





François Guizot (1787-1874) :  
Passé - Présent

Aux Éditions L'Harmattan :

F. Pugnère (Actes réunis par), *Les cultures politiques à Nîmes et dans le Bas-Languedoc oriental du XVII<sup>e</sup> siècle aux années 1970*, 2008.

Cliché de couverture : François Guizot, par Edouard von Heuss, 1845.  
Lisieux, Musée d'art et d'histoire.

SHMCNG, 2010.

Maquette et mise en page : F. Pugnère

Cliché de couverture, en quatrième : Buste de François Guizot, salle des séances de l'académie de Nîmes. Cliché Jacques Poujoulat.

© L'Harmattan, 2010  
5-7, rue de l'École-polytechnique ; 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>  
diffusion.harmattan@wanadoo.fr  
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-296-11957-4  
EAN : 9782296119574

Actes réunis par  
Robert Chamboredon

François Guizot (1787-1874) :  
Passé - Présent

L'Harmattan



## Avant-propos

C'est un moment important pour la famille de Guizot que d'assister à ce grand colloque, le premier dans sa ville natale. J'exprime toute ma gratitude à Robert Chamboredon, l'initiateur et l'organisateur de cet événement. Vous avez évoqué, Monsieur le président de la SHMCNG, sa genèse il y a quatre ans ; aujourd'hui, grâce à vos efforts nous sommes tous réunis dans ce lycée où vous êtes professeur pour parler de François Guizot. Je dis toute ma reconnaissance à M<sup>me</sup> Utrald-Giraudeau de nous accueillir dans son lycée, un lieu qui aurait particulièrement convenu à Guizot. Je remercie les membres de la Société d'Histoire Moderne et Contemporaine de Nîmes et du Gard, les élus et les amis qui ont apporté leur soutien à ce colloque de manière très efficace et généreuse<sup>1</sup>. J'adresse également mes remerciements à M. Pascal Trarieux, qui reçoit les participants de cette manifestation au Musée des Beaux Arts.

François Guizot n'évoquait guère sa ville natale dans ses lettres familiales. Au Val-Richer, sa maison normande qui appartient toujours à sa descendance, il y a peu de souvenirs de ses jeunes années marquées par la mort de son père, guillotiné sous la Terreur. Toutefois il avait conservé dans sa petite chambre attenante à son cabinet de travail, les deux pièces où il a réuni ses représentations des êtres chers, le portrait de Jean-Jacques Bonicel, son grand-père maternel et, accroché juste en dessous, celui de son jeune frère, prénommé Jean-Jacques comme son aïeul. Non loin, dans un coin du bureau, figure un portrait de Laure de Gasparin, son amie nîmoise, avec laquelle il échangea une longue et belle correspondance. Ce sont des témoignages de sa fidélité tout au long de sa vie à ses affections de jeunesse.

---

<sup>1</sup> L'organisation du présent colloque a bénéficié du soutien que nous ont apporté Madame Martine Utrald-Giraudeau, proviseur du lycée Alphonse Daudet, qui a accepté d'accueillir cette manifestation en ces lieux ; M. Jean-Paul Fournier, maire de la Ville de Nîmes ; M. Damien Alary, président du Conseil général du Gard ; M. Georges Frêche, président du Conseil régional de Languedoc-Roussillon ; M. Alain Penchinat et la Société Les Villégiales ; l'Association François Guizot-Val Richer. Un financement mixte que n'aurait pas désavoué le libéral bien tempéré que fût François Guizot.

C'est la mère de Guizot qui éleva ses enfants après la mort de sa deuxième femme. D'après les lettres d'Henriette, sa fille aînée<sup>2</sup>, on devine les goûts méridionaux de la grand-mère transplantée à un âge avancé en Normandie. Toutefois la ville de Nîmes était le lieu de souvenirs tragiques pour la veuve d'André Guizot. Celle-ci aura parlé à ses petits-enfants des circonstances dramatiques de la mort de son mari. Henriette, bien des années plus tard, a écrit une biographie de son père dans laquelle elle reprend les récits de sa grand-mère. Elle aura fait connaître, à son tour, cette histoire familiale à ses nombreux petits-enfants et neveux en vacances au Val-Richer. Ainsi s'est créée dans cette demeure, à la fois maison familiale et lieu de mémoire, une transmission orale informelle dont j'ai moi-même bénéficié lorsque ma grand-mère me racontait avec chaleur et émotion ce passé violent.

Cependant, si pour Guizot et sa mère, Nîmes était le lieu de réminiscences pénibles, il n'en allait pas de même pour les générations suivantes qui n'avaient pas vécu ces drames. De plus, la famille avait toujours conservé des relations avec la bourgeoisie protestante nîmoise. En 1860, Guillaume Guizot épousa Gabrielle Verdier de Flaux ce qui fut l'occasion pour son père d'un dernier retour dans sa ville natale. Au fil des ans d'autres mariages contribuèrent à resserrer les liens entre le Val-Richer et Nîmes. Au <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle il y eut plusieurs unions entre des descendantes de François Guizot et de jeunes méridionaux dont les ancêtres connaissaient les Guizot et les Bonicel au <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle. C'est ainsi que j'ai épousé Roger Coste d'origine nîmoise. Inévitablement le souvenir du grand ancêtre était évoqué poliment dans les conversations lors de la première visite de présentation au moment des fiançailles, mais sans insistance car sa mémoire était tombée dans un profond discrédit.

Le regard porté sur François Guizot a changé grâce aux travaux remarquables de plusieurs historiens ces dernières années. Ce colloque qui réunit de nombreux participants va apporter à son tour des éclairages nouveaux sur son époque, sa vie et son œuvre. En tant que descendante de ce grand Nîmois enfin à l'honneur dans sa ville natale, je remercie tous ceux qui ont

---

<sup>2</sup> *François Guizot Lettres à sa fille Henriette (1836-1874)*, édition introduite et annotée par Laurent Theis avec un essai biographique sur Henriette de Witt-Guizot par Catherine Coste, Paris, Perrin, 2002.

préparé cet événement et je me réjouis d'écouter les différentes communications programmées au cours de ces trois journées d'échanges.

Catherine Coste



## François Guizot : passé - présent

« Tonner contre », « En dire du mal »... Si François Guizot figurait dans le *Dictionnaire des idées reçues* de Gustave Flaubert, c'est sans doute en ces termes qu'il aurait été brocardé. À moins qu'il ne faille appliquer à leur chef de file les propos qualifiant, dans le même ouvrage, les doctrinaires : « Les mépriser. Pourquoi ? On n'en sait rien. » C'est précisément pour en savoir plus que la SHMCNG a choisi d'organiser ce colloque placé sous la présidence d'honneur du chancelier de l'Institut de France, Monsieur Gabriel de Broglie.

François Guizot y aurait certainement vu l'effet de la Providence, qu'il invoqua si souvent. Si providence il y a, elle s'est manifestée voilà quatre ans, presque jour pour jour, lorsque Madame Catherine Coste est venue aux archives départementales du Gard présenter une conférence sur les lettres que François Guizot adressa à sa fille Henriette entre 1836 et 1874. L'idée d'organiser un colloque autour de la personnalité et de l'œuvre de François Guizot naquit alors ; c'est sa réalisation qui nous réunit présentement.

Que reste-t-il de l'œuvre immense et variée de celui en qui Gabriel de Broglie voit « un des plus grands esprits de son temps », et Laurent Theis « un être en perpétuelle représentation » ? De l'universitaire qui mit l'histoire au service d'une cause, celle de la classe moyenne, de la bourgeoisie, dissertant sur les révolutions et l'esprit révolutionnaire, recourant aux analogies entre le passé et le présent, invitant à écrire et enseigner une histoire englobant tous les aspects de la vie sociale, corporels et incorporels ? De l'homme politique en action qui déclarait aimer le pouvoir parce qu'il aimait la lutte, usant de la plume et de la voix en athlète de la pensée et de l'éloquence, la passion dût-elle l'emporter, prendre le pas sur la raison ? De l'homme d'État qui s'employa à dissocier autant que possible sa vie privée et ses fonctions publiques, dont l'intégrité ne fut jamais mise en cause, et qui œuvra au bien commun avec la loi sur l'instruction primaire, la politique de sauvegarde du patrimoine national, ou la réalisation de l'« Entente cordiale » avec l'Angleterre ? N'a-t-il pas été, dans bien des domaines, un

précurseur, dont la puissance intellectuelle et politique était animée par l'intime conviction que la cause qu'il défendait était la bonne ?

Sa vie et son œuvre illustrent à l'envi la célèbre tirade shakespearienne de *Comme il vous plaira*, à quelques variantes près<sup>1</sup>. Le monde fut bien son théâtre et nombreux les rôles qu'il y joua au cours d'une longue existence qui connut les monarchies absolue et constitutionnelle, le régime impérial et trois républiques : historien, professeur, haut fonctionnaire, ministre, ambassadeur, académicien, entre autres, sans parler de ceux qui lui furent attribués de son vivant ou *post mortem*, du « Scudéry de la politique conservatrice<sup>2</sup> » au « Lénine de la bourgeoisie<sup>3</sup> ». Impopulaire dans l'exercice du pouvoir il n'est bien souvent qu'un nom accolé à une loi ou à quelques stéréotypes chez beaucoup de nos contemporains, y compris sur sa terre natale qu'il appelait « notre patrie ». Nîmes. Une des très rares cités ayant donné son nom à une rue<sup>4</sup> et dont aucune artère ne porte celui de Thiers.

---

<sup>1</sup> SHAKESPEARE W., *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de La Pléiade, 1977, vol. 2, p. 114.

<sup>2</sup> BROGLIE G. DE, *Guizot*, Paris, Perrin, 1990, p. 441. Citation du journal républicain *Le Siècle*.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 502, n. 26. Propos de Pierre Rosanvallon tenus dans une interview.

<sup>4</sup> THEIS L., *François Guizot*, Paris, Fayard, 2008, p. 254-255. « Nul n'a éprouvé mieux que Guizot la mesure du temps » écrit-il ; aujourd'hui, ladite rue commence à la place de l'Horloge, là où se dresse le beffroi, symbole des libertés communales – d'aucuns diraient de la bourgeoisie ; si la Maison de l'emploi a succédé à la Banque de France, au coin de la rue Général Perrier (1834-1888), on trouve, juste après les halles – haut lieu du travail et de l'échange – la Caisse d'épargne et le Crédit municipal ; les tenants de la formule, apocryphe, « enrichissez-vous par le travail et par l'épargne », ne manqueront pas d'en faire des gorges chaudes... En face, le club Méditerranée : des mariages espagnols à la question d'Orient on sait combien l'action diplomatique de l'inamovible ministre des Affaires étrangères de Louis-Philippe dans les années 1840 ne négligea pas la *mare nostrum* (Cf. les portraits de Méhémet Ali et Jean Colletis dans le hall d'entrée du Val Richer). Au même niveau, à l'écart, à 200 m. à main gauche, le temple, sis dans l'ancien couvent des Ursulines (rue du Grand couvent) ; à 50 m. à main droite, la Coupole, certes quelque peu différente de celle où le protestant « hors normes » que fut F. Guizot, selon les propos de son dernier biographe, reçut les très catholiques Montalembert et Lacordaire. *Last but not least*, où mène la rue Guizot ? Au boulevard Gambetta ! Le « commis voyageur de la République et l'apôtre du suffrage universel... Providence ou hasard ? Les lieux de mémoire réservent des surprises.

L'y faire revenir, sans présence réelle, une neuvième fois depuis le départ pour Genève en 1799<sup>5</sup> a paru souhaitable à la SHMCNG. Aucun anniversaire à célébrer ou à commémorer pour la circonstance, mais le sentiment d'accomplir une œuvre utile et juste au vu de la relative rareté des manifestations dont il a été le sujet<sup>6</sup>, ainsi que le désir de consolider la chaîne des temps, dont la solidarité entre les générations n'est pas le moindre maillon. Les sociétés savantes n'ont pas la mémoire courte. Voilà qui pourrait suffire à justifier le titre du colloque qui nous réunit et les traits d'union qu'il contient. Qu'il soit permis de faire nôtres les propos d'Élie Barnavi inclus dans l'essai intitulé *L'Europe frigide* : « l'histoire n'est pas un menu à la carte, où l'on puise ce dont on a envie et on laisse le reste. Il importe de la faire sienne tout entière, telle qu'elle fut, avec ses lumières et ses ombres, ses héros et ses vilains, car on ne bâtit rien de solide sur le mensonge, fût-il d'omission. Oui, l'Europe se mutile en refusant d'assumer la totalité de ses héritages<sup>7</sup>. »

Aider à faire connaître celui qui a tant œuvré pour promouvoir les études historiques et sauvegarder des pans entiers du patrimoine national en créant le Comité des travaux historiques et scientifiques ; communiquer au grand public les résultats des travaux récents réalisés sur F. Guizot, sa pensée et son action ; nous interroger sur l'actualité de nombre des idées qu'il produisit dans un contexte bien différent, en particulier sur les rapports entre pouvoir et société, et ce sans céder à la tentation de l'anachronisme, ne sont pas les moindres centres d'intérêt des cinq sessions de ce colloque. Évoquer les liens que conserva le Parisien et Normand d'adoption avec sa terre originelle ; analyser les réflexions et l'œuvre de l'opposant, de l'homme d'État et de gouvernement, et du vaincu de 1848 ; croiser des regards sur son œuvre, sa façon d'être et d'agir, en opérant une mise en

---

<sup>5</sup> F. Guizot revint à Nîmes pour de brefs séjours en 1805, 1807, 1809, 1811, 1814, 1821, 1830 et, en 1860, pour le mariage de son fils Guillaume avec Gabrielle Verdier de Flaux ; il fut alors accueilli à l'Académie de Nîmes.

<sup>6</sup> *Actes du colloque François Guizot*, Paris, Société de l'histoire du protestantisme français, 1976 ; VALENSISE M. (éd.), *François Guizot et la culture politique de son temps*, Colloque de l'Association François Guizot-Val Richer, Paris, Gallimard-Le Seuil, 1991 ; ROLDÁN D. (éd.), *Guizot, les doctrinaires et la presse (1820-1830)*, Actes du colloque du Val-Richer, Association François Guizot-Val Richer, 1994.

<sup>7</sup> BARNAVI É., *L'Europe frigide*, Paris, André Versaille éditeur, p. 47.

perspective avec ses contemporains ; ouvrir des horizons sur l'Europe au temps de Guizot en suivant des chemins variés ; nous interroger sur ce qu'il reste, céans, de sa pensée et de son œuvre, tels ont été les thèmes retenus.

Nous questionner sur l'échec de François Guizot dont les certitudes furent mises à mal par les journées de Février 1848 et la sanction infligée, l'année suivante, par le suffrage universel dont il fut l'adversaire, ne saurait être écarté. La Seconde République succéda au régime de Juillet. Pas assez libéral et trop conservateur pour les uns, rigide et suffisant – voire méprisant – pour beaucoup, trop favorable à l'Église et à la religion catholiques pour nombre de ses coreligionnaires protestants, on pourrait multiplier les jugements à son encontre. Le masque imposé par les fonctions officielles ne cache cependant pas les yeux et le regard d'une personnalité riche et attachante que révèlent nombre de ses œuvres, en particulier l'énorme correspondance qu'il écrivit<sup>8</sup>. Il n'empêche. François Guizot ne parvint pas à surmonter les contradictions inhérentes à la politique de paix-stabilité-prospérité qu'il menât dans le courant des années 1840 et dont le dernier volet impliquait à terme le changement des structures sociales et politiques. Résistance et souplesse ne se conjuguèrent pas dans le cadre du gouvernement représentatif qui avait sa faveur ; les réformes ne virent point le jour. À quoi faut-il l'imputer ? Sans doute au refus de transiger, dans la conduite des affaires, avec les convictions qui étaient les siennes. La politique dite du « juste milieu » lui attira l'hostilité des deux rives, y compris chez les orléanistes, et les vaines tentatives pour opérer la fusion des courants monarchistes ne furent pas étrangères à l'« enfouissement » dont Pierre Bouretz se demande s'il ne résulte pas du « souci de préserver l'exemplarité d'une histoire unique<sup>9</sup>. » Il revient à Gabriel de Broglie, à la lumière des écrits de Chateaubriand et de Tocqueville, d'apporter une réponse argumentée à cette ultime question.

Robert Chamboredon

---

<sup>8</sup> *François Guizot Lettres à sa fille Henriette (1836-1874)*, édition introduite et annotée par Laurent Theis avec un essai biographique sur Henriette de Witt-Guizot par Catherine Coste, Paris, Perrin, 2002.

<sup>9</sup> BOURETZ P., *La République et l'universel*, Paris, Gallimard, Folio histoire, 2002, p. 21.

## Les auteurs

- Laurent Theis, Président honoraire de la Société de l'histoire du protestantisme français.
- Danielle Bertrand-Fabre, docteur en histoire, professeur agrégé.
- Pierre-Yves Kirschleger, maître de conférence, Université Paul-Valéry Montpellier III.
- Olivier Tort, maître de conférence, Université d'Artois (Centre de Recherches et d'Études-Histoire et société, CREHS).
- Christian Nique, recteur de l'académie de Montpellier
- Francis Démier, professeur, Université Paris X.
- Jean-François Jacouty, professeur honoraire, Université Paul-Valéry Montpellier III.
- Alain Encrevé, professeur émérite, Université Paris XII.
- Stéphane Zékian, professeur agrégé de Lettres modernes.
- Jérôme Grondeux, maître de conférence, Université Paris IV Sorbonne.
- Gérard Cholvy, professeur émérite, Université Paul-Valéry Montpellier III.
- Pierre Triomphe, chargé de cours, Université Paul-Valéry Montpellier III.
- Anne Vibert, maître de conférence, Université Stendhal Grenoble III.
- Raymond Huard, professeur émérite, Université Paul-Valéry Montpellier III.
- Claude Mazauric, professeur émérite, Université de Rouen.
- Agnès Graceffa, Université de Lille III (Centre de recherche d'Artois).
- Jean-Louis Meunier, Université de Nîmes.
- Servane Marzin, docteur en histoire, professeur agrégé.
- Patrick Cabanel, professeur, Université Toulouse II Le Mirail.
- Roger Bautier, professeur, Université Paris XIII.
- Elizabeth Cazenave, maître de conférence, Université Paris XIII.
- Jean Matouk, professeur honoraire, Université Montpellier I.
- Jean-Miguel Pire, chercheur à l'EPHESS.
- Gabriel de Broglie, chancelier de l'Institut de France.



# Guizot et Nîmes



## Les patries de François Guizot : Nîmes et Genève

Le mot de patrie n'est pas de ceux qui viennent facilement dans la bouche ou sous la plume de François Guizot. Ses adversaires l'accusèrent souvent d'être apatride, et il lui fut maintes fois reproché d'être dépourvu de sentiment national. Guizot n'emportait pas la patrie à la semelle de ses souliers, d'autant qu'il ne séjourna à l'étranger – c'est-à-dire presque exclusivement en Angleterre – que par fonction, comme ambassadeur, ou par contrainte, en tant qu'exilé ; une seule fois par amitié, pour visiter lord Aberdeen en 1858. Ainsi Guizot, réputé naviguer dans la sphère des idées, qui comme on sait est partout chez elle, n'aurait pas eu d'attache territoriale assumée et revendiquée.

Pourtant, bien qu'il ne fasse pas figure ni profession d'être enraciné, Guizot ne se sentait pas de nulle part. Outre évidemment la France, à laquelle son attachement est insoupçonnable, il me semble qu'il se reconnaît lui-même quatre patries, deux d'origine : Nîmes et Genève, et deux d'élection, l'Angleterre et le Calvados. Guizot, pourtant extraverti autant qu'on peut l'être, jamais en peine d'exposer et de commenter ses idées et ses sentiments, cultivant le passé et luttant sans relâche contre l'oubli – en particulier des personnes qu'il a connues et aimées – se montre d'une surprenante discrétion sur ses racines. Sa vie, dit-il, ne commence qu'au début de 1805, « mes souvenirs ne remontent pas plus haut. » Il a alors dix-sept ans et est sur le point de quitter Genève. Ses *Mémoires* publiés à partir de 1858 sont, à la différence de ceux de ses contemporains et amis Barante, Broglie ou Rémusat, totalement silencieux sur ses origines et son enfance. Dans sa très riche correspondance, en particulier avec Dorothee de Lieven, et surtout avec Laure de Gasparin-Daunant qui comme lui naquit à Nîmes de parents nîmois, il n'est jamais fait allusion aux lieux et aux fréquentations de sa prime jeunesse. Rien non plus dans le millier de lettres à sa fille Henriette, ni dans celles adressées à sa belle-fille Gabrielle Verdier de Flaux, de vieille souche nîmoise elle aussi. Surtout, ni dans ces correspondances ni dans aucune autre que j'ai pu consulter, jamais François Guizot ne fait

allusion à son père André, guillotiné comme on sait dans sa ville de Nîmes en avril 1794, alors que lui-même était dans sa septième année. Seule exception, il avoue à sa mère, en avril 1808 : « Je ne te parle presque jamais de mon père [...]. Si tu savais comme son souvenir m'est toujours présent, comme je m'en occupe sans cesse. » Sans doute, mais c'est toujours par-devers lui. Si ses enfants savent quelque chose d'André Guizot, c'est par leur grand-mère Sophie. Et lui qui accumule les portraits des êtres chers, il n'en possède aucun de son père. De même, n'est-il pas surprenant que François Guizot fasse complet silence sur Louis Guizot, qui fut viguier puis maire de Saint-Geniès-de-Malgoirès, le berceau de la famille, et suivit le même trajet politique que son cousin André, jusqu'à être exécuté sur le même échafaud quelques semaines plus tard ? Serait-ce parce que Louis était métis, fils d'une esclave de Saint-Domingue<sup>1</sup> ? Il a certainement connu, sinon Louis Guizot, du moins sa femme Louise Boisson, native de Saint-Geniès et qui vécut jusqu'en 1816, et leurs enfants dont Louis, né en 1763, juge à Saint-Chartes et mort en 1835, et Paul-Antoine, de six ans plus jeune, sans compter leurs trois sœurs. D'eux non plus, rien sous sa plume ni, apparemment, dans sa vie, même si, plus tard, il s'occupa sans plaisir d'Edmond, arrière-petit-fils de Louis, le faisant entrer dans la Garde impériale. Il en va de même, et plus encore peut-être, des Bonicel, sa très nombreuse famille maternelle, bien qu'il ait connu, tout jeune, au moins deux des sœurs de sa mère, décédées prématurément à Nîmes sans doute aux derniers moments de la Révolution. Je n'ai ni le temps ni la compétence psychologique pour interpréter cette sorte d'occultation du milieu et des personnes qui, à Nîmes, entourèrent les douze premières années de la vie de Guizot. Ce ne furent pas pour lui de bons souvenirs, si même ce furent des souvenirs. Il semble que pour lui l'enfance ait été un mauvais moment à passer, lui qui pourtant s'intéressait de si près aux enfants.

Reste que ses liens avec Nîmes demeurèrent vivants et actifs tout au long de son existence. Ce n'est pas que, depuis son installation à Paris à l'automne 1805, il s'y soit rendu souvent : six séjours seulement, à ma connaissance, en 1807, 1809, 1814, 1821, 1830 et – après une longue

---

<sup>1</sup> Cf. HUGUES C., « Deux colons gardois du XVIII<sup>e</sup> siècle : Louis et Paul Guizot », *Cahiers du Gard rhodanien*, 18, 1980, p. 115-123, et LITTLE R., *Louis Guizot (1740-1794) Noir et 1<sup>er</sup> maire élu de Saint-Geniès de Malgoirès*, Associations Ponts d'Esquielle, 2007.

interruption due aussi au fait que M<sup>me</sup> Guizot mère a quitté Nîmes pour s'établir chez son fils en 1823 – pour la dernière fois au printemps 1860 pour le mariage de son fils Guillaume, au grand temple, sous la présidence du pasteur Jean Monod. C'est là que, le 22 avril, devant les membres des sociétés protestantes de secours mutuel de Nîmes, il salue sans ambages « cette ville, notre patrie ». Ce n'est pas la première fois qu'il emploie ce mot. Ainsi, en janvier 1856, lorsque à la suite de travaux d'urbanisme le maire Duplan donne le nom de Guizot à « la nouvelle rue dans laquelle se trouve située [s]a maison paternelle », donc à l'emplacement de la vieille et sombre rue Caguensol, l'intéressé se déclare « sensible à cette marque de bon souvenir de ma patrie<sup>2</sup> ». Nîmes – qu'il écrira toujours Nismes, avec un s entre le i et le m même lorsque, après 1830, cette orthographe est tombée officiellement en désuétude – est le plus souvent qualifié de « pays natal » ou de « sol natal<sup>3</sup> », ce qui rend chez Guizot un écho affectif et presque charnel, de style lamartinien. Pour sa ville, il trouve même des accents exceptionnellement romantiques : « Arrangez-vous aussi », écrit-il à sa belle-sœur, « pour voir l'intérieur des arènes un soir, au clair de lune ; j'ai peu vu d'effet aussi beau que celui de la lune sur ses grandes ruines<sup>4</sup>. »

Autant et plus que le sol natal, ce sont ses habitants, ceux qu'il appelle ses amis et dont il ne les sépare pas, qui l'intéressent. « Je ferai certainement, dès que je le pourrai, un voyage en Languedoc pour que ma femme » – il s'agit d'Elisa Dillon épousée en novembre 1828 – « fasse connaissance avec mon pays et tous mes amis. » C'est ce qu'il écrit en août 1829 au Nîmois Édouard Verdier de Flaux, qualifié, terme rarissime, de « compagnon de ma jeunesse », le seul, à ma connaissance, avec lequel il ait toujours conservé le tutoiement. Comme d'autres, ce voyage conjugal n'eut pas lieu, et Guizot, malgré son intention déclarée, ne montrera jamais non plus sa ville à ses enfants avant d'y venir en 1860. Mais il n'a pas besoin de se rendre sur place pour entretenir avec soin son réseau d'amitiés nîmoises et gardoises. En font partie, au premier chef, les Chabaud-Latour, déjà liés aux parents

---

<sup>2</sup> Lettre inédite à Félix de La Farelle du 12 janvier 1856.

<sup>3</sup> Lettres à Achille de Daunant respectivement du 5 décembre 1848 et du 25 février 1860, dans « Une correspondance inédite de François Guizot », publiée par AZÉMA X., *Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, XXXVI<sup>e</sup> et XXXVII<sup>e</sup> congrès (1964-1965)*, Montpellier, 1967.

<sup>4</sup> Lettre inédite à Pauline Decourt du 19 juillet 1830.

de François Guizot, puis la tribu Daunant, avec en tête Achille, l'ami de cœur et d'esprit depuis au moins 1806, et Laure, qui ne le fut pas moins. Viennent ensuite Ferdinand Girard, maire de Nîmes à partir de 1832, vieille connaissance dont Guizot fait un pair de France, et Félix de La Farelle, dont la sœur aînée se trouve être M<sup>me</sup> Girard. Une sœur de Girard a épousé Gustave de Clausonne, dont la mère était très liée à M<sup>me</sup> Guizot, et leur fils Émile est lui-même marié à une fille de Félix de La Farelle. C'est avec ce groupe compact que Guizot traite des affaires politiques locales. Lorsque, en décembre 1848, il envisage de se présenter aux prochaines élections, dont « celle de [s]on pays natal [lui] conviendrait plus que toute autre<sup>5</sup> », il consulte Achille et Paradès de Daunant, Félix de La Farelle et Ferdinand Girard, « tous les quatre, dans le Gard, [s]es anciens et vrais amis ». C'est avec les mêmes, avec les Clausonne surtout, qu'il s'entretient des questions relatives à l'Église réformée, car tous sont protestants, ce qui constitue entre eux un lien supplémentaire. Guizot, bien qu'il ait souhaité être élu de son pays d'origine – au printemps 1830, il se rend éligible à Nîmes où il était encore électeur – ne s'en est jamais vraiment donné les moyens. C'est plutôt une idée qu'il caresse avec plaisir, comme la chimère de revenir un jour habiter Nîmes : « C'est dans ce coin de la Fontaine que je voudrais vivre », écrit-il à Laure de Gasparin en août 1860. Si donc il ne sera jamais élu dans le Gard, il s'emploie à ce que son fils Guillaume puisse l'être un jour et renoue ainsi la chaîne des temps. Déjà il l'a marié à Nîmes à la fille d'une notabilité locale demeurant avenue Feuchères, Charles Verdier de Flaux, frère cadet d'Édouard déjà nommé, en avril 1860. « Je serais bien aise, écrit Guizot, qu'il retrouve et reprenne dans mon pays les racines de ma famille. » Pour réussir cette réimplantation, il pousse Guillaume, qui n'en a guère envie, à l'élection cantonale du Vigan en 1864, qui ne réussit pas. Le fils de Guizot ne réalisera pas, ici non plus, les vœux de son père.

Enfin, le lien de Guizot avec sa patrie gardoise se loge dans sa complexion même. Toujours il se sentira méridional. Au soir de sa vie, il l'écrit encore à sa vieille amie Juliette Mollien : « Pour moi-même, je n'aime que le soleil et la chaleur. Physiquement, je suis resté toute ma vie et je reste à mes 81 ans très méridional<sup>6</sup>. » Il l'avait déjà dit à son fils Guillaume en

---

<sup>5</sup> Lettre citée à Achille de Daunant du 5 décembre 1848.

<sup>6</sup> Lettre du 8 septembre 1869.

partance pour Rome en 1852 : « Je ne suis pas surpris de l'impression que fait sur toi la lumière du Midi. J'ai gardé si vive cette impression de mon enfance qu'aujourd'hui même, après 50 ans de vie dans le Nord, quand je ferme les yeux c'est le ciel et le soleil du Midi que je vois. » Il lui reste aussi les goûts et les saveurs du Sud, les aubergines qu'il s'efforce sans succès d'acclimater au Val-Richer, les châtaignes, les pâtes de coing que lui envoie Laure de Gasparin, les figues, les prunes et les abricots confits dont Emmanuel Poulle, ancien député ministériel du Var, lui fait parvenir chaque année une caisse pleine. Ainsi, en qualifiant Guizot de Nîmois, les innombrables notices biographiques qui lui furent consacrées disent vrai. Les premières impressions qu'il a reçues de Nîmes, il les a conservées toute sa vie. Elle fut aussi pour lui le lieu d'une expérience historique ineffaçable, celle de la violence révolutionnaire qui assassina son père pourtant acquis aux idées nouvelles, et qui déchira sa famille puisque Bonicel ne sut pas ou ne put pas protéger son gendre. De là aussi la puissance de sa relation avec sa mère.

François Guizot n'a pas douze ans lorsque, avec sa mère et son frère Jean-Jacques, il quitte Nîmes pour Genève, en août 1799. Son grand-père maternel Jean-Jacques Bonicel les accompagne pour veiller à leur installation. Genève, depuis seize mois, ce n'est plus l'étranger, puisque la ville est le chef-lieu du nouveau département du Léman. Ce n'est pas non plus l'exil, tant sont étroits les liens entre Genevois et Nîmois protestants. L'épisode genevois, à l'âge si sensible de l'adolescence, fut pour Guizot à la fois un prolongement et une rupture. Genève fut-elle, dans son cœur et dans son esprit, une patrie elle aussi ? L'expression s'en trouve sous sa plume moins souvent que pour Nîmes. De la Suisse, qui pour lui se concentre dans Genève, il écrit en mai 1845, quarante ans après l'avoir quittée : « Je l'aime presque comme si elle était ma patrie<sup>7</sup>. » Aussi, en novembre 1846, après la révolution radicale de James Fazy : « J'ai le cœur fidèle, aussi je suis triste pour Genève, car je l'aime toujours<sup>8</sup>. » Il s'était dit, affirme-t-il, que « lorsque les mauvais jours viendraient », c'est à Genève qu'il irait « chercher sécurité et liberté », car il a, sur Genève, « des souvenirs qui ne

---

<sup>7</sup> Lettre inédite à Henriette Rath du 28 mai 1845.

<sup>8</sup> *Idem* du 10 novembre 1846.

[l]e quitteront jamais<sup>9</sup>. » Note personnelle rare dans ses *Mémoires* tout politiques, il précise, traitant de l'affaire du Sonderbund : « J'avais été élevé en Suisse ; j'en avais emporté d'affectueux souvenirs ; j'y conservais des amis personnels, je portais à la Suisse, après les années de jeunesse et d'étude que j'y avais passées, la même bienveillance<sup>10</sup> » etc.

Outre les témoignages d'affection et d'amitié qu'il a longtemps prodigués à Genève et toute sa vie à des Genevois, qui l'ont bien payé de retour, le plus important à ses yeux est que « Genève est mon berceau intellectuel », comme il l'écrit en 1859 au fils d'un ancien camarade de collège<sup>11</sup>. Le berceau, ou plutôt le lit car l'enfant a déjà douze ans, n'est-il pas une métaphore de sa seconde naissance dans une deuxième patrie ?

La greffe de Guizot à Genève a d'autant mieux pris, en dépit de chiches conditions de vie dans le petit logis de la rue Verdaine, qu'elle ne s'est pas faite en terre inconnue. La continuité est grande, je l'ai indiqué, entre Nîmes et la prétendue cité de Calvin. Les Guizot retrouvent sur les bords du lac des noms qui leur sont familiers. Ami Dumas, par exemple, magistrat bien placé qui veille sur eux, est le petit-fils d'une Marguerite Guizot qui, veuve d'un Antoine Dumas vers 1730, est venue s'établir à Genève avec ses enfants. D'origine nîmoise, et lointainement cousine de M<sup>me</sup> Guizot, est aussi Jacqueline Laurens, épouse depuis 1768 du pasteur Charles-Antoine Peschier, professeur de Guizot à l'auditoire de philosophie de l'académie de Genève, dont le fils Charles devient un camarade et un ami. Les liens entre les deux familles se maintiendront épistolairement au moins jusqu'en 1835, année de la mort de Jacqueline Peschier. Des alliances anciennes et vivantes entre Nîmes et Genève, personne ne témoigne mieux que Henriette Rath, ce peintre genevois dont un musée bien connu porte le nom. Cette famille nîmoise quitta le royaume en 1666 pour raisons confessionnelles et fut admise à la bourgeoisie de Genève en 1705. Mais elle conserva des rapports étroits avec son ancienne patrie. Ainsi vers 1730-1740, deux demoiselles Rath de Genève avaient épousé à Nîmes l'une un Bresson, dont la petite-fille Julie Verdier de La Coste devait

---

<sup>9</sup> *Idem* du 11 septembre 1848.

<sup>10</sup> GUIZOT F., *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, tome 8, Paris, Michel Lévy, 1867, p. 424.

<sup>11</sup> Lettre du 8 juin 1859 à Charles Le Fort.

devenir M<sup>me</sup> Antoine de Chabaud-Latour, l'autre un Castanet, dont Jean-Baptiste Say devint le gendre. Leur cousine Henriette, fille d'un horloger désargenté, demeura célibataire, recueillant et adoptant une enfant trouvée, Clémentine, qui laissa une trace vive dans le cœur et la mémoire de François Guizot. M<sup>me</sup> Guizot connaissait déjà Henriette Rath en arrivant à Genève, leur amitié s'y resserra, Henriette fit le portrait de Sophie et François Guizot cultiva cette amitié jusqu'à la mort de la demoiselle, devenue riche et célèbre, en 1856.

Il serait bien long d'indiquer tout ce que Guizot doit à Genève. C'est essentiellement ce qu'il n'aurait pas trouvé à Nîmes s'il y avait poursuivi sa scolarité, et là est la raison principale pour laquelle sa mère décida de les emmener à Genève, lui et son frère Jean-Jacques. À Genève, carrefour intellectuel, Guizot s'ouvrit l'esprit. La littérature, la philosophie, les sciences, les langues étrangères, la pédagogie aussi à laquelle Guizot porta très tôt un intérêt particulier, reflétaient les courants à l'œuvre dans toute l'Europe, notamment en Allemagne et surtout en Angleterre. Genève, écrit Sismondi en 1814, était « en quelque sorte une ville anglaise sur le continent », comme en témoigne la création de la *Bibliothèque britannique*, dont Guizot était un lecteur assidu, animée par les frères Pictet dont il fit la connaissance et qu'il revit par la suite, tout comme les Prévost, Rilliet, Candolle ou Saussure, esprits encyclopédiques dont il se fit des relations durables, parfois par l'intermédiaire de leurs fils qui étaient ses condisciples. Enfin, l'esprit de Coppet soufflait tout proche, et l'on sait dans quelles conditions mémorables Guizot fut admis à la table de M<sup>me</sup> de Staël à Ouchy lors de son séjour de l'été 1807. L'imprégnation genevoise, six ans durant, fut ainsi intense et profonde.

Guizot a-t-il acquis pour autant l'« esprit genevois », aussi fameux qu'indéfinissable ? Si lui-même ne se prononce pas, ses adversaires se chargèrent de le lui faire savoir. Ainsi François Loeve-Vemars, client de Thiers, écrit en mai 1834 dans la *Revue des Deux Mondes* : « Il apprit cette rigoureuse manière d'apprécier et d'enchaîner les faits particulière à l'école de Genève [...]. Il y puisa ce goût pour l'aristocratie bourgeoise, cette fierté et cet orgueil plébéiens qui éclatent dans tous ses écrits et dans tous ses discours. » Cormenin, en 1838, est plus acide : « Comme tous les prédicants de l'école genevoise, cette école sèche et rogue, il procède dogma-

tiquement. » Vingt ans plus tard, Eugène de Mirecourt enfonce le clou : « Élevé à Genève, dans cette patrie de la forme et des dehors hypocrites, M. Guizot y a puisé tous les éléments de son être : manières gourmées, ton pédant, mœurs roides et cassantes, dignité perpétuelle dans le mensonge et la déraison ». Fichtre ! La qualité de Genevois serait, du moins à Paris, un marqueur à ce point péjoratif ? Auguste de La Rive le confirme par sa protestation même, lorsque ce membre du Conseil représentatif de Genève déplore que Tocqueville soit entré dans l'opposition active au ministère Guizot, tout en ajoutant : « Pardonnez-moi, vous savez que je suis un peu suspect, car on dit quelquefois à M. Guizot pour l'insulter qu'il est un Genevois, et j'avoue que j'en suis fier<sup>12</sup>. »

À cette patrie qu'on lui reconnaissait, Guizot conserva son affectueuse fidélité. Pourtant, moins encore que pour Nîmes, il ne ressentit ni l'envie ni le besoin réels de l'entretenir par la présence physique. S'il est vrai qu'on ne se baigne jamais deux fois dans le même lac, il ne revînt jamais sur les rives du Léman après son retour en France en juin 1805, sinon moins d'un mois à l'été 1807. Puis, plus rien, alors que les occasions ne manquèrent pas. Nourris par les livres, les lettres et les conversations, ses souvenirs lui suffisaient. Voilà qui est bien de François Guizot.

Laurent Theis

---

<sup>12</sup> Lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1845, citée dans MONNIER L., « Alexis de Tocqueville et Auguste de La Rive à travers leur correspondance », *Mélanges Paul-Edouard Martin*, Genève, 1961.

**Vu de l'académie de Nîmes :**  
**François Guizot,**  
**l'enfant du pays**

Si l'Académie française laisse parfois dans son ombre les autres classes de l'Institut, Guizot fit au contraire preuve d'une égale attention à l'endroit de toutes les académies. C'est lui qui, en 1832, fut à l'origine du rétablissement de l'Académie des sciences morales et politiques, dissoute par Bonaparte en 1803 ; il y fut d'ailleurs élu à l'un des sept premiers fauteuils pourvus dès le mois de décembre de la même année, puis élu en avril 1833 à l'Académie des inscriptions et belles lettres, avant d'être élu encore en avril 1836, à l'Académie française. Guizot réussit le rare exploit d'une triple élection, du « grand chelem » académique.

Mais trois élections en trois ans et demi : est-ce perspicacité ou réflexe panurgien d'académies qui volent au secours de la renommée du ministre de l'Instruction publique, historien connu et reconnu ? Car, bien avant les célèbres académies nationales, l'académie de Nîmes, la première, avait élu Guizot parmi ses membres au mois de décembre 1807.

Certes il ne s'agit que d'une très modeste académie de province, d'une académie que Guizot, déjà parisien, ne fréquenta guère alors même qu'il consacra beaucoup de temps et de soin aux académies de la capitale. Néanmoins, l'académie de Nîmes, « l'émule du laurier » selon sa propre devise<sup>1</sup>, prenait ici près de trente ans d'avance sur l'illustre compagnie parisienne : la première, elle avait su reconnaître dans le jeune Guizot plus que lui-même, comme le soulignait le président Alexandre Vincens dans sa réponse au discours du récipiendaire : « Appelé, selon toutes les probabilités, à se montrer avec éclat dans le monde littéraire, M. Guizot n'oubliera pas que ses concitoyens lui ont offert la première récompense publique de ses

---

<sup>1</sup> C'est François Graverol (vers 1636-1691) qui composa devise et dessin pour le sceau de l'académie de Nîmes : il s'inspira du sceau de l'Académie française, remplaçant la couronne de laurier par une couronne de palme, et la devise « À l'Immortalité » par « *Æmula lauri* ».

travaux, et que le premier laurier académique dont il est couronné, a été cueilli sur sa terre natale<sup>2</sup>. »

Aussi, à tout seigneur tout honneur, n'est-il pas inintéressant d'éclairer notre héros sous ce jour académique méconnu : Guizot vu de l'académie de Nîmes.

\*

Si l'académie de Nîmes ne donne pas à ses membres le beau nom d'Immortels, elle s'est efforcée, avec discrétion mais opiniâtreté, d'assurer à leur mémoire la meilleure pérennité. Fondée en 1682, n'est-elle pas la plus antique gardienne de tout le mouvement intellectuel de la ville, et donc la gardienne de la gloire de ses membres les plus distingués ? C'est un souci que l'on retrouve régulièrement exprimé dans les *Mémoires* académiques à propos de Guizot – et la tâche n'est pas inutile, si l'on en croit les académiciens.

Les rapports entre les grands hommes et leur ville natale ne sont pas des plus aisés, on le sait, faits de méfiance et d'orgueil, de gratitude et d'injustice. Guizot certes a vu le jour dans l'antique cité le 4 octobre 1787, de parents eux-mêmes nîmois, mais il quitta dès l'âge de douze ans les bords de la source sacrée pour n'y plus revenir qu'en villégiature, épisodiques retours de plus en plus espacés dans le temps. Doit-on alors s'étonner si ce méridional qui fit toute sa carrière à Paris et s'enracina en Normandie n'obtint pas dans sa cité le rang et les hommages qui lui étaient légitimement dus ? Tel est du moins l'avis en 1891 de M<sup>c</sup> Georges Maurin, membre-résident, qui souligne par contraste le sort posthume fameux de certains vulgaires : « La médiocrité trouve aisément dans son pays un curieux qui la découvre, écrit-il, des partisans qui l'encensent, une foule qui l'applaudit, le tout d'ailleurs sans trop y regarder. Une statue est bientôt votée ; on prononce à son inauguration de sonores discours et tout le monde est satisfait<sup>3</sup>. » Les vraies et grandes gloires, elles, poursuit-il, « celles qui appartiennent au monde et à l'histoire éternelle sont au contraire trop souvent diminuées dans l'esprit de leurs compatriotes par l'effet de mesquines jalousies, de

---

<sup>2</sup> *Notice des travaux de l'Académie du Gard*, Nîmes, Académie du Gard, 1808, p. 27.

<sup>3</sup> MAURIN G., « L'œuvre historique de Guizot », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, tome 14, 1891, p. XLIII-XLIV.

misérables rancunes des coteries froissées et des ambitions inassouvies. On est parcimonieux de gratitude pour les bienfaits rendus par les puissants, trouvant qu'ils n'en ont jamais assez fait ; on est sans mesure impitoyable et irrité pour les oublis qu'ils ont pu commettre et les petites faiblesses d'un long exercice du pouvoir et de la renommée. »

Dure loi humaine mais bien compréhensible, qui préfère le proche au lointain, et le local au national. N'aura-t-il pas meilleure presse le Nîmois enraciné dans son terroir, qui vit à l'ombre des Arènes et de la Tour Magne, toute sa vie, et meurt, à l'ancienne mode, là où il a vécu après y être né ? On pourrait bien pardonner à Guizot de partir chercher fortune et gloire en la capitale, mais les attentes, souvent déçues qu'engendre l'accès au pouvoir d'un compatriote créent frustration ou rancune, même inconsciemment : la réussite de Guizot n'est pas la consécration d'un Nîmois... Et Guizot s'acharne lui-même à ruiner le lien ténu qui l'attache à Nîmes, en reniant sa terre cévenole, l'air fouetté de mistral et la lavande des collines brûlées, pour une vallée étroite, solitaire et silencieuse, pour les prés verts, les bois touffus semés de grands arbres, le paysage agreste et riant de sa propriété du Val-Richer<sup>4</sup>.

Il ne s'agit nullement, bien sûr, d'occulter la mémoire de personnages moins glorieux, d'épurer la galerie existante des statues, bustes et effigies qui ornent la ville, mais de prendre conscience des abus de la « statuo-manie », du zèle souvent excessif de « comités trop épris d'une vanité de clocher, ou victimes des illusions qu'engendrent parfois des popularités trompeuses<sup>5</sup> » : l'académie de Nîmes préfère entretenir le souvenir des plus illustres. Ainsi, en 1891, elle proposa au concours l'étude de l'œuvre historique de Guizot, espérant « bien fermement que [l'hommage ainsi rendu à Guizot] ne sera[it] pas le dernier et que longtemps encore la tradition de ce rare et puissant esprit demeurera[it] parmi nous vivante et souvent évoquée<sup>6</sup>. » Elle le fut en effet encore en 1914, en 1931, en 1937 ; en 1974-1975, l'académie de Nîmes s'associa au centenaire de la mort de Guizot par une communication du sénateur Edgar Tailhades, et en 1982,

---

<sup>4</sup> C'est ainsi que Guizot décrit lui-même Val-Richer dans GUIZOT F., *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Paris, M. Lévy frères, (1858-1867), 8 vol., tome 4, p. 140.

<sup>5</sup> COULON A., « Nîmes, les monuments oubliés. Guizot-Crémieux-Boissier », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, tome 37, 1914-1915, p. II.

<sup>6</sup> MAURIN G., *art. cit.*, p. XLIV.

lors du tricentenaire de la compagnie nîmoise, le nom de Guizot fut cité à plusieurs reprises<sup>7</sup>. Si la fidélité du souvenir veut dire quelque chose, en voici assurément un exemple.

Mais conserver cette mémoire n'est pas la faire vivre en dehors des murs de l'hôtel de l'académie, loin s'en faut. Le rapporteur du concours de 1891 s'attriste que celui-ci n'ait suscité qu'un seul travail – très bon certes, mais non sans défaut : l'académie, très scrupuleuse dans ses choix, se borna à lui décerner une mention très honorable et une partie du prix.

Lors de la séance publique du 14 mai 1914, le président Armand Coulon entendit souligner les lacunes du panthéon nîmois, et parmi ces « monuments oubliés », selon le titre de son discours, Guizot, vous l'aurez deviné, dont la mémoire, dit Coulon, est l'objet d'une « injuste indifférence » et n'a pas encore reçu le juste tribut d'admiration qu'elle méritait.

« Avons-nous fait assez, lui répond comme en écho le professeur Gaston Broche<sup>8</sup> en 1931, pour honorer cette gloire, nous qui en sommes d'office, les plus proches gardiens ? Je ne le pense pas », conclut-il<sup>9</sup>, proposant pour solution définitive, la plus convenable et la plus efficace aussi, de donner son nom au lycée de la ville. « Que Nîmes fasse donc enfin tout son devoir en prenant toutes les mesures propres à sauvegarder cette grande mémoire ! Que le lycée de Nîmes soit le lycée Guizot, comme le lycée de Marseille est maintenant le lycée Thiers<sup>10</sup>. » Et Gaston Broche d'évoquer l'ampleur de l'événement : le baptême pourrait se doubler de l'érection d'un buste de Guizot dans la cour d'honneur du lycée, où seraient réunis pour l'occasion les successeurs de Guizot aux ministères de l'Instruction publique et des Affaires étrangères, des représentants de l'Académie des sciences morales et politiques, les représentants « les plus autorisés de la

---

<sup>7</sup> *Célébration du tricentenaire de l'Académie de Nîmes*, Nîmes, Académie de Nîmes, 1982, p. 43- 71 ; *L'Académie de Nîmes (1682-1982). Documents réunis à l'occasion du tricentenaire de sa fondation*, Nîmes, Musée des Beaux-Arts, 1982 : Historique (« entre 1804 et 1822 ») et pièce n° 120.

<sup>8</sup> Gaston Broche, né en 1880, lauréat de l'Institut, professeur agrégé détaché à la Faculté des lettres de l'Université royale de Gênes, fondateur de l'école palatine d'Avignon, membre correspondant de l'académie de Nîmes.

<sup>9</sup> BROCHE G., « Guizot jugé par Goethe », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, t. 49, 1931-1932, p. CLXII.

<sup>10</sup> C'est en 1929 que le lycée de Marseille prit le nom de « Thiers » (GONTARD M. (dir.), *Histoire des lycées de Marseille*, Aix-en-Provence, Édisud, 1982, p. 168-169).

science historique et de l'intellectualité anglaises qui n'ont pas oublié que Guizot fut de tous les Français de son temps, et même de tous les temps, celui qui a le mieux connu l'histoire et les institutions anglaises. » Oui, assurément, quelle belle fête que celle-là, fête de l'amitié franco-anglaise, fête de la pensée politique moderne, fête de la ville de Nîmes : « Bien que je n'ignore pas, ajoute Broche, combien toutes nos provinces françaises sont riches de gloires, je cherche cependant avec curiosité en France une autre ville qui puisse se flatter d'avoir donné tout ensemble au monde antique un nom aussi important que celui d'Antonin et au monde moderne un nom aussi noblement respectable que celui de Guizot !<sup>11</sup> »

La postérité, on le voit, peut jouer des tours, mais demeure, heureusement, l'œuvre. Et c'est cette œuvre, surtout, qui intéressa les membres de l'académie de Nîmes. Œuvre multiple et foisonnante. À travers les *Mémoires de l'Académie de Nîmes* sont mis en valeur quatre visages de l'action et de l'œuvre de Guizot.

1- L'ancien ministre de Louis-Philippe, d'abord et avant tout – mais comment évoquer le parcours de Guizot sans émettre de jugements politiques ? En 1975, le bâtonnier Tailhades, sénateur socialiste du Gard et président du Conseil régional Languedoc-Roussillon, se défend fermement d'être un défenseur de Guizot. Sa pensée est ainsi résumée dans le bulletin de l'académie : « L'orateur refusa à Guizot le droit de se considérer, sur le plan social, comme un ami du progrès. Les conceptions rétrogrades qui furent celles du ministre entraînent sa chute et celle de Louis-Philippe. Affirmer que seule peut exercer le pouvoir politique, une classe riche et instruite, ne saurait être accepté de la part d'un homme qui se prétendait, en quelque sorte, héritier de cette Révolution française, mais qu'il trahissait en ne voulant pas en concevoir les prolongements nécessaires<sup>12</sup>. » Rendant-compte des travaux de l'année 1975, le président Lucien Frainaud souligna à propos de cette communication son « objectivité parfaite », et le jugement aussi « éclairé » que « sévère » porté sur l'homme d'État<sup>13</sup>...

---

<sup>11</sup> BROCHE G., *art. cit.*, p. CLXIV.

<sup>12</sup> TAILHADES E., *Bulletin trimestriel des séances de l'Académie de Nîmes*, 2<sup>e</sup> trimestre 1975, p. 75.

<sup>13</sup> FRAINAUD L., « Compte-rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1975 », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, t. LIX, 1974-1976, p. 82-83.

Si la carrière de Guizot fut éclatante, elle prit fin dans un non moins remarquable échec, mais est-ce en raison de ses conceptions rétrogrades d'une « monarchie stationnaire »<sup>14</sup>, ou bien d'une vision trop juste de l'horizon lointain mais qui rend aveugle sur les obstacles présents ? Le débat traverse les travaux de l'académie, et deux membres illustrent cette seconde hypothèse plus favorable à l'accusé. Armand Coulon rappelle d'abord « la dette de reconnaissance que la démocratie a contractée envers Guizot, *le Colbert de l'instruction publique*<sup>15</sup> » aux vues « relativement avancées pour l'époque concernant la question scolaire<sup>16</sup> ». Gaston Broche quant à lui justifie les réserves manifestées par Guizot envers le suffrage universel :

Guizot avait bien le droit, *personnellement*, de ne pas aimer ce gouvernement tumultueux de la foule puisque le premier essai qui en avait été fait en France lui avait coûté la vie de son père, et l'avait condamné lui-même enfant, à l'exil ! Il en avait bien le droit, même comme historien, puisque cette brusque conquête du pouvoir par le peuple, non instruit et non mûri, lors de la Grande Révolution avait abouti à la terreur rouge, à la dictature militaire, à l'invasion étrangère et à la terreur blanche ! Il voulait l'instruction du peuple comme préliminaire à la démocratie, et cette instruction populaire, il est précisément le premier, comme ministre de l'Instruction publique, à l'avoir organisée d'une façon sérieuse par la loi justement célèbre, et qui fut appliquée, de 1833 [...] Il est donc permis de penser que si Guizot fût resté le guide de nos destins, le suffrage universel eût vu sans doute son avènement reculé d'une vingtaine d'années mais nous eussions fait – et l'Europe avec nous – l'économie de ses premières et inévitables erreurs. Qui de nous oserait aujourd'hui soutenir le dogme de l'infailibilité des démocraties prématurément émancipées au spectacle inquiétant des récentes élections d'outre-Rhin<sup>17</sup> !

Et cela sans parler de son action en politique extérieure qui, par le rapprochement franco-anglais, assura la paix pendant tout son ministère – point sur lequel se retrouvent d'accord Gaston Broche et Edgar Tailhades...

Ce n'est donc pas sans titre que l'homme politique rejoint, dans l'estime des académiciens, l'historien.

2- L'historien Guizot est en effet unanimement loué, l'un « des premiers et plus puissants rénovateurs des études historiques », « un des précurseurs les

<sup>14</sup> Selon l'expression de Lamartine.

<sup>15</sup> COULON A., *art. cit.*, p. VIII.

<sup>16</sup> TAILHADES E., *art. cit.*, p. 75.

<sup>17</sup> BROCHE G., *art. cit.*, p. CLXII-CLXIII.

plus autorisés de notre école contemporaine<sup>18</sup>. » Que reste-t-il de Guizot « envisagé dans la suprême beauté de l'idéal scientifique » ? Un sens de la recherche et des sources jusque-là ignoré<sup>19</sup>, un esprit critique remarquable<sup>20</sup> ; un travail formidable et incessant ; une œuvre féconde et originale, et l'*Histoire de la révolution d'Angleterre* toujours citée en modèle<sup>21</sup> ; l'honnêteté, scrupuleuse, exigeante, appliquée à l'étude du passé ; une capacité de synthèse peu commune qui lui permit d'élever l'histoire de la civilisation européenne à sa juste hauteur, débrouillant le chaos, dépassant les points de vue spéciaux ou partisans, tenant compte de tous les tumultueux éléments dont la fermentation allait enfanter le monde moderne<sup>22</sup>... Aussi l'échec du concours proposé en 1891 laisse-t-il nos académiciens perplexes : son œuvre serait-elle devenue pour les jeunes générations trop austère, trop difficile, trop marquée par le régime politique auquel il attachait son nom<sup>23</sup> ?

3- L'historien ne peut pas être séparé du professeur, pourvu par surprise en 1812 d'une chaire à la Sorbonne par le grand-maître de l'Université

---

<sup>18</sup> À la suite de Georges Maurin qui, en 1891, fait l'éloge du « rôle important, décisif joué par Guizot dans la rénovation des études historiques », tous les académiciens nîmois louent unanimement l'historien Guizot : « L'éminent historien » (A. Coulon), qui prend place « dans la lignée des grands historiens modernes » (E. Tailhades), l'un « des premiers et plus puissants rénovateurs des études historiques » (A. Coulon), « un des précurseurs les plus autorisés de notre école contemporaine » (G. Maurin).

<sup>19</sup> Comme le notent COULON A et TAILHADES E., *art. cit.*

<sup>20</sup> Comme le notent MAURIN G. et COULON A., *art. cit.*

<sup>21</sup> Comme le notent MAURIN G., TAILHADES E. et FRAINAUD L., *art. cit.*

<sup>22</sup> Cf. MAURIN G., *art. cit.*, p. XLVII. Guizot « fit comparaître à la barre de l'histoire l'organisation de l'empire et des cités romaines, les restes encore vivaces du paganisme, les éléments de progrès et de salut social contenus dans le Christianisme ; il interrogea la psychologie des écrivains du V<sup>e</sup> siècle, les œuvres par eux laissées et détermina, avec une impartialité sévère, la part de chacun dans la refonte de la société. » Comme le rappelle COULON A., *art. cit.*, p. VIII-IX.

<sup>23</sup> Cf. MAURIN G., *art. cit.*, p. XLIV. « Serait-ce que cette œuvre paraîtrait déjà trop austère, trop escarpée, trop difficile d'abord ? Le rôle important, décisif joué par Guizot dans la rénovation des études historiques serait-il déjà oublié ? Et serait-il réservé aux seuls érudits sombres et naïfs de relire ses leçons sur l'histoire de la civilisation en Europe et en France ? Ou bien encore le temps, emportant avec lui dans le passé, le régime politique auquel il attachait son nom et son activité, aurait-il altéré auprès des générations nouvelles les mérites du penseur et de l'écrivain ? »

impériale, Fontanes. En 1891, l'écho de sa voix résonne encore, nous dit Georges Maurin, à travers ceux, « nombreux parmi nous, qui ont recueilli de la bouche même des auditeurs les traditions vivantes, enflammées, vibrantes encore des impressions de la jeunesse, de ces fameuses leçons de 1828 et de 1829<sup>24</sup> ». Une gravité naturelle et une solennité voulue, une voix forte et profonde, une puissance oratoire qui sera même saluée par la grande tragédienne Rachel<sup>25</sup>, bref un professeur en vue, moins populaire, moins applaudi que Villemain ou Cousin, mais qui fut assurément « un des plus grands formateurs d'intelligences que notre siècle ait connus et [dont l'] influence s'exerce encore à distance sur bien des hommes qui n'ont rien retenu de sa foi politique<sup>26</sup> ».

4- Enfin, dernier visage, et le plus méconnu, le poète. Car, si Guizot est devenu historien, c'est l'œuvre du hasard. Le hasard fait, une fois encore, bien les choses, mais la réputation de Guizot est, à ses commencements, littéraire<sup>27</sup> : « J'étais né pour faire un homme de lettres distingué », s'exclame Guizot à 19 ans, « je suis dévoré quelquefois du besoin d'écrire<sup>28</sup>. » Et c'est en poète que Guizot s'est fait connaître à l'académie du Gard<sup>29</sup>.

---

<sup>24</sup> MAURIN G., *art. cit.*, p. XLV.

<sup>25</sup> Comme le rappelle A. COULON, *art. cit.*, p. VIII-IX.

<sup>26</sup> G. MAURIN, *art. cit.*, p. XLV.

<sup>27</sup> En avril 1807, Guizot se propose d'assurer les chroniques que Pauline de Meulan, empêchée, tenait dans *Le Publiciste* ; devenu collaborateur régulier du *Publiciste* de septembre 1807 à novembre 1810, Guizot donne également quelques articles aux *Archives littéraires* et au *Mercur de France* : ses sujets sont variés, comptes-rendus critiques en majorité, sur la littérature française et étrangère, mais aussi sur l'histoire, la philosophie et les beaux-arts. En 1809, il publie un *Dictionnaire des synonymes* ; en 1811, un ouvrage de critique d'art, *De l'état des beaux-arts en France et du Salon de 1810* ; en 1813 une *Vie des poètes français du siècle de Louis XIV*. En 1811 il traduit de l'allemand l'ouvrage de Rehfués sur *L'Espagne en 1808*, et en 1812 *L'Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain* du britannique Edward Gibbon ; il collabore à la vaste *Biographie Universelle* de Michaud. Enfin il fonde en 1811 et dirige avec Pauline de Meulan les *Annales de l'éducation*.

<sup>28</sup> Lettre de Guizot du 26 novembre 1806, citée par Charles-Henri Pouthas. POUTHAS, C.-H. *La Jeunesse de Guizot (1787-1814)*, Paris, Félix Alcan, 1936, p. 161.

<sup>29</sup> Rétablie en 1802, l'académie du Gard porte ce nom porte ce nom jusqu'en 1878, devenait alors académie de Nîmes.

En 1807 en effet, l'académie propose à l'émulation des poètes le récit épique de la mort d'Henri IV. Parmi 30 candidats, Guizot y répondit par une élégie intitulée *Sully à Saint-Denis*.

Deux commissions préparatoires examinent les pièces du concours. La première retient le poème de Guizot parmi les cinq finalistes, avant de l'exclure parce qu'il ne satisfait pas aux conditions du concours : on attendait une épopée, et c'est une élégie que Guizot présentait ; mais, sensible à cette « aimable et touchante poésie », la commission estime qu'elle mérite l'honneur d'être lue en séance publique<sup>30</sup>. La seconde commission a retenu trois poèmes, dont celui de Guizot – ce dont elle se justifie : certes sa pièce rappelle Tibulle davantage que Virgile, mais « c'est le récit qui constitue l'épopée » ; la narration de Guizot est « douce, tendre, touchante, mais les qualités ainsi que la grandeur de la force ne sont-elles pas du domaine de la poésie épique<sup>31</sup> ? » Le poème « présente un tableau plein de vérité, d'intérêt et de charme. On doit surtout à notre avis louer l'auteur d'avoir introduit dans son sujet le dramatique si nécessaire pour tempérer la sévérité de l'épopée et en varier les scènes et les tons ». Le poème n'est pourtant pas sans défaut, et, après un bon début, l'auteur faiblit en avançant. En conséquence, cette seconde commission propose de décerner un accessit à l'élégie de Guizot.

Dans sa grande sagesse, l'académie décide de récompenser Guizot, non dans ce concours de poésie, mais en l'élisant, le 27 décembre 1807, comme membre non résidant.

Lue en séance publique, l'élégie de Guizot reçut applaudissements et, disent les *Mémoires*, attendrissement général<sup>32</sup>. 174 alexandrins, que la curiosité incite à ne pas taire :

Le tems avait neuf fois ramené la journée  
Qui d'un Prince parfait borna la destinée.

---

<sup>30</sup> Rapport d'Alexandre Vincens, Archives de l'Académie de Nîmes (Concours de l'Académie : dossier du concours de poésie de 1807 prorogé jusqu'en 1808, pièce n° 2).

<sup>31</sup> Rapport du Secrétaire Perpétuel Trélis, Archives de l'Académie de Nîmes (Concours de l'Académie : dossier du concours de poésie de 1807 prorogé jusqu'en 1808, pièce n° 1).

<sup>32</sup> *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année 1807*, par M. Trélis, secrétaire perpétuel, 1808, p. 352-355. Le prix de ce concours fut décerné à Victorien Fabre et un honorable accessit à Mollevault, de Nancy, correspondant de l'Institut de France (*Notice des travaux de l'Académie du Gard*, 1808, p. 443-448).

Et Sully par neuf fois, en vêtemens de deuil,  
Avait de son ami visité le cercueil.  
Ce triste jour devait l'y rappeler encore ;  
Pour la dixième fois il naissait, et l'Aurore,  
Couvrant d'un bandeau noir son front doux et riant,  
Sans perles, sans rubis, sortait de l'Orient  
Sully se lève en pleurs<sup>33</sup>...

Dans son discours de réception, Guizot développa des « considérations générales sur l'opinion publique dans son rapport avec les lettres », soulignant la nécessité pour les écrivains d'avoir des juges. Heureux probablement d'avoir lui-même trouvé de tels juges à Nîmes, Guizot donnera encore à l'académie deux cantates en 1809, *L'Empire de l'harmonie ou la fête d'Alexandre* puis *La mort de Corinne*, et une élégie en 1811, *La mort du Tasse*<sup>34</sup>. Mise à part donc une pièce publiée en 1807<sup>35</sup>, Guizot réserva, pour des raisons inconnues, ses créations poétiques à l'académie. Privilège dont s'honore l'académie de Nîmes, et que résume ainsi le secrétaire perpétuel en 1937 : « En somme, il fut poète pour nous<sup>36</sup>. »

Faut-il regretter que Guizot ait abandonné la poésie ? Chacun en sera juge, mais pour ses biographes, sa gloire n'y a point perdu<sup>37</sup>...

<sup>33</sup> Nous reproduisons le poème en annexe, p. 42 et suiv.

<sup>34</sup> Outre son discours de réception et ses poèmes, les contributions de Guizot à l'académie furent les suivantes : le discours préliminaire de son *Dictionnaire des synonymes (Notice des travaux de l'Académie du Gard*, 1808, p. 384-386) ; un rapport sur des opuscules scientifiques et littéraires envoyés par l'Héraultais Touchy (1808, p. 162-163) ; un rapport sur un essai du Montpelliérain Causan touchant à la poésie sacrée (1808, p. 386-387) ; le compte-rendu d'un voyage à Rhodeille, en vers et en prose, par Auguste de la Bouisse (1808, p. 403-404).

<sup>35</sup> Il publia dans le *Journal de l'Empire* du 26 février 1807 un Éloge de Méhul.

<sup>36</sup> LACOMBE E., « Guizot et l'Académie de Nîmes », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, tome 51, 1936-1938, p. 192.

<sup>37</sup> Gabriel de Broglie note à ce propos : « À vingt ans, [Guizot] se croyait poète. Le goût du temps était à la versification déclamatoire. Il composa éloges, élégies, cantates, odes, épîtres et même une tragédie auxquels il manquait l'inspiration ». (DE BROGLIE, G., *Guizot*, Paris, Librairie académique Perrin, 1990, p. 29-30.) Il rejoint l'appréciation déjà sévère de Charles-Henri Pouthas : « Guizot faisait des vers – péché véniel, car commun à cet âge, même en l'absence de talent – mais se crut poète – ce qui est plus grave – puisqu'il imprima ses vers. [...] Il lui manquait l'émotion, l'invention, le don des images, et sa langue, dépouillée de couleur, s'accommodant avec une facilité déplorable à la coupe des vers, est ou ampoulée ou banale – dans les deux cas, conventionnelle. » (POUTHAS C.-H., *op. cit.*, p. 160-162 et 215 -220). La propre famille de Guizot ne semble pas avoir partagé

Déjà en route vers son destin, Guizot s'est si bien intégré à la société parisienne qu'il n'éprouve plus que désenchantement et étouffement lorsqu'il revient à Nîmes dans l'été 1811, comme en témoigne cette lettre à Charles Fauriel :

Il nous reste ici une Académie dont quelques membres ont des lumières et du zèle, mais l'obscurité tue le zèle, et l'on sait si bien aujourd'hui condamner les lumières à rester sous le boisseau qu'elles n'éclairent plus personne. [...] Donnez-moi quelques nouvelles de ce que vous savez sur le monde philosophique ; je suis ici au milieu de gens qui ne se doutent pas de ce qu'on pense ailleurs ; la plupart seraient tentés de croire qu'on ne mange et qu'on ne parle qu'à Nîmes : si j'y restais longtemps, je ne serais bientôt plus au courant de rien. Interrompez donc un peu ma solitude<sup>38</sup>.

Après 1811, Guizot cessa toute relation active avec l'académie, mais le compatriote maintenant si éloigné ne fut jamais oublié. En 1859, à l'occasion d'une révision de ses statuts, l'académie du Gard décida d'offrir à Guizot « une place exceptionnelle », celle de président honoraire perpétuel : « Nous aussi, explique le secrétaire perpétuel, nous avons voulu montrer en lui déférant une présidence honoraire que nous savions comme lui comprendre les immortelles affinités des études sérieuses et des austères doctrines du savoir, que nous étions dignes d'entendre ces nobles accents qu'il jette à ses contemporains du fond de sa solitude et des hauteurs de son talent<sup>39</sup>. » En remerciement, Guizot fit savoir qu'il était « très touché de l'affectueux souvenir de l'académie que je me permettrai d'appeler mon académie natale ».

Aussi son retour à Nîmes en 1860, à l'occasion du mariage de son fils Guillaume<sup>40</sup> ne pouvait être qu'un événement. Le 14 avril 1860, le mar-

---

son enthousiasme pour la poésie, puisqu'elle le découragea en 1806 de publier son *Epître à Chateaubriand*. Pouthas signale que l'on trouve dans les papiers de Guizot neuf œuvres terminées et mises au net, ainsi que quinze fragments. Guizot avait entrepris dans l'été 1808 une tragédie imitée d'Alfieri, *Saül*, dont il écrivit deux scènes.

<sup>38</sup> « F. Guizot : lettres à Fauriel », publiées par GLACHANT P. ET V., *La Nouvelle Revue*, tome 13, novembre-décembre 1901, p. 354-355.

<sup>39</sup> NICOT O., « Compte-rendu des travaux de l'Académie du Gard », *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1860, p. 200.

<sup>40</sup> Guillaume Guizot (1833-1892), alors homme de lettres à Paris, venait d'être élu associé-correspondant de l'académie de Nîmes le 31 mars 1860. Il épousa Jeanne-Gabrielle Verdier de Flaux le 26 avril 1860 au Grand Temple de Nîmes. « Je me promets un grand

quis de Cabrières, père du futur cardinal, s'apprêtait à sortir à une heure inaccoutumée ; son fils se hasarda à lui demander où il allait : « Eh, mais à la réception que l'académie du Gard donne en l'honneur de M. Guizot<sup>41</sup>. » La séance tenue à la bibliothèque de la ville fut ouverte par la lecture d'une notice sur la vie de Frédéric Ozanam, par Léonce Curnier, receveur général du Gard, à laquelle Guizot répondit par la communication de deux chapitres du troisième volume de ses *Mémoires*. Mais ce retour de Guizot à l'académie ne pouvait être fêté sans poésie, naturellement, poésie offerte à Guizot cette fois-ci, par les stances brillantes et animées de Jean Reboul :

Nîmes de ses enfants a revu le premier ;  
De son vieil écusson le glorieux palmier  
A, de joie et d'orgueil, reverdi de lui-même ;  
Car votre renommée entre dans nos splendeurs,  
Roi par l'esprit, tombé des civiques grandeurs,  
Sans rien diminuer de votre diadème ! »

Reboul évoque alors, de manière allégorique, les travaux de l'historien sur le développement de la civilisation chrétienne, de « ces âges d'équinoxe » jusqu'aux rayons du « soleil chrétien », puis achève par un vibrant hommage :

Né sous ce ciel serein, miroir de votre esprit,  
Maître, que votre nom reste à jamais écrit  
Sur ces temples dont Rome a paré notre enceinte ;  
Vous qui du penser grave avez reçu le don,  
Où pourriez-vous, ailleurs, trouver un Panthéon  
Où grandeur plus austère ait laissé son empreinte<sup>42</sup> ?

Magnifique éloge, fait de modestie et de tact, du très catholique Reboul au très protestant Guizot, ancien ministre du roi exilé dix ans plus tôt, en présence du préfet du Gard, préfet de l'Empire, et de tous

---

plaisir de ce voyage et de revoir tous mes amis du sol natal », écrit F. Guizot en février (lettre du 25 février 1860 à Achille de Daunant, in AZÉMA X., « Une correspondance inédite de F. Guizot », 37<sup>e</sup> et 38<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Historique du Languedoc méditerranéen, Montpellier, 1965, p. 217).

<sup>41</sup> Lettre du Cardinal de Cabrières en préface du livre *Les Années de retraite de M. Guizot, lettres à M. et Mme Charles Lenormant*, Paris, Hachette, 1902.

<sup>42</sup> REBOUL J., « Stances à M. Guizot », *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1860, p. 401-402.

les partis, orléaniste, légitimiste, républicain<sup>43</sup>... « C'est un bonheur bien rare, dit Guizot à l'assemblée réunie, quand on a passé trente ans loin de sa terre natale et lorsque, en y rentrant, on trouve tant de choses, presque toutes choses changées, de retrouver des amis qui n'ont point changé et les cœurs constants et immuables au milieu de la mobilité universelle [...] Aujourd'hui je retrouve ici des amis, je n'y vois plus d'adversaires<sup>44</sup>. »

Des applaudissements unanimes saluaient un homme politique à peine sorti des luttes ardentes, et tous oubliaient leurs divergences pour se souvenir seulement qu'ils étaient de la même cité. « Cela se voit bien

---

<sup>43</sup> Les témoignages concordent sur cette interprétation. Dans son discours lors de cette séance de l'académie, Guizot « se félicite de ne plus trouver, comme dans l'année 1830, des adversaires mêlés à ses amis » (Procès-verbal de la séance du 14 avril 1860, Archives de l'Académie de Nîmes). Racontant son voyage à M<sup>me</sup> Charles Lenormant, Guizot écrit : « Tout s'est passé à merveille en public et *at home*. Je n'avais pas été dans ma ville depuis trente ans. J'y ai été parfaitement accueilli par tout le monde, protestants et catholiques, orléanistes, légitimistes ou républicains, dans les rues comme dans les salons, même par les fonctionnaires qui se sont sentis obligés d'être fort courtois » (Lettre du 8 mai 1860, in *Les Années de retraite de M. Guizot, op. cit.*, p. 173). Le cardinal de Cabrières, évêque de Montpellier, évoque dans ses mémoires son père et la sympathie grandissante qu'a éprouvée celui-ci pour Guizot : « Je n'ai pas été peu surpris de constater l'empressement avec lequel, au moment d'une visite de l'ancien ministre à Nîmes, vers 1860, mon père suivit les détails des réceptions qu'on lui fit, des paroles qu'il prononça, et de l'attitude qu'il garda vis-à-vis de ses adversaires d'autrefois » (*Cabrières et Veauve. Livre de famille*, Paris, Plon, 1917, p. 531). Adolphe Pieyre relate cette journée : « L'homme d'État et l'écrivain devaient à des titres divers exciter l'enthousiasme général et ce fut une magnifique séance pour l'Académie de Nîmes que celle où elle reçut en assemblée solennelle cet illustre compatriote. La salle des séances publiques se trouva trop petite pour contenir l'assistance choisie, les membres du clergé, de la magistrature, de l'armée, du commerce et de l'industrie accourus pour entendre l'ancien ministre. Tout était confondu dans cet auditoire d'élite, cultes, croyances, opinions, rangs sociaux. Il n'y avait plus que des Nîmois venus pour saluer un des leurs, et le peuple lui-même, jaloux de témoigner à son tour sa profonde sympathie à celui dont s'enorgueillissait la cité, se pressait en rangs serrés aux abords de la salle, et salua respectueusement M. Guizot à son passage » (PIEYRE A., *Histoire de la ville de Nîmes depuis 1830 jusqu'à nos jours*, t. 2, 1886, rééd. Lacour 1994, p. 308). Adolphe Pieyre (1848-1909) incarne lui-même « par ses fidélités au catholicisme et à la légitimité un authentique *blanc du Midi* », note Bruno Dumons (DUMONS B., « À propos de la *légende noire* des Camisards. Itinéraires et réseaux de polémistes catholiques du *Midi blanc* », in *Les Camisards et leur mémoire 1702-2002*, s. dir. de Cabanel P. et Joutard P., Actes du colloque du Pont-de-Monvert, 25-26 juillet 2002, Presses du Languedoc, 2002, p. 190).

<sup>44</sup> Cité par LACOMBE E., *art. cit.*, p. 200.

rarement : cela se voit à l'Académie de Nîmes », commente en 1937 le secrétaire perpétuel<sup>45</sup>.

Car, bien sûr, au travers des évocations de la mémoire de Guizot, l'académie se donne elle-même à comprendre, et tout n'y est que respect, harmonieux éclectisme, réconciliation. Réconciliation politique<sup>46</sup>, malgré les ruptures, les révolutions, les clivages partisans. Réconciliation religieuse, dans une compagnie divisée traditionnellement en trois groupes d'égale importance : l'un formé de catholiques, l'autre de protestants, le troisième des indépendants, appelés plus familièrement « sauvages<sup>47</sup> ».

Non pas que les éloges de Guizot soient sans réserves, au contraire : « Le meilleur hommage à la mémoire de ce grand homme de bien était certes de dire sans embarras les critiques qu'on peut ou qu'on croit pouvoir lui adresser », note Georges Maurin. Et les communications des académiciens ne sont pas exemptes de critiques, à l'égard de sa politique naturellement, mais à l'égard du personnage également : Armand Coulon en 1914 trouve Guizot trop austère, trop genevois<sup>48</sup>, et Georges Maurin le trouve au fond trop protestant<sup>49</sup> :

---

<sup>45</sup> *Ibidem*.

<sup>46</sup> MAURIN G., *art. cit* et LACOMBE E., *art. cit.*, insistent sur ce point.

<sup>47</sup> Comme l'explique le président Jacques Larmat lors de la célébration du tricentenaire de l'académie : « L'Académie de Nîmes : jadis et naguère, aujourd'hui et... demain ? », *Célébration du tricentenaire de l'Académie de Nîmes*, 1982, p. 50 et s.

<sup>48</sup> Évoquant les salons et les cercles intellectuels héritiers du Grand Siècle et de la tradition philosophique du XVIII<sup>e</sup> siècle que fréquente Guizot, A. Coulon note qu'« on ne saurait douter que cette influence bien française n'ait atténué [chez lui] les effets de l'éducation genevoise » (*Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1914-1915, p. VI).

<sup>49</sup> « Ce n'est jamais impunément qu'on appartient à une minorité, quelque honnête et distinguée d'ailleurs qu'elle soit. On y contracte dès l'enfance un je ne sais quel superstitieux respect pour certaines idées d'ensemble nécessaires au maintien de la discipline, mais malaisément conciliables avec les évolutions brusques de la vie. On y garde le culte des fidélités désintéressées, l'orgueil des dévouements sans récompense ici-bas. On serre volontiers ses rangs, on rétrécit un peu son horizon, et on se croit facilement une élite, alors qu'on est un cercle, quelque peu fermé, aisément trop dédaigneux du vulgaire et trop laudateur entre soi. Ce pli de naissance et d'éducation, cet indéfinissable enveloppement de tout l'être par les souvenirs de la première éducation, Guizot ne le perdit jamais ; mais sa pensée voulut réagir et y parvint souvent » (MAURIN G., *art. cit.*, p. XLVIII).

Le contraste est surtout frappant quand on le compare avec Thiers, poursuit Maurin. Celui-ci est incontestablement inférieur au point de vue de la valeur morale, de la largeur d'esprit et de la solidité du savoir. Mais Adolphe Thiers est de vieille et ininterrompue lignée gauloise ; il en a les soubresauts, les défauts, les légèretés ; mais aussi les élans, l'activité, le besoin de clarté et la joyeuse humeur ; [...] son esprit est si bien de notre race, il répond si bien aux courants de notre tempérament national, à nos aspirations égalitaires et démocratiques que nous revenons sans cesse à ses ouvrages. Guizot nous attire moins et nous impose davantage. Nous sommes tentés de l'admirer à distance... »

Peut-être est-ce une explication. Mais il faut aussi savoir se méfier des explications trop élaborées des intellectuels.

Au cours de ce XIX<sup>e</sup> siècle, quatre enfants de la cité gardoise aux sept collines<sup>50</sup> allèrent conquérir la plus vive renommée sur la grande scène du monde : François Guizot, Adolphe Crémieux, Gaston Boissier, Alphonse Daudet. Rendez-vous compte : le catholique Boissier, le protestant Guizot, l'israélite Crémieux, voilà que l'on peut saluer dans la même patrie nîmoise à la fois Rome, Genève et Jérusalem ! « Il n'est pas de plus beaux fleurons dans la parure d'aucune cité française ! », s'exclame en 1914 le président de l'académie<sup>51</sup>.

Ironie du sort, ces trois gloires attendent encore le monument qui fut élevé sans retard pour le quatrième<sup>52</sup>. Et lorsque Nîmes voulut dénommer son lycée de garçons en 1963, c'est encore le plus espiègle de ses fils qu'elle honora. Finalement, aux bords de la fontaine nîmoise, aujourd'hui comme au commencement, peut-être préfère-t-on tout simplement le pain et les jeux aux exploits politiques et intellectuels.

Pierre-Yves Kirschleger

---

<sup>50</sup> Comme le rappellent ces vers de Jean Reboul : « Le Nîmois est à demi romain/ Sa ville fut aussi la Ville aux Sept Collines,/ Un beau soleil y luit sur de belles ruines/ Et l'un de ses enfants se nommait Antonin. »

<sup>51</sup> COULON A., *art. cit.*, p. xv.

<sup>52</sup> Dès 1900, le maire de Nîmes inaugura sur le square de la Couronne, une statue en l'honneur d'Alphonse Daudet, décédé moins de trois ans plus tôt.

## Annexe

### Sully à Saint-Denis.

#### Poème envoyé au concours de l'Académie de Nîmes qui a proposé le récit de la mort de Henri 4 pour sujet de concours.

[Manuscrit, 1807. Quatre feuilles pliées de papier vergé filigrané vert  
pâle, 0,213×0,356. Archives de l'académie de Nîmes.]

*... Manibus date lilia plenis,  
Purpureos spargam flores, animamque perempti  
His saltem accumulem donis et fungar inani  
Munere*<sup>53</sup>...

Eneid. Lib. 6 v. 882 et seq.

En ces jours où Louis, monarque sans puissance,  
Livrait à Richelieu l'empire de la France,  
Du sceptre et de l'autel méconnaissait les droits  
Et d'un ministre vain semblait suivre les lois,  
Sully, fuyant l'éclat d'une Cour asservie,  
Abandonnait aux pleurs le reste de sa vie  
Et seul avec son fils dans la vertu nourri,  
L'instruisait à chérir le beau nom de Henri.  
Le tems avait neuf fois ramené la journée  
Qui d'un Prince parfait borna la destinée.  
Et Sully par neuf fois, en vêtements de deuil  
Avait de son ami visité le cercueil.  
Ce triste jour devait l'y rappeler encore ;  
Pour la dixième fois il naissait, et l'Aurore  
Couvrant d'un bandeau noir son front doux et riant,  
Sans perles, sans rubis, sortait de l'Orient.  
Sully se lève en pleurs : « Ô jour que je déteste !

---

<sup>53</sup> À pleine mains offrez des lys. Ah, que je répande des fleurs pourprées, qu'au moins sur l'âme expirante j'accumule des offrandes, et m'acquitte ainsi d'un vain devoir.

« Toi qui prêtas au Crime une clarté funeste,  
« Mes yeux s'étaient flattés de ne plus te revoir !  
« S'il faut qu'un sort cruel trompe ainsi mon espoir,  
« S'il faut compter encor tes heures abhorrées,  
« Qu'aux douleurs, aux regrets elles soient consacrées ;  
« Fidèle au souvenir du Roi que j'ai chéri  
« J'irai..... je reverrai le tombeau de Henri ;  
« J'invoquerai son ombre et mes lèvres glacées  
« Presseront de son nom les lettres effacées :  
« Oui, c'est là que mon fils doit apprendre de moi  
« La gloire, les malheurs et la mort de son Roi. »

Il dit, sort du château dans un morne silence :  
Son fils, dont la vertu, même au sein de l'enfance,  
Promet à ses vieux ans un glorieux appui,  
Respecte sa tristesse et marche près de lui.  
Non loin des bords heureux où la Seine serpente  
S'élève d'une tour la pointe menaçante  
Qui portant de la Foi le signe révéral  
Domine un temple saint à la Mort consacré.  
C'est là que déposant le sceptre et la couronne  
Les Rois vont au tombeau par le chemin du trône ;  
Sous de riches lambris ils dorment, et l'Orgueil  
Loin des vulgaires morts a placé leur cercueil.  
Ce faste, ces honneurs rendus à leur mémoire  
Des arêtes du néant ne sauvent point leur gloire ;  
Pour Henri seul peut-être ils ne sont pas perdus,  
Sur le bord de la tombe il laissa ses vertus  
Et Dieu bénit la place où reposait sa cendre.  
[C'est dans ce lieu sacré que Sully doit se rendre :  
Il arrive, s'approche et penché vers l'Autel  
Offre avec ses regrets, ses vœux à l'Éternel.  
Le fils suit à genoux l'exemple de son père ;  
Un saint recueillement préside à leur prière ;  
Les yeux baignés de pleurs, ils se lèvent tous deux,]  
C'est là qu'avec son fils Sully venoit se rendre

Sous le portique sombre ils s'avancent tous deux  
Et le séjour des morts est ouvert devant eux.  
Leurs pas en ont troublé le silence immobile,  
Tout se tait : rarement l'écho de cet asyle  
A vu par des sanglots interrompre sa paix ;  
Celui qui sur le trône, oublia ses sujets  
Ne laisse après sa mort qu'un souvenir sans charmes  
Et la tombe des Rois voit couler peu de larmes :  
D'un si cruel affront Henri seul est exempt.  
Sully vers le cercueil s'avance en gémissant :  
« Arrêtez, ô mon fils ! c'est ici qu'il repose,  
« Dit-il, de ma douleur vous connaissez la cause ;  
« Le grand Henri n'est plus : mais quel bras meurtrier  
« A plongé dans son flanc un parricide acier,  
« Vous l'ignorez encor : votre heureuse innocence  
« N'oserait imputer ce forfait à la France.....  
« Un Français l'a commis ; le plus vil assassin  
« Du plus aimé des Rois a déchiré le sein ;  
« Grand Dieu ! tu l'as voulu ! ta justice sévère  
« Pour punir les Français leur a ravi leur père,  
« Mais si j'ai mérité l'ami que j'ai perdu,  
« Si tu donnais ce prix à ma faible vertu  
« De le revoir bientôt laisse-moi l'espérance !  
« Et vous mon fils, et vous dont la naissante enfance  
« Des bienfaits de son Prince a vu borner le cours,  
« Apprenez quelle main a terminé ses jours.  
« Après plus de trente ans de discorde et de guerre,  
« Le Démon des combats ne troublait plus la terre,  
« Et la France unissant les partis opposés,  
« Ne voyait plus entr'eux ses enfans divisés.  
« Le Fanatisme, enfin content de ses victimes  
« Semblait être lassé de carnage et de crimes :  
« Henri régnait ; son bras favorisé des Cieux  
« Portait enfin le sceptre et son cœur généreux  
« A ses fiers ennemis prodiguant la clémence

« Avait au pied du trône, oublié la vengeance.  
« La France sous ses lois n'avait d'autre devoir  
« Que son nom à bénir, ses dons à recevoir. –  
« - Mon peuple est, disait-il, ma famille chérie ;  
« Roi, je suis le premier à servir la patrie,  
« Laissons aux conquérans leurs superbes projets,  
« La gloire du monarque est l'amour des sujets  
« Et la paix que je donne est mon plus bel ouvrage. –  
« Tel de Henri vainqueur fut toujours le langage ;  
« Par trois fois cependant, des assassins français  
« Enfans dénaturés, sourds à tant de bienfaits,  
« Sous des prétextes saints colorant leur furie,  
« Osèrent contre lui tourner un glaive impie.  
« Un Dieu juste et clément nous conserva ses jours,  
« Mais Dieu se lasse enfin de pardonner toujours :  
« Pour punir les mortels, sa suprême puissance  
« Dans les parvis sacrés rappelle l'innocence,  
« Aux coupables humains ravit leur protecteur  
« Et livre un peuple aveugle à sa propre fureur.  
« Lassé de son repos, jaloux de voir la France  
« Après tant de malheurs renaître à l'espérance,  
« Le Fanatisme armé d'un poignard odieux  
« Et cachant sa laideur sous un masque pieux,  
« Animait Ravailac de sa funeste rage,  
« Aux plus sombres forfaits instruisait son courage,  
« L'entretenait de meurtre en face d'un autel  
« Et pour la mort d'un Roi, lui promettait le Ciel.  
« Le scélérat aveugle et chérissant son crime  
« Appelait par ses vœux le jour où sa victime  
« A son bras parricide enfin viendrait s'offrir.  
« Ô de ce jour fatal déchirant souvenir !  
« La guerre terminée et la paix affermie,  
« La gloire de trente ans, les vertus d'une vie,  
« Le généreux projet de contraindre les Rois  
« A rendre à l'Univers sa balance et ses droits,

« Ni le beau nom de Grand, ni le titre de Juste  
« Rien n'a pu de Henri sauver la tête auguste !  
« Hélas ! plus d'une fois un noir pressentiment  
« Parut nous annoncer ce triste événement,  
« Et le Roi qui jamais n'avait connu la crainte  
« De mortelles frayeurs sentit son ame atteinte. –  
« - Ami, me disait-il, plains mon malheureux sort  
« Mes enfans bien aimés ont conspiré ma mort,  
« Ils me tueront, te dis-je et le jour qui va luire  
« Est le dernier des jours où ton ami respire. –  
« Je tentai vainement de bannir de son cœur  
« Cet effroi, de la mort sinistre avant-coureur :  
« Atteint d'un mal cruel et loin de sa présence  
« Je cachais à ses yeux ma funeste souffrance ;  
« La voix de l'amitié, l'appelant près de moi  
« L'emporta dans son cœur sur les craintes du Roi ;  
« Près du triste Sully Henri venait se rendre.....  
« Sully ne devait plus ni le voir ni l'entendre ;  
« Dans un détour obscur où le peuple est pressé  
« Le carosse du Roi s'arrête embarassé ;  
« Le monstre impatient de commettre son crime  
« S'avance, et de trois coups a frappé sa victime.....  
« Dieu ! pardonne les pleurs que ce mot fait couler !  
« Le tems qui m'a vieilli n'a pu me consoler ;  
« J'ai vu, mon fils, j'ai vu tout un peuple en alarmes  
« Redemander son Roi par ses cris, par ses larmes,  
« Doubter quelques instans de son malheureux sort,  
« Eclater en sanglots au seul bruit de sa mort,  
« S'écrier : « Ciel, rends-nous notre appui tutélaire !...  
« L'un dit à ses enfans : « Vous perdez votre père ! »  
« L'autre au pied des autels se roulant égaré  
« Va rejoindre au tombeau son monarque expiré :  
« Chacun se croit frappé du coup le plus funeste :  
« Et moi-même aux douleurs abandonnant le reste  
« Des jours que mon ami ne me demandait plus,

« Las de voir pour son fils tous mes soins superflus,  
« J'exilai de la Cour ma tristesse inutile :  
« Seul avec mes regrets, au fond de mon asyle,  
« Occupé chaque jour d'un souvenir chéri,  
« J'ai formé votre enfance [~~aux vertus~~] à l'amour de Henri...  
« [~~Mettez à l'unité votre plus belle~~] Chevillez ses vertus et revetez sa gloire ;  
« Jurez que respectant son nom et sa mémoire,  
« Le jour qui nous amène au pied de ce cercueil  
« Sera pour vous un jour de tristesse et de deuil ;  
« Jurez que tous les ans, fidèle à mon exemple,  
« Quand je ne serai plus, vous viendrez dans ce temple  
« Arroser de vos pleurs ce marbre inanimé !  
« Et toi, qui m'appelais ton sujet bien aimé,  
« Henri ! sur cet enfant jette un regard de père  
« Et reçois le serment que sa bouche va faire !  
Il dit, tombe à genoux et le fils prosterné  
Prononce le serment par son père ordonné.  
Henri qui les entend accueille cet hommage.  
On dit même qu'au sein d'un céleste nuage,  
A leur voix un moment abandonna les Cieux,  
Son ombre glorieuse apparut à leurs yeux.

\*



## **François Guizot au milieu des académiciens de Nîmes : portraits de groupes et affinités (1807-1874)**

L'académie de Nîmes perpétue le souvenir de François Guizot en conservant un buste, donné par un de ses membres, Achille de Daunant, un des amis nîmois de l'homme politique<sup>1</sup>. Guizot a été en effet académicien nîmois pendant une durée exceptionnellement longue, 67 ans.

Il a été accueilli dans cette compagnie en 1807 alors qu'elle se reconstituait en rassemblant les anciens confrères dispersés en 1792 et en s'ouvrant à de nouveaux, pour combler les fauteuils vides. Guizot, né à Nîmes en 1787, y déploie une activité importante de 1807 à 1811. Elle se tarit définitivement quand il est nommé professeur d'histoire. Il reste membre non résidant puis est promu président honoraire en 1859, libérant de fait un siège<sup>2</sup>. Il est reçu le 14 avril 1860, à l'occasion de sa présence à Nîmes pour le mariage de son fils Guillaume avec Gabrielle Verdier de Flaux. Il lit dans cette séance des fragments de ses mémoires en cours de publication et fait allusion à son précédent séjour nîmois, trente ans plus tôt, tandis que le poète local Jean Reboul lui dédie des stances<sup>3</sup>. Les liens se renouent, Guizot fait parvenir ses œuvres qui paraissent dans les années suivantes, par le canal d'Achille de Daunant. Les publications académiques sont donc limitées aux débuts de la vie adulte, à une époque où le tout jeune homme est reçu à Paris dans des salons et une loge maçonnique, dans une recherche de sociabilité selon les canaux du moment<sup>4</sup>. Quand arrive le faire-part de décès,

---

<sup>1</sup> *Procès-verbaux des séances de l'Académie du Gard, année 1863-1864*, séance du 13 février 1864 (PVAG). Achille de Daunant propose le buste dont il vient d'hériter, à la suite d'un deuil dans sa famille. Il y a tout lieu de croire qu'il s'agissait d'un legs de sa sœur Laure de Gasparin, décédée quelques jours auparavant, le 4 février 1864 à Orange. Elle était une amie et correspondante de Guizot. Voir GUYOT A., *Guizot et Madame Laure de Gasparin*, Paris, Grasset, 1934, p. 620.

<sup>2</sup> *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, années 1807 à 1811 (MAN). *Mémoires de l'Académie du Gard, années 1858-1859*, Nîmes, 1859, p. 199-200 (MAG).

<sup>3</sup> MAG, *années 1859-1860*, p. 127-146.

<sup>4</sup> DUBIEF H., « Le jeune Guizot et la franc-maçonnerie », *Revue d'Histoire moderne et contem-*

en 1874, le secrétaire perpétuel fait parvenir des condoléances. Aucune notice biographique n'est envisagée<sup>5</sup>. Deux études biographiques sont néanmoins consacrées à Guizot par la suite, en 1891 et 1914. Cette longue carrière académique a donc laissé peu de traces dans les sources locales, mémoires imprimés et procès-verbaux des séances. Mais la longévité exceptionnelle permet d'étudier l'activité d'une académie de province sur près de trois-quarts de siècle.

Jean-Pierre Chaline, dans une étude sur la sociabilité des sociétés savantes de province, a montré leur fonction d'intégration de différents groupes sociaux, à l'image de celle de notre étude. Des travaux de Caroline Barrera sur les sociétés savantes toulousaines, il ressort un portrait de l'*homo academicus* local et une typologie utilisable. Comme l'académie de Toulouse, l'académie de Nîmes, appelée aussi du Gard selon les époques, est une société ouverte sur le monde non culturel, par ses fonctions d'expertise<sup>6</sup>. Les deux académies présentent d'autres points de comparaison entre elles pour les différents modes d'intégration de ses membres. Raymond Huard, dans divers travaux, a mis en valeur l'entre-soi de la société bourgeoise orléaniste du Gard, à la différence d'autres milieux de la vie politique locale, comme les légitimistes et les républicains. C'est le milieu des « amis de M. Guizot » cités dans les notices, principalement mais pas exclusivement en milieu protestant<sup>7</sup>. S'agissant d'histoire culturelle, Françoise Mélonio a

---

*poraine*, t. 9, avril-juin 1962, p. 139-145. Cet article contient la reproduction du tableau de la loge parisienne Le Phoenix, en 1806. Remerciements à Pierre Mollier, Directeur de la Bibliothèque du Grand-Orient de France à Paris, pour son éclairage sur la composition de cette loge.

<sup>5</sup> PVAG, 7 novembre 1874. « M. le président se fait l'interprète des légitimes regrets de la Compagnie. Il est décidé que le secrétaire perpétuel écrira à la famille de M. Guizot pour lui exprimer la vive part que l'Académie prend à son deuil, qui est celui de la France entière », est-il écrit.

<sup>6</sup> CHALINE J.-P., « Sociétés savantes et académies de province en France dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle » dans FRANÇOIS E. (éd.), *Sociabilité et société bourgeoise en France, en Allemagne et en Suisse*, Paris, Ed. Recherches sur les civilisations, 1986, p. 169-179. BARRERA C., *Les sociétés savantes de Toulouse au XIX<sup>e</sup> siècle (1797-1865)*, Paris, CTHS, 2003, p. 418. Sur l'académie, *L'Académie de Nîmes (1682-1982). Documents réunis à l'occasion du tricentenaire de sa fondation*, Nîmes, 1982 [catalogue d'exposition] ; LASSALLE V. et LACOUR C., *Index des Mémoires de l'Académie de Nîmes, Répertoire des sommaires de 1756 à 1985*, Nîmes, 1987, 2 tomes.

<sup>7</sup> HUARD R., « Sociabilité et politique en Languedoc méditerranéen des lendemains de la Restauration à la fin de 1849 », dans FRANÇOIS E. (éd.), *op. cit.*, p. 309-311. HUARD R., *La préhistoire des partis. Le mouvement républicain en Bas-Languedoc (1848-1881)*, Paris, Fondation nationale des sciences politiques, 1982.

attiré l'attention sur l'importance du rôle de Guizot et des libéraux qui diffusent un objectif d'utilité publique, celui auquel se réfère l'académie. Laurent Theis présente la place importante des amitiés gardoises dans les activités épistolaires de Guizot tout au long de sa vie. Parmi celles-ci se trouvent les académiciens Achille de Daunant et François Félix de La Farelle<sup>8</sup>.

Les notices biographiques établies par l'académie sont des récits de vie comme autant de microhistoires. Le sociologue Bernard Lahire s'est intéressé à la culture des individus ; il met l'accent sur les dissonances, c'est-à-dire des pratiques et des préférences qui distinguent les personnes à l'intérieur d'un groupe social qui paraît homogène de prime abord<sup>9</sup>.

Guizot, quand il était ministre de l'Instruction publique, s'était intéressé à l'activité des sociétés savantes. Pour Nîmes, de nombreux travaux présentés comme d'utilité publique dans les années 1830 pouvaient répondre aux préoccupations du pouvoir politique d'alors. Ce souci d'utilité était cependant présent depuis le début du siècle à l'académie. Les productions des hommes de lettres comme Guizot ont côtoyé les recherches des antiquaires de la ville romaine, des mathématiciens et autres agronomes. La société savante laisse aussi une place aux artistes et aux scientifiques. Elle s'efforce d'équilibrer son recrutement, sans négliger une personnalité locale dans le domaine culturel. Nîmes n'est pas une grande ville administrative ou universitaire, c'est plutôt une ville moyenne industrielle. Les académiciens ont en commun le fait d'être instruits, d'être capables de produire des écrits d'une certaine tenue et de manifester de l'intérêt pour des travaux scientifiques ou littéraires.

L'adhésion de membres des différentes confessions est suscitée, un projet apparent dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle dans cette ville divisée de culte, selon une expression de l'époque. Comme d'autres lieux ou sociétés, l'académie se veut un endroit où se pratique la coexistence confessionnelle ou politique. Le souvenir des nombreux affrontements du passé est vif et les partisans de l'ordre public craignent ceux qui seraient prêts à en découdre au moindre prétexte religieux. Ces élites intellectuelles locales se considèrent comme des modèles à imiter. C'est l'objectif des hommages aux disparus. Dans ces récits de vie, le nom de Guizot

---

<sup>8</sup> MÉLONIO F., *Naissance et affirmation d'une culture nationale*, Paris, Seuil, 2001, p. 36-112. THEIS L., *François Guizot*, Paris, Fayard, 2008, p. 105-137, parmi les nombreuses biographies de Guizot.

<sup>9</sup> LAHIRE B., *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte, 2004.

est parfois évoqué. Quelques rapprochements sont donc possibles entre contemporains nîmois.

J'ai utilisé pour dépouiller les biographies la grille de lecture proposée par Michel Péronnet à la suite de sa thèse sur les évêques de l'ancienne France. Il s'agit de situer le *De cuius* dans les sphères suivantes de son existence : parents, famille, mariage, enfants, études, profession, vie politique, religion, fortune<sup>10</sup>. Le contenu des notices conduit à y ajouter décorations, amis, qualités personnelles, loisirs, activités associatives, savantes et philanthropiques, vie académique et publications.

Je présenterai d'abord le corpus des notices biographiques, puis les représentations du groupe social qui en découlent, en comparant avec le cas de Guizot. Enfin, dans les documents tardifs de 1891 et 1914, deux auteurs s'efforcent d'expliquer le relatif oubli du ministre par les Nîmois de l'époque.

### **Le droit à la notice**

Il existe plusieurs sortes de notices biographiques et le modèle du successeur faisant l'éloge du précédent occupant de son fauteuil est rare à Nîmes. Contrairement à Toulouse, il n'y a pas de droit à la notice. Les plus courtes tiennent en quelques mots lors de la séance publique annuelle et les plus longues peuvent dépasser 50 pages, comme celle consacrée au géologue Émilien Dumas par son genre. Le standard moyen avoisine les 15 à 20 pages. Le mot utilisé varie : éloge, notice, nécrologie ou biographie. S'ajoute à la fin du siècle le discours prononcé sur la tombe par un académicien et inséré aussi dans les *Mémoires* de l'académie.

Font l'objet d'une notice le plus souvent les membres résidants, quelques non résidants et de rares correspondants. L'éloignement géographique, qui fait basculer un académicien actif dans le groupe des non résidants ou des correspondants, peut entraîner son oubli ou sa méconnaissance. On peut rattacher Guizot à cette situation. C'est aussi le cas d'hommes âgés, devenus inactifs depuis plusieurs années. Des académiciens dévoués, parfois longtemps trésoriers, ne trouvent pas de panégyriste. Les hommes politiques sont rares, mais on trouve Fornier de Valaurie, ancien maire, ou Émile Teulon, ancien député. Sont aussi oubliés les avocats, les passionnés d'antiquités et les poètes, pour la plupart. Aucune femme

---

<sup>10</sup> PÉRONNET M., « Généalogie et histoire : approches méthodiques », *Revue Historique*, n° 239, 1968, p. 111-122.

parmi les très rares associées correspondantes, n'a droit à une nécrologie. Aucune n'est membre d'ailleurs, tout comme à Toulouse<sup>11</sup>.

L'étude est plus facile quand il s'agit de dérouler les carrières professionnelles des enseignants, magistrats, hommes d'Église, architectes ou artistes. Pour ces derniers, joue aussi le besoin de connaissance du marché de l'art. Les carrières académiques bien remplies, comme celle de Germer-Durand avec ses nombreuses publications à caractère archéologique, facilitent le travail du rédacteur. À la fin du siècle, les ecclésiastiques sont surreprésentés. L'Église interdisant les discours sur la tombe, l'éloge se fait à l'académie même et est donc imprimé. Enfin, dans le cas des membres de la bourgeoisie protestante locale, il est aisé de trouver des parents et amis qui vont fournir anecdotes et précisions, dans le contexte particulier d'un entre-soi socioconfessionnel. À *contrario*, quand Maumenet décède en léguant un capital pour constituer des bourses pour des élèves méritants, la compagnie est en peine pour parler de ce bienfaiteur, récent académicien mort en peu de temps<sup>12</sup>.

L'éloge peut être convenu : combien d'intelligences d'élite et d'anciens bons élèves du lycée de Nîmes, que de parfaits négociants, de médecins dévoués et de magistrats intègres, de protestants austères et de chanoines dignes, de bons époux, bons fils et bons pères, d'amis sincères et de personnes appréciant la vie de société. Et aussi de bons citoyens. Voilà des éléments pour établir le portrait-type de l'*homo academicus* nîmois.

Le choix du panégyriste est donc un élément essentiel pour raconter la vie du défunt. Le secrétaire perpétuel et ancien recteur d'académie Jean Nicot produit beaucoup d'éloges, dont l'intérêt augmente quand il a bien connu la personne, comme collègue, ancien élève du lycée de Nîmes, ou membre de la commission des écoles sous la monarchie de Juillet. Les discours sur la tombe de la fin du siècle sont de faible intérêt, l'auteur n'ayant pu réunir que peu de matériaux

---

<sup>11</sup> Notice d'Émilien Dumas (1804-1870), *MAG*, 1877 ; Dominique Fornier de Valaurie (1763-1811), *MAG*, 1811 ; Émile Teulon (1793-1877), *MAN*, 1878. Les femmes associées correspondantes, toutes auteur(e)s de poèmes, se comptent sur les doigts d'une main, du XVIII<sup>e</sup> siècle à l'entre-deux-guerres. Sur les notables du début du siècle, COSSON A., ROCH G.-A., MICHEL H., *Grands notables du Premier Empire, t. 5, Gard, Hérault, Drôme*, Paris, CNRS, 1999.

<sup>12</sup> Louis-Eugène Germer-Durand (1812-1880) ; « Note biographique par M. Aurès, membre résidant », *MAN, année 1886*, Nîmes, 1887, p. XLV-LIV. Sur Maumenet, *ibid.*, *année 1878*, « Allocution par M. Verdier en séance publique », t. 1, Nîmes, 1879, p. XVII.

dans un bref délai. Les récits présentés au bout de plusieurs mois par un proche, n'ayant à son actif qu'une petite poignée d'éloges et s'efforçant de bien faire, sont à relever. Une mention particulière doit être faite pour le docteur Puech qui présentait plusieurs pièces justificatives à la fin de ses contributions. Cette série d'éloges répond à un choix fait en 1866, sous la pression d'un nouveau secrétaire perpétuel, Gustave de Clausonne. Après discussion, l'académie arrête à l'unanimité une nouvelle manière de faire : « les notices nécrologiques auront à gagner à être confiées aux amis particuliers des membres décédés, soit qu'ils expriment eux-mêmes le désir de se charger de ce soin, soit que l'académie les y invite.<sup>13</sup> »

Le corpus des notices peut être réparti en trois ensembles pour le XIX<sup>e</sup> siècle. La génération née avant 1770, qui a connu l'ancienne académie, est celle des philosophes et personnes éclairées, faiblement portée sur la pratique religieuse. La génération née entre 1770 et 1820, la génération de Guizot, est la plus nombreuse dans nos sources et particulièrement active. La génération postérieure, née après cette date, est une génération de la mobilité professionnelle accrue, du fait de la construction des chemins de fer. La génération Guizot sert de référence dans notre étude. Elle est représentée par environ cinquante notices utilisables et quarante portraits photographiques conservés dans les archives de l'académie.

Quelles raisons peut-on avancer pour expliquer l'absence de notice sur Guizot, disparu en 1874 ? Entre 1870 et 1878, l'académie a suspendu ses séances publiques. Or les hommages publics étaient rendus à ce moment-là. Quand elles réapparaissent, les décès ont été nombreux et Guizot n'est pas mentionné parmi les onze personnes citées. On peut considérer qu'il n'a pas été retenu comme notabilité nîmoise<sup>14</sup>.

### **Portraits de groupes : compétences académiques et milieu social**

Les académiciens du XIX<sup>e</sup> siècle forment un groupe de trente membres résidants, qui sont devenus momentanément quarante en 1865<sup>15</sup>. Ils ont leur

---

<sup>13</sup> PVAG, *année 1866-1867*, Nîmes, 1867, p. 24-25, séance du 17 novembre 1866 où Gustave de Clausonne et l'abbé Azais sont élus secrétaires perpétuels, respectivement en titre et adjoint. Les photographies ont été rassemblées dans les années 1860 à 1880, comme en témoignent les dates portées sur certaines photos et les mentions dans les procès-verbaux.

<sup>14</sup> MAN, *année 1878*, t. 1, Nîmes, 1879, « Allocution prononcée par M. Verdier, président de l'Académie de Nîmes, à la séance publique du 21 mai 1878 », p. XIII-XIX.

<sup>15</sup> PVAG, séance du 1<sup>er</sup> juillet 1865.

domicile à Nîmes. Trente sont non résidants et peuvent demeurer dans le reste du département ou dans un lieu plus éloigné. Le nombre des associés correspondants est illimité. Les membres des deux premiers groupes ont à payer un tribut académique : articles, comptes-rendus, jurys de concours et participations à des commissions. Guizot, président honoraire de 1859 à son décès, est un des très rares présidents honoraires que l'académie ait désignés. On devient académicien à tout âge, du jeune adulte à la retraite, et ce n'est pas l'apanage d'hommes âgés. Les jeunes et les adultes peuvent déménager, du fait de leur activité professionnelle, comme Guizot et bien des enseignants ou militaires. Le futur ministre entre à l'âge de vingt ans, ce qui est très jeune ; mais le fait est lié à la qualité de sa participation à un concours de poésie sur la mort d'Henri IV.

Cette pratique de la cooptation par succès mérité à un concours est régulière, ici comme à Toulouse, et l'on devient le plus souvent associé, avant d'être éventuellement coopté comme membre, résidant ou non. Citons le peintre de Bagnols, Léon Alègre, qui a produit des dessins de menhirs pour un concours sur les monuments celtiques et le légitimiste Léonce Curnier pour son mémoire sur Rivarol<sup>16</sup>. L'académie cherche aussi à s'attacher des personnes recommandées pour leurs travaux personnels, comme le banquier Jean Gaidan, remarqué par le pasteur Viguié quand il publie un recueil de poésies et intégré en tant que poète ; c'est également le cas de l'abbé Azaïs après ses travaux sur l'abbé Bridaine et l'évêque Mgr Cart<sup>17</sup>. Beaucoup sont des notables locaux ayant des relais ou des réseaux relationnels variés.

Il peut arriver que le népotisme soit présent. L'académie cherche à s'adjoindre un fils ou un gendre, en espérant que les vertus de l'un auront imprégné l'autre. C'est le cas de Guillaume Guizot, accueilli en 1860 à l'époque de son mariage : « jeune et savant auteur d'une étude sur Ménandre, couronnée par l'académie Française, M. Guillaume Guizot, que nous avons aimé placer à côté d'un père dont il suit les nobles exemples et imitera les glorieux travaux. » Il restera associé correspondant, malgré ses communications littéraires, par exemple sur Suzanne Verdier-Allut, célèbre pour ses poèmes, qui était une parente de sa femme<sup>18</sup>. Ce

---

<sup>16</sup> Pour Léon Alègre, en 1862 et pour Léonce Curnier en 1858. ROSSIGNOL A., « Léon Alègre (1813-1884), un homme éclairé », *Bulletin de la Société d'Histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard*, n° 17, 2001, p. 72-78, (SHMCNG).

<sup>17</sup> Notices de l'abbé Azaïs (1812-1889) dans MAN, 1890 ; Jean Gaidan (1809-1883), MAN, 1885.

<sup>18</sup> MAG, *année 1860*, p. 17. PVAG, *année 1862-1863*, séance du 6 décembre 1862, p. 25 à 28.

type de cooptations, plus ou moins réussies, paraît reposer sur la croyance en la transmission héréditaire de qualités intellectuelles ; on peut y déceler aussi le désir de perpétuer des liens sociaux avec telle ou telle famille, les Guizot comme les Liotard ou les Germer-Durand. Cependant, à Nîmes comme à Toulouse, ce phénomène de reproduction sociale tend à rester minoritaire<sup>19</sup>.

Les nouveaux académiciens portent rarement une décoration, a fortiori s'ils sont simples associés. Mais il est fréquent que les membres résidants soient titulaires des Palmes académiques ou de la Légion d'honneur à leur décès. La présence à l'académie honore donc et faciliterait l'obtention d'une décoration. Le cas de Guizot, grand croix de la Légion d'honneur, est exceptionnel<sup>20</sup>.

Les spécialités des académiciens sont regroupées en trois domaines : lettres, sciences et arts. L'objectif affiché est de diffuser le vrai, le bien ou l'utile, et le beau. Pour les poètes comme le jeune Guizot, c'était le beau. Les académiciens sont plus ou moins assidus et parfois longtemps absents. D'après un pointage, les assidus sont environ une quinzaine dans les années 1870, comme à Toulouse. En août, le chiffre tombe à moins de dix présents ; les académiciens sont à leur campagne ou en voyage<sup>21</sup>. Le volume des productions est variable, suivant les personnes et les moments de la vie, comme pour Guizot. Si la vie a été longue, les travaux scientifiques du chercheur sont peut-être déjà dépassés ; l'art de la déclamation oratoire peut aussi être passé de mode, apprend-on à l'occasion. Il faut bien faire des réserves pour ne pas tomber dans l'hagiographie !

Les études suivies ont été plutôt longues, ce qui n'est pas surprenant concernant ce milieu de capacités. Certains les achèvent à 16-18 ans, d'autres les ont prolongées par une formation professionnelle courte ou plus longue. Les études paraissent s'allonger au fur et à mesure que l'on avance dans le siècle. Les études les plus courtes sont celles des artistes cooptés pour leur talent, le poète et boulanger Jean Reboul ou le peintre Léon Alègre, qui ont des origines modestes. Les plus longues études concernent les scientifiques, des médecins comme le docteur Fontaine(s), des normaliens, polytechniciens et autres ingénieurs des Ponts et Chaussées. C'est aussi le cas des formations théologiques, par exemple pour les pasteurs Viguié, l'abbé Privat, l'instituteur Joseph Simon qui a suivi des études

---

<sup>19</sup> BARRERA C., *op. cit.*, p. 184.

<sup>20</sup> Le docteur Casimir-Antoine Martin (1785-1853) n'avait pu obtenir la Légion d'honneur malgré diverses démarches de ses amis, ce qui nous permet ainsi de suivre la procédure, « Éloge du d<sup>r</sup> Martin par Jean Nicot », MAG, 1853, p. 23-39.

<sup>21</sup> PVAG, relevés des années 1867-1873.

pour être rabbin. Entre les deux extrêmes, se situent banquiers, militaires, enseignants, magistrats et hommes de lettres. François Guizot se situe dans la catégorie intermédiaire, ayant poursuivi des études de droit à Paris<sup>22</sup>. Leur culture commune repose sur l'acquis des études secondaires. On trouve là le vivier des poètes amateurs, la poésie étant un des délassements de ces vies bien remplies.

Les activités professionnelles peuvent être regroupées en quatre tendances majeures, que l'on retrouve ailleurs. Les fonctionnaires et assimilés, comme les professeurs du lycée, Alexandre Vincens ou Joseph Gergonne, sont nombreux au début du siècle ; les conservateurs de musée ou de bibliothèque ont longtemps été bénévoles. Les professions libérales comme architectes, peintres, médecins ou avocats, comme pour Paul Clauzel qui aimait tant sa robe, peuvent être regroupées avec les professionnels du commerce, de l'industrie et de la banque, peut-être plus nombreux ici qu'à Toulouse, du fait des activités gardoises dans ces secteurs, notamment le secteur minier et les chemins de fer. La troisième catégorie est celle des propriétaires fonciers, qui s'intéressent à l'éducation des vers à soie et à l'agronomie, comme Gaston Goirand de Labaume ou la comtesse de Corneillan<sup>23</sup>. Beaucoup d'académiciens ont des propriétés, comme le magistrat Casimir Liquier qui se rendait souvent dans l'Aveyron. La dernière catégorie regroupe ceux qui sont mentionnés comme « hommes de lettres » : le poète Jules Canonge, le journaliste Arnaud de Pontmartin, qui avait des amis dans le félibrige, ou bien Guillaume Guizot en 1860<sup>24</sup>. Pour certains, parfois, trois activités caractérisent la même personne, comme François Guizot, homme public, propriétaire du Val Richer et homme de lettres s'efforçant de vivre partiellement de sa plume, au début et à la fin de sa vie<sup>25</sup>.

---

<sup>22</sup> Notices de Jean Reboul (1796-1864) dans MAG, 1864-1865 ; Léon Alègre (1813-1884), MAN, 1886 ; D<sup>r</sup> Cincinnatus Fontaine(s) (1793-1868), MAG, 1867-1868 ; pasteur Ariste Viguié (1827-1890), MAN, 1891 ; chanoine Jean-Pierre Privat (1788-1864 ?), MAG, 1864 ; Joseph Simon (1836-1906), MAN, 1906.

<sup>23</sup> Sur la famille Vincens, MAG, 1864-1865, p. 212-355. Notices de Joseph Diez-Gergonne (1771-1859), MAG, 1858-1859 ; Paul Clauzel (?-1914), MAN, 1914-1915 ; Gaston Goirand de Labaume (1798-1874), MAG, 1875.

<sup>24</sup> Notices de Casimir Liquier (1802-1868), MAG, 1868-1869 ; Armand de Pontmartin (1811-1890), MAN, 1922-1923 ; Jules Canonge (1812-1870), MAG, 1872.

<sup>25</sup> COSTE C., « Guizot et sa fille, Henriette : l'esprit de Nîmes transmis à Henriette par son père et sa grand-mère », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du Gard*, n° 20, 2004, p. 56-65. KIRSCHLEGER P.-Y., « Nîmes de ses enfants a revu le premier' : François Guizot », *Bull. de la SHMCNG*, n° 16, 2000, p. 66-75.

La profession conduit-elle à la fortune ? À défaut d'avoir consulté les successions, je suivrai l'avis des biographes. On peut bien sûr hériter et parfois trouver une corbeille de noces bien pourvue<sup>26</sup>. On fait ou on refait fortune dans le grand commerce, l'industrie et la banque. Pour les architectes et les artistes, c'est selon. On ne s'enrichit pas dans la fonction publique, suggère le recteur Nicot en parlant de Gergonne, fondateur d'une revue de mathématiques. Les descriptions des maisons de village ou de campagne, quand on en dispose, ne paraissent pas toutes aussi modestes, néanmoins, que le maset du poète Reboul. Guizot, d'après ses lettres à sa famille, appartiendrait au groupe social des classes moyennes à la fortune limitée, ce qui semble le cas majoritaire à l'académie de Nîmes.

Tous les académiciens ne sont pas mariés, mais beaucoup le sont. Le biographe donne peu d'indications sur la famille de l'épouse et rarement son nom. Il remarque parfois que le disparu a fait un mariage selon son cœur<sup>27</sup>. *A contrario*, on entrevoit le poids des arrangements matrimoniaux dans la société bourgeoise nîmoise. Les péripéties du mariage de Guillaume Guizot paraissent plus près des réalités locales que les unions choisies pour lui-même par son père, peut-on supposer.

### **Portraits de groupes : affinités politiques, religieuses et associatives**

L'éloge peut mentionner les idées ou les activités politiques, ce qui est souvent le cas pour la génération Guizot. Des hésitants, des versatiles ou des hommes réputés comme restés à l'écart empêchent le rédacteur scrupuleux de la nécrologie de se prononcer nettement. Quelques légitimistes, nombreux dans les académies, sont désignés, comme Félix de la Farelle, Jean Reboul ou Armand de Pontmartin. De rares républicains avant la III<sup>e</sup> République, comme Émile Teulon qui, pour l'académie, est un poète. Des hommes, en nombre relativement important, sont désignés comme des amis de M. Guizot ; pour d'autres, on insiste sur leur engagement en 1827 ou 1830, sur leur attachement à la fois à l'ordre et à la liberté contre les excès, sur leur avancement dans la carrière professionnelle au début de la monarchie de Juillet. Citons les noms du pasteur Samuel Vincent, du maire Ferdinand Girard et du député Achille de Daunant, des magis-

---

<sup>26</sup> Notice du docteur Jules Teissier (1798-1862), *MAG*, 1862 ; sa position de famille lui avait permis de ne pas exercer la médecine.

<sup>27</sup> Le pasteur Fontanès dit, par exemple, que le pasteur Vincent (1787-1837) avait épousé une femme de son choix qui le comprenait, *MAG*, 1835.

trats Léonce Maurin et Gustave de Clausonne, des recteurs Dominique Deloche, Michel Moriau et Jean Nicot. Le docteur Fontaine(s) avait été lié à des amis de 1830<sup>28</sup>. Ils se partagent entre les deux confessions et l'équation protestantisme égale orléanisme, souvent décrite pour Nîmes, n'est pas exclusive, même si elle paraît dominer dans ce groupe de notables<sup>29</sup>. En 1830, ils ont entre 30 et 45 ans et se retrouvent actifs à l'académie après 1848, au moment de leur révocation, démission ou d'un départ en retraite, pour une vingtaine d'années encore. Ils n'étaient pas forcément déjà académiciens dans les années 1830-1848.

Nîmes comprenait un tiers de protestants au début du XIX<sup>e</sup> siècle puis un quart à la fin, pour une population d'environ 50 à 60 000 habitants<sup>30</sup>. Le recrutement académique est de ce fait mixte, dans une proportion qu'il est difficile d'estimer. En effet, la mention religieuse n'est pas toujours reportée dans la nécrologie, alors que les contemporains savaient dans quel cimetière le corps avait été inhumé. Un fauteuil est occupé par un israélite, Adolphe Crémieux ou plus tard, Joseph Simon, instituteur public pour les enfants de sa communauté, puis bibliothécaire municipal une fois à la retraite.

Deux catholiques ont une production académique importante, l'abbé Azaïs, aumônier du lycée et secrétaire perpétuel, et Germer-Durand, chef d'établissement de l'Assomption. Parmi les protestants, on trouve des laïcs, comme les membres de la famille Vincens au début de la période, et, pour ne citer qu'un seul pasteur, Charles Dardier historien du protestantisme. L'existence des dissensions à l'intérieur de l'Église protestante est mentionnée<sup>31</sup>. Si Jules Tessier, d'Anduze, ne prend pas part aux querelles et se contente de gérer les affaires protestantes en

---

<sup>28</sup> Notice de Samuel Vincent (1787-1837), MAG, 1835 ; sur Samuel Vincent, GROSSI R., *Samuel Vincent (1787-1837)*, Thèse de doctorat, Montpellier, Université Paul-Valéry, 1998, 3 vol. et *Le pasteur Samuel Vincent à l'aurore de la modernité, 1787-1737, colloque, Nîmes, 2003*, Nîmes, Soc. d'histoire du protestantisme de Nîmes et du Gard, 2004. Notice d'Achille de Daunant (1786-1867), MAG, 1866-1867 ; Léonce Maurin (1804-1875), MAN, 1882 ; Gustave Fornier de Clausonne (1797-1873), MAN, 1877 t. 1 ; Dominique Deloche (1806-1872 ?), MAG, 1872 ; Michel Moriau (1790-1881), MAN, 1884 ; Jean-Baptiste Nicot (1789-1865), MAG, 1864-1865. Sur Ferdinand Girard, voir COSSON A., « L'ère Ferdinand Girard », dans ANDRÉANI R. (dir.), *Nouvelle Histoire de Nîmes*, Toulouse, Privat, 2005, p. 192-200.

<sup>29</sup> HUARD R., *La préhistoire des partis...*, *op. cit.*, p. 37-77.

<sup>30</sup> HUARD R., « Nîmes au XIX<sup>e</sup> siècle : la conquête de nouveaux équilibres. 1815-1819 », dans HUARD R. (coord.), *Histoire de Nîmes*, Aix-en-Provence, Édisud, 1982, p. 295.

<sup>31</sup> Étude sur Adolphe Crémieux (1796-1880), MAN, 1914-1915. Notice du pasteur Charles Dardier (1820-1893), MAG, 1894.

bon trésorier, le secrétaire perpétuel Clausonne est délégué au synode de 1872 ; il s'y remarque parmi les libéraux tandis que Guizot participe à l'expression de la tendance orthodoxe qui dominera le synode. Dans le cas de son Église, Guizot n'est pas en phase avec les protestants nîmois à la fin de sa vie<sup>32</sup>.

Les activités culturelles occupent certains, au consistoire israélite pour Joseph Simon, au consistoire protestant de leur ville pour plusieurs, en particulier les pasteurs. Les chanoines de l'entourage de l'évêque ont aussi leur place à l'académie, comme le chanoine Privat, qui siège dans diverses commissions du domaine de l'Instruction<sup>33</sup>.

Les activités caritatives et philanthropiques sont parfois mentionnées : Société de Saint-Vincent-de-Paul pour Jean Reboul, Études Bibliques ou encore École normale d'institutrices protestante pour le pasteur Fontanès et Gustave de Clausonne ; l'école est la première de ce type en France<sup>34</sup>. À la fin du siècle, les legs d'Ernest Sabatier et Éd. Maumenet aideront des enfants boursiers, sous le couvert de l'académie.

Des activités font se rencontrer aussi des académiciens dans d'autres sociétés savantes locales et la pluriappartenance est répandue. Mentionnons la Société d'agriculture, la Société des amis des arts, l'Association des médecins. La Société d'étude d'histoire naturelle de Nîmes est fondée en 1871. En 1876, l'Escolo de Nîmes se donne pour but de diffuser la culture occitane. La même année, le Comité de l'art chrétien commence à donner son avis sur les travaux car le Gard se dote de bâtiments religieux ; il regroupe des catholiques versés dans l'art, l'histoire ou l'architecture, comme l'architecte diocésain Henri Révoil. Un autre lieu

---

<sup>32</sup> Les archives privées Fournier de Clausonne, déposées aux Archives départementales du Gard, comportent la documentation conservée par Gustave de Clausonne sur ses activités associatives et culturelles. Elle corrobore le contenu de la notice rédigée par les pasteurs Viguié ; voir notamment 73 J 89 à 97. BERTRAND-FABRE D. et CHAMBOREDON R., *Les Archives de Clausonne. Archives d'une famille de négociants de Nîmes (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Nîmes, Archives départementales du Gard, 1987. KIRSCHLEGER P.-Y., *La religion de Guizot*, Genève, Labor et Fides, 1999. THEIS L., *op. cit.*, p. 473-524.

<sup>33</sup> Sur les chanoines, voir DEBANT R., « Le chapitre cathédral de Nîmes aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », dans *Le quartier cathédral de Nîmes à travers les âges, Journée d'études, 17 novembre 2007*, Nîmes, SHMONG, 2009, à paraître.

<sup>34</sup> Notice du pasteur Ferdinand Fontanès (1797-1862), MAG, 1863. HUARD R., *La préhistoire des partis. Le parti républicain et l'opinion républicaine dans le Gard de 1848 à 1881*, Thèse de Lettres dactyl., Paris IV, 1977, 5 vol., vol. 1, p. 55.

de rencontre se situe dans les commissions officielles, pour l'enseignement, les hôpitaux ou les prisons, où l'on fait appel à des notables<sup>35</sup>.

Ces diverses sociétés sont des lieux d'intégration entre générations, spécialités et confessions. Elle sont la preuve de la capacité de certains habitants à travailler ensemble, tout particulièrement au-delà de la confession. Alors que la résidence en ville des catholiques et des protestants est plutôt séparée, que les femmes de la bourgeoisie paraissent avoir peu d'occasions de rencontres interconfessionnelles, des hommes participent à des structures pour s'extraire de l'entre-soi religieux car on a, au départ, peu de parents, peu d'amis et peu de voisins dans l'autre religion.

Il est important d'éviter la reproduction de la violence et les contacts interconfessionnels brutaux des périodes révolutionnaires ou de changement politique. La Terreur de 1815 a ainsi fait une centaine de morts en six mois, selon l'étude menée par Pierre Triomphe ; il montre que la perception de l'époque, un affrontement essentiellement religieux, ne rend pas compte d'une réalité politique plus complexe<sup>36</sup>.

Subtils doivent néanmoins être les dosages dans les conseils municipaux et le conseil général, sur ce fond de volontarisme pour une pacification religieuse. L'École normale de garçons est aussi convoquée pour éduquer à la cohabitation, comme en témoigne un instituteur de Sommières<sup>37</sup>. C'est également le cas du lycée de garçons et de son personnel. Dans ce lieu essentiel de la formation en commun des futures élites locales, exercent deux aumôniers pour l'enseignement religieux de chacun des deux groupes d'élèves.

L'académie est aussi un lieu d'échanges. Faisant l'éloge de l'abbé Azaïs, long-temps aumônier du lycée, l'abbé Delacroix déclare en 1890, à propos de l'aca-

---

<sup>35</sup> HUARD R. (coord.), *Histoire de Nîmes*, p. 328. « Table-ronde sur les associations, 19 mai 2001 », *Bull. de la SHMCNG*, n° 17, 2001, p. 80-95. Notice d'Henri Révoil (1822-1900), MAN, 1906.

<sup>36</sup> TRIOMPHE P., « Complot organisé ou fureur populaire spontanée ? La Terreur de 1815 dans le Gard et ses interprétations contemporaines », *Revue de la SHMCNG*, n° 24, 2008, p. 27-36.

<sup>37</sup> Arch. dép. Gard, Fonds Émilien Dumas, 97 J 2. En 1871, Noël Lafont écrit, parlant de 1839 : « Je venais d'être désigné pour aller occuper le poste d'instituteur communal à Sommières. Il s'agissait de la direction d'une école où devaient être reçus protestants et catholiques. M. Guizot poursuivait alors le plan de rallier les légitimistes, et pour attaquer le problème, à Sommières, on avait jeté les yeux sur un catholique d'un peu moins de vingt ans, ayant été élevé dans les idées larges qui caractérisaient alors l'enseignement de nos écoles normales. »

démie : « À Nîmes, il y avait un lieu où prêtres et laïques, malheureusement trop séparés par les préjugés contemporains, avaient l'occasion d'échanger leurs vues, de mettre en commun leurs lumières, de se mieux connaître pour s'estimer davantage selon le sentiment de M. Guizot, le plus illustre de nos anciens confrères<sup>38</sup>. »

Les activités caritatives montrées en exemple dans les nécrologies sont celles où le donateur décédé a fait le meilleur usage de sa fortune qui soit : distribuer des dons sans tenir compte de la confession des destinataires, comme les médecins Cincinnatus Fontaine(s) et Augustin Pleindoux. Citons aussi l'ancien évêque d'Ancien Régime Cortois de Balore, les protestants Auguste Cazeing, négociant, ou le président de chambre Clausonne. Comme certains notables nîmois, Guizot souhaitait accroître les contacts entre membres des confessions chrétiennes<sup>39</sup>.

### Portraits de groupe : passions privées et jardins secrets

Que des hommes particulièrement sociables se retrouvent œuvrant dans plusieurs associations n'est pas surprenant. Mais ils ne sont pas omniprésents. Ils ne cherchent pas non plus à posséder un savoir encyclopédique, même s'ils sont cultivés et curieux. Il est donc intéressant d'observer les originalités pour mieux individualiser les personnalités.

L'appartenance à plusieurs sociétés savantes ne semble cependant pas plus développée qu'à Toulouse où Caroline Barrera l'a précisément étudiée ; elle trouve 80 % d'adhérents à seulement deux sociétés savantes, en général la Société d'agriculture et une deuxième. De même, la sociabilité plus discrète des loges maçonniques ne concerne que quelques académiciens. Pour l'année 1808, l'académie comprend 13% d'initiés, membres résidants et non-résidants comme Guizot, pour les noms qui ont pu être retrouvés par les travaux de Jean-Marie Mercier. À titre de comparaison, l'académie des sciences de Toulouse en comprend 15% pour la période 1800-1865. Nous sommes dans le même ordre de grandeur pour un même type de société savante<sup>40</sup>. L'appartenance de certains académiciens à

---

<sup>38</sup> Notice de l'abbé Azaïs par l'abbé Delacroix, MAN, 1890, p. CXXIII.

<sup>39</sup> Pour les notices : d<sup>r</sup> Cincinnatus Fontaine(s) (1793-1868), MAG, 1867-1868 ; d<sup>r</sup> Augustin Pleindoux (1795-1868), MAG, 1875; M<sup>gr</sup> Cortois de Balore (1736-1812), MAG, 1812-1822, t. 2 ; Auguste Cazeing (1787-1860), MAG, 1860.

<sup>40</sup> En 1808, ont été initiés et sont membres de l'académie comme résidants, Jean-Jacques Baron et Laurent Solimani ; comme non résidants, Pierre Blaud, Boissy d'Anglas, François Guizot, Alexandre Pieyre, Émile Vincens ; il s'agit des noms qui ont été retrouvés. MAG, *année 1808*, Nîmes, 1809, liste des membres. MERCIER J.-M., *Franç-maçonnerie et socia-*

des cercles ou des salons, comme le cercle Liotard, est attestée mais les allusions ne permettent pas de préciser la fréquentation de ces lieux caractéristiques de la sociabilité de l'époque, avec les loges maçonniques. L'engagement maçonnique n'est pas non plus mentionné ; il a été identifié pour certains comme le professeur de mathématiques Agricol Liotard, les docteurs Laurent Solimani et Pierre Blaud, de Beaucaire, l'avocat Adolphe Crémieux<sup>41</sup>.

Les notices mettent parfois en avant d'autres passions privées. Le peintre Léon Alègre est membre de la Société protectrice des animaux et de la Société de secours aux blessés. Charles Liotard joue du piano à quatre mains avec Gustave de Clausonne. Le même Liotard fait du théâtre, comme Émilien Dumas à Sommières. Auguste Pelet élabore des modèles réduits en liège de monuments romains, monuments qui passionnent aussi Albin Michel. Émile Teulon adapte des poètes latins et Gaston Boissier, qui enseignait alors au lycée de Nîmes, s'intéresse à Cicéron. Émilien Dumas devient géologue et Benjamin Valz astronome. L'abbé Jacques Magnen et Agricol Liotard herborisent, tandis que le baron d'Hombres-Firmas s'astreint à des relevés météorologiques réguliers. L'abbé Azaïs est un grand voyageur tandis que le colonel Pagézy est devenu sédentaire. Jules Canonge collectionne des dessins, les manuscrits et les faïences. Certains se soucient de la sériciculture en crise, de l'adduction d'eau à Nîmes, de l'industrie et du paupérisme comme La Farelle, du choléra comme les docteurs Blaud ou Boileau de Castelnaud<sup>42</sup>.

---

*bilités nîmoises*, Mémoire de maîtrise, Université de Paris I Sorbonne, 1989, *Index*. MERCIER J.-M. et ZARCON Th. *Les francs-maçons du pays de Daudet. Beaucaire et Tarascon, destins croisés du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, Édisud, 2004, p. 49-98. Remerciements à Jean-Marie Mercier pour avoir mis ses relevés à ma disposition, tout particulièrement pour la période du Consulat et de l'Empire ; c'est une époque de renouveau maçonnique après la Révolution, quand la franc-maçonnerie commence à s'ouvrir à de plus larges couches de la population.

<sup>41</sup> Notice de Charles Liotard (1817-1893), MAN, 1895. BnF Paris, Manuscrits occidentaux, Fonds maçonnique, FM2 333, 334 et 335. Notice d'Agricol Liotard (1780-1860), MAG, 1860 ; Docteur Pierre Blaud (1774-1851), MAG, 1858-1859 ; étude sur Adolphe Crémieux (1796-1880), MAN, 1914-1915.

<sup>42</sup> Notice d'Auguste Pelet (1785-1865), MAG, 1865-1866 ; étude sur Gaston Boissier (1823-1908) dans MAN, 1904 ; notice de Benjamin Valz (1787-1867), MAG, 1875 ; abbé Jacques Magnen ( ?-1906), MAN, 1906 ; baron d'Hombres-Firmas ( ?-1857), MAG, 1856-1857 ; colonel Louis Pagézy (1786-1871 ?), MAG, 1871 ; François Félix de La Farelle (1800-1876 ?), MAG, 1876 ; Dr Philippe Boileau de Castelnaud ( ?1798-1874), MAN, 1881.

Mais pour ces vies bien remplies, le délassément le plus fréquemment rencontré est la poésie, qu'elle soit diffusée dans les mémoires de l'académie ou qu'elle soit imprimée pour le public, comme celle d'Antoine Bigot, ou pour un cercle d'amis, comme la plaquette de Jean Gaidan. Gustave de Clausonne, lui, chantait ses chansons en privé. Le plus gros succès des années 1870 à 1900 revient à Bigot qui lisait chaque année en séance publique une nouvelle fable imitée de La Fontaine. Tout le monde attendait cette lecture propre à attirer, paraît-il, le public. À sa suite, d'autres s'essayeront aux lettres occitanes ou provençales<sup>43</sup>.

Guizot aurait pu être un académicien nîmois presque ordinaire, un peu poète, capable de s'engager dans la vie politique, associative ou culturelle, soucieux de contacts interconfessionnels, si Paris ne l'avait pas retenu.

### **Guizot privé de statue : les motifs d'une désaffection**

En 1891, Georges Maurin rend compte de l'échec d'une question mise au concours qui portait sur Guizot historien. En 1914, Marcel Coulon cherche les motifs qui justifieraient de dresser ou de ne pas dresser un monument à l'enfant de Nîmes, en cette époque de statuomanie dans les lieux publics<sup>44</sup>. Parmi les arguments avancés, seuls sont retenus ici ceux à charge contre Guizot. Maurin est peu amène : l'ancien ministre appartient à un groupe minoritaire qui se croit une élite, éprouve du dédain et est laudateur de l'entre-soi. Pour Coulon, les Nîmois sont des ingrats mais Guizot était austère, sévère et homme de devoirs. Il dresse un inventaire de ses héritages familiaux et fait un bilan de sa vie professionnelle et de son action politique.

Le père de Guizot était un bourgeois engagé dans le mouvement fédéraliste et un des martyrs nîmois pour la liberté et l'ordre, puisqu'il a été guillotiné en l'An II. La Révolution et la République sont considérées comme sources de terreur, arbitraire et désordre dans de nombreux écrits concernant la génération de Guizot. Des académiciens ou des personnes proches ont souffert, dans les familles Allut-Verdier, Daunant, Fournier, Griolet, Valz, Vincens. Ajoutons l'évêque Cortois de

---

<sup>43</sup> Par exemple, *Compte-rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1882*, par M. Jean Gaidan, MAN, 1883. Voir aussi HUARD R. (coord.), *Histoire de Nîmes*, p. 292-294 et 322-330, sur la culture et notamment la culture occitane dans la deuxième moitié du siècle.

<sup>44</sup> « Rapport sur le concours de 1891. L'œuvre historique de Guizot par M. Georges Maurin membre résidant », MAN, Nîmes, 1891, p. XLIII-LI. « Pièces liminaires lues dans la séance publique du 14 mai 1914. Nîmes. Les monuments oubliés. Guizot, Crémieux, Boissier. Discours d'ouverture par M. Armand Coulon, président », MAN, 1914-1915, p. I-XV.

Balore en exil et le chanoine d'Ornac de Saint-Marcel, qui a été caché ; la liste n'est pas limitative<sup>45</sup>. Coulon conclut à une jeunesse peu folâtre. Du côté de l'influence de la mère, le jugement est sévère : rigidité protestante de Mme Guizot, fermeture de la sociabilité nîmoise alors que l'académie s'est fait l'écho de salons autrefois plus ouverts, à Nîmes comme dans les petites villes voisines<sup>46</sup>. Sa mère, explique Coulon, l'a conduit à Genève pour ses études. Certes des enfants de la bourgeoisie de Nîmes avaient fréquenté des collèges de ces contrées protestantes mais il s'agit là d'un des derniers cas présents dans nos sources. Citons Fournier de Valaurie, Auguste Pelet, Émilien Dumas, Eugène Abric<sup>47</sup>. Ses contemporains étaient scolarisés au lycée, certains avaient pu y suivre des études scientifiques menant parfois à de belles carrières. Cet établissement était perçu comme un lieu d'intégration notamment confessionnel et l'éloignement en pays protestant distinguait Guizot de ses compatriotes<sup>48</sup>.

Le professionnel est un historien et un professeur. L'historien est apprécié mais Maurin rapporte une anecdote venant de son beau-père Gaston Boissier. Guizot l'aurait encouragé à se présenter à l'Académie française parce qu'il était Nîmois et non pour ses qualités propres. Voilà qui pourrait disqualifier celui qui n'aurait pas su reconnaître la valeur des recherches du savant. L'éloquence du professeur est connue, qui impressionne et persuade. Mais persuader n'est pas convaincre. Or, le ton hautain et les répliques cinglantes qu'on lui attribue affaiblissent les qualités de l'enseignant, dans la démonstration.

---

<sup>45</sup> Notice de l'abbé d'Ornac de Saint-Marcel (1744-1808), MAG, 1808 ; « Lettres inédites de Griollet ancien Procureur général, syndic du département du Gard, par M. de Daunant aîné », MAG, 1861, p. 244-274, où l'auteur présente le contexte politique dans le Gard sous la Révolution et évoque de nombreuses victimes.

<sup>46</sup> DAUNANT A. DE, « Lettres inédites de Griollet... », *op. cit.*, 1861, p. 248-249; l'auteur rend compte des réunions et de la conversation, le soir, avant 1789, dans les petites villes et, pour Nîmes, dans les salons des protestants ou de l'évêque Becdelièvre, avec un « esprit de tolérance ». Sur les salons et la musique à Nîmes au XIX<sup>e</sup> siècle, LIOTARD Ch., « Le culte de la musique à Nîmes. Le théâtre et les concerts pendant cinquante ans. Souvenirs d'un amateur », MAN, 1881, Nîmes, 1882, p. 153-257.

<sup>47</sup> Notice d'Eugène Abric (1792-1767), MAG, 1867-1868; il aurait été confié à la surveillance de Mme Guizot, à Genève.

<sup>48</sup> Sur le lycée de Nîmes, Abbé AZAÏS, « Le collège de Nîmes », MAN, *année 1878*, t. 1, Nîmes, 1879, p. 133-255. Une belle réussite, plus tardive, au lycée de Nîmes est celle de Gaston Darboux (1842- 1917), secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, dont un établissement scolaire nîmois actuel perpétue le souvenir.

En ce qui concerne l'homme politique, son opposition puis son action libérales sont appréciées et Coulon parle de dette de la démocratie à l'égard de Guizot. Il perçoit, en 1914, un homme qui a œuvré en faveur de la paix et de l'ordre. La loi sur l'enseignement serait méconnue ici mais est jugée de façon positive par l'auteur, comme une semence pour plus tard. Est-ce à dire qu'on ne se sentait pas particulièrement concerné à Nîmes ? Dans les villages autour de cette ville, les municipalités finançaient des écoles primaires depuis parfois plusieurs siècles et, d'autre part, le consistoire protestant avait créé l'école normale de jeunes filles. De plus, avait-on oublié ici que le roi Louis XIV avait donné comme objectif aux petites écoles, à la fréquentation obligatoire pour eux, la conversion des enfants protestants au catholicisme, tandis que Guizot avait assigné à l'enseignement primaire de préparer l'adhésion des jeunes esprits à la monarchie constitutionnelle<sup>49</sup> ?

Reste la question du suffrage universel, sujet de rancunes et principal motif d'hostilité au ministre, d'après Coulon. L'académie elle-même avait consacré du temps à discuter des réformes en cours en Angleterre dans les années 1830, ce dont les *Mémoires* imprimés gardent la trace. Guizot n'aurait pas perçu l'évolution de la société, par rigidité de pensée, par manque d'écoute ou d'ouverture, par trop de fréquentation d'un entre-soi socioculturel, celui du milieu politique orléaniste.

Au tournant du xx<sup>e</sup> siècle, il est jugé négativement sur la base de ce qui est perçu à Nîmes de son milieu d'origine. Guizot serait le représentant d'une époque révolue, lié à la bourgeoisie orléaniste propriétaire, attaché au suffrage censitaire comme l'avaient été plusieurs académiciens de sa génération, ses amis politiques. La guerre privera Guizot d'un monument à sa mémoire.

Danielle Bertrand-Fabre

---

<sup>49</sup> Voir LEFÈBVRE R., « L'enseignement en Vaunage au XIX<sup>e</sup> siècle (Les écoles et la scolarisation) », dans ROGER J.-M. (dir.), *La Vaunage au XIX<sup>e</sup> siècle*, Nîmes, Lacour, 1996, p. 285-312. Dans la note 45, p. 310, l'auteur cite une étude de R. Huard de 1966 d'où il ressort que l'arrondissement de Nîmes a un faible pourcentage (6,2%) d'enfants scolarisables illettrés en 1866.

**Guizot, opposant,  
homme de  
gouvernement  
et d'État**



## La polémique royaliste suscitée par les écrits de Guizot pendant la Restauration

Si Guizot est avant tout, pour la postérité, l'homme de la monarchie de Juillet, son rôle politique et intellectuel sous la Restauration ne laisse pas d'être déjà remarquable et d'augurer d'un brillant destin : la période 1815-1830 a servi à Guizot, en quelque sorte, de longue propédeutique, décisive pour son avenir.

Guizot, pourtant, comme on sait, n'a pu briller à cette époque qu'*in extremis* sur la scène parlementaire, ayant été élu député de Lisieux pour la première fois en janvier 1830. L'enseignement et l'exercice de responsabilités administratives ont servi en revanche à lancer précocement sa carrière ; aucun de ces emplois n'était toutefois fermement assuré, comme en témoignent la révocation du Conseil d'État qui frappe Guizot le 16 juillet 1820<sup>1</sup>, puis la fermeture de son cours en Sorbonne le 12 octobre 1822<sup>2</sup>. Ayant pris très tôt la mesure de cette précarité, Guizot s'est par conséquent montré d'autant plus attaché à préserver son activité d'écriture, afin de se rappeler continûment au bon souvenir de ses contemporains. Une telle stratégie d'occupation du terrain lui a attiré maintes répliques hostiles. Celles-ci forment un contrepoint à sa propre pensée, et dressent de lui un portrait assurément partial, mais aussi révélateur de certains faux-semblants dans les postures du grand homme.

En particulier, entre 1820 et 1822, Guizot publie quatre essais à caractère pamphlétaire. Avec une spontanéité rageuse, la droite royaliste répond par une polémique exceptionnellement vigoureuse, relative à la pensée de Guizot comme à sa personne, et diffusée sur une multitude de supports :

---

<sup>1</sup> Cf. *Bulletin des lois du royaume de France*, 7<sup>e</sup> série, tome 11<sup>e</sup>, Paris, Imprimerie royale, février 1821, bulletin n° 386, ordonnance n° 9086, p. 89-92, pour la nouvelle composition du conseil d'État.

<sup>2</sup> Cf. BECKER J.-J. et CANDAR G., *Histoire des gauches en France*, Paris, La Découverte, 2004, vol. 1, p. 273 ; BUISSON F. (dir.), *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette, 1892, vol. 1, 1<sup>re</sup> partie, p. 1217.

pas seulement dans la presse, *medium* classique, mais aussi dans des brochures *ad hominem*, qui sont les seules du genre nommément dirigées contre lui à être parues à l'échelle de toute la Restauration, à une exception près<sup>3</sup>. C'est donc cette genèse des portraits au vitriol de Guizot qu'on se propose d'étudier ici, sous leur versant royaliste.

Disons un mot de la méthode et des sources qui ont été employées pour la circonstance. On a d'abord consulté les déclarations des imprimeurs conservées aux Archives nationales<sup>4</sup>, en les complétant en cas de lacune par l'exemplaire moins précis des registres du dépôt légal conservés à la Bibliothèque nationale<sup>5</sup>. Ceci a permis de déterminer de manière fine les dates de publication des œuvres de Guizot et de leur réception critique par les royalistes. Pour la période 1820-1822, qui a été privilégiée, ces réactions royalistes ont été analysées à la fois dans les brochures et ouvrages *ad hoc*, mais aussi bien sûr dans la presse quotidienne (*Le Journal des Débats*, *La Gazette de France*, *Le Drapeau blanc*, *La Quotidienne*) ou pluri-hebdomadaire (*La Foudre*, *Le Défenseur*).

Il convient d'abord de mettre en perspective ces écrits de 1820-1822 par rapport au reste de la production de Guizot, afin d'expliquer pourquoi la polémique a atteint à ce moment-là une intensité particulière. On pourra alors analyser les arguments opposés à Guizot par les royalistes, en distinguant ceux relatifs au style littéraire et à la personnalité de l'auteur, et ceux relatifs à son positionnement partisan et à sa pensée historique et politique.

### **Temporalité des écrits de Guizot sous la Restauration : importance cruciale de la phase intermédiaire 1820-1822**

Les écrits de Guizot ont suscité dans le camp royaliste des réactions bien différentes selon la période considérée et selon le contenu des publications, certains travaux techniques ou érudits n'étant pas destinés, à l'évidence, à alimenter une polémique. En prenant en compte cette diversité

---

<sup>3</sup> Ces brochures ont fait l'objet d'un recensement partiel par ROSANVALLON P., *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985, annexes, p. 396.

<sup>4</sup> Arch. nat., registres F<sup>18</sup>\*II (1-17), déclarations des imprimeurs de Paris, 1814-1830. Déficiences constatées pour les années 1814 et 1822.

<sup>5</sup> Bibliothèque nationale de France, registres manuscrits du dépôt légal, cotes Arch/DL/005 à 021, années 1814-1830. Nous remercions Olivier Siffrin et Pascale Vigier (BnF) pour nous avoir autorisé à consulter ces registres.

de contenu, on peut distinguer nettement trois phases dans les écrits de Guizot sous la Restauration, qui correspondent chacune à un état d'esprit différent. Entre 1814 et 1819, il lui faut garder le pouvoir, et donc polémiquer, mais dans des limites circonscrites, et, comme on le verra, avec un succès très limité. Entre 1820 et 1822, Guizot a l'espoir de retrouver rapidement le pouvoir, et pour ce faire, il emploie une polémique très vive dans quatre essais à caractère pamphlétaire. Entre 1823 et 1830, après l'échec de la précédente tentative - la droite reste au pouvoir et Guizot dans l'opposition -, il s'agit pour lui de prendre de la hauteur, en peaufinant son image d'intellectuel de premier ordre. Par conséquent, il continue à polémiquer, mais avec des écrans, qui tiennent principalement au sujet choisi, souvent historiographique. Cette intellectualisation extrême du combat partisan entretenu par Guizot réduit la polémique personnelle à son encounter aux seuls comptes rendus des journaux ; alors que sa notoriété est désormais fameuse, on ne compte pourtant qu'une seule brochure *ad hominem* le concernant, relative au contenu de ses cours de Sorbonne en 1828<sup>6</sup>. Par conséquent, cette troisième période s'avère moins directement intéressante pour notre propos, ce qui justifie qu'on l'ait écartée de l'analyse la plus minutieuse, au profit de la période plus intense de 1820-1822.

Sur les quatre essais parus pendant cette période intermédiaire, trois ont connu de véritables succès de scandale, qui peuvent se mesurer au nombre d'exemplaires imprimés, à la multiplication des rééditions, à la publication de plusieurs comptes rendus successifs dans un même journal adverse, ou encore à l'existence d'une ou de plusieurs brochures explicitement écrites en réponse à ces ouvrages. Si ces bonnes fortunes éditoriales n'entraînent pas forcément un succès politique décisif, l'ensemble n'en forme pas moins un contraste saisissant avec les productions antérieures de Guizot.

### *Les échecs éditoriaux des ouvrages publiés avant 1820 : éléments d'explication*

Entre 1814 et 1819, Guizot est au cœur de la machine administrative ; en revanche, il n'est encore ni au centre ni encore moins à l'origine de la polémique médiatique. En dehors des *Archives*, petite revue mensuelle

---

<sup>6</sup> Anonyme, *Examen critique du cours d'histoire de M. Guizot (leçon par leçon)*, 1<sup>re</sup> leçon, Paris, Jean Corréard, 1828, 32 p. Cette brochure est absente de la liste établie par Pierre Rosanvallon (ROSANVALLON P., *op. cit.*).

qu'il anime avec Royer-Collard de juillet 1817 à décembre 1818<sup>7</sup>, son seul succès partiel de librairie est un essai paru en novembre 1816 intitulé *Du gouvernement représentatif*<sup>8</sup>, qui a servi de matrice à son ouvrage de 1820, au retentissement infiniment plus grand. L'écrit de 1816 répond surtout au célèbre *De la monarchie selon la Charte* de Chateaubriand<sup>9</sup>, mais la brochure de Guizot est loin d'être la seule, ou même la principale. Les autres parutions de Guizot publiées durant cette phase antérieure à 1820 ont constitué un véritable échec éditorial.

Cet échec tient à des raisons diverses. Que Guizot parle de la presse ou de l'école, il adopte à cette époque un style très technique, qui appelle peu la polémique. La fonction institutionnelle qu'il occupe constitue aussi, paradoxalement, un facteur d'explication : par exemple, en 1814, ce sont les parlementaires qui sont au cœur du débat public relatif à la liberté de la presse. Par conséquent, si l'on répond volontiers par voie de brochure au discours d'un Dumolard<sup>10</sup>, on ne répond pas aux écrits de Guizot. D'autant plus que lorsque l'on veut polémiquer avec le pouvoir, comme le fait notamment Benjamin Constant, on interpelle directement le ministre de l'Intérieur Montesquiou plutôt que son secrétaire général<sup>11</sup>.

Le moment choisi pour la date de publication joue aussi son rôle pour expliquer ces échecs éditoriaux. Non pas que Guizot néglige cette donnée. Ainsi, sa première brochure sur la presse paraît le 19 mai 1814, ce qui coïncide presque avec sa nomination comme secrétaire général du ministre de l'Intérieur ; et il s'arrange pour le faire savoir, en obtenant notamment du *Journal des Débats*, journal de référence de l'époque, l'annonce simul-

---

<sup>7</sup> GUIZOT F. et ROYER-COLLARD P.-P., *Archives philosophiques, politiques et littéraires*, Paris, impr. François-Ignace Fournier, juillet 1817-décembre 1818, 5 vol.

<sup>8</sup> GUIZOT F., *Du gouvernement représentatif et de l'état actuel de la France*, Paris, Maradan, novembre 1816.

<sup>9</sup> CHATEAUBRIAND F. R. DE, *De la monarchie selon la Charte*, Paris, Le Normant, 18 septembre 1816.

<sup>10</sup> COQUILLARD, *Lettre à M. Dumolard, 10 août 1814*, Paris, impr. Lefebvre, [11 août 1814]. Anonyme, *Lettre d'un habitant de Grenoble à un membre de la Chambre des députés du département de l'Yonne* [Dumolard], *sur la liberté de la presse*, Paris, impr. Lefebvre, [14 août 1814].

<sup>11</sup> CONSTANT B., *Observations sur le discours prononcé par S.E. le ministre de l'Intérieur en faveur du projet de loi sur la liberté de la presse, par M. Benjamin de Constant*, Paris, Henri Nicolle, [10 août 1814] ; 2<sup>e</sup> édition revue et corrigée [20 août 1814].

tanée de ces deux nouvelles dans le numéro du 20 mai<sup>12</sup>. Malheureusement pour lui, les esprits sont totalement accaparés par la préparation de la charte et celle du premier traité de Paris. La deuxième brochure de Guizot, toujours sur la presse, paraît quant à elle le 10 août 1814. Cette fois, l'on se situe bien à l'apogée de la passion médiatique sur le sujet : au moins 26 brochures paraissent sur ce thème au mois d'août, et beaucoup d'entre elles paraissent autour du 10 du mois<sup>13</sup>. Le problème est que parmi ces brochures se trouvent les *Observations* de Benjamin Constant. Celui-ci accapare immédiatement l'attention ; un publiciste royaliste lui répond<sup>14</sup>, et Constant en tient compte par une note de bas de page dans la réédition de son essai quelques jours plus tard<sup>15</sup> : tout ceci naturellement au détriment de Guizot, dont la publication tombe complètement à plat, en dépit de ses fonctions officielles. Voilà donc deux exemples frappants des mécomptes éprouvés lors de cette phase initiale, et du rôle de la date précise de publication dans les échecs rencontrés.

#### *Les quatre essais de 1820-1822 : les raisons d'un succès éditorial*

Tout change à l'automne 1820, lorsque Guizot perd à la fois sa position au gouvernement et au Conseil d'État. Furieux, il gauchit son discours, au sens littéral du terme, et décide de régler ses comptes avec le ministère Richelieu. On peut véritablement parler alors d'une stratégie du « coup de poing » éditorial, qui donne une ampleur et une intensité maximales à la polémique réciproque, celle écrite par Guizot, mais aussi celle qu'il suscite en réponse dans les journaux et désormais dans des brochures *ad hominem*.

<sup>12</sup> BnF, registre manuscrit du dépôt légal de 1814, cote Arch/DL/005, mai 1814, n° d'inscription 716, jour précis de parution non apparent ; catalogue des Imprimés de la BnF, cote LB 45/591. *Le Journal des Débats*, vendredi 20 mai 1814, p. 2 : « Paris, 19 mai. M. Guizot, professeur d'histoire moderne à la faculté de Paris, est nommé secrétaire général du ministère de l'Intérieur » ; p. 3 : « On vient de mettre en vente chez Le Normant, rue de Seine, n°8, une brochure intitulée : *Quelques idées sur la liberté de la presse*, par M. Guizot ; prix : 1,50 F, et 2,80 F par la poste. » En réalité, la nomination officielle de Guizot au ministère n'intervient que le 24 mai ; cf. *Bulletin des Lois du royaume de France*, 5<sup>e</sup> série, tome 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> trimestre 1814, bulletin 18, n° 142, p. 218-219.

<sup>13</sup> BnF, registre manuscrit du dépôt légal de 1814, cote Arch/DL/005, août 1814.

<sup>14</sup> *Considérations sur la liberté de la presse, et réfutation de quelques-unes des apologies qu'on en a faites*, par M. Jb. De T., Paris, impr. de Éverat et marchands de nouveautés.

<sup>15</sup> CONSTANT B., *op. cit.*, 2<sup>e</sup> éd., p. 40.

Le succès rencontré par le doctrinaire est globalement remarquable, même si l'on note de fortes variations d'un ouvrage à l'autre.

Deux des quatre essais, écrits sur commande, stigmatisent le régime répressif contre les opposants politiques, et cet objet trop précis amoindrit quelque peu le succès. Ainsi, l'essai *De la peine de mort en matière politique*, paru le 26 juin 1822, porte sur un sujet d'importance, mais il ne rencontre pas sur le moment un vif intérêt ; c'en est au point que les grands quotidiens royalistes, comme *La Gazette de France* ou *Le Journal des Débats*, choisissent de ne pas en rendre compte, préférant recenser des publications plus littéraires de Guizot<sup>16</sup>. L'autre essai du même style, intitulé *Des conspirations et de la justice politique*, paru le 6 février 1821, est publié tout de même à 4 500 exemplaires en trois éditions successives, ce qui est loin d'être négligeable<sup>17</sup> ; mais l'écho médiatique rencontré apparaît lui aussi mitigé<sup>18</sup>.

En revanche, le succès est impressionnant pour les deux autres essais, portant de manière plus générale sur la vie politique et sur le gouvernement Richelieu. Celui qui est chronologiquement le second des deux, intitulé *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France*, connaît un très grand succès, avec 6 000 exemplaires tirés en deux éditions rapprochées, à compter du 22 octobre 1821<sup>19</sup>. Fait qui ne trompe pas : les journaux royalistes se lancent dans une polémique intense contre cet essai. *Le Drapeau blanc* par exemple n'hésite pas à faire trois comptes-rendus successifs pour attaquer l'ouvrage<sup>20</sup>.

---

<sup>16</sup> Cf. par exemple *Le Journal des Débats*, samedi 10 août 1822, p. 2, « De Shakespeare et de la poésie dramatique par F. Guizot », article rédigé par « Z. » [Joseph Fiévée]. Parmi les grands quotidiens de la droite, seule *La Quotidienne* rend compte de *La peine de mort en matière politique*, dans le n°188 du lundi 8 juillet 1822.

<sup>17</sup> Arch. nat., registres F<sup>18\*</sup>II (8), déclarations préalables des imprimeurs : 25 janvier 1821 (n° 254 bis, 1 000 exemplaires) ; 9 février 1821 (n° 434, 1 000 ex.) ; 21 février 1821 (n° 563, 2 500 ex.).

<sup>18</sup> En particulier, aucune brochure n'a pu être retrouvée, qui aurait été écrite en réaction à cet essai de Guizot.

<sup>19</sup> Arch. nat., registres F<sup>18\*</sup>II (8), déclarations préalables des imprimeurs : 16 octobre 1821 (n° 3230, 3 000 exemplaires) ; 24 octobre 1821 (n° 3342, 3 000 ex.).

<sup>20</sup> *Le Drapeau blanc*, n° 321, samedi 17 novembre 1821, p. 3 ; n° 323, lundi 19 novembre 1821, p. 4 ; n° 333, jeudi 29 novembre 1821, p. 4. Ces trois articles sont rédigés par le journaliste Jacques-Barthélemy Salgues.

Mais c'est le premier des quatre essais, *Du gouvernement de la France depuis la Restauration et du ministère actuel*, paru à compter du 28 septembre 1820, qui constitue le véritable triomphe éditorial de Guizot. Qu'on en juge : 7 000 exemplaires imprimés en quatre éditions successives, non compté un supplément tiré à part à 2 000 exemplaires<sup>21</sup>. L'effet de surprise et de nouveauté contribue à expliquer le caractère exceptionnel du succès, tout comme la proximité des élections de 1820, qui interviennent juste après la troisième édition ; la filiation métaphorique des Francs et des Gaulois, utilisée ici pour la première fois par Guizot pour évoquer le conflit entre les nobles et l'ancien tiers état, puis entre les royalistes et la gauche, joue aussi un rôle important<sup>22</sup>. La polémique suscitée en réponse est à la mesure de ce succès, sans équivalent pour toute autre publication de Guizot sous la Restauration. Ainsi, sur les neuf brochures contre Guizot identifiées pour la période 1814-1830, six ont été écrites en réaction immédiate à cet essai de 1820<sup>23</sup>. Comble de la gloire, l'une de ces six brochures, intitulée plaisamment *Trois têtes dans un bonnet*, met sur le même plan Guizot et Benjamin Constant, qui fait, à l'époque, figure de principal publiciste de la gauche, le troisième homme étant Antoine Jay, rédacteur de l'important quotidien libéral *Le Courrier français*<sup>24</sup>.

---

<sup>21</sup> Arch. nat., registres F<sup>18\*</sup>II (7), déclarations préalables des imprimeurs : 21 septembre 1820 (n° 2644, 1 000 exemplaires) ; 6 octobre 1820 (n° 2814, 2 000 ex.) ; 27 octobre 1820 (n° 3079, 2 000 exemplaires) ; F<sup>18\*</sup>II (8) : 11 janvier 1821 (n° 68, 2 000 ex.). Plus le supplément, déclaré en F<sup>18\*</sup>II (7), 13 novembre 1820 (n° 3271, 2 000 exemplaires).

<sup>22</sup> Sur cette question, cf. GRACEFFA A., *La Question franque. Analyse historiographique des discours français et allemands de 1815 à 1996 autour de la question du peuplement mérovingien et de la notion de peuple*, thèse d'histoire, Lille-III/Hambourg, 2006.

<sup>23</sup> Parmi les brochures absentes de la liste établie par Pierre Rosanvallon (ROSANVALLON P., *Le Moment Guizot*, op. cit., p. 396), cf. notamment : 1° P.L.B. [sic], *De la restauration, considérée comme le terme et non le triomphe de la révolution, et de l'abus des doctrines politiques ; en réponse à l'ouvrage de M. Guizot, intitulé « Du gouvernement de la France depuis la restauration, et du ministère actuel »*, Paris, Le Normant, décembre 1820 ; 2° Hippolyte Vallée [pseudonyme], *Épître à M. Guizot sur ses derniers ouvrages*, Paris, marchands de nouveautés. Noter aussi, sur les six brochures, la présence exceptionnelle d'une brochure libérale, de LAROCHE B., *Lettres de M. Grégoire, ancien évêque de Blois [...] ; précédées et suivies de considérations sur l'ouvrage de M. Guizot intitulé : « Du gouvernement de la France depuis la Restauration »*, Paris, marchands de nouveautés, 1820, trois éditions successives.

<sup>24</sup> Anonyme, *Trois têtes dans un bonnet, ou MM. B. Constant, Jay et Guizot*, Paris, Ponthieu, 1820, deux éditions successives.

En revanche, même au sommet de cette polémique, Guizot n'est jamais parvenu sous la Restauration à susciter la publication d'une brochure contradictoire rédigée par une personnalité de forte notoriété. En ceci, Guizot n'a pas réussi à obtenir un écho médiatique aussi important que celui obtenu par exemple par Chateaubriand, Bonald, Lamennais, Benjamin Constant ou même Montlosier. En effet, les auteurs des brochures écrites nommément contre lui sont soit des anonymes, soit des personnalités de second rang.

Ainsi, l'auteur d'une brochure parue mi-octobre 1820 et intitulée *Du système des doctrinaires, ou observations sur un écrit de M. Guizot*, se nomme Jean-Louis Cohen<sup>25</sup>. C'est un juif néerlandais monté à Paris sous l'Empire, devenu censeur officiel pour les publications étrangères en 1811 ; conservant cette fonction sous la Restauration, grâce à un positionnement royaliste marqué, il est nommé en 1824 bibliothécaire à Sainte-Geneviève.

*L'Anti-doctrinaire*, brochure publiée sous le couvert de l'anonymat, a été écrite par le vicomte Michel de Tabarié, qui est un Montpelliérain, administrateur au ministère de la Guerre depuis le Consulat, devenu le collaborateur le plus proche du maréchal Clarke, duc de Feltre ; grâce à cette intimité, Tabarié est nommé sous-secrétaire d'État au ministère de la Guerre en 1816-1817, puis conseiller d'État. C'est donc un notable administratif du régime, à la notoriété malgré tout réduite dans l'opinion<sup>26</sup>.

Dernier exemple : l'essai de Guizot sur la peine de mort a été contredit dans une brochure par Maurice-André Philipp, lauréat de l'Académie des inscriptions en 1820, devenu peu après secrétaire de légation britannique à Paris<sup>27</sup>. Encore une personnalité à l'envergure secondaire.

## **Le contenu de la critique royaliste contre Guizot**

Après avoir mesuré ainsi l'ampleur et les variations de la polémique suscitée par les écrits de Guizot pendant cette période cruciale, examinons

---

<sup>25</sup> Cf. sur Jean-Louis Cohen (1781-1848) la brève notice biographique de LAROUSSE P., *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Librairie classique Larousse et Boyer, 1863-1876, vol. 4, p. 554.

<sup>26</sup> Sur Michel de Tabarié (1768-1839), cf. ARNAULT, JAY, JOUY et NORVINS, *Biographie nouvelle des contemporains*, Paris, Librairie historique, 1825, vol. 19, p. 375-376.

<sup>27</sup> [PHILIPP], *Examen de l'écrit de M. Guizot intitulé « De la peine de mort en matière politique »*, Paris, Pélicier, 1822.

donc brièvement le fond de ces contestations. Celles-ci tiennent autant à la personnalité de Guizot et à son style littéraire qu'aux idées mises en avant par lui sur un plan historique et politique.

*Les arguments relatifs à la personnalité et au style d'écriture de Guizot*

Le caractère dogmatique et sentencieux des publications de Guizot est vivement critiqué par les publicistes royalistes. Ceux-ci stigmatisent dans le style de l'auteur une caricature d'enseignant, pour ne pas dire d'universitaire, débitant sa leçon sur un ton doctoral, sans aucune distance critique sur lui-même ou sur les thèses qu'il défend. Ainsi, l'auteur de *L'Anti-doctrinaire* écrit perfidement : « M. Guizot nous apprend qu'il appartient à un corps enseignant ; on l'aurait deviné sans qu'il le dit. Il faut avoir l'habitude de compter sur la docilité passive de ses auditeurs pour être aussi tranchant<sup>28</sup>. »

La lourdeur du style et la longueur des ouvrages sont corrélées pour aboutir au portrait ridicule d'un écrivain littéralement assommant. L'auteur de *Trois têtes dans un bonnet* ironise en ces termes sur la longueur d'une brochure de Guizot : « Il n'est pas même besoin de lire un doctrinaire pour le reconnaître, on le devine d'abord à l'épaisseur du volume. Si jamais une querelle politique s'élevait dans la boutique libérale de Ladvocat<sup>29</sup>, et qu'on en vînt à se jeter les livres à la tête, comme dans la bataille du *Lutrin*, ils seraient à plaindre les guerriers atteints par les brochures de M. Guizot<sup>30</sup> ! »

Le langage parfois abscons de Guizot est également tourné en dérision comme la marque d'une véritable imposture intellectuelle. Le journal *Le Défenseur* va jusqu'à inventer le néologisme « guizotique » pour moquer l'obscurité du style de l'écrivain doctrinaire<sup>31</sup>. Et dans son *Journal de l'anarchie, de la terreur, et du despotisme*, présenté comme une réponse à

---

<sup>28</sup> [TABARIÉ M. DE], *L'Anti-doctrinaire*, ch. VII, p. 101.

<sup>29</sup> Pierre-François Ladvocat est l'imprimeur-libraire qui édite les brochures de Guizot.

<sup>30</sup> *Trois têtes dans un bonnet, ou MM. B. Constant, Jay et Guizot*, Paris, Ponthieu, 1820, 2<sup>e</sup> éd., p. 2.

<sup>31</sup> *Le Défenseur*, t. IV, n<sup>o</sup> 9, 48<sup>e</sup> livraison, 17 mars 1821, « Des conspirations et de la justice politique, de F. Guizot, par M\*\*\* », p. 381 : « Le tout est si obscur, si niais, si entortillé, enfin si *Guizotique*, que personne, excepté les adeptes, ne lira cette nouvelle œuvre ; encore assoupira-t-elle les plus intrépides, et c'est tant mieux pour nous ; car c'est déjà quelque chose quand l'ennemi dort. »

l'essai de 1820 de Guizot, l'ancien émigré Lespinasse-Langeac qualifie pour sa part aimablement le style de Guizot de « galimatias politique, anarchique, amphigourique et narcotique<sup>32</sup> ». Jean-Louis Cohen soupçonne une volonté de duplicité dans ce choix de l'obscurité stylistique. Car « il est possible », explique-t-il, « après s'être bien évertué à prouver la fausseté d'une assertion maintenue pendant un demi-volume, que le Doctrinaire vous ferme la bouche en vous montrant dans l'autre moitié de son volume la réfutation de son propre principe. Si vous lui demandez comment il accorde la fin de son ouvrage avec le commencement, il vous répondra que c'est là le beau de son système, que c'est en cela que consiste sa profondeur, [...] que si vous ne partagez pas son avis, vous n'êtes pas digne d'entrer dans le docte corps des doctrinaires<sup>33</sup>. »

Dans leur entreprise de dénigrement, les polémistes royalistes, pour attaquer le cœur même des méthodes de l'universitaire Guizot, vont lui chercher noise sur ses citations, et sur l'interprétation qu'il en donne. C'est le cas pour une citation de Machiavel, qui clôt l'essai de 1822 sur *La Peine de mort en matière politique*. Dans sa brochure critique, Philipp multiplie à plaisir les citations du même Machiavel pour contredire Guizot, et achève sa brochure en ces termes : « Les maximes [de Machiavel] sont comme une arme à double tranchant, qui blesse quelquefois celui qui s'en sert imprudemment<sup>34</sup>. »

Non content d'être parfois peu compréhensible, Guizot, à en croire ces publicistes royalistes, a une telle certitude de détenir à lui seul la vérité, que son ton dogmatique finit par donner une impression de suffisance puérole. Salgues, le rédacteur du *Drapeau blanc* chargé des recensions concernant Guizot, ironise ainsi : « Voyez comment M. Guizot nous parle de la révolution et de Buonaparte ! Il n'a rien vu, et il connaît tout ; il n'a rien pu observer, rien juger, et il prononce sur tout, en observateur profond, en juge inexorable<sup>35</sup>... »

---

<sup>32</sup> [LESPINASSE-LANGEAC R. de], *Journal de l'anarchie, de la terreur, du despotisme...*, Paris, Delaunay, [février] 1821, vol. 3, « Doctrine des doctrinaires », p. 1455.

<sup>33</sup> COHEN J.-L., *Du système des doctrinaires...*, Paris, Adrien Égron, [octobre] 1820, p. 6-7.

<sup>34</sup> [PHILIPP], *Examen de l'écrit de M. Guizot, op. cit.*, p. 67.

<sup>35</sup> SALGUES J.-B., « Variétés. Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France, 3<sup>e</sup> et dernier article », *Le Drapeau blanc*, jeudi 29 novembre 1821, n<sup>o</sup> 333, p. 4.

L'ambition démesurée du doctrinaire, qui ne prend même plus le soin de se dissimuler, est également l'objet de remarques acerbes. « Grâce soient rendues à M. Guizot ! », s'exclame Salgues : « Nous allons savoir enfin de quelle manière nous devons nous gouverner. Pendant trente ans, nous avons erré sans boussole et sans étoile. [...] Maintenant, tout va changer : M. Guizot prend le gouvernement, et nous allons voguer à pleines voiles vers le repos, le bonheur et la gloire<sup>36</sup>. »

Mais la polémique royaliste n'en reste évidemment pas à ce niveau d'attaques ; elle examine aussi, pour les critiquer, les arguments historiques de Guizot et le positionnement partisan adopté par lui à partir de 1820.

### *Les critiques relatives à l'idéologie de Guizot et à son utilisation de l'histoire*

Les généralités historiques présentées par le doctrinaire en appui à sa démonstration politique constituent un objet de prédilection pour ses adversaires, qui se plaisent à en démontrer le caractère gratuit et profondément contestable<sup>37</sup>.

En particulier, la filiation génétique établie par Guizot entre Francs et royalistes contre-révolutionnaires d'une part, Gaulois et jacobins ou libéraux d'autre part, est dénoncée par tous les polémistes comme une évidente absurdité. Comme le constate plaisamment le rédacteur du *Drapeau blanc*, « de Gaulois et de Francs, il en reste si peu, que [...] pas un Gaulois n'a répondu à son appel, et les Francs sont restés tranquillement dans leurs châteaux<sup>38</sup> ».

Jean-Louis Cohen va jusqu'à faire une interprétation psychiatrique de la fresque historique brossée par Guizot, puisqu'il n'y voit « qu'un fantôme créé dans le cerveau malade d'un doctrinaire<sup>39</sup> ». De même, le rédacteur de *La Gazette de France* se moque de « ces Francs, ces exécrables Francs que M. G... a vus en songe, et qui ne lui laissent plus un instant de repos<sup>40</sup> ».

---

<sup>36</sup> SALGUES J.-B., « Variétés. *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France* [1<sup>er</sup> article] », *Le Drapeau blanc*, samedi 17 novembre 1821, n° 321, p. 3.

<sup>37</sup> Cf. par exemple l'*Examen critique du cours d'histoire de M. Guizot, 1<sup>re</sup> leçon*, p. 14 : « Nous pensons qu'il vaudrait mieux ne pas faire des théories aussi vagues en histoire. »

<sup>38</sup> SALGUES J.-B., « Variétés. *Des moyens de gouvernement et d'opposition...* », *art. cit.*, p. 3.

<sup>39</sup> COHEN J.-L., *Du système des doctrinaires...*, *op. cit.*, p. 24-25.

<sup>40</sup> *La Gazette de France*, mercredi 22 novembre 1820, n° 327, « Réflexions sur les dernières élections, par un libéral qui va cesser de l'être », p. 1309.

Les développements les plus intéressants de la polémique concernent l'interprétation à donner de ce conflit sans cesse renouvelé, à l'époque de la Révolution française. Le rédacteur du *Défenseur* déplore que ce système binaire de Guizot l'amène à « considérer la révolution de 89 et la terreur de 93 comme une unité<sup>41</sup> ». Or, surenchérit *La Gazette de France*, « n'a-t-on pas vu en 1793 les *Gaulois* en bonnet rouge comprendre jusqu'aux épiciers parmi les vaincus, et faire périr comme *Francs* les doctrinaires de cette époque<sup>42</sup> ? »

Cette polémique sur la lecture de la Révolution française en amène une autre, relative au positionnement partisan pour le moins mobile adopté par Guizot avant et après 1820. Avant 1820, Guizot appartenait à la mouvance constitutionnelle, centriste, certes à l'aile gauche de celle-ci, mais en se distinguant toujours soigneusement de la gauche libérale, par un fossé apparemment infranchissable. Or, à la suite de l'implosion du centre fin 1819, Guizot choisit de franchir le fossé et de rallier la gauche avec armes et bagages intellectuels. L'essai de 1820 a pour principale fonction de le faire savoir de manière tonitruante, et d'ouvrir agressivement les hostilités contre les adversaires royalistes. L'extrême gauche est évidemment ravie de ce ralliement inopiné, qui lui sert en même temps de caution. À l'inverse, la droite, dans ses diverses nuances, se déchaîne contre ce bruyant passage à gauche de Guizot.

Ceci dit, les polémistes royalistes sont divisés sur l'interprétation qu'il convient de donner à ce virage à gauche de Guizot. Certains y voient la marque d'un authentique libéral, opérant jusqu'alors à visage masqué, et venant de se dévoiler brutalement. Ainsi, Lespinasse voit sincèrement dans les doctrinaires conduits par Guizot ce qu'il appelle des « niveleurs », partisans, dit-il, de « la démocratie la plus dégoûtante<sup>43</sup> ».

Les autres polémistes sont plus lucides sur l'ambiguïté des aspirations réelles de Guizot. Le rédacteur de *La Foudre* écrit ainsi : « M. Guizot aime la révolution ; chacun son goût. [...] Cependant, ne croyez pas qu'il se

---

<sup>41</sup> *Le Défenseur*, t. III, n° 4, 30<sup>e</sup> livraison, [21] octobre 1821, « Du gouvernement de la France depuis la Restauration », p. 147.

<sup>42</sup> *La Gazette de France*, mardi 14 novembre 1820, n° 319, « France. Paris, 13 novembre », p. 1276.

<sup>43</sup> [LESPINASSE-LANGEAC R. DE], *Journal de l'anarchie...*, *op. cit.*, vol. 3, « Doctrine des doctrinaires », p. 1483-1484.

fasse illusion sur ses effets et sur l'état où elle a mis la France ; il sait tout cela<sup>44</sup> ». Émerge alors le portrait d'un opportuniste, rallié à la gauche par circonstance : constat d'une lucidité frappante, dont la véracité apparaît ensuite avec éclat dix ans plus tard, après la révolution de juillet 1830. Sans attendre ce moment de vérité, l'auteur de *Trois têtes dans un bonnet* compare deux brochures de Guizot et de Benjamin Constant, pour traquer les dissensions et les incompatibilités entre le doctrinaire et le libéral, que ce soit sur la complaisance à l'égard des excès révolutionnaires, ou encore sur le jugement à l'égard du bonapartisme autoritaire<sup>45</sup>.

Certains polémistes royalistes vont encore plus loin, et fustigent en Guizot non seulement un opportuniste ambitieux et sans scrupules, mais encore un véritable traître. Pour étayer cette accusation, ils évoquent dès 1820 le séjour de Guizot à Gand pendant les Cent-Jours. Les biographes de Guizot ont tous souligné la manière dont celui-ci avait été attaqué en permanence par ses opposants sous la monarchie de Juillet pour ce fait<sup>46</sup>. Dans sa biographie récemment parue, Laurent Theis montre comment ce discours se développe à gauche à compter des élections de 1831<sup>47</sup>.

Or, il est frappant de constater que cet argumentaire, fondé sur l'exploitation des failles biographiques du grand homme ne commence pas sous la monarchie de Juillet, puisqu'on le voit déjà à l'œuvre, à droite, en 1820, à la faveur de cette polémique. On en veut pour preuve le compte rendu que dresse le 14 novembre 1820 *La Gazette de France* de l'essai de Guizot sur *Le Gouvernement de la France*. Le rédacteur royaliste revient comme ses confrères sur la métaphore contestable des Francs et des Gaulois développée par Guizot. Ne s'en tenant pas à une dénonciation classique de l'in vraisemblance de ce parallèle, le journaliste persifle Guizot par une attaque biographique perfide, rédigée en ces termes : « Cet écrivain [Guizot] nous

---

<sup>44</sup> *La Foudre*, n° 43 [10 décembre 1821], « Littérature. M. Guizot. *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France* (premier article) », p. 318.

<sup>45</sup> « Je me trouverais bien embarrassé pour répondre [à M. Benjamin Constant] si M. Guizot ne venait à mon secours. Puisqu'il va combattre, je lui cède le champ de bataille ; de quelque côté que demeure la victoire, j'aurai toujours un adversaire de moins. Ils commencent. Écoutons », *Trois têtes dans un bonnet, ou MM. B. Constant, Jay et Guizot*, Paris, Ponthieu, 1820, 2<sup>e</sup> éd., p. 14.

<sup>46</sup> Cf. BROGLIE G. DE, *Guizot*, Paris, Perrin, 1990, ch. III, p. 53 et ch. IX, p. 270.

<sup>47</sup> THEIS L., *François Guizot*, Paris, Fayard, 2008, ch. x, p. 382-385.

dit à chaque page : *NOUS avons vaincu et NOUS vaincrons toujours les ennemis de la révolution*. Or, lorsque la révolution triomphait au Champ-de-Mai et dans la chambre des représentants [en 1815], M. Guizot partageait en Belgique l'exil momentané des vaincus : si les révolutionnaires du 20 mars sont les Gaulois de M. Guizot, que faisait-il parmi les Francs ? Servait-il les intérêts des vainqueurs, avec lesquels il prétend aujourd'hui avoir toujours fait cause commune ? Quel rôle jouait à Gand M. Guizot ? [...] Pour rabattre un peu la morgue triomphale de ce champion de la révolution, nous lui ferons observer qu'il n'a pas pris de vive force son fauteuil de conseiller d'État ; il y est arrivé en tapinois, à l'aide de l'habit qu'il avait rapporté de Gand<sup>48</sup>. »

Il est certain que l'alignement subit de Guizot sur les postures de la gauche libérale, qu'il revendique de manière provocante dans son essai de 1820, a facilité la cristallisation de cet argumentaire biographique, qui, ainsi formulé et même ciselé, est désormais à disposition de tous, pour la longue durée.

\*

Ainsi, pour conclure d'un mot, on voit que la polémique, volontairement engagée par Guizot à partir de 1820 à travers ses essais à grand succès, a nourri un intéressant contre-argumentaire royaliste, qui renvoie l'écrivain doctrinaire à ses faiblesses, à ses hésitations, à ses contradictions. Du reste, les plus avisés des polémistes de la droite prédisent qu'avec le temps, les convictions de Guizot seront vouées à une nette évolution. Comme l'écrit plaisamment Salgues, le rédacteur du *Drapeau blanc*, « quand l'âge aura mûri la raison de M. Guizot, que quelques cheveux argentés, se mêlant à l'ébène de son adolescente coiffure, auront blanchi sa tête et ses désirs, alors il pensera mieux, il sera plus modeste<sup>49</sup> ».

Olivier Tort

---

<sup>48</sup> *La Gazette de France*, mardi 14 novembre 1820, n° 319, p. 1276. C'est le rédacteur anonyme qui souligne une partie de son propos en italique et majuscule.

<sup>49</sup> SALGUES J.-B., « Variétés. *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France*, 3<sup>e</sup> et dernier article », *Le Drapeau blanc*, jeudi 29 novembre 1821, n° 333, p. 4.

**Guizot, ministre de l'Instruction publique.**  
**L'étonnante politique**  
**de généralisation**  
**de l'enseignement simultané**

Que François Guizot ait été un grand ministre de l'Instruction publique, cela est incontestable. Qu'il ait été, parmi tous les ministres qui ont eu en charge l'éducation en France, l'un des deux ou trois qui ont le plus agi, réalisé, et durablement marqué le paysage scolaire, cela n'est pas discutable et pas discuté.

On sait en effet combien son action a été essentielle en matière d'enseignement primaire : c'est lui qui a fait voter la première grande loi fondatrice dans ce domaine et qui a doté notre pays d'un réseau d'écoles et d'une administration scolaire de qualité. On sait également ce que lui doit l'enseignement secondaire : il a su préserver le dispositif qu'avait institué Napoléon, malgré les critiques d'une grande partie de sa majorité qui réclamait qu'on l'abolisse. On sait enfin avec quel soin il a dirigé l'enseignement supérieur, et notamment les études historiques. Pour ces trois niveaux (primaire, secondaire et supérieur), l'action de François Guizot est connue et reconnue<sup>1</sup>.

En matière d'éducation, il est un autre sujet majeur pour lequel l'action personnelle de Guizot a été déterminante : celui du gouvernement des esprits. Il était persuadé que « l'ignorance rend le peuple turbulent et féroce ». Il voulait dire par là qu'un peuple non éduqué peut se laisser séduire par les doctrines dangereuses qui conduisent aux révoltes et aux révolutions. Pour lui, l'ignorance est cause de désordres sociaux, et l'éducation est source de paix et de progrès : il en concluait que l'État ne peut

---

<sup>1</sup> Le présent article est fondé sur les travaux que j'ai conduits pour ma thèse de doctorat d'État (NIQUE C., *La petite doctrine pédagogique de la monarchie de Juillet, 1830-1840*, Université Louis Pasteur de Strasbourg, 1987). Il reprend également des éléments que j'ai publiés dans NIQUE C., *Comment l'École devient une affaire d'État : 1815-1840*, Nathan, 1989, et dans *François Guizot, l'impossible gouvernement des esprits*, Hachette, 1999.

sans danger abandonner l'éducation, et qu'il doit la diriger pour mieux diriger l'opinion publique. C'est la raison pour laquelle il n'avait qu'une confiance limitée dans la liberté d'enseignement, pourtant revendiquée par la majorité politique qui le soutenait. C'est la raison pour laquelle il a conçu et construit un véritable enseignement d'État. On attribue souvent à Jules Ferry la paternité de l'État-éducateur, qui est une caractéristique française : c'est en réalité à François Guizot qu'on doit cette caractéristique de notre système d'enseignement. Et on la lui doit parce qu'il était convaincu que l'État devait grâce à l'École assurer un gouvernement des esprits de façon à assurer la paix et la prospérité sociale.

Au delà de ces domaines, maintenant bien connus, de la politique scolaire de Guizot, son action a été particulièrement forte et décisive dans le domaine de l'action pédagogique. Avec une équipe de collaborateurs qu'il a lui-même choisis, il a profondément modifié la manière d'enseigner en France et il a ainsi considérablement amélioré la qualité de l'École primaire. Cet aspect de son action est quasiment inconnu, sans doute parce qu'il l'a conduite de manière subreptice, sans en parler pour ne pas cristalliser les oppositions à cette politique. Il considérait pourtant, même s'il en a peu parlé, qu'il s'agissait là d'un domaine important de son activité de ministre, comme il l'a écrit dans un rapport au roi en 1834 : « En fait d'instruction primaire, écrivait-il, la difficulté n'est pas dans le sujet de l'enseignement, elle consiste surtout dans la méthode. Il est facile de déterminer ce qu'on doit enseigner, mais il est difficile de découvrir la voie la plus sûre pour que les idées passent lucides et complètes de l'esprit du maître dans celui des élèves<sup>2</sup>. »

Il faut dire qu'une grande majorité des instituteurs (les deux tiers selon une revue de l'époque) enseignaient en utilisant ce que l'on appelait alors le mode individuel<sup>3</sup> : ils s'occupaient successivement de chacun de leurs élèves pendant que tous les autres attendaient leur tour et s'ennuyaient ou s'amusaient. Ce mode dit « individuel » d'enseignement était, on s'en doute, d'une très faible efficacité. Il y avait urgence à le changer et Guizot

---

<sup>2</sup> GUIZOT F., *Rapport au Roi du sur l'application de la Loi du 28 juin 1833*, Imprimerie nationale, 1834 (reproduit dans le Manuel général, n° 1, novembre 1834, p 13-14).

<sup>3</sup> Cf. « Coup d'œil sur la situation générale de l'instruction primaire en France », *Journal de l'Instruction élémentaire*, n° 4, février 1831, p. 13 et suivantes.

considérerait (il l'a écrit dans le rapport de 1834) que dans ce domaine « l'indifférence de l'administration serait une faute « grave », que « l'inertie de l'administration favoriserait la « routine », et donc que « l'administration doit veiller pour que toutes les améliorations se réalisent dans les écoles officielles », c'est-à-dire dans les écoles dont il avait la charge ». Mais comment faire ? Comment mobiliser l'administration pour produire du progrès de l'action des maîtres d'école ? Comment faire pour que l'instruction primaire soit de meilleure qualité ? Dès qu'il est nommé ministre, Guizot s'attaque à ce problème difficile : amener une armée de 20 000 instituteurs qui sont mal formés, mal informés, mal outillés, mal instruits eux-mêmes, et qui dans le monde rural de l'époque ne peuvent être facilement touchés, à changer fondamentalement de manière d'enseigner.

En réalité, Guizot ne découvre pas ce problème lorsqu'il devient ministre en 1832. Cela fait plus de quinze ans déjà, depuis 1815, qu'un intense débat pédagogique sur le thème « quelle est le meilleur mode d'enseignement ? » a lieu en France et divise le monde politique. Tout le monde avait conscience que la vieille méthode individuelle était inefficace pour développer fortement l'instruction primaire, mais les deux grandes familles politiques de l'époque, sous la Restauration, les ultras et les libéraux, s'opposaient violemment sur la réponse à apporter. Deux modes d'enseignement étaient alors disponibles, le mode dit « simultané » et le mode dit « mutuel ». Les uns, les ultras, voulaient la généralisation du mode simultané, et les autres, les libéraux, voulaient la généralisation du mode mutuel.

Le débat entre ces deux modes d'enseignement portait à la fois sur des éléments pédagogiques et sur des éléments politiques. Au plan pédagogique, ils s'opposaient sur la manière d'organiser l'enseignement :

- Le mode simultané consistait à regrouper une vingtaine d'élèves de même niveau dans une classe et à mettre devant eux un maître qui devait s'adresser non pas à chacun d'eux successivement mais à tous simultanément : c'est en cela que le mode n'était pas « individuel » mais « simultané ».
- Le mode mutuel proposait de regrouper plusieurs dizaines voire plusieurs centaines d'élèves dans un immense local, et

de mettre devant eux un maître dont la fonction n'était pas de s'adresser à eux directement mais de s'adresser à des « moniteurs », c'est-à-dire des élèves plus âgés qui devaient relayer les consignes du maître à de petits groupes d'élèves : c'est parce que des élèves (les moniteurs) participaient à l'enseignement des autres élèves que ce mode était appelé « mutuel ».

Le mode simultané avait été codifié au siècle précédent par Jean-Baptiste de La Salle. Il n'était guère utilisé que par quelques congrégations enseignantes et il restait inconnu de la quasi-totalité des instituteurs. En 1815, quelques philanthropes ont décidé de s'employer à améliorer l'instruction primaire, donc à généraliser une bonne méthode d'enseignement. Le mode simultané leur paraissait inadapté parce que son utilisation aurait imposé de former et de rémunérer un très grand nombre de maîtres (un pour une vingtaine d'élèves) et que cela leur semblait impossible à réaliser. La généralisation du mode mutuel, qui avait été inventée quelques années auparavant en Angleterre, avait selon eux un avantage décisif : il nécessiterait un nombre de maîtres considérablement inférieur. Ils ont donc décidé de créer une association, la Société pour l'instruction élémentaire, qui allait recueillir des fonds, diffuser le mode, publier des manuels d'enseignement, former et recruter des maîtres dans toute la France. Leur entreprise a suscité un véritable engouement, notamment de la part de beaucoup de communes, et de nombreuses écoles mutuelles ont été créées dans les années qui ont suivi.

Cependant un clivage politique est vite apparu. Le mode mutuel était porté par des philanthropes libéraux, et il s'est développé dans les communes dirigées par des libéraux. En face des libéraux, les ultras avaient le soutien de l'Église : du coup, comme le mode simultané avait des racines catholiques (il avait été codifié par Jean-Baptiste de La Salle), les ultras étaient hostiles au mode mutuel et partisans du mode simultané. De 1815 à 1830, la France a connu une véritable guerre scolaire. Les partisans des deux modes s'injuriaient et faisaient pression sur les familles. À chaque changement de gouvernement, selon que le poids des libéraux et des ultras était plus ou moins grand, la politique pédagogique changeait. Dans les villes et les villages, l'arrivée d'un maire ultra ou libéral risquait d'entraîner le licenciement de l'instituteur s'il n'utilisait pas la méthode soutenue par

le maire. Pendant quinze ans, de 1815 à 1830, la guerre des méthodes pédagogiques a fait rage en France, sans qu'aucune des deux méthodes ne réussisse à s'imposer.

La révolution de Juillet 1830 installe durablement les libéraux et leurs alliés au pouvoir. On s'attend donc à ce que le nouveau gouvernement soutienne et organise la généralisation du mode mutuel dans tout le royaume. Dans un premier temps, de 1830 à 1832, c'est effectivement ce qui s'amorce. Mais, avec l'arrivée de Guizot au ministère de l'Instruction publique, le mode mutuel perd peu à peu le terrain qu'il avait commencé à conquérir et tombe dans l'oubli en quelques années. En même temps, le mode simultané s'impose de plus en plus, et son utilisation se généralise entre 1832 et 1840. Que s'est-il passé ? Comment cela a-t-il été possible ? Pourquoi, dans ce domaine précis, le programme politique de la majorité issue des Trois Glorieuses (qui prônait le mode mutuel) n'a-t-il pas été mis en œuvre ? Et pourquoi est-ce le programme politique de l'opposition qui l'a été ? Quel a été le rôle de Guizot dans ce domaine ?

En réalité, Guizot ne s'est jamais exprimé sur ce sujet. Il ne le pouvait pas, parce qu'il n'aurait pas été compris par la majorité qui soutenait le régime, et il a donc agi de manière subreptice. Il a très vite été convaincu que le mode mutuel était en fait totalement inefficace et que l'engouement des libéraux n'était pas justifié. Mais comment abandonner le soutien à cette méthode attendue depuis plus de quinze ans par ceux qui étaient dans l'opposition et qui sont aujourd'hui au pouvoir ? Comment soutenir le mode simultané sans être accusé de compromission avec l'Église catholique qui était l'alliée des ultras ? Pour y parvenir, il aurait fallu dépolitiser le débat pédagogique, et démontrer que le mode simultané, qui était défendu par les ultras et l'Église, n'avait en lui-même rien qui puisse inquiéter les libéraux, de même que le mode mutuel n'avait en lui-même rien qui le lie particulièrement au libéralisme : il aurait fallu dépolitiser le débat pour le placer dans un champ strictement pédagogique. Mais les passions étaient telles que l'entreprise était impossible. Guizot ne s'attaque donc pas de front aux partisans du mode mutuel. Il va laisser le soin à son entourage de conduire le combat.

C'est son collaborateur direct Paul Lorain qui va agir. Lorain est un professeur de collège qui, sous la Restauration, comme Guizot lui-même,

avait été suspendu à cause de ses convictions libérales. Guizot, par solidarité politique, en a fait le précepteur de ses enfants. Après la révolution de Juillet 1830 et la victoire des libéraux, il l'a fait nommer professeur agrégé et lui a fait attribuer la Légion d'honneur. Lorsqu'il devient ministre, Guizot crée une sorte de bulletin officiel, le Manuel général, qu'il fait distribuer dans toute la France, et il en confie dès 1833 la direction à Lorain. Avec cet outil, Guizot va pouvoir diffuser des conseils aux maîtres d'école. Lorain, qui est convaincu que le mode mutuel est inefficace<sup>4</sup>, va se servir du Manuel général pour conseiller l'utilisation du mode simultané.

Cette opération va engendrer une première crise, feutrée, entre Guizot et les partisans des écoles mutuelles regroupés au sein de la Société pour l'instruction élémentaire. Dans l'été 1833, la Société écrit en effet au ministre pour se plaindre des attaques de son collaborateur Lorain. Guizot leur répond en rendant hommage à leur action pour l'instruction primaire mais en leur précisant que c'est lui qui, en sa qualité de ministre, est en charge des écoles et des maîtres. En clair, il ne désavoue pas, loin s'en faut, l'action de Lorain contre le mode mutuel.

Conforté par son ministre, Lorain se lance dans une seconde opération. Après avoir critiqué le mode mutuel, il va tenter de rendre le mode simultané acceptable pour les libéraux. Pour cela, il faut le débarrasser de ses origines catholiques. En avril 1834, Lorain publie avec un de ses amis un « Manuel complet de l'enseignement simultané »<sup>5</sup> dans lequel il propose une manière nouvelle d'enseigner, qui selon lui est « simultanée » mais différente du mode simultané de Jean-Baptiste de La Salle. En réalité, il s'agit du même mode, mais Lorain lui donne en quelque sorte une origine nouvelle, ce qui va permettre de changer la nature du débat. Il ne l'appelle d'ailleurs pas « mode simultané » mais « méthode simultanée ». Ce n'est qu'un changement de vocabulaire mais qui veut faire croire qu'il y a au fond un véritable changement.

L'habileté de Lorain va changer les repères : on ne prône pas le mode simultané des frères, on prône la méthode simultanée. Et on fait comme si

---

<sup>4</sup> Il l'écrit très officiellement et sans détour dans un rapport au ministre Guizot en 1833 (Rapport d'inspection d'Indre-et-Loire, Arch. nat., F17 111).

<sup>5</sup> *Manuel complet de l'enseignement simultané*, Hachette, 1834 (réédité en 1837, avec le nom des deux auteurs, Lorain et Lamotte).

l'un et l'autre n'étaient pas identiques. Du coup, le débat ne sera plus un débat entre les catholiques et les libéraux, mais devient un débat entre deux façons d'enseigner. Et bien sûr, le Manuel général, le bulletin officiel de Guizot, envoyé dans toute la France, commente très positivement l'ouvrage de Lorain. Pour brouiller les pistes, et pour que l'on n'accuse pas Guizot de renier le programme politique de ceux qui l'ont amené au pouvoir, l'ouvrage est publié sans nom d'auteur. Personne ne peut savoir que c'est un collaborateur de Guizot qui entreprend de promouvoir le mode simultané sous une nouvelle dénomination.

Trois mois plus tard, Lorain franchit une nouvelle étape. Avec le même ami, il publie un « manuel complet de l'enseignement mutuel ». Il décrit cet enseignement d'une telle façon qu'il apparaît comme très difficile à mettre en œuvre. Le manuel précédent encourageait à utiliser la méthode simultanée, et celui-ci décourage d'utiliser la méthode mutuelle. Évidemment, ce nouvel ouvrage n'est pas signé lui non plus : il ne faut pas que Guizot puisse être accusé d'avoir des collaborateurs qui attaquent la méthode mutuelle<sup>6</sup>. C'est pourtant bien ce qui se passe.

Un an après la crise feutrée de l'été 1833, en juin 1834, le président de la Société pour l'instruction élémentaire, c'est-à-dire le chef de file des partisans du mode mutuel, est aux abois. Il craint que l'entreprise de Lorain ne réussisse et que le mode mutuel ne soit totalement discrédité. Il demande à être reçu par Guizot. Il vient lui dire, bien sûr, que sa méthode est utile, mais surtout qu'il est inquiet des attaques qu'elle subit. Il lui précise que, si le ministre ne réagit pas, les partisans de la méthode seront fondés à croire qu'il soutient les attaques. À la suite de l'audience, Guizot lui confirme par courrier qu'il n'en est rien, mais il se garde bien de désavouer Lorain et de dire quoi que ce soit de positif sur la méthode mutuelle. L'audience et la lettre de Guizot réussissent provisoirement à apaiser les craintes de la Société pour l'instruction élémentaire. En fait, Guizot endort la vigilance de ses interlocuteurs mais ne change rien à ses convictions.

Lorain continue donc ses attaques, et Guizot ne le désavoue toujours pas. Il fait publier dans le manuel général (le « bulletin officiel » du ministère) des articles qui plaident pour la supériorité de la méthode simultanée.

---

<sup>6</sup> Comme pour l'ouvrage précédent, il faudra attendre une publication postérieure (en 1842) pour que le nom des deux auteurs soit mentionné (Lorain et Lamotte).

Si bien qu'un an plus tard, à l'été 1835, une nouvelle crise éclate entre la Société pour l'instruction élémentaire et Guizot. Puisque le ministre ne se décide pas à prendre appui sur elle et sa méthode pour développer l'instruction primaire, la Société va chercher à le mettre en difficulté en critiquant sa loi du 28 juin 1833. Dans un discours violent lors d'une assemblée générale en mai 1835, le président de la Société n'hésite pas à affirmer que la loi de Guizot a « nui à l'instruction primaire » et il demande qu'elle soit réformée. Deux mois plus tard, en août 1835, le président publie un article dans lequel il accuse Guizot d'avoir été infidèle aux promesses de la révolution qui l'a amené au pouvoir et le menace d'être désavoué par la population. Mais le ministre reste impassible. Il ne répond pas, et laisse son collaborateur continuer à attaquer la méthode mutuelle et à inciter à utiliser la méthode simultanée.

Guizot est incontestablement satisfait de l'action de Lorain. En décembre 1836, il le nomme d'ailleurs chef de bureau de l'instruction primaire au ministère. Sous sa direction, tous les inspecteurs de France sont chargés de faire utiliser la méthode simultanée par les instituteurs. Au fil des années, l'action engagée depuis maintenant quatre ans porte ses fruits. Petit à petit, la méthode mutuelle est de moins en moins soutenue et son utilisation régresse. En mars 1837, considérant sans doute que son objectif est atteint, Lorain quitte son poste de responsable de l'instruction primaire au ministère. Guizot, qui lui manifeste ainsi sa reconnaissance, le nomme proviseur du collège Saint-Louis à Paris. Quelques mois plus tard, le 6 septembre 1836, Guizot lui-même quitte définitivement le ministère de l'Instruction publique.

Après le départ de Lorain et de Guizot, le conflit entre les partisans des deux méthodes semble s'apaiser. Les nouveaux responsables sont moins critiques envers la méthode mutuelle, et disent même parfois que les deux méthodes sont complémentaires : l'une serait mieux adaptée pour les classes à faible effectif et l'autre pour les classes à fort effectif. En réalité, le climat s'apaise parce que la méthode simultanée l'a définitivement emporté, dans l'opinion comme dans la réalité, et que le nombre des écoles mutuelles est désormais résiduel, alors que le nombre des écoles simultanées ne cesse d'augmenter.

Il n'y a pas de statistique précise et fiable à l'époque, mais les études réalisées montrent qu'il y avait en 1837 quinze fois plus d'écoles simultanées que d'écoles mutuelles, et qu'il y en a en 1840 vingt sept fois plus. À cette date, sur un total d'environ 35 000 écoles en France, il y a moins de 1 000 écoles mutuelles<sup>7</sup>. Ceux qui espéraient en juillet 1830 que la révolution des Trois Glorieuses entraîne la généralisation de la méthode mutuelle ont perdu. C'est la méthode simultanée, celle qu'ils combattaient sous la Restauration, qui s'est imposée. Curieux paradoxe : le pouvoir issu des Trois Glorieuses a conduit la politique qu'il combattait auparavant, quand il était dans l'opposition.

L'objectif premier de Guizot, à l'époque où il avait été nommé ministre de l'Instruction publique, en 1832, était d'améliorer la manière d'enseigner, qui était en France désastreuse. Le nombre des écoles qui utilisaient l'inefficace méthode individuelle était alors d'environ 10 000. En 1840, l'opération a réussi : elles ne sont plus qu'environ 2 500, et leur nombre est en diminution constante<sup>8</sup>. La mission de Guizot est donc un succès. Il a réalisé ce que l'on attendait de lui. Il a amélioré l'instruction primaire.

Il a mis sa marque personnelle dans la conduite de cette politique d'amélioration de l'enseignement primaire. Alors que la majorité qui soutenait ce régime de Juillet l'incitait à généraliser le mode mutuel, il a pris la décision de généraliser le mode simultané. Il l'a fait avec habileté, sans le dire, et en laissant agir son collaborateur Paul Lorain, mais sans jamais rien céder à ceux qui s'opposaient à lui. Il l'a fait en prenant le risque de déplaire à ses amis politiques, parce qu'il était convaincu que la méthode qu'ils soutenaient était inefficace. Il a eu le courage de se démarquer des modes politiques de l'époque et d'obéir à ses convictions. Il a ainsi évité la catastrophe au système éducatif, et il a doté la France d'une méthode d'enseignement promise à un grand succès, puisque cette méthode a contribué à faire la réussite de l'école française et qu'elle en est encore aujourd'hui la méthode de référence.

En agissant ainsi, en conduisant une politique scolaire conforme à ses convictions et s'opposant à la majorité de l'époque, Guizot a démontré ses qualités d'homme politique : il s'est montré clairvoyant, attaché à l'in-

---

<sup>7</sup> Cf. NIQUE C., *La Petite doctrine de la Monarchie de Juillet*, op. cit., t. 1, p. 97.

<sup>8</sup> *Ibidem*, t. 2, p. 786.

térêt général plus qu'aux engagements partisans, habile, et courageux. Cet aspect de sa politique scolaire n'est pas, loin s'en faut, le plus connu. Il reste pourtant l'un des plus essentiels puisqu'il a donné sa forme définitive à la manière d'enseigner en France.

Christian Nique

## Peut-on parler d'une politique économique de Guizot ?

Y-a-t-il une politique économique de Guizot ? La question formulée de cette manière aurait probablement été tout à fait anachronique en son temps. Peut-être même Guizot l'aurait-il trouvée désobligeante, car à ses yeux le domaine de la politique se situait probablement au-delà des enjeux immédiats de l'accumulation des richesses. Ce professeur qui enseignait la civilisation anglaise n'a jamais été un interprète de l'économie politique anglo-saxonne qui a guidé tous les économistes libéraux de la monarchie constitutionnelle. On sait qu'il n'aimait guère la lecture des pères fondateurs de l'économie politique libérale. À aucun moment il ne s'est présenté comme un « économiste », à la manière de son ami Pellegrino Rossi.

On ne trouvera pas dans ses écrits les analyses des prix et de la conjoncture comparables à celles que Thiers utilise dans son histoire de la Révolution. Il ne s'est pas non plus directement impliqué, comme Villèle, dans les problèmes complexes de la dette publique. Il est évidemment très loin des grandes ambitions économiques qui ont accompagné le saint-simonisme de Napoléon III. Dans ses *Mémoires*, après un chapitre assez long consacré au traité de commerce franco-belge, seul chapitre dans lequel interviennent des problèmes économiques associés toutefois à de grands enjeux diplomatiques, il aborde avec soulagement l'affaire d'Espagne qu'il considère « beaucoup plus importante ». Aucun de ses discours ne s'arrête vraiment à traiter en profondeur les questions de technique économique abandonnées à ses ministres. Et pourtant, les années 1840, ces *Decisive years* mises en valeur par David Pinkney<sup>1</sup>, sont des années de grande croissance, des années qui enregistrent un véritable ancrage d'un premier capitalisme dans le paysage économique français. Faut-il en conclure alors à la force de la conjoncture, des cycles économiques, plus importants somme toute que le poids du grand ministre qu'a été Guizot ?

---

<sup>1</sup> PINKNEY D. H., *Decisive Years in France, 1840-1847*, Princeton, Princeton Univ. Press, 1986.

La question ne peut s'épuiser dans ce parallèle entre la croissance et le souci du politique au sens classique du terme, celui auquel était sûrement attaché Guizot. D'abord, et c'est un point d'importance en son temps pour identifier une conviction dans l'ordre économique, Guizot est un libéral et un avocat d'une société issue du marché. À maintes reprises, il revient sur ce qui est toujours l'enjeu principal des politiques économiques de l'époque dans la lutte contre le passé : « La liberté commerciale a de salutaires résultats – dit-il – elle est favorable à l'extension des relations entre les peuples, à l'affermissement, à la longue durée de la paix générale ; elle est favorable aussi aux besoins, aux intérêts de ce grand public de cette masse qu'on appelle les consommateurs<sup>2</sup>. »

Le progrès économique est même au cœur de son système politique. Devenir électeur, accéder au statut de notable et donc entrer dans la sphère du débat politique, relève d'un enrichissement soutenu de la société. Le fait d'être censitaire « est lié au travail et à l'épargne ». Guizot est par ailleurs convaincu qu'il faut une croissance forte pour faire évoluer le système selon ses principes. À défaut de réforme électorale et d'abaissement du cens, la seule fluidité possible du système politique dont il se fait le défenseur, c'est l'enrichissement. L'idée est du reste relayée par la presse conservatrice qui salue son arrivée au pouvoir en pensant que désormais les intérêts matériels vont l'emporter sur le débat politique. Le *Journal des Débats*, ministériel, imagine ainsi l'avenir de la monarchie orléaniste : « vingt-cinq années de paix de prospérité, de liberté, d'influence morale glorieusement exercées sur la civilisation<sup>3</sup>. »

La conception que Guizot se fait du libéralisme consiste clairement à assurer aux agents économiques la liberté de développer leur activité et de défendre leurs intérêts. Faire une politique économique, c'est d'abord défendre les intérêts des notables et la stabilité de sa majorité parlementaire en dépend étroitement. Le guizotisme repose d'abord sur la satisfaction des intérêts matériels des censitaires, c'est la garantie de sa longévité dans une période faste pour l'économie, après la crise de 1839, avant de devenir le piège dans lequel il va s'enfermer, prisonnier progressivement de la consti-

---

<sup>2</sup> GUIZOT F., *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Paris, Michel Lévy, 1858-1867, t. 6, p. 234.

<sup>3</sup> *Journal des Débats*, 27 janvier 1841.

tution de groupes de pression qui paralyseront ses marges de manœuvre. Sa conception du progrès économique est ainsi profondément liée à son conservatisme social. Et ce conservatisme le conduit à fixer des limites au libéralisme et au jeu du marché : « Je ne suis point de ceux – dit-il – qui pensent qu'en matière d'industrie et de commerce les intérêts existants, les établissements fondés doivent être aisément livrés à tous les risques, à toute la mobilité de la concurrence extérieure et illimitée. Je crois au contraire que le principe conservateur doit être appliqué à ces intérêts-là, comme aux autres intérêts sociaux et qu'ils doivent être efficacement protégés<sup>4</sup>. » On connaît la remarque célèbre, à la Chambre, du comte Jaubert, une des figures de proue du protectionnisme agrarien. Elle est loin de représenter la pensée de Guizot, mais elle constitue une des données du problème auquel il est confronté : « Aucune société ne peut se passer absolument d'aristocratie ; il en faut une à tous les gouvernements. Voulez-vous savoir quelle est celle du gouvernement de Juillet ? C'est celle des grands industriels et des grands manufacturiers ; ce sont là les fondateurs de la dynastie nouvelle. »

Pourtant, on ne saurait mesurer l'apport de Guizot à la politique de la France en se limitant à la gestion directe des intérêts économiques. Ce qu'attendent les notables au moment où Guizot est appelé par le roi dans ce nouveau ministère, c'est qu'il rétablisse les conditions globales de la prospérité et, dans leur esprit, c'est d'abord la paix européenne et ensuite la paix intérieure. Mais les deux idées ne sont pas séparables dans l'esprit des notables qui sont des pacifistes. La guerre, c'est la révolution et un enchaînement funeste de catastrophes : l'inflation, les pénuries, les taxes nouvelles, la paralysie de l'investissement... Une bonne politique économique, surtout au tournant de 1840, c'est une politique qui apporte la paix d'où renaîtra la prospérité.

Les notables, en fait, en 1840, n'ont pas une grande sympathie pour Guizot et ils le soupçonnent même d'être sous l'influence des idées anglaises, la pire des choses, mais ils ont compris que la stabilisation de la politique étrangère passait par une politique européenne différente de celle de Thiers et que c'était la condition d'une nouvelle expansion économique. La politique européenne inaugurée par Guizot fait remonter la Bourse. Le *Journal*

---

<sup>4</sup> GUIZOT F., *Mémoires, op. cit.*, t. 6, p. 279-280.

*des Débats* se félicite « de la nomination du nouveau ministère qui a été le signal d'une amélioration sensible dans le cours de toutes les valeurs en bourse<sup>5</sup> ». Il affiche sa satisfaction de voir une issue à la question d'Orient et la perspective de mise en place « d'un système européen sur lequel repose tant d'intérêts légitimes et auquel on ne saurait porter atteinte sans compromettre toutes les conditions de l'ordre, du travail et du progrès ».

Le 29 octobre 1840, le banquier lyonnais Hauser qui reprend confiance écrit à la banque Guérin à Paris : « Nous avons foi dans l'avenir et notre confiance est partagée par des gens bien informés. Nous nous croyons à la veille d'une solution qui pourra et devra produire une réaction favorable<sup>6</sup>. » Cette idée persiste dans l'esprit des notables comme le montre ce jugement d'un éditorial du *Journal des Débats* du 6 janvier 1844 : « Si après trois ans d'ordre et de paix, la prospérité de la France allait en déclinant comme le prétendent les journaux de l'opposition, ce serait dans la constitution même de l'ordre social qu'il faudrait chercher un vice profond et caché. »

L'originalité de la pensée de Guizot est en effet d'associer étroitement la politique extérieure qu'il entend construire à l'échelle de l'Europe et la politique économique de la France. D'une certaine manière, ce lien est moderne et montre chez lui une compréhension réelle des forces profondes qui peuvent désormais tisser des liens entre les puissances. Le projet peut se décliner de plusieurs manières. On peut penser selon la conjoncture, les circonstances, que l'économique n'est qu'un support de la grande politique européenne que Guizot entend construire pour pacifier les rapports entre les puissances mais aussi pour maîtriser les germes de la révolution à l'échelon national. L'Europe contre la révolution. On peut aussi croire, qu'à certains moments, la politique européenne est la condition nécessaire pour soutenir la croissance, ouvrir des marchés extérieurs aux producteurs français, voire permettre aux consommateurs français de consommer plus et moins cher.

Associer la politique économique à la conduite des affaires étrangères est du reste à cette époque tout à fait cohérent puisque, pour l'essentiel, l'économique, c'est avant tout la délimitation du marché par les barrières

---

<sup>5</sup> *Journal des Débats*, 21 février 1841.

<sup>6</sup> TUDESQ A. J., *Les grands notables en France (1840-1849). Étude historique d'une psychologie sociale*, Bordeaux, Delmas, 1964, t. 2, p. 555.

douanières et la fixation du niveau de protection de l'économie nationale. L'économique est d'abord une affaire de frontières. Guizot, à cet égard, appartient à un courant d'idées assez pragmatique qui se distingue des positions des économistes libéraux sans les condamner, mais qui est aussi opposé au prohibitionnisme des manufacturiers parce qu'un libéral est tenté de voir dans ce refus de la concurrence le risque d'une réapparition des monopoles d'Ancien Régime et de l'économie de la rente.

Mais sur ce point Guizot est-il vraiment original ? Il existe depuis le début de la monarchie orléaniste, et c'est une de ses particularités par rapport à la Restauration, un effort de tous les gouvernements pour réviser en baisse l'armature prohibitionniste de la France. C'est le comte d'Argout, ministre du Commerce en 1832 qui lança véritablement le mouvement dans un projet de loi qui réduisait sensiblement les droits sur les bestiaux mais, au-delà, d'Argout déclara nettement que « le temps était venu de dégager le régime protecteur de ce qu'il avait d'inutile, de vexatoire et d'exorbitant<sup>7</sup> » et assimila les mesures prohibitives à de simples mesures de représailles, à des moyens de guerre. À ses yeux, et il définissait par là la ligne générale des gouvernements orléanistes, un grand pays « devait écarter la prohibition générale des marchandises étrangères de même que la liberté absolue du commerce ». Il fallait donc s'orienter « vers une liberté progressive<sup>8</sup> ».

La personnalité qu'on oppose souvent à Guizot, Thiers, dans son personnage de ministre du Commerce, en 1834, n'est pas très éloignée de ces conceptions, même si la prudence oblige, en ce qui concerne Thiers, à distinguer toujours le discours et les actes et à tenir compte du fait que, par étapes, Thiers se fait théoricien du protectionnisme. Mais on pourrait trouver que la déclaration faite par Thiers à la Chambre alors qu'il venait d'être nommé ministre du Commerce, en 1834, n'est pas très éloignée de ce qu'aurait pu dire Guizot en 1840 : « Employé comme représailles, le système restrictif est funeste ; comme faveur, il est abusif, comme encouragement à une industrie exotique qui n'est pas importable il est impuissant et inutile. Employé pour protéger un produit qui a chance de réussir, il est bon mais temporairement ; il doit finir quand l'éducation de l'industrie est

---

<sup>7</sup> LA NOURAIS P. DE, *Histoire du système protecteur*, Paris, Guillaumin, 1864, p. 13.

<sup>8</sup> *Ibidem*, p. 157.

finie, quand elle est adulte<sup>9</sup>. » Ce cadrage de la politique économique est en fait la Vulgate des grandes orientations de la monarchie constitutionnelle. Elle relève toutefois d'un équilibre difficile à maintenir qui situe les ministres du Commerce parfois sur des positions très différentes.

Au lendemain de son arrivée au ministère, Guizot avait surtout tenté de consolider sa majorité et de résoudre les problèmes immédiats posés par les relations avec l'Angleterre. Mais rien dans ses efforts ne relevait d'une grande politique. Guizot était le premier à le déplorer en s'adressant à l'un de ses collaborateurs du corps diplomatique : « Je n'ai guère réussi jusqu'à présent qu'à empêcher le mal : succès obscur et ingrat. Le moment viendra, je l'espère, où nous pourrons ensemble faire du bien<sup>10</sup>. » Ce fut probablement dans l'espoir de faire avancer cette idée du bien public, mais aussi de conforter son image et l'assise de son pouvoir, que Guizot se lança dans ce qui devait être à ses yeux sa marque personnelle dans la politique économique de la France, une union douanière entre la France et la Belgique. Cette union n'avait jamais pu rassembler les milieux manufacturiers, mais Guizot pouvait espérer de cette initiative des retombées politiques favorables auprès de la fraction de l'opinion qui était attachée à l'amour-propre national et critiquait une politique extérieure qui avait commencé par une reculade.

Le projet n'avait toutefois rien d'original et il avait été avancé à plusieurs reprises durant les années 1830. Ce sont même les chefs de gouvernements qui, avant Guizot, et aussi pour des motifs essentiellement politiques, tenaient le plus à sa réalisation. L'indépendance de la Belgique, la part qu'avait prise la France à sa réalisation y invitait. Les Belges du reste le considéraient comme un enjeu particulièrement important dans la mesure où leur production industrielle excédait largement leur consommation, ce qui les conduisait à rechercher en permanence des débouchés extérieurs pour leurs fontes, leurs fers, leurs charbons, leurs fils et tissus de lin... Le gouvernement belge avait fait des ouvertures au cabinet français pour mettre en route une union. Et pourtant de manière paradoxale, les manufacturiers des deux nations considéraient que l'union douanière pouvait les

---

<sup>9</sup> *Ibidem*, p. 234.

<sup>10</sup> Cité in CHARLÉTY S., *Histoire de la monarchie de Juillet*, dans E. Lavisse, *Histoire de la France contemporaine*, Hachette, Paris, 1921, livre 5, p. 125.

ruiner. En France les fabricants de draps, les maîtres de forges, les propriétaires de mines de houille se pensaient en danger. À l'opposé, à Paris, Lyon, villes de fabrique, les ports, le commerce, les milieux vinicoles étaient très favorables à l'union mais ne représentaient qu'une minorité dans l'opinion économique. Verviers et Gand de leur côté prétendaient ne pas pouvoir soutenir sans des droits très élevés la concurrence des produits français<sup>11</sup>.

Le problème avait changé de dimension toutefois avec l'apparition, en 1834, du *Zollverein*, l'union douanière allemande. On se représentait encore assez mal, alors, en France, le problème posé par l'effort des Prussiens pour constituer autour d'eux un marché cohérent et dynamique. Quinet encore, en 1836, avait écrit à Michelet : « J'assiste à la décomposition de la vieille Allemagne. C'est un monde qui périt comme tant d'autres<sup>12</sup>. » Plusieurs économistes pourtant attiraient l'attention sur les bouleversements européens en cours qui nécessitaient une refonte de la politique économique et de la diplomatie de la France. C'était le cas de Léon Faucher qui, en 1837, dans la *Revue des Deux Mondes* avait lancé le projet de « l'Union du Midi » pour faire équilibre à l'union allemande<sup>13</sup>. Dans un ouvrage remarqué, il avait voulu démontrer les avantages réciproques que la France et la Belgique, l'Espagne et la Suisse retireraient de la suppression des lignes de douanes et un autre économiste libéral, Théodore Fix, en 1839<sup>14</sup>, avait aussi attiré l'attention des milieux économiques sur les conséquences des nouvelles dynamiques qu'il entrevoyait au-delà du Rhin.

C'est dans le sillage de la crise diplomatique de 1840 que brutalement on prit conscience de la portée des changements en cours. L'ouvrage célèbre de P. A. de La Nourais et E. Bères eut alors un grand impact, aussi bien sur les milieux économiques que sur les cercles politiques en montrant le lien étroit entre l'union douanière et la nouvelle croissance allemande<sup>15</sup>. Son impact fut relayé par l'étude de Faugère qui appelait dès

---

<sup>11</sup> AMÉ L., *Étude sur les tarifs de douane et sur les traités de commerce*, Paris, 1876, t. 1, p. 215 et suivantes.

<sup>12</sup> Cité in CARRÉ J.-M., *Les écrivains français et le mirage allemand*, Paris, 1935, p. 66.

<sup>13</sup> *Revue des Deux Mondes* 1<sup>er</sup> mars 1837.

<sup>14</sup> *Revue Française*, t. IX, mars 1839, p. 170.

<sup>15</sup> LA NOURAIS P. de et BÈRES E., *L'Association des douanes allemandes, son passé, son avenir*, Paris, Paulin, 1841.

lors à un changement de la politique économique de la France<sup>16</sup>. L'ouvrage très argumenté d'Henri Richelot vint accompagner la réflexion des cercles gouvernementaux, au début des années 1840<sup>17</sup>. Guizot de son côté, très attentif à toutes ces analyses, comprit rapidement les conséquences de la mise en place du *Zollverein* sur l'équilibre européen : « Le mouvement est révolutionnaire en Allemagne – dit-il – et tend à bouleverser l'ancienne confédération germanique<sup>18</sup>. »

C'est dans ce contexte que s'imposa progressivement, dans le gouvernement du 29 octobre, l'idée d'une nouvelle politique européenne capable, tout en maintenant fortement l'objectif de paix, primordial aussi bien sur le plan intérieur que sur le plan international, de construire un projet économique en réponse à l'expansion coloniale de l'Angleterre et à la politique très active de la Prusse qui avait pu rassembler autour d'elle les petits États de l'Allemagne. L'idée de Guizot était de rassembler autour de la France les petits États qui avaient été pensés comme des digues naturelles contre la France par le congrès de Vienne. Guizot voulait, en conjuguant étroitement l'économique et le politique, assurer la paix européenne mais aussi redonner à la France un rôle de direction à l'échelle de l'Europe. « Je soutiens la politique de la paix. Mais c'est une raison de plus de soutenir la puissance de la France. La paix a besoin de prospérité, de développement, de grandeur. Par là seulement elle s'affermir et s'honore<sup>19</sup>. »

C'est une idée qu'il avait entretenue déjà dans son cours d'histoire de l'Europe sous la Restauration<sup>20</sup>. L'idée avait du reste été avancée à plusieurs reprises par Duchâtel, ministre du Commerce, mais elle restait très contestée parce que la notion de traité de commerce dans l'esprit de beaucoup de libéraux était attachée au passé de l'Ancien Régime et semblait en contradiction avec les options libre-échangistes même si cela pouvait amorcer une ouverture commerciale. L'idée avait été précisée en direction de négociations avec la Belgique par l'économiste Pellegrino Rossi, conseiller écouté de Guizot pour les problèmes économiques. L'analyse faite

---

<sup>16</sup> FAUGÈRE P., *Le Zollverein ou l'Union des douanes de la Prusse et des états allemands de 1819 à 1841*, Paris, Firmin Didot, 1859.

<sup>17</sup> RICHELOT H., *L'Association douanière allemande*, Paris, Capelle, 1845.

<sup>18</sup> Archives privées Correspondance, Archives nationales, 6 août 1846.

<sup>19</sup> Archives privées Correspondance, Archives nationales, 4 mai 1843.

<sup>20</sup> GUIZOT F., *Histoire générale de la civilisation en Europe*, Paris, Didier, 1830.

un peu plus tard par É. Gallet sur la politique de Guizot tend à montrer que tout conduisait ce dernier au moment de son arrivée aux affaires à concentrer ses efforts sur un traité franco-belge : « Son séjour à Londres en qualité d'ambassadeur l'avait disposé en faveur des traités de commerce. L'association douanière allemande connue sous le nom de *Zollverein* venait de se former et l'on craignait qu'elle n'englobât la Belgique. Il eût peut-être été sage d'imiter l'Allemagne en faisant de la France et de la Belgique une unité douanière<sup>21</sup>. » Guizot avait cru bon d'attendre que la crise sur le Rhin soit un peu oubliée. Mais il ne disposait pas toutefois d'une solide majorité parlementaire pour se lancer dans un tel projet politique. On lui reprochait ses liens avec l'Angleterre, son indifférence apparente quand les Anglais avaient humilié la France ; d'autres avaient pris leur distance avec un homme « imposé » par le roi.

Guizot profita de la présence du roi des Belges à Paris au printemps 1841 pour aborder avec lui la question des relations commerciales de la France et de la Belgique<sup>22</sup>. L'ambassadeur belge à Paris, le comte Le Hon, fut chargé d'examiner les possibilités d'un traité et de son côté l'ambassadeur de France à Bruxelles, le marquis de Rumigny, fut désigné comme négociateur auprès du gouvernement belge. À un moment où les avancées des Belges en faveur de la France ne recevaient guère d'encouragement, Guizot, qui mesurait bien le poids des obstacles du côté français, s'engagea avec une assez grande détermination pour faire avancer un dialogue dont il savait qu'il rencontrerait de très gros obstacles du côté des milieux manufacturiers français : « M. Guizot – put écrire le comte Le Hon – ne désespère pas d'amener ses collègues à cette transaction si on formule un système praticable qui offre à la France de suffisantes garanties pour son industrie et ses revenus<sup>23</sup>. »

Tout au long de l'année 1841, Guizot suscita plusieurs réunions entre les responsables belges et français pour surmonter les problèmes posés par l'organisation même de l'union douanière entre la France et la Belgique. Les Belges refusaient d'accepter la présence de douaniers français sur le terri-

---

<sup>21</sup> GALLET F., *Les douanes françaises, Etude historique*, Saint-Nazaire, 1882, p. 78.

<sup>22</sup> Arch. nat., F 12 2660. Négociations commerciales avec la Belgique (lettre du ministre du Commerce à Guizot), 28 avril 1841.

<sup>23</sup> Cité par MASTELLONE S., *La politica estera del Guizot*, Turin, La Nuova Italia, 1957, p. 32.

toire belge, du côté français, Cunin-Gridaine, le ministre du Commerce, avouait ne pas avoir confiance dans la ligne de défense douanière organisée par les Belges. Les difficultés rencontrées dans les discussions entre la France et la Belgique permirent au roi de Prusse d'entrer en contact avec le gouvernement belge, tentative qui fut considérée avec bienveillance par la reine Victoria qui manifestait ainsi l'inquiétude des Anglais face aux négociations franco-belges. Le rapprochement du Luxembourg et du *Zollverein* risquait aussi de faciliter le basculement de la Belgique à l'Est en créant un trait d'union géographique vers l'Est.

L'initiative de Guizot en direction de la Belgique prit de l'importance car elle s'inscrivait dans un tournant du débat économique en France. C'est en 1841 que commença à paraître le *Journal des économistes* qui rassemblait les économistes libéraux sur une ligne réformatrice, attentive à la question sociale, à la poussée soudaine du socialisme et donc convaincue que le libéralisme devait redéfinir ses choix politiques. Un des objectifs majeurs des économistes de cette revue était de s'attaquer à la question sociale en obtenant une baisse du prix des produits grâce au libre-échange, débat qui rapprochait les économistes français de la lutte de la Ligue de Manchester en faveur du « pain à bon marché ». Mais il y avait aussi, dans l'esprit des économistes, l'idée qu'il fallait dénoncer les « monopoles » capitalistes qui, dans le cadre du système prohibitionniste, s'approprièrent une rente qui désormais faisait réapparaître en France de « nouvelles féodalités ». Le libre-échange permettrait de s'en débarrasser sans passer par le bond en avant risqué que représentait à leurs yeux le suffrage universel revendiqué par les radicaux. Les débats avec la Belgique revêtaient donc une importance qui allait au-delà de l'enjeu diplomatique et commercial, ils s'inscrivaient dans la recherche d'un nouvel équilibre global susceptible de définir désormais le « guizotisme ». En 1842, deux économistes libéraux, Louis Wolowski et Adolphe Blanqui, partirent en campagne pour montrer toute l'importance d'un accord avec les Belges dans un processus plus global d'ouverture de l'économie française<sup>24</sup>.

---

<sup>24</sup> WOLOWSKI L., « Négociations commerciales avec la Belgique », *Journal des économistes*, juin 1842, p. 178 et BLANQUI A., « Les dangers du régime prohibitif et la nécessité d'y remédier », *Journal des économistes*, février 1842, p. 292.

Cette entrée en lice des économistes libéraux ne fit que mobiliser un peu plus les manufacturiers fondamentalement hostiles à une ouverture commerciale en direction de la Belgique. Guizot considérait probablement avec bienveillance les propos des économistes mais redoutait fortement la pression des milieux économiques protectionnistes qui trouvaient du reste en la personne de Cunin-Gridaine, le manufacturier devenu ministre du Commerce, un relais très puissant. C'est ce qui poussa le ministre des Affaires étrangères à faire rapidement machine arrière sur la question de la souveraineté de la France en matière de décisions économiques : « La France – dit-il – ne peut d'ailleurs pas confier à une autre nation les intérêts de son trésor et le soin de veiller au sort de ses industries, ce serait une abdication de souveraineté...<sup>25</sup> »

Dès 1842, Guizot montrait donc qu'il se limiterait à une action prudente. Il ne réagit pas à la déclaration de Cunin-Gridaine qui fit remarquer officiellement qu'il était nécessaire que la France élève les droits sur les fils et tissus de lin, car le marché belge était envahi par les productions britanniques qui rentraient en France par la frontière belge. Le roi Léopold fit immédiatement savoir au marquis de Rumigny qu'une telle mesure précipiterait les négociations de la Belgique avec la Prusse. Le danger politique d'une telle perspective pour le schéma européen de Guizot le poussa alors à conclure la convention limitée du 16 juillet 1842 par laquelle la France exonérait les fils et tissus de lin belges tandis que la Belgique adoptait sur ses frontières autres que celles de la France, le tarif français sur les fils et tissus étrangers. En novembre 1842, dans sa correspondance, Guizot confirmait son repli : « la France ne doit pas aller chercher des attaques. Elle en a assez de fonder son gouvernement et son ordre intérieur<sup>26</sup>. » L'initiative de Guizot, en retrait évident sur les perspectives d'union douanière, fut pourtant soumise à un feu roulant de critiques de la part des manufacturiers. Guizot se défendit en faisant remarquer que si les importations de fils de lin belge avaient augmenté de deux millions, celles de tissus étaient restées stables, encore fallait-il

---

<sup>25</sup> GUIZOT F., *Mémoires, op. cit.*, t. 6, p. 276.

<sup>26</sup> Lettre de Guizot, 8 novembre 1842, citée par MARZIN S., *L'Europe de François Guizot (1840-1848)*, thèse, Université de Paris X, 2007, p. 391.

souligner que nos exportations de soieries et de vins avaient augmenté de deux millions dans l'année<sup>27</sup>.

Mais très vite à l'issue de la session d'août 1842, Guizot, cette fois en liaison étroite avec Louis-Philippe, voulut reprendre les négociations relatives à une union douanière. Léopold revint à Paris pour traiter directement la question avec son beau-père. Un traité fut proposé en trois versions successives par la France mais les négociations s'enlisèrent suffisamment longtemps pour que la presse et les milieux économiques en fissent l'objet d'un débat national. L'union douanière pouvait flatter le sentiment national – Guizot l'espérait – ; cette politique entraînait toutefois en contradiction avec les intérêts matériels de la majorité des manufacturiers qui, à la Chambre, occupaient des positions clefs. Déjà, en janvier 1842, sur le seul soupçon que Guizot allait reprendre les négociations, une phrase avait été glissée dans l'adresse sur « la protection due à la production nationale ». Une fois engagées les négociations, le 26 octobre, une réunion de députés convoquée par Fulchiron décida « que chacun des membres chercherait ou saisirait l'occasion de porter ses doléances auprès du trône et lui ferait connaître les perturbations que causerait la réalisation des projets ministériels » ; par ailleurs, « chaque député devait se mettre en rapport avec les délégués de l'industrie et du commerce dans sa localité, afin de leur offrir à Paris un intermédiaire dans sa localité et un organe pour toutes les représentations qu'ils croiraient utiles d'adresser au gouvernement<sup>28</sup>. » Leurs délégués se réunirent même à Paris en congrès et se prononcèrent hautement contre toute union douanière. Du côté belge, Verviers et Gand restaient très hostiles à tout abaissement ; du côté français, les filateurs et les tisserands de Sedan, de Louviers, d'Elbeuf avec les maîtres de forges de la couronne du Bassin parisien avaient pris la tête du mouvement.

---

<sup>27</sup> Dans les négociations, les Belges ne sont pas allés très loin ; ils n'acceptèrent que d'exclure la France d'une hausse du tarif qu'ils avaient imposée sur les cotons introduits en Belgique, ce qui constituait le retrait de mesures hostiles plutôt que des faveurs réelles. Par précaution, face aux Chambres, le gouvernement français crut sage de prendre des précautions : il limita dans la convention les quantités de fils et de toiles belges avec le bénéfice de taxes réduites et se réserva le droit d'étendre à d'autres nations les avantages du traité. En fait, l'industrie linière française qui, en 1842, disposait de 90 000 broches passa à 200 000 en 1846, alors que la Belgique n'en avait que 80 000.

<sup>28</sup> CHARLÉTY S., *Histoire de la Monarchie de Juillet*, *op cit.*, p 126.

Au sein même du gouvernement, deux ministres, Cunin-Gridaine et Martin du Nord, prirent position en faveur des manufacturiers contre les avancées de Guizot. Mis en péril sur sa droite à l'assemblée, Guizot pouvait tenter de faire passer sa politique économique en s'appuyant sur la gauche qui paraissait plus favorable à l'union. C'était un scénario politique que Robert Peel était en train de mener à bien en Angleterre. On peut douter toutefois que Guizot ait eu la détermination nécessaire pour affronter sa majorité. Il avait au contraire montré qu'il ne souhaitait pas s'en éloigner en dépit de ses contacts avec les économistes libre-échangistes<sup>29</sup>. L'opération avait, de plus, peu de chances de réussir car la gauche détestait beaucoup plus Guizot qu'elle ne souhaitait aller vers l'union douanière. Par ailleurs, l'équilibre général de la monarchie orléaniste, précaire, ne permettait pas de jouer avec des initiatives qui auraient pu briser la majorité<sup>30</sup>.

Le barrage mis en place par les milieux protectionnistes à toute avancée sérieuse de Guizot sur le terrain de la négociation dispensa en fait les puissances d'élever la voix à propos d'une union douanière à laquelle elles étaient profondément hostiles. Peel avait informé les capitales européennes des dangers que ferait peser une union douanière sur la neutralité belge. Mais Saint-Aulaire, l'ambassadeur à Londres, adressa à Guizot des messages disant que les Anglais se gardaient bien d'évoquer devant lui le problème du traité belge car ils étaient absolument persuadés que les industriels français feraient échec à toute avancée sérieuse. Berlin était plus inquiet mais la diplomatie anglaise se chargea de rassurer Bülow<sup>31</sup>. Metternich, quant à lui, ironisa sur les initiatives politiques et économiques de Guizot en affirmant que jamais Guizot n'oserait compromettre l'équilibre européen si difficilement acquis après la crise de 1840 et se trouver à nouveau dans une

---

<sup>29</sup> Cf. le dossier adressé à Guizot par Michel Chevalier dans la négociation *Notes sur l'état actuel de l'industrie du fer en France, septembre 1842, Papiers Guizot*, cité in MASTELLONE S., *op. cit.*, p. 59.

<sup>30</sup> L'inquiétude des milieux économiques français était pourtant peu justifiée car les importations de Belgique étaient restées équivalentes à celles de 1836 alors que les importations de toiles et fils anglais baissaient de presque de moitié.

<sup>31</sup> Selon Bülow, «...la tendance du cabinet des Tuileries à remplacer les alliances politiques qui lui échappent par des alliances fondées sur une communauté d'intérêts matériels mérite notre attention la plus sérieuse », d'autant, disait Bülow, qu'à la tête de l'association se trouvera « une France si remuante », MARZIN S., *op. cit.*, p. 134.

situation d'isolement : « Je crains – déclara-t-il – qu'il n'entame parfois avec une dangereuse facilité des entreprises qu'il lui est impossible de mettre à fin<sup>32</sup>. » Aux difficultés suscitées par cet accord des puissances pour faire obstacle aux tentatives de l'union, Guizot pouvait en outre ajouter celles provenant des attermolements permanents du roi Léopold dont on pouvait douter finalement qu'il soit très favorable à l'union douanière<sup>33</sup>. Guizot conclut lui-même : « Je suis fort tenté de croire que le roi des Belges n'a jamais sérieusement poursuivi le projet d'union douanière ni compté sur son succès<sup>34</sup>. »

Était-il possible pour Guizot de surmonter tant d'obstacles ? Probablement pas, mais ces obstacles étaient le fruit même du système sur lequel reposait la vie d'un ministère dans la main des grands notables et ne disposant pas de vrais moyens pour trancher avec un peu d'autorité. À défaut de l'union douanière qui aurait représenté tout de même une rupture dans la politique économique de la France, mais aussi un changement considérable de sa position en Europe, Guizot choisit de se contenter de négocier des traités plus modestes, plus restreints, pour des durées réduites, des traités toutefois qui pouvaient faciliter les échanges par l'abaissement mutuel des tarifs.

C'était en fait revenir à la première avancée, celle de la convention signée le 16 juillet 1842 relative aux fils et tissus de lin. Mais mettre en place un traité de commerce constituait encore une réalisation périlleuse. Le traité de commerce avec la Belgique ne sera finalement signé que le 13 décembre 1845 et ratifié par la Chambre en avril 1846. Les négociations furent en effet compliquées par les manœuvres du gouvernement belge qui, tenté de jouer sur deux tableaux, négocia avec la Prusse et lui accorda les avantages déjà donnés à la France sur les vins et les soieries. Les milieux économiques français protestèrent vigoureusement devant cette

---

<sup>32</sup> *Ibidem*, p. 391

<sup>33</sup> « Je me demande – disait un jour Metternich à l'ambassadeur de France – si le roi Léopold a jamais eu bien sérieusement l'intention de conclure un pareil traité et s'il n'est pas plus probable qu'il a mis en avant ce projet, qu'il doit savoir inexécutable, afin de n'arriver à rien, tout en paraissant disposé à tout faire pour plaire au roi son beau-père, à la nation française, au parti français en Belgique et au sentiment national qui cherche un débouché pour l'excédent de ses produits » in GUIZOT F., *Mémoires, op. cit.*, p. 204.

<sup>34</sup> *Ibidem*, p. 294.

« trahison ». Guizot affirma bien haut que la France ne céderait pas aux pressions internationales<sup>35</sup>, mais finalement il se contenta en décembre 1842 d'une définition bien modeste de sa politique économique : « Garder toute notre indépendance ; ne reconnaître à personne le droit de s'y opposer aux termes des traités et des principes de droit public » mais aussi « bien donner la persuasion que nous ne rechercherons pas l'union douanière<sup>36</sup>. » Tout en adoptant cette attitude face aux puissances, le gouvernement français n'envisagea jamais de prendre le risque d'une rupture avec elles.

Cette politique qui rassurait la droite eut pour effet toutefois de dresser à nouveau la gauche contre un ministère qui baissait les bras devant les « féodalités financières » françaises et devant les puissances du Congrès de Vienne. La tentative de mener à bien une union douanière avait alimenté l'ambition de renouveler la politique des orléanistes, elle finissait par se retourner contre son auteur. Les économistes, en liaison avec le groupe des conservateurs progressistes à la Chambre, déplorèrent les reculs successifs du gouvernement : « Il est impossible – déclara l'économiste Louis Wolowski – de se défendre d'un sentiment d'humiliation en voyant les allures impérieuses d'une faible fraction de nos industriels, en révolte ouverte avec les intérêts les plus vivaces du pays. Le gouvernement, les Chambres, les industries nationales, tout s'efface devant l'autorité du Comité réuni chez le restaurateur Lemardelay et M. Mimerel gouverne la France<sup>37</sup> ! » Le jugement de Wolowski n'est pas faux, mais il exagère probablement l'impasse dans laquelle se trouvait l'équipe de Guizot. Si le traité avec la Belgique finalement s'imposa dans la Chambre, et cela avec le soutien de Cunin-Gridaine qui joua alors le jeu de la solidarité

---

<sup>35</sup> Guizot, dans une lettre à Louis-Philippe du 2 septembre 1842, souligne les difficultés qu'il rencontre dans le gouvernement après les ouvertures faites à la Prusse par le gouvernement belge : « Le roi sait que plusieurs des ministres sont fort loin d'être favorables à l'union commerciale. Je déplore tout ce qui les fortifie dans leur disposition et leur donne au dehors quelques nouveaux points d'appui. Je crois qu'il serait bon que le Roi voulût bien en écrire au roi Léopold et lui exprimer son regret d'une mesure qui lui nuira bien plus chez nous qu'elle ne peut le servir ailleurs. Il me semble aussi que le Roi ferait bien d'entretenir beaucoup le maréchal Soult de l'union commerciale et de préparer en lui une disposition non seulement bonne mais forte. Nous en avons besoin. » Cf. Guizot au Roi, 2 septembre 1842, *Revue rétrospective*, p. 134.

<sup>36</sup> *Ibidem*, p. 285.

<sup>37</sup> WOLOWSKI L., *Études d'Économie politique et de statistique*, Paris, Guillaumin, 1848, p. 235.

gouvernementale, c'est en partie à cause de la percée du mouvement libre-échangiste dans l'opinion. C'est la même année 1846, le 23 février, que naquit l'Association pour la liberté des échanges, que Cobden fut accueilli en France à l'occasion de sa tournée européenne et que l'on commença à prendre la mesure des réformes engagées par Peel. C'est aussi dans ce contexte que le livre de Bastiat, *Cobden et la ligue ou l'agitation anglaise pour la liberté du commerce*, connut un vif succès.

Guizot était toutefois loin de penser qu'il fallait s'engager dans la voie anglaise ouverte par Peel. Une note à Louis-Philippe du 25 février 1846 montre sa prudence : « À tout il faut le temps. Et bien imprudents seraient ceux qui voudraient sans transition nous mettre au régime d'une nation plus avancée que nous dans tous les sens. » Quand bien même Guizot aurait eu des velléités de suivre les idées de Peel, il se serait heurté à des milieux industriels sûrs d'eux-mêmes et prêts à affronter toute initiative aventureuse du gouvernement. Le 2 avril 1846, Grandin, le très puissant lainier d'Elbeuf, donnait son sentiment sur la déclaration de Guizot : « Monsieur le ministre des Affaires étrangères, il est vrai, ne vous parle pas encore de recevoir les marchandises anglaises : il sait bien qu'aujourd'hui il renforcerait à la Chambre une forte opposition ; mais ces idées je le crois bien germent déjà dans son esprit et peut être ne fait-il que les ajourner<sup>38</sup>. »

Toutefois, dans l'esprit de Guizot, le traité avec la Belgique constituait le premier anneau d'une chaîne de traités avec les petits États qui entouraient la France. C'était, d'une certaine manière, une inversion de la logique de 1815 puisque d'un cordon sanitaire anti-français, il fallait faire au contraire une zone d'influence. « Ce n'est – dit Guizot devant la Chambre – que la continuation de la vieille politique que la France a toujours suivie avec les petits États situés près de ses frontières et qui la séparent des grands États<sup>39</sup>. » C'était aussi l'idée popularisée par Léon Faucher dans un ouvrage qui avait eu beaucoup d'écho, *L'Union du Midi*, dans lequel l'auteur entendait opposer la nouvelle Europe des solidarités économiques à celle du Congrès de Vienne. « En 1815, les arbitres de l'Europe furent des souverains absolus qui l'organisèrent au gré de leurs passions et de leurs caprices. Ils partagèrent les peuples comme de vils

---

<sup>38</sup> TUDESQ A.-J., *op. cit.*, t. 2, p. 456.

<sup>39</sup> *Moniteur Universel*, 23 mai 1841.

troupeaux [...] La révolution de 1830 a fait une première trouée, les associations de douanes feront le reste. L'Europe sera infailliblement partagée entre plusieurs groupes commerciaux, grandes et puissantes confédérations qui remplaceront les divisions par race<sup>40</sup>. »

L'enjeu était à la fois économique et politique. Il s'agissait d'éviter que se forme autour du *Zollverein* un ensemble d'États satellites qui auraient fait écran à l'influence française. « J'attacherais le plus grand prix – disait Guizot au comte Le Hon – à former une sorte d'association commerciale entre la France, la Belgique, la Hollande et la Suisse de telle sorte que ces quatre États puissent négocier avec l'Allemagne au nom de leur intérêt collectif. Un traité entre la Belgique et la France doit être le premier anneau de cette chaîne. La réussite de cette combinaison grande et féconde serait à elle seule pour un ministre un beau titre de gloire. Je serais heureux qu'il me fût donné de l'obtenir<sup>41</sup>. »

À partir de 1842, Guizot ajouta à son plan d'ensemble le Piémont. L'idée, là encore, n'était pas neuve et avait déjà été avancée en 1838, mais elle n'avait pas connu du côté français un réel succès. Le commerce de la France avec le Piémont représentait alors un peu plus de 10 % du commerce français et reposait surtout en provenance du Piémont sur des importations de soie grège, de riz, d'huile et aussi de grains en période de cherté sur le territoire français. Du côté français, on exportait des produits coloniaux, des vins, de la laine, des tissus... Les échanges étaient assurés pour les deux tiers par des bateaux français. Les premières négociations commerciales aboutirent à un accord sur une égalisation des droits entre bateaux français et piémontais et le 28 août 1843, au terme d'une négociation où Guizot intervint en permanence, un traité fut signé qui diminuait d'un cinquième les droits d'entrée sur les bestiaux sardes, ce qui provoqua un tollé chez les éleveurs du Limousin et conduisit la commission parlementaire à réduire de 6 à 4 ans la durée du traité sarde qui du reste ne devint exécutoire qu'en mai 1846.

---

<sup>40</sup> FAUCHER L., *L'Union du Midi, association de douanes entre la France, la Belgique, la Suisse, l'Espagne, avec une introduction sur l'union commerciale de la France avec la Belgique*, Paris, Paulin, 1842, p. 12.

<sup>41</sup> MASTELLONE S., *op. cit.*, p. 67.

Cette politique de traités de commerce ne s'arrêta pas au Piémont. Le ministère de Guizot entama des négociations avec le royaume de Naples, avec la Grèce, question dans laquelle il fut guidé par Coletti, avec l'Espagne encore, en arrière-plan des mariages espagnols. Ces tentatives pour l'essentiel s'enlisèrent. Quant à un traité de commerce avec l'Angleterre dont on ne sait si jamais Guizot en a vraiment nourri l'ambition, c'eût été une véritable déclaration de guerre aux milieux industriels et probablement la chute programmée du ministère.

Au-delà de la négociation des traités de commerce qui ont ponctué les années 1840, le nom de Guizot est aussi associé, dans la décennie 1840, à la mise en place du réseau des chemins de fer français et son engagement en faveur du développement de ce nouveau mode de communication est jugé de manière contrastée. On peut voir en lui l'homme de la loi de 1842 qui arracha l'organisation du réseau ferroviaire aux attermolements organisationnels de la décennie 1830 et aux retards accumulés. Mais on peut aussi mettre en évidence la lenteur du développement d'un réseau français en comparaison du dynamisme anglais ou prussien, à telle enseigne que le réseau ferroviaire national est identifié d'abord comme une réalisation du Second Empire et non de la monarchie orléaniste.

Lors de son installation, le ministère du 29 octobre hérita d'un réseau ébauché mais sans aucune cohérence. L'idée d'un grand réseau ferroviaire français capable de débloquent un développement économique entravé par le coût des transports n'appartient pas toutefois à Guizot, ni à la mouvance des hommes qui l'entourent. En 1840, les débats avaient déjà eu lieu<sup>42</sup>. Les saint-simoniens, Enfantin en particulier, avaient avancé leur schéma de construction d'un vaste ensemble. Le corps des Ponts et Chaussées avait défini assez clairement un projet de cinq grandes lignes relayé par le gouvernement Molé, le 6 mai 1837. Émile Péreire avait déjà mis en œuvre la ligne de Saint-Germain en 1837. Mais toutes ces initiatives butaient sur le problème de l'organisation du réseau et en particulier sur un problème de fond : la construction serait-elle faite par l'État ou par des compagnies privées ? Une bataille législative confuse, l'opposition de Thiers qui exprima

---

<sup>42</sup> Voir ARMAND L., *Histoire des chemins de fer en France*, Paris, Les Presses modernes, 1963 ; DAUZET P., *Le siècle des chemins de fer en France (1821-1938)*, Fontenay-aux-Roses, Imp. Bellenand, 1948 ; RIBEILL G. *La révolution ferroviaire (1823-1870)*, Paris, Belin, 1993.

ses doutes sur l'utilité d'un tel effort financier, paralysèrent le premier élan, d'autant que les quelques compagnies concessionnaires mises en place se trouvèrent aux prises avec des embarras financiers considérables aggravés par la crise économique de la fin des années 1830.

Lorsque Guizot arriva au pouvoir, il n'y avait que 433 kilomètres de lignes ferroviaires en exploitation, ce qui pouvait justifier la remarque, en octobre 1841, du *Journal des Débats* : « En fait de chemins de fer nous sommes maintenant à la queue de l'Europe. » La feuille ministérielle interpellait à sa manière le nouveau gouvernement en déclarant que le moment était venu d'en finir avec « ces indécisions, ces pompeux manifestes aboutissant à des actes mesquins ou à des négations pures ». « Il le faut – ajoutait le *Journal des Débats*, en donnant à un enjeu économique une dimension politique majeure – pour que l'honneur national reste sauf et pour que la dynastie s'affermisse ; il le faut pour le renom et la durée de nos institutions ; il le faut pour l'ordre des rues et pour celui des intelligences. »

Guizot bénéficiait alors de tout un héritage de débats, de réflexions et de plans qui, d'une certaine manière relativisent ses initiatives, mais il trouvait en revanche une situation financière brutalement dégradée par la crise de 1840. Il revient à Guizot dans ce contexte difficile d'avoir tranché et considéré que l'entreprise ne pouvait plus être retardée, qu'elle constituait au plus haut degré un des ces « travaux productifs » pour lesquels il fallait sans états d'âme engager l'avenir. C'est dans ces conditions que fut présenté par le ministre des Travaux publics, Teste, le 7 février 1842, le projet de loi comprenant la construction des six grandes lignes de Paris à la frontière de Belgique, au littoral de la Manche, à Strasbourg, Marseille, Sète, Bordeaux, Nantes étendu par la commission à quelques transversales.

Le ministère mit fin à un débat jusque-là sans issue en proposant un système mixte entre l'État et les compagnies, qui, d'une certaine façon, identifie assez bien les conditions dans lesquelles se sont stabilisées en France les relations entre la puissance publique régulatrice du marché et l'entreprise capitaliste. Guizot prit alors des initiatives qu'on peut considérer comme audacieuses pour assurer le financement de la part de l'État puisque les dépenses d'infrastructure<sup>43</sup> – l'engagement de l'État – devaient

---

<sup>43</sup> Les frais d'expropriation étaient financés aux deux tiers par les « départements traversés » et les « communes intéressées ».

être financées par la dette flottante, à charge pour les réserves de l'amortissement de combler progressivement le déficit accumulé<sup>44</sup>.

Le débat fut vif au sein de la commission parlementaire mais on doit reconnaître que Guizot sut maintenir l'équilibre encore contesté entre le public et le privé. Pour les compagnies, la tutelle de l'État se faisait trop sentir, mais leur déconfiture financière récente les incitait à la discrétion. En revanche, les partisans d'une prise en charge globale par l'État critiquèrent encore vivement le gouvernement Guizot d'avoir, sur les chemins de fer comme en politique étrangère, abandonné le « national ». C'est Lamartine, président à plusieurs reprises de la commission parlementaire, qui prit la tête de l'offensive : « Que l'État fasse seul, que l'État possède seul ! Cela est bien plus vrai, bien plus national et bien plus populaire : car un jour, au moins, vous pourrez donner ces lignes au peuple pour qui tout doit être fait<sup>45</sup>. » Pourtant la substitution du bail à la concession montrait une présence plus forte de l'État dans l'exploitation dans la mesure où il déciderait seul de l'extension des lignes et des tarifs. Les conceptions libérales furent néanmoins réintroduites discrètement par l'amendement déposé par Duvergier de Hauranne, amendement qui introduisait une alternative possible : « Néanmoins les lignes de chemins de fer pourront en totalité ou en partie être concédées à l'industrie privée en vertu de lois spéciales et aux conditions qui seront alors déterminées. » La brèche ouverte dans le dispositif gouvernemental des baux ouvrira en fait la voie au système de la concession.

Mais la loi de 1842 peut être considérée comme un moment fort dans la politique économique de Guizot, d'autant qu'elle fut votée par une confortable majorité de 255 voix contre 83 à la Chambre des députés, par 107 voix contre 55 à la Chambre des pairs. Guizot n'avait jamais été un grand théoricien d'un nouveau système ferroviaire français, mais il connaissait bien les Anglais, ingénieurs et banquiers – Mills, Stephenson Blount... – qui avaient une riche expérience en matière de chemins de fer et fut attentif par ailleurs aux travaux de la commission parlementaire

---

<sup>44</sup> La réserve de l'amortissement de la dette publique était composée des sommes votées au budget pour le rachat des rentes et demeures sans emploi parce que ces rentes n'étaient achetées que lorsqu'elles étaient au-dessus du pair. La somme était d'environ 75 millions par an.

<sup>45</sup> Cf. *Moniteur Universel*, 11 mai 1842.

qui élaborait la loi. Guizot put ainsi apparaître comme l'auteur de cette « charte des chemins de fer français » qui établissait un système d'économie mixte entre le régime libéral anglais et le régime étatiste belge, système que son adversaire, Thiers, avait été incapable de définir. La *railway mania* qui s'empara alors de la France contribua beaucoup à dynamiser l'économie et stimuler la reprise attendue après la crise de 1840. Mais, choc en retour prévisible, la spéculation des grandes compagnies ferroviaires<sup>46</sup>, les énormes profits alors réalisés, les impasses du système économique français révélées par les demandes des compagnies qui souhaitaient pouvoir importer du fer et de l'acier anglais parce que les produits français à coût très élevé les mettaient en difficulté, contribuèrent à façonner une image de Guizot comme l'homme des nouvelles féodalités financières du capitalisme français.

Il est clair que Guizot a été attentif à la mise en œuvre d'un cadre de développement des chemins de fer, mais il semble bien qu'il n'ait guère suivi de façon attentive les problèmes posés par ce nouveau capitalisme autrement qu'en les replaçant dans son schéma général des grands équilibres. Pendant la phase de croissance, le problème était surmontable ; quand vint la crise économique à partir de 1846, ce qui avait pu être porté au crédit de Guizot lui fut compté à charge par une opposition déterminée à faire de l'échec économique et social du gouvernement un levier de la contestation.

La grande crise économique de 1846-1848, crise cyclique dont la responsabilité ne peut pas être directement attribuée à Guizot, pose néanmoins le problème de la lucidité du ministre des Affaires étrangères à l'égard de déséquilibres économiques dont les effets politiques contribuèrent à la chute de la monarchie orléaniste<sup>47</sup>. Ernest Labrousse a magistralement expliqué comment le mécontentement diffus lié aux effets sociaux

---

<sup>46</sup> Audiganne est un bon témoin de cette spéculation : « Des compagnies surgissent de tous les côtés, prêtes dans le premier moment à se disputer les concessions, puis par suite d'arrangements occultes, prêtes à vendre leur silence à des compagnies rivales. La formation des sociétés qui ne visent qu'à prélever une dîme sur les adjudications projetées devient une sorte d'industrie. » AUDIGANNE A., *Les chemins de fer d'aujourd'hui et dans cent ans chez tous les peuples. Economie financière et industrielle, politique et morale des voies ferrées.*, Paris, Capelle, t. 2, p. 410.

<sup>47</sup> SAY H., « La crise commerciale », *Journal des économistes*, mars 1848.

de la crise s'est cristallisé sur la personne de Guizot, jugé premier responsable de la catastrophe qui s'était abattue sur la France de Louis-Philippe<sup>48</sup>. Pourtant, comme le fait remarquer Douglas Johnson, le biographe de Guizot, on ne s'est guère demandé pourquoi Guizot n'avait jamais attribué sa chute, au moins dans une certaine mesure, à la crise économique<sup>49</sup>. Ultérieurement, dans le dernier tome de ses *Mémoires*, Guizot n'a pas manifesté une attention particulière au contexte économique qui contribua à sa chute. Il fustige les passions et les vanités du temps, la faiblesse inhérente au système parlementaire qui a permis à ses adversaires de le contester, les complots et conspirations des démocrates. Il insiste surtout sur le mal français, l'esprit révolutionnaire qu'il pense peut-être avoir sous-estimé. Il se voit surtout comme une des victimes d'un siècle qui fut malgré tout celui des révolutions. Beaucoup d'autres questions sont abordées, mais en revanche Guizot n'évoque pas de causes économiques à sa chute, ce qui contribue d'une certaine manière à minorer les aspects de sa politique économique dans son bilan.

Pourtant, Guizot n'a pas été indifférent à la crise. Sa correspondance avec le consul général à Londres montre qu'il a été attentif au développement des difficultés financières qui ont touché l'Angleterre avant la France<sup>50</sup>. Comme président du conseil général du Calvados, il a eu très largement l'opportunité de mesurer les effets de la crise dans le milieu rural. Dans la « citadelle guizotine » à Lisieux, tout près de Val-Richer, il a pu prendre connaissance des rapports du préfet du Calvados qui, en août 1847, signalaient à sa tutelle « une crise aussi violente qu'inattendue et qui trouble toutes les formes d'activité<sup>51</sup> ». Lisieux a même été le cadre de violentes émeutes frumentaires qui ont placé la Garde nationale en difficulté. Ses fréquentes entrevues avec Rothschild l'ont tenu au courant

---

<sup>48</sup> LABROUSSE E., *Aspects de la crise et de la dépression de l'économie française..., 1846-1851*, Bibliothèque de la révolution de 1848, Paris, 1956.

<sup>49</sup> JOHNSON D., *Guizot, aspects of french history 1787-1874*, Studies in political history edited by M Hurst, London, Routledge, 1963.

<sup>50</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, Correspondance commerciale, Londres, 31-32. Cité par JOHNSON D., *op. cit.*, p. 231.

<sup>51</sup> DÉSERT G., « La région de Caen » et Michelle PERROT M., « Les régions textiles du Calvados », in Labrousse E., *Aspects de la crise..., op. cit.*, p. 37 et suivantes et p. 164 et suivantes.

de la dégradation de la conjoncture financière, tout comme ses entretiens avec ses proches, Duchâtel, lui-même ami de d'Argoult, de la Banque de France, Cunin-Gridaine et Dumon, proche des manufacturiers. Peut-être Guizot fut-il trompé par le fait que le pic de la crise économique, atteint en 1847, laissait présager une retombée de la tension politique, comme dans la crise de 1840 qui l'avait porté au pouvoir.

Quoi qu'il en soit, il semble que Guizot ait surtout nourri de l'inquiétude à l'égard d'un problème qui minait son projet d'une société dominée par les classes moyennes. Dans les années 1840, tout un courant des économistes libéraux, dans le *Journal des économistes*, ne cessait de souligner le danger que représentait la fracture de plus en plus profonde entre la « féodalité financière » des monopoles, renforcée par un protectionnisme que Guizot n'était pas parvenu à vaincre, et le vaste camp d'une petite bourgeoisie déjà exclue du droit de vote par le système censitaire et qui était convaincue désormais, même si c'était à tort, qu'elle était menacée de disparition économique.

\*

Répondre à la question « y-a-t-il une politique économique de Guizot ? » nécessite d'aborder l'économique par d'autres chemins que la voie classique. Guizot n'appartient pas au groupe des « économistes », ces intellectuels libéraux, nombreux à l'Académie des sciences morales, et qui, pourtant, ont fait partie du cercle rapproché de ses amis. Grand connaisseur de l'Angleterre, admirateur de son libéralisme, Guizot a développé en fait une politique assez éloignée de son modèle. Rien ne semblait très original dans ses initiatives : les projets d'union douanière avec la Belgique, la mise en place d'un réseau ferroviaire français, l'assouplissement progressif du protectionnisme, tout cela était déjà à l'ordre du jour des années 1830.

L'originalité de sa démarche tient peut-être à son souci de concevoir le développement de la France au prisme d'un projet géopolitique qui vise à redéfinir la place de la France en Europe. Dès 1841, sur une voie tout à fait différente du schéma anglais, il s'est efforcé de conclure avec les États limitrophes (Belgique, Hollande, Piémont) des accords commerciaux afin de constituer une union douanière à l'imitation du *Zollverein* patronné par la Prusse dont il a mesuré rapidement l'importance politique nouvelle

liée à sa modernisation économique. Ces accords qui apportaient un socle économique pouvaient déboucher sur le politique. Ainsi les États, chargés à Vienne en 1815 d'étouffer les vellétés d'expansion de la France, seraient devenus les remparts naturels de sa puissance. Ce projet ayant échoué, Guizot espéra entre 1843 et 1846, par les mariages espagnols organiser une « Ligue des États bourboniens », une « Union du Midi » comme l'envisageait Léon Faucher, ligue qui intégrerait le Piémont, le royaume de Naples, l'Espagne, les nouvelles terres de conquête coloniale... Méfiant à l'égard du libre-échange généralisé prêché par Cobden, Guizot afficha vite sa préférence pour des zones douanières qui pourraient permettre à la France d'étendre progressivement ses marchés. Confronté à la question des chemins de fer, il réussit à imposer un compromis État-entreprises privées éloigné là encore du modèle britannique.

Pourtant ces projets qui liaient étroitement l'économie et le politique n'ont pas rencontré le succès espéré, en partie à cause du système parlementaire de la monarchie orléaniste auquel Guizot était pourtant profondément attaché. La domination sans partage des milieux protectionnistes sur la majorité gouvernementale enraya toutes les tentatives pour faire avancer le projet et, par étapes, Guizot finit par se confondre, aux yeux d'un large bloc social qui refusait de voir dans sa politique européenne le moindre sursaut national, avec l'homme des « féodalités financières ».

Francis Démier

## La monarchie de Juillet de Guizot : idéal politique d'une fin de l'histoire ?

Sous la Restauration, Guizot s'est posé en intellectuel engagé, fier d'appartenir à la classe moyenne dont il ne cessera de défendre tant la victoire sur l'ancienne aristocratie et l'absolutisme, en 1789, que la vocation à l'universel. Historien, philosophe politique et moraliste, haut fonctionnaire doctrinaire, il a aussi activement participé aux luttes et aux débats – tant intellectuels que politiques – qui marquent la difficile consolidation de la France post-révolutionnaire. Mais l'instauration, dans ce but, d'un gouvernement représentatif est compromise par la menace contre-révolutionnaire des années 1820. Hypothèque levée par la révolution de 1830 qui permet à Guizot de se consacrer à cette cause historique dans le cadre de la monarchie de Juillet, où il commence sa carrière proprement politique.

### Histoire et politique : la leçon d'un intellectuel

#### *Une philosophie de l'histoire*

Rationaliste spiritualiste, chrétien, Guizot a développé dans ses cours d'« histoire moderne » et ses écrits politiques de la Restauration, une philosophie de l'histoire qui donne sens et cohérence à sa pensée et à sa pratique politiques<sup>1</sup>. Car il a voulu d'abord comprendre le présent – les « temps nouveaux » – dans ses dimensions historique (héritages et leçons du passé) et an-historique (principes et valeurs qui fondent l'ordre moral, social et politique). Soit le réel et l'idéal. Quel en est l'essentiel ?

---

<sup>1</sup> Cf. surtout : *Histoire des origines du Gouvernement représentatif* (1820-1822), *Histoire de la Civilisation en Europe* (1828) et *Histoire de la Civilisation en France* (1828-1830), ainsi que l'*Histoire de la Révolution d'Angleterre* (1826-1827 et 1854-1856) ; *Du Gouvernement de la France depuis la Restauration* (1820) et *Des moyens de Gouvernement et d'Opposition* (1821), ainsi que les *Principes de philosophie politique*, laissés inachevés (1821-1823). JACOUTY J.-F., *Éthique, Histoire et Politique chez Guizot : genèse d'une pensée et pratiques jusqu'à la révolution de Juillet*, Lille, ANRT, 3 vol., 1998 (Thèse publiée d'abord aux Presses Universitaire du Septentrion).

Œuvre des hommes, donc rationnelle, l'histoire se déroule sur deux niveaux, articulés dans un même processus dialectique :

- un champ social et politique (le réel) : les sociétés divisées en classes défendant des « intérêts matériels » antagonistes (d'où la « lutte des classes »), ainsi que les pouvoirs politiques qu'elles déterminent autant qu'ils les constituent ;

- un champ spirituel (l'idéal) incluant idées et conceptions religieuses, morales et philosophiques (à l'origine d' « intérêts moraux »).

À cette histoire totale le progrès donne un sens en réalisant la civilisation, accomplissement même de l'Humanité (concepts hérités des Lumières rationalistes et enrichis d'un providentialisme finaliste). Guizot montre ainsi que la condition sociale et morale des hommes s'est améliorée au cours des siècles. Mais antagonismes socio-politiques – le séculaire conflit aristocratie/bourgeoisie – et oppositions d'idées génèrent contradictions et luttes qui finissent par entraver le progrès. En découlent de « grandes crises de civilisation » que viennent résoudre les révolutions. Il en a été ainsi, dans les temps modernes, en Angleterre, puis en France : conduits par des forces sociales à dominante bourgeoise, « Communes » et « Tiers-État » ont eu pour objectif, en 1688 (surtout) et en 1789, d'instaurer liberté politique et justice sociale au profit d'abord d'une classe moyenne en plein essor. Ce fut leur part de bien car, du fait de la nature contradictoire de l'homme, le mal (conséquence du péché originel) brouille le dessein des révolutions en provoquant violences, injustices et tyrannies. Ce fut le cas de la première révolution d'Angleterre et de la France, dont Guizot a souligné la « terrible régénération ». Légitimes au regard de l'histoire, les révolutions ne sont pas moins ambivalentes.

### *De l'histoire à la politique*

De la Restauration Guizot attendait donc qu'elle consolide la France post-révolutionnaire – la « France nouvelle » – pour conclure enfin la Révolution<sup>2</sup>. Fondée dans son dessein et pour une part de son héritage – les révolutions sociale et juridique –, il a néanmoins pensé qu'il fallait l'achever en la débarrassant de ses « erreurs » (imputées aux philosophes et à une

---

<sup>2</sup> Cf l'article « Sur la Révolution française » du jeune Rémusat que Guizot publie dans ses *Archives philosophiques, politiques et littéraires*, en novembre 1818.

classe politique jugée irresponsable). Ce qui suppose à la base sa refondation morale, et en particulier l'abandon du principe de « souveraineté du peuple », fondement intellectuel de ses échecs politiques et du despotisme napoléonien.

En conséquence, Guizot attend de la monarchie de Juillet qu'elle harmonise, comme il se doit, le réel et l'idéal. Que l'ordre moral, né de la révolution chrétienne, et l'ordre social bourgeois, né de la Révolution française, convergent sous l'égide de la monarchie constitutionnelle, l'ordre politique « moderne ». Puisque l'esprit conduit le monde, l'important est que la « loi morale » finisse par régir la société : d'origine divine mais formulée en raison, fondement même de la liberté et de l'égalité « morale(s) », elle appelle les individus à respecter leurs droits en leur inspirant le sens du devoir. Principes que le pouvoir politique doit formaliser dans un droit instituant la justice sociale : le respect de tous les « intérêts légitimes », « matériels » et « moraux ». Pour conduire une « bonne politique » il faut que la nécessité de l'ordre positif soit corrélée à une surdétermination éthique, garante des valeurs et des fins communes de l'humanité, perspective conduisant à un achèvement de l'histoire<sup>3</sup>. Telle est l'équation politique de Guizot.

## **La monarchie de Juillet : quel ordre politique ?**

### *La Révolution de 1830 : péché originel du nouveau régime ?*

Pour Guizot et les doctrinaires – Royer-Collard surtout – le gouvernement de la Restauration était la meilleure formule politique pour consolider, par la charte et dans la justice, la France post-révolutionnaire. Objectif qu'ils eurent le sentiment d'avoir réalisé lorsque, de 1816 à 1820, ils travaillèrent comme le *brain trust* de ministres réformateurs à une importante législation libérale (lois électorale, militaire et sur la presse). Dans les années 1820, où ils passent dans l'opposition, la menace contre-révolutionnaire – risque absolutiste et réaction aristocratique – vient rompre une évolution qu'ils jugeaient progressive et harmonieuse. Elle culmine en 1830 lorsque Charles X signe les ordonnances du 25 juillet. Son objec-

---

<sup>3</sup> La civilisation européenne est « entrée dans l'éternelle vérité, dans le plan de la Providence, elle marche selon les voies de Dieu, c'est le principe rationnel de sa vérité ». GUIZOT F., *Histoire de la Civilisation en Europe*, Paris, Pichon, 1828, leçon II.

tif : entraver les progrès du parti national, réunion des forces libérales, qui est devenu majoritaire à la Chambre des députés où, le 18 mars, il vote l'Adresse des 221 (député depuis janvier, Guizot y a travaillé avec, notamment, Royer-Collard). Refusant le régime parlementaire qu'elle lui réclame (sans lui contester le droit de nommer ses ministres), le roi revient sur une récente libéralisation de la presse, dissout une seconde fois la Chambre et, surtout, modifie le cens électoral afin d'affaiblir les libéraux (la suppression de la patente et de la contribution des portes et fenêtres vise symboliquement la classe moyenne).

Guizot dénonce l'illégitimité de mesures qui violent d'autant plus l'esprit de la charte qu'elles creusent davantage le fossé entre la société réelle et le pouvoir politique. Point d'orgue de la contre-révolution, cet excès d'autorité royale – coup d'État antilibéral – complique la résistance légale des députés libéraux (dans leur protestation du 28 juillet, rédigée par Guizot, ils demandent respectueusement au roi de retirer ses ordonnances, et de renvoyer l'impopulaire ministère Polignac). Mais la « folie » du roi finit par déclencher la révolution dont Guizot, depuis mars, redoutait l'éventualité. Le retour des violences avec l'insurrection des masses, encadrées par les républicains, et les risques conséquents de radicalisation politique viennent lui confirmer que la France rechute dans le mal.

Mais Guizot ne participe pas moins à cette révolution, cherchant difficilement à en modérer le cours. Résigné à la solution orléaniste, il rédige l'Adresse des députés au duc d'Orléans, puis le discours que Louis-Philippe prononce, le 3 août, après qu'ils l'ont élu lieutenant-général du royaume. Mais en lui faisant dire que la révolution est terminée et qu'il faut rétablir rapidement la légalité, il mécontente les combattants de Juillet.

Par la suite, il n'omettra pas de saluer la révolution qui a porté le « parti national » au pouvoir, mais ne la reconnaîtra qu'à *minima* comme le montrent ses interventions à la Chambre. Il concède que la « force matérielle » des masses l'a puissamment aidée à vaincre la royauté <sup>4</sup>, mais, forte de la confiance des électeurs, la Chambre a conservé l'initiative politique <sup>5</sup>. Moralement légitime parce qu'elle a été « l'œuvre universelle de la nécessité du

---

<sup>4</sup> Janvier 1831.

<sup>5</sup> Septembre 1830.

pays<sup>6</sup> », donc de nulle volonté, la révolution, en éliminant une menace de réaction, a rétabli le lien nécessaire entre la société réelle et le pouvoir politique. Aux combattants de Juillet et à la gauche qui en attendent de nouveaux développements – plus de démocratie, voire la république – Guizot oppose qu'il faut, tout au contraire, renouer avec le cours naturel et légitime des choses, tel qu'y a œuvré la restauration libérale. 1830 n'aura donc été qu'une révolution conservatrice, la sanction politique de l'aveuglement de Charles x (et d'une noblesse aussi réactionnaire que lui). Un simple changement de chef d'État (C. Périer) ? À rebours de beaucoup, Guizot interprète, non sans réticences, 1830 comme un nouveau 1789, même si la « victoire » de la « classe moyenne » est confirmée : à cette référence – trop radicale et ambivalente – il préfère celle – plus modérée et consensuelle – de la « Glorieuse révolution » anglaise de 1688<sup>7</sup>. La portée exacte de la révolution et la nature de la monarchie qu'elle a engendrée doivent être pensées conjointement.

*La charte, fondement du « gouvernement représentatif » (1814/1830)*

Au début de la Restauration, les doctrinaires – Royer-Collard et Guizot surtout – montrent que, loin d'être un texte de circonstance, la charte de mars 1814 – œuvre des conseillers de Louis xviii – est fondée en raison et répond aux nécessités de la nation, comme à l'idéal moral. « Constitution libérale et monarchique », selon son préambule, elle unit la « France nouvelle » aux Bourbons, la révolution et la monarchie, la liberté et l'ordre.

Une quinzaine d'années plus tard, dans le débat constitutionnel qui suit les journées de Juillet, Guizot est partisan de la conserver en l'état car la France, qui n'aurait pas encore surmonté les conséquences de 1789, doit amortir le choc d'une nouvelle révolution. Mais la Chambre décide souverainement la « révision » de la charte. Celle-ci repose sur le rapport Bérard dont Guizot et V. de Broglie, appelés à l'examiner, critiquent surtout la philosophie. Mais les doctrinaires, dans un contexte qui leur est peu favorable, ont peu pesé car la « charte de 1830 » rompt avec la Restauration

---

<sup>6</sup> Novembre 1830.

<sup>7</sup> Cf. GUIZOT F., *Réponse à une lettre de Grovestins sur la Révolution de 1830*, Paris, Didot, 1838, et du même, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Paris, Lévy, 1858-1867, 8 vol., t II, p. 19.

en instituant un nouveau régime : à la monarchie limitée, mais de droit divin et historique, de 1814, succède, dans l'esprit de 1789, une monarchie nationale et libérale de nature contractuelle, voire républicaine. Même si la souveraineté nationale n'est pas explicitement reconnue, Louis-Philippe d'Orléans ne commence, le 9 août, son règne de roi des Français qu'après avoir solennellement prêté serment à la charte « révisée » devant les élus du peuple. Guizot ne peut intellectuellement souscrire à une constitution qui affaiblit la monarchie au profit de la Chambre des députés. Au risque de contre-révolution succède le risque démocratique dans un pays à nouveau déstabilisé. Mais les ambiguïtés du nouveau régime, même s'il est trop ancré à gauche, ouvrent le jeu politique. Car son avenir dépendra de sa pratique, donc des luttes qui ne manqueront pas d'opposer les forces politiques. Ce sont elles aussi qui finiront par fixer la théorie de la nouvelle monarchie. Guizot et ses amis y ont donc leur place.

Héritière de Montesquieu et des monarchiens de 1789, la pensée doctrinaire de Guizot développe une vision autre que le libéralisme dominant (largement inspiré de B. Constant). Dans ses analyses de la Restauration, il a commencé par récuser toute « souveraineté sur la terre » : sous couvert de « droit divin » ou de « souveraineté du peuple », Ancien Régime, Révolution et Empire ont généré, à le suivre, des régimes despotiques. Aux volontés humaines – donc potentiellement imparfaites – d'un monarque ou d'un peuple, Guizot substitue la « souveraineté de la raison », devenue « souveraineté de droit ». Subordonnant les volontés à son impératif supérieur, elle est censée instaurer un authentique État de droit et de devoir(s) qui seul peut instaurer la justice sociale s'il est organisé en « gouvernement représentatif » (« La souveraineté de droit, complète et permanente, ne peut appartenir à personne<sup>8</sup> »). Gouvernement idéal, il est la solution au mal politique, donc à la stabilisation de la France post-révolutionnaire. Pouvoir social et transparent né de l'histoire, il consacre autant la victoire historique de la « classe moyenne » qu'il exprime la diversité sociale de la France en garantissant les « intérêts légitimes » (dont ceux de l'ancienne noblesse) ; pouvoir moral encore car en fédérant les nécessités particulières autour de l'idéal moral qui les transcende, il sert la cause même de l'homme, le progrès général. Sous l'égide du « gouvernement représenta-

---

<sup>8</sup> GUIZOT F., *Histoire de la Civilisation...*, *op. cit.*, leçon IX.

tif », tant la loi de nécessité que les interventions croissantes de la liberté morale des hommes finiront par harmoniser ordre moral, ordre social et ordre politique dans une même totalité dont la classe moyenne, porteuse des valeurs d'universalité, est l'agent historique.

À la charnière du réel et de l'idéal, le « gouvernement représentatif » ouvre d'autant plus une perspective de fin de l'histoire qu'il doit théoriquement mettre un terme à toute lutte de classes en garantissant, par la justice, les droits et les intérêts légitimes de chacun.

*Le « gouvernement représentatif » comme « balance de pouvoirs »*

Forger l'unité politique et morale de la nation à partir de sa diversité sociale, telle est donc la mission du « Gouvernement représentatif ». Dans la ligne de ses devanciers, Guizot le fait reposer sur un équilibre de pouvoirs et de forces sociales pour assurer tant l'ordre que la liberté, la stabilité que le mouvement, nécessités permanentes des sociétés. En multipliant les débats, la « balance des pouvoirs » offre les meilleures conditions aux responsables politiques pour trouver la « vérité » – la loi – en les élevant à la raison, loin du « mal » des passions et des préjugés que toute « souveraineté sur la terre » favorise. Il s'agit proprement de reconnaître ce qui s'impose objectivement – autre forme du devoir – ce qui est et ce qui doit être.

Institutionnellement, l'équilibre des pouvoirs est assuré par deux pôles : liberté et ordre. Le premier est incarné par la Chambre – démocratique – des députés qui sort renforcée de la Révolution. Représentant les « intérêts généraux » de la nation, répercutant les mouvements de la liberté (certes atténués par le suffrage censitaire), les « élus du peuple », leur déclare Guizot, forment le « pouvoir prépondérant, le pouvoir dirigeant<sup>9</sup> ». Il fonde un « gouvernement parlementaire », qu'il admet depuis 1816 et que réclamait l'Adresse des 221. Mais Guizot veut éviter toute dérive parlementariste en défendant l'autonomie du Ministère : même responsable, celui-ci n'a pas moins une politique à conduire et à défendre. (« C'est un travail pour les ministres de prouver constamment aux Chambres qu'ils ont raison<sup>10</sup>. »)

---

<sup>9</sup> Février 1832.

<sup>10</sup> Mai 1846 (important débat où il s'oppose à Thiers).

Mais c'est surtout au pôle d'ordre de corriger le déséquilibre institutionnel d'alors. Sa nécessité de principe est accrue par la préoccupante instabilité où la Révolution a plongé la France, insiste Guizot. Il comprend la Chambre – aristocratique – des pairs (nommés par le roi). Menacée, au nom de l'égalité, par la révolution, elle est finalement maintenue mais affaiblie lorsque les députés votent la suppression de l'hérédité des pairs<sup>11</sup>. Ce que déplorent les doctrinaires (et Thiers). Indispensable pour équilibrer les mouvements de la liberté – par « l'intérêt de la possession, de la conservation, du maintien de ce qui est », déclare Guizot –, elle n'est pas une survivance d'Ancien Régime dès lors qu'une nouvelle aristocratie, issue, insiste-t-il, de la « classe moyenne », se mêle à l'ancienne aristocratie.

Mais la royauté est le principal contrepoids à la Chambre élue. Guizot reconnaît qu'un « contrat » lie Louis-Philippe au peuple, mais il la renforce par la « légitimité héréditaire » (il règne aussi « parce que Bourbon », objecte-t-il au « quoique Bourbon » de Dupin<sup>12</sup>). C'est bien pour sauvegarder l'autorité du roi que Guizot continue de défendre le droit monarchique, en limitant l'emprise de la souveraineté nationale. À la conception purement libérale de Thiers du « roi qui règne mais ne gouverne pas » (1829), il oppose que le monarque, loin d'être cantonné dans un pouvoir arbitral (« neutre » selon Constant), est « une partie réelle et active du gouvernement » (« le trône n'est pas un fauteuil vide<sup>13</sup> »). Mais, en retour, le chef de l'État doit respecter le fonctionnement du « gouvernement parlementaire ». C'est parce qu'il l'a faussé que, de 1837 à 1839, Guizot s'associe à Thiers, Barrot, Dupin et le légitimiste Berryer, dans la « coalition » parlementaire qui s'oppose victorieusement au ministère Molé. Dénoncé comme l'homme du roi et sans vraie assise politique (il n'est que pair), les « coalisés » lui reprochent de ne pas respecter l'équilibre du « gouvernement monarchique et libre ». C'est pour défendre ce grand acquis de Juillet que Guizot intègre le large consensus qui reconstitue provisoirement le « parti libéral » de 1830.

Respecter scrupuleusement la « balance des pouvoirs » demeure donc son objectif. Ni dérive parlementariste d'un côté, ni excès d'autorité du

---

<sup>11</sup> Octobre 1831.

<sup>12</sup> Décembre 1834.

<sup>13</sup> Mai 1846.

roi de l'autre. Dans le débat qui oppose à nouveau partisans du « gouvernement parlementaire » et défenseurs du « gouvernement du roi », Guizot demeure chez les seconds<sup>14</sup>.

Du libéralisme conservateur, qui domine la monarchie de Juillet, Guizot décline une variante doctrinaire. Intellectuel toujours sûr de lui, il est convaincu de dire la vérité du « gouvernement représentatif ». De formuler le plus rigoureusement son fonctionnement, condition à l'instauration de la justice. C. Périer et A. Thiers en donnent une variante davantage libérale (inspirée de B. Constant et plus populaire). Mais sa version monarchiste du régime de Juillet contredit la « monarchie républicaine », réclamée en 1830 par La Fayette et O. Barrot, leaders libéraux de la gauche. Accepter cette république déguisée, estime Guizot, maintiendrait le pays dans sa crise en prolongeant le mal de la Révolution. Pourtant, l'idée républicaine, qui a partiellement inspiré la révision de la charte, est latente chez nombre de libéraux (situation qui n'est pas sans rappeler la monarchie de 1789).

## **La monarchie de Juillet : quelle action politique ?**

### *Guizot au pouvoir : le « système conservateur »*

À Guizot, enfant de la « classe moyenne », la monarchie de Juillet a offert une riche carrière politique, une brillante promotion sociale. Régulièrement élu député du Calvados, il est ministre pendant près de 13 ans : à l'Intérieur, dans le premier ministère (d'août à novembre 1830) ; à l'Instruction publique d'octobre 1832 à février 1836, dans le triumvirat qu'il dirige avec V. de Broglie et A. Thiers, puis de septembre 1836 à avril 1837, dans le ministère qu'il partage avec Molé ; aux Affaires étrangères, enfin, d'octobre 1840 à février 1848, dans son ministère que préside nominale-ment le maréchal Soult, un proche du roi, auquel il succède en novembre 1847.

---

<sup>14</sup> Chez les premiers, cf. DUVERGIER DE HAURANNE, *Des principes du Gouvernement représentatif*, Paris, Teissier, 1838 et parmi les seconds, FONFRÈDE H., *Du gouvernement du roi et des limites de la prérogative royale*, Paris, Delloye, 1839 et PÉPIN C., *De la prérogative royale*, Paris, Giraudet et Jouaust, 1839.

Dans le « parti libéral » au pouvoir depuis la révolution, il anime un centre droit doctrinaire, l'un des groupes de la résistance qu'il a tôt réclamée pour mettre un terme à l'« anarchie » générale (en septembre 1830, quand il démissionne de l'Intérieur, puis en février 1831, lorsqu'il prononce un vibrant plaidoyer contre le ministère Laffitte). Au pouvoir avec le ministère C. Périer (mars 1831-mai 1832), successeur de Laffitte, la Résistance gouvernera pendant le reste du règne, confinant la gauche orléaniste, le Mouvement, dans une opposition permanente.

Guizot commence donc sa carrière politique en participant à des coalitions ministérielles. Mais divergences politiques, rivalités personnelles et conflits d'intérêts, que compliquent encore les intrigues du roi (qui veut aussi gouverner), fragilisent les ministères. D'où instabilité permanente et crises périodiques. Rien de tel en apparence dans les années 1840. Chef de fait, puis de droit, du ministère, Guizot aura bénéficié d'une exceptionnelle durée pour mener sa « bonne politique ». C'est qu'il a relativement pu satisfaire aux trois conditions qu'il avait fixées sous la Restauration pour faire fonctionner le « gouvernement représentatif » :

- un cabinet homogène, gage de cohérence et d'efficacité pour appliquer un programme. Au roi, il apporte une liste ministérielle qui sera peu remaniée. Mais quatre de ses amis y côtoient trois anciens ministres de Molé. Également au centre droit, celui-ci partage ses idées, mais c'est aussi un vieux rival resté proche du roi, qui le garde en réserve ;

- une solide majorité ministérielle à la Chambre, indispensable au « gouvernement parlementaire ». Guizot l'obtient après les élections de 1842 et, surtout, 1846, accroissant de 70 à 100 sièges sa majorité. Il y voit même émerger le « parti conservateur » qu'il appelle de ses vœux depuis 1839. Victoire quelque peu faussée par un plus grand recours aux fonctionnaires-députés, à la corruption des « conquêtes individuelles » et aux pressions administratives dans les nombreux petits collèges électoraux des campagnes. Pourtant, cette majorité ne lui est pas automatiquement acquise : les votes, toujours individuels, peuvent lui réserver d'autant plus de surprises que l'unité du « parti conservateur » est illusoire (divergences et rivalités ajoutent leurs effets à l'hypothèque Molé). Situation qui l'a obligé à ajourner des projets, voire à solliciter d'autres voix. De plus, outre l'émergence du « parti catholique » de Montalembert, Guizot doit compter avec

l'opposition croissante de Thiers, ce qui le conduit à chercher des appuis chez les légitimistes, donc à se droitiser. Conservateur à la tête d'un centre gauche, héritier de Périer et de Laffitte, rejoint par des doctrinaires, Thiers se rapproche alors de la gauche dynastique de Barrot. Au « système conservateur » de Guizot, il offre l'alternative d'un « système libéral » (Rémusat) qui renouerait avec le réformisme des débuts du régime, maintenant que celui-ci paraît stabilisé. Esquisse d'un bipartisme à l'anglaise dont Guizot rêve depuis la Restauration ? A condition, insiste-t-il, que l'opposition soit « responsable », à l'image de ce « parti réformateur » évoqué en 1839. À la « balance des pouvoirs » faut-il ajouter une « balance dans l'exercice du pouvoir » : garantie supplémentaire au bon fonctionnement du « gouvernement représentatif » ?

- dernière condition : de bons rapports avec le roi. Après l'avoir affronté dans l'épisode de la « Coalition » – position que nombre de conservateurs n'ont pas comprise – Guizot réussit à établir un rapport de confiance avec Louis-Philippe. En lui concédant une part d'influence dans le gouvernement – essentiellement dans les Affaires étrangères et la Guerre – il établit une manière de co-direction.

Dans son long exercice du pouvoir, Guizot pense avoir réalisé le « gouvernement représentatif » en respectant sa « balance de pouvoirs ». Partisan d'un gouvernement « responsable », il use de toutes ses prérogatives pour conduire une « politique conservatrice, libérale et pacifique », mais aussi « antirévolutionnaire<sup>15</sup> ». Son programme : consolider la « liberté réelle » dans « l'ordre légal », ce qui suppose « le respect de l'ordre, des lois, des droits, des devoirs, des croyances religieuses<sup>16</sup> ». Affermir, en somme, la société pour, à la fois, la fixer, empêcher toute nouvelle dérive (jusqu'à limiter les libertés) afin de la conduire vers un authentique progrès (matériel et moral)<sup>17</sup>. Accompagner, en fait, le cours naturel des choses pour stabiliser définitivement la France post-révolutionnaire. À la veille de sa chute, Guizot estime avoir réussi sa « politique conservatrice<sup>18</sup> ». Résultat acquis au prix d'un lourd travail, puisqu'il lui faut, tout à la fois, diriger

---

<sup>15</sup> Dans GUIZOT F, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. VIII, p. 10.

<sup>16</sup> Discours électoral de Lisieux (juillet 1846).

<sup>17</sup> « La politique conservatrice seule vous donnera le progrès » (Lisieux, août 1846).

<sup>18</sup> Cf. GUIZOT F, *Mémoires*, *op. cit.*, t. VIII, p. 520 sq.

le ministère ; siéger à la Chambre pour y défendre sa politique, tenir sa majorité et polémiquer avec l'opposition ; conduire, enfin, la diplomatie d'une grande puissance.

*L'obsédante question de la « réforme » : Guizot rattrapé par l'histoire ?*

Commencée au cri de « Vive la charte ! », la monarchie de Juillet succombe aux cris de « Vive la réforme ! À bas les ministres ! ». C'est l'aboutissement imprévu d'une offensive croissante menée contre le ministère Guizot par l'opposition de gauche, rejointe par le centre gauche, qui, jusqu'en 1847, aura déposé trois propositions de réforme électorale (élargissement de l'électorat) et quatre propositions de réforme parlementaire (incompatibilités entre députation et fonction publique). Toutes sont rejetées, mais avec des majorités plus faibles pour les secondes, plus populaires. En 1845, A. Thiers et O. Barrot s'accordent sur un programme libéral – double réforme et lutte contre la corruption – qui jette les bases d'un « parti réformateur » face au « parti conservateur » de Guizot. Débuts du bipartisme à l'anglaise ?

À la Chambre, Guizot intervient surtout contre les propositions de réforme électorale (Ducos, février 1842, et Duvergier de Hauranne, mars 1847). Strict partisan du suffrage censitaire (en 1830 il souhaitait le maintien des cens – élevés – de 1814), il ne discute pas le principe de la réforme. Seulement son opportunité, car la France n'y serait pas encore prête (après Ducos qui suggérait d'admettre les citoyens inscrits sur les listes des jurys, Duvergier de Hauranne propose d'abaisser de 200 à 100 francs le cens électoral).

Guizot argumente son refus – provisoire – dans ce si célèbre extrait d'un discours qu'il adresse, au-delà des députés, aux Français : « Éclairiez-vous, enrichissez-vous, améliorez la condition morale et matérielle de la France...<sup>19</sup> ». De la classe moyenne – « grande société de propriétaires laborieux à des degrés divers de fortune et de lumière<sup>20</sup> » – il fait le modèle de la promotion sociale, l'axe central de la société, le point d'équilibre politique de la nation. Réputée ouverte, elle consacre, dans l'égalité, les réussites et les mérites des individus, absorbant en quelque sorte le

---

<sup>19</sup> Mars 1843.

<sup>20</sup> Décembre 1830.

mouvement social (ce qui doit clore la « lutte des classes »). Le travail qui y conduit enrichit autant qu'il est censé élever moralement l'homme qui s'y est tout entier investi avec, d'abord, son intelligence. En conséquence, la situation et les pratiques sociales de la « classe moyenne » – de son élite du moins, « aristocratie de fait » et « supériorités légitimes et réelles », selon ses propres termes – présume de sa « capacité » à exercer les droits politiques au mieux de l'« intérêt général ». Mais à privilégier ainsi la propriété – favorisée par le système libéral et la prospérité économique – Guizot refuse aussi l'autre proposition de D. de Hauranne d'élargir – et sans le cens – les « capacités intellectuelles » appelées à voter. L'instruction ne suffisant pas, elles n'offrent, encore, aucune « garantie » : « il faut, explique-t-il, que l'intelligence... donne certains gages... de sa fidélité aux grands principes de l'ordre social. »

Contre les réformes prématurées – le suffrage universel étant *a priori* exclu – Guizot joue la carte du temps : il cherche, en fait, à refonder la politique sur la dynamique même de la « société civile », démocratie vivante. Pour que les Français se déprennent enfin de leurs « passions », et des « maximes abstraites » qui les inspirent, il faut qu'ils réapprennent la politique à partir de leurs pratiques. Davantage responsabilisés et éclairés sur les vrais intérêts de la société entière, matériels et moraux, ceux que le cens a sélectionnés présenteront les meilleures « garanties » pour assumer leurs devoirs politiques. En somme, la conjoncture aidant, Guizot escompte une dépolitisation des Français avant leur repolitisation sur des bases plus rationnelles.

Mais le temps finira par jouer contre lui, car l'opposition ne renonce pas, alors même que la conjoncture économique se dégrade. Appuyée par une partie de l'opinion dans sa campagne de banquets, initiée en juillet 1847, elle accentue son offensive dans l'ultime session parlementaire (décembre). Situation apparemment bloquée, mais le courant réformateur gagne des conservateurs et la nouvelle génération des « conservateurs progressistes ». La famille royale se divise, le départ de Guizot, malgré le ferme appui du roi, est même envisagé... Besoin d'une inflexion, voire d'un changement politique ? De l'ultime proposition de réforme parlementaire – l'amendement du conservateur Sallandrouze (12 février) – pourtant rejetée, Guizot, à la grande joie de l'opposition, accepte qu'elle soit rediscutée à la session

suiuante. Concession certainement tardive, ou trop limitée, car une nouvelle révolution est en train de naître de la campagne des banquets (22 février). Ébranlé par la Garde nationale, pilier du régime, qui l'accueille aux cris de « Vive la réforme ! », Louis-Philippe renvoie Guizot (le 23), mais la montée de l'émeute l'empêche de confier le ministère au « parti réformateur » (Thiers puis Barrot, le 24). Finalement, faute d'alternance, le régime s'effondre, le roi abdique. Cette fois, les républicains ne se laissent pas voler leur victoire.

Revanche de l'histoire sur celui qui voulait mettre en œuvre sa fin, ou simple événement politique ?

\*

Guizot aura-t-il donc échoué à stabiliser la « France nouvelle », fondée mais aussi ébranlée par deux révolutions trop proches ? Refonder la Révolution pour l'achever, afin d'engager le pays dans la voie d'un authentique progrès, telle fut sa grande ambition. Difficile quête politique que pouvait éclairer la « Glorieuse révolution » : le Royaume-Uni en a retiré une longue stabilité qui n'a pas empêché l'accomplissement de réformes nécessaires. Guizot, qui s'était voulu *whig* sous la Restauration, se réclamera ultérieurement du « torysme bourgeois » selon R. Peel, incarnation quasiment doctrinaire de son conservatisme progressiste<sup>21</sup>. Car Guizot ne reniera rien de ses convictions et de ses engagements passés<sup>22</sup>. Sa philosophie de l'histoire lui fera même réduire son échec de 1848 à une simple péripétie politique, passagère dans le temps long de l'histoire. Croyant toujours en son achèvement, il reportera son terme aux générations futures.

Mais Guizot n'aura plus de responsabilité politique, ne parvenant même pas à recouvrer un siège parlementaire. Dans l'orléanisme, de retour au pouvoir dans les années 1870, après les épreuves de la II<sup>e</sup> République et de l'Empire, sa famille politique, le centre droit, monarchiste et proche de la droite légitimiste, finira par échouer<sup>23</sup>. Contrairement au centre gauche,

---

<sup>21</sup> Cf. sa présentation de *Sir Robert Peel* (1856).

<sup>22</sup> Cf. ses derniers ouvrages : *De la démocratie en France*, Paris, Masson, 1849, *Trois générations*, Paris, Lévy, 1863), *Mémoires pour servir...*, *op. cit.*, et son *Histoire de France depuis 1789 jusqu'en 1848 racontée à mes petits enfants*, Paris, Hachette, 1878.

<sup>23</sup> Cf. le gouvernement d'« ordre moral » d'A. de Broglie (1873-1874), le fils de son ami

plus évolutif et progressiste, de Thiers qui co-fondra la III<sup>e</sup> République sur une partie de l'héritage de Juillet en vue d'une « république conservatrice » (formulation impensable pour Guizot).

Puisque la politique est un art du possible, *quid* alors de sa conviction d'une fin de l'histoire, assurance d'une société enfin juste et pacifiée ? Intellectuel engagé, Guizot a élevé la politique à la hauteur d'une exigence éthique, propre à éclairer ses contemporains sur leurs devoirs. Qu'il n'ait pu conduire la France où elle devait aller signifie-t-il que son équation politique était fautive ? Mais comme l'histoire ne saurait être réduite à un simple discours, il faut lui rapporter son bilan politique.

D'abord, comme ministre et chef du gouvernement, Guizot laisse une œuvre importante. En particulier pour stimuler l'économie (dont la grande bourgeoisie n'a pas seule bénéficié) et développer l'enseignement (en vue du « développement intellectuel..., moral et religieux » des Français). Son long ministère aura aussi ramené la stabilité politique, encore que le roi a compromis son régime en s'identifiant trop à sa politique, au lieu de rester au-dessus des partis (selon Constant).

Mais à une demande croissante de réformes libérales – parlementaire et électorale – Guizot, soutenu par le roi, a opposé des refus répétés, surtout pour la seconde : même si les Français s'enrichissent et s'instruisent davantage – évolution positive – il serait prématuré d'en tirer des conséquences politiques (réformer le droit électoral). Mais peut-on encore contenir la société dans un ordre de type aristocratique ? Niant la vocation de la classe moyenne à l'universel, Lamartine et Tocqueville montrent ainsi que la France demeure une vraie société de classes, avec ses nombreux petits propriétaires ruraux et urbains, la nouvelle classe ouvrière. Et que de sociale cette démocratie est appelée, depuis 1830, à devenir de plus en plus politique. C'est à un réel besoin de réformes, pas seulement libérales, qu'entend – modérément – répondre l'opposition de gauche/centre gauche pour sortir du « conservatisme borné » (selon Lamartine) de Guizot.

Dans ces conditions, contrairement à la Grande-Bretagne, le « pays légal » reflète mal le « pays réel ». Bien implanté dans les campagnes, le centre droit représente surtout la grande et moyenne propriété foncière<sup>24</sup>.

---

V. de Broglie.

<sup>24</sup> « L'influence de la propriété foncière », déclare Guizot, assure « la prospérité comme la

Mais l'opposition dénonce ses liens trop étroits avec la grande bourgeoisie économique (« aristocratie industrielle » et « féodalité financière »). Par contraste, la majorité est sous-représentée dans les régions plus développées, les grandes villes en particulier (Paris et autres). Situation problématique car des groupes actifs y soutiennent ses opposants : les classes moyennes intellectuelles (les « capacités ») et la moyenne et petite bourgeoisie économiques, partiellement privées du droit de vote mais présentes dans la Garde nationale. Une partie de la bourgeoisie d'affaires se joint même à elles.

Autant de faits qui devaient fragiliser à terme le gouvernement Guizot et les forces qui le soutenaient. Sa foi en une « classe moyenne » hégémonique et quasiment aristocratique, comme sa politique de stabilisation conservatrice, devaient être contrariées par la montée de la démocratie. Et pourtant, ne restait-il pas attaché au progrès et à la civilisation ?

Jean-François Jacouty

## **Guizot et la démocratie en 1849 : à propos de *De la démocratie en France***

Au début de son livre, *De la démocratie en France*, paru en janvier 1849, François Guizot n'hésite pas à écrire :

Le chaos se cache aujourd'hui sous un mot : *Démocratie*. [...] Tel est l'empire du mot *démocratie* que nul gouvernement, nul parti n'ose vivre, et ne croit le pouvoir, sans inscrire ce mot sur son drapeau, et que ceux-là se croient les plus forts qui portent ce drapeau plus haut et plus loin. Idée fatale, qui soulève ou fomenté incessamment la guerre au milieu de nous, la guerre sociale ! C'est cette idée qu'il faut extirper. La paix sociale est à ce prix<sup>1</sup>.

Indéniablement, il faut un certain courage pour écrire cela en janvier 1849, mais chacun sait que Guizot manque rarement de courage. Toutefois, une lecture attentive montre qu'au sens strict, ce n'est pas la démocratie que Guizot considère comme une idée fatale, mais le fait que tous les partis s'en réclament et qu'ils pensent qu'ils seront plus forts en portant « ce drapeau plus fort et plus loin », ce qui, comme nous allons le voir, n'est pas indifférent.

Il reste qu'on regarde parfois cet ouvrage comme portant la marque de son incapacité à comprendre les nouvelles conditions de la vie politique induites par la révolution de février 1848. Il est vrai, par exemple, que durant les années 1840, Guizot, qui ne cache pas son hostilité au suffrage universel<sup>2</sup>, s'oppose obstinément à tout élargissement, même minime, du

---

<sup>1</sup> GUIZOT F., *De la démocratie en France (janvier 1849)*, Paris, V. Masson, 1849, p. 9-11.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet ROSANVALLON P., « Guizot et la question du suffrage universel au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *François Guizot et la culture politique de son temps*, textes rassemblés et présentés par Valensise M., Paris, Gallimard et Seuil, 1991, p. 129-144. P. Rosanvallon explique : « Comme dans bien d'autres domaines, Guizot oscille en permanence à propos du suffrage universel, entre la lucidité philosophique et la cécité politique. » (p. 144) Il montre aussi que la position de Guizot à ce propos est plus nuancée que ne le laissent penser ses formulations lapidaires de 1847 ; voir également à ce sujet : ROSANVALLON P., *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985, p. 133-140.

corps électoral censitaire. Ne va-t-il pas jusqu'à déclarer le 26 mars 1847 à la Chambre :

Le principe du suffrage universel est en soi-même si absurde qu'aucun de ses partisans même n'ose l'accepter et le soutenir tout entier. » Garnier-Pagès lui ayant répondu « Son jour viendra », Guizot réplique : « Il n'y a pas de jour pour le suffrage universel<sup>3</sup>.

Or, moins d'un an plus tard, le suffrage universel est instauré en France, et ces phrases sont souvent citées comme des exemples de son aveuglement. D'ailleurs, si *De la démocratie en France* est bien un succès de librairie – près de 19 000 exemplaires sont vendus en deux mois, ce qui est beaucoup à l'époque – le livre semble avoir déçu une partie de ses contemporains, en particulier la classe politique<sup>4</sup>. Mais peut-être cette déception s'explique-t-elle par le niveau de sa réflexion, qui ne s'intéresse pas à l'action quotidienne, à laquelle la classe politique française est bien évidemment le plus sensible, mais qui s'attache surtout à déterminer les conditions générales de la mise sur pied en France d'un régime aussi stable que la monarchie constitutionnelle britannique ou que la république américaine.

---

<sup>3</sup> Cité par ROSANVALLON P., *op. cit.*, p. 129.

<sup>4</sup> Pierre Rosanvallon précise : « L'ouvrage est accueilli avec intérêt mais il déçoit. Il manifeste aux yeux de toute la classe politique, y compris la plupart de ses amis, que Guizot n'est plus en prise sur l'événement. » (ROSANVALLON P., *op. cit.*, p. 350.). Gabriel de Broglie (BROGLIE G. DE, *Guizot*, Paris, Perrin, 1990, p. 378) signale la publication de comptes rendus de Sacy dans le *Journal des Débats*, de Lavergne dans *L'Assemblée nationale*, de Forcade dans la *Revue des Deux Mondes*, de Crocker dans la *Quarterly Review*, etc. Il cite aussi ce jugement de Victor Hugo : « Je ne pouvais ni ne devais froisser l'homme tombé. Et puis je crois toujours à l'avenir du talent. Pourtant, il manque une chose à M. Guizot, c'est de croire au peuple. Ne pas croire au peuple, c'est être athée en politique. *Vox populi, vox Dei.* » (BROGLIE G. DE, *op. cit.*, p. 379.) Remarquons, pour l'anecdote, que Georges Marie Mathieu-Dairnvaell, déjà auteur (anonyme) du pamphlet intitulé *Histoire peu française de Lord F. Guizot, organe des intérêts anglais...* « par un locataire de Ste-Pélagie » (Paris, Chez tous les libraires et marchands de nouveauté, 1842), publie un *Profil politique de M. Guizot par Satan, réfutation du livre De la démocratie en France*, Paris, Georges Dairnvaell, 1849. Il affirme d'ailleurs, page 8, son admiration pour les qualités d'écrivain et d'historien de Guizot mais critique vivement ses opinions politiques : « La destinée de M. Guizot était de vivre avec les morts, de scruter savamment les poussières historiques [...]. Mais M. Guizot est étranger à l'empire des vivants. Il ignore l'état de la France nouvelle [...]. »

En effet, comme il a pris le temps de la réflexion – c'est la première fois qu'il s'exprime publiquement depuis février 1848 – et qu'il réside encore en Angleterre<sup>5</sup>, ce qui lui donne une certaine distance, il serait surprenant que Guizot ait perdu subitement toute faculté d'analyse politique et de réflexion sur la société. D'autant qu'il a tenu une place très importante dans la vie politique française entre 1814 et 1848, et que son œuvre d'historien est là pour montrer la qualité de ses méthodes, sa largeur de vue et la profondeur de ses analyses<sup>6</sup>.

Il est vrai, cependant, qu'après la révolution de 1848 Guizot ne parvient pas à retrouver une place dans la vie politique française. Alors que la plupart des autres hommes politiques importants de la monarchie de Juillet – A. Thiers, M. Molé, Ch. de Rémusat, O. Barrot, V. de Broglie, etc. – sont élus députés en 1848 ou en 1849 et qu'ils jouent un rôle politique non négligeable jusqu'au coup d'État du 2 décembre 1851<sup>7</sup>; voire pour certains, comme Thiers et Rémusat, entre 1871 et 1876. Guizot serait-il inadapté aux nouvelles conditions de la vie politique en France, comme le montre

---

<sup>5</sup> À Brompton dans la banlieue de Londres ; il ne rentre en France qu'en juillet 1849. Sur les circonstances de la rédaction de *De la démocratie en France*, voir BROGLIE G. DE, *op. cit.*, p. 376-378.

<sup>6</sup> Par ailleurs, ensuite il montrera encore un grand discernement politique. Ainsi, par exemple, en 1861, dans un domaine où les huguenots ne font pas toujours preuve de lucidité, il explique qu'à son avis le pouvoir temporel du pape est « essentiel et inhérent au catholicisme », que « c'est là le sentiment de l'immense majorité des catholiques » et que le souverain pontife de l'Église romaine ne pourra pas y renoncer (voir ENCREVÉ A., « Guizot et le pouvoir temporel du pape », dans Saupin G., Fabre R. et Launay M. (dir.), *La tolérance*, Actes du colloque international de Nantes organisé en mai 1998 à l'occasion de quatrième centenaire de l'édit de Nantes, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999, p. 247-260, p. 258). Se reporter aussi, naturellement, à l'ouvrage de GUIZOT F., *L'Église et la société chrétienne en 1861*, Paris, Michel Lévy, 1861. Il y écrit par exemple : « On veut dépouiller le chef spirituel de l'Église catholique d'un caractère et d'une situation qu'elle regarde depuis des siècles comme la garantie de son indépendance, et l'on prétend qu'on n'entrave pas, qu'on ne mutile pas le catholicisme. » (p. 75.) Il n'a certes, pas prévu qu'en 1929, lors de la signature des Accords du Latran, l'Église catholique pourra se contenter d'un État pontifical minuscule, mais le texte de ces accords révèle qu'en 1861 Guizot a conservé ses facultés d'analyse et de compréhension du monde, qui ne sont pas, loin s'en faut, partagées par tous les responsables politiques du moment.

<sup>7</sup> Voir notamment à ce propos ce qu'écrit ROSANVALLON P., *Le moment Guizot*, *op. cit.*, et, en particulier son chapitre intitulé « La nouvelle intelligence politique de la bourgeoisie » (p. 350-357).

son échec aux élections législatives de 1849, où il n'obtient que très peu de voix<sup>8</sup> ? C'est possible et telle est l'interprétation de certains historiens<sup>9</sup>. Cependant, la lecture de *De la démocratie en France* conduit à formuler la question de façon un peu différente : Guizot est-il réellement si hostile à la démocratie que cela obscurcit son jugement au point de lui interdire de retrouver une place dans la vie politique française ? Ce qui implique, naturellement, de définir ce que Guizot entend par le mot *démocratie*. Et permet de se demander si l'on ne trouve pas dans son livre l'esquisse d'une explication – avant que cela ne se produise – de l'échec de la Deuxième République et de la réussite de la Troisième République. Ce serait plus conforme à l'idée que l'on se fait en général des qualités d'historien de Guizot, de sa capacité à user d'idées générales et de son goût pour les analyses socio-économiques afin d'expliquer l'évolution des sociétés et des régimes politiques. Qualités dont il va, d'ailleurs, faire preuve avec éclat un an plus tard dans son *Discours sur l'histoire de la révolution d'Angleterre*<sup>10</sup>.

Afin de clarifier notre propos, il convient donc de rappeler en quelques mots l'explication générale que donnent souvent aujourd'hui les historiens de l'échec de la Seconde République et de la réussite de la Troisième, telle qu'on la trouve par exemple dans le livre dirigé par Serge Berstein, *La démocratie libérale*<sup>11</sup>. Ce dernier explique qu'aujourd'hui les régimes politiques occidentaux peuvent être regardés comme des démocraties

---

<sup>8</sup> Il totalise 166 voix sur 89 000 électeurs, soit, précise P. Rosanvallon « le tiers des voix qu'il obtenait lorsque le suffrage censitaire était en vigueur (il y avait un peu plus de 900 électeurs dans sa circonscription dans les années 1840). » (ROSANVALLON P., *Le moment...*, *op. cit.*, p. 348, note 2.)

<sup>9</sup> Voir, notamment, ROSANVALLON P., *op. cit.*, en particulier son chapitre intitulé « 1848 comme rupture d'intelligibilité », p. 320-330. Il y écrit : « Il [Guizot] renvoie tout ce qu'il ne peut plus comprendre à une « élasticité infatigable de la nation française » dans laquelle se dissolvent inintelligiblement les aléas de son histoire et les promesses de son destin. » (p. 330)

<sup>10</sup> GUIZOT F., *Discours sur l'histoire de la révolution d'Angleterre*, texte reproduit (notamment) dans la dernière édition de *l'Histoire de la révolution d'Angleterre* (édition établie par Laurent Theis), Paris, Robert Laffont, 1997, coll. « Bouquins », p. 15-75. Consulter à ce propos ENCREVÉ A., « Le *Discours sur l'histoire de la révolution d'Angleterre* de François Guizot », dans *L'historiographie romantique*, Actes du colloque, réuni à Créteil les 7 et 8 décembre 2006 [sous la direction de Claudon F., Encrevé A. et Richer L.], Bordeaux, Editions Bière, 2007, p. 85-99.

<sup>11</sup> BERSTEIN S. (dir.), *La démocratie libérale*, Paris, P.U.F., 1998. (coll. « Histoire générale des systèmes politiques »).

libérales, mais que c'est le résultat d'une synthèse qui a paru longtemps improbable. En effet, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle le libéralisme est élaboré surtout dans le but de préserver les droits naturels des individus, et donc les libertés fondamentales. Cela induit un certain antagonisme entre l'individu et le pouvoir, ce dernier devant avoir la sphère d'action la plus réduite possible. En revanche la démocratie, qui représente une tendance beaucoup plus ancienne mais aussi moins construite que le libéralisme, implique la prise en compte des intérêts de l'ensemble de la société « et en particulier de la masse des plus pauvres et des plus démunis<sup>12</sup> ». De ce fait, la démocratie politique inclut souvent aussi une revendication de démocratie sociale, « c'est-à-dire un système où une intervention de l'État permettrait d'apporter un correctif à l'inégalité des fortunes<sup>13</sup> ». Et si la Seconde République succombe « sous les coups des ambitions de Louis-Napoléon Bonaparte », celui-ci « n'a pu réussir que devant l'inaptitude du régime à concilier les principes largement antagonistes du libéralisme et de la démocratie<sup>14</sup> ». Au contraire, la réussite de la Troisième République s'explique par la mise au point d'une synthèse « entre démocratie et libéralisme élaborée par les fondateurs de la III<sup>e</sup> République<sup>15</sup> ».

Commençons donc par nous intéresser à l'ouvrage lui-même. D'emblée, le titre retient l'attention. En effet, il reprend, en l'adaptant à la France, celui qu'avait choisi A. de Tocqueville en 1835<sup>16</sup> – *De la démocratie en Amérique* – et qui lui avait valu un grand succès dans le monde intellectuel. De plus, comme l'écrit Jean-Pierre Peter, dans ce texte, Tocqueville, réfléchissant sur « l'expérience américaine de la démocratie, s'applique absolument à observer les faits, à ne déterminer que des causes et des lois<sup>17</sup> » ; ce n'est donc ni un reportage, ni un programme, c'est « une démonstration doublée d'une profession de foi<sup>18</sup> ». La reprise du titre par Guizot laisse supposer que ce dernier s'inscrit dans une démarche de même

---

<sup>12</sup> *Ibidem*, p. 4.

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 202.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 313.

<sup>16</sup> On sait que le second volume de l'ouvrage paraît en 1840.

<sup>17</sup> TOCQUEVILLE A. DE, *De la démocratie en Amérique*, texte abrégé et présenté par Jean-Pierre Peter, Paris, Union générale d'éditions, 1963, 378 p. ; Avant propos, p. 8.

<sup>18</sup> *Ibidem*.

type : observer des faits, déterminer des causes et découvrir des lois, et faire une profession de foi à propos du régime qui convient le mieux à la France. Certes, le petit livre de Guizot – 160 pages de typographie très aérée –, rédigé en quelques mois, ne peut véritablement se comparer au gros livre de Tocqueville, qui compte 1 193 pages réparties en deux volumes qui lui ont demandé huit ans de travail. Il reste qu'à de nombreuses reprises Guizot y insiste sur la méthode de travail dont il se réclame : ne s'appuyer que sur des faits avérés pour étayer ses raisonnements. Ainsi, par exemple : « Il y a des faits si immenses, si éclatants qu'aucun mensonge humain n'est en état de les cacher<sup>19</sup> » ; ou encore : « Il faut secouer le joug des mots et voir les faits tels qu'ils sont réellement<sup>20</sup> ». Il est vrai qu'il s'agit là d'une méthode ancienne chez Guizot, puisqu'il l'affirme déjà avec force dans le premier chapitre de son *Histoire de la civilisation en Europe*, parue en 1828<sup>21</sup>. Ce qui montre que Guizot n'est pas le disciple de Tocqueville, ce serait plutôt l'inverse. Il reste qu'en 1849 le titre choisi par Guizot révèle qu'à l'instar de ce que Tocqueville avait fait une dizaine d'années plus tôt à propos des États-Unis, il entend, lui aussi, faire des raisonnements sur la place et le rôle de la démocratie en France. Cela permet également de nous demander si Guizot n'a pas choisi ce titre pour montrer qu'il n'est pas hostile à la démocratie en France, pour peu qu'elle ressemble à celle qui est en usage en Amérique.

Par ailleurs, Guizot a beau tenter de se limiter à des discussions abstraites et de ne rien dire de personnel – le livre s'ouvre par cette phrase : « J'ose croire qu'on ne trouvera rien dans cet écrit, absolument rien, qui

---

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 100. Voir aussi, notamment, ce qu'il écrit aux pages 14, 15, 34, 91, 99.

<sup>21</sup> « Je dis la civilisation européenne : il est évident qu'il y a une civilisation européenne [...] cette civilisation découle de faits à peu près semblables » (GUIZOT, F., *Histoire de la civilisation en Europe depuis la chute de l'Empire romain*, Paris, Victor Masson, 6<sup>e</sup> éd., 1851, p. 5) ; « Lorsque l'on veut étudier l'histoire de ce grand fait [la civilisation européenne] [...] il faut] se placer, en quelque sorte, au cœur de la civilisation elle-même, au cœur du fait que l'on veut étudier. Je dis du fait, Messieurs, je le dis à dessein : la civilisation est un fait comme un autre, fait susceptible, comme tout autre, d'être étudié, décrit, raconté. » (*Ibidem*, p. 7.) Il y revient aussi, par exemple, dans sa conclusion : « J'ai essayé, en commençant, de définir la civilisation, de décrire le fait qui porte ce nom. La civilisation m'a paru consister dans deux faits principaux [...] » (*Ibid.*, p. 359).

porte l’empreinte de ma situation personnelle<sup>22</sup>. » – son ouvrage révèle tout de même une profonde tristesse. Ainsi, par exemple, son premier chapitre commence par une évocation de Mirabeau, Barnave, Napoléon et La Fayette, qu’il présente comme « [...] morts avec un même sentiment, un sentiment profondément triste. Ils ont cru leurs espérances déçues, leurs œuvres détruites<sup>23</sup> ». Il est clair qu’il parle aussi de lui dans cette phrase, ce qui se comprend facilement. Pourtant, il ne se laisse pas aller à la mélancolie, et, au détour d’un raisonnement, il laisse même percer l’espoir d’un retour aux affaires<sup>24</sup> ; ce que confirment sa correspondance privée et certains de ses écrits ultérieurs<sup>25</sup>. En fait, en 1849 son pessimisme s’exprime surtout dans sa crainte, plusieurs fois évoquée, du retour en France du despotisme<sup>26</sup>. Celle-ci n’étant peut-être pas seulement fondée sur les ambitions de Louis-Napoléon Bonaparte – ce dernier s’est certes fait élire en s’affirmant républicain, mais cela n’a pas rassuré les vrais républicains<sup>27</sup> –, mais aussi dans le souvenir du coup d’État du 18 Brumaire, qui a suivi l’instabilité politique de la Première République<sup>28</sup>.

---

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>24</sup> Il écrit ainsi : « Un jour, quand nous serons près de la nécessité d’agir, lumière indispensable à qui veut faire plus que poser les principes d’action, il y aura à rechercher par quels moyens pratiques l’esprit de famille, l’esprit politique et l’esprit religieux peuvent être convenablement affermis et développés dans notre pays. Aujourd’hui, je n’ajoute qu’un mot. » (*Ibid.*, p. 148.)

<sup>25</sup> Consulter ROSANVALLON P., *op. cit.*, p. 323-326

<sup>26</sup> GUIZOT, F., *Histoire de la civilisation...*, *op. cit.*, p. 155-156.

<sup>27</sup> Il affirme par exemple : « Je mettrai mon honneur à laisser au bout de quatre ans à mon successeur le pouvoir affermi, la liberté intacte. » (Cité par GIRARD L., *Napoléon III*, Paris, Fayard, 1986, p. 93.) Exprimant l’opinion des républicains, G. Sand écrit ainsi : « M. Louis Bonaparte, ennemi par système et par conviction de la forme républicaine, n’a point le droit de se porter à la candidature de la présidence. Qu’il ait la franchise de s’avouer prétendant et la France verra si elle veut rétablir la monarchie au profit de la famille Bonaparte. » *Ibidem.*

<sup>28</sup> Le 1<sup>er</sup> décembre 1848 (et donc avant l’élection de Louis-Napoléon Bonaparte, survenue le 10 décembre) son livre est pratiquement terminé (voir BROGLIE, G. DE, *op. cit.*, p. 377) ; ensuite, Guizot se contente d’ajouter quelques paragraphes, où il écrit, notamment : « L’avènement de M. Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République sera-t-il, contre ce mal, un remède efficace ? L’avenir nous l’apprendra. Ce que je dis aujourd’hui, après l’élection de Louis-Napoléon Bonaparte, je le dirais également, sans y rien changer, si le général Cavaignac avait été élu. Ce n’est à aucun nom propre que s’adressent les

En effet, dans son ouvrage Guizot montre une fois de plus qu'il est fortement marqué par les révolutions successives que la France a connues depuis 1789 et, surtout, par la fragilité des régimes français, dont la révolution de février 1848 a donné une nouvelle preuve. Il écrit, par exemple :

Beaucoup de ceux qui vivent aujourd'hui ont eu cette destinée de voir, plusieurs fois dans le cours de leur vie, l'édifice social près de se dissoudre [...]. Qui n'a tressailli à cette révélation soudaine des abîmes sur lesquels vit la société, et des frères barrières qui l'en séparent, et des légions qui en sortent dès qu'ils s'entr'ouvrent [*sic*]<sup>29</sup> ?

Ce qui ne l'empêche pas, cependant, de prendre une fois de plus la défense de la révolution de 1830, qu'il présente comme la plus pure, la plus sage et la plus douce « de ces secousses redoutables<sup>30</sup> ». Certes, à cette date il n'a pas encore expliqué, en partie, la réussite de la « Glorieuse révolution » de 1688 en Angleterre par l'appartenance au protestantisme des acteurs de ces événements historiques. Ce sera pour son *Discours sur l'histoire de la révolution d'Angleterre* l'année suivante<sup>31</sup>. Mais dès 1841, dans le but d'expliquer la réussite de la révolution américaine, il avait insisté sur cet aspect des choses dans son *Washington*<sup>32</sup>. Toutefois, en ce qui concerne la France, Guizot est dans l'incapacité de faire intervenir ce facteur religieux : cela pourrait le conduire à soutenir que notre pays – il a écrit lui-même en 1838 dans la *Revue française* qu'il pense qu'il ne deviendra pas protestant<sup>33</sup> – ne peut pas vivre sous un régime de monarchie constitutionnelle ou de république « à l'américaine ». Or toute son action politique depuis 1814 vise au contraire à tenter de fonder en France une

---

grandes vérités sociales ; c'est à la société elle-même. » *Ibidem*, p. 2-3.

<sup>29</sup> GUIZOT F., *Histoire de la civilisation...*, *op. cit.*, p.23.

<sup>30</sup> *Ibidem*, p. 23. Rappelons que durant les combats des « Trois Glorieuses » on compte environ 1 000 tués et 5 000 blessés, ce qui ne plaide pas tout à fait pour une révolution « douce » ; ce terme conviendrait mieux à la Glorieuse révolution de 1688 en Angleterre, car celle-ci n'a fait aucune victime.

<sup>31</sup> Voir à ce propos notre communication déjà citée : ENCREVÉ A., « Le Discours sur l'histoire de la Révolution d'Angleterre de François Guizot », dans *L'historiographie romantique*, *op. cit.*

<sup>32</sup> GUIZOT F., *Washington*, Paris, Charles Gosselin, 1841.

<sup>33</sup> Consulter, à ce propos, THEIS L., *François Guizot*, Paris, Fayard, 2008, p. 486.

monarchie constitutionnelle. De ce fait, en 1849 on ne trouve dans son livre que d'infimes traces de sa propre appartenance à une Église protestante. Comme par exemple, au début une citation biblique<sup>34</sup> ; ou vers la fin, quand il évoque à mots couverts les persécutions dont les protestants ont été les victimes sous l'Ancien Régime<sup>35</sup>.

En ce qui concerne le style de son ouvrage, on remarque, comme c'est fréquemment le cas dans les écrits de Guizot, de belles formules, fort expressives. Pour montrer aux amis de la liberté les dangers de l'anarchie il affirme ainsi :

C'est un honteux spectacle que la facilité, je pourrais dire l'empressement avec lequel les peuples jettent leurs libertés dans le gouffre de l'anarchie pour essayer de le combler<sup>36</sup>.

Soutenant qu'on ne peut pas revenir en arrière et refaire la révolution de 1789 il ajoute :

[...] Ce n'est pas en rebroussant chemin vers la révolution que la France marchera confiante et animée ; il n'y a là que des sources tariées où notre société fatiguée n'ira point se désaltérer et se rafraîchir<sup>37</sup>.

On retrouve aussi dans ce livre son habituelle clarté d'exposition, fondée sur des affirmations présentées avec un nombre précis d'éléments. Il évoque ainsi les rapports entre Napoléon I<sup>er</sup> et la démocratie :

La France démocratique doit beaucoup à l'empereur Napoléon. Il lui a donné deux choses d'un prix immense : au-dedans, l'ordre civil solidement constitué ; au dehors, l'indépendance nationale fortement établie par la gloire<sup>38</sup>.

---

<sup>34</sup> « Un peuple qui a fait une révolution n'en surmonte les périls et n'en recueille les fruits que lorsqu'il porte lui-même, sur les principes, les intérêts, les passions, les mots qui ont présidé à cette révolution, la sentence du jugement dernier "séparant le bon grain de l'ivraie et le froment de cette paille destinée au feu". » (GUIZOT, F., *Histoire de la civilisation...*, *op. cit.*, p. 9.)

<sup>35</sup> « Moins que personne, je voudrais, pour la cause de la religion elle-même, voir renaître les abus qui l'ont altérée ou compromise » (*Ibidem*, p. 145).

<sup>36</sup> *Ibid*, p. 121.

<sup>37</sup> *Ibid*, p. 137.

<sup>38</sup> *Ibid*, p. 26.

Un peu plus loin, il présente ce qui est, à ses yeux, le dilemme de tout gouvernement républicain en ces termes :

Si la masse de la population ne l'adopte pas chaudement, il est sans racines ; si les classes élevées le repoussent ou le délaissent, il est sans repos. Et dans l'un et l'autre cas, pour vivre, il est réduit à opprimer<sup>39</sup>.

Enfin, il s'efforce de ne pas se livrer à la polémique et il tente de garder le ton d'une froide analyse scientifique. Il écrit, par exemple, à propos du régime républicain :

Je ne veux parler qu'avec respect du gouvernement républicain. En soi, c'est une noble forme de gouvernement. Elle a suscité de grandes vertus. Elle a présidé à la destinée et à la gloire de grands peuples<sup>40</sup>.

Un peu plus loin, il reconnaît que la République de 1848 a « fait des efforts pour être autre que ne le craint le sentiment public<sup>41</sup> ». À la fin de son livre, il reconnaît même que les socialistes ont de nobles sentiments, en particulier « l'enthousiasme pour l'humanité, l'enthousiasme de la confiance, de la sympathie et de l'espérance<sup>42</sup> ».

Il reste qu'il ne retient pas toujours sa plume et que certaines de ses diatribes contre la gauche française, ainsi que la vivacité des craintes qu'il exprime, ont pu nuire à l'influence de son livre, parce qu'une partie de ses contemporains y a surtout vu la marque de son dépit d'avoir été chassé du pouvoir. Ainsi, il caractérise en ces termes les diverses révolutions que la France a connues : « Sur quelle immense étendue, avec quelle effroyable rapidité ont éclaté, à chaque épreuve semblable, toutes les causes de guerre et de mort sociale qui fermentent incessamment au milieu de nous<sup>43</sup>. » Mécontent, par ailleurs, de voir nombre de révolutionnaires animés par le célèbre « esprit de 1848 » se réclamer d'une sorte de socialisme chrétien<sup>44</sup>, il écrit :

---

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 45. Allusion à la Terreur de 1793-1794 et au rejet de la république qu'elle a induit chez une partie des Français.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 133.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>44</sup> Maurice Agulhon précise à ce propos : « Les démoc-soc, à quelques exceptions près,

On parle beaucoup de christianisme et de l'Évangile, on prononce souvent le nom de Jésus-Christ. A Dieu ne plaise que j'arrête longtemps ma pensée sur ces profanations, mélange hideux de cynisme et d'hypocrisie<sup>45</sup> !

De plus, son habitude d'opposer le « bien » et le « mal » ou le « vrai » et le « faux », plutôt que de parler de ce qui lui semble bénéfique ou ce qui lui paraît exact, a également dû déplaire à une partie de ses lecteurs<sup>46</sup>. Il reste que cette vivacité et ces facilités de plume sont probablement à la mesure de la déception qu'il éprouve depuis février 1848 et qu'elles ne doivent pas nous dissimuler l'intérêt de sa réflexion.

Intéressons-nous donc aux principales idées exposées par Guizot dans son livre. Celui-ci contient sept chapitres et une conclusion, mais on peut les regrouper autour de quatre points principaux. Il s'ouvre par des réflexions théoriques sur la démocratie et les problèmes que rencontre tout gouvernement en présence d'un fort courant démocratique (chap. 1 et 2). Puis il analyse la situation politique française telle qu'elle se présente depuis février 1848 (chap. 3 et 4). Ensuite il explique en quoi cette situation n'est pas en harmonie avec la réalité politique et sociale de la France (ch. 5). Enfin, il en vient au but fondamental de son livre : décrire ce qu'il faudrait faire pour donner enfin à la France un régime politique durable (chap. 6 et 7).

Que pouvons-nous en dire, à propos de la capacité de Guizot à comprendre son temps et à proposer des solutions pour l'avenir ? Tout d'abord, il est clair que Guizot reste fidèle aux méthodes d'analyse historique

---

ne répugnaient pas à se dire "religieux", ni à invoquer Dieu, ou même Jésus-Christ. » (AGULHON M., *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, Paris, Seuil, 2<sup>e</sup> éd. 2002, p. 138.) Quant à Tocqueville il rapporte à propos des débuts de la république : « les prêtres avaient retrouvé le dogme de l'égalité dans l'Évangile et assuraient qu'ils l'y avaient toujours vu » ; TOCQUEVILLE A. DE, *Souvenirs*, Paris Gallimard, 1964, p.99. Consulter aussi, BOWMAN F.-P., *Le Christ des barricades, 1789-1848*, Paris, Cerf, 1987.

<sup>45</sup> GUIZOT, F., *Histoire de la civilisation...*, *op. cit.*, p. 130.

<sup>46</sup> Il affirme ainsi, par exemple : « La révolution française est-elle donc destinée à n'enfanter que des doutes et des mécomptes, à n'entasser que des ruines sur ses triomphes ? Oui tant que la France souffrira que dans ses idées, dans ses institutions, dans le gouvernement de ses affaires, ce qui est vrai et ce qui est faux, ce qui est honnête et ce qui est pervers, ce qui est possible et ce qui est chimérique, ce qui est salutaire et ce qui est funeste demeurent mêlés et confondus. » (*Ibidem*, p. 8.)

qui sont les siennes depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. En particulier, il continue à construire ses raisonnements en partant d'idées générales. Cherchant par exemple quelle est « l'idée fondamentale [du socialisme] qui les contient et les enfante toutes<sup>47</sup> », il la présente en ces termes : « Tous les hommes ont droit, le même droit, un droit égal au bonheur<sup>48</sup>. » Voulant définir la base de la société française, il affirme que : « les situations que font aux hommes et les rapports qu'amènent entre eux la famille, la propriété et le travail : c'est là la société civile<sup>49</sup> ». Un peu plus loin, il explique que le travail répond à quatre « lois naturelles primitives, universelles », qui sont : « inégalité de grandeur intellectuelle, de mérite moral, d'importance sociale, de valeur matérielle<sup>50</sup>. » Par ailleurs, il se garde d'oublier l'importance des forces sociales et, en particulier, celle de la lutte des classes, dont il a écrit, dès 1828, qu'elle est le moteur de l'histoire<sup>51</sup> ; ce qu'il tient, d'ailleurs, à rappeler dès le début de son livre, dans des termes très proches de ceux qu'il utilisait vingt ans auparavant<sup>52</sup>. Cela lui permet d'affirmer que la réussite d'un régime, celui de la république américaine par exemple, se mesure à l'aune de la participation des diverses classes à l'entreprise commune et non pas à

---

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 72.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 88.

<sup>51</sup> « Le troisième grand résultat de l'affranchissement des communes [au XII<sup>e</sup> siècle] c'est la lutte des classes, lutte qui remplit l'histoire moderne. L'Europe moderne est née de la lutte des diverses classes de la société. Ailleurs [...] cette lutte a amené des résultats différents : en Asie, par exemple, une classe a complètement triomphé, et le régime des castes a succédé à celui des classes, et la société est tombée dans l'immobilisme. Rien de tel grâce à Dieu, n'est arrivé en Europe. Aucune classe n'a pu vaincre ni assujettir les autres ; la lutte, au lieu de devenir un principe d'immobilisme, a été une cause de progrès ; les rapports des diverses classes entre elles, la nécessité où elles se sont trouvées de se combattre et de se céder tour à tour ; la variété de leurs intérêts, de leurs passions, le besoin de se vaincre, sans pouvoir en venir à bout, de là est sorti peut-être le plus énergique, le plus fécond principe de développement de la civilisation européenne. » (GUIZOT, F., *Histoire de la civilisation...*, *op. cit.*, p. 183-184.)

<sup>52</sup> « La lutte des diverses classes de notre société a rempli notre histoire. La révolution de 1789 en a été la plus générale et la plus puissante explosion. Noblesse et tiers état, aristocratie et démocratie, bourgeois et ouvriers, propriétaires et prolétaires, autant de formes, autant de phases diverses de la lutte sociale qui nous travaille depuis si longtemps. » (GUIZOT F., *De la démocratie...*, *op. cit.*, p. 35.)

celle de la victoire d'une classe sur les autres, comme semble le penser une partie au moins des républicains français<sup>53</sup>. Et donc de montrer, *a contrario*, que la Deuxième République réussira seulement si elle obtient l'appui de l'ensemble des classes sociales qui composent la société française<sup>54</sup>. Enfin, il insiste sur l'importance de la propriété mobilière pour la vie politique, et, surtout, sur celle de la propriété foncière en dépit de son côté quelque peu archaïque<sup>55</sup>. D'ailleurs, il explique que les partis politiques sont avant tout l'expression des forces sociales, les options idéologiques ne venant qu'en second lieu. Il affirme ainsi, à propos des légitimistes et orléanistes :

N'est-il pas évident [...] que ce sont des partis issus du cours général des faits bien plus que de l'attachement aux personnes, des partis sociaux en même temps que politiques, et qui correspondent aux éléments les plus profonds et les plus vivaces de la société en France<sup>56</sup>.

Ce qui le conduit à soutenir, comme il le faisait déjà en 1823 dans ses *Essais sur l'histoire de France*<sup>57</sup>, que l'histoire s'explique non par l'action des « grands hommes », mais par l'interaction entre la propriété, les groupes sociaux et les institutions<sup>58</sup>.

Par ailleurs, on retrouve chemin faisant le rappel d'une partie de ses convictions politiques et de sa pratique du pouvoir. Comme par exemple des restes d'une conception élitiste de la société, lorsqu'il explique qu'en dépit de l'évolution générale « le nombre d'hommes qui, dans les professions libérales, s'élèvent au premier rang n'est pas sensiblement augmenté » ; ce

---

<sup>53</sup> « La conquête de l'indépendance et la fondation de la république n'ont point été, aux États-Unis, l'œuvre et la victoire de certaines classes contre d'autres classes ; toutes les classes y ont concouru, sous la conduite des plus élevées, des plus riches, des plus éclairées ; qui, plus d'une fois, ont eu grand'peine à rallier les volontés et à soutenir le courage de la population. » *Ibidem*, p. 37.

<sup>54</sup> Voir, à ce propos, *ibid.*, p. 39.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 79-80.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 96 ; voir aussi ce qu'il affirme p. 105. Un peu avant il écrit : « Et le parti qui a voulu fonder la monarchie de 1830 [...] ? On l'a appelé le parti de la bourgeoisie, des classes moyennes. C'est en effet ce qu'il était, ce qu'il est encore aujourd'hui. » (*Ibid.*, p. 94.)

<sup>57</sup> GUIZOT F., *Essais sur l'histoire de France, pour servir de complément aux "Observations sur l'histoire de France" de l'abbé de Mably...*, Paris, Charpentier, 7<sup>e</sup> éd., 1847 ; voir, notamment, ce qu'il affirme à propos des causes de la chute de la dynastie mérovingienne (p. 46).

<sup>58</sup> *Ibidem*.

sont « les existences de second ordre et la multitude obscure et oisive qui se sont multipliées<sup>59</sup> ». Ou quand il affirme que « le travail a ses lois naturelles et générales » et que, selon ces lois, « le travail intellectuel est supérieur au travail manuel<sup>60</sup> ». Il reste que son livre révèle un profond attachement à la liberté. Certes, il écrit que « le premier devoir de tout gouvernement » est de « résister [...] non seulement au désordre, mais aux passions et aux idées qui enfantent le désordre<sup>61</sup> ». Mais il ne dit pas qu'il doit interdire la publication de ces idées, il affirme seulement que le pouvoir doit leur « résister » – et donc ne pas leur céder –, ce qui est très différent. En fait, il affirme de façon très claire qu'il convient d'organiser le pouvoir de manière à préserver la liberté. Il explique, ainsi : « La diversité des pouvoirs est également indispensable à la conservation et à la liberté<sup>62</sup>. » S'appuyant sur l'exemple de l'Angleterre, il soutient aussi que seul un pouvoir fort est en mesure de garantir la liberté<sup>63</sup>, et qu'il ne connaît « rien de plus triste à regarder » qu'un peuple acceptant le despotisme<sup>64</sup>.

On note enfin chez lui non pas au sens strict un « retour » vers Dieu, parce que, membre du consistoire de l'Église réformée de Paris depuis 1815, il ne l'a jamais réellement quitté<sup>65</sup>, mais une insistance plus particulière sur Dieu. Certes, ce faisant, il participe aussi à l'ambiance du moment. Mais Guizot, dans la crainte d'une révolution sociale, ne suit pas Adolphe Thiers – bien que ce dernier soit agnostique – qui entreprend en 1850 de mettre l'enseignement primaire et secondaire sous l'autorité du clergé catholique (par l'intermédiaire de la loi Falloux). Il n'est pas non plus comme Montalembert qui veut utiliser la religion pour défendre ses biens ; ce dernier ne déclare-t-il pas le 20 novembre 1848 : « Je ne connais qu'une recette pour inspirer le respect de la propriété à ceux qui

---

<sup>59</sup> GUIZOT F., *De la démocratie...*, *op. cit.*, p. 75-76. Il ajoute : « Il ne paraît pas qu'il y ait aujourd'hui plus de grands jurisconsultes, de grands médecins, de savants et lettrés du premier ordre qu'il n'y en avait jadis. » (*Ibid.*, p. 75.)

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 115.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 116-117.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 121.

<sup>65</sup> Consulter, notamment, à ce propos KIRSCHLEGER P.-Y., *La religion de Guizot*, Genève, Labor et Fides, 1999 et THEIS L., *François Guizot, op. cit.*, en particulier le chapitre intitulé « M. Guizot et Dieu », p. 473-524.

ne sont pas propriétaires, c'est de leur faire croire en Dieu, au Dieu qui punit éternellement les voleurs<sup>66</sup>. » Guizot est plus profond. Certes, pas plus qu'auparavant, il n'utilise Dieu pour expliquer l'évolution historique ; il est clair qu'il considère que l'histoire est intelligible et que les éléments qui permettent de l'expliquer sont accessibles à l'esprit humain<sup>67</sup>. Mais il cite souvent Dieu<sup>68</sup>, et il soutient que la religion est indispensable tant à l'individu qu'à la société<sup>69</sup>. Critiquant la Révolution de 1789, il fait aussi une sorte de « leçon de christianisme » plus habile que bien des diatribes de contre-révolutionnaires ultramontains<sup>70</sup>. Il est vrai qu'il montre ici, indirectement, son attachement au protestantisme : il souhaite que la société française soit « sérieusement, effectivement chrétienne » ; mais chez lui le concept de civilisation chrétienne est bien différent de celui que défend alors l'Église catholique : il ne demande pas que la société soit contrôlée par les clercs, mais au contraire que chaque individu se conduise comme un chrétien authentique.

Mais que propose-t-il pour répondre à son interrogation de base : comment établir en France un régime politique durable ? Comme on peut le penser, sa réponse est fondée sur une argumentation logique, qui doit se souvenir que la politique est l'art du possible<sup>71</sup>. Et que la France a « essayé de toutes choses, de la république, de l'empire, de la monarchie constitutionnelle », sans parvenir à un résultat durable, alors que dans « trois des plus grands États du monde », Angleterre, Russie, États-Unis,

---

<sup>66</sup> Cité, notamment, par THEIS L., *op. cit.*, p. 485, note 1.

<sup>67</sup> Voir ENCREVÉ A., « Le Discours sur l'histoire de la Révolution d'Angleterre de François Guizot », *op. cit.*, p. 93-94, et RÉMOND R., « Le philosophe de l'histoire chez Guizot », *Actes du colloque François Guizot*, Paris, Société de l'histoire du protestantisme français, 1976, p. 273-285.

<sup>68</sup> Il écrit par exemple : « C'est l'impérissable instinct de l'homme que Dieu préside à sa destinée et qu'elle ne s'accomplit pas tout entière dans ce monde. Naturellement, universellement, au-dessus de lui et au-delà de cette vie, l'homme voit Dieu et l'invoque, comme soutien dans le présent, comme espérance dans l'avenir. » (GUIZOT F., *De la démocratie...*, *op. cit.*, p. 60.)

<sup>69</sup> *Ibidem*, p. 144-147.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 136-137.

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 66.

« ces trois même gouvernements [...] durent et prospèrent ». D'où cette interrogation : « Aurions-nous le privilège de toutes les impossibilités<sup>72</sup> ? »

Pour résoudre le problème, Guizot affirme qu'il convient de tenir compte de trois éléments : accepter le principal acquis de la révolution de 1789 ; accepter également celui de la révolution de 1848 ; mais refuser toute concession au socialisme. Précisons quelque peu.

Il réaffirme donc, tout d'abord (il le dit depuis longtemps), qu'il est indispensable d'accepter le principal acquis de la Révolution, ce qu'il appelle « le fait essentiel et caractéristique de la société civile en France [...] l'unité de lois et l'égalité de droit<sup>73</sup>. » Il explique :

Point de privilèges, c'est-à-dire point de lois ni de droits civils particuliers pour telles ou telles familles, telles ou telles propriétés, tels ou tels travaux. C'est un fait nouveau et immense dans l'histoire des sociétés humaines<sup>74</sup>.

Aucun régime politique français ne pourra durer, affirme-t-il, s'il ne pose pas cette égalité des droits à la base de son organisation sociale, d'autant plus qu'elle est renforcée par l'évolution de la société moderne qui a « mis en lumière la valeur morale et l'importance sociale du travail », ce qui condamne d'autant plus le « mépris du travail et l'orgueil de l'oisiveté<sup>75</sup> » qui avaient cours sous l'Ancien Régime.

Ensuite, et c'est là le second élément à prendre en compte à ses yeux pour fonder un régime durable, il faut accepter l'acquis fondamental de la révolution de 1848, la présence de la « démocratie » dans le champ politique français. Certes, Guizot ne s'exprime pas sous cette forme. Mais, en analysant son texte, on parvient à la conclusion qu'en fait – et sans le dire de façon explicite –, il estime qu'aucun homme politique français ne peut désormais se permettre d'ignorer la signification générale de la révolution de 1848. Ce qui fait écho à ce qu'il écrit – explicitement cette fois – à propos de la révolution de 1789. On le sait, Guizot ne veut étayer

---

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 154.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 73 ; notons que Guizot, qui affirme la nouveauté de ce système, semble oublier que le système politique des États-Unis est fondé sur l'égalité des droits, et qu'il est antérieur à 1789.

<sup>74</sup> *Ibid.*

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 85.

ses raisonnements que sur des faits ; or la révolution de 1848 est un fait qu'il peut difficilement oublier dans son analyse. Il écrit, en effet :

[...] L'empire du mot *démocratie* n'est point un accident local, passager. C'est le développement, d'autres diraient le déchaînement de la nature humaine tout entière, sur toute la ligne et à toutes les profondeurs de la société. [...] C'est là désormais l'état social, la condition permanente de notre nation<sup>76</sup>.

Guizot ne cherche donc pas à se fermer les yeux. Il reconnaît l'importance du courant démocratique et pense même qu'il se maintiendra très longtemps. Il reste que, pour bien interpréter ce qu'écrit Guizot, il faut tout d'abord comprendre ce qu'il entend par « démocratie », parce qu'il utilise ce terme de façon quelque peu imprécise<sup>77</sup>, tout comme le fait, d'ailleurs, Tocqueville qui l'emploie lui aussi de façon assez diversifiée. Mais, si Guizot reprend le titre du livre de Tocqueville, il ne parle pas de la démocratie dans le même sens que ce dernier. En effet, si l'on suit J.-P. Peter, ce que Tocqueville appelle « démocratie », c'est ce que nous appelons « société bourgeoise<sup>78</sup> ». Et tel n'est pas exactement le sens que lui donne Guizot, lui qui a notamment déclaré le 3 mai 1837 : « Oui ! [...] je veux, je cherche, je sers de tous mes efforts la prépondérance politique des classes moyennes en France [...] »<sup>79</sup>.

En fait – et en dépit de la vivacité de certaines de ses critiques –, une lecture attentive de son texte montre que Guizot n'est pas hostile à la démocratie, mais seulement à ce qu'il voit comme ses excès. En effet, dès sa deuxième page, il écrit que le mal qu'il attaque c'est « l'idolâtrie démocratique » ; et il y revient à la fin de son livre en dénonçant le « culte idolâtre de la démocratie<sup>80</sup> ». On est là au cœur de la pensée de Guizot

---

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 14-15.

<sup>77</sup> Auparavant Guizot a déjà réfléchi sur la démocratie, mais cela restait au niveau théorique. Voir ROSANVALLON P., *Le moment Guizot...*, *op. cit.*, p. 75-82

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 9 ; J.-P. Peter précise : « Ainsi, l'œuvre entière de Tocqueville, en un sens, est d'un aristocrate qui médite sur le déclin inévitable et plus qu'à demi consommé du pouvoir de l'aristocratie. [...] Le but de Tocqueville : réconcilier la société occidentale avec elle-même. Et, puisque société bourgeoise il va y avoir, tourner l'intelligence de ses contemporains vers cet avenir immanquable, leur faire saisir le sens des choses [...] » ; TOCQUEVILLE A. DE, *De la démocratie...*, *op. cit.*, Avant propos, p. 9-10.

<sup>79</sup> ROSANVALLON P., *Le moment Guizot...*, *op. cit.*, p. 149.

<sup>80</sup> GUIZOT F., *De la démocratie...*, *op. cit.*, p. 65.

à ce propos. On sait, en effet, que sa volonté de défendre le suffrage censitaire avant 1848 avait pour but d'établir non pas la souveraineté du peuple, mais la souveraineté de la raison. Parce qu'il estimait que seule la raison permettait à l'homme d'État de lutter contre la passion qui pousse, notamment, les hommes à oublier les limites de la condition humaine, et leur fait croire qu'il peuvent posséder la vérité, alors qu'ils en sont par nature incapables. Dans cette optique, seule la souveraineté de la raison peut interdire les dérives absolutistes de Louis XIV, ou les dérives « terroristes » des révolutionnaires des années 1793-1794. Et seul le suffrage censitaire permet de sélectionner les hommes politiques que leur culture rend aptes à éviter cet écueil et à se conduire en suivant la voix de la raison<sup>81</sup>. Mais que faire en 1849, alors que le suffrage universel a été instauré et que Guizot sous-entend qu'il faut l'accepter ? En effet, dans son livre il ne conteste pas le suffrage universel, mais seulement « le droit souverain du nombre<sup>82</sup> ». Il s'oppose donc seulement à la « souveraineté » de la majorité. C'est-à-dire, la théorie selon laquelle une majorité politique peut faire tout ce qu'elle veut et donc que la loi est supérieure au droit. Alors que, pour lui comme pour les auteurs de la constitution américaine de 1787 par exemple, il y a un droit supérieur à la loi, puisque la cour suprême des États-Unis est chargée de vérifier la constitutionnalité des lois.

De ce fait, en 1849 Guizot ne s'oppose pas à la démocratie, mais à ce qui lui apparaît comme des dérives que l'on pourrait presque qualifier d'hérétiques de la démocratie, qui peuvent conduire à une sorte de divinisation de l'homme qui le pousserait à croire en son infailibilité et sa toute-puissance, alors que ce sont exclusivement des attributs divins. Son refus du « droit souverain du nombre » est donc presque d'ordre religieux, comme le montre le terme « d'idolâtrie » qu'il utilise ; d'autant plus que pour un protestant l'idolâtrie est particulièrement condamnable. C'est donc seulement à ce qu'il voit comme des dérives de la démocratie qu'il s'oppose. En effet, il reconnaît qu'il y a de bons usages de la démocratie. Au début de son livre, il fait ainsi l'éloge de Washington, qu'il avait étudié, nous

---

<sup>81</sup> Voir GUIZOT F., *Histoire des origines du gouvernement représentatif*, Paris, 1851, 2 vol., et le commentaire qu'en fait Pierre Rosanvallon dans ROSANVALLON P., *Le moment Guizot...*, *op. cit.*, en particulier aux pages 87-94.

<sup>82</sup> GUIZOT F., *De la démocratie...*, *op. cit.*, p. 65.

le savons, quelques années auparavant<sup>83</sup>, et qu'il décrit en 1849 comme ayant fondé la liberté politique en même temps que l'indépendance de son pays. Il ajoute : « il est le modèle des chefs de république démocratique<sup>84</sup> ». Guizot affirme donc qu'il est possible de concilier démocratie et bon gouvernement. Puis, il explicite ce qu'il entend par démocratie : de 1814 à 1848, écrit-il, « l'ancien élément aristocratique et l'élément démocratique se sont déployés sans s'opprimer mutuellement<sup>85</sup>. » Puis, explique-t-il : « L'élément démocratique s'est divisé. Contre les classes moyennes on dresse les classes ouvrières, contre la bourgeoisie le peuple<sup>86</sup>. » À ses yeux donc, « l'élément démocratique » c'est l'équivalent du tiers état de 1789, c'est-à-dire le peuple et la bourgeoisie. Et la bonne démocratie c'est le pouvoir dévolu au tiers état et exercé par des bourgeois, parce que leur culture leur permet de se conduire en suivant la voix de la raison, et donc d'œuvrer pour le bien de l'ensemble de la société, l'aristocratie, la bourgeoisie et le peuple. D'ailleurs, il précise ensuite de façon claire que ce qu'il refuse, c'est l'exercice du pouvoir par le peuple seul, et exercé au profit exclusif du peuple :

[...] Le nouveau prétendant [le peuple] est aussi arrogant, aussi exclusif que les autres [nobles et bourgeois] ont jamais pu l'être. Le peuple, dit-on, a seul droit à l'empire ; et nul rival, ancien ou récent, noble ou bourgeois, ne peut être admis à partager avec lui<sup>87</sup>.

Mais cela ne signifie pas qu'il s'oppose à la démocratie, mais seulement à ce qu'il appelle le « culte idolâtre de la démocratie ». D'autant plus que, comme nous l'avons vu, le mot « démocratie » peut recouvrir chez lui la bourgeoisie et le peuple. D'ailleurs, il affirme avec force, un peu plus loin : « On ne supprimera pas plus la démocratie dans la société que la liberté dans le gouvernement<sup>88</sup>. » C'est-à-dire, qu'il est vain de tenter de s'opposer à la volonté du peuple d'être associé au pouvoir ; ce qu'il faut faire, c'est obtenir du peuple qu'il partage le pouvoir.

---

<sup>83</sup> Voir Guizot F. *Washington...*, *op. cit.*

<sup>84</sup> GUIZOT F., *De la démocratie...*, *op. cit.*, p. 28-29.

<sup>85</sup> *Ibidem*, p. 107.

<sup>86</sup> *Ibid.*

<sup>87</sup> *Ibid.*

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 123.

Fidèle à ses analyses historiques qui voient dans les partis politiques le reflet de forces sociales, il précise en effet :

Ce mouvement immense qui [...] va provoquant sans cesse toutes les classes, tous les hommes à penser, à désirer, à prétendre, à agir, à se déployer en tous sens, ce mouvement ne sera pas étouffé. C'est un fait qu'il faut accepter, soit qu'il plaise, soit qu'il déplaise, qu'il enflamme ou qu'il épouvante. Ne pouvant le supprimer, il faut le contenir et le régler ; car s'il n'est contenu et réglé, il ruinera la civilisation et fera la honte comme le malheur de l'humanité. Pour contenir et régler la démocratie, il faut qu'elle soit beaucoup dans l'État et qu'elle n'y soit pas tout ; qu'elle puisse toujours monter elle-même et jamais faire descendre ce qui n'est pas elle ; qu'elle trouve partout des issues et rencontre partout des barrières<sup>89</sup>.

On le voit, la leçon que Guizot tire de la révolution de 1848 et qu'il entend faire accepter aux membres de la classe dirigeante – sans le dire, il est vrai, de façon aussi explicite –, c'est que le peuple, et donc aussi la classe ouvrière, devra désormais être associé au pouvoir. Étant entendu qu'il n'y sera pas seul et qu'il ne l'exercera pas pour son seul profit. Il accepte donc la démocratie en France, pour peu que celle-ci fonctionne comme elle le fait en Amérique<sup>90</sup>.

D'ailleurs, le troisième élément de son raisonnement de base est orienté vers cet objectif. Pour l'atteindre il faut, dit-il, refuser le socialisme. Certes, explique-t-il, le socialisme est séduisant, en raison de son « idée fondamentale » : « Tous les hommes ont droit, le même droit, un droit égal au bonheur<sup>91</sup>. » Ce qui implique « la jouissance, sans autre limite que le besoin et la faculté, de tous les biens existants ou possibles en ce monde<sup>92</sup> » ; et conduit inévitablement à :

[...] l'abolition ou l'annulation de la propriété individuelle, domestique et héréditaire, et des institutions sociales ou politiques qui ont la propriété individuelle, domestique ou héréditaire pour fondement<sup>93</sup>.

---

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 123-124. Il développe à nouveau cette idée p. 154-155.

<sup>90</sup> Il écrit d'ailleurs dans ses *Mémoires* : « J'aurais certainement été républicain aux États-Unis d'Amérique quand ils se séparèrent de l'Angleterre. » Guizot F., *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Paris, Michel Lévy, 8 vol., 1858-1867, Vol. 2, p. 25.

<sup>91</sup> GUIZOT F., *De la démocratie...*, *op. cit.*, p. 53-54.

<sup>92</sup> *Ibidem.*, p. 54.

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 57.

Or, affirme-t-il, de telles théories sont inacceptables parce qu'elles ne respectent pas le « caractère distinctif de la créature humaine seule au sein de la création » : le fait que « les générations successives des hommes sont liées entre elles et s'enchaînent en se succédant<sup>94</sup>. » De là découlent la famille, l'État, la propriété héréditaire, la patrie, l'histoire. Puis il développe une critique du socialisme, pas très originale : il présente les théories socialistes comme cherchant à abolir Dieu et comme conduisant à la destruction de la société<sup>95</sup>. Tout en étant séduisante aux yeux des « rangs les plus pressés de la société » parce qu'elle « leur offre des droits au service de leurs intérêts » et parce qu'elle « évoque leurs passions au nom de la justice et de la vérité<sup>96</sup> ». Ce qui ne l'empêche pas de reconnaître que les socialistes ont un sentiment « noble et beau », « l'enthousiasme pour l'humanité, l'enthousiasme de la confiance, de la sympathie et de l'espérance<sup>97</sup> ». Mais, dit-il, c'est condamnable parce que cela conduit à faire de l'homme une idole, or nous savons que cette sorte d'hérésie est inacceptable pour Guizot<sup>98</sup>.

Partant de ces éléments, Guizot recherche alors la solution pour fonder un régime durable dans un pays où existe un fort sentiment démocratique,

---

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 57-58.

<sup>95</sup> Il écrit, par exemple : « Ainsi, Dieu et le genre humain disparaissent ensemble ; et, à leur place, restent des animaux qu'on appelle encore des hommes, plus intelligents et plus puissants que les autres animaux, mais de même condition, de même destinée, et, comme eux, prenant en passant leur part des biens de la terre et des plaisirs de la vie, dans la mesure de leur besoin et de leur force qui font leur droit. Voilà la philosophie de la république sociale [...]. C'est la dégradation de l'homme et la destruction de la société. » (*Ibid.*, p. 61-62.)

<sup>96</sup> *Ibid.*, p. 64. Un peu plus loin, il reproche aussi aux socialistes de s'intéresser seulement au travail matériel et ajoute : « On parle enfin de manière à faire naître et à entretenir, dans l'esprit des ouvriers adonnés au travail matériel, le sentiment que c'est leur travail seul qui mérite ce nom et en possède les droits. Ainsi, d'une part on abaisse le niveau des choses ; de l'autre, on enfle l'orgueil des hommes. » (*Ibid.*, p. 89.)

<sup>97</sup> *Ibid.*, p. 133.

<sup>98</sup> Il précise que les socialistes de 1848 le font penser aux révolutionnaires des années 1793-1794, dont la sympathie pour l'homme « a abouti à la guerre sociale et à l'échafaud. [...] C'est pourtant à ce même sentiment que s'adressent aujourd'hui les nouveaux réformateurs de l'ordre social : c'est ce même enthousiasme idolâtre pour l'humanité qu'ils invoquent. [...] Et ce qu'il y a de plus triste à dire, c'est que cette idolâtrie insensée est leur seule excuse, la seule de leurs idées qui soit d'une origine un peu haute et garde quelque valeur morale. » (*Ibid.*, p. 134-135.)

accompagné d'un mouvement socialiste mais où, par ailleurs, la classe aristocratique n'a pas disparu. Mais ce n'est pas simple parce que, explique-t-il, faire vivre un gouvernement démocratique est particulièrement difficile :

C'est la triste condition des gouvernements démocratiques que, chargés de réprimer le désordre, on les veut complaisants et flatteurs pour les causes du désordre. On leur demande d'arrêter le mal quand il éclate, et on leur commande de l'encenser tant qu'il couve<sup>99</sup>.

Pourtant, c'est parfaitement possible, et cela n'exclut nullement la république, puisque Guizot cite aussitôt Washington comme exemple de bon gouvernement démocratique, assez fort pour résister aux passions de la démocratie<sup>100</sup>. Pourtant Guizot doit tenir compte d'un autre élément, l'appartenance ecclésiastique des Français. En effet, nous l'avons vu, à ses yeux l'un des points qui explique l'établissement d'une république démocratique durable aux États-Unis, c'est le fait que la plupart des Américains sont protestants. Et chacun sait que Tocqueville a écrit dès 1835 qu'en fondant une démocratie aux États-Unis, les habitants, protestants, ont cherché à « harmoniser la terre avec le ciel », puisque « à côté de chaque religion se trouve une opinion politique qui, par affinité lui est jointe<sup>101</sup> ». Or, la plupart des protestants estiment que l'ecclésiologie protestante, qui présente les Églises comme des institutions humaines, et donc faillibles, interdit à tout homme, ou tout groupe d'hommes, de se considérer comme infaillible ; tandis que la doctrine du sacerdoce universel habitue aussi les protestants à l'acceptation de la diversité d'opinion dans la sphère politique. Quelle que soit la validité de cette opinion, il est clair que Guizot ne peut pas compter sur le protestantisme dans la France de 1849,

---

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 25. Il ajoute que, de ce fait, si l'on veut que la liberté soit garantie, il faut que le gouvernement soit fort.

<sup>100</sup> « Qu'on examine sa vie, son âme, ses actes, ses pensées, ses paroles ; on n'y trouvera pas, pour les passions et les idées favorites de la démocratie, une seule marque de condescendance, un seul instant de laisser-aller. [...] Il était de ceux qui savent que, pas plus dans une république que dans une monarchie, pas plus dans une société démocratique que dans toute autre, on ne gouverne de bas en haut. » (*Ibid.*, p.29.)

<sup>101</sup> TOCQUEVILLE A. DE, *De la démocratie...*, *op. cit.*, p. 168.

puisque l'immense majorité des Français est alors catholique. Il lui faut donc imaginer une solution qui tienne compte de ce fait incontournable.

Or celle qu'il propose est assez proche de la solution qui prévaudra en 1875 avec le vote des lois constitutionnelles de la Troisième République et qui institutionnalisera un régime de démocratie libérale<sup>102</sup>. En effet, il affirme qu'il existe en France plusieurs classes sociales, que « leur existence est un fait qu'il n'est pas en leur pouvoir d'abolir<sup>103</sup> ». Pour que la paix règne et qu'un régime durable s'installe, il faut :

Qu'ils [les partis, qui sont l'expression politique des classes sociales] acceptent donc pleinement ce fait. Qu'ils vivent ensemble et en paix. La liberté comme le repos, la dignité comme la prospérité, la grandeur comme la sécurité de la France sont à ce prix<sup>104</sup>.

En historien qui a l'un des premiers affirmé que l'histoire des hommes est celle de la lutte des classes, Guizot parvient à cette solution à la suite d'une analyse sociale originale, qui n'oublie pas l'idéologie, parce que, comme il l'écrit joliment, la France « est à la fois très nouvelle et pleine de passé<sup>105</sup> » ; et que les mots « *aristocratie, démocratie, noblesse, bourgeoisie, hiérarchie* ne correspondent point exactement aux faits qui constituent aujourd'hui la société française<sup>106</sup> ». Toujours soucieux de raisonner seulement en partant des faits<sup>107</sup>, il commence donc par déterminer les trois catégories

---

<sup>102</sup> Notons qu'après 1877, et la victoire des républicains anticléricaux, le régime ne correspondra pas aux souhaits de la plupart des orléanistes qui avaient fait un compromis constitutionnel avec les républicains modérés en 1875. Mais cela provient, en partie, de l'échec que les orléanistes ont rencontré lors de l'élection des sénateurs inamovibles en raison de leur mésentente avec les légitimistes (et donc de l'échec de la « fusion », préconisée par Guizot dès 1849, comme nous le verrons plus bas) et de la victoire des républicains anticléricaux aux élections législatives qui ont suivi la crise du 16 mai 1877. Par ailleurs, cela n'interdit pas de regarder la Troisième République comme l'une des expressions possibles de la démocratie libérale, même si son anticléricalisme déplait à la plupart des orléanistes..

<sup>103</sup> GUIZOT F., *De la démocratie...*, *op. cit.*, p. 101.

<sup>104</sup> *Ibidem.*

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 99-100.

<sup>107</sup> Il explique : « On peut torturer une société, peut-être même la détruire ; on ne peut pas l'organiser ni la faire vivre contre ce qu'elle est réellement, en ne tenant pas compte des faits essentiels qui la constituent ou en leur faisant violence. » (*Ibid.*, p. 72.)

sociales que compte réellement la France : ceux qui vivent du revenu de leurs propriétés sans travailler, ceux qui vivent à la fois du revenu de leurs propriétés et de leur travail et ceux qui vivent seulement de leur travail<sup>108</sup>. Il n'ignore pas que la propriété foncière conserve un très grand prestige, mais cela ne modifie pas son analyse. Puis, il présente les trois partis qui en sont, partiellement<sup>109</sup>, l'expression : les légitimistes, qui représentent « ce qui reste des éléments qui ont longtemps dominé dans l'ancienne société française<sup>110</sup> » ; les orléanistes, « parti de la bourgeoisie, des classes moyennes<sup>111</sup> » ; enfin, « la masse de la population », qui est « sans adhésion forte ni solide, incessamment assaillie et travaillée par les communistes, les socialistes et toutes leurs nuances<sup>112</sup> », qui sont tous républicains.

Pour obtenir la collaboration de ces trois partis – fondée sur l'idée qu'ils ne pourront pas se détruire parce qu'ils correspondent à des classes sociales –, Guizot soutient alors qu'il faut agir sur deux éléments, les institutions et l'esprit public. Pour les institutions, naturellement il en a une vision orléaniste, mais on doit reconnaître que ce qu'il propose<sup>113</sup> est très proche du compromis réalisé par les républicains et les orléanistes en 1875. Ce qui montre que l'analyse sociale à laquelle il a procédé correspond à une réalité. En effet, il soutient qu'il ne faut pas une assemblée unique, mais deux assemblées et une vraie séparation des pouvoirs. Il veut aussi que les trois organes du pouvoir soient forts, seul moyen à ses yeux de préserver la liberté. Et il explique qu'un tel dispositif a essentiellement pour but d'obtenir qu'il soit tenu compte des intérêts de toutes les classes sociales, qui sont tous également respectables. Expliquant aux « forces conservatrices de l'ordre social<sup>114</sup> » qu'il est impossible de supprimer la démocratie, il conseille donc la fusion des orléanistes et des légitimistes, seul moyen à ses yeux d'éviter les excès de la démocratie et de sauver « la France et la démocratie elle-même au sein de la France<sup>115</sup> ». Et c'est

---

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 77.

<sup>109</sup> *Ibid.* Voir ce qu'il écrit aux p. 95-96, où il insiste sur la force des idéologies.

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>111</sup> *Ibid.*, p. 94.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 96-97.

<sup>113</sup> *Ibid.*, p. 108 à 125.

<sup>114</sup> *Ibid.*, p. 123.

<sup>115</sup> *Ibid.*, p. 125.

probablement du despotisme qu'il souhaite les sauver. Guizot insiste donc déjà sur la « fusion » qu'il tentera sans succès de faire aboutir dans les années suivantes<sup>116</sup>. Mais il tient à plusieurs reprises à mettre en garde ses amis contre la tentation autoritaire qui, à ses yeux, ne saurait être durable parce qu'elle ne correspond plus à l'état social de la France<sup>117</sup>. Ce qui permet de comprendre qu'à la différence de certains libéraux, comme Montalembert par exemple, après le coup d'État du 2 décembre 1851, il refusera de se rallier à Louis-Napoléon Bonaparte dont, effectivement, le régime ne sera pas durable.

On le voit, au niveau institutionnel c'est bien de la démocratie libérale dont Guizot se réclame désormais, tout en faisant remarquer qu'une république ou une monarchie peuvent l'une ou l'autre la mettre en œuvre. Ce qui sera aussi la conclusion des orléanistes en 1875, eux qui accepteront de s'allier avec les républicains, pour peu que la constitution soit d'esprit orléaniste. Mais alors, ce ne sera pas la fusion entre légitimistes et orléanistes qui permettra sa naissance, mais l'alliance entre orléanistes et républicains modérés. Il reste qu'en 1849 Guizot ne se révèle pas un mauvais analyste de la société française.

Par ailleurs, écrit-il, des institutions d'esprit orléaniste sont insuffisantes, il existe aussi des « conditions morales de la paix sociale en France<sup>118</sup> ». Son but est toujours que les Français ne commettent pas l'hérésie qui, en divinisant l'homme, lui fait oublier les limites de sa condition<sup>119</sup>. Depuis 1848 il sait qu'il ne peut plus compter sur le suffrage censitaire pour assurer la souveraineté de la raison ; et, comme c'était déjà le cas avant

---

<sup>116</sup> Voir, dans l'ouvrage de Gabriel de Broglie, le paragraphe intitulé « le combat pour la fusion », BROGLIE G. DE, *François Guizot...*, *op. cit.*, p. 389-399.

<sup>117</sup> Il écrit, par exemple : « Que la France, quel que soit son péril, ne compte pas sur le pouvoir absolu pour la sauver ; il ne répondrait pas à sa confiance. [...] La tyrannie populaire, la dictature militaire peuvent être des expédients d'un jour, non des gouvernements. Les institutions libres sont maintenant nécessaires à la paix sociale aussi bien qu'à la dignité des personnes ; et le pouvoir, quel qu'il soit, républicain ou monarchique, n'a rien de mieux à faire que d'apprendre à s'en servir, car il n'a plus d'autre instrument ni d'autre appui. » (GUIZOT F., *De la démocratie...*, *op. cit.*, p. 122.)

<sup>118</sup> Tel est le titre de son chapitre 7. *Ibidem*, p. 129-149.

<sup>119</sup> « Par quelle incurable arrogance repousserions-nous les leçons que Dieu prodigue devant nous depuis soixante ans ? Il ne nous demande point de désespérer de nous-mêmes, de l'humanité [...]. Il nous défend d'en faire une idole. » *Ibid.*, p. 137.

1848, il ne peut toujours pas compter sur l'ecclésiologie protestante ; il lui faut donc trouver autre chose. Il propose alors de s'appuyer sur trois éléments : l'esprit de famille (notamment « la moralité privée, base de la moralité publique<sup>120</sup> ») ; l'esprit politique, ce que nous appellerions aujourd'hui l'esprit civique ; et l'esprit religieux, c'est-à-dire l'influence de la religion « chrétienne ». Sans doute pense-t-il au catholicisme, mais la façon dont il présente les choses fait irrésistiblement penser à la conception protestante de la civilisation chrétienne, d'autant qu'il affirme son attachement aux « principes du gouvernement laïque et de la liberté de la pensée humaine<sup>121</sup> », alors qu'à cette date tous les catholiques sont loin de penser comme lui<sup>122</sup>. Cela ne l'empêche pourtant pas de juger que la morale chrétienne individuelle est irremplaçable dans la sphère privée comme dans la sphère publique.

Guizot pense donc toujours que la France doit être gouvernée par des hommes capables de se conduire en respectant les règles de la raison<sup>123</sup> et qui savent s'opposer aux passions humaines<sup>124</sup> ; mais il ne cherche plus à utiliser le suffrage censitaire pour les conduire au pouvoir. C'est sur des institutions d'essence orléaniste et sur une influence chrétienne diffuse et peu définie au point de vue ecclésiastique – ce que l'on peut considérer comme une influence sur lui de la civilisation anglo-saxonne, d'autant qu'il réside alors en Angleterre –, qu'il espère s'appuyer pour y parvenir. Et c'est bien sur une démocratie libérale à l'américaine qu'il compte pour sauver la France des deux écueils qui la menacent, l'anarchie et le despotisme.

On le voit, en 1849 Guizot n'a rien perdu de ses qualités d'historien, et il sait toujours faire de pertinentes analyses sociales. Le projet politique qu'il expose est proche de la démocratie libérale qui triomphera en France en 1875. De plus, il a tiré les leçons de la révolution de 1848 et compris que le suffrage censitaire avait fait son temps et que le peuple devait

---

<sup>120</sup> *Ibid.*, p. 139.

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 115.

<sup>122</sup> Rappelons qu'en août 1832, dans l'Encyclique *Mirari vos*, le pape a condamné les libertés modernes et en particulier la liberté de conscience.

<sup>123</sup> Il écrit : « La société française est pleine de force et de vie. [...] Elle a des classes nombreuses de citoyens éclairés, considérables, déjà placés ou prompts à s'élever à la hauteur des affaires de leur pays. » GUIZOT F., *De la démocratie...*, *op. cit.*, p. 156.

<sup>124</sup> *Ibidem*, p. 157.

être associé au pouvoir. Il ne me semble donc pas inadapté à la nouvelle situation politique. S'il ne parvient pas à se réinsérer dans le jeu politique entre 1849 et 1851, c'est sans doute en raison du rôle éminent qu'il a joué entre 1840 et 1848. Sous la Deuxième République, pour lui il est encore trop tôt : il est trop identifié à une monarchie de Juillet renversée parce qu'elle s'est crispée sur un suffrage censitaire particulièrement étroit, et qu'elle s'est révélée incapable de comprendre les aspirations de la moyenne bourgeoisie, sans parler de celles du peuple. C'est donc plutôt le temps qui lui a manqué, Louis-Napoléon Bonaparte ayant confisqué le pouvoir à son profit dès décembre 1851. Ensuite, après la chute de l'Empire, il est trop âgé (84 ans en 1871) pour songer à revenir au pouvoir.

Alain Encrevé



**Regards croisés  
sur Guizot**



## L'atelier d'une pensée L'historiographie littéraire du jeune Guizot

Dans de nombreux textes publiés entre sa vingtième et sa trentième année, Guizot s'est emparé du « siècle de Louis XIV » comme d'un objet historique stimulant et problématique. Si l'on peut concevoir l'indifférence des politologues et des historiens à leur égard, celle des littéraires s'avère plus étonnante. On néglige généralement ces essais de jeunesse pour ne retenir que la *Vie de Shakespeare* de 1821, texte séminal depuis longtemps identifié comme une source directe de la « Préface » de *Cromwell*<sup>1</sup>. De fait, c'est bien comme passeur des principes romantiques que le futur ministre est finalement entré dans la conscience littéraire française<sup>2</sup>. Le cas du Parnasse classique n'en a pas moins retenu son attention, car il le forçait à penser la place d'une perfection déjà ancienne dans le scénario global d'une histoire indéfiniment progressive. Ce défi théorique rend d'autant plus dommageable le désintérêt manifeste pour ses interventions en terre classique. De surcroît, la mise en regard de la *Vie de Shakespeare* et de la monographie cornélienne de 1813 permettrait de faire émerger une séquence cohérente où s'agent les parties dispersées d'un *Corneille et Shakespeare*, certes virtuel, mais qui préfigure à bien des égards le *Racine et Shakespeare* de Stendhal. Faute de place, on ne présentera ici que quelques aspects des trop négligées *Vies des poètes français du siècle de Louis XIV*<sup>3</sup>, parues en 1813. Même Pouthas, par ailleurs très sévère à l'endroit de cet ouvrage, voyait dans cet hybride de critique et d'histoire littéraires un « objet assez original, eu égard au formalisme de la critique contemporaine<sup>4</sup> ». Examinons donc en quoi le

---

<sup>1</sup> Voir la thèse de HOEGES D., *François Guizot und die französische Revolution*, Romanistische Versuche und Vorarbeiten, n° 44, Université de Bonn, 1973, p. 77.

<sup>2</sup> Voir l'ouvrage classique de HAINES C.-M., *Shakespeare in France Criticism. Voltaire to Victor Hugo*, Londres, Amen House, 1925, p. 111-126 ; et, pour le tropisme allemand de Guizot, FRANCO B., *Le Despotisme du goût : débats sur le modèle tragique allemand en France, 1797-1814*, Göttingen, Wallstein, 2006.

<sup>3</sup> GUIZOT F. [et Pauline de Meulan], *Vies des Poètes du siècle de Louis XIV*, Paris, F. Schoell, 1813.

<sup>4</sup> POUTHAS C.-H., *La Jeunesse de Guizot (1787-1814)*, Paris, Félix Alcan, 1936, p. 326.

traitement des classiques par le jeune Guizot put paraître innovant et dans quelle mesure il porte en germe les grandes synthèses de la maturité.

## L'épreuve de l'altérité

Tournant le dos à toute projection intemporelle, Guizot fait du scrupule historien la condition *sine qua non* de la critique rétrospective. La fermeté de ce principe s'observe, par exemple, dans son impitoyable recension des *Œuvres de Jean Racine*, procurées par le très classique Geoffroy :

Quand on veut aujourd'hui commenter Racine, c'est-à-dire, y faire remarquer des beautés que n'avaient pas senties les autres, des défauts qu'ils n'avaient pas observés, il faut être plus qu'un autre capable de sentir Racine & le mérite des poètes français ; il faut avoir trouvé des vues sur ces ouvrages tant *regardés*, selon l'expression de Boileau-Despréau ; enfin apprendre quelque chose sur Racine à des gens qui depuis si longtemps savent l'admirer<sup>5</sup>.

Prétendant lui-même « trouver des vues sur ces ouvrages tant regardés », l'auteur ne doute pas qu'une solide méthode d'historien permette d'y parvenir. Tout n'a donc pas été dit et nous n'arrivons pas trop tard. Mais cet avertissement donne le ton d'une recommandation plus générale : l'éditeur de classiques ne doit pas sombrer dans la facilité d'une critique complaisamment exclamative. C'est dire que Guizot n'entend pas raffiner les formes d'une vénération mille fois exprimée. Porté par une ambition plus analytique, son programme est d'abord de rendre les œuvres à leur terreau temporel. À défaut, on s'exposerait à de graves contresens et il ne faut pas moins de cinq articles sur l'édition Geoffroy de Racine pour donner la mesure de cette gravité. L'auteur bataille donc très tôt contre l'écrasement des différences sous la chape d'une esthétique uniforme.

Leçon de relativité, ce rejet du formalisme n'est aimanté par aucune volonté de désacralisation. Il vise plutôt à restituer aux époques anciennes leur étrangeté. Or le « siècle de Louis XIV » ne se range pas moins que l'antiquité sous la rubrique de l'ancienneté. Pauline de Meulan et surtout Guizot prennent acte de la distance temporelle qui sépare le XIX<sup>e</sup> siècle de ses antécédents. Tous deux appréhendent les classiques dans la conscience pleine et entière de leur relatif éloignement. Dissipant l'illusion d'une éter-

---

<sup>5</sup> « Feuilleton du Publiciste », *Le Publiciste*, mardi 17 mai 1808, p. 1.

nelle contemporanéité, leur pratique de l'histoire littéraire éclaire donc la distance au lieu de la nier. Pensée de l'écoulement mais non de la déperdition, elle évite habilement le double écueil du déni et de la déploration : d'un côté, le mouvement perpétuel de l'histoire n'est pas artificiellement suspendu ; de l'autre, la distance toujours croissante n'est mesurée que pour être investie de significations positives. Envisagé de la sorte, le vieillissement des classiques n'est plus un tabou. On le constate déjà dans les remarques ironiques de Pauline sur le dépaysement lexical suscité par la lecture des classiques<sup>6</sup>. Mais cet effort de contextualisation est encore plus éclatant chez Guizot, lequel affiche hautement sa conscience d'être entré dans une ère nouvelle. Penseur hors pair de l'accélération de l'histoire, il sait ne plus vivre dans un de ces « temps calmes, lorsque le présent ressemble au passé, lorsque les institutions, anciennes et respectées, ont acquis sur les opinions et sur les mœurs une influence étendue et profonde que rien ne menace encore [...] »<sup>7</sup>. Ce constat clairvoyant ne saurait pourtant suffire. Si « partout se fait sentir l'impuissance de ce qui a été et la faiblesse de ce qui commence à naître », encore faut-il en tirer toutes les conséquences. La littérature n'échappe pas à cette résolution et tout se passe comme si la secousse révolutionnaire avait brusquement renversé les brillantes amphores du formol classique. Commentant en 1810 le palmarès des prix décennaux, Guizot démasque une fausse évidence trop longtemps restée au-dessus de tout soupçon :

La révolution, en détruisant ce qu'on appelait *la société*, a détruit la plupart des conventions qui y régnaient & qui passaient de là sur le théâtre : notre sensibilité n'est plus assez délicate, notre galanterie n'est plus assez aimable, notre bel esprit n'est plus assez brillant pour revêtir avec succès ces formes poétiques, ces couleurs séduisantes dont Racine, au milieu de la cour de Louis XIV, paraît les héros qu'il était forcé de dénaturer. [...] ; nous distinguons mieux le conventionnel du naturel, *ce qui est beau toujours & partout de ce qui ne l'est que dans un pays & pour un siècle*<sup>8</sup>.

---

<sup>6</sup> GUIZOT F. [et Pauline de Meulan], *Le Temps passé. Mélanges de critique littéraire et de morale*, Paris, Perrin, 1887, t. 1, p. 255.

<sup>7</sup> GUIZOT F., *Essai sur l'histoire et l'état actuel de l'instruction publique en France*, Paris, Maradan, 1816, p. 129-130.

<sup>8</sup> « Feuilleton du Publiciste », *Le Publiciste*, mercredi 1<sup>er</sup> août 1810, p. 1. Guizot souligne la société ; nous soulignons la dernière phrase.

La fameuse « impuissance de ce qui a été » s'observe donc également au point de vue littéraire. Au vrai, l'expression confine au pléonasma : sensible à l'emploi du passé composé, la relative caducité des modèles anciens ne fait qu'une avec leur « impuissance ». L'événement ne réside pas tant dans ce jugement d'impuissance que dans la possibilité même de conjuguer au passé le rayonnement classique. On reconnaît ici le socle théorique sur lequel s'élèveraient bientôt les professions de foi romantiques. Plus de dix ans après ces articles de presse (mais deux ans avant la première mouture de *Racine et Shakespeare*), l'historicisation du « siècle de Louis XIV » prendra, on le sait, un accent plus véhément :

Le système classique est né de la vie de son temps ; ce temps est passé : son image subsiste brillante dans ses œuvres, mais ne peut plus se reproduire. Près des monuments des siècles écoulés, commencent maintenant à s'élever les monuments d'un autre âge. Quelle en sera la forme, je l'ignore ; mais le terrain où peuvent s'asseoir leurs fondements se laisse déjà découvrir. Ce terrain n'est pas celui de Corneille et de Racine (Jean) [...] <sup>9</sup>.

Signe annonciateur de l'avènement romantique, ce changement de « terrain » signale cependant moins une éviction des classiques qu'il n'annonce leur inclusion dans un système renouvelé. Car Guizot est avant tout historien, c'est-à-dire artisan d'un récit. Comme sous l'effet d'un transfert de sacralité, la consécration inconditionnelle du corpus louis-quatorzien s'efface ici devant le couronnement d'un récit national unifié. Si les modèles traditionnels ne sont plus applicables au présent, ils perdent en actualité immédiate ce qu'ils gagnent en fonction narrative.

## Une sécession historiographique

C'est particulièrement le cas dans les *Vies des poètes français du siècle de Louis XIV*. Dans une très ample introduction, l'historien braque d'abord ses regards vers le premier XVII<sup>e</sup> siècle. Se passionnant moins pour l'écume des événements que pour les structures qui en favorisent le surgissement, Guizot déplace son curseur en amont. À ce compte, la description préliminaire du premier XVII<sup>e</sup> siècle (et même du XVI<sup>e</sup> siècle) n'a rien d'une

---

<sup>9</sup> Guizot F; « Vie de Shakespeare » in *Œuvres complètes de Shakespeare, traduites de l'anglais par Letourneur [...]*, Paris, Ladvocat, 1821, t. 1, p. CII.

excursion apéritive, ni d'un hors d'œuvre prolongé pour le seul plaisir de l'érudition. L'auteur réclame « qu'on ne soit donc point surpris de [le] voir confondre quelquefois dans un même tableau, des temps *qu'on est tenté communément de croire fort éloignés l'un de l'autre*<sup>10</sup> ». En réalité, cette mise en valeur du fil reliant le « siècle de Louis XIV » à ses antécédents fait œuvre d'émancipation. Demandons-nous, en effet, qui désigne ce « on » auquel l'auteur attribue l'illusion d'optique qu'il s'échine à corriger. Depuis quand est-on « tenté communément de croire » très éloignées ces époques qu'il entend, pour sa part, non pas confondre bien sûr, mais raccorder ? L'enjeu d'une telle vigilance n'est pas mince, car la vulgate sur le « siècle de Louis XIV » ne s'enracine pas ailleurs que dans le « siècle de Louis XIV » lui-même. Historien *critique* de la littérature française, Guizot hérite d'une vulgate qu'il met à distance au lieu d'en reproduire passivement les grandes lignes. Autrement dit, son traitement du « siècle de Louis XIV » passe par une histoire de second degré prenant pour objet l'autoconstitution du « siècle de Louis XIV » en catégorie historiographique pertinente. Cette prudence élémentaire annonce un tableau qui n'épouse pas pieusement les contours de l'autoportrait jadis brossé par les premiers intéressés.

S'arrachant au cadre historiographique autoritairement tracé par son objet d'étude, Guizot procède ainsi à une rectification généalogique. Rétrospection éminemment critique, donc, où s'illustre la conscience aiguë d'une histoire littéraire déjà stratifiée. En réalité, l'histoire littéraire *du* « siècle de Louis XIV » engage à réviser l'histoire littéraire héritée du « siècle de Louis XIV ». Il convient de renouer un fil injustement rompu et, par-là même, de rabattre les protestations d'autonomie temporelle émises dans l'euphorie souvent flagorneuse de la cour louis-quatorzienne. Selon Guizot, la mémoire de Ronsard aurait souffert de l'ingratitude de générations trop soucieuses d'affirmer leur singularité pour saluer un poète qui, malgré une énergie mal canalisée, leur avait tout de même aplani la carrière. Et le futur ministre d'en tirer une formule de vérité générale : « Ceux qui font les révolutions sont toujours méprisés par ceux qui en profitent [...] »<sup>11</sup>. À ses yeux pareil dédain s'observe dès le premier XVII<sup>e</sup> siècle, comme en témoignent déjà les pointes de Guez de Balzac dans son trente-

---

<sup>10</sup> Guizot F., *Vies des Poètes du siècle de Louis XIV*, *op. cit.*, p. 33-35.

<sup>11</sup> *Ibidem*, p. 44-45.

et-unième *Entretien*<sup>12</sup>. Mais ce n'est pas moins le cas à l'apogée du règne louis-quatorzien. Installé au point culminant du siècle, La Bruyère est plus particulièrement incriminé, lui qui, « vivant au milieu de la magnificence de la poésie de son temps, ne songeait plus à ce qu'il avait fallu pour y arriver<sup>13</sup> ». Démasquant la fiction d'une excellence brusquement apparue et comme autofondée, Guizot dissipe l'illusion du bel aujourd'hui classique. C'est dire que la gloire littéraire du « siècle de Louis XIV », du reste jamais contestée par l'auteur, est fondamentalement une gloire endettée. Ce correctif apporté au grand récit classique procède d'une réflexion clairvoyante sur son historicité. Dans l'esprit de Guizot, la faillibilité de La Bruyère est le prix naturel de sa finitude. Immortel par ses productions, le moraliste n'en est pas moins temporellement déterminé – et limité :

D'ailleurs un homme, quelque supérieur qu'il soit, s'il n'a pas à se plaindre de sa réputation et des opinions de son temps, les partage toujours à un certain point ; et nous sommes rarement disposés à un grand enthousiasme pour nos devanciers immédiats, dont nous avons eu les défauts à corriger, et dont on nous a sûrement opposé les beautés<sup>14</sup>.

Comme quiconque, le classique se définit avant tout comme un homme ancré dans son temps. Il convient dès lors de le penser au carrefour d'une temporalité complexe, enfin désenchantée. À cette fin, l'initiative du jugement doit impérativement tomber aux mains de la postérité :

Il faut donc laisser mûrir le jugement de la postérité même, ne pas *croire*, parce qu'on nous a *dit*, et ne pas craindre de réfléchir sur ce qui a été pensé ; car, y ajouter de nouveaux faits et de nouvelles réflexions, est le seul moyen de penser plus juste<sup>15</sup>.

Ce qui importe ici n'est pas le rapport qu'entretenaient effectivement les écrivains (devenus) classiques avec l'idée d'une vérité générale, mais bien les avatars du régime de vérité après la Révolution. En l'occurrence,

---

<sup>12</sup> *Ibidem*, p. 34. Voir Guez de Balzac J.-L., *Les Entretiens*, édition de Bernard Beugnot, Paris, Didier-Érudition, 1972, t. 2, p. 411-416.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 49-50. Voir LA BRUYÈRE, *Les Caractères*, édition de Robert Garapon, Paris, Garnier, 1990, p. 81.

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> *Ibid.* Guizot souligne.

l'essentiel est que le classique soit traité comme un cas d'école et employé à crédibiliser une maxime conçue et formulée au présent. Certes, la relation du temps présent à l'autorité passée ne se retourne pas totalement, mais elle s'enrichit et gagne en complexité : naguère à sens unique, elle supporte dorénavant une circulation à double sens. Jusque-là saturée par les exercices d'admiration, la mémoire culturelle accueille maintenant la prétention nouvelle d'un savoir autofondé. C'est bien à une prise de parole qu'on assiste ici. Dans l'esprit modérément frondeur de Guizot, cette audace ne trahit pas, redisons-le, la volonté de déboulonner les statues vénérées. En revanche, la légitimité de l'ère nouvelle à penser la littérature d'Ancien Régime est fièrement revendiquée. Révolution de velours, assurément, et sans doute moins spectaculaire que les séditions ouvertes de Louis-Sébastien Mercier ou Michel Cubières. Révolution tout de même, et plus radicale qu'il n'y paraît, puisqu'elle crédite le temps présent d'un authentique supplément de savoir. L'introduction aux *Vies des poètes français du siècle de Louis XIV* manifeste une parole arrachée à l'emprise sidérante de son objet. C'est le signe d'une première atteinte portée à la souveraineté du « siècle de Louis XIV », du moins si l'on admet avec Lucien Jaume que la « souveraineté est avant tout un *registre de discours* », et qu'elle désigne le monopole du discours véridicteur<sup>16</sup>. Proposée au sujet de la souveraineté spécifiquement politique, cette définition n'est pas moins opératoire dans l'ordre littéraire. En l'occurrence, les classiques sont confrontés à la remise en cause d'un monopole analogue : comme dépossédés d'eux-mêmes, ils voient leur souveraineté limitée aux abords de leur propre historiographie. Ils ne règnent plus en maîtres sur le récit de leurs prouesses. Les voici littéralement objectivés, non plus sujets maîtres de leur signification historique, mais *corpus* soumis à la dissection d'une expertise extérieure. Lentement guérie d'une ventriloquie héréditaire, la postérité s'arrogue maintenant la charge d'en livrer le fin mot. Chez Guizot, pareille prise de parole s'autorise explicitement d'un regard décillé perçant à jour les faux-semblants qui minaient la version classique du classique.

---

<sup>16</sup> JAUME L., *L'Individu effacé, ou le paradoxe du libéralisme français*, Paris, Fayard, 1997, p. 172. Voir également p. 184.

## L'histoire littéraire comme laboratoire théorique : l'exemple de Corneille

Guizot n'attend pas 1813 pour s'intéresser à Corneille. Un manuscrit conservé aux archives de l'Académie française atteste, en effet, sa participation au concours d'éloquence de 1808 dont le sujet commandait un *Éloge de Corneille*. À notre connaissance, ce manuscrit n'a jamais été exploité par les commentateurs. Concédonsons qu'il vaut moins par sa richesse intrinsèque que par la comparaison qu'il permet d'établir avec le *Pierre Corneille* inaugurant, cinq ans plus tard, la galerie des *Vies des poètes français du siècle de Louis XIV*. Entre les deux dates, Guizot a identifié le vecteur qui structurerait à l'avenir sa pensée de l'histoire et son action d'homme d'État. On l'aura compris : absente du manuscrit de 1808, la notion de « civilisation » informe en profondeur les réflexions de 1813. En ce sens, les *Vies* offrent bien la première formalisation d'une philosophie de l'histoire rodée sur un terrain spécialement littéraire. Ces précisions devraient amener à nuancer la disqualification de cet ouvrage souvent regardé (plus que lu) comme le balbutiement d'une intelligence encore embryonnaire. Si la pensée de l'auteur s'y montre évidemment dans l'effervescence d'une maturation en cours, elle n'en laisse pas moins émerger les piliers théoriques qui soutiendront les travaux des décennies suivantes.

Prenons l'exemple des modèles de causalité. On sait que pour Guizot, l'histoire avance sous l'effet de plusieurs moteurs, au nombre desquels « le cours naturel des choses » et l'initiative individuelle. L'histoire littéraire dégage un premier terrain d'expérimentation où tester la rentabilité explicative de cette causalité plurielle. À cet égard, le manuscrit de 1808 indique clairement que cette branche spécialisée de l'histoire générale a tôt constitué le laboratoire d'une pensée en quête de systématicité. L'optique y est déjà celle, toute analytique, d'une rationalisation du devenir historique :

Un philosophe ancien voulant donner une définition de la vie humaine a dit : « Nous suivons ceux qui nous précèdent et nous précédonc ceux qui nous suivent ». Une vérité importante est cachée sous cette apparente simplicité : les travaux d'une génération lui servent rarement à elle-même, mais la génération suivante s'en empare, s'en approprie le fruit et en fait elle-même de nouveaux dont jouira celle qui doit la remplacer. La société serait trop heureuse si cette tendance

vers des progrès toujours croissants était constante et si rien n'en interrompait le cours, mais tant d'obstacles retardent et embarrassent la marche de l'homme que sa lenteur est la première chose qui vienne nous frapper ; les ténèbres les plus profondes s'opposent souvent à la propagation des lumières et des siècles entiers semblent s'appliquer à faire perdre aux siècles qui doivent les suivre la trace des pas qu'avaient faits leurs ancêtres vers le perfectionnement de l'homme intelligent et social. Ces interruptions funestes se font sentir en Littérature comme dans toutes les autres parties de nos connaissances<sup>17</sup>.

Demeurée en germe dans ce qui ne devait rester qu'un hommage oratoire, cette intuition sera exploitée plus profondément dans la *Vie de Corneille*. L'œuvre du dramaturge y est installée au carrefour de déterminations multiples, où ressortent surtout les dimensions entrecroisées d'une nécessité supérieure et de l'action individuelle. Corneille exemplifie ainsi un schéma de causalité conciliant une théorie du grand homme et la foi en une puissance invisible et implacable. En cette période cruciale où s'achèvent ses années de formation, le frais émoulu professeur d'histoire fait ses premières armes sur les hauteurs d'un Parnasse que l'on regarderait donc à tort comme une villégiature de son esprit.

Conformément à ce modèle de causalité mixte, Corneille se présente d'abord sous les espèces d'un homme providentiel. Ses dons innés sont à l'image d'une force littéralement explosive, encore en attente de l'étincelle qui viendrait actualiser ses potentialités. Le « moment qui devait réveiller son génie<sup>18</sup> » survient en 1633, à l'occasion des représentations de la *Sophonisbe* de Mairet. Fasciné par ce qu'il juge être le grand rendez-vous de l'histoire avec l'éternité, Guizot se laisse absorber par une scène largement fantasmatique. Le registre analytique le cède provisoirement à la relation exaltée d'un événement repeint aux couleurs aveuglantes d'un quasi miracle :

Au milieu de la trivialité comique à laquelle Mairet n'a su soustraire ni son intrigue, ni le ton de ses personnages, [Corneille] aperçoit de grands intérêts traités, quelques sentiments peints avec assez de force : la corde sensible a été touchée ; des facultés placées au-delà du cercle journalier où le retenaient ses habitudes viennent d'être réveillées et mises en mouvement ; il sent que c'est hors de

---

<sup>17</sup> Archives de l'Académie française, 2 D 4, ms 19 envoyé par « Fr. Guizot », reçu le 13 janvier 1808, f° 3.

<sup>18</sup> Guizot F., *Vies des Poètes du siècle de Louis XIV*, *op. cit.*, p. 192.

ce cercle étroit qu'il ira désormais chercher les sujets de ses tableaux ; il tourne ses regards vers l'antiquité ; Sénèque se présente, et en 1635 paraît *Médée*<sup>19</sup>.

La fluidité douteuse de cette description, où nul obstacle ne vient enrayer le mouvement mis en branle, traduit bien la mystique de l'homme providentiel. L'occasion n'est ici que l'instrument d'une supériorité individuelle et Mairet lui-même, qui n'a d'autre fonction que celle d'une utilité (au sens dramaturgique du mot), s'évanouit bientôt sans guère laisser de trace. Globalement, Guizot souligne avec insistance l'indépendance d'un auteur que ses dons supérieurs vouent à une radicale solitude. Affirmant que « son génie seul l'éleva à la hauteur des grandes choses<sup>20</sup> », il accrédite l'idée d'un double décrochage : Corneille semble à la fois non endetté vis-à-vis des Anciens et soustrait aux pressions de son temps. Ce que le l'historien s'efforce de mettre en relief est donc, avant toute chose, cette faculté d'effraction individuelle dans la durée routinière d'une histoire languissante. Glorieuse exception, Corneille illustre idéalement la théorie du grand homme dont la biographie singulière infléchit à elle seule le destin d'une communauté. La force entraînant de pareilles trajectoires individuelles n'efface évidemment pas l'arrière-plan social méthodiquement brossé par Guizot. Sa reconstitution de la société littéraire du premier xvii<sup>e</sup> siècle n'est pas brusquement rayée par la fulgurance de l'essor cornélien. Tout au contraire, l'analyse des pesanteurs mondaines (et de leurs conséquences sur l'enlèvement du goût) permet d'accuser le contraste entre le poids des contraintes objectives et la puissance d'arrachement propre au génie cornélien : ces deux pôles s'appuient mutuellement dans la mesure où la percée individuelle confirme *a contrario* l'étroitesse des mailles structurelles.

Mais il y a plus. Car il ne suffit pas de dire que l'exception individuelle confirme la règle sociale. À lire de près la « Vie de Corneille », on s'aperçoit en effet que ladite exception est elle-même réglée par une nécessité d'ordre supérieur. Reposant sur un axiome progressiste incompréhensible, cette philosophie de l'histoire postule une courbe forcément ascendante, quand bien même l'ascension emprunterait des voies sinueuses : « la nature marche vers le bien, même quand les hommes la retardent ou

---

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 205, voir aussi p. 251.

la contrarient<sup>21</sup>. » Ainsi la causalité du devenir ne s'épuise-t-elle pas dans la seule dialectique de la règle structurelle et de l'exception individuelle. Une impulsion souveraine transcende ces deux instances. Elle ne relève pas d'une observation empirique, mais plus sûrement d'une foi dans l'*ordre* des choses. Or il n'est pas jusqu'aux prouesses des grands hommes qui ne soient réglées par cette nécessité invisible. Synonymes d'emballement ou de contretemps, les accidents eux-mêmes font partie intégrante d'un programme tracé en haut lieu<sup>22</sup> (d'où la tentation, typiquement conservatrice, de légitimer l'histoire effective en faisant converger le fait et le droit). Ainsi l'histoire littéraire selon Guizot fait-elle fusionner doctrine du progrès et pensée de l'ordre. À chaque moment charnière, le surgissement d'un esprit réformateur ou révolutionnaire n'est en effet que le support visible d'une volonté sourde mais impérieuse :

Le désordre du goût appelait la réforme. *Enfin Malherbe vint* et devait venir [...]. L'ordre des choses, qui fait naître les différents génies conformément aux besoins du temps, a amené Numa après Romulus, Racine après Corneille, et Malherbe après Ronsard<sup>23</sup>.

Le déroulement de l'histoire littéraire épouse donc une logique incommensurable avec les œuvres qui n'en sont que les rouages. Cette matrice supérieure leur confère une signification déjà jouée dans le mouvement même qui rythme leur surgissement. Dans la mesure où la création des chefs-d'œuvres passe pour répondre « aux besoins du temps », leur portée ne se décide pas à fleur de page, mais à l'échelon supérieur d'un scénario amorcé bien avant eux. Réglée de la sorte, l'apparition sporadique des génies ne donne lieu à aucun culte exclusif. Ils demeurent au service d'un processus de civilisation qui monopolise déjà l'attention de Guizot. Les grands noms de la littérature française forment ainsi le combustible d'un type d'histoire qui ne brille que par eux, mais au-delà d'eux.

L'optique de la civilisation a toutefois les défauts de ses qualités. Si elle brille par ses immenses capacités d'enveloppement, elle expose

---

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 138.

<sup>22</sup> Voir RÉMOND R., « Le philosophe de l'histoire chez Guizot », *Actes du colloque François Guizot*, Paris, Société de l'histoire du protestantisme français, 1976, p. 276.

<sup>23</sup> GUIZOT F., *Vies des Poètes du siècle de Louis XIV*, *op. cit.*, p. 52. Guizot souligne la citation de Boileau-Despréaux.

fatalement l'historien aux dangers du finalisme. Puissamment aspirée par l'avenir, l'histoire littéraire de Guizot échoue à envisager la scène du xvii<sup>e</sup> siècle dans sa diversité constitutive. Jusqu'à Corneille, il s'agit surtout de « *chercher l'histoire du théâtre* dans cet amas rebutant de conceptions informes, où l'on s'efforce en vain de découvrir une étincelle de génie ou un signe de perfectionnement »<sup>24</sup>. Cette histoire pratique une sélection à double échelle. D'une part, elle privilégie la production cornélienne au détriment d'écrivains non adoués par Boileau, « ces enfants des ténèbres [...] *inutiles désormais à l'histoire de l'art* dont ils ne suivent pas même de loin les progrès<sup>25</sup> ». D'autre part, elle redouble cette opération à l'intérieur même du *corpus* mis en valeur, plusieurs pièces du grand homme étant jugées elles aussi « *inutiles désormais à l'histoire de l'art* ». Ainsi Corneille justifie-t-il un finalisme dont il fait lui-même les frais. Conformément à une vulgate héritée de longue date et dont Guizot ne s'émancipe qu'en partie, le massif cornélien est ici impitoyablement émondé. Il n'est une référence qu'à condition de préfigurer les développements à venir. Le traitement de *L'illusion comique* témoigne bien de ces œillères finalistes. Après avoir condamné l'ouvrage dans lequel Corneille, « en prenant congé de ce goût bizarre qu'il devait bientôt contribuer si puissamment à anéantir, [...] s'y est laissé aller pour la première fois avec un abandon qu'on soupçonnerait presque de négligence<sup>26</sup> », Guizot se heurte bientôt à la raideur têtue d'une chronologie dont il ne parvient pas à assimiler la leçon. Comment admettre que le même homme ait pu simultanément composer ce monstre informe et *Le Cid* ? Résistant au système de l'historien, cette embarrassante contemporanéité tombe aussitôt sous la rubrique commode de l'anomalie. Mais en privilégiant la thèse de l'accident sans conséquence, Guizot entérine de fait une sélection héritée du grand récit classique. C'est dire qu'il ne pousse pas l'audace jusqu'à réévaluer les critères formels de la consécration. D'autant plus voyante qu'elle refuse d'envisager frontalement les cas de contemporanéité trop dérangeants, cette amputation du *corpus* signe la volonté de faire coïncider Corneille et « Corneille », c'est-à-dire un *corpus* effectif et un signe culturel.

---

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 239, nous soulignons.

<sup>25</sup> *Ibid.*, nous soulignons.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 206.

\*

En résumé, le progressisme de Guizot se traduit par une émancipation historiographique réelle mais partielle. S'il restaure hardiment le principe de continuité en s'efforçant d'articuler les membres d'une histoire que la vulgate classique tendait plutôt à disjoindre, il demeure captif d'une vision normative alignée sur les palmarès classiques. Innovation majeure de cette philosophie de l'histoire, le fil rouge de la civilisation produit donc des effets contrastés. D'un côté, il donne l'impulsion d'un récit autonome examinant l'autoportrait que le « siècle de Louis XIV » avait transmis à la postérité. Aussi assiste-t-on à une mutation du régime de consécration, puisqu'on passe ici d'une admiration mimétique à une autre non pas moindre mais plus distante, installée dans la conscience d'une différence irréductible. Consommant le deuil de l'intemporel, Guizot admire le classique comme autre et non comme soi-même. La profession de foi romantique contenue dans la *Vie de Shakespeare* vient donc de loin. Mais d'un autre côté, cette souveraineté du jugement est encore bornée par la prégnance d'un finalisme conduisant l'historien à négliger les productions qui n'entrent pas dans son scénario d'ensemble. Or cette sélection se trouve coïncider, dans ses grandes lignes, avec la tradition reçue. Lu sous cet angle, le récit progressiste confirme le Panthéon classique plus qu'il ne le subvertit.

Stéphane Zékian



## Victor Cousin et Guizot

Le parallèle entre François Guizot et Victor Cousin n'est pas fortuit. Tous deux sont disciples de Royer-Collard, chez qui le souci politique a été premier, et dont la réflexion sur la Révolution française et été incessante<sup>1</sup>. Par contre, ils se distinguent tous deux de cette grande figure dans leur manière d'articuler engagement politique et réflexion de fond. Royer-Collard n'a été philosophe qu'un temps, et par rencontre : ses discours politiques constituent le cœur de son œuvre, auquel on ne peut adjoindre que la publication de ses cours. Au contraire, personne ne met en doute le statut d'historien de Guizot, ni le statut de philosophe de Victor Cousin, quand bien même tous deux n'ont enseigné devant de vastes publics que sous l'Empire et la Restauration ; chacun d'entre eux a fait œuvre en son domaine.

N'exagérons pas cependant cette opposition entre Royer-Collard et ses deux disciples. L'un comme l'autre, aujourd'hui, voient leur postérité intellectuelle limitée par la place que la politique de leur temps, et en particulier l'apologie de la Charte et de la monarchie constitutionnelle, tient dans leur pensée, alors que Tocqueville a eu plus de chance (ou de flair) en centrant son analyse sur la démocratie. Le parallèle entre les deux hommes, qui occupent les confins des humanités et de la politique, peut être éclairant, et remettre en lumière quelques éléments de l'histoire française du libéralisme, comme de l'histoire des centres.

### Deux nouveaux venus dans la France des notables

Les origines de Cousin sont plus modestes que celles de Guizot, puisque Cousin est fils d'un joaillier au Marché-Neuf, près de Notre-Dame, et d'une repasseuse. Certes, Guizot lui-même est un peu sur les marges du groupe des notables et doit bien gérer sa fortune et travailler pour maintenir son patrimoine. Cependant, Cousin se rapproche davantage de Thiers

---

<sup>1</sup> Cf. le très beau portrait de Royer-Collard dans RÉMUSAT Charles DE, *Mémoires de ma vie*, 5 vol., Charles-H. Pouthas éd., Paris, Plon, 1958-1967, vol. 2, p. 15-29.

quant à son milieu d'origine ; ce que le second doit au journalisme et à son mariage, le premier le doit à l'Université.

Victor Cousin n'a jamais pu vraiment rejoindre le monde des notables, si l'on définit ceux-ci, de manière un peu schématique, comme ceux qui peuvent, de par leur fortune et leur position sociale, participer à la vie politique nationale sous les deux monarchies constitutionnelles du premier dix-neuvième siècle. Guizot peut devenir député sous la Restauration, Victor Cousin ne le peut pas sous la monarchie de Juillet ; certes, le philosophe devient pair de France au début des années 1830, et ministre en 1840, mais il est beaucoup moins intégré politiquement que Guizot ou Thiers et ne parvient pas à obtenir une influence, une « position » comme on disait alors. La faute n'en est pas seulement à ses origines sociales, mais il a eu au départ un handicap social plus fort que celui de Guizot, et comparable à celui de Thiers, qui le gêna dans sa carrière politique.

L'Université en effet demeure la principale ressource politique de Victor Cousin qui, devenu en 1830 membre du Conseil royal de l'instruction publique, organise et domine l'enseignement de la philosophie. L'influence directe de Victor Cousin dans le monde de l'enseignement est très forte de 1830 à 1845, puis décroît ensuite jusqu'à l'éviction finale de 1852, quand le professeur de philosophie (qui s'apprête à remonter dans la chaire où depuis longtemps il se fait suppléer) est mis d'office à la retraite.

Les disciples de Guizot sont politiques et publicistes. Ceux de Cousin, à l'exception notable du libre Rémusat, qui appartient au monde des notables, sont des professeurs de philosophie qui écrivent parfois dans les revues et s'engagent quelquefois en politique. Quand Victor Hugo s'en prend à Cousin dans ses notes, c'est le qualificatif de « cuistre » qui vient sous sa plume. Avec un dosage variable de fermeté et de souplesse, Victor Cousin reste jusqu'au bout, ou veut rester, un défenseur de l'Université, tentant, même en position de faiblesse, comme on le voit dans la commission préparant la loi Falloux, de sauver ce qui peut l'être, alors que l'appui de Thiers fait défaut. L'éloignement d'avec Guizot, dans les années 1840, se fait d'ailleurs en grande partie sur des enjeux universitaires, quand Victor Cousin estime que le ministre de Louis-Philippe sacrifie l'Université à une politique de conciliation avec les catholiques.

## Deux hommes qui visent à réconcilier la raison et la politique

Revenons sur l’empreinte commune aux deux hommes, celle de Pierre-Paul Royer-Collard<sup>2</sup>. Avec Camille Jordan, qui disparaît prématurément, Royer-Collard est l’homme de la première génération doctrinaire, tandis que Guizot, Cousin, Rémusat, Duchâtel appartiennent à la seconde. Royer-Collard, qui a été mêlé aux événements révolutionnaires, victime du coup d’État de Fructidor en 1797, puis conseiller secret du futur Louis XVIII, l’informant de l’évolution de l’opinion en France, enfin devenu sous l’Empire professeur de philosophie, est à l’origine de deux courants fondamentaux : la renaissance en France du spiritualisme comme une doctrine susceptible de défendre la liberté humaine d’une part, la réflexion doctrinaire sur la Révolution française d’autre part. Son ambition : défendre les principes de 1789 à l’exception notable de la souveraineté nationale. Un mélange d’optique monarchienne et d’ambition rationaliste. Ajoutons-y un fort attachement à la logique concordataire, qui permet à Royer-Collard de s’opposer à la tristement célèbre loi sur le Sacrilège sans rejeter toute reconnaissance par l’État du « fait religieux », comme on ne dit pas encore : l’utilité sociale de la religion est reconnue, mais l’État lui-même n’a pas de religion (ce qui sous la Restauration est contradictoire avec le statut de « religion d’État » octroyé par la charte de 1814 au catholicisme, mais parfaitement conforme à la logique concordataire de Portalis).

Dans cette seconde génération doctrinaire, Guizot est l’aîné de Cousin : il a cinq ans de plus. D’autre part, son expérience des affaires publiques est plus précoce que celle de Cousin, puisqu’il a travaillé dès la Restauration sous les ordres de l’abbé de Montesquiou (ce qui confirme sa meilleure intégration aux milieux dirigeants de la monarchie constitutionnelle). Il apparaît donc davantage comme un « politique », tandis que Victor Cousin est le suppléant de Royer-Collard en philosophie et affirme précisément sa différence dans le domaine politique, en affichant (hors de la présence de Royer-Collard) des positions plus « à gauche » que celles du maître. Guizot ne semble pas, de toute manière, priser Cousin. C’est certes chez lui que le jeune Rémusat rencontre pour la première fois le phi-

---

<sup>2</sup> Cf. JACOUTY J.-F., « Tradition et modernité dans la pensée politique de Royer-Collard », *Revue française d’histoire des idées politiques*, n° 27 (1<sup>er</sup> semestre 2008), p. 75 sq.

losophe, mais, si l'on en croit la partie inédite des mémoires de Rémusat, Guizot « en parlait sévèrement<sup>3</sup> ».

L'indépendance de Cousin est précisément ce qui interdit de l'assimiler purement et simplement au groupe des doctrinaires. Sans doute, cela renvoie à une spécificité qu'il partage avec Charles de Rémusat dans le milieu doctrinaire : une vraie compétence philosophique, institutionnalisée chez Cousin, compétence solide, mais d'amateur chez Charles de Rémusat. Cette compétence les pousse structurellement à l'indépendance, alors même qu'elle les voue l'un comme l'autre à fournir des formules importantes : Victor Cousin est à l'origine de l'idée de souveraineté de la raison<sup>4</sup> tandis que Rémusat définit ainsi le projet politique doctrinaire : trouver le meilleur gouvernement « rationnel relatif » pour la France<sup>5</sup>.

Historien, Guizot est davantage l'homme des grandes perspectives. On sait aujourd'hui tout ce que lui doit Tocqueville<sup>6</sup>. Et son œuvre, si elle n'est pas dépourvue de formules, oscille entre une vaste méditation sur les cadres de la politique moderne et la quête d'une sagesse politique qui s'épanouit dans ses remarquables *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*<sup>7</sup>.

## Deux ambitions intellectuelles

Victor Cousin a été détourné des lettres par Laromiguière (qui dut s'en repentir, tant l'influence de Cousin s'épanouit ensuite aux dépens de la sienne) et François Guizot fut nommé par Fontanes à la chaire d'histoire de la faculté des lettres de Paris à moins de vingt-cinq ans alors qu'il avait

<sup>3</sup> RÉMUSAT C. DE, *Mémoires de ma vie*, passage inédit, BnF, Na fr 14421 p. 42-57.

<sup>4</sup> JAUME L., *L'individu effacé, ou le paradoxe du libéralisme français*, Paris, Fayard, 1997, p. 459-472. L'auteur suit en cela le témoignage d'Étienne Vacherot.

<sup>5</sup> « La question si vaine et si débattue, quel est le meilleur gouvernement, doit être remplacée par celle-ci : quel est le gouvernement le mieux en harmonie avec la raison humaine dans un pays et dans un temps donnés ? ou, en d'autres termes, quel est le gouvernement rationnel relatif ? » RÉMUSAT C. DE, « De l'influence du dernier ouvrage de madame de Staël sur la jeune opinion publique » (1818), in Roldan D., éd., *La Pensée politique doctrinaire sous la Restauration. Charles de Rémusat – Textes choisis*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 42.

<sup>6</sup> Cela a été bien mis en lumière par CRAIUTU A., *Liberalism under Siege. The Political Thought of The French Doctrinaires*, Lanham, Boulder, New York, Oxford, Lexington Books, 2003, traduit en français sous le titre : *Le Centre introuvable. La pensée politique des doctrinaires sous la Restauration*, Paris, Commentaire-Plon, 2006.

<sup>7</sup> GUIZOT F., *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Paris, Lévy frères, 8 vol., 1858-1864.

(déjà !) une expérience de publiciste et de haut fonctionnaire<sup>8</sup>. Leur jeunesse comme le fait qu'ils ne s'étaient pas formés longtemps dans la discipline qu'ils enseignaient expliquent sans doute en grande partie qu'ils se soient largement laissés guider dans leur investigation intellectuelle par les soucis dominants de leur époque et de leur génération, développant ainsi un pouvoir d'incarnation certain aux yeux de la jeunesse libérale.

Mais on se méprendrait à ne voir en eux que d'habiles orateurs surfant sur la vague des préoccupations de leur temps. Tous deux sont de grands travailleurs, épris de précision<sup>9</sup> : Guizot se documente incessamment, Cousin mène toute sa vie des travaux d'érudition et, à partir des années 1840, des travaux historiques.

Le rapport entre l'activité intellectuelle et la vie politique qu'ils développent est assez remarquable. Patrice Vermeren pour Victor Cousin<sup>10</sup>, Laurent Theis pour Guizot ont bien établi qu'il ne s'agissait pas d'une simple instrumentalisation de la culture par la politique. Cela aurait suffi, dans le cas de Guizot en particulier, à déconsidérer l'historien dont, au contraire, le prestige reste immense après sa chute politique de 1848. L'œuvre de Guizot, comme celle de Cousin dans la mesure où elle ouvre des perspectives historiques, s'inscrit dans un « besoin d'histoire » croissant dans les années 1820, que Laurent Theis résume ainsi : « L'exigence, c'est de comprendre, si c'est possible, la séquence inouïe d'événements apparemment extraordinaires qui ont bouleversé la société française, et en vérité toute l'Europe, durant les vingt-cinq dernières années. Il appartient à la génération nouvelle, qui arrive à l'âge adulte, d'entreprendre ce travail afin de savoir, tout simplement, dans quel monde elle vit et ce qu'elle peut y faire<sup>11</sup>. »

Cousin et Guizot ont pu donner l'impression d'incarner eux-mêmes intellectuellement cette « jeune France libérale<sup>12</sup> » de la Restauration, qui

<sup>8</sup> THEIS L., *Guizot*, Paris, Fayard, 2008, p. 298.

<sup>9</sup> Cf. LETERRIER S.-A., article « Guizot » dans Christian Amalvi (dir.), *Dictionnaire biographique des historiens français et francophones. De Grégoire de Tours à Georges Duby*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2004.

<sup>10</sup> VERMEREN P., *Victor Cousin. Le jeu de la philosophie et de l'État*, Paris, L'Harmattan, 1995.

<sup>11</sup> THEIS L., *Guizot*, *op. cit.*, p. 300-301.

<sup>12</sup> Cf. GOBLOT J.-J., *La jeune France libérale : le Globe et son groupe littéraire, 1824-1830*, Paris, Plon, 1995.

semblait proclamer par leur bouche qu'elle avait une tâche historique à remplir et qu'elle était déjà mûrie par la conscience de cette tâche. (Ils avaient cependant quelques années de plus que leurs disciples, d'où toute une série de cassures et de prises de distance dans les années 1830 et surtout 1840.)

Une conviction les habitait, selon laquelle ils étaient chargés de redonner un équilibre à un pays cherchant à la fois la stabilité politique et la fidélité aux principes de 1789. Cette conviction explique qu'ils associent enthousiasme et quête d'une synthèse raisonnable. C'est cet enthousiasme du raisonnable, ce centrisme de conviction qui est la véritable marque de fabrique de Cousin et de Guizot. Ce mélange de sérieux et d'entraînement, que Rémusat rend très bien dans ses *Mémoires*, quand il explique qu'il ne pouvait pas y avoir meilleure fréquentation, pour un très jeune homme tel que lui, que celle de Guizot à la fin de l'Empire et sous la Restauration.

Le cours de 1828 de Guizot va de la chute de l'Empire romain au XVIII<sup>e</sup> siècle, et Cousin cherche les quatre tendances fondamentales de la philosophie qui s'enchaîneraient en un cycle continu, tout en donnant un sens, comme nous le verrons lors des grands débats de 1844, à la construction de l'État moderne. Ils initient ainsi une réflexion qui tient à la fois de ce que nous appellerions aujourd'hui la littérature d'essai, de l'érudition, dans la mesure où il s'agit d'établir solidement des faits, des textes ou des idées, et de la philosophie politique. Le côté très général et très généralisateur de leur pensée, que les générations universitaires suivantes leur reprocheront et avec lequel elles vont rompre, est le fruit de cette interpénétration entre les interrogations fondamentales de leur époque et le fait que la spécialisation universitaire n'en est qu'à ses commencements. Dans cette ample perspective, il s'agit, tout comme pour Saint-Simon et Auguste Comte, de se donner intellectuellement les moyens de fonder une politique rationnelle.

Ce sont donc deux théoriciens du centrisme, ce qui est rare : Guizot cherche l'équilibre entre les éléments aristocratiques et démocratiques, qu'il retrouve dans la Charte, et se défend de vouloir un pouvoir exclusif de la « classe moyenne » (il ne revendique pour elle qu'une influence prépondérante, qui pourrait ainsi être pondératrice), tandis que par l'éclectisme, Cousin veut dégager ce qu'il y a de vrai dans tous les systèmes philoso-

phiques et dans toutes les traditions religieuses pour établir les grandes vérités philosophiques (existence de Dieu, spiritualité de l'âme, liberté humaine) nécessaires selon lui à la construction d'un ordre libéral reposant sur les principes de 1789.

Cette volonté de trouver un équilibre entre tradition et modernité se retrouve dans la position modérée que nos deux hommes assument dans les débuts de la monarchie de Juillet concernant ce que l'on n'appelle pas encore la laïcité.

### Deux collaborateurs en 1833

Georges Weil, dans son ouvrage classique, érige Cousin et Guizot en symboles d'une laïcité (avant la lettre) conciliatrice<sup>13</sup>, cherchant à garantir les droits de l'État et la liberté de conscience sans heurter de front le catholicisme. La loi de 1833 sur l'enseignement primaire, à laquelle le nom de Guizot est resté attaché, est représentative de cette démarche « concordataire », avec son efficace et ses limites. Victor Cousin est rapporteur de cette loi à la Chambre des pairs et a participé à son élaboration. Selon Barthélemy-Saint-Hilaire, il aurait rédigé l'exposé des motifs et les 25 articles. Cousin l'affirme dans diverses lettres dès 1833<sup>14</sup>, dont une au philosophe Schelling<sup>15</sup>. Il y aurait eu sur la confidentialité de cette rédaction, toujours selon Barthélemy-Saint-Hilaire, un accord entre Guizot et lui<sup>16</sup>. C'est par contre très officiellement que Cousin est le rapporteur de la loi à la Chambre des pairs, en plaçant d'emblée très haut la visée de la loi, et en glorifiant son importance comme un des fondements du nouveau régime – on peut d'ailleurs penser que la dernière phrase de l'extrait suivant est une discrète allusion au défaut de légitimité traditionnelle de la monarchie issue de la révolution de 1830 :

<sup>13</sup> WEIL G., *L'idée laïque en France* (1932), rééd. Paris, Pluriel, 2004, chapitre III : « La politique d'apaisement sous Louis-Philippe ».

<sup>14</sup> BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE J., *Victor Cousin, sa vie et sa correspondance*, Paris, Plon, 5 vol, 1895, vol. I, p. 379.

<sup>15</sup> Le 22 janvier 1833. « Voici en même temps le résultat pratique de ce rapport, la loi nouvelle avec l'exposé des motifs, qui est en ce moment soumise aux délibérations de la Chambre ; le tout est de ma main, le Ministre ayant été trop malade pour s'en mêler. » BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE J., *Victor Cousin, op. cit.*, vol. III, p. 68.

<sup>16</sup> Jules Simon le pensait aussi, cf. JAUME L., *L'Individu effacé, op. cit.*, p. 147.

La raison publique paie avec usure tout ce qu'on fait pour elle ; elle punit par ses égarements les gouvernements qui la négligent, mais elle récompense ceux qui la cultivent par ses progrès même, en répandant de jour en jour davantage, dans tous les rangs de la population, le respect des lois, les sentiments honnêtes qui accompagnent toujours les idées justes, le goût du travail et l'intelligence des biens qu'il procure, la modération des désirs, et cet amour éclairé de l'ordre qui est aujourd'hui le seul dévouement des peuples<sup>17</sup>.

On sait le rôle considérable que la loi Guizot a joué dans l'alphabétisation du pays ; Cousin, qui a dû y renoncer, était personnellement favorable à l'obligation scolaire, qu'on appelle dans le langage du temps la coaction<sup>18</sup> ; il suivait en cela le modèle de la Prusse, où il avait effectué en 1831 un voyage d'études. De même, il avait prévu un dernier article, qui concernait l'enseignement des filles<sup>19</sup>, retiré du projet final – Cousin a d'ailleurs réclamé en vain contre l'ajournement de ce titre<sup>20</sup>. C'est la loi Falloux de 1850 qui prévoira que les communes d'au moins 800 habitants devront ouvrir une école de filles.

La loi de 1833 se trouve compléter l'édifice universitaire, dans une optique de régulation étatique, différente d'une perspective strictement libérale<sup>21</sup>. Elle met donc directement en jeu le régime, et pose la question de son rapport à l'Église catholique ; d'autre part, elle se préoccupe, selon une formule mise en avant par Cousin dans l'exposé des motifs, du « gouvernement des esprits ». Nous sommes pleinement dans le projet doctrinaire, d'une sorte de régulation intellectuelle rationnelle propre à consolider un gouvernement libéral.

## L'éloignement entre les deux hommes

Une première faille entre les anciens alliés de 1833 apparaît en 1837 : c'est l'année de la brouille entre Guizot et Molé, et Cousin demeure alors proche de Molé. Le positionnement politique de Victor Cousin est

---

<sup>17</sup> *Œuvres de M. Cousin, 5<sup>e</sup> série. Instruction publique*, t. 1, Paris, Pagnerre, 1850, p. 23-24.

<sup>18</sup> Il le rappelle dans le discours du 7 mars 1840, COUSIN V., *Des principes de la Révolution française...*, Paris, Didier, 1851, p. 235.

<sup>19</sup> BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE J., *Victor Cousin, op. cit.*, vol. 1, p. 379.

<sup>20</sup> Cela est signalé dans l'article de JOURDAIN C., « Victor Cousin » dans le *Dictionnaire de Pédagogie* dirigé par Ferdinand Buisson, 2<sup>e</sup> édition, 1911.

<sup>21</sup> Cf. NIQUE C., *Comment l'École devint une affaire d'État (1815-1840)*, Paris, Nathan, 1990.

d'ailleurs assez curieux ; il semble que le philosophe se soit d'abord vu comme le fédérateur potentiel d'un vaste rassemblement conservateur qui irait de Thiers (plus à gauche que Guizot) jusqu'à Molé (plus à droite, plus étatiste et moins libéral) que Guizot.

Cette première faille aurait pu n'être qu'une parenthèse dans les relations entre Cousin et Guizot, qui de toute manière n'étaient pas très chaleureuses. Mais le rapprochement entre Thiers, Barrot et Guizot pour la « coalition » contre Molé replace les deux hommes dans le même camp, Cousin choisissant de soutenir Thiers. Guizot reste ambassadeur à Londres quand Cousin est ministre de l'Instruction publique dans le gouvernement Thiers de 1840.

Adolphe Thiers, entouré de collaborateurs proches, mène une politique extérieure ambitieuse de soutien à l'Égypte de Méhémet Ali qui rêvait de secouer la tutelle ottomane. Cette politique ne tarde pas à faire contre elle l'union des puissances européennes ; quand Louis-Philippe, soucieux avant tout de la sauvegarde de la paix et de l'entente avec l'Angleterre, « débarque » Thiers, Guizot choisit de se désolidariser de ses anciens alliés. Il sera désormais la figure dominante du régime, dans une optique plus conservatrice et très prudente en politique extérieure : Cousin avait d'ailleurs eu un jugement ironique à ce propos, qu'il avait confié à Hugo, disant que Guizot excellait « dans l'art de faire des retraites majestueuses<sup>22</sup>».

Le groupe des doctrinaires éclate : Guizot, Duchâtel et Broglie s'appuient dorénavant sur le centre droit (le « bon gros centre », dira Duchâtel), tandis que Rémusat et Duvergier de Hauranne (le théoricien du gouvernement parlementaire) apparaissent dorénavant, aux côtés de Thiers, comme des hommes de centre gauche. Victor Cousin, pair de France, est proche de ces derniers tout en renouant des liens avec Molé ; à la Chambre des pairs, où il siège, notre philosophe défendra une politique de réformes modérées, loin du quasi-immobilisme prôné par Guizot.

## Un conflit universitaire

Les anciens partenaires de 1833 ne sont plus en accord sur les questions universitaires. Cela apparaît nettement lors de l'examen par les Chambres du projet Villemain de 1844. La charte révisée de 1830 prévoyait qu'une

---

<sup>22</sup> HUGO V., *Le Temps présent jusqu'en 1844*, Histoire, Paris, Laffont, 1987, p. 800.

loi serait votée pour établir la liberté de l'enseignement secondaire. Divers projets avaient été envisagés. Ni celui de Guizot, ni celui de Cousin n'avaient pu donner lieu à une loi. La difficulté majeure, et qui demeura pendant tout le régime de Juillet, fut l'impossibilité de parvenir à un accord entre les catholiques et les libéraux. Les premiers auraient voulu un minimum de contrainte, tandis que les seconds, se méfiant qu'un catholicisme qui, par la voix de Pie VI et de Grégoire XVI, a condamné les principes de 1789. Mais dans les années 1840, le catholicisme est dynamique, et c'est un libéral, Montalembert, pair de France et ancien compagnon de Lamennais, qui unifie ses troupes autour de la revendication de la liberté de l'enseignement, revendication propre à rassembler toutes les tendances du catholicisme militant.

C'est dans ce contexte que Villemain, l'un des trois grands professeurs de la Restauration avec Cousin et Guizot, propose en 1844 un nouveau projet de loi projetant d'accorder enfin la liberté de l'enseignement secondaire. Ce projet proclame que le « droit d'ouvrir des établissements d'instruction est reconnu en principe à tout citoyen », mais conserve à l'État un pouvoir de surveillance, qui lui permet en particulier d'exclure du bénéfice de ce droit d'enseigner les membres des congrégations non-autorisées. Les petits séminaires, dont une des ordonnances Martignac de 1828 avait plafonné les effectifs, conservent leurs privilèges avec certains assouplissements.

Cousin lutte contre le projet car il permet aux petits séminaires, s'il y a trois gradés parmi les professeurs de présenter ses candidats au baccalauréat, et donc d'être de véritables établissements privés secondaires hors du droit commun universitaire. Cette lutte trouve un grand écho chez les libéraux et la jeunesse républicaine ; Cousin s'y montre en effet plus à gauche, et abandonne en partie sa posture de pacificateur.

Guizot se rend une première fois, le 25 avril, après le premier grand discours de Cousin, devant la Chambre des pairs. Il y défend le projet en invoquant le contexte de crise depuis deux ou trois ans, et en décomposant les opposants à « l'éducation laïque actuelle<sup>23</sup> » en trois catégories : une opposition religieuse pensant à tort ou à raison que l'éducation donnée

---

<sup>23</sup> *Histoire parlementaire de la France. Recueil complet des discours prononcés dans les Chambres de 1819 à 1848 par M. Guizot*, t. 4, Paris, Michel Lévy Frères, 1864, p. 322.

dans les établissements de l'État est dangereuse pour la foi, une « opposition ecclésiastique » qui veut donner au clergé « un genre de pouvoir inconciliable avec l'état actuel de la société » et enfin ceux qui sont attirés et enrôlés par une « faction politique<sup>24</sup> » - Guizot fait bien sûr allusion aux légitimistes. La majorité du clergé est demeurée silencieuse dans cette querelle, et elle est probablement plus modérée que ceux qui se sont exprimés, ce qui permet au brillant orateur de faire une « sortie » sur le thème de la majorité silencieuse, propre à susciter l'assentiment du « bon gros centre » : « C'est un très grand mal de notre temps, Messieurs, que la timidité et la pusillanimité, passez-moi le mot, des opinions modérées en face des opinions extrêmes<sup>25</sup>. » Tout en maintenant que c'est en présentant « le véritable caractère de l'éducation laïque, telle que l'État la donne<sup>26</sup> » qu'on rassurera les inquiétudes sincères des opposants « religieux », tout en défendant l'existence de l'Université, et en affirmant par une belle formule que « l'État n'est point athée mais l'État est laïque » et qu' « il doit rester laïque pour le salut de toutes les libertés que nous avons conquises<sup>27</sup> », tout en se référant lui aussi à la sécularisation générale du pouvoir<sup>28</sup>, Guizot reconnaît au passage qu'il a pu y avoir des « écarts isolés<sup>29</sup> », mais il reste muet sur l'intervention de Cousin et les difficultés liées à la question des petits séminaires, s'en tenant à une sorte de présentation générale des enjeux du débat.

Il y a donc encore une proximité de fond entre les deux hommes. Quand Cousin revendique la « sécularisation » de l'enseignement, quand, dans la séance du 2 mai 1844, il évoque le « caractère laïque » de l'enseignement de la philosophie, ces principes ne lui sont d'ailleurs pas propres, il les partage avec Guizot : c'est une formule du discours de Guizot qu'il reprend au cours des débats quand il affirme que « l'État n'est pas athée, il est laïque<sup>30</sup> ». Nous sommes dans un affrontement larvé entre deux centristes, l'un du centre gauche et l'autre du centre droit.

<sup>24</sup> *Ibidem*, p. 322.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 323.

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 326.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 326-7.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 324.

<sup>30</sup> Cf. JAUME L., *L'Individu effacé*, *op. cit.*, p. 257.

Le 9 mai 1844 et le 21 mai, Guizot revient devant la Chambre des pairs. Il aborde alors la question des jésuites, sur laquelle il se montre d'une grande fermeté, puis, dans le second discours, il s'en prend assez violemment à Montalembert, qui avait présenté la loi comme « une loi de tyrannie », en assénant les paroles suivantes : « Vous êtes, permettez-moi de vous le dire, vous et quelques autres personnes, un des plus déplorables exemples de la profondeur à laquelle l'esprit d'anarchie et les idées anarchiques ont pénétré dans des têtes et dans des cœurs qui les repoussent<sup>31</sup>. » Il suscite d'ailleurs une belle réponse de l'intéressé, qui dans cet échange d'amabilités assure l'assemblée qu'il croit « profondément à l'infaillibilité de l'Église » et « pas du tout » à la sienne, et que c'est là « la grande différence » entre M. Guizot et lui<sup>32</sup>.

Guizot campe clairement au centre et conserve l'apparence d'une lutte sur deux fronts. Cependant, s'il regrette que le clergé reçoive une éducation à part, dans les petits séminaires, s'il souhaite que les petits séminaires soient renfermés dans leur mission spéciale (assurer le renouvellement du clergé), il laisse la porte ouverte à une certaine négociation avec les catholiques, au moins dans le principe, et effleure une question qui sera par la suite très discutée, celle de la composition du conseil royal de l'Instruction publique : « Je suis convaincu, affirme-t-il, que, s'il y avait toujours eu, s'il y avait dans le conseil royal de l'Instruction publique un ecclésiastique, s'il y avait, sur les bancs de cette Chambre, des évêques, la plus grande partie des embarras que nous rencontrons n'existeraient pas<sup>33</sup>. »

Or, c'est de son poste au conseil de l'Instruction publique que Victor Cousin tire l'essentiel de son pouvoir. Il n'est donc pas fortuit que le philosophe formule le 22 mai une critique à destination son ancien allié : « M. le ministre des Affaires étrangères est occupé à l'autre Chambre ; et fût-il présent, je serais embarrassé, je l'avoue, non pour admirer son talent accoutumé, mais pour trouver dans ses paroles, et à la hauteur où il a d'abord emporté la discussion, une opinion nette et précise qu'il me soit permis d'appuyer ou de combattre<sup>34</sup>. » En fait, Guizot s'en est tenu à de grandes

---

<sup>31</sup> *Histoire parlementaire de la France, op. cit.*, p. 343.

<sup>32</sup> *Ibidem*, p. 351.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 344.

<sup>34</sup> COUSIN V., *Défense de l'Université...*, Paris, 1844, p. 281.

déclarations de principes, sans s'impliquer outre mesure dans la réussite du projet Villemain, ce qui est son attitude sur la question de la liberté de l'enseignement pour toutes les dernières années de la monarchie de Juillet<sup>35</sup>.

À ces déclarations de principes vont, du côté de la Chambre des députés, s'en ajouter d'autres, dans un sens un peu différent, qui, jointes à la crise nerveuse qui terrasse le ministre Villemain, achèveront d'enterrer le projet. En effet, Cousin peut encore se targuer, en 1844, du soutien de Thiers, qui lui avait fait connaître par des billets son approbation<sup>36</sup> durant les débats de la Chambre des pairs. L'ancien président du conseil doit précisément s'exprimer à propos de la liberté de l'enseignement secondaire, comme rapporteur d'une commission parlementaire qui était composée, outre lui-même, de Tocqueville, Saint-Marc Girardin, Rémusat, Salvandy, Carné, Quinette, Dupin aîné et Barrot. Tout en se prononçant pour le principe de la liberté de l'enseignement, dans le souci d'équilibrer le « droit du père de famille » et le « droit de l'État », la commission défend par la voix de son rapporteur, le 13 juillet 1844, une Université attaquée :

Les avocats du clergé [...] ont déversé sur une grande institution, du sein de laquelle est sortie presque toute la France actuelle [...] l'injure et la diffamation. Des hommes respectables, voués modestement à la plus ingrate des professions, celle de l'enseignement, ont été accusés d'impiété et d'immoralité. [...] L'esprit de notre révolution veut que la jeunesse soit élevée par nos pareils, par des laïques animés de nos sentiments, animés de l'amour de nos lois. Ces laïques sont-ils des agents d'impiété ? Non, encore ; car nous le répéterons sans cesse, ils ont fait les hommes du siècle présent plus pieux que ceux du siècle dernier. Si le clergé, comme tous les citoyens, sous les mêmes lois, veut concourir à l'éducation, rien de plus juste ; mais, comme individu, à égalité de conditions, et pas autrement. [...] L'Église [...] a triomphé de la persécution à des époques antérieures, cela est vrai, et cela devait être pour l'honneur de l'humanité ! Elle ne triomphera pas de la raison calme, respectueuse mais inflexible<sup>37</sup>.

Le projet Villemain était enterré, d'autant plus que le ministre fut terrassé par une crise nerveuse. Mais les attaques contre l'Université avaient déstabilisé Cousin. Un rival, Salvandy, devenu pour la seconde fois mi-

<sup>35</sup> Cf. le jugement de THEIS L., *Guizot, op. cit.*, p. 242.

<sup>36</sup> BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE J., *Victor Cousin...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 453.

<sup>37</sup> *Discours parlementaires de M. Thiers*, t. 6, Antoine Calmon éd., Paris, Calmann-Lévy, 1880 ; 1842-1845, p. 521-529 et 564-568.

nistre de l'Instruction publique, et soucieux cette fois d'asseoir la prééminence ministérielle – tandis que les membres du conseil se voyaient volontiers comme les dépositaires légitimes du pouvoir sur le corps universitaire dont ils incarnaient une certaine autonomie – décide de briser l'obstacle en voyant les conseillers permanents dans un flot de conseillers temporaires.

La défense de Cousin est alors éloquente, mais moins fédératrice que dans le cas du projet Villemain : elle ne peut mobiliser de grands mythes politiques comme l'anti-jésuitisme. Guizot, le 30 janvier 1846, face à la Chambre des députés un peu empêtrée dans une querelle qui prend un aspect technique, justifie les mesures de Salvandy en expliquant que le gouvernement doit réformer l'Université pour répondre aux attaques dont elle est l'objet, quand bien même ces attaques sont excessives et injustifiées.

Rémusat, proche de Cousin, et attaché à l'Université même s'il n'en est pas membre, est choqué par ce discours, qu'il pense « destiné à amadouer les légitimistes pour les prochaines élections<sup>38</sup> », qu'il juge au fond impolitique, car l'Université était attachée au régime, et surtout insincère. « Ce discours, écrit-il, me blessa comme une mauvaise action<sup>39</sup>. » Quant à Cousin, qui n'abandonnait pas la lutte<sup>40</sup>, il vécut alors avec Guizot ce qu'il devait revivre avec Thiers dans la commission préparatoire à la loi Falloux : un homme qui avait défendu et servi l'Université capitulait en rase campagne sans la défendre.

## 1848 et ses suites

Comme tous les hommes de la Résistance (et les hommes du centre gauche restaient des hommes de la Résistance, quand bien même ils marchaient sur certaines questions aux côtés des hommes du Mouvement), Cousin et Guizot s'étaient donné comme priorité l'affermissement du nouveau régime. Leurs divergences portaient sur la politique la mieux à même d'aboutir à ce résultat.

---

<sup>38</sup> RÉMUSAT Charles DE, *Mémoires de ma vie...*, *op. cit.*, vol. IV, p. 90.

<sup>39</sup> *Ibidem*, p. 89.

<sup>40</sup> L'Université est en particulier soutenue par le *National*. Le républicain érudit et historien de la philosophie médiévale Barthélemy Hauréau fait le lien avec l'équipe du journal, comme en témoignent ses lettres dans le fonds Cousin de la Sorbonne, manuscrit 232, en particulier ff. 2459-2460.

Inutile d'insister sur ce qu'a pu représenter pour eux l'effondrement de février 1848. Guizot avait été sacrifié trop tard (et donc inutilement) par un Louis-Philippe manifestement dépassé par les événements ; quant à Cousin, il devait retrouver le portefeuille de l'Instruction publique dans l'ultime gouvernement trop tard composé...

Nous connaissons assez bien les sentiments de Victor Cousin durant la période de la Seconde République, et ses jugements sur Guizot, par les lettres qu'il écrit alors à la remarquable Sarah Austin. Celle-ci, femme de culture, férue d'éducation, est à la fois sa traductrice et celle de Guizot, dont elle a favorisé l'installation en Angleterre.

Cousin poursuit la polémique des dernières années de la monarchie de Juillet, tout en cherchant à ménager la personnalité de son ancien allié. Comme Rémusat, il juge très défavorablement l'influence qu'a pu avoir sur Guizot la princesse de Lieven<sup>41</sup> et écrit : « Malgré toutes ses fautes, qui ont perdu mon pays, au fond je l'aime, parce qu'il est bon enfant, et qu'il n'a jamais voulu faire le moindre mal à personne<sup>42</sup>. »

On sait que Guizot n'a pas pu opérer son retour politique sous la Seconde République. Quant à Cousin, il n'a pu y rétablir son autorité universitaire dans sa plénitude, ni même sauver vraiment ce qu'il en restait. Les deux hommes apparaissent d'abord sous le Second Empire comme des survivants d'une époque révolue. Mais dans les années 1860 se produit un grand mouvement, qu'Éric Anceau a fortement mis en relief dans sa récente biographie de Napoléon III : les élites orléanistes se rallient en masse à un régime en voie de libéralisation, et y pèsent de plus en plus lourd. Les figures de Cousin et de Guizot ne représentent plus alors les débris d'un monde disparu, mais des libéraux qui ont connu des revers, et peuvent accompagner, au moins de leurs conseils, une évolution. Ajoutons que Cousin a devancé le mouvement en refusant dès les débuts du régime de se placer dans une opposition inconditionnelle. Il est incontestablement plus ouvert au bonapartisme et plus « national » que les doctrinaires. L'idée

---

<sup>41</sup> « Cette malheureuse femme l'a corrompu », lettre du 18 août [1848] à Sarah Austin. BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE J., *Victor Cousin, op. cit.*, vol. III, p. 152.

<sup>42</sup> *Ibidem*, p. 153. Cousin fait partie de ceux qui ont conseillé à Guizot de ne pas prendre sa retraite d'universitaire après la chute de la monarchie de Juillet. (DE BROGLIE G., *Guizot*, Paris, Perrin, 1990, p. 368).

d'une synthèse nationale incluant le libéralisme le séduit ; les propos qu'il tient à Émile Ollivier en témoignent.

Les doctrinaires, mes amis les doctrinaires, ne voient que leurs théories, les faits leurs sont indifférents. De plus, ils n'aiment pas la France. Les uns sont pour l'Angleterre, les autres (et c'est là l'ineptie de Tocqueville) n'admirent que l'Amérique. [...] J'aime profondément ce pays-ci, j'ai partagé ses malheurs, ses luttes, ses bonheurs, et je dois dire aussi ses fautes ; c'est mon père et ma mère. Je veux une politique française et non pas une politique abstraite comme celle de mes amis les doctrinaires<sup>43</sup>.

Il faut donc, affirme-t-il dans le même entretien, respecter le bonapartisme par patriotisme, concéder aux républicains le suffrage universel qu'il faudrait cependant pratiquer à deux degrés pour le pondérer, et concéder aux légitimistes la décentralisation.

Cependant, Cousin décède en 1867, à Cannes où il séjournait avec son disciple et ami Barthélemy-Saint-Hilaire, pendant que Guizot, remis en selle par ses *Mémoires* et son action dans l'Église réformée, continue encore à jouir d'une réelle influence.

Il nous faut enfin aborder un chapitre longtemps négligé, quand bien même l'ouvrage de Pierre-Yves Kirschleger<sup>44</sup> ouvre bien des pistes à ce propos : la manière dont Guizot pose, sous le Second Empire, le problème des rapports entre philosophie et religion, alors que lui-même a évolué du spiritualisme un peu vague de sa jeunesse à une sorte d'évangélisme libéral.

### **Philosophie et religion : un débat relancé dans le camp spiritualiste**

Dans les *Méditations philosophiques*, Guizot mène un débat avec le spiritualisme philosophique auquel il reproche de ne pas prendre en compte les « faits cosmologiques et les faits historiques » d'une part, et de ne pas s'ouvrir assez à la religion d'autre part. Trop resserré sur la philosophie, trop incomplet, il a pu établir la liberté humaine, lutter contre le sensualisme, la morale de l'intérêt, établir la spiritualité de l'âme, mais il s'est en quelque sorte déconnecté du monde et de la révélation.

---

<sup>43</sup> OLLIVIER E., *Journal*, Paris, Julliard, 1961, t. 1, p. 324-325.

<sup>44</sup> KIRSCHLEGER P.-Y., *La religion de Guizot*, Genève, Labor et Fides, 1999.

En quelque sorte, les limites des performances du spiritualisme dans la lutte contre le matérialisme seraient liées selon Guizot à un double déficit, une trop faible prise en compte de Dieu d'une part, de la Création d'autre part, de par son resserrement originel sur les facultés de l'âme. Bien sûr, le propos de Guizot n'est pas fondé sur un raisonnement proprement philosophique, mais sur une préoccupation apologétique. Il fait bon marché de la méthode philosophique de Laromiguière, de Maine de Biran, de Royer-Collard et de Victor Cousin, qui précisément refusent de partir d'une révélation ou de l'examen du monde physique pour se concentrer sur le fonctionnement de l'esprit humain. C'est plus un discours religieux éclairé par la réflexion et s'appuyant sur les sciences que Guizot voudrait opposer au matérialisme. De ce point de vue, la communication intellectuelle entre Guizot et Cousin ne pouvait que rester limitée. Mais il faut relever que les objections que Guizot adresse au spiritualisme correspondent à des insuffisances qui ont été ressenties par les successeurs de Cousin : on ne pouvait plus croire sous le Second Empire que le spiritualisme cousinien avait définitivement réglé le problème des rapports entre philosophie et religion (et à vrai dire de ce point de vue les limites du spiritualisme étaient clairement apparues dès les années 1830 et 1840), et, ce qui était plus préoccupant pour les philosophes eux-mêmes, il était clair que l'impasse faite sur les sciences et le renfermement de la philosophie cousinienne dans un projet d'auto-élucidation de la tradition philosophique limitait nettement ce que l'on pouvait attendre de cette philosophie. Le spiritualisme de Jouffroy avait tenté d'ouvrir des perspectives plus larges, mais la disparition prématurée du philosophe en 1842, et sans doute aussi une certaine timidité dans la démarche intellectuelle, n'avaient pas permis à ces potentialités de se développer.

Du point de vue de la religiosité romantique, Pierre Leroux comme Edgar Quinet avaient dès les années 1830 critiqué une cécité du spiritualisme par rapport aux traditions religieuses, réduites par lui à leur seul noyau rationnel, et appelaient à une nouvelle synthèse philosophico-religieuse. Quant au positivisme d'Auguste Comte ou de John Stuart Mill, il prenait appui sur les sciences. Non seulement la critique de Guizot prend acte de tout cela, mais elle anticipe sur le tournant de la philosophie spiritualiste qui, avec un Émile Boutroux, prend désormais en compte la dé-

marche scientifique, et assied sa critique du positivisme sur une réflexion épistémologique serrée.

Victor Cousin avait peu apprécié les critiques de Guizot contre le spiritualisme, et avait préparé une réponse. Cette réponse ne fut lue à l'Académie des sciences morales et politiques qu'après la mort de Cousin, ce qui lui conférait une solennité qui frappa les assistants, dont Rémusat. C'est donc sur un ultime désaccord, au sein d'une visée commune (lutter contre le matérialisme) que se clôt cette histoire croisée.

## **Conclusion**

Guizot et Cousin, c'est d'abord une commune visée centriste, une volonté de concilier l'ancienne et la nouvelle France. Une tentative jumelle de combiner libéralisme et refus du relativisme. Une volonté de penser le centrisme qui les place parfois aux marges du libéralisme dans la nécessité ressentie de prendre en compte les requêtes conservatrices et de leur apporter une réponse. L'un est plus universitaire, l'autre plus politique, mais tous deux entremêlent de manière étroite leur investigation intellectuelle et les préoccupations du temps présent. Ils prennent ainsi des risques considérables, qui nuisent à la pérennité de leurs œuvres. Non que celles-ci n'aient plus rien à nous apprendre, mais il faut pour en recueillir le suc dénouer l'écheveau de leur imbrication avec une époque complexe, à la fois très lointaine et très proche de la nôtre. L'aspect le plus fascinant de leur tentative ne devient visible que dans le choc des idées et du réel, et ne peut toucher que ceux qui ont un sens aigu de la résistance du réel à nos projets les plus réfléchis.

Cousin est plus à gauche que Guizot dans les premières années de la Restauration et à partir de 1840, où leurs différences prennent la forme d'un antagonisme entre centre gauche et centre droit. Ces différences ne sont pas anecdotiques, on peut même estimer que le sort final de la monarchie de Juillet s'est joué sur les réponses différentes que nos deux hommes et ceux avec qui ils marchaient apportaient à la question suivante : le régime est-il assez solide dans les années 1840 pour supporter une relance des réformes politiques (réformes parlementaire et électorale, que souhaitent Cousin et Rémusat et que repousse Guizot) et une politique extérieure plus ambitieuse ?

Ce dernier point nous amène à insister sur une autre différence entre les deux hommes : Cousin est incontestablement plus « national », moins anglophile que Guizot. Il se rapproche davantage de Thiers dans un culte commun pour l'œuvre administrative de Napoléon Bonaparte, tandis que Guizot est plus ouvert à d'autres modèles. Le protestantisme de Guizot joue incontestablement un rôle dans cette nuance. Pourtant, il ne faudrait pas trop creuser cet antagonisme, puisque les deux hommes ont en commun d'incarner avant la lettre une laïcité conciliante, désireuse de limiter au minimum les affrontements avec un catholicisme accepté comme religion dominante.

Jérôme Grondeux



## Guizot-Ozanam : destins croisés

N'est-il pas paradoxal de vouloir comparer François Guizot et Frédéric Ozanam ? Dans l'index du Colloque *François Guizot et la culture politique de son temps*<sup>1</sup>, aucun des seize auteurs de contributions n'a éprouvé le besoin de citer ce dernier. Et si Gabriel de Broglie le cite, sans plus, c'est en raison de la réception à l'Académie française de Lacordaire par Guizot, en 1861<sup>2</sup>.

Tout paraît opposer les deux hommes : différence de génération, origines et devenir familial, longévité, jeunesse et amitiés, politique et approche de la question sociale et, bien sûr, religion. Des contrastes accusés qui, toutefois, n'empêchent pas de laisser percevoir plus de points communs que l'on imagine et la réalité de relations que l'appartenance à la même classe sociale d'une part, et à la Sorbonne d'autre part, persuadent de tenter de présenter.

### Les origines, la famille, l'enfance et l'éducation

Une génération sépare Guizot, né en 1787, de Frédéric Ozanam, né en 1813, l'année même où Guizot eut son premier fils. Dans les deux cas cependant, les familles appartiennent à cette classe moyenne qui doit son élévation aux études plus qu'à la fabrique, celle de Nîmes pour l'un, celle de Lyon pour l'autre, auxquelles ils sont étrangers. Le père de Guizot est avocat, celui d'Ozanam, médecin. Les rapproche le souvenir de la Révolution qui éprouva durement leurs familles. Guizot perd son père, guillotiné en 1794. Le grand-père maternel d'Ozanam a dû fuir Lyon pour se réfugier en Suisse. L'un de ses fils, âgé de 19 ans, est fusillé dans la plaine des Brotteaux le 5 janvier 1794. Un autre membre de la famille a été guillotiné. De son côté, Benoît Ozanam, le grand-père de Frédéric, incarcéré, ne doit d'avoir la vie sauve qu'à la fin de la première Terreur. Ces souvenirs ne seront pas oubliés chez les Guizot comme chez les Nantas-Ozanam. Dans les

---

<sup>1</sup> VALENSISE M. (éd.), *François Guizot et la culture politique de son temps*, Colloque de l'association Guizot-Val Richer, Paris, Le Seuil-EHESS, 1991.

<sup>2</sup> DE BROGLIE G., *Guizot*, Perrin, 1990.

deux cas, le rôle dévolu à la mère dans l'éducation morale et religieuse est central. Sur les genoux de sa mère, Frédéric apprit « la crainte de Dieu » et, dans son regard, « son amour ». « Dieu est amour et nous sommes faits à son image ; puissions-nous ne l'oublier jamais un seul moment » écrit madame Guizot à son fils, en avril 1806. On a beaucoup disserté à propos de la « religion de la peur » inculquée aux chrétiens de ce temps. Assurément, « la crainte de Dieu » est-elle au cœur de la transmission de la foi. Mais il faut bien entendre qu'il s'agit, en bonne théologie du moins, de la « crainte filiale » et non de la « crainte servile ». La soumission à la volonté de Dieu invite à la résignation, mais dans le sens positif du mot, à savoir l'acceptation de ses épreuves personnelles sans gémissements. C'est dans le comportement de leur mère que Guizot et Ozanam retiendront cela. Sans doute y a-t-il un peu plus d'austérité du côté de la Nîmoise que de la Lyonnaise, laquelle a donné l'exemple à ses fils, comme aussi le père, du dévouement à autrui sous la forme de l'attention aux malades et aux pauvres<sup>3</sup>.

Court passage à l'école centrale de Nîmes pour l'un, années d'études au collège royal de Lyon pour l'autre ; mais surtout pour Guizot, Genève comme « berceau intellectuel » de 1799 à 1805. Pour l'heure, François, qui suit le cours du pasteur Peschier à l'auditoire de philosophie, un cours « limité à une démonstration de catéchisme et de morale chrétienne », est moins favorisé que le jeune Lyonnais qui, après une crise de doute sur la foi à l'âge de quinze ans, fait la rencontre d'un professeur exceptionnel, l'abbé Noirod. Dans la connaissance, ce dernier invite à ne pas séparer la raison pure de l'expérience et de la tradition, donc à unir la raison et la foi, ce que Guizot découvrira aussi, mais un peu plus tard dans sa formation au contact de Stapfer. Les deux jeunes gens ont, par contre, l'un et l'autre, perçu l'importance de la pensée allemande, le premier à Genève avant même la rencontre du germaniste Stapfer ; le second durant les deux dernières années passées à l'écoute de M. Noirod : tout lire dans l'érudition allemande et rechercher dans les traditions de tous les peuples les traces de la religion primitive : c'est le projet ambitieux qu'il propose à ses amis du collège.

---

<sup>3</sup> Cf. CHOLVY G, *Frédéric Ozanam. L'engagement d'un intellectuel catholique au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2003, chapitre II « Une enfance lyonnaise » et KIRSCHLEGER P.-Y., *La religion de Guizot*, Genève, Labor et Fidée, 1999, chapitre premier.

On sait l'importance de la *philia*, de l'amitié pour les jeunes gens. L'abondante correspondance conservée de Frédéric Ozanam atteste combien il fut bon camarade et entraîneur, et ce, dès les années du collège. Guizot n'eut-il pour ami qu'Achille de Daunant ? On est un peu frustré sur ce point, Pierre de La Gorce étant même allé jusqu'à écrire : « A-t-il jamais été jeune ? » De même suis-je amené à m'interroger sur les liens entretenus avec son frère Jean-Jacques par delà l'ascendant exercé par l'aîné sur un cadet dont il favorisa la carrière ? Dans la fratrie que Frédéric Ozanam formait avec ses deux frères et qui ne fut interrompue que par la mort, le frère aîné, l'abbé Alphonse Ozanam, fut vraiment le conseiller (sinon le directeur) spirituel de son cadet. Quant au petit frère, Charles, futur médecin, il fut très attaché à ses deux frères et suivit Frédéric à Paris.

### Paris ou de plus larges horizons

Guizot et Ozanam sont venus à Paris faire leur droit, la « seule voie pour faire carrière » selon madame Guizot et, en partie, pour le docteur Ozanam, le père de Frédéric. Dans l'un et l'autre cas, c'est la tristesse qui domine durant les premiers temps. Et ce n'est pas la passion pour le droit qui va les en détourner, même si l'initiation à la parole publique aura au moins le mérite de faire d'eux de très bons orateurs. « Mon Dieu que c'est assommant le droit » va écrire Ozanam qui, du moins, obtiendra licence et doctorat. Rebuté, Guizot, assez vite, a, lui, abandonné.

Dans les deux cas, pour l'un en 1805, pour l'autre en 1831, l'environnement intellectuel est dominé par l'incrédulité. Ils y échappent. En 1807, Guizot, devenu le précepteur des enfants, est logé chez le pasteur Stapfer. Quant à Ozanam, il est hébergé chez André-Marie Ampère, lequel lui ouvre sa grande bibliothèque, et il va trouver de plus, dans la conférence d'histoire de M. Bailly, un havre pour sa foi.

Mais voici qu'au printemps 1806, Guizot a rencontré Chateaubriand, ce dont sa mère se félicite : « Je te vois heureux dans ta visite [...] c'est ton âme qui allait vers lui, tu avais besoin de lui témoigner ta gratitude [...]. Moi je l'ai aimé dès l'instant qu'il a fait du bien à mon fils, lorsqu'il l'entraînait pour ainsi dire et vers la religion et vers la vertu » (25 mai 1806). « J'admiraïs passionnément M. de Chateaubriand [...] ce beau mélange de sentiment religieux et d'esprit romanesque, de poésie et de polémique mo-

rale, m'avait [...] puissamment ému<sup>4</sup>. » « Je l'ai vu », écrit F. Ozanam à l'un de ses amis, dès le 10 décembre 1831. L'auteur du *Génie du christianisme ou beauté de la religion chrétienne* est alors au sommet de sa popularité parmi des jeunes gens en recherche d'une alternative culturelle aux Lumières. Chateaubriand interrogea Frédéric et lui conseilla d'éviter d'aller au théâtre, un conseil que, semble-t-il, il n'avait pas donné à Guizot. Pour autant, ce dernier fréquente alors le temple avec assiduité et lit la Bible avec ferveur. Dans le salon des Stapfer, il rencontre des sommités intellectuelles du temps, sans jamais avoir « eu honte » de sa « foi à l'Évangile du Christ<sup>5</sup> ». De son côté, Frédéric Ozanam est très tôt convié aux réunions qu'organise Montalembert tous les dimanches. Le jeune pair est alors très entouré, il n'a pas encore rompu avec Lamennais. Ozanam et ses amis sont heureux de se retrouver chez lui.

Ces jeunes gens ont un réel talent de plume et, pour l'un et l'autre, recevoir une petite rétribution pour leurs articles est apprécié. Guizot au *Publiciste*, Ozanam à la *Revue européenne*<sup>6</sup>, à la *Tribune catholique*, par la suite à *L'Univers*, à *L'Université catholique*, des contributions au confluent des lettres et de la spiritualité.

Quant aux sentiments, par contre, la différence est accusée. Frédéric Ozanam n'a que des amitiés masculines alors que Guizot a un « irrésistible besoin d'une présence féminine », Mira de Chabaud-Latour précédant Pauline de Meulan, Eliza Dillon, Laure de Gasparin<sup>7</sup> et la Princesse de Lieven. La seconde et la troisième lui apportaient un précieux appui intellectuel et littéraire. Ozanam attendra le mariage, en 1841 – il a alors 28 ans – pour connaître les mêmes jouissances et vivre une collaboration non sans analogie. Dès lors, l'étudiant parisien a connu la difficulté de rester chaste, comme il en écrit à son ami François Lallier « Que vous avez raison [...] dans ce que vous me dites des combats intérieurs ! Hélas ! J'ai le malheur de parfaitement comprendre ces combats douloureux [...] ce perpétuel combat où l'on a souvent le dessous [...] Ma conscience a de terribles orages à souffrir<sup>8</sup>. »

<sup>4</sup> GUIZOT F., *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Paris, M. Lévy, 1858, t 1, p. 9.

<sup>5</sup> À sa mère, le 4 janvier 1809.

<sup>6</sup> Il y reçoit de 40 à 80 francs par article, à sa mère, 30 novembre 1833.

<sup>7</sup> Qui reçut 400 lettres de lui.

<sup>8</sup> 10 novembre 1834.

## La Sorbonne et l'œuvre historique

Ozanam n'a que 17 ans lorsqu'il recommande à son ami Materne, le 24 décembre 1830, de... lire Guizot, les cours de Sorbonne sur l'*Histoire de la civilisation en France depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la Révolution française*, dans lequel l'auteur insiste sur « l'influence à tout prendre salutaire » de l'Église au Moyen Âge. Depuis 1812, alors qu'il n'avait que vingt-cinq ans, François Guizot s'est vu confier grâce au grand maître, le très catholique Fontanes, une chaire d'histoire sur le monde moderne à la faculté des lettres. C'est l'étude critique qu'il avait faite de Gibbon<sup>9</sup>, qui lui avait servi de passeport. Il sera reconnu comme le plus grand professeur d'histoire de son temps.

Or Frédéric Ozanam, qui devint le suppléant de Claude Fauriel en Sorbonne, à l'âge de 28 ans, après avoir passé avec succès le concours de l'agrégation où il s'était classé premier et le doctorat ès-lettres, est élu professeur de littérature étrangère à la mort de Fauriel en 1844. Il n'a eu qu'à se louer de la bienveillance de Guizot – ainsi en 1841 pour faciliter ses recherches en Italie – et il fit porter une grande partie de ses recherches sur le haut Moyen Âge. Contre Gibbon, il niait toute coupure brutale entre l'Antiquité tardive et le Moyen Âge. Il s'attacha à montrer le rôle de l'Église dans la christianisation des « Barbares » : *Les Germains avant le christianisme* (1847) ; *La Civilisation chrétienne chez les Francs* (1849) ; et le développement d'une civilisation dont l'expression la plus vigoureuse se situe au XIII<sup>e</sup> siècle : *Dante et la philosophie catholique au XIII<sup>e</sup> siècle* (1839) et *Les Poètes franciscains en Italie au XIII<sup>e</sup> siècle* (1852). En 1850, dans des *Documents inédits pour servir à l'histoire littéraire de l'Italie depuis le VIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle*, il avait approfondi les intuitions du *Génie du christianisme* : non seulement le christianisme a sauvé la culture antique mais il a forgé une civilisation dont l'expression, au XIII<sup>e</sup> siècle, se retrouve dans l'art gothique sur le plan artistique ; la spiritualité franciscaine sur le plan religieux, l'inspiration poétique de la *Divine Comédie* sur le plan littéraire, Dante ayant fait la synthèse de l'humanisme chrétien médiéval. Pierre Riché a écrit qu'Ozanam « est un grand historien pour son temps, il a sa place à côté d'Augustin Thierry, le père de la "nouvelle histoire" du

<sup>9</sup> GIBBON E., *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain*, Paris, Buchon, 1837.

xix<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup> ». Quant à l'enseignant, il attire autour de sa chaire un vaste auditoire : « Personne n'a possédé un plus beau talent d'improvisation que Frédéric Ozanam [...]. Les auditeurs de tous les âges l'aimaient au même degré et je n'ai rencontré personne qui l'ayant entendu [...] ne parlât de lui avec un mélange de respect et d'affection » écrit Charles Lenormant – qui fut le suppléant et l'ami de Guizot – au lendemain de sa disparition<sup>11</sup>.

Adressant, en 1852, son article « Le progrès dans les siècles de décadence », paru dans *Le Correspondant*, Ozanam reçoit les remerciements de Guizot qui a lu « deux belles leçons avec le plus grand plaisir que donne la réhabilitation d'une idée juste et longtemps faussée. C'est un travail que notre temps a à faire sur bien des idées. Vous aurez le mérite d'avoir été un des premiers à l'entreprendre et des plus habiles à y réussir<sup>12</sup>. »

Lorsque fut lancée la souscription aux *Œuvres complètes* d'Ozanam<sup>13</sup>, il y eut 119 souscriptions, non compris les Lyonnais (au nombre de 102). Guizot est du nombre des six professeurs de la faculté des lettres<sup>14</sup>.

## Deux Européens

Guizot et Ozanam ont des horizons culturels qui ne sont nullement bornés aux frontières de leur pays. Le premier a vécu à Genève. Il y a appris l'italien, l'anglais et l'allemand outre les langues anciennes. Ozanam – qui est né à Milan – parle et écrit parfaitement l'italien. Le sujet de sa thèse de doctorat c'est *Dante*. En 1852 sont publiés *Les Poètes franciscains en Italie au XIII<sup>e</sup> siècle*. Il lit et parle l'allemand, connaît l'anglais au point de siéger dans le jury qui recrute les professeurs de cette discipline pour les collèges

---

<sup>10</sup> JORDAN F., « Frédéric Ozanam historien », *Ozanam. Livre du Centenaire*, 1913, et RICHÉ P., « Frédéric Ozanam, historien du Haut Moyen Âge », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 85, 1999, p. 89-97.

<sup>11</sup> « Frédéric Ozanam », *Le Correspondant*, t. 32, 1853, p. 948. Même opinion chez Jean-Jacques Ampère « le fond et la forme, le savoir et l'éloquence [...] quelles leçons ! », *Notice biographique sur Frédéric Ozanam*, 1855.

<sup>12</sup> Val Richer, 10 juillet 1852.

<sup>13</sup> OZANAM F., *Œuvres complètes*, Paris, J. Lecoffre, 1855-1856, 8 vol.

<sup>14</sup> Avec Le Clerc, Patin, Egger, Wallon et Lenormant. Quatre anciens ministres ont souscrit : Vatimesnil, Parieu, Falloux et Fortoul. Mais encore Madame Swetchine, Villeneuve-Bargemont, Montalembert, le prince Albert de Broglie, Alfred Thureau-Daugin

royaux. Il s'est initié à l'espagnol et excelle dans les langues anciennes. En 1812 Guizot, de son côté, avait traduit Gibbon.

Pourtant, et c'est le moins que l'on puisse dire, nos deux Français ne regardent pas dans la même direction. Guizot a fait de l'Angleterre sa « troisième patrie ». Ozanam, tout au contraire, a marqué nettement sa préférence pour le monde latin : l'Italie, bien entendu, où il a séjourné plusieurs fois et qu'il connaît, de Venise à la Sicile ; l'Espagne avec un *Voyage au pays du Cid*, abordée plus brièvement mais considérée avec sympathie. Tout autre est le regard porté sur l'Angleterre. Son ami J.-J. Ampère l'a entraîné à l'Exposition internationale de Londres, en 1851, ce festival de l'industrie et du travail. « Mais, à la vérité, l'exhibition n'est qu'un vain spectacle. [...] D'un côté on ne peut refuser une juste admiration à tant d'activité, de travail, d'intelligence », mais « ces richesses ne servent pas, au bout du compte, à rendre meilleur le sort de l'humanité, le sort du grand nombre [...]. Pendant que l'étranger erre avec enchantement dans la fastueuse rue de Regent Street, derrière cette rue il y a des quartiers où croupit une misère dont nous n'avons pas d'exemples. J'ai visité [...] quelques-uns de ces réduits ; j'ai vu dans une cave [...] deux familles réunies... neuf personnes y végétaient. Ailleurs, c'était quatorze personnes dans une chambre et un petit cabinet adjacent [...]. J'ai rencontré une quantité de petites filles, la robe déchirée jusqu'aux hanches, et pieds nus, comme dans les plus misérables bourgades de la Sicile, mais sans ce ciel bienfaisant qui réchauffe la nudité des pauvres Siciliens<sup>15</sup>. » Ceci rejoint les observations non pas de Guizot, mais de Tocqueville, à Birmingham et à Manchester, en 1835 : « Là, les richesses de quelques-uns ; ici, la misère du plus grand nombre », au nombre desquels Tocqueville comme Ozanam n'oublie pas les Irlandais.

À la vérité, Ozanam, s'il respecte les personnes, et donc les protestants, n'aime pas le protestantisme. Et ceci, pensons-nous, parce qu'il a aussi récusé le gallicanisme politique, ce qu'il retrouve avec le rôle que jouent les princes dans les Églises nationales, en Angleterre, en Prusse et dans les monarchies du Nord<sup>16</sup>.

<sup>15</sup> F. Ozanam à son frère Charles, Dieppe, 25 août 1851. *Lettres de Frédéric Ozanam*, t. IV, (1850-1853), Éd. Klincksieck, 1992.

<sup>16</sup> De ce point de vue, le Danois Søren Kierkegaard, hostile à l'Église établie, se serait trouvé proche d'Ozanam dont il a été le contemporain (1813-1855).

## **La question sociale, la politique**

Bien que tous deux originaires de villes, Nîmes et Lyon, où l'activité industrielle occupe une place prépondérante, Guizot et Ozanam n'en ont pas tiré les mêmes enseignements. Faut-il invoquer, pour le premier, le fait qu'à Nîmes les ouvriers sont majoritairement catholiques ou, plus simplement, que Guizot n'y fit, en fait, que de rares séjours ? C'est bien différent pour Ozanam qui, par son père médecin et son frère aîné prêtre, n'a rien ignoré de la révolte des canuts.

Guizot, dont on sait l'importance qu'il accorde dans sa réflexion aux classes sociales, aborde les problèmes sociaux « par le haut » sans aller, semble-t-il, sur le terrain. C'est la grande différence avec Frédéric Ozanam. Le jeune étudiant a gravi les escaliers des pauvres, a visité ceux-ci, a pris un contact direct avec les apprentis parisiens, dès 1833 et sans interruption prolongée par la suite, à Lyon ou à Paris. Comme lui, des confrères de Saint-Vincent-de-Paul – dont Falloux à Angers – ont pu ouvrir les yeux et découvrir le paupérisme autrement que de façon abstraite.

Moraliser le peuple, ce fut le souci permanent de Guizot dont on sait combien il redoutait les révolutions. Sa participation aux nombreuses sociétés, dont certaines issues du Réveil protestant l'atteste : Société biblique, Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants (1829), Société protestante de prévoyance et de secours mutuel, mais encore Société de la morale chrétienne, Comité des prisons, Comité pour la suppression des maisons de jeux et des loteries, Bureau de placement gratuit des orphelins. Avec le couronnement que fut la grande loi de 1833 sur l'instruction primaire, religion, morale et philanthropie sont associées dans le but d'élever les classes populaires par les vertus morales, l'instruction, sans oublier l'élan donné aux caisses d'épargne. André Jardin minimise donc cette ambition quand il écrit que « son amour pour le peuple se bornait à développer l'enseignement primaire ». Néanmoins, tout occupé à favoriser la montée des classes moyennes, Guizot n'a pas vu, l'autre montée, celle du paupérisme. En ce sens, Ozanam est beaucoup plus proche de Tocqueville qui percevait l'exploitation de la nouvelle classe ouvrière par « une aristocratie industrielle » (5 janvier 1843). D'Ozanam les références sont extrêmement nombreuses. Dès 1836, il constate que « la question qui divise les hommes de nos jours n'est plus une question de formes po-

litiques, c'est une question sociale [...]. Il y a beaucoup d'hommes qui ont trop et qui veulent avoir encore, il y en a beaucoup plus d'autres qui n'ont pas assez, qui n'ont rien et qui veulent prendre si on ne leur donne pas. Entre ces deux classes d'hommes, une lutte se prépare, et cette lutte menace d'être terrible : d'un côté la puissance de l'or, de l'autre la puissance du désespoir. Entre ces armées ennemies, il faudrait nous précipiter, sinon pour empêcher, au moins pour amortir le choc. Et notre âge de jeunes gens, notre condition médiocre nous rendent plus facile ce rôle de médiateurs que notre titre de chrétiens nous rend obligatoire. Voilà l'utilité possible de notre Société de Saint-Vincent-de-Paul<sup>17</sup>. » Notre « condition médiocre », c'est une allusion au recrutement *initial* de la Société ; des jeunes gens de la classe moyenne pour la plupart. Et l'on retrouve ici un élément de comparaison avec Guizot, une comparaison qu'Ozanam ne récuserait pas. Mais les années passent et, le 22 février 1848, premier jour de l'émeute parisienne, le même Ozanam, qui a fait le rappel de son « passons aux barbares » publié dans *Le Correspondant* le 10 février, demande « qu'au lieu d'épouser les intérêts d'un ministère doctrinaire [celui de Guizot], ou d'une pairie effrayée, ou d'une bourgeoisie égoïste, nous nous occupions du peuple qui a trop de besoins et pas assez de droits, qui réclame avec raison, une part plus complète aux affaires publiques, des garanties pour le travail et contre la misère<sup>18</sup> ». Ozanam est certes libéral comme Guizot, social, il en est d'autres parmi les catholiques, mais encore démocrate et rallié au suffrage universel ce qui est beaucoup plus rare. Pour lui, la démocratie est un « idéal », fille de l'Évangile. Un idéal vers lequel « tendent à mon sens les sociétés modernes [...] et que le grand peuple américain a réalisé<sup>19</sup> ».

En politique, Ozanam, comme Guizot, était attaché à la charte, le second plutôt celle de 1814 ; en 1830, partisan d'une monarchie constitutionnelle mais nullement enthousiaste pour la monarchie de Juillet ; légaliste, comme Guizot, mais œuvrant en décembre 1848 pour la candidature du général Cavaignac, tout comme Tocqueville, et ceci à la différence de Guizot. Très sûr de lui, Guizot, au contraire, n'avait-il pas déclaré à la Chambre, le 26 mars 1847 : « Il n'y aura pas de jour pour le suffrage

<sup>17</sup> À Louis Janmot, 13 novembre 1836. *Lettres...*, *op. cit.*

<sup>18</sup> À Théophile Foisset, 22 février 1848. *Ibidem.*

<sup>19</sup> À Jean-Jacques Ampère, 22 octobre 1851. *Ibid.*

universel » ? S'il y a donc un protestant et un catholique à rapprocher en politique, c'est bien alors Guizot et Montalembert.

Ozanam ne fit qu'une brève tentative en politique, posant sa candidature dans le Rhône en avril 1848, mais sans même être allé la défendre. Dans *L'Ère nouvelle* de l'abbé Maret, ce qu'il écrit alors concerne soit les problèmes sociaux soit la situation en Italie.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1849 parut *De la Démocratie en France*, ouvrage destiné à en réfuter l'idée : une idée fatale qui fomenta la guerre sociale. Sans doute la démocratie est-elle « un fait », on ne la supprimera plus. Mais il faut la contenir et la régler, « par l'union des éléments conservateurs », le « secours de l'esprit religieux » et la famille « dernier rempart de la société ».

Guizot qui en est l'auteur distingue « parmi les ouvriers ceux qui sont intelligents, moraux, laborieux » : ils acquièrent « légitimement, par leur travail, une situation supérieure à celle où languissent ceux qui sont peu intelligents, paresseux, licencieux. » On perçoit bien que chez lui moraliser demeure le premier devoir. Assurément Ozanam est loin, lui aussi, d'ignorer ce devoir mais celui qui demandait l'impôt progressif sur le revenu et la création d'associations libres de travailleurs et se félicitait des projets législatifs d'Armand de Melun, avait pris une vue plus large de la question sociale. Il n'en ignorait pas les données économiques avec leurs conséquences en politique.

## Les contemporains

Des uns, ils furent éloignés, de quelques autres proches. N'oublions pas cependant que la longueur de vie de Guizot – 87 ans – dépassa du double celle d'Ozanam, 40 ans. Mort en 1853, on ignore quelles positions et quelles relations il aurait eu sous le Second Empire et au début de la Troisième République ? François Guizot, plus âgé, ne participa pas de l'enthousiasme romantique auquel communit Frédéric Ozanam, dont le culte au premier Lamartine – sans doute l'homme qu'il admira le plus – tire son origine de la lecture des *Méditations poétiques* et ne s'est jamais démenti. Son « Petit Lamartine », il l'offre « comme un présent du cœur » à son ami Materne. En 1831, il offre au poète sa première brochure. Le « jour béni » de la rencontre a lieu trois ans plus tard, c'est le « pèlerinage à Saint-Point ». « Bien que j'eusse vu le Pape, des cardinaux, des évêques,

des Chateaubriand, des Lamennais, etc. [...] j'étais véritablement fasciné en considérant à quelle hauteur le génie et la vertu peuvent porter une créature comme nous<sup>20</sup>. ». Or, trois années après, ayant lu le *Voyage en Orient*, Guizot n'y voit que « des futilités [...]. C'est bien la créature la plus superficielle. [...] une vraie bulle de savon qui monte<sup>21</sup>. » Ceci alors que, lui aussi, avait cependant sacrifié au charme des *Méditations poétiques*.

Ozanam eut maille à partir avec Louis Veuillot qui n'hésita pas à l'accuser de trahison lors de la campagne pour la liberté de l'enseignement et qui s'opposa à lui en 1848. Au contraire, à partir de 1849, débuta avec le directeur de *L'Univers* « une des plus riches amitiés catholiques de Guizot<sup>22</sup> ».

En sens inverse toutefois, l'intérêt que porte Guizot à plusieurs catholiques libéraux se trouve partagé par Ozanam : Ambroise Rendu, Charles Lenormant, Lacordaire, Henri Wallon. Ce dernier fut très lié à Ozanam qui, comme Guizot, favorisa son élection à la Sorbonne en 1849. Avec Montalembert, les choses se compliquent : le côté libéral les rapprochait tous deux mais, entre 1848 et 1851, la politique et la question sociale éloignent les deux catholiques. Alors qu'elle rapproche le protestant du député du Doubs<sup>23</sup>. Le jeune Guizot avait entretenu des liens étroits avec l'érudit Claude Fauriel. En 1830, il lui fera donner la chaire de langues et littératures étrangères. Or, en 1841, Fauriel fit le choix d'Ozanam comme suppléant, et ce dernier en fit l'éloge *post-mortem*, en 1844.

## La religion et ses engagements

Guizot fut avant tout un politique. Ozanam un universitaire qui ne renonça jamais à sa vocation d'apôtre auprès de ses contemporains, camarades du collège, étudiants de Paris, confrères de Saint-Vincent-de-Paul, collègues de l'Université. Guizot fut tardivement un apologiste, sa crise de la foi est décalée par rapport à celle du jeune Ozanam. Celui-ci peut être considéré comme un apologiste mais de ceux qui ont l'intelligence

<sup>20</sup> À F. Lallier, 15 octobre 1834.

<sup>21</sup> À Laure de Gasparin, 15 mai 1837.

<sup>22</sup> DE BROGLIE G., *op. cit.*, p. 367.

<sup>23</sup> « Je souhaite que la France redevienne catholique pour être chrétienne » écrit Guizot à Montalembert, le 1<sup>er</sup> novembre 1852. Pour autant il faudra attendre la fin du Second Empire pour que Montalembert place sur le même rang Dupanloup et Guizot.

de ne pas négliger les arguments rationnels et témoignent de leur foi avec douceur et respect. La religion les a-t-elle vraiment séparés ? Oui et non, si l'on n'oublie pas les sentiments de Guizot à l'égard des catholiques et le respect qu'Ozanam portait à la personne des protestants. Au nom de la Société pour la propagation de la foi, Ozanam eut à intervenir auprès de Guizot, ministre des Affaires Étrangères à plusieurs reprises. Il s'agissait d'aider d'une façon ou d'une autre les maronites du Mont-Liban. Et ce fut avec succès.

L'un et l'autre ont vu les limites de la raison humaine sans pour autant chercher refuge dans le fidéisme et faire fi de la nécessaire recherche d'une conciliation entre la raison et la foi. Ozanam, en 1852, reprend presque mot pour mot ce que Guizot écrivait à Fauriel en 1812 : « La vie est trop courte pour qu'on la passe à chercher. [...] Il faut se résigner à ignorer et à douter de bien des choses<sup>24</sup>. » Dans la préface qu'il écrit au mois de septembre 1851 en vue de l'édition de ses *Méditations et études morales*<sup>25</sup>, Guizot résume ce qu'il croit alors, et que Frédéric Ozanam partage en partie : la défense du surnaturel contre les attaques du rationalisme, du positivisme montant ; la nécessaire conciliation entre l'autorité et la liberté ; l'évolution indispensable de l'Église catholique dans un sens libéral. Il y ajoute l'union de tous les chrétiens par delà les divisions confessionnelles, ce à quoi Ozanam n'est pas encore prêt. L'un comme l'autre avaient placé beaucoup d'espoir dans l'élection du pape Pie IX. Ozanam souffrit beaucoup, mais en silence, des événements qui ont contrarié ses espérances. Il est mort avant que la question du pouvoir temporel ne devienne cruciale. On ne peut savoir si la défense de ce pouvoir aurait été chez lui aussi décidée qu'elle le fut pour Guizot ? Il est très vraisemblable que comme Falloux ou Augustin Cochin, Ozanam aurait été très mal à l'aise au moment du Syllabus et du Concile Vatican I.

Ce qui rapprocha finalement les deux hommes c'est qu'ils furent des vaincus de l'histoire. Ce fut vrai en politique pour le républicain démocrate Ozanam et pour l'orléaniste libéral Guizot. Ce fut également vrai dans le

---

<sup>24</sup> 12 août 1812, ainsi qu'Ozanam à Charles Hommais, 16 juin 1852. *Lettres...*, *op. cit.* « Les difficultés de la religion sont comme celles de la science, il y en a toujours. C'est beaucoup d'en éclaircir quelques-unes mais aucune vie ne suffirait à les épuiser. »

<sup>25</sup> En 1852.

lien qui unissait politique et religion. La seconde démocratie chrétienne à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle fut intransigeante et non libérale comme le souhaitait Ozanam. Ozanam s'était attristé des prises de position de *L'Univers*, de ces gens qui ne rêvent plus que de « l'alliance du trône et de l'autel<sup>26</sup> ». « Nous n'avons pas assez de foi, nous voulons toujours le rétablissement de la religion par des voies politiques, nous rêvons un Constantin. Non, non, les conversions ne se font point par les lois, mais par les mœurs par les consciences<sup>27</sup>. » Ce n'est que bien plus tard – en 1866 – que Guizot regrettera que Veillot se soit engagé « dans cette déplorable erreur que la foi commande la guerre à la liberté ». Dans la *Revue des Deux Mondes*, en 1869<sup>28</sup>, le protestant rendra hommage à Lacordaire, Montalembert, Charles Lenormant, Frédéric Ozanam, Gerbet, Dupanloup : « Je porte à ces pionniers de la liberté chrétienne dans l'Église catholique une reconnaissance profonde. » Dix années auparavant il avait loué la « courageuse franchise de Lenormant » – dont le cours avait été perturbé en Sorbonne en 1846 –, de Lenormant « dont les opinions déplaisaient aux passions de bruyants amis de la liberté qui déployaient pour elle beaucoup d'ambition et peu de respect ». Mais « le scandale n'est pas toujours perdu. M. Lenormant avait ouvert la brèche dans laquelle après lui M. Ozanam s'est victorieusement établi<sup>29</sup> ».

Gérard Cholvy

<sup>26</sup> À Alexandre Dufieux, 6 décembre 1849. *Lettres...*, *op. cit.*

<sup>27</sup> À Alexandre Dufieux, 5 juin 1850. *Ibidem.*

<sup>28</sup> *Revue des Deux Mondes*, t. 83, p. 19.

<sup>29</sup> À Théophile Foisset, 11 décembre 1859.



## L'éloquence de François Guizot vue par ses contemporains

« “Ah ! me disait [Louis-Philippe] [...] pourquoi me manque-t-il une langue ? qu'on m'en donne une dans la Chambre, et je serai complet.” Pour notre malheur, hélas ! la Providence a souscrit à ses vœux et lui a donné de toutes les langues la plus éloquente qu'il pût avoir à son service, et, dès lors, le dernier terme était fatalement marqué ! » Ces propos du comte de Montalivet font des succès oratoires de François Guizot la cause paradoxale de la chute de la monarchie de Juillet. Ils sont symptomatiques d'une époque qui considère que la parole est un moyen essentiel de l'action politique, pour le meilleur et pour le pire. Cette parole passe par les mots, mais aussi par la voix, le geste, les attitudes... Les meilleurs orateurs sont des « personnalités charismatiques » dont le succès est étroitement lié à « l'univers des affects d'un monde étranger à notre expérience<sup>1</sup> ». Leurs prestations suscitent de multiples commentaires qui définissent, explicitement ou implicitement, un idéal-type de l'éloquence parlementaire. C'est en fonction de ce modèle que l'immense majorité des Français, qui n'a jamais pu le voir ni l'entendre, a jugé Guizot. En effet, elle n'a eu au mieux qu'une connaissance médiatisée de ses interventions, par la consultation de la sténographie des débats, qui reproduit la pantomime de l'Assemblée<sup>2</sup>, ou par la lecture des nombreux commentaires et analyses que la presse, et particulièrement les quotidiens, consacre aux séances du Palais-Bourbon, particulièrement dans la presse quotidienne. Une abondante production imprimée, souvent de nature pamphlétaire, a également fixé ses traits à la tribune. C'est à partir de l'ensemble de cette production que nous nous proposons de restituer l'image, ou plutôt les deux images de Guizot orateur, qui se constituent dès les premiers mois du régime de

---

<sup>1</sup> CORBIN A., « Préface » dans FUREIX E., *La France des larmes. Deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Paris, Champ Vallon, 2009, p. 12.

<sup>2</sup> Les indications du *Moniteur Universel* seraient devenues particulièrement fiables sous la monarchie de Juillet d'après DUPIN AÎNÉ, *Mémoires de M. Dupin*, Paris, Plon, 1855-61, t. 2, p. 70.

Juillet et ne vont guère évoluer par la suite. Étroitement tributaires des jugements portés sur l'homme politique, ces représentations se confondent parfois avec ces derniers. On peut ainsi opposer la lumineuse figure qui se dégage de la presse conservatrice, au sombre portrait de l'orateur dans la presse d'opposition : François Guizot et plus généralement le juste milieu sont en effet violemment pris à parti par les légitimistes, sur leur droite, et sur leur gauche par diverses sensibilités, qui vont de l'opposition dynastique modérée à la tendance républicaine, plus radicale. Ces nuances n'ont d'ailleurs guère d'importance lorsqu'il s'agit de déprécier l'éloquence de François Guizot. Il ne s'agit pas ici de revenir sur ces considérations politiques bien connues<sup>3</sup>, mais d'interroger les représentations de l'orateur le plus célèbre et le plus prolige<sup>4</sup> du juste milieu afin de se demander s'il y a accord entre toutes les forces en présence sur les caractéristiques essentielles du bon orateur, et divergence sur la façon dont Guizot remplit ces critères, ou si au contraire il y a une opposition de fond sur la nature souhaitable de l'éloquence politique ? À travers le cas de l'orateur le plus discuté de cette période, c'est donc à une analyse des représentations de l'éloquence sous la monarchie de Juillet que nous allons procéder. Pour ce faire, il nous faut d'abord rappeler de manière générale la façon dont est représentée la scène parlementaire et ses différents acteurs. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les jugements que les contemporains portent sur François Guizot. Nous les analyserons en nous fondant sur la classique distinction entre la raison et la passion, en essayant de présenter les convergences entre les différentes représentations, le point de vue de ses partisans et celui de ses adversaires.

### La scène parlementaire

Si les considérations politiques sont fondamentales, d'autres modes de représentations des séances parlementaires contribuent à façonner l'image des orateurs.

---

<sup>3</sup> La perception de la politique de Guizot par l'opinion publique a notamment retenu l'attention de TUDESQ A. J., *Les grands notables en France (1840-49). Etude historique d'une psychologie sociale*, Paris, PUF, 1964, 2 vol.

<sup>4</sup> Il intervient plus de 600 fois à la tribune sous la monarchie de Juillet. *Table des procès-verbaux de la Chambre des députés, et des projets de lois, rapports, discours et opinions distribués à MM. les députés, ou insérés au Moniteur*, Paris, Imprimerie A. Henry, 1830-1848.

## *Le spectacle*

Les séances du Palais-Bourbon sont souvent assimilées à un spectacle. Celui-ci prend parfois l'aspect d'une comédie, voire d'une farce pour les adversaires du régime qui estiment que l'influence occulte du roi et le suffrage censitaire privent de toute réalité les discussions. Plus souvent, la séance prend la forme d'un drame. Dans tous les cas, le spectacle demeure le plus souvent fascinant en tant que tel. Les députés sont alors des acteurs, dont le talent consiste avant tout à animer la séance, et à éloigner le spectre de l'ennui. *La Presse* d'Émile de Girardin décrit ainsi une séance du 18 janvier 1842 :

Jusqu'à présent, en effet, ce débat n'a réussi que très rarement à intéresser l'Assemblée et le public. Le plus souvent, le bruit des conversations particulières domine la voix du député qui occupe la tribune, et les plus chaudes apostrophes de celui-ci, ses mots à effets, ses couplets oratoires les mieux tournés, viennent se perdre sans écho dans cette enceinte qui s'étend au dessous de lui, et qui n'offre guère à ses oreilles que des murmures confus, à ses yeux que des maintiens inattentifs ou tout à fait ennuyés.

Le lendemain, le ton change : « Nous avons enfin une belle et bonne séance à recommander à l'opinion publique. C'est M. Guizot qui l'a ouverte, et tout à coup le débat s'est élevé et a grandi. »

Ce spectacle est avant tout un combat. On recourt fréquemment aux métaphores guerrières pour l'évoquer. Guizot lui-même les emploie souvent à la tribune, ce que soulignent nombre d'analyses, généralement hostiles. Ses propos privés vont dans le même sens. Revenant sur la session parlementaire de 1843, il écrit à Bugeaud, qui achève la conquête de l'Algérie : « Voilà bientôt trois ans que nous faisons, vous et moi, mon cher général, une bien rude guerre. Nous avons eu tous deux du succès. Mais je suis encore plus loin que vous du terme de la guerre ; et j'ai plus de batailles en perspective que vous dans l'avenir<sup>5</sup>. » L'image du combat renvoie à deux perceptions différentes de l'affrontement parlementaire : l'affrontement de deux armées, dirigées par des généraux habiles, nous y reviendrons, et surtout une joute virile entre quelques champions. Evoquant la fin de la

---

<sup>5</sup> GUIZOT F., « À Monsieur le général Bugeaud à Alger », le 19 juillet 1843, *Lettres de M. Guizot à sa famille et à ses amis*, Paris, Hachette, 1884, p. 225.

session de 1844, Viennet témoigne de son admiration pour le talent de « M. Guizot qui a lutté avec un grand talent contre tous les orateurs les plus éminents de la Chambre élective. [...] Billault et Berryer le tenaient encore au cou et aux reins à propos du misérable Pritchard et de la Pomaré au moment où le ministre Villemain s'est levé pour lire l'ordonnance de clôture<sup>6</sup> ». L'affrontement se borne parfois à un duel, notamment lorsque Thiers et Guizot sont en lice.

### *La lice de champions*

Parmi les dizaines d'orateurs qui occupent la tribune, l'attention des commentateurs se concentre en effet sur quelques vedettes, dont les prestations sont attendues avec impatience. Annonçant les interventions du lendemain, le *Journal des Débats* affirme ainsi « sachant qu'on entendra M. Guizot, ou M. Thiers, ou M. Lamartine, on sait à l'avance qu'on entendra quelque chose de grand, de passionné, de poétique<sup>7</sup> ». La hiérarchie entre les orateurs est pour l'essentiel figée tout au long de la monarchie de Juillet. Alors que l'accession aux premiers rôles parlementaires passe *a priori* par un long *cursus honorum*, les principaux ténors du règne de Louis-Philippe s'imposent en quelques mois. Leur apparition au Palais-Bourbon remonte aux derniers moments de la Restauration, c'est le cas de Guizot et du légitimiste Berryer, où aux semaines qui suivent les Trois Glorieuses ; Thiers et Odilon Barrot, qui devient rapidement la figure de proue de la gauche dynastique, profitent de l'abaissement de l'âge d'éligibilité pour faire leur entrée à la Chambre. Ces quatre orateurs occupent rapidement les premiers rôles qu'ils ne vont plus quitter. Il n'y a guère que parmi les républicains, autre minorité réduite à la Chambre, qu'on assiste à un renouvellement, en raison du décès prématuré de Garnier-Pagès aîné. Un concours de circonstances a favorisé l'arrivée au premier plan de ces hommes nouveaux. Le premier élément est bien entendu la révolution de Juillet, qui a fortement « gauchisé » le paysage parlementaire et décapité l'ancienne droite ultra-royaliste, réduite désormais à une poignée de légitimistes dominés par la figure de Berryer. Le changement de régime a par ailleurs éteint la voix de

---

<sup>6</sup> VIENNET J. P. G., à la date du 5 août 1844, *Mémoires et Journal. 1777-1867*, Paris, Champion, 2006, p. 1438.

<sup>7</sup> *Journal des Débats*, le 7 février 1848.

Royer-Collard, contraignant les doctrinaires à se donner un nouveau chef de file au Palais-Bourbon en la personne de Guizot. L'ascension de ces orateurs nouveaux résulte également d'un renouvellement de génération : la mort fauche les anciens ténors libéraux. Le décès de Benjamin Constant en décembre 1830 favorise l'ascension d'Odilon Barrot, celui de Casimir Périer en mai 1832 accroît l'influence de Thiers et de Guizot. Par la suite, il n'y a guère que Lamartine, élu pour la première fois en 1833, qui parvient à se hisser au premier plan, malgré des succès poétiques qui sont loin de favoriser sa carrière politique. En dépit de ses succès oratoires, l'influence parlementaire de l'auteur des *Méditations poétiques* reste cependant limitée en raison de son isolement à la Chambre : il fait figure de franc-tireur, d'abord dans les rangs conservateurs, puis dans ceux d'une gauche de plus en plus radicale. Enfin, l'évolution des pratiques parlementaires a favorisé l'émergence d'un nouveau type d'éloquence. Entamée sous la Restauration, elle a été accélérée par le changement de régime et ses conséquences : la modification de la composition sociale de la Chambre et son rajeunissement<sup>8</sup>. Sous la monarchie de Juillet, la plus grande liberté de la prise de parole, la reconnaissance de la responsabilité politique des ministres devant la Chambre, et son corollaire, le droit d'interpellation, obligent les orateurs de premier plan à être des improvisateurs, comme l'on dit à l'époque<sup>9</sup>, ce qui rejette dans l'ombre le grand nombre d'intervenants qui se contentent de lire leur texte.

### *Le meneur d'hommes et le stratège*

Le plus souvent, ces champions de la tribune sont aussi des meneurs d'hommes. L'appartenance d'un orateur à un parti contribue d'ailleurs largement à façonner son image, et vice versa. Dans le cas de Guizot, on ne peut souligner avec trop de force les relations circulaires qui unissent

---

<sup>8</sup> La moyenne d'âge des députés nouvellement élus est de 53 ans en 1827, et varie de 46 à 49 ans sous la monarchie de Juillet. La part de la noblesse d'Ancien Régime a considérablement diminué depuis la Restauration, profitant notamment à la bourgeoisie financière et judiciaire, voir GIRARD L et alii, *La Chambre des députés en 1837-1839*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976, p. 13-20.

<sup>9</sup> Sur cette évolution, VIBERT A, « Fontanier : Autour et au-delà. La rhétorique dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2005-2, p. 369-95.

sa perception et celle des doctrinaires, ce petit groupe de personnes – on parlera péjorativement du « canapé doctrinaire » sur lequel ils sont censés tous tenir – unis par des liens d'amitié et surtout la volonté de dépasser le conflit entre Révolution et Contre-Révolution<sup>10</sup>. Or, la représentation de ce parti s'est largement façonnée sous la Restauration, à une époque où Royer-Collard et le duc de Broglie en sont les figures de proue.

À l'époque, les partis désignent des regroupements lâches, surtout actifs dans les Chambres, sans existence statutaire, faits d'affinités personnelles, idéologiques et de communautés d'intérêts. Leurs membres se piquent souvent d'indépendance, ne suivent que partiellement l'impulsion donnée par leurs chefs de file, et sont souvent prêts à se détacher de leur camp pour des raisons diverses. L'habileté d'un leader à maintenir la cohésion de son camp, à coordonner l'action des différents orateurs de son parti et à susciter la zizanie parmi les adversaires est souvent appréciée en tant que telle, en dehors de toute considération partisane. Comme en témoigne Cormenin, « depuis onze ans qu'il est aux affaires, M. Guizot n'a pas fait du gouvernement, mais du guerroiement. Il a campé le pouvoir dans une forteresse bastionnée, crénelée, percée de meurtrières, garnie de bons gendarmes qui veillent sur les remparts et de bons canons qui font feu, à tout moment, sur tout passant<sup>11</sup> ». Notons au passage que l'existence d'un tel parti est un élément essentiel du crédit de l'orateur. De même que la claque usitée à l'époque au théâtre, il contribue à façonner les réactions de l'auditoire, en approuvant les morceaux d'éloquence de son chef, en dépréciant les interventions contraires. Ces réactions plus ou moins sincères influent sur la prestation de l'orateur, comme Guizot le souligne dans ses *Mémoires*<sup>12</sup>. Bien plus, elles influencent les commentateurs de la vie politique, même si, par une sorte de jeux de miroirs, ils ont aussi tendance à prêter à la Chambre leurs propres sentiments<sup>13</sup>.

---

<sup>10</sup> CRAIUTU A, *Le Centre introuvable. La pensée politique des doctrinaires sous la Restauration*, Paris, Plon, 2006.

<sup>11</sup> CORMENIN L. M. DE, *Livre des orateurs*, Paris, Pagnerre, 1842, (11<sup>e</sup> éd.), p. 520.

<sup>12</sup> GUIZOT F., *Mémoires*, *op. cit.*, t. 2, p. 105.

<sup>13</sup> Des pages piquantes à ce sujet dans CORMENIN L. M. DE, *op. cit.*, p. 39-40. Selon la *Gazette de France*, le 28 mars 1847, « on pousse [la] partialité jusqu'à [...] nier effrontément l'art oratoire de ceux qu'on veut *enterrer* et l'attribuer non moins effrontément aux chefs de file de son opinion ».

## **L'appréciation rationnelle de Guizot au Parlement**

Acteur et combattant de premier ordre, dont les prestations ne suscitent que rarement l'ennui, stratège habile à mouvoir son armée, les critères que nous venons d'évoquer expliquent une valorisation unanime de Guizot comme grande figure de la vie parlementaire. Mais le contenu de ses interventions fait naturellement l'objet d'appréciations qui varient selon les sensibilités idéologiques.

### *Des qualités unanimement reconnues*

Les contemporains reconnaissent unanimement à Guizot deux facultés essentielles dans ses discours, l'invention et la disposition. Même ses opposants soulignent sa faculté à élever les débats, comme *Le National* le 20 février 1831 : « Rendons grâces à M. Guizot de ce qu'il ne s'est pas traîné à la suite de tant d'autres dans les trivialités sans fin qui ont été dites sur le parti républicain et le parti carliste, comme causes uniques de malaise, d'agitation dans le pays. » Digne représentant de sa famille de pensée, l'orateur doctrinaire a de fait tendance à rapporter la moindre discussion à des questions de principes. Les différents observateurs soulignent également l'économie de ses interventions, leur disposition soignée. Viennet admire ainsi « la sévère ordonnance des improvisations de M. Guizot, qui ont toutes les apparences d'un livre récité à la tribune<sup>14</sup> ». Sa capacité à poursuivre sa marche initiale malgré les interruptions force l'admiration. Cormenin, qui n'apprécie guère le politique, admet cependant qu'« on n'est pas inquiet de M. Guizot, parce qu'il a son thème fait et qu'on sait qu'il ne s'en écartera pas<sup>15</sup> ». Les observateurs s'accordent aussi à lui reconnaître une grande compétence et des connaissances solides. Il fait figure de spécialiste des questions d'éducation ou de relations internationales, mais on retient surtout ses interventions portant sur la politique générale. Elles exigent des recours à l'histoire, qui constituent un élément essentiel de légitimation de la compétence, politique, de l'orateur<sup>16</sup>. Les connaissances

---

<sup>14</sup> VIENNET J. P. G., *op. cit.*, p. 1426. À la date du 30 avril 1844,

<sup>15</sup> CORMENIN L. M. DE, *op. cit.*, p. 531.

<sup>16</sup> TRIOMPHE P., *Les mises en scènes du passé au Palais-Bourbon (1815-1848). Aux origines d'une mémoire nationale*, thèse de doctorat, Montpellier III, 2005, t. 2, p. 388-415.

de l'ancien professeur sont rarement remises en cause, en dépit d'un usage parcimonieux de références au passé le plus souvent bornées à quelques généralités sur la Révolution ou Napoléon, l'histoire anglaise ou la politique de Louis XIV. Il est cependant prompt à faire montre de son savoir pour réfuter un adversaire, reprenant par exemple avec force détails Lafayette ayant présenté de façon légère l'attitude de Washington à l'égard de la Révolution française. La quasi-totalité des commentateurs de la vie parlementaire soulignent également la correction de son expression, la clarté, la fluidité et l'expressivité de sa diction, de même que la « sonorité » de son organe, qui compterait pour beaucoup dans ses succès oratoires. Si en telle occasion *Le National* évoque « cette voix rauque qui rappelle les cris sinistres de l'orfraie », le même journal explique quelques années plus tard, alors que le nouveau président du conseil est enrôlé, : « Aujourd'hui, tout le monde a pu se convaincre que sa voix compte pour une grosse moitié dans son éloquence<sup>17</sup>. » Pour toutes ces raisons, les discours de Guizot, aisément accessibles, deviennent, à peine prononcés, un thème central du débat politique.

### *L'appréciation des discours de Guizot par les conservateurs*

L'appréciation de leurs arguments est naturellement fonction des tendances idéologiques. Ses partisans conservateurs ne tarissent pas d'éloge sur un talent placé essentiellement sous le signe de la raison. Le député Liadières en dresse ce portrait flatteur : « On se croit plus intelligent lorsqu'on l'écoute. Quelqu'un a dit avec raison : “ On sort, après l'avoir entendu, enchanté de lui et content de soi. ” [...] Hauteur de vues et de sentiments, richesse d'expression se ployant sans effort à tous les sujets, [...] horreur profonde des divagations et des banalités, parole harmonieuse, force invincible dans l'argumentation, inébranlable modération dans la forme, merveilleux sang-froid au milieu des plus grands orages ; tels sont, à notre avis, en M. Guizot, les principales qualités de l'orateur<sup>18</sup>. » Les conservateurs ont souvent l'impression que ces discours se suffisent à eux-mêmes,

---

<sup>17</sup> *Le National*, respectivement les 26 novembre 1840 et 2 février 1848. Une étude détaillée des qualités de l'organe de Guizot, et des soins qu'il prend pour l'entretenir dans THEIS L., *François Guizot*, Paris, Fayard, 2008, p. 98 et suiv.

<sup>18</sup> LIADIÈRES P. C., *Souvenirs historiques et parlementaires*, Paris, Michel Lévy, 1855, p. 424-25.

et n'ont guère besoin de commentaires. Un journal conservateur évoquant une séance parlementaire en 1842 affirme ainsi : « M. Guizot est monté à la tribune pour aborder la question de nos relations avec l'Espagne. Nous pouvons nous dispenser de louer son discours ; nous en recommandons simplement la lecture<sup>19</sup>. » Pour leurs laudateurs, ces improvisations constituent la meilleure apologie de la politique du régime. Lorsque Guizot est au gouvernement, le pouvoir en fait d'ailleurs imprimer et diffuser certains par l'administration. De même, la presse conservatrice reproduit systématiquement les discours de Guizot, lorsqu'elle ne reprend pas l'intégralité des séances parlementaires. C'est le cas d'une partie de la presse nationale, y compris le *Journal des Débats* à la fin de la monarchie de Juillet qui se contente de résumer nombre de discours, pour l'essentiel ceux de l'opposition. C'est encore plus fréquent dans le cas des journaux de province, dont la parution souvent bi ou tri-hebdomadaire interdit toute publication *in extenso* des débats. À l'inverse, certains organes de l'opposition évitent de reproduire ces mêmes discours. Revenant sur les causes de la révolution de Février, Viennet l'impute au fait que :

Les journaux de l'opposition ne transmettaient au public que les discours des assaillants et les réponses n'allaient qu'aux fonctionnaires et aux premières classes de la société, par le *Moniteur* et le *Journal des Débats*. « Vous parlez très bien, disais-je un jour à M. Guizot, mais le peuple ne connaît pas vos paroles. La preuve qu'elles vont jusqu'à lui, me répondit-il avec cette assurance qui ne l'abandonne jamais, c'est que nous durons depuis dix-huit ans, et que nous sommes à la septième année de notre ministère<sup>20</sup>. »

### *La vision de l'opposition : la trahison de la logique et des mots*

Dans l'ensemble, les journaux de l'opposition sont loin de censurer systématiquement les discours de Guizot. En revanche, ils leur consacrent de longs commentaires hostiles, dont on peut retenir les points suivants, parfois contradictoires, puisque l'angle d'attaque change en fonction des discours et des auteurs. Dénonçant sa tendance à l'abstraction et à la généralisation, ils l'accusent régulièrement de proférer des banalités, ce qu'il illustre cet extrait du *National* du 28 janvier 1831 : « M. Guizot a parlé

<sup>19</sup> *Journal des Débats*, 26 janvier 1842.

<sup>20</sup> VIENNET J. P. G., *op. cit.*, p. 1458-1459. À la date du 26 février 1848,

pendant une heure, avec une rare fluidité, [...] sur la dignité et sur l'intérêt des peuples ; sur les avantages de la modération, de la prudence, et sur les changements remarquables qu'amène le temps. Quand il a eu suffisamment traité ces divers lieux communs, pour sa propre satisfaction, il en est venu à parler de l'anarchie. » On remet souvent en cause la rigueur de ses raisonnements, de ses conceptions politiques, qui ne sont que celles d'un « casuiste de tous les arbitraires » selon un journal légitimiste<sup>21</sup>. Les arguments confortant la politique du régime de Juillet ne sont que des « sophismes » de circonstances que les orateurs à la tribune et surtout la presse se font un malin plaisir d'opposer, avec une bonne foi variable, à « ses antécédens d'écrivain<sup>22</sup> » pour reprendre une formule du *Constitutionnel*. De manière générale, la personnalité de Guizot est fréquemment appréhendée à travers la figure de la trahison. C'est sous cet angle qu'on présente souvent sa biographie<sup>23</sup>, mais aussi son usage de la langue. On lui reproche de recourir à des abstractions fumeuses, et surtout d'altérer le sens des mots, comme liberté et progrès. La *Tribune des départemens*, recourant à l'ironie, dénonce ainsi cet homme qui pousse « la moquerie jusqu'à se déclarer lui, représentant du progrès ! » Quelques années plus tard, un autre journal républicain dénonce « l'argutieux M. Guizot, subtilisant sur les mots pour prouver qu'on ne pratique jamais mieux une constitution que lorsqu'on la viole<sup>24</sup> ». Le thème de la corruption, de la trahison du langage, est naturellement fonction du contexte politique : jusqu'en 1840, on accuse surtout Guizot de masquer l'arbitraire sous le nom de liberté, par la suite, on lui reproche avant tout d'appeler l'immobilisme progrès.

---

<sup>21</sup> *La Quotidienne*, 21 août 1835.

<sup>22</sup> *Le Constitutionnel*, 18 août 1835. Une réflexion éclairante sur les controverses portant sur l'usage des mots en politique dans AUREAU B. : « Langage et polémique : la dénonciation de la "sophistique" libérale dans deux journaux ultraroyalistes, le *Conservateur* et le *Défenseur* », *Romantisme*, 2005, 1, pp. 9-28.

<sup>23</sup> Comme dans ce portrait lapidaire : « M. Guizot. – *Tables des matières*. Genève. Gand. Cours prévôtales. Censure : 1<sup>ère</sup> trahison. Société aide-toi. Il en est chassé. Juillet : 2<sup>e</sup> trahison. – À bas Guizot ! Lois réactionnaires. Lyon. Association. Lois de septembre. De disjonction. De déportation. Coalition : 3<sup>e</sup> trahison. – Londres. 15 juillet : 4<sup>e</sup> trahison. – Droit de visite. Signature donnée et retirée. Succession de mensonges et de lâchetés. Convention des détroits. Albreda. Maroc. Texas. Taïti. Résumé : PRITCHARD !!! », MARRAST A., *Galerie des pritchardistes par le National*, Paris, Pagnerre, 1846, p. 51-52.

<sup>24</sup> *Le National*, 29 août 1835.

Porte-parole de la raison pour les uns, l'orateur doctrinaire n'est qu'un intellectuel dont le verbe, coupé de la réalité, la trahit pour les autres. Ces jugements opposés ne prennent une réelle signification qu'à partir du moment où l'on étudie les analyses que les mêmes observateurs font du rapport de l'orateur avec les passions, qui permettent un autre type de lien, charnel, avec la réalité.

## **L'orateur et la passion**

Selon Royer-Collard, « M. Guizot n'a jamais eu d'opinion, mais toujours des théories au service de ses passions<sup>25</sup> ». Il s'agit maintenant de voir comment s'expriment ces passions, et comment l'orateur les manipule pour susciter l'adhésion.

### *Un orateur passionné*

La passion de l'orateur se traduit par l'énergie qu'il dégage à la tribune. Les commentateurs l'attribuent à sa gestuelle, maîtrisée, parcimonieuse mais d'autant plus significative, son allure raide, son regard, en bref, sa communication non-verbale, ce qu'Erving Goffman qualifie de « façade personnelle<sup>26</sup> ». Cette énergie est généralement associée à une passion qui prend souvent les traits de la colère ou de la violence. Aussi, la presse et les journaux conservateurs l'évoquent-ils rarement, sauf à l'époque de la coalition. Recourant à une opposition classique, *La Presse* de Girardin affirme ainsi que « M. Guizot, maintenant, met autant de passion et de violence dans son langage, qu'il y mettait autrefois de calme et de haute raison ». Bien que le style oratoire de Guizot n'ait guère évolué en cette circonstance, l'antithèse précédente montre qu'on impute souvent les positions de ses adversaires politiques à de mauvaises passions, une stratégie d'ailleurs largement utilisée par Guizot lui-même, dans ses dénonciations des radicaux notamment. Cette violence le distingue des autres orateurs de son camp. À une époque où Guizot et Thiers font cause commune, la légiti-

---

<sup>25</sup> Propos rapportés à la date du 12 mai 1839 par le maréchal de Castellane. Maréchal DE CASTELLANE, *Journal du maréchal de Castellane, 1804-1862*, Paris, Plon, 1895-1897, t. 3, p. 192.

<sup>26</sup> GOFFMAN E., *La présentation de soi*, Paris, Éditions de Minuit, 1973.

miste *Quotidienne*, qui n'apprécie ni l'un ni l'autre, oppose ainsi la violence du premier à l'habileté du second<sup>27</sup>. Cette virulence se manifeste de temps à autre par d'implacables attaques *ad hominem*. L'un de ses admirateurs le décrit ainsi laissant « tomber une à une, comme des gouttes de plomb fondu, ses âcres paroles qui doivent blesser si profondément celui sur qui elles s'attachent<sup>28</sup> ». Ces personnalités, comme l'on dit à l'époque, froissent également nombre de conservateurs, marqués par l'épisode de la coalition, ou, à la fin du régime, par ses remontrances à l'encontre des conservateurs progressistes. Selon l'un de ses détracteurs, cet « esprit éminent, mais emporté par ses passions et l'âcreté de son humeur [...] se faisait admirer à la tribune, mais il ne sut jamais s'y faire aimer, et si sa parole passionnait quelquefois, c'était contre lui-même<sup>29</sup> ». Mais plus qu'aux hommes, il s'en prend avant tout aux partis, aux « factions » légitimistes et républicaines et s'attire par ce biais une haine passionnée. Dénonçant les lois de septembre, *Le National* déclare le 21 août 1835 :

C'est M. Guizot qui, le premier, a donné, en attaquant ses adversaires du haut de la tribune, l'exemple de ce cynisme de langage, de cette violence d'expression qu'il veut aujourd'hui réprimer ; c'est lui qui a traité de mauvaise queue de la révolution, de *caput mortuum*, d'excrément révolutionnaire le parti jeune et honnête dont il avait mendié les applaudissemens avant la révolution de juillet.

L'article du journal républicain comprend de nombreuses autres expressions de Guizot, composées « de ces mots implacables, de ces mots qui restent<sup>30</sup> » selon Louis Blanc. Ses formules, parfois tronquées mais on ne prête qu'aux riches, sont régulièrement reprises par la suite, comme le célèbre « enrichissez-vous » passé à la postérité. Il n'y a guère que Lamartine qui ait eu la même capacité parmi les orateurs de son temps. Guizot, rivé à sa borne, est d'ailleurs bien placé pour le savoir. Emporté par ses passions haineuses et égoïstes, notamment celle du pouvoir, la personnalité toute

<sup>27</sup> *La Quotidienne*, 17 janvier 1839.

<sup>28</sup> DESCHÈRES T., *Biographie de M. Guizot*, Paris, Au bureau de la Chronique, 1842, p. 30.

<sup>29</sup> SATAN (DAIRNVAELL G.), *Profil politique de M. Guizot. Réfutation du livre De la démocratie en France*, 1849, p. 21. D'après un autre contemporain, « M. Guizot obtient la majorité en séduisant un à un les députés et en achetant des voix par des places [...]. Les députés vous disent, en tête-à-tête, le diable de M. Guizot, puis ils votent pour lui ». MARÉCHAL DE CASTELLANE, *op. cit.*, t. 3, p. 273.

<sup>30</sup> BLANC L., *Histoire de dix ans*, t. 3, p. 344-45.

britannique de « lord Guizot<sup>31</sup> » serait de plus animée par la haine contre la France, ou du moins incapable d'éprouver les bonnes passions, l'humanisme fraternel, on l'a déjà vu, mais aussi la fibre nationale, voire chauvine, si fréquemment revendiquée par la gauche<sup>32</sup>, mais aussi les légitimistes, de même que l'humanisme fraternel, sentiment inconnu de ce « jacobin de la Doctrine<sup>33</sup> », animé d'une « logique implacable » lorsqu'il s'en prend à ses adversaires. La tribune dévoilerait ainsi une personnalité à contre-temps, insensible lorsqu'il faudrait être sentimental, passionnée lorsqu'il faudrait être rationnel.

### *Un manipulateur des passions des centres*

Les détracteurs de Guizot remettent non seulement en cause son éthique, mais également son usage du *pathos*, sa manipulation constante des passions de la majorité, la peur et la cupidité. Cela peut paraître paradoxal. Guizot ne s'adonne guère aux figures oratoires censées soulever les passions. Sa tirade sur « les pères de la révolution », éprouvant, « depuis leur séjour inconnu [...] une joie profonde en nous voyant éviter aujourd'hui les écueils contre lesquels sont venues se briser tant de leurs belles espérances<sup>34</sup> » fait figure d'exception. Recourant peu au style sublime, délais-

<sup>31</sup> « Guizot, ministre des étrangers en France. Lisieux. Chef du parti anglais. Sir Guizot est très connu, trop connu. » SATAN (DAIRNVAELL G.), *Biographie satirique des députés, suivie etc.*, Paris, Bureau, 1847, p. 33. On pourrait aussi mentionner des pamphlets comme la charge burlesque signée du pseudonyme John Bull. *A lord Guizot, Les Anglais reconnaissent suivi de la vie de John Bull*, Paris, Albert frères, 1846.

<sup>32</sup> « La morgue, chez quelques hommes, ce n'est pas de la raison ; l'indifférence pour la morale publique, ce n'est pas de la sagesse ; le mépris du sentiment de l'honneur national, ce n'est pas de la dignité [...] Où s'arrêtera donc ce génie du mal, nommé système doctrinaire, qui dévore le ministère, qui refoule la pensée et fait bondir le cœur de tous les amis d'une liberté sage et franchement constitutionnelle ? [...] », CHICOISNEAU R., *Casus belli. Mémoire contre la paix*, Paris, Populus, 1844, p. 48. L'anglophobie est une caractéristique majeure de la gauche républicaine à cette époque. Voir DARRIULAT P., *Les patriotes. La gauche républicaine et la nation, 1830-1870*, Paris, Seuil, 2001 et TRIOMPHE P., « L'instrumentalisation de l'anglophobie par les gauches française de 1814 à 1848 », dans Ulbert J., *La figure de l'ennemi héréditaire en France. Construction et instrumentalisation (XIV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*. Actes du colloque de Lorient, à paraître.

<sup>33</sup> *La Quotidienne*, 21 août 1835. Le même jour, *Le National* l'assimile à Saint-Just.

<sup>34</sup> DESCHÈRES T., *op. cit.*, p. 29. Guizot lui-même cite ce passage de son discours du 24 mars 1836 non seulement dans le recueil de ses discours, mais aussi dans ses *Mémoires*.

sant en règle générale les fleurs de rhétorique, Guizot manipulerait surtout les peurs conservatrices par l'évocation, explicite ou implicite, des souvenirs révolutionnaires. Revenant sur l'opposition de Guizot à un projet de réforme parlementaire, *La Réforme* présente la scène ainsi :

M. Guizot se dirige vers la tribune. [...] M. Muret (de Bort) prend une attitude recueillie, et se penche avec amour sur son pupitre en regardant l'orateur. Et croyez-vous, par hasard, que le ministre va prendre la proposition comme M. Billault, l'examiner dans son principe [...] ? M. Guizot a été plus habile : il voulait entraîner la gauche et l'extrême gauche à lui répondre, il n'a pas parlé de la proposition Ducos. M. Guizot [...] a changé, agrandi le terrain, il a fait un discours contre la réforme électorale. Ce n'était pas la question, il le savait bien, et c'est pour cela qu'il ne l'a pas abordée : il connaît ses centres, il a une longue expérience de ces moyens de terreur qui entraînent toujours des intelligences vulgaires ou des intérêts aveuglés : c'est là qu'il a porté ses coups, et c'est en cela surtout qu'il s'est montré habile<sup>35</sup>.

Imputés aux mauvaises passions de la bourgeoisie, voire à la corruption pure et simple, les succès oratoires de Guizot deviennent ainsi un argument en faveur de la réforme électorale, censée renouveler la composition des Chambres, et remplacer les notables cupides et peureux par des hommes du peuple<sup>36</sup> probes et courageux.

### *Le moralisateur*

Cependant, plus que les formules elles-mêmes, c'est sans doute la tonalité moralisatrice de ses discours qui frappe les auditeurs. Ils présentent souvent Guizot à la tribune sous les traits d'un professeur. Au moment où des députés de la majorité, les fameux « conservateurs progressistes », ont des velléités d'appuyer la proposition de réforme électorale présentée par Duvergier de Hauranne, en 1847, un journal républicain commente en ces termes l'intervention de Guizot : « M. Guizot les a flagellés ; les pauvres petits n'en ont été que plus humbles et plus dociles. Nous n'aurons garde d'insister sur cette mutinerie d'enfants terribles, deux ou trois coups

---

<sup>35</sup> *La Réforme*, 16 février 1842. Le passage a été souligné par nos soins.

<sup>36</sup> C'est du moins l'opinion des partisans du suffrage universel. Sur les représentations du peuple à cette époque, voir PESSIN A., *Le mythe du peuple et la société française du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1992.

de férules ont suffi pour les faire rentrer en classe comme des marmots indisciplinés<sup>37</sup>. » Les mêmes commentateurs soulignent sa propension à recourir au registre moral et pathétique pour stigmatiser ses adversaires, comme lorsqu'il qualifie la minorité républicaine de « pitoyable ». L'opposition entre le bien et le mal, qui est une constante de ses discours, fait de l'orateur un moraliste, au sens péjoratif du terme, on dirait volontiers un moralisateur. Ses détracteurs soulignent également la tonalité religieuse de ses discours, une caractéristique très mal perçue par la gauche pour qui le fondement de la morale publique doit être laïque. Le protestantisme de Guizot fournit matière à d'innombrables analyses de la presse légitimiste. Le *Rivarol* de 1842 évoque ainsi ce « rhéteur parvenu qui se venge, avec la morgue d'un huguenot, d'avoir été obligé de conquérir sa fortune politique à plat ventre<sup>38</sup> ». La presse républicaine n'est pas forcément en reste. Un féroce portrait de la *Tribune des départements*, qui entremêle l'orateur et le théoricien, dénonce ses « spéculations tempérées de l'école genevoise, cette espèce de fusion du vrai et du faux, ce mélange de Contre-Révolution rouée et timide et de protestantisme raisonneur et subtil<sup>39</sup> ». Comme les autres doctrinaires, il fait aussi figure de jésuite<sup>40</sup>. De nombreux observateurs, hostiles mais aussi favorables, comparent ses discours à des sermons, à des « oraisons » pour reprendre un mot de Cormenin. Il ne parle pas, il « prêche<sup>41</sup> ». Revenant quelques années plus tard sur le style de son ancien ami, Rémusat est sans doute celui qui traduit le mieux cette impression :

Il parlait comme le révélateur des intentions divines, comme le confident des secrets de la Providence. C'était saint Bernard prêchant la croisade et faisant crier à son auditoire : *Dieu le veut !* Guizot ne regardait pas comme au-dessous de lui de produire de tels effets, et il en produisait dans la mesure où le permettait la nature des questions et des esprits. Sa théorie oratoire était de moins viser à convaincre l'auditoire d'une certaine vérité qu'à le mettre dans une disposition morale qui le

---

<sup>37</sup> *Le National*, 27 mars 1847.

<sup>38</sup> Cité par SATAN, *op. cit.*, p. 33.

<sup>39</sup> *La Tribune des départements*, 13 mars 1834.

<sup>40</sup> DUMESNIL A., *Les jésuites tricolores. Un chapitre de mœurs politiques*, Paris, Achille Désauges, 1830. Sur l'image fantasmagorique des « hommes en noir », voir LEROY M., *Le mythe jésuite. De Béranger à Michelet*, Paris, PUF, 1992.

<sup>41</sup> *Le National*, 27 novembre 1830.

décidât à prendre pour guide celui qui l'y aurait mis. C'était d'inspirer la confiance plutôt que la conviction. C'était de parler moins en orateur qu'en oracle<sup>42</sup>.

Au terme de cette analyse, les jugements contrastés des prestations de Guizot à la tribune renvoient bien à deux conceptions opposées de l'éloquence politique. Pour la majorité conservatrice, les discours doivent en appeler à la raison, et il vaut mieux tenir les passions à l'écart, d'où d'ailleurs certaines réserves à l'égard de la personnalité de Guizot. Les différentes oppositions rejettent pour leur part ses discours dans toutes leurs dimensions. Elles dénoncent une raison froide, coupée de la plupart des réalités par sa méconnaissance des sentiments du pays, qui ne maintient un contact avec les êtres humains concrets que par leurs mauvaises pulsions, la peur et la cupidité, exploitées sans vergogne par un doctrinaire qui ne pense qu'à satisfaire son goût du pouvoir et divise sciemment l'Assemblée et le pays pour mieux le dominer. Contrairement aux conservateurs, les opposants sont loin de rejeter l'usage des passions en politique : elles sont censées toucher plus facilement le peuple. Mais ce pathétique est en tous points contraire à celui que manie Guizot. Il s'agit au contraire de susciter des passions qui réunissent, de valoriser un « sublime lumineux<sup>43</sup> », qui permet une sorte de communion mystique de la communauté nationale. C'est ce qu'essaye de faire Lamartine, l'homme fort des semaines qui suivent la « révolution du mépris ». L'auteur de l'*Histoire des Girondins* a partiellement renoué avec l'éloquence révolutionnaire, et son style semble particulièrement adapté à une assemblée démocratique, populaire car issue du suffrage universel. Son rapide échec, l'élection quelques mois plus tard d'un taiseux à la présidence de la République, puis le coup d'État du prince-président qui s'empresse de faire abattre la tribune du Palais-Bourbon témoignent d'une méfiance plus générale à l'encontre d'un parlementarisme décrié et d'une éloquence jugée trompeuse. Qu'il privilégie la raison ou l'appel aux sentiments, le verbe paraît incapable de réunir une France durablement déchirée par les séquelles de l'histoire. Depuis lors, de multiples autres expériences amènent à se demander si cela ne traduit pas

---

<sup>42</sup> RÉMUSAT C. DE, *Mémoires de ma vie*, Paris, Plon, 1960, t. II, p. 71.

<sup>43</sup> MICHEL A., « Romantisme, littérature et rhétorique », dans Fumaroli M. (sd), *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne, 1450-1950*, Paris, PUF, 1999, p. 1063.

plus fondamentalement les limites de la politique, voire du politique, à donner du sens à la condition humaine ?

Pierre Triomphe



## **Guizot ou le gouvernement par la parole : l'exemple du débat du 26 janvier 1844 lors de la discussion de l'adresse (débat sur la flétrissure)**

Guizot fut sans conteste un des plus grands orateurs de la monarchie de Juillet, usant de la parole oratoire comme d'une arme de gouvernement et cette supériorité lui a été largement reconnue par ses contemporains, y compris les plus hostiles. Mais si on veut aller au-delà de ces témoignages et vérifier sur pièces, il faut entrer dans les discours eux-mêmes et tenter de donner à voir, faute de pouvoir faire entendre, ce qui caractérise sa parole. On proposera donc ici d'aborder l'art oratoire de Guizot non par un discours isolé mais par une discussion et de montrer Guizot en action dans un moment difficile, afin de mettre en évidence les principales facettes de son art d'orateur<sup>1</sup>.

Le moment choisi est le débat sur l'adresse de janvier 1844, et plus particulièrement la partie du débat consacrée au dernier paragraphe de cette adresse. Pour condamner le voyage fin novembre 1843 des légitimistes français, parmi lesquels cinq députés, qui s'étaient rendus à Londres pour saluer le duc de Bordeaux, la commission chargée de rédiger l'adresse avait proposé la formule suivante :

La conscience publique flétrit de coupables manifestations ; notre révolution de Juillet, en punissant la violation de la foi jurée, a consacré, chez nous, la sainteté du serment<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour des analyses de ses grands discours, voir JEANNIN-VIBERT A., *L'Éloquence parlementaire sous la monarchie de Juillet (Guizot, Tocqueville, Thiers)*, thèse de doctorat, Grenoble III, 2000 ; VIBERT A. « La rhétorique du discours parlementaire sous la monarchie de Juillet à travers les discours de Thiers et de Guizot », *Recherches et travaux*, n° 57, 2000 ; VIBERT A., « Y a-t-il encore une éloquence politique après la Révolution ? L'exemple du discours parlementaire sous la monarchie de Juillet », dans Millot H., Saminadayar-Perrin C., *Spectacles de la parole*, Saint-Étienne, Éditions des Cahiers intempestifs, Coll. Lieux littéraires/5, 2003.

<sup>2</sup> *Moniteur universel*, 13 janvier 1844.

L'adresse est lue le 12 janvier et la discussion commence le 15. Berryer demande immédiatement la parole pour protester contre la formule du dernier paragraphe. Guizot n'a alors aucun mal à l'emporter contre lui en ralliant « tous les amis du gouvernement de Juillet<sup>3</sup> » contre le parti légitimiste. Mais entre le 15 janvier et le 26 janvier, jour où le dernier paragraphe vient en discussion, la situation évolue et l'opposition de gauche, ainsi d'ailleurs que le centre gauche de Thiers, voient dans cette malheureuse formule l'occasion de s'en prendre à Guizot en ébranlant sa majorité. Guizot se retrouve alors contraint de défendre un texte dont lui-même appréciait peu la formulation<sup>4</sup>. Cet épisode, resté fameux par l'intensité de l'affrontement et dont les témoignages contemporains confirment le caractère inouï<sup>5</sup>, lui valut une médaille que des admirateurs firent frapper en son honneur.

---

<sup>3</sup> GUIZOT F., *Histoire parlementaire de France, recueil complet des discours prononcés dans les Chambres de 1819 à 1848*, Paris, Michel-Lévy frères, 1863-1864, t. IV, p. 166.

<sup>4</sup> Il écrit dans ses *Mémoires* : « je n'étais pas exempt, en moi-même, d'un peu de déplaisir et de malaise ; je regrettais ce mot de flétrir que je ne trouvais ni vrai, ni convenable, et j'aurais volontiers consenti à le voir remplacé par quelque autre expression à la fois sévère et moins blessante. » GUIZOT F., *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. VIII, Paris, Michel Lévy frères, 1867, p. 71-72.

<sup>5</sup> Ainsi *Le Constitutionnel*, peu suspect à cette date de complaisance pour Guizot, écrit : « Jamais nous n'avons assisté à pareille tempête, jamais nous n'avons vu, au sein de la Chambre, un aussi effroyable tumulte. En d'autres temps et s'il s'agissait d'une autre affaire, nous témoignerions volontiers, sans même nous souvenir de nos dissentiments politiques, quelque sympathie pour l'orateur qui fait intrépidement tête à l'orage, et qui déclare fièrement, en face des interruptions, qu'on pourra bien épuiser sa force, mais qu'on n'épuisera pas son courage. » Et il ajoute plus loin : « Il faut avoir vu ce spectacle pour s'en faire une idée. » Si évidemment l'appréciation sur la scène varie selon la couleur politique des journaux, le spectacle n'a laissé personne indifférent, pas plus *Le Journal des Débats* : « Il nous serait difficile de donner une idée exacte de la séance d'aujourd'hui ; ou du moins de la scène de violence et d'oppression qui a terminé cette séance. [...] Encore s'il y avait eu au fond de cette scène de tumulte et de désordre une passion vraie, un élan spontané, une explosion de colère naïve ; mais non ! c'est une scène de théâtre ! » que *Le National* : « Nous sommes frémissants encore des émotions de cette admirable séance. Il ne s'était rien vu de semblable depuis treize ans ; et nous n'espérons pas rendre par la parole écrite le drame saisissant qui s'est déroulé sous nos yeux. Tout manque à notre plume impuissante : l'animation de la scène, l'accent des acteurs, le mouvement immense de l'opposition [...] ; cette indignation enfin qui, sous le même courant électrique, faisait explosion comme le tonnerre, et allait frapper de coups terribles le voyageur de Gand qui

Il ne s'agit pas ici de relater ce débat<sup>6</sup>, mais d'analyser le fonctionnement rhétorique des prises de parole, les discours de Guizot et ses interventions constituant en effet une oeuvre qu'il a lui-même choisi de reproduire dans l'édition de ses discours d'après le texte du *Moniteur*, en conservant les interventions de Berryer et de Barrot ainsi que toutes les interruptions. L'analyse de la « dramaturgie » du débat permettra de mettre en évidence le rôle de Guizot dans l'action avant d'aborder plus précisément ses interventions et de dégager les caractères de son art oratoire.

## **Dramaturgie du débat**

### *Les cinq moments de l'action*

Quelques mots pour résumer la partie de la séance qui précède la première intervention de Guizot. Après six discours (trois pour et trois contre) et deux épisodes tumultueux, le débat semble près de se clore en faveur du paragraphe de l'adresse. Seuls les légitimistes ont parlé contre et Hébert vient de réaffirmer fortement que la Chambre a compétence pour proclamer un sentiment que la commission croit être celui du pays. Guizot vient pour finir appuyer le projet d'adresse au nom du gouvernement. C'est le premier moment du débat étudié ici :

Je n'ai que fort peu de mots à dire, et je les dis uniquement pour marquer bien nettement la pensée du gouvernement du roi, et les motifs qui le déterminent à appuyer le projet d'adresse de votre commission<sup>7</sup>.

Son discours, effectivement bref, doit servir de conclusion au débat et emporter définitivement les hésitations. Deux propositions le résument : (1) il y a eu offense à la moralité politique ; (2) le paragraphe de l'adresse est l'expression juste de cette manifestation de la pensée de la Chambre. Et Guizot conclut :

---

racontait sa trahison à la tribune devenue pour lui pilori. »

<sup>6</sup> Voir pour cela BROGLIE G. DE, *Guizot*, Perrin, 1990, p. 269-271 et THEIS L., *François Guizot*, Fayard, 2008, p. 386-389.

<sup>7</sup> *Histoire parlementaire de France, recueil complet des discours prononcés dans les Chambres de 1819 à 1848*, t. IV, p. 218. Les citations de la discussion du 26 janvier 1844 renvoient toutes à cette édition. Les indications de page seront donc désormais indiquées à la suite des citations.

En vérité, je ne comprendrais pas comment vous hésiteriez un moment. (Très-bien ! très-bien (p. 221)

Deuxième moment de la discussion : Berryer (qui a déjà parlé dans le début de la séance) revient à la tribune et va provoquer un retournement de situation en changeant de tactique. Puisque la discussion sur le fond a échoué, il s'empare de l'accusation de Guizot – l'offense à la moralité politique – pour la renvoyer à son auteur non pas frontalement, mais en recourant à la prétérition et à l'allusion. C'est une attaque *ad hominem* où il s'agit de mettre Guizot en contradiction avec ses paroles et plus encore ici avec ses actions :

Je ne reporterai pas mes souvenirs sur d'autres temps, je ne me demande pas... [...] Je ne me demande pas ce qu'ont fait les hommes qui viennent aujourd'hui dire qu'on a perdu...

*À gauche* - C'est cela, très-bien ! très-bien !

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN - Dites tout maintenant.

M. BERRYER - Qui viennent dire qu'on a perdu la moralité politique, qu'on a manqué aux devoirs de citoyen.

La moralité politique ! mais que de choses se sont passées dans ce pays qui sont connues de tout le monde ! (p. 221)

On aura remarqué l'entrée en scène de l'opposition qui encourage l'attaque de Berryer et le soutien attendu de La Rochejaquelein. Tout cela montre bien que le coup de théâtre était préparé. Toute la suite du discours de Berryer, qui consiste à comparer ce qu'ont fait les légitimistes en allant à Londres et ce qu'a fait Guizot en allant à Gand, est fondée sur une figure de pensée que la rhétorique nomme « parallèle<sup>8</sup> ». Comme le dit Berryer lui-même : « ma conscience proteste [...] par le parallèle. » (p. 222). Il feint ensuite de ne pas vouloir continuer sur ce terrain : « Je ne veux pas convertir ce débat en un débat personnel », mais il a d'ores et déjà atteint son but.

---

<sup>8</sup> Le parallèle est un rapprochement entre deux situations qui force à conclure dans un sens donné. Ici, il s'agit d'un parallèle « du plus au moins » dont on peut schématiser ainsi le raisonnement sous-jacent : c'est en temps de guerre et pour porter des conseils politiques que vous êtes allés à Gand ; c'est en temps de paix et simplement pour saluer un souverain déchu que nous sommes allés à Londres. Or, non seulement vous ne pensez pas avoir manqué à la moralité politique en faisant cela, mais vous vous en êtes glorifié. Donc, *a fortiori*, on ne peut nous dire que notre acte est une atteinte à la moralité politique.

Même si la deuxième partie du discours est également habile, puisqu'il s'agit de restituer aux termes de l'adresse toute la violence que ses défenseurs, et Guizot parmi eux, ont tenté de minorer, tout va se jouer en fait sur l'attaque personnelle portée contre Guizot et que La Rochejaquelein reformule sans ambages :

Je suis étonné que M. Guizot, en présence de ce qu'il a fait en 1815, en présence de l'appui qu'il a donné aux atrocités du Midi, je suis étonné qu'il ose me féliciter. (p. 225)

Troisième temps et moment central de la séance : la réponse de Guizot et le déchaînement des interruptions qu'elle provoque. L'enjeu est désormais la personne même de Guizot. Pour l'opposition de gauche, il s'agit de le réduire au silence et à l'impuissance non seulement en disqualifiant sa parole, puisque Guizot est le seul capable de réunir une majorité, mais en l'empêchant physiquement de parler ; pour Guizot, il faut refuser cette disqualification, ce qu'il va faire en affirmant la cohérence de son attitude et en montrant la constance de son engagement au service de la monarchie constitutionnelle. Pour cela, il doit arriver à parler, face aux interruptions (près de 80 si on s'en tient à celles notées par les sténographes du *Moniteur*), à résister à la fois aux obstructions et aux tentatives systématiques de déstabilisation.

Pour résumer rapidement cet affrontement, on peut distinguer quatre phases :

- une première (p. 230-231) où l'action piétine : Guizot ne parvient pas à aller plus loin que ses premiers mots. Chaque fois qu'il dit : « je suis allé à Gand », le tumulte se déchaîne sur le thème de la trahison. Le président de la Chambre, Sauzet, se révèle totalement impuissant à rétablir l'ordre. Guizot parvient finalement à exposer le motif de son voyage à Gand : il fallait convaincre Louis XVIII de rentrer en France en acceptant les principes de la charte.

- dans une deuxième phase (p. 231-235), Guizot reprend l'avantage en dénonçant l'incohérence de ceux qui l'attaquent maintenant alors qu'ils le comblaient d'éloge sous la Restauration lorsqu'il était dans l'opposition : il peut alors leur opposer la constance de son action au service de la monarchie constitutionnelle. Guizot parvient à

prendre la parole plus longuement sans que cessent jamais vraiment les interruptions. Il passe lui-même à l'attaque en accusant l'opposition de n'avoir pas su faire bon usage des libertés ni fonder un gouvernement, provoquant de nouvelles interruptions.

- dans une troisième phase (p. 235-236), il semble avoir reconquis la parole : il peut en effet développer sans contestation les dix années passées dans l'opposition sous la Restauration et son rôle pendant la révolution de Juillet. Il se permet même de défier l'opposition en disant :

J'attends les interruptions... (p. 236)

- dans une dernière phase (p. 237-238), il peut alors pousser son avantage en soulignant, par contraste, l'attitude de ses adversaires qu'il renvoie dos à dos en soulignant leur propre incohérence :

Voici les royalistes de la Restauration (*Mouvement*) qui se font une armée contre moi de ce que j'ai été m'entretenir avec Louis XVIII ! (*Agitation*) Et voici des libéraux, des constitutionnels qui se font une arme contre moi de ce que j'ai été parler à Louis XVIII de charte et de liberté ! (*Vives réclamations à gauche*) (p. 237)

Il va jusqu'à provoquer ses adversaires en les attaquant sur leurs opinions en 1815 :

Vous auriez voulu que la France s'enfonçât, s'épuisât, se consumât contre l'Europe dans une lutte impossible. (*Nouvelle rumeur à gauche*) (*ibid*)

Face au nouveau déchaînement des interruptions, Guizot peut alors revendiquer hautement ses propres choix et terminer par l'expression célèbre de son dédain :

Et quant aux injures, aux calomnies, aux colères extérieures, on peut les multiplier, les entasser tant qu'on voudra, on ne les élèvera jamais au-dessus de mon dédain. (p. 238)

Même si sa parole a semblé de nouveau empêchée, on peut considérer qu'il a gagné la partie : d'une part l'opposition est condamnée à ressasser les mêmes accusations de trahison, d'autre part, cette provocation finale de Guizot est manifestement un choix tactique, comme il l'écrit dans ses

*Mémoires* où il qualifie lui-même sa phrase d'« explosion factice et calculée » et où il parle du « plaisir<sup>9</sup> » qu'il s'est donné à la prononcer. Laurent Theis a d'ailleurs montré que ces mots n'étaient pas nés d'une inspiration soudaine mais que Guizot s'en était déjà servi dans un discours du 15 mars 1837 et même auparavant<sup>10</sup>.

Quatrième moment du débat : Odilon Barrot monte à la tribune pour « mettre en forme » les raisons qu'a la gauche de s'opposer au paragraphe de l'adresse. D'abord, et quoiqu'il prétende ne pas le faire (« je ne discuterai point ici des biographies » p. 239), il reprend l'essentiel des attaques visant à disqualifier Guizot. Puis il renvoie au choix du mot de flétrissure la responsabilité d'avoir fait perdre au débat son « caractère de généralité » pour en faire une « enquête » et un « débat de personnes » et avoir entraîné cette « déplorable scène parlementaire » (p. 240). Il refuse l'union demandée contre les légitimistes au nom des « principes tutélaires et conservateurs de nos libertés » (p. 241) et appelle à revenir au contrat originel de 1830 contre les souvenirs de la Restauration.

Cinquième et dernier moment : Guizot remonte à la tribune et choisit le registre de l'indignation pour répondre à Barrot et proposer ce qu'on pourrait appeler la péroration de l'ensemble de la discussion en élevant le débat.

Le président met aux voix la clôture et la discussion est fermée. Le lendemain, la discussion sur les amendements n'apportera pas d'infléchissement notable et l'adresse sera finalement votée par 220 voix contre 190, résultat diversement apprécié en fonction des opinions.

Dans l'immédiat cependant, Guizot a obtenu la majorité dont il avait besoin et a donc remporté la bataille parlementaire alors que le succès avait paru un temps compromis.

### *Les acteurs et les forces en présence*

Berryer et La Rochejaquelein jouent manifestement à contre-emploi et Guizot aura beau jeu de le faire remarquer. Il est paradoxal en effet de voir des légitimistes reprocher à Guizot d'être allé à Gand pour favoriser le retour de Louis XVIII. Cela explique sans doute pourquoi Berryer a tardé

---

<sup>9</sup> *Op. cit.*, p. 71.

<sup>10</sup> THEIS L., *op. cit.*, p. 102-103.

à recourir à cet argument *ad hominem*<sup>11</sup>. Plus étonnant encore : alors que Guizot vient d'exposer le motif de son départ pour Gand, La Rochejaquelein l'accuse d'être à l'origine des cours prévôtales, et donc de la Terreur blanche. Là encore, l'accusation, démentie par Guizot, n'est pas nouvelle mais vient d'habitude de la gauche et même de la gauche républicaine !

L'opposition de gauche et Odilon Barrot, pour leur part, ont été amenés à changer de position entre la rédaction de l'adresse et sa discussion, alors même que la fameuse phrase incriminée est due, semble-t-il, à un des deux membres de gauche de la commission<sup>12</sup>. Laisant Berryer ouvrir le tir, elle s'engouffre ensuite dans la brèche et lance toutes ses forces dans la bataille, gauche dynastique d'Odilon Barrot et démocrates radicaux à l'extrême-gauche, avec les voix de Garnier-Pagès, Joly et de Courtay.

Quels chevaux de bataille enfourche-t-elle ? Celui tout d'abord de la trahison. Et pour cela, il s'agit de réveiller ce qu'on appelle alors les « passions nationales ». C'est un des terrains de prédilection de l'opposition à Guizot, dès les débuts de la monarchie de Juillet puisque le parti de la Résistance, qu'il soutenait, avait fait le choix de la paix à l'extérieur, sujet de polémique également ranimé par le contentieux avec l'Angleterre sur la question d'Orient en 1840 et le droit de visite. Alors que Thiers s'est fait le champion des passions nationales, Guizot a toujours refusé de les flatter. Or, la question de la paix et de la guerre est une des grandes ques-

---

<sup>11</sup> Comme l'écrit Paul Thureau-Dangin, « il était interdit à un partisan de la branche aînée des Bourbons d'user d'une pareille arme. » THUREAU-DANGIN P., *Histoire de la monarchie de Juillet*, Paris, Plon, Nourrit et Cie, 2<sup>e</sup> édition, 1888-1892, t. V, p. 238.

<sup>12</sup> Paul Thureau-Dangin relate ainsi le changement de position de la gauche sur le dernier paragraphe de l'adresse : « La gauche, par haine des « blancs », s'est montrée d'abord fort aise de les voir durement traiter ; d'ailleurs, la phrase en question a été imaginée par l'un des siens, M. Ducos. Mais Thiers a discerné bientôt qu'en venant au secours des légitimistes, l'opposition aurait chance de faire échec au cabinet. Il le fait comprendre à M. Odilon Barrot, et, sous leur impulsion, la gauche se retourne. Les mêmes gens qui, si la rédaction de M. Ducos n'avait pas été agréée par le ministère, eussent accusé celui-ci de connivence avec les carlistes, se mettent à lui reprocher le projet de fétrissure comme un abus de pouvoir parlementaire. » THUREAU-DANGIN P., *op. cit.*, p. 236. Et Duvergier de Hauranne écrit (DUVERGIER DE HAURANNE, « La situation des partis », *La Revue des Deux Mondes*, t. V, 1844) : « L'opposition, bien résolue à ne pas prêter indirectement les mains à un acte qu'elle avait si vivement flétri sous la restauration, à la mutilation de la représentation nationale, l'opposition n'en conservait pas moins une crainte, celle de paraître trop indulgente pour une blâmable manifestation. »

tions de l'éloquence délibérative. Elle met en jeu les « lieux spécifiques » de cette éloquence, comme les nomme la rhétorique, « lieux » qu'on pourrait nommer aujourd'hui « valeurs » au nom desquelles on parle et qui sont, depuis l'Antiquité, *l'utile* et *l'honnête* ou *l'honorable*. Toute délibération politique convoque en effet deux séries de valeurs : d'un côté des valeurs de conservation, qui permettent d'argumenter en fonction du salut du pays ou de l'augmentation de sa puissance ; de l'autre, les valeurs de l'honneur, au nom desquelles on ne peut renoncer à l'estime, à la considération et même à la gloire et à la grandeur. Pour Guizot, la guerre est non seulement dangereuse (et donc inutile) mais la grandeur de la France est d'abord dans la fondation de la monarchie constitutionnelle. Alors que l'opposition fait de 1815 un nouvel épisode de la guerre entre la France et les puissances étrangères, Guizot y voit la lutte entre deux régimes : celui issu des principes de la Révolution, la monarchie constitutionnelle, et celui de la Contre-Révolution. Chaque camp construit ainsi sa « schématisation<sup>13</sup> » de la réalité en fonction de la finalité poursuivie. Pour la gauche, « aller à Gand », c'est donc aller à l'étranger, d'où ces interpellations dont voici un échantillon :

M. ERNEST DE GIRARDIN - [...] il n'y a pas de motif pour aller à l'étranger ; il n'y en a ni pour l'homme public, ni pour l'homme privé. (*Agitation prolongée*) [...]

*Voix à gauche* – C'était une trahison !

*Une autre voix* – Vous alliez organiser la guerre étrangère. (p. 226)

On voit bien ici comment le thème de la trahison est tout à la fois une attaque morale contre la personne même de Guizot (indignité de « l'homme privé ») et plus encore contre ses choix politiques (ceux de « l'homme public »). La deuxième salve est provoquée par les mots de Guizot à propos de Louis XVIII et des royalistes constitutionnels « prévoyant sa rentrée probable en France » :

---

<sup>13</sup> Le terme de « schématisation » a été proposé par Jean-Blaise Grize, dont les travaux portent sur la logique naturelle et l'argumentation, pour désigner le « micro-univers » que le locuteur construit à partir de la réalité telle qu'il la perçoit, mais également telle qu'il la reconstruit pour son ou ses interlocuteurs. Voir par exemple GRIZE J.-B., « Le point de vue de la logique naturelle : démontrer, prouver, argumenter » dans Doury M. et Moirand S., *L'Argumentation aujourd'hui. Positions théoriques en confrontation*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2004, p. 35-36.

M. LUNEAU, se levant, et avec force - Il fallait auparavant égorger les armées françaises !

*Un autre membre* - Vous avez prévu Waterloo. (*tumulte.*) [...]

M. BETHEMONT - Demandez, monsieur le ministre, ce qu'en pense le maréchal Soult. Il n'est pas allé à Gand. (*L'agitation va croissant.*)

M. HAVIN - On ne peut pas entendre de sang-froid l'apologie de la trahison. [...]

M. LUNEAU - Nous ne pouvons supporter l'apologie du voyage à Gand ; il faut flétrir tous ces actes. [...]

*À gauche* - Il n'est pas permis de se glorifier d'un pareil acte. (p. 227-228)

L'opposition choisit donc de susciter l'indignation contre la trahison, acte odieux, et de transformer le débat en procès. Toutes les paroles de Guizot sont systématiquement renvoyées du côté de la trahison. Ainsi, lorsque Guizot se justifie en disant que l'hypothèse du retour de Louis XVIII était possible, Chambolle lui rétorque, montant encore d'un cran dans la violence de l'insulte :

Tous les traîtres peuvent en dire autant. (p. 230)

Et Beaumont de la Somme reprendra plus loin l'argument du parallèle :

Je me battais à Waterloo, pour mon pays, lorsque M. le ministre le trahissait à Gand<sup>14</sup>. (*ibid.*)

Dans cette première phase, Guizot ne répond jamais directement : il choisit de continuer à exposer sa propre lecture de l'événement, sans jamais dévier de sa ligne.

La troisième save sera lancée à la fin, lorsque Guizot provoque volontairement ses adversaires en posant la question du choix de la guerre ou de la paix :

---

<sup>14</sup> Autres exemples : lorsque Guizot s'étonne ironiquement des « progrès qu'a faits la liberté » puisqu'on ne le laisse pas s'expliquer, Joly, député de l'extrême-gauche, lui renvoie : « On n'a pas la liberté de trahir. (*Exclamations - Cris : à l'ordre !*) » ; quand Guizot évoque le retour de Louis XVIII, et demande s'il fallait qu'il rentre « sous le drapeau de la charte ou sous le drapeau de la contre-révolution », une « voix à gauche » lui lance, suivie par La Rochejaquelein qui n'est plus à une contradiction près : « Il est rentré sous le drapeau de l'étranger. / M. DE LA ROCHEJAQUELEIN – La différence entre nous, c'est que vous aviez trois cent mille étrangers. (*Bruit*) » (p. 229).

*Un membre à gauche* – Il valait mieux Waterloo et la trahison, selon vous. (*Cris* : À l'ordre !)

*M. le ministre* – Et je trouve encore que la France s'était assez compromise, fatiguée, épuisée...

M. LEDRU-ROLLIN – C'est le langage d'un Anglais ! c'est antinational !

*Un membre à gauche* – C'est la trahison justifiée. (*Nouveaux cris* : A l'ordre !)

*M. le ministre* – Je retrouve aujourd'hui toutes les passions, tous les préjugés...

M. BOULAY (de la Meurthe). – La défense du pays un préjugé ! c'est infâme ! (*Cris confus*)

M. GARNIER-PAGÈS – Vous n'avez pas le sens national. (p. 237)

C'est moins désormais l'acte de Guizot qui est en cause, que la revendication de cet acte, moins la trahison que la « trahison justifiée » : c'est cela qui fait scandale et fait franchir à l'indignation, que l'opposition entend soulever, un degré supplémentaire. Guizot a osé s'en prendre à l'honneur national et cela relève presque du sacrilège. Le langage qu'il tient est indigne d'un Français : c'est « le langage d'un Anglais », c'est « antinational<sup>15</sup> ». On voit bien comment l'opposition entend employer toutes les ressources du *pathos*, c'est-à-dire les grands moyens, l'indignation contre le traître à la patrie, pour abattre le ministre. Et on voit également comment Guizot a parfaitement conscience de cette tactique et refuse, pour sa part, de jouer de ces passions.

Sans surprise, Odilon Barrot va entonner à son tour le couplet patriotique pour mieux souligner la trahison de 1815 :

Quand vous aurez à servir la liberté constitutionnelle de votre pays, ne prenez pas le chemin que vous avez pris... (*Approbaton à gauche*.) N'allez pas la servir sous les drapeaux de l'étranger. (*Très-bien ! très-bien !*) Ne vous exposez pas à revenir à travers un champ de bataille arrosé du sang de nos soldats. (*Bravo à gauche*.) Vous appelez préjugé, vous traitez du haut de votre dédain le sentiment qui a fait mourir ces hommes pour leur pays et pour l'indépendance de leur patrie. (*Très-bien !*) (p. 239)

Il pratique ici l'exagération, au sens rhétorique du terme : il s'agit d'amplifier, de souligner toute la gravité du fait. À l'indignation contre le traître qui est allé « servir sous les drapeaux de l'étranger », il ajoute l'appel à la

---

<sup>15</sup> Laurent Theis, dans la partie de son ouvrage intitulée « Lord Guizot », a bien montré comment Guizot s'était attiré « plus qu'aucun homme d'État chez nous, le reproche, jusqu'à la caricature, de n'être pas vraiment français » (THEIS L., *op. cit.*, p. 407).

pitié pour les malheureux soldats morts pour la patrie, ce qui rend plus odieuse encore la conduite de l'accusé.

Dans la deuxième phase de l'affrontement, l'opposition a enfourché un second cheval de bataille : celui de l'ambition et de l'opportunisme politique. On quitte alors le terrain des passions, du *pathos*, pour celui de l'*ethos* ou des mœurs, pour reprendre le terme issu du latin. En effet, l'orateur, s'il veut pouvoir être écouté, doit posséder, ou du moins produire au-dehors, un certain nombre de qualités morales. L'orateur doit être *vir bonus*, et Guizot revendique ici cette qualité d'« homme de bien » (p. 226). Or, l'homme de bien doit être probe et ne pas poursuivre son propre intérêt. En s'attaquant à son *ethos*, l'opposition poursuit son entreprise de disqualification de l'homme politique. Voici quelques exemples de cette seconde accusation, portée pour l'essentiel par l'extrême-gauche, lorsque Guizot évoque l'époque de la Restauration où il était dans l'opposition :

*Un membre à gauche* - Vous avez alors changé encore une fois. [...]

M. LEDRU-ROLLIN - Dans tous les partis il en a été de même ; vous avez défendu tous les partis successivement.

*Un membre à gauche* - C'est le cynisme des apostasies !

M. le ministre - Je n'ai jamais défendu, je n'ai jamais servi qu'une seule cause, la cause...

M. JOLY - Celle qui triomphait ! (p. 231)

Et lorsque Guizot accuse l'opposition de n'avoir pas su faire « tourner » les libertés « à la gloire et au repos du pays » (et on retrouve là l'honnête et l'utile) et de n'avoir su fonder le gouvernement :

M. GARNIER-PAGÈS - C'est nous qui avons fait la révolution de Juillet, et vous êtes l'homme du lendemain. (*Agitation en sens divers.*) (p. 233)

Face à cette double entreprise de disqualification, Guizot ne trouve pas de véritable soutien du côté du centre qui constitue la majorité ministérielle. Les députés du centre se manifestent peu au cours de la séance et on n'entend pas de voix pour venir en aide à Guizot : absent au début de l'attaque portée contre Guizot, le chœur se reconstitue à la fin une fois que Guizot a repris l'avantage. L'enjeu, pour Guizot, est en effet d'entraîner cette majorité sans grande cohérence politique et qui répugne à approuver

une expression aussi violente que « flétrit de coupables manifestations<sup>16</sup> ». C'est pourquoi la seule force qui s'oppose véritablement aux légitimistes et à la gauche, c'est Guizot lui-même.

### *Guizot dans l'action*

Plus que jamais, dans cette cause incertaine, Guizot doit être celui qui ne faiblit pas et ne doute pas. Cette posture se reflète d'abord dans son attitude. Ainsi, à la fin de la première phase d'interruptions, le sténographe du *Constitutionnel* a noté :

Pendant tout ce bruit, et chaque fois qu'il a été interrompu, Monsieur le ministre a croisé les bras, s'est appuyé sur la tribune et a attendu, avec un calme impassible, qu'il pût reprendre la parole.

Mais plus encore, la force de Guizot se manifeste de manière évidente par l'affirmation réitérée de sa détermination :

Messieurs, ces interruptions me ralentiront, mais ne m'empêcheront pas de dire ce que je pense. (*Au centre : Très-bien !*) (p. 226)

Les honorables membres ne savent pas qu'il y a quelque chose de plus fort, de plus obstiné que toutes les interruptions et tous les murmures, c'est la conscience et la volonté de l'homme de bien... (*ibidem*)

Je suis obligé de répéter qu'aucune interruption, aucun murmure ne m'empêchera d'aller jusqu'au bout. (p. 227)

Messieurs, on peut épuiser mes forces, mais j'ai l'honneur de vous assurer qu'on n'épuisera pas mon courage ! (*Très-bien ! très-bien !*) (p. 229)

Toutes les colères, toutes les clameurs ne me détourneront pas de ma route. (*Au centre : Très-bien !*) (p. 238)

Ces expressions sont pour la plupart concertées, de même que la dernière sur l'expression du dédain. Elles font en effet partie de l'*ethos* de l'orateur, de ce qu'il veut faire paraître de lui, de ses qualités morales dans le discours, en l'occurrence force, énergie et détermination. Car le centre, qui n'a pas de force propre, va là où il sent la force : Guizot lui insuffle son

---

<sup>16</sup> Charles de Rémusat explique ainsi leur attitude : « il y avait dans le centre même des répugnances à adopter ce qui paraissait une injure de la majorité à la minorité. [...] les députés gens du monde, les Jockey-Club, auraient voulu éviter un vote qui les mettait mal à l'aise dans une portion de leur société. » REMUSAT C. DE, *Mémoires de ma vie*, Paris, Librairie Plon, 1958-1962, t. IV, p. 51.

énergie. Et non seulement il fait échouer l'entreprise de déstabilisation, mais sa résistance aux attaques joue pour lui.

Mais cette force et cette détermination ne sont pas seulement déclaratives : elles sont elles-mêmes fondées sur la démonstration d'une cohérence et d'une constance sans faille. Attaqué sur sa personne, donc sur son *ethos* par Berryer, Guizot répond d'emblée dans son exorde :

Messieurs, quand je suis entré dans la vie publique, quand j'ai été admis à l'honneur de siéger dans cette Chambre, il y a un vice que je me suis surtout promis d'écartier de moi, c'est l'hypocrisie. (*Mouvement en sens divers.*)

C'est l'hypocrisie, le désaccord, le mensonge entre la situation et la conduite, entre l'apparence et la réalité. (p. 225)

Cette mise au point sur l'*ethos* est en même temps l'annonce de ce qui va être sa ligne de défense : « je n'ai jamais servi que la cause de la monarchie constitutionnelle. » La récapitulation de cette entreprise de justification ne fait que souligner l'absolue cohérence que Guizot veut mettre en évidence :

Ces trois portions de ma vie qu'on me force à rappeler à cette tribune, et à rappeler au milieu d'une lutte sans exemple peut-être depuis des années (C'est vrai ces trois portions de ma vie, les voilà tout entières ; la première au service de la monarchie constitutionnelle dans le gouvernement, la seconde au service de la monarchie constitutionnelle dans l'opposition, la troisième au service de la monarchie constitutionnelle, le jour et le lendemain d'une révolution. (p. 236)

Et toutes les contre-attaques que Guizot lance contre ses adversaires ne visent, à l'inverse, qu'à souligner les incohérences de leur attitude<sup>17</sup>.

Dans ce moment de crise, on voit donc Guizot concentrer tous ses moyens sur une même ligne de défense pour répondre à l'attaque qui vise sa personne et menace de discréditer sa parole. Mais au-delà de ce moment

---

<sup>17</sup> Contre Berryer dont il retourne le parallèle à son avantage (après être allé à Gand, il n'est pas revenu prendre sa place dans l'assemblée comme l'ont fait les légitimistes qui l'accusent après être allés à Londres) ; contre ces interpellations sur un fait dont il s'est déjà expliqué à plusieurs reprises ; contre une opposition qui revendique la liberté mais l'empêche de parler ; contre une opposition de gauche qui l'attaque aujourd'hui alors qu'elle l'a comblé d'éloges dans le passé ; enfin contre des royalistes qui l'accusent d'être allé voir Louis XVIII et des libéraux qui l'accusent d'avoir soutenu la Charte !

si particulier, que peut-on dire, à partir de ce débat, de l'art oratoire de Guizot ?

## **L'art oratoire de Guizot : la médaille et son revers**

### *Le discours comme mise en ordre du réel*

Une des premières caractéristiques des discours de Guizot concerne leur construction ou l'art de la *dispositio*, pour reprendre le terme rhétorique.

La stratégie d'orateur de Guizot mise d'abord sur la construction imparable du discours. Bien sûr, il s'agit avant tout d'être suivi et compris. Mais son objectif va au-delà : il lui faut dissiper les doutes, les inquiétudes d'une majorité toujours prête à se disperser. « On n'est pas inquiet de Guizot, parce qu'il a son thème fait et qu'on sait qu'il ne s'en écartera pas », écrit Cormenin dans son *Livre des orateurs*<sup>18</sup>. Le discours doit donc proposer tout à la fois la clarté et l'ordre et en donner les signes jusque dans son organisation pour produire l'effet attendu sur son auditoire (de même que les paroles de l'adresse doivent produire leur juste effet sur ceux qu'elles visent comme le dit Guizot dans sa péroraison).

Dans son premier discours du 26 janvier, discours préparé à la différence des prises de parole qui suivront, Guizot le dit d'emblée dans l'exorde : il s'agit de « marquer bien nettement la pensée du gouvernement du roi » (p. 218). Le discours va donc afficher très nettement son organisation et sa progression :

*Réfutation* (en réponse au discours de La Rochejaquelein qui a tenté de minorer l'importance de l'événement) : l'épisode de Londres est une affaire sérieuse.

*Confirmation 1* (p. 219-220) :

- « Il nous paraît [...] que dans ces actes, dans ces manifestations, la moralité publique a été gravement blessée »
- « Nous avons pensé, de plus, qu'on oubliait les devoirs du citoyen »
- « Nous avons trouvé, enfin, qu'on avait oublié un autre devoir, c'est que les intérêts de la patrie l'emportent, et doivent, en toute occasion, l'emporter sur les intérêts de parti. »

---

<sup>18</sup> CORMENIN L. DE (TOMON), *Livre des orateurs* [1836], 18<sup>e</sup> éd., Paris, Pagnerre, 1869.

*Récapitulation* : « Voilà les motifs qui me font dire qu'il y a eu offense à la moralité politique » il faut donc rétablir les droits de la moralité publique offensée

*Confirmation 2* (p. 220) : le paragraphe du projet d'adresse « exprime cela, rien de moins, rien de plus » :

- Il ne porte atteinte à aucun droit.
- Il exprime le sentiment moral de la Chambre.
- La Chambre a le droit et le devoir d'exprimer ce sentiment.

*Péroraison* (p. 220-221) : appel à la crainte : ne pas adopter les paroles de la commission, c'est faire preuve de faiblesse et d'imprévoyance et risquer de voir se reproduire les manifestations (et donc mettre en péril le pays).

*Récapitulation de l'argumentation* : or ces paroles ne portent pas atteinte aux libertés et ne sont que l'expression du sentiment du pays.

*Conclusion* : Il n'y a pas d'hésitation possible.

Ce discours bref, à la construction rigoureuse, qui donne à voir son organisation logique pour mieux imposer sa vision des choses, est donc bien une de ces machines de guerre avec lesquelles Guizot emporte la conviction des plus hésitants.

Si on ne peut retrouver une construction aussi achevée dans les deux autres interventions de Guizot du 26 janvier, on peut voir se dessiner presque aussi nettement les lignes de force de l'argumentation. C'est le cas bien sûr de l'intervention centrale dont on a déjà montré qu'elle était entièrement conduite par l'idée de constance et de cohérence. Quant à la dernière intervention, elle amplifie dans un premier temps la proposition suivante : on veut dénier à la Chambre le droit d'exprimer son sentiment sur un événement public. Dans un deuxième temps, Guizot explique pourquoi c'est inconcevable : parce que c'est dénier à la Chambre sa prérogative qui est d'être l'organe des sentiments du pays. La fin de l'intervention prend une fois encore la forme d'un avertissement : renoncer à manifester son sentiment, c'est donc s'abaisser pour la Chambre.

Cette mise en évidence des lignes de force de l'argumentation se fait notamment par la répétition de mots ou d'expressions, en particulier dans cette dernière prise de parole, conclusive, qui joue sur le *pathos* et l'appel à la grandeur plus que sur l'ordre du discours. Ce qui nous amène à examiner la façon dont la mise en mots des discours, partie que la rhétorique nomme l'*elocutio*, contribue à l'efficacité du discours.

### *La part de l'elocutio*

Même s'il est toujours délicat d'étudier l'*elocutio* de discours qui ont été recueillis par des sténographes et non écrits directement par leurs auteurs<sup>19</sup>, on peut néanmoins relever dans les discours des faits stylistiques massifs et récurrents, que la comparaison de plusieurs comptes rendus publiés dans des journaux différents permet de confirmer. En ce qui concerne Guizot, tout lecteur ne peut manquer de remarquer l'usage qu'il fait des répétitions et des synonymes et qui est, plus que chez tout autre orateur, une marque de son style.

La répétition et le redoublement des termes ou des membres de phrase, soit par une reprise pure et simple, soit par la synonymie, est tout d'abord une nécessité pour le discours oral : l'auditeur doit avoir le temps d'enregistrer et de comprendre le propos, et il faut lui ménager des pauses dans l'apport d'informations nouvelles. On retrouve donc ce trait chez bien des orateurs. Mais il prend chez Guizot un tour systématique qui va au-delà des nécessités de la communication orale. La répétition est d'abord un moyen d'imposer à l'esprit des auditeurs de manière forte les mots repères de l'argumentation. Ainsi de ce début du premier discours qui

---

<sup>19</sup> En effet, on sait que les sténographes ne se contentaient pas d'« enregistrer » les paroles des orateurs : ils procédaient à une sorte de « toilettage » du texte, pour en faire disparaître les scories de l'oral, révision grammaticale mais aussi littéraire qui ne peut manquer d'embellir le discours écrit. Si l'on en croit Hippolyte Prevost, qui dirigeait l'équipe de sténographes de la Chambre des pairs, le travail du réviseur allait bien au-delà du seul contrôle des sténographes du roulement : « Nous sommes convaincus, quant à nous, qu'il n'est pas d'improvisation, et nous ne parlons que des meilleures, qui puisse supporter, sans dommage, une reproduction judaïquement littérale. Or, le réviseur sténographique qui comprend de haut sa mission ne saurait apporter trop de soin à cette partie, qui consiste, tout en conservant à chaque orateur sa physionomie individuelle, à émonder sa traduction textuelle des membres de phrases et des mots parasites, à opérer la suppression ou la modification de ces locutions insuffisantes par lesquelles passe toujours plus ou moins laborieusement la pensée du véritable improvisateur, avant d'atteindre l'expression exacte ; à resserrer, à clarifier la forme souvent diffuse, étendue, à réaliser enfin avec prudence et réserve cette révision grammaticale, et littéraire dans de certaines limites, œuvre de goût et de tact, dont le plus grand mérite est précisément de dérober sa trace au lecteur, à l'orateur lui-même. » *Organisation de la sténographie officielle de l'assemblée nationale*, Paris, Firmin Didot frères, 1848 (*Extrait du Constitutionnel du 19 juin 1848*).

martèle le caractère « sérieux » de l'affaire et justifie donc par avance les paroles jugées par certains excessives de l'adresse :

Messieurs, nous avons **pris au sérieux** *le voyage* à travers l'Europe de M. le duc de Bordeaux, et *son séjour* à Londres. Nous avons pensé que *le prince* lui-même, et *les conseillers* qui l'avaient dirigé, **prenaient** sa conduite et ses actes **au sérieux**, qu'il y avait là *une intention, un motif* **grave** et **réfléchi** ; nous avons pensé que les hommes qui ont quitté leur pays pour se rendre à *Londres, autour du prince*, faisaient aussi un acte **sérieux** et **réfléchi**. Tout à l'heure [...] je me suis demandé si nous nous étions trompés (*On sourit*), s'il n'y avait en effet rien de **sérieux**, rien de **réfléchi** dans la conduite *du prince, de ses conseillers, de ses adhérents*. Je ne le pense pas. [...] Je crois que tout le monde a agi **sérieusement** dans cette occasion, et **après y avoir bien pensé**. (p. 218-219)

L'adjectif « sérieux » est non seulement répété mais doublé de synonymes : « grave » puis « réfléchi », donné d'abord dans l'expression « prendre au sérieux », puis comme épithète, enfin sous forme adverbiale, le dernier syntagme, « agir sérieusement », étant lui-même répété par un syntagme synonyme « après y avoir bien pensé ». Parallèlement, dans le même développement oratoire, il y a d'autres redoublements de postes syntaxiques qui ne sont pas non plus simplement des effets d'abondance oratoire. Ainsi, on voit peu à peu s'amplifier l'équipée du prétendant à Londres : un voyage, puis un séjour, ainsi que le nombre des personnes concernées : le prince, ses conseillers, les hommes qui ont quitté leur pays pour se rendre à Londres, ces derniers repris par « ses adhérents » et l'ensemble récapitulé par « tout le monde ».

Les répétitions de groupes syntaxiques permettent aussi de donner comme équivalents des termes ou expressions qui ne le sont pas et de glisser insensiblement d'une signification à une autre. Voici par exemple la période qui clôt le premier discours :

Croyez-moi, il faut arrêter, il faut étouffer de telles choses dans leur germe ; et, quand on ne vous demande de les étouffer par aucun acte d'autorité, par aucune restriction des libertés publiques, quand on vous demande simplement de dire **ce que vous pensez, ce que vous sentez, ce que pense et sent le pays**, en vérité, je ne comprendrais pas comment vous hésiteriez un moment. (*Très-bien ! très-bien !*) (p. 221)

Sans commenter le détail des reprises et des répétitions de cette période, on s'arrêtera simplement sur l'équivalence ainsi posée entre le « vous » qui représente la Chambre et le « pays ». Il s'agit bien pour Guizot de faire de la Chambre l'organe unique de l'opinion du pays. Le dernier discours de la séance le redira explicitement.

On n'oubliera pas de mentionner l'effet d'abondance oratoire que produit la synonymie :

Et il ne sera pas permis à la majorité de cette Chambre d'exprimer son opinion, son sentiment sur un événement public ! Messieurs, cela est inconcevable ; c'est détruire, c'est énerver, c'est saper dans leurs racines et notre gouvernement, et cette Chambre, et nos droits, et nos devoirs. (Aux centres : *Très-bien ! très-bien !*) (p. 242-243)

On notera le *crescendo* produit par la gradation des synonymes, et l'accumulation des mots augmentée par la polysyndète (« et cette Chambre, et nos droits, et nos devoirs »), mis au service de l'expression de l'indignation.

L'effet de la synonymie est également rythmique, puisqu'il permet de passer de groupements binaires à des groupements ternaires. N'oublions pas que portée par une voix sonore et puissante, l'intonation oratoire devait agir physiquement sur les auditeurs. Les répétitions ne sont donc pas séparables de l'art de la période oratoire que possède Guizot, art dont on donnera un autre exemple pour finir.

Mais avant d'en revenir aux grands moyens de l'éloquence, il faut se demander comment Guizot se situe sur le terrain des mœurs oratoires.

### *Le refus de la conciliation*

Les mœurs oratoires ne renvoient pas seulement à l'attitude que l'orateur adopte, – dans le cas présent une figure d'homme tout à la fois constant et inébranlable, trait qu'on retrouve d'ailleurs dans bien d'autres discours –, mais la rhétorique entend aussi par cette expression la façon dont l'orateur prend en compte les mœurs de son auditoire : opinions, préjugés, intérêts, sentiments... Lorsque la cause est ambiguë (et c'est le cas ici, non seulement pour la question du paragraphe de l'adresse, dont Guizot n'est pas convaincu lui-même du bien-fondé de la formulation, mais également pour sa propre défense, puisque son voyage à Gand

n'est pas un choix facile à justifier), les préceptes de la rhétorique recommandent de susciter la bienveillance de l'auditoire, de s'insinuer dans ses bonnes grâces, bref de se le concilier. Certes, Guizot, dans son premier discours, s'efforce d'atténuer tout ce que le paragraphe de l'adresse peut avoir de violent et qui pourrait évoquer une situation d'exception, afin de ne pas effrayer le centre. Mais en ce qui concerne l'opposition de gauche, qui n'était pas au départ opposée à ce même paragraphe, et qui avait jugé très favorablement son discours du 15 janvier où il rendait hommage au « mérite de tous les amis du gouvernement de Juillet », Guizot refuse toute concession et choisit l'affrontement, voire la provocation, alors qu'il aurait pu tenter de retrouver un terrain de conciliation. Là encore, cette attitude, qui culmine avec l'expression de son dédain, n'est pas nouvelle. L'absence de doutes et la détermination qu'il affiche ont pour prix une distance avec son auditoire dans les raisons duquel il refuse de rentrer.

### *Le recours au pathos*

Sur le terrain des passions enfin, c'est-à-dire des émotions qu'il s'agit de susciter, il ne peut guère y avoir de rencontre entre Guizot et son auditoire, en particulier, nous l'avons vu, sur les passions nationales. De manière générale, Guizot n'a pas « l'intelligence sympathique [...] des passions publiques<sup>20</sup> » même s'il les connaît :

Je connais l'empire des mots, l'empire des préventions, l'empire des passions populaires et aveugles. (p. 238)

Car non seulement il ne les partage pas, mais il les condamne (dans l'expression « passions populaires et violentes », les deux adjectifs sont d'ailleurs pour lui synonymes et renvoient aux passions révolutionnaires) et les combat. Il ne peut donc chercher à convaincre en excitant ces passions. Est-ce à dire pour autant que l'éloquence de Guizot se prive du grand moyen de l'éloquence et reste sur le terrain de la froide raison ?

---

<sup>20</sup> La formule est de Guizot lui-même : dans ses *Mémoires*, il fait de « l'intelligence sympathique des idées générales et des passions publiques » une des qualités indispensables à l'homme d'État (qualités qu'il énumère à propos de Talleyrand). Sainte-Beuve la reprend dans les *Nouveaux lundis* (SAINTE-BEUVE, *Les Nouveaux lundis*, Paris, Michel Lévy frères, 1863, p. 107-109) pour se demander si Guizot possède bien cette intelligence.

Nous l'avons vu susciter la crainte dans la majorité conservatrice pour la persuader de voter le paragraphe de l'adresse. Mais cette passion-là, si elle répond au lieu de l'utile dans la mesure où elle entend bien veiller au salut de l'État, manque sans doute de grandeur et ne peut faire pièce au souci de l'honneur national. Au nom de quels grands principes Guizot parle-t-il ? On les trouve hautement proclamés dans le discours du 15 janvier qui, d'ailleurs, suscita l'admiration y compris dans l'opposition constitutionnelle. Guizot y réunit « tous les pouvoirs publics qui, depuis treize ans, ont présidé aux destinées de la France, cabinets de toutes les dates, majorités et oppositions » sous un « but commun », « une œuvre commune » : l'établissement d'un gouvernement fondé « sur le principe du contrat entre le prince et le pays ». On est encore là dans le langage de la raison. Puis il ajoute en élevant l'entreprise au niveau des « grands principes » :

Et nous avons inscrit sur nos bannières : liberté, ordre public. Nous avons entendu concilier les deux grands principes de toute société bien organisée. Et cela, je n'en fais un mérite particulier à aucun des cabinets ni à aucune majorité ; c'est le mérite de tous les amis du gouvernement de Juillet. Ce sera l'œuvre glorieuse de notre époque, et, cette gloire-là, tous en auront leur part. (p. 166)

Les mots « liberté » et « ordre public » sont effectivement les drapeaux pour entraîner l'auditoire et susciter l'émotion : amour, fierté pour « l'œuvre glorieuse ». Avec la gloire, Guizot mobilise le lieu de l'honneur et reconquiert le terrain de la grandeur nationale en la fondant sur d'autres principes que la puissance militaire et l'esprit de conquête.

Qu'en est-il dans ses interventions du 26 janvier ? La péroraison étant la partie du discours où l'orateur en appelle aux grands intérêts de l'État, on ne s'étonnera pas de trouver un autre exemple d'appel aux grands principes dans la péroraison de sa dernière intervention.

Commencé sous le registre de l'indignation contre ceux qui prétendent empêcher la Chambre et le gouvernement de manifester leur sentiment et qui ont une idée « trop petite », « trop faible » du gouvernement et des institutions, le discours s'élève pour finir à la défense des grands principes. Non seulement il convoque l'intérêt du pays mais il en appelle au souci de grandeur de la Chambre : rester muet, c'est consentir à s'abais-

ser ; manifester ses sentiments, c'est servir la grandeur de la Chambre, ses droits et ses pouvoirs, c'est parler dans l'intérêt du pays :

Pour mon compte, dans l'intérêt de mon pays, qui croit avoir ici des organes légaux et vrais de ses sentiments et de ses opinions, dans l'intérêt de cette Chambre qui est appelée à être l'organe vrai des sentiments du pays et à les manifester par ses adresses, par ses votes, dans l'intérêt de votre grandeur, de vos droits, de vos pouvoirs, dans l'intérêt de la manifestation sincère et complète des sentiments du pays, je vous adjure de voter le paragraphe proposé par votre commission.

(*Très-bien ! très-bien ! - Au centre : Aux voix ! aux voix !*) (p. 243)

Servi par le déploiement du style périodique, l'appel à la grandeur ne manque pas lui-même d'élévation et entend là encore susciter la fierté des députés. En dépassant ainsi le point particulier de la formulation de l'adresse pour considérer plus généralement les prérogatives de la Chambre, Guizot parvient à faire oublier une expression qu'il jugeait au fond de lui-même peu honorable et à amener la Chambre à faire un véritable point d'honneur du vote de ce paragraphe malencontreux.

L'ensemble de ces moyens oratoires, parfaitement maîtrisés par Guizot, et accompagnés des ressources de l'*actio*, c'est-à-dire de la voix, de la posture et du geste, lui ont permis une fois de plus d'emporter un vote favorable. Mais ce succès finalement ambigu incite à s'interroger sur le revers de cette supériorité à la tribune : mettre sa parole au service d'une cause que l'on sait mauvaise et gagner cependant, n'est-ce pas miner la cohérence que revendique Guizot dans ce même débat et, à terme, réduire la parole oratoire à des succès tactiques ? On peut donc penser qu'il eût peut-être mieux valu pour la politique de la France et la mémoire de la monarchie de Juillet que Guizot ne l'emportât pas sur le terrain de la parole. Néanmoins, en relisant ses discours, on reste admiratif et nostalgique d'une époque où le spectacle de la Chambre pouvait provoquer des émotions aussi fortes et la parole se déployer d'une façon aussi magistrale. Pour notre plaisir intellectuel et esthétique et la mémoire de l'éloquence délibérative, Guizot reste un maître que nous ne pouvons que continuer à admirer.

Anne Vibert

## François Guizot, homme de pouvoir vu par l'histoire républicaine de l'époque

Personnalité très affirmée, François Guizot fut, à l'époque où il exerça le pouvoir, l'objet de sévères critiques venant de différents secteurs de l'opposition, légitimistes, opposants dynastiques, républicains. Laurent Theis, dans son dernier ouvrage<sup>1</sup>, a rappelé la vigueur de ces attaques contre Guizot, qui n'étaient pas toujours, et loin de là, injustifiées. Il nous a paru intéressant de scruter d'un peu plus près le point de vue des républicains, mais pour composer un corpus cohérent, et éviter aussi des appréciations trop directement liées à la politique quotidienne, nous avons choisi de retenir, non pas les brochures de circonstance recensées par exemple par P. Rosanvallon dans *Le Moment Guizot*<sup>2</sup>, mais les jugements portés par des historiens républicains, hommes ou femmes, jugements qui portent donc la marque de la réflexion, formulés dans des œuvres écrites, soit sous la monarchie de Juillet, soit au cours de la Seconde République. Les appréciations de ces auteurs ne nous ont pas paru simplement anecdotiques ou négatives, guidées par l'esprit de parti, – ce qui peut d'ailleurs être le cas à l'occasion et présenter aussi de l'intérêt. Elles révèlent aussi, au-delà de la façon dont l'homme était perçu, certains traits distinctifs de Guizot, et portent sur sa conception du pouvoir un regard souvent très pertinent. En outre, les analyses des historiens républicains aident à comprendre les raisons de l'extraordinaire aveuglement de Guizot lors de la crise de janvier-février 1848 et aident à expliquer qu'un homme intelligent, rompu à l'exercice du pouvoir, ait pu ignorer à ce point quel était l'état réel du pays.

### Un faisceau d'auteurs

Présentons d'abord rapidement nos auteurs car tous n'ont pas accédé à une égale notoriété. Ils sont au nombre de cinq, Louis Blanc, Alphonse

---

<sup>1</sup> THEIS L., *François Guizot*, Fayard 2008, chapitre « À bas Guizot », p. 367-472.

<sup>2</sup> ROSANVALLON P., *Le moment Guizot*, Gallimard, 1985, p. 396-398.

Esquiros, Marie d'Agoult, Élias Regnault et Léonard Gallois. Louis Blanc (1811-1882) est le plus connu, à la fois comme théoricien socialiste (il publie la célèbre brochure *Organisation du travail* dès 1840), comme secrétaire du gouvernement provisoire en 1848, et la postérité, enfin, l'a consacré comme un remarquable historien, auteur de deux synthèses majeures, l'*Histoire de Dix ans*, – c'est-à-dire des années 1830 à 1840 (parue entre 1840 et 1844) –, c'est l'ouvrage auquel nous nous référerons<sup>3</sup>, et l'*Histoire de la Révolution française*, publiée entre 1847 et 1853.

Alphonse Esquiros (1812-1876) a été journaliste, romancier, historien, homme politique, sénateur même en 1876 et il a publié en novembre 1835 un portrait de « Guizot » dans la revue *La France littéraire*<sup>4</sup>.

Marie de Flavigny (1805-1876), comtesse d'Agoult par son mariage, et qui signe en littérature Daniel Stern, est la fille d'un militaire émigré ultra-royaliste, mais voltairien, et d'une protestante. Elle a animé un salon brillant sous la monarchie de Juillet. Amie de George Sand, inspiratrice et égérie de Franz Liszt, elle a publié dès 1847 un *Essai sur la liberté*, en 1849, des *Esquisses morales et politiques*, et surtout, entre 1850 et 1853, une excellente *Histoire de la Révolution de 1848*<sup>5</sup>, encore très utilisable aujourd'hui.

Élias Regnault est un personnage moins connu, mais non moins intéressant. Né à Londres en 1801, Regnault, après s'être d'abord intéressé à la médecine légale, a écrit de nombreux ouvrages à caractère historique et politique, et notamment, en 1841, une *Histoire criminelle du gouvernement anglais* dans laquelle il expose « les hideuses annales du gouvernement anglais », œuvre d'une « odieuse communauté de marchands féodaux<sup>6</sup> ». Il recense minutieusement dans cet ouvrage qui constitue une sorte de « livre noir » de l'Angleterre libérale, les drames et les ravages que la politique anglaise a engendrés partout dans le monde, en Angleterre d'abord, mais aussi en Amérique, en Irlande, en Chine, en Inde et ailleurs. Très favorable à Napoléon I<sup>er</sup>, il a consacré à ce dernier une *Histoire de Napoléon*

---

<sup>3</sup> BLANC L. *Histoire de Dix ans*, Paris, F. H. Jeanmaire, 1882 (12<sup>e</sup> éd.).

<sup>4</sup> ESQUIROS A., « Philosophie de l'Histoire, Guizot », *La France littéraire*, Paris, novembre 1835.

<sup>5</sup> STERN D., *Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, Gustave Sandré, 1850, t. 1.

<sup>6</sup> REGNAULT É., *Histoire criminelle du gouvernement anglais* Paris, 1841, p. 7.

publiée en 1846. Puis il a fait partie de cabinets ministériels au début de la Seconde République. Et enfin, et c'est par là qu'il se rapporte à notre sujet, il a écrit au cours de la Seconde République et tout au début du Second Empire, une *Histoire de Huit ans (1840-1848)*<sup>7</sup> en trois volumes, qui se voulait, mais avec de moindres proportions, le prolongement de l'*Histoire de Dix ans* de Louis Blanc. Cet ouvrage d'un ton beaucoup plus serein que les précédents, nous intéresse d'autant plus qu'il traite de la période où Guizot a dirigé le pays.

Quant à Léonard Gallois, qui est plus âgé puisqu'il est né en 1789, c'est, selon une expression consacrée au XIX<sup>e</sup> siècle, un « publiciste » qui a écrit un nombre impressionnant d'ouvrages portant sur l'histoire contemporaine de la France depuis 1789, parmi lesquels on citera en particulier une importante *Histoire de la Convention nationale* en huit volumes parue entre 1834 et 1848. Mais c'est son *Histoire de la révolution de 1848*<sup>8</sup>, écrite en 1849 et 1850, peu avant sa mort, à laquelle nous nous référerons.

## L'homme Guizot

Traitant de Guizot, nos auteurs ne peuvent ignorer l'homme lui-même tant il présente de caractères saillants et contradictoires. Il suggère invinciblement un portrait. Alphonse Esquiros, Louis Blanc et Marie d'Agoult s'y essaient chacun à leur tour et ces portraits sont de beaux morceaux de littérature. Tentons de les confronter. Tous reconnaissent la complexité de l'homme. Pour Marie d'Agoult, « porter un jugement impartial sur un tel homme n'est pas chose facile car la nature a composé cette rare individualité d'éléments les plus contraires, purs et impurs, nobles et vils, et qui semblent n'avoir jamais pu être absorbés ni même pénétrés les uns par les autres<sup>9</sup> ». Tous s'accordent sur le portrait physique, « un pâle et austère visage<sup>10</sup> », un « front noble mais triste<sup>11</sup> », un teint bilieux, une tête redressée sur des épaules un peu voûtées, un regard de feu, mais contenu, un air de

<sup>7</sup> REGNAULT E., *Histoire de Huit ans (1840-1848)*, Paris, Baillière, 1878, 3 vol. (4<sup>e</sup> éd.) L'ouvrage publié en 1851-1852 avait été republié en 1860 et 1870.

<sup>8</sup> GALLOIS L., *Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, Naud et Gourju, 1849-1851, 4 vol. L'ouvrage s'arrête au 13 juin 1849.

<sup>9</sup> AGOULT M. D', *op. cit.*, p. XVIII.

<sup>10</sup> *Ibidem.*

<sup>11</sup> BLANC L., *op. cit.*, p. 120.

dédain, voire de mépris, une puissance concentrée du geste et du regard, une « assurance qui ne le quitt[e] jamais<sup>12</sup>. » Tous reconnaissent la dignité de sa vie privée, son honnêteté personnelle, sa fidélité à ses amis, l'austérité de sa vie d'autant plus remarquables qu'elles contrastent avec la frivolité, le luxe, la cupidité et la corruption qui caractérisent la période. Tous aussi sont admiratifs devant ses remarquables qualités d'orateur, « son éloquence magistrale » dit Marie d'Agoult qui ajoute : « À la tribune, M. Guizot ne fut point surpassé<sup>13</sup>. » Et ceci, alors que Guizot n'utilise aucune des recettes classiques de l'art oratoire pour émouvoir ou entraîner. Il ne fait usage – dit Esquiros – que d'« une raison haute, grave et clairvoyante<sup>14</sup> ». « Il n'émeut ni n'agit son auditoire, il ne déclame, ni ne disserte, il tranche, il professe<sup>15</sup>. » Louis Blanc, le plus hostile, reconnaît que « son geste péremptoire, son ton dogmatique lui prêtaient quelque chose d'indomptable<sup>16</sup> ». Au total, une personnalité hautaine, impérieuse et passionnée<sup>17</sup>. Tous aussi rattachent certains traits de Guizot à son double caractère de protestant et de professeur. Il est vrai que s'il n'est pas inhabituel à l'époque qu'un professeur devienne ministre, puisque Victor Cousin et Villemain l'ont été également, les professeurs sont généralement cantonnés au ministère de l'Instruction publique. Or Guizot, lui, s'est vu confier la direction des Affaires étrangères, puis celle du gouvernement. Quant à la raideur du protestant, il s'agit plutôt d'une image-type dont il faudrait d'ailleurs étudier l'apparition et le développement. Raideur du croyant attaché à sa foi prêt à se sacrifier pour elle, raideur liée à une certaine sévérité de vie et même d'apparence extérieure, raideur qui doit accentuer le contraste avec une autre image-type, celle de la souplesse et des accommodements des jésuites dont il faut rappeler qu'ils sont sur la sellette à cette époque. Tous nos auteurs aussi reprochent à Guizot un orgueil qui le conduit même à se laisser compromettre. « Lui qui volontiers laissait ignorer ses vertus, – note Louis Blanc –, il avait des vices d'apparat<sup>18</sup>. » Et surtout on souligne chez

---

<sup>12</sup> GALLOIS L., *op. cit.*, p. 6.

<sup>13</sup> AGOULT M. D', *op. cit.*, p. 21.

<sup>14</sup> ESQUIROS A., *op. cit.*, p. 90.

<sup>15</sup> *Ibidem*, p. 90.

<sup>16</sup> BLANC L., *op. cit.*, p. 121.

<sup>17</sup> AGOULT M. D', *op. cit.*, p. XIX.

<sup>18</sup> BLANC L., *op. cit.*, p. 121.

lui, – ce qui est plus original et peut étonner – un manque de conviction profonde, « le scepticisme invétéré qui se révèle sous ses paroles impératives<sup>19</sup> », une défaillance de la volonté, une fermeté seulement dans les apparences<sup>20</sup>. « M. Guizot, note Esquiros, est de cette école qui doute, qui détruit de sa propre main ce qu'elle éleva la veille, qui n'a jamais qu'un pied dans une opinion. Sa foi ne s'engage dans rien de solide, de net, d'établi<sup>21</sup>. » Et Louis Blanc, qui écrit pourtant vers 1841, est encore plus sévère :

Au fond, c'était un esprit sans activité, et dont la volonté manquait de vigueur. Son talent consistait à dissimuler sous la solennité de l'expression et la pompe des formules, une extrême pauvreté de vues et des sentiments sans grandeur<sup>22</sup>.

Enfin Marie d'Agoult insiste sur l'altération du personnage de Guizot dans les dernières années de la monarchie de Juillet et en fait une description assez féroce :

Un long exercice du pouvoir, l'adulation sans pareille dont il était l'objet, les bassesses vulgaires sur lesquelles il marchait, pour ainsi dire journellement, le concours de plus en plus nécessaire de subalternes équivoques, l'influence d'une femme étrangère [la princesse de Liéven R.H.] dont l'esprit d'intrigue était la seule supériorité, avaient sensiblement altéré, en ces derniers temps, les lignes primitives du caractère de M. Guizot. Son orgueil s'était rétréci en vanité ; sa connaissance des hommes allait à un mépris cynique ; la confiance en soi tournait chez lui à la suffisance, et la politique à l'esprit de coterie. En tout, sauf dans le talent, il y avait décadence, oblitération. Le sens religieux des choses surtout était complètement effacé<sup>23</sup>.

## **Une conception du pouvoir et de l'action gouvernementale**

Mais évidemment, au-delà du portrait, c'est la politique de Guizot qui retient nos auteurs et d'abord la façon dont il envisage l'action gouvernementale, ainsi que ses rapports avec Louis-Philippe. Au-delà des critiques précises qu'ils ont à lui faire sur tel ou tel acte politique, critiques sur

---

<sup>19</sup> AGOULT M. D', *op. cit.*, p. XIX.

<sup>20</sup> BLANC L., *op. cit.*, p. 121.

<sup>21</sup> ESQUIROS A., *op. cit.*, p. 65.

<sup>22</sup> BLANC L., *op. cit.*, p. 121.

<sup>23</sup> AGOULT M. D', *op. cit.*, p. XXI.

lesquelles nous passerons plus rapidement, c'est d'abord la façon étroite, pour ne pas dire étriquée, dont Guizot envisage l'action gouvernementale qui frappe nos auteurs<sup>24</sup>. On sait que ce reproche ne fut pas adressé à Guizot seulement par les républicains mais aussi par les légitimistes et des opposants dynastiques. Et cette critique elle-même se divise en trois éléments. Le premier porte sur le manque d'ampleur de vues du ministre, le second sur sa conception de la nature du pouvoir, le troisième sur son rapport au pays réel au-delà du pays légal. Marie d'Agoult résume ces trois critiques – que nous dissocierons ensuite – en une seule phrase :

Tout au rebours des hommes d'État qui embrassent d'une même vue l'ensemble des destinées d'une nation, M. Guizot conçoit le pouvoir comme une force indépendante ayant en soi sa raison d'être et vivant d'une vie séparée, en butte aux attaques perpétuelles d'un ennemi qui n'est autre à ses yeux que la masse du peuple. Résister, toujours résister, c'est suivant lui tout le devoir et tout le génie d'un bon gouvernement<sup>25</sup>.

On sait que Guizot a lui-même et plus d'une fois défendu une conception restrictive, (on dira « modeste », si on lui est plus favorable) de l'action politique et nos auteurs le rappellent volontiers. Ainsi en 1842, lorsqu'on discute une fois de plus de la réforme électorale, il s'adresse à la Chambre en ces termes, que rappelle Élias Regnault :

Vous trouvez que la tâche de mettre un peu de stabilité en toutes choses, la tâche de suffire aux nécessités du gouvernement, aux affaires naturelles, obligées, inévitables du pays, vous trouvez que cela ne vous suffit pas. Il faut que vous acceptiez toutes les questions qu'on se plaira à élever devant vous<sup>26</sup>.

---

<sup>24</sup> Sur ces aspects voir LEFORT C., « Guizot théoricien du pouvoir », dans Valensise M. (éd.), *François Guizot et la culture politique de son temps*, Gallimard-Seuil, 1991, p. 95-110 (mais Claude Lefort n'utilise que des textes de 1821, époque où Guizot est un opposant et qui ont une tout autre tonalité que ceux de la période 1840-1847). PAQUINO P., « Sur la théorie constitutionnelle de la monarchie de Juillet », *ibidem*, p. 110-128 ; et ROSANVALLON P., « Guizot et la question du suffrage universel au XIX<sup>e</sup> siècle », *ibid.*, p. 129-145, ainsi que ROSANVALLON P., *Le moment Guizot*, Gallimard, 1985

<sup>25</sup> AGOULT M. D', *op. cit.*, p. XX.

<sup>26</sup> REGNAULT É., *op. cit.*, t. 2., p. 236

## Ce qui provoque la réaction indignée de Lamartine :

On dirait à les entendre que le génie des hommes politiques ne consiste qu'en une chose, à se poser là où une situation que le hasard ou une révolution leur a faites et à y rester immobiles, inertes, implacables [...] Et si c'était là en effet tout le génie de l'homme d'État, chargé de diriger un gouvernement, mais il n'y aurait pas besoin d'homme d'État. Une borne y suffirait<sup>27</sup>.

Lorsqu'il s'adresse à ses électeurs de Lisieux, en 1846, Guizot conscient sans doute des critiques qui lui ont été faites, réitère ses propos, mais avec une nuance un peu plus positive :

Un gouvernement bien assis a deux grands devoirs. Il doit avant tout faire face aux affaires quotidiennes de la société, aux incidents, aux événements qui surviennent dans sa vie sans chercher des affaires. C'est bien assez de suffire à celles que la Providence nous envoie et de les conduire sagement. Ce devoir rempli, le gouvernement doit aussi s'appliquer à développer dans la société tous les germes de prospérité de perfectionnement et de grandeur, développement tranquille et régulier qui ne doit point procéder par secousses ni poursuivre de chimères<sup>28</sup>.

Nuance électorale, car comme le note Regnault, à peine les élections passées, « ce qu'on avait promis au moment de la lutte fut oublié au jour du triomphe<sup>29</sup> » :

Se croyant maître de la France parce qu'il était maître du Parlement, M. Guizot ferma l'oreille à toute demande d'amélioration, repoussa tout progrès, se retrancha dans une opiniâtre immobilité et, content de ce qu'il était et de ce qu'il avait, prétendit que toute la France fût contente avec lui<sup>30</sup>.

Le second aspect que nos auteurs dénoncent, c'est la conception, défendue par Guizot de la nature du pouvoir, une conception qui enferme strictement ce dernier dans les pouvoirs constitutionnels, c'est-à-dire le roi et les deux Chambres, les électeurs censitaires, sans tenir compte de l'opinion dans les profondeurs du pays.

---

<sup>27</sup> *Ibidem*, p. 237.

<sup>28</sup> REGNAULT E., *op.cit.*, t. 3, p. 137.

<sup>29</sup> *Ibidem*, p. 139.

<sup>30</sup> *Ibid.*

Pour lui – note É. Regnault – l'opinion publique était renfermée sous les voûtes législatives et la nation était circonscrite dans le cercle de 200 000 électeurs. Au delà, rien de comptait pour lui. La voix populaire n'était qu'une fiction à laquelle il ne croyait pas<sup>31</sup>.

Or pour les républicains, la légitimité de ces pouvoirs constitutionnels est très discutable, et de plus l'exercice du pouvoir ne correspond guère à la théorie institutionnelle.

É. Regnault évoque cette question à propos du débat sur la régence après les élections de 1842. Celui-ci débouche sur un débat plus général sur l'origine des institutions. C'est l'occasion pour les opposants de rappeler que le régime de Juillet n'a jamais été soumis à l'approbation du pays, a été mis en place par la Chambre qui avait été élue en juillet 1830, donc en respectant les dispositions électorales de la Restauration, Chambre qui n'était même pas au complet puisque les partisans de Charles X avaient refusé d'y siéger. Ledru-Rollin réclame alors une constituante. Guizot réagit très vigoureusement. Pour lui, il n'y a eu que trois pouvoirs constituants, Napoléon en l'an VIII, Louis XVIII en 1814, la Chambre des députés en 1830. Tout le reste, l'appel au peuple, les ratifications, tout cela n'a été que fiction et simulacre. Les trois pouvoirs constitutionnels, c'est-à-dire le roi, la Chambre des députés et la Chambre des pairs forment « la souveraineté sociale organisée<sup>32</sup> ». Cette réponse vise essentiellement les républicains. Les légitimistes pourraient lui opposer le droit dynastique et Guizot doit s'expliquer là-dessus au moment du débat sur le pèlerinage de *Belgrave square*, c'est-à-dire le voyage très contesté des députés légitimistes auprès de Henri V en 1843. À ce moment, Guizot, qui combat sur un autre front, défend face aux légitimistes une conception plus évolutive du pouvoir qui, comme le souligne É. Regnault, « condamne toute sa politique et heurte assurément toutes les pensées de Louis-Philippe<sup>33</sup> » :

On le sait, je suis profondément monarchique, je suis convaincu que la monarchie est le salut du pays et qu'en soi c'est un excellent gouvernement, et la monarchie, je le sais, c'est l'hérédité du trône consacrée par le temps : cette légitimité là, je l'approuve, je la veux, nous la voulons tous, nous entendons bien la fonder. Mais

---

<sup>31</sup> REGNAULT É., *op. cit.*, t. 2, p. 15.

<sup>32</sup> *Ibidem*, p. 268.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 366.

les hérédités de races royales ont commencé, elles ont commencé un certain jour et il y en a qui ont fini. La nôtre commence, la vôtre finit. Quant à la légitimité dont vous vous prévalez, que vous invoquez, ce droit supérieur à tous les droits, ce pouvoir qui ne peut pas se perdre lui-même, de qui les peuples doivent tout supporter... Ah ! je tiens ces maximes-là pour absurdes, honteuses et dégradantes pour l'humanité. Et quand on prétend les mettre en pratique, quand on prétend les tendre dans toutes leur portée et les pousser jusqu'à leurs dernières extrémités, une nation fait bien de se revendiquer elle-même et de rétablir à ses risques et périls par un acte héroïque et puissant, ses droits méconnus et son honneur offensé<sup>34</sup>.

Ici, c'est l'historien qui parle ou le libéral de 1820 et qui dément le politique immobiliste des années 1840. Il retrouve très occasionnellement les accents de l'opposant à la domination ultra, mais sans admettre que la légitimité du pouvoir actuel, celui qu'il incarne, puisse être elle aussi mise en cause. Et de plus en plus, il considérera, comme le roi Louis-Philippe, que la révolution de 1830 n'a été qu'un arrangement de famille limité à la sphère dynastique.

Quoi qu'il en soit, se fondant sur la théorie des pouvoirs constitutionnels, Guizot estime qu'il suffit d'avoir la majorité dans les Chambres et la confiance du roi pour exercer légitimement le pouvoir. Et c'est justement cette idée qui est de plus en plus contestée dans les dernières années de la monarchie de Juillet, et ceci d'autant plus que la Chambre des députés est dominée par les députés fonctionnaires, que son mode d'élection oligarchique est de plus en plus mal supporté, que le roi avec l'accord de Guizot exerce le pouvoir réel au détriment du cabinet. On assiste donc à la fin de la monarchie de Juillet à une double distorsion, la première parce que le pouvoir constitutionnel théoriquement le plus proche du pays, la Chambre des députés, le représente de moins en moins fidèlement, la seconde parce qu'en réalité le régime ne repose plus sur l'équilibre et la coopération éventuellement conflictuelle des trois pouvoirs constitutionnels, mais s'est transformé en un régime de pouvoir personnel appuyé par un cabinet et une majorité aux ordres. Tout le monde, y compris le prince de Joinville, fils du roi, en novembre 1846, note cette altération du régime, « cette situation anormale<sup>35</sup> », – comme ce dernier l'écrit – qui a effacé la fiction constitutionnelle et a mis le roi en cause sur toutes les questions ».

---

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 365.

<sup>35</sup> REGNAULT É., *op. cit.*, t. 3., p. 322.

Et cette distorsion a pour résultat que, l'écart entre l'opinion et le pouvoir s'élargissant, la résistance du pouvoir à la pression de l'opinion apparaît de plus en plus insupportable, et aussi que la royauté est directement exposée en cas de graves difficultés.

De cette conception du pouvoir résulte en effet une appréciation obligatoirement négative des propositions ou des critiques de l'opposition puisque celles-ci représentent les « affaires » qu'il s'agit d'éviter et, comme le remarque Regnault, les opposants sont dès lors tenus pour des « brouillons », terme cher à Guizot, des agités qui veulent détourner le gouvernement de sa tâche essentielle et ne peuvent qu'entraîner des catastrophes. Après les démêlés avec l'Angleterre à propos des affaires coloniales (Madagascar, Tahiti, les îles Marquises), Guizot est de plus en plus contesté, même par ses anciens alliés comme Molé et sa situation paraît compromise<sup>36</sup>. Mais il n'en tient pas moins pour artificielles les oppositions. Pour lui, sont « factices » l'émotion des esprits, le tumulte des journaux, la tension de la situation. « C'est un murmure que l'on a élevé au sein d'un brouillard qu'on amasse<sup>37</sup> », déclare-t-il. Plus tard, il traitera de « frivoles » les propositions de réforme de l'électorat. Il oppose la « région haute et vraie » où il se trouve en tant qu'homme de gouvernement à « l'arène intérieure et confuse des prétentions, des agitations, des luttes de partis, des coteries<sup>38</sup> ». Cette conception étroite d'un pouvoir, retranché dans la forteresse de la majorité parlementaire, elle-même acquise par des moyens douteux, mais maintenue docile grâce à l'ascendant parlementaire d'un orateur exceptionnel, fait peu de cas de l'opinion dans le pays. Certes Guizot ne refuse pas la discussion à la Chambre, comme le note Marie d'Agoult, car il sait qu'il l'emportera grâce à son talent d'orateur, mais en revanche, le pouvoir a utilisé tous les moyens pour freiner la discussion dans le pays. La presse – Regnault et Léonard Gallois le rappellent – est « muselée par la législation » depuis 1835<sup>39</sup>. Les procès de presse sont nombreux contre les journaux d'opposition sous la monarchie de Juillet, et l'on sait que c'est à propos du droit de réunion, refusé par le pouvoir, que

<sup>36</sup> *Ibidem*, t. 3 p. 21.

<sup>37</sup> *Ibid.*, t.3, p. 34. Rappelons que, sur l'affaire Pritchard, la majorité parlementaire s'est dangereusement rétrécie (213 voix contre 205).

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 34.

la crise de février 1848 prit des proportions imprévues. C'est pourtant bien « l'opinion publique » qui, comme le dit Léonard Gallois, « minait de tous côtés le gouvernement de Louis-Philippe<sup>40</sup> ».

### **La critique de la politique de Guizot, statu quo en tout domaine par peur de la Révolution**

Élias Regnault remarque que la déception à l'égard de Guizot, ministre de Louis-Philippe, est d'autant plus grande dans l'opinion que Guizot est apparu en 1839 comme un des meneurs de la coalition qui réclamait le gouvernement parlementaire contre la politique personnelle de Louis-Philippe. Le roi, d'ailleurs, ne l'aimait pas au départ, et s'il l'a accepté dans le ministère dirigé par le maréchal Soult en 1840, alors que son ambassade en Angleterre avait été loin d'être un succès, c'est parce qu'il fallait un orateur au gouvernement. Or, le nouveau ministère a « livré à la couronne, l'opposition qui l'avait vaincue<sup>41</sup> ». Les griefs contre Guizot sont nombreux sur le plan intérieur. À vrai dire, aucune des mesures qu'il a fait adopter ne trouve grâce auprès des historiens républicains. Même la loi sur l'enseignement de 1833 est vivement critiquée par Louis Blanc qui lui reproche de manquer d'ambition. Il juge qu'elle « reflétait l'impuissance de la bourgeoisie à gouverner la société d'une manière équitable et forte<sup>42</sup> », « trahissait une extrême pauvreté de vue » en ne prévoyant ni gratuité ni obligation, en organisant « la folle concurrence des écoles privées » et en condamnant les instituteurs primaires à « une existence précaire et misérable<sup>43</sup> ». Appréciation si sévère qu'elle appellera plus tard, à la fin du siècle, les réserves d'un autre historien socialiste, Eugène Fournière<sup>44</sup>. On reproche aussi à Guizot de n'avoir pas mené à bien la réforme postale, ni le projet de dégrè-

---

<sup>40</sup> GALLOIS L., *op. cit.*, p xxxii.

<sup>41</sup> REGNAULT É., *op. cit.*, t. 1, p. 378.

<sup>42</sup> BLANC L., *op. cit.*, p. 639.

<sup>43</sup> *Ibidem*, p. 639 à 641.

<sup>44</sup> FOURNIÈRE É., « Le règne de Louis-Philippe » dans *Histoire socialiste*, Paris, 1900 t. 8, p. 243. Eugène Fournière accuse Louis Blanc « d'épouser les thèses pessimistes jusqu'à la démagogie ». (Mais n'oublions pas que nous sommes en plein débat au sein du socialisme français entre réformistes et révolutionnaires). En revanche, dans le contexte de l'époque, il souligne beaucoup plus fortement que Louis Blanc l'emprise cléricale instituée par Guizot sur l'enseignement primaire.

vement de l'impôt sur le sel, ni celui sur le régime des prisons ou les livrets ouvriers<sup>45</sup>. En revanche, notons que les historiens républicains utilisent assez peu la célèbre formule « enrichissez-vous », prononcée au discours de Lisieux le 2 août 1846. Cette formule, qu'on a ensuite atténuée, rappelait avec brutalité que le régime électoral censitaire était fondé avant tout sur l'argent et non pas sur la valeur des individus, elle prenait au milieu des scandales de l'époque une autre portée. Regnault cite à cet égard le discours d'Abbatucci, député du Loiret, au banquet d'Orléans :

Il est vrai que pour nous consoler – ou plutôt nous endormir, on nous dit « Soyez riches ».Voilà le triste mot d'ordre qui a été donné du haut de la tribune par l'homme dans lequel aujourd'hui se personnifie notre gouvernement. Soyez riches ! Comment l'entendez vous ? Est-ce au prix de l'honneur, de l'intérêt public, de la gloire de la France ? [...] On vous a compris : votre maxime a produit son fruit et ce fruit s'appelle la corruption<sup>46</sup>.

Les critiques contre Guizot culmineront avec le débat sur la réforme électorale dont on parlera plus loin, mais on ne doit pas sous-estimer les critiques de sa politique extérieure qui sont extrêmement sévères et qui ont un grand écho dans le pays.

En France – constate É. Regnault – on se passionne toujours moins pour les affaires du dedans que pour celles du dehors : nous sommes un peuple jaloux de bonne renommée et qui sacrifie volontiers ses intérêts à son honneur, à sa gloire<sup>47</sup>.

Or, si les succès obtenus par les armées françaises en Algérie ou au Maroc – par exemple la reddition d'Abd el-Kader en octobre 1847 – ont été bien accueillis, en revanche la politique européenne de Guizot a été extrêmement critiquée parce que sous le prétexte de préserver les traités de Vienne, elle a en fait favorisé le renforcement des puissances continentales au détriment de la France et des forces progressistes d'Europe. Les conséquences de la politique des mariages espagnols sont jugées ravageuses. Le souci de compromis avec l'Angleterre, le désir d'un rapprochement avec l'Autriche ont renforcé le caractère conservateur de la politique

---

<sup>45</sup> L'auteur rappelle le propos du conservateur Desmousseaux de Givré devant la Chambre le 27 avril 1846 : « Qu'a-t-on fait depuis sept ans ? Rien, rien, rien ».

<sup>46</sup> REGNAULT É., *op. cit.*, t. 3, p. 296.

<sup>47</sup> *Ibidem*, t. 3, p. 303.

européenne de la France. L'opinion a mal vécu l'occupation de Cracovie par les Russes, la prise de position française, objectivement déplorable, en faveur du *Sonderbund*, en Suisse, contre les radicaux, le renforcement de la présence militaire de l'Autriche dans les principautés italiennes. Guizot a toujours minimisé ces événements, affirmé qu'ils ne remettaient pas en cause les traités de 1815, a même affirmé qu'« aucun bouleversement territorial ou politique ne nous est bon au-delà des Alpes<sup>48</sup> ». Les républicains ne pouvaient admettre que la France accepte que les traités de Vienne soient ainsi infléchis, au détriment des forces qui les contestaient depuis 1815.

Sur tous les plans, Guizot a ainsi radicalisé lui-même le débat politique en se présentant comme l'homme qui combattrait la révolution. « Il ne faut pas se mettre avec la révolution contre l'Europe, mais avec l'Europe contre la Révolution<sup>49</sup>. » Guizot a abouti ainsi, remarque Regnault, à « concentrer toutes les petites rivalités dans deux grands partis, celui de la révolution et celui de la contre-révolution », et à mettre « en face l'un de l'autre la nation et le trône<sup>50</sup> ». Cela se vérifiera dans la crise finale

### **La crise finale : une illustration éloquente de la pratique du pouvoir par Guizot et de ses risques**

Les historiens républicains signalent sans y insister le malaise économique qui sera plus tard apprécié comme un élément de déstabilisation par les historiens du xx<sup>e</sup> siècle. Ils enferment plutôt la crise dans le domaine politique. Ils notent d'abord le contraste entre l'assurance et même l'intransigeance du ministère qui a gagné les élections de 1846 et la multiplicité des problèmes intérieurs et extérieurs qui opposent en 1846 et 1847 l'opposition au pouvoir. Ils s'étonnent d'abord avec Léonard Gallois de l'extraordinaire obstination de celui-ci :

Cependant tout pouvait encore être sauvé, la royauté comme le gouvernement selon la Charte : il n'en eût coûté à Louis Philippe que quelques unes de ces concessions sur lesquelles il pût vivre quelques années ; il n'avait qu'à entrer fran-

---

<sup>48</sup> *Ibid.*, t. 3, p. 312.

<sup>49</sup> *Ibid.*, t. 2 p. 10-11.

<sup>50</sup> *Ibid.*, t. 2, p. 11.

chement dans les voies de ces réformes innocentes que les rois concèdent de si bonne grâce quand il n'est plus temps<sup>51</sup>.

Et Gallois remarque qu'un changement de ministère, une nouvelle loi sur les élections « eussent très probablement calmé l'opinion publique<sup>52</sup> ». Ces mêmes historiens soulignent qu'au contraire le ministère Guizot « assuré de la majorité qu'il avait acquise par tant de moyens indignes se crut inattaquable<sup>53</sup> », et, pire, qu'il prit l'offensive lors de la discussion de l'adresse au début de 1848. Alors que la campagne des banquets, qui visait à obtenir une réforme électorale, durait depuis six mois et avait eu tendance à se radicaliser, le ministère crut bon de provoquer de front l'opposition en dénonçant dans le discours du trône, « l'agitation que fomentent des passions ennemies et aveugles », formule qui rappelait fâcheusement « les perfides insinuations » et les « coupables manœuvres » dénoncées par Charles X et Polignac en juillet 1830. Regnault souligne que l'interminable discussion sur cette adresse à la Chambre, en janvier et février 1848, adresse qui fut finalement votée telle quelle, le 14 février, après le refus de nombreux amendements, échauffa l'opinion parisienne qui suivait de près ces discussions<sup>54</sup>. L'achèvement projeté de la campagne des banquets, à Paris au même moment, ajouta une fermentation supplémentaire d'autant plus que l'organisation du banquet parisien – qui suscite de nombreuses discussions avec le gouvernement et des divisions profondes au sein de l'opposition parlementaire –, met en cause, au-delà même de la réforme électorale qui en est la but, la question du droit de réunion. Mais Guizot reste intraitable : le « pays » qu'invoquent les réformateurs n'est pour lui qu'« un mot, un mot vide, une frivole abstraction<sup>55</sup> ». « Plus raide, plus tranchant encore qu'il ne l'était d'habitude, [M. Guizot] déclarait qu'un gouvernement est perdu lorsqu'il pactise avec ses ennemis<sup>56</sup>. » Cependant, Regnault remarque avec pénétration que sur le plan parlementaire,

---

<sup>51</sup> *Ibid.*

<sup>52</sup> GALLOIS L., *op. cit.*, p. XI.

<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. XLI. « Il y avait bien longtemps que Paris ne s'était autant occupé des affaires politiques. » Rappelons que la discussion de l'adresse dure du 10 au 18 janvier à la Chambre des députés et du 24 janvier au 12 février à la Chambre des pairs.

<sup>55</sup> REGNAULT É., *op. cit.*, t. 3, p. 371.

<sup>56</sup> *Ibidem*, p. 393.

face à l'opposition de la gauche dynastique et des républicains, Guizot, en février 1848, a bien gagné la partie puisque les députés d'opposition renoncent, après de multiples tergiversations, à maintenir le banquet de Paris et se contentent d'une mise en accusation du ministère, riposte sans aucune portée. Si on se limite à ce plan qui est celui où Guizot se place exclusivement, il a triomphé. Se fondant sur cette victoire d'ailleurs, la cour et Guizot exultent le 21 février et se sentent « dans une sécurité complète<sup>57</sup> ». Et Marie d'Agoult confirme : « On se réjouissait donc aux Tuileries sans la moindre arrière pensée. Jamais on n'avait eu si fort sujet de s'applaudir. On estimait que grâce à la fermeté et à l'habileté d'une politique supérieure, tout était fini ; on se renvoyait avec modestie, les félicitations et les louanges<sup>58</sup>. » On a simplement oublié le peuple. Or « le peuple – c'est Regnault qui le constate – est un logicien peu subtil, mais très résolu, qui va promptement des prémisses aux conséquences et vainement on lui montre les périls d'une conclusion, ces périls ne l'arrêtent pas ; on l'a mis sur la voie de la vérité, il a vu le but, il veut l'atteindre et dès lors, il ne comprend plus rien aux arguties avec lesquelles on s'efforce de le détourner du droit chemin<sup>59</sup> ». Dès ce moment, il était « agité par l'esprit des révolutions et sur toutes les places où il accourait, s'élevaient aussitôt les rumeurs confuses qui précèdent les appels aux armes<sup>60</sup> ». La victoire à la Pyrrhus de Guizot, le 21 février, s'écroulera le 24 février sur les barricades.

Raymond Huard

---

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 400.

<sup>58</sup> AGOULT M. D', *op. cit.*, p. 102.

<sup>59</sup> REGNAULT É., *op. cit.*, p. 398.

<sup>60</sup> *Ibidem*, p. 399.



**Guizot et l'Europe :  
passé-présent**



## François Guizot et la Révolution d'Angleterre

L'intérêt, voire la passion pour l'Angleterre, ont traversé la vie de François Guizot. Depuis son adolescence genevoise jusqu'au grand âge, en passant par les neuf mois de sa présence à Londres comme ambassadeur de France en 1840, puis au cours de son exil momentané après la révolution de Février 1848, enfin au cours de sa retraite, tantôt normande, tantôt parisienne, Guizot n'a cessé d'interroger les mœurs, la culture du pays, les ambitions politiques des élites dirigeantes britanniques, la manière dont y fonctionnaient les institutions modernes et le « gouvernement représentatif », mais surtout son histoire.

Pour traiter des rapports de Guizot à son *Histoire de la révolution d'Angleterre*, j'aborderai trois questions successivement. J'essaierai de montrer comment l'*Histoire de la révolution d'Angleterre* s'inscrit dans un champ historiographique et un mode d'écriture de l'histoire très significatif du premier dix-neuvième siècle. Je me proposerai enfin d'analyser le modèle d'interprétation de l'événement dont s'inspire Guizot avant de conclure sur les présupposés confessionnels et politiques dont il n'a jamais songé à se déprendre, peut-être pour le meilleur de ce qu'il nous a légué, mais aussi pour ce qui nous paraît aujourd'hui caduc dans cet héritage.

### Guizot et l'histoire de l'Angleterre

Dans l'œuvre historique de Guizot, l'*Histoire de la révolution d'Angleterre (1625-1660)*, occupe la place la plus significative de toutes ses démarches intellectuelles et illustre au mieux sa méthode d'investigation historique. Démarches et méthode, telles qu'elles se sont construites à partir de ses premiers cours en Sorbonne dans les années 1812-1813, le Premier Empire finissant, et qui se sont précisées et approfondies, sous la Restauration, dans les années 1820, quand le jeune Guizot retrouve sa chaire d'enseignement après avoir été privé de toute responsabilité politique par l'arrivée au pouvoir des « ultras », et qu'il s'est intégré plus ou moins vite, dans le groupe des jeunes « libéraux » réunis autour du journal

*Le Globe*<sup>1</sup>. Pour prendre la mesure de cette omniprésence de l'histoire de la Révolution anglaise dans la construction de l'œuvre historique de Guizot, il suffit de rappeler, après Laurent Theis et en en prenant la mesure véritable, la durée pluridécennale du processus d'écriture et de publication de son grand ouvrage consacré à l'histoire de cette révolution : de 1823 à 1856<sup>2</sup>. L'immense succès de cette histoire en six volumes de la « révolu-

---

<sup>1</sup> Sur tous les aspects de la biographie de François Guizot, la présente communication se réfère principalement à Laurent Theis (THEIS L., *François Guizot*, Paris, Fayard, 2008). Occasionnellement, comme on le verra, à l'ouvrage de mon ami, le regretté Douglas Johnson, Professeur à l'Université de Londres, décédé le 28 avril 2005, et longtemps chroniqueur au *Times Literary Supplement* (JOHNSON D., *Guizot. Aspects of French History*, Londres, Routledge et Kegan, 1963), à la vénérable thèse de Charles-Henri Pouthas, (POUTHAS C.-H., *Guizot pendant la Restauration*, Paris, Plon, 1923), et aux actes des trois récents « Colloques Guizot » : 1974, le colloque de la Société de l'histoire du protestantisme français, Paris, SHP, 1976 ; colloque de 1987, *Guizot et la culture politique de son temps*, de l'Association François Guizot-Val Richer, Paris, E.H.E.S.S./Gallimard/Le Seuil, 1991 ; colloque de 1993 à l'initiative de la même association qui en est l'éditeur, publié sous le titre : *Guizot, les doctrinaires et la presse*, Paris, 1994. Sur le journal *Le Globe* et ses divers collaborateurs, on se reportera au maître livre de Jean-Jacques Goblot (GOBLOT J.-J., *La jeune France libérale. Le Globe et son groupe littéraire (1824-1830)*, Paris, Plon, 1995).

<sup>2</sup> 1823-1825, en manière de préparation, s'établit l'édition des 25 volumes de matériaux publiés sous le titre *Collection des mémoires relatifs à la Révolution d'Angleterre* ; 1826-1827, parution des deux premiers volumes, découpés en huit « Livres », consacrés à l'*Histoire de Charles 1<sup>er</sup> depuis son avènement jusqu'à sa mort (1625-1649)* ; vingt-huit ans plus tard, en 1854, parution des deux volumes suivants (huit « Livres » également) traitant de l'*Histoire de la république d'Angleterre et de Cromwell (1649-1658)* ; 1856, deux ans après les troisième et quatrième volumes, publication des deux derniers volumes présentés en quatre « Livres » sous le titre : *Histoire du protectorat de Richard Cromwell et du rétablissement des Stuart (1658-1660)*. L'édition complète du *corpus* tout entier en six volumes, parue chez Didier en 1856 et que reprend *ne varietur*, la réédition parue chez Robert Laffont en 1997 sous la responsabilité de Laurent Theis, comporte en plus du récit proprement dit de la *Révolution d'Angleterre*, la *Préface à la première édition* de 1826 qui énonce le projet d'ensemble, un bref *Avertissement* à la seconde édition de janvier 1841 des deux volumes précédents, puis un long texte de rhétorique historique, datant de 1850, donc rédigé, sous le coup de la défaite politique, quatre années après les deux derniers volumes du récit de la Révolution et de sa fin. Ce dernier texte, fort substantiel et ayant valeur de méditation sur les volumes de récit proprement dit de la Révolution d'Angleterre, est connu sous le titre fameux de *Discours sur l'histoire de la révolution d'Angleterre*. Précisons les conditions d'élaboration de ce long commentaire : il fut rédigé et publié aux lendemains de la révolution de Février 1848 en France qui chassa Guizot du pouvoir, sans doute au terme de son exil temporaire de dix-sept mois en Angleterre et après son retour en France quand s'affirma le processus

tion d'Angleterre », écrite, reprise, complétée et commentée tout au cours du deuxième quart du dix-neuvième siècle, se mesure également et enfin au nombre de ses rééditions successives : douze pour les deux premiers volumes du vivant de Guizot, entre 1827 et la fin des années 1870, cinq fois pour les deux derniers volumes parus depuis 1856, sans compter les probables réimpressions pour réassorts !

Bien entendu, à cette œuvre historique centrale et monumentale, il faudrait ajouter en périphérie les autres écrits que François Guizot a consacrés à l'Angleterre et à la culture anglaise. Mais cela m'entraînerait bien au-delà de l'espace et du temps qui m'est ici imparti.

### **Le récit dans l'*Histoire de la révolution d'Angleterre***

Cette histoire vaut surtout par elle-même, y compris pour les lecteurs d'aujourd'hui. Cela en raison de la qualité du récit, du minutieux découpage chronologique et thématique des séquences, de la précision des épisodes racontés en conformité avec le contenu de sources soigneusement identifiées, de la prudence des hypothèses formulées relativement aux faits, mais aussi en raison des innombrables matériaux utilisés, archives d'État et des hauts commis d'État, papiers et correspondances privés, journaux et pamphlets, collections de mémoires (Huntington, Hutchinson, Lilburne, Fairfax, Milton, Jacques II, etc.), essais et témoignages de contemporains (Samuel Pepys, par exemple). On comprend ici pourquoi le grand historien britannique du vingtième siècle, le regretté Douglas Johnson, auteur d'une thèse brillante sur Guizot soutenue à l'Université d'Oxford au terme de ses études à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, a pu rappeler en 1974, lors du colloque de la Société d'histoire du protestantisme, que la lecture du Guizot s'imposait toujours comme une obligation de principe faite aux étudiants d'histoire de l'Université d'Oxford ! En réalité, le long récit de la Révolution d'Angleterre construit par Guizot, a été saisi par lui

---

de réaction qui conduira à la disparition de la Seconde République. Le contexte permet aisément de comprendre, au moins partiellement, pourquoi Guizot entreprend dans ce texte de regarder l'histoire de la Révolution anglaise du dix-septième siècle du point de vue de l'observateur distancié, c'est-à-dire du point de vue de sa trajectoire longue, donc de sa signification globale. On se reportera sur l'ensemble de la question à RAYNAUD P., « la révolution anglaise... », dans Valensise M. (éd.), *Guizot et la culture politique de son temps...*, *op. cit.*, note 1, 1991, p. 69-80.

dans sa dimension de grande rébellion dont toutes les couches sociales britanniques et irlandaises furent les acteurs essentiels. En vérité c'est d'abord une histoire politique observée, certes du côté des protagonistes principaux issus des milieux dominants, donc dans sa dimension d'histoire institutionnelle intérieure, mais c'est aussi une histoire conçue comme un grand fait de portée internationale qui demeure encore à ce jour, le plus détaillé et le moins convenu des récits.

La lecture cursive, mais attentive, de l'*Histoire de la révolution d'Angleterre* de François Guizot qu'entreprend le lecteur d'aujourd'hui, peut paraître quelquefois revêtir un intérêt purement historiographique. Voici en effet un récit infiniment détaillé qui raconte une histoire vue « d'en haut », du côté des élites, des gouvernants, des protagonistes majeurs, des groupements institutionnels, des forces spirituelles organisées (Églises, sectes, cours européennes diverses...) ; aucune sociologie rétrospective cependant, si ce n'est le renvoi à des catégories globales d'analyse sociale. Deux exemples pour illustrer cette affirmation : en 1640 quand se réunit le Parlement qui prendra en charge le processus d'enclenchement de la Révolution, Guizot nous fait sentir l'effervescence qui s'empare du pays ; il écrit : « De jour en jour, des bourgeois, des fermiers venaient à cheval, et par bandes, apporter à Londres celles (« les plaintes des citoyens ») de leur ville ou de leur canton (I - 3 - 146). » L'historien d'aujourd'hui serait tenu d'en dire un peu plus : quelles villes, quels cantons, de quels « fermiers » est-il ici question (*copyholders, yeomen, big farmers*, et s'agissant des « bourgeois », on s'interrogerait sur leur statut économique, géographique (les ports, les villes de l'intérieur) ou professionnel (officiers, juges, marchands, manufacturiers, capitaines de navires ?). Autre exemple : avant que Cromwell n'entreprenne l'expédition d'Écosse (II - 2 - 487), Guizot s'emploie à décrire la situation intérieure du pays où le prétendant, Charles II, croyait pouvoir trouver l'appui décisif à son rêve de revanche ; il évoque « l'état des *partis (sic)* » mais, s'il se montre assez précis sur la configuration religieuse écossaise, l'analyse sociopolitique qu'il propose s'en tient à des observations englobantes qu'un historien d'aujourd'hui jugerait évidemment indigentes ; relevant de la même séquence chronologique, Guizot reproduit plus loin (487-489) les échanges de propos contradictoires tenus entre Fairfax, Harrison et Cromwell lors de la confé-

rence qui précède l'invasion de l'Écosse par Cromwell en juillet 1650, mais son analyse n'évoque que la question du « droit » d'intervention en Écosse ou celle de l'intérêt stratégique et politique de s'y résoudre, jamais celles, bien plus fondamentales, de l'intérêt de l'Angleterre victorieuse d'unifier sous sa domination exclusive et celle de sa classe dirigeante, parallèlement à la soumission terriblement meurtrière de l'Irlande, sa volonté d'établir son hégémonie économique et fiscale sur l'ensemble des îles britanniques ! Guizot est évidemment un homme de son temps : son attention majeure est attirée par la volonté de comprendre comment et par quels chemine-ments s'exerce le pouvoir des gouvernements sur les nations et les peuples : tout comme François Mignet dans son *Histoire de la Révolution française* de 1824, Guizot peut tout à la fois évoquer de manière synthétique et globale les intérêts sociaux ou renvoyer aux modes de comportements collectifs qu'il tenait pour suffisamment connus, et ne s'intéresser dans le récit, qu'à ceux qui les représentaient au niveau de l'État. Les sources dont il disposait (principalement, *Memorials of the English Affairs* de Whitelocke datant de 1682, les 36 volumes de *Parliamentary History of England* de Cobett, parus de 1806 à 1820) ne pouvaient guère le conduire à d'autres interrogations que celles dont il se contentait pour l'essentiel. Mais la raison fondamentale est ailleurs : comme Mignet, comme Thiers dans ses livres relatifs à l'histoire de la Révolution française, du Consulat ou de l'Empire, et même comme Tocqueville pourtant plus attentif aux données de ce que l'on appellera « l'histoire sociale », François Guizot, fort de ses certitudes philosophiques, sait qu'il a réponse à la question « pourquoi » mais ce qui le préoccupe comme historien, plus que comme penseur, est de répondre à la question « comment » : comment ce qui s'est produit est advenu et ce qu'il faut en retenir. Et c'est ici que se manifeste dans toute son ampleur le génie de Guizot. Prenons-en une mesure exemplaire : dans la configuration idéologico-politique que dessinait la République d'Angleterre instituée après le régicide, Guizot s'emploie à saisir les dynamiques entrecroisées qui s'affrontent (II – Livre 4).

Beaucoup d'idées fermentaient à cet égard, encore obscures, vagues et incohérentes, mais toujours puissantes par les rudes besoins auxquels elles répondent et les perspectives illimitées qu'elles entrouvrent. Ils s'agissait d'abolir les lourds impôts, de rendre la justice prompte et peu coûteuse, de simplifier le régime de

la propriété, d'alléger le poids des dettes, de lever les entraves qui gênaient l'état des personnes ou les relations communes, de satisfaire, à meilleur marché et avec moins d'embarras, aux nécessités de la vie. Dans les classes élevées et éclairées, soit égoïsme, soit esprit d'ordre et juste intelligence des conditions de l'état social, ces idées obtenaient peu de crédit (...) mais au sein des classes inférieures, les Niveleurs, les mystiques, les esprits honnêtement rêveurs ou méchamment déréglés, et toute cette portion du peuple en qui se tiennent de si près les sentiments justes et les mauvaises passions, les instincts pratiques et les absurdes chimères, accueillait avec transport l'espoir de telles réformes et réclamaient à grands cris l'accomplissement (p. 578<sup>3</sup>).

La démonstration de Guizot dans les deuxième et troisième parties de son récit de la Révolution, consistera à mettre en évidence comment l'éloignement de la République et de Cromwell à l'égard des préoccupations de ceux qui étaient porteurs des « instincts pratiques » – admirable formulation pour évoquer les revendications sociales ! – et les « absurdes chimères » – l'égalitarisme des *Lewellers* et le millénarisme des sectes – conduira à l'enfermement du pouvoir républicain dans un isolat politique d'allure rapidement monarchique. Cette stratégie politico-sociale de rétrécissement du mouvement républicain sur les intérêts exclusifs des propriétaires, incarne de ce simple fait le moment tournant, préparatoire au rétablissement de la monarchie légitime en lieu et place du « protectorat » qui ne fut qu'une monarchie déguisée et incongrue ! Un Monk quelconque (quel portrait d'opportuniste assez médiocre en donne Guizot !) devenait alors le simple opérateur d'une détermination fatale qui n'avait plus rien de providentielle. Dans le récit de Guizot, Olivier Cromwell lui-même, qui était le héros de toute l'histoire de cette révolution puisqu'il en assumait les choix stratégiques décisifs, paraît au bout du compte en être devenu moins le sujet que l'objet. Nécessité et surdétermination résultent de l'imbrication dans le temps des initiatives successives que prennent les protagonistes de l'histoire dans l'ignorance relative de ce qui les y contraint : Charles I<sup>er</sup>, Pym et Hampden, Cromwell, le Prince d'Orange et Mazarin, Winstanley et Charles Stuart, le futur Charles II restauré, paraissent avoir été portés par une tourmente qui les a tous dépassés, plus qu'il n'en furent les agents conscients ou les démiurges ! L'histoire serait-elle ce procès sans sujet

---

<sup>3</sup> Les numéros de page signalés entre parenthèses dans le texte, renvoient à l'édition Theis, parue dans la collection « Bouquins » (citée, note 1).

qu'évoquait Louis Althusser ? N'allons pas jusqu'à cette extrémité, mais saisir toute la portée heuristique de l'*Histoire de la révolution d'Angleterre* de Guizot, nécessite qu'on ne s'arrête pas seulement à en suivre les péripéties à travers le récit minutieux qu'il nous donne de son déroulement. Encore faut-il s'emparer du sens de sa démonstration, dont il crut d'ailleurs nécessaire de donner en 1850 dans son célèbre « Discours » un exposé de haute signification philosophique et politique.

François Guizot n'a jamais hésité à exposer sa conception de l'histoire. Elle est pour lui une marche en avant dont la fin n'est inscrite nulle part mais qui n'est pas non plus une errance sans signification : comptable du passé assumé, le présent construit un avenir qui ne peut être que celui d'un progrès. Déjà dans son *Discours prononcé pour l'ouverture du cours d'histoire moderne à la Faculté des lettres de Paris*, le 7 décembre 1820, Guizot avait précisé l'orientation de ses travaux, une orientation jamais démentie par la suite. Protestant contre la réhabilitation réactionnaire du passé féodal et absolutiste qu'encourageait la passion « ultra » et contre la propension des penseurs « providentialistes », contemporains de la Restauration, à porter des jugements moraux sur le temps révolu (« Le temps n'a pas reçu la mission impie de consacrer le mal ou l'erreur »), Guizot dénonce abruptement la tentation d'obscurcir le sens de l'histoire accomplie qui est celui du progrès humain : « Je n'ai pas besoin, Messieurs, de m'élever vivement contre ce culte fantastique et superstitieux du passé. A peine mériterait-il qu'on en fit mention, s'il ne se rattachait à des systèmes et à des tendances où la société toute entière est intéressée. C'est un des accidents de la grande lutte qui n'a jamais cessé d'agiter le monde. Les intérêts et les idées qui l'ont successivement possédé ont toujours voulu le rendre stationnaire dans la situation qui le livrait à leur empire [... mais] le progrès est la loi de sa nature. L'espérance, et non le regret, est le principe de son mouvement. L'avenir seul possède la vertu de l'attraction<sup>4</sup>. »

### **Guizot, la révolution bourgeoise et les luttes de classes**

Quel est le moteur de cette marche au progrès des sociétés dont le « gouvernement représentatif » est aux yeux du jeune Guizot le modèle

---

<sup>4</sup> GUIZOT F., *Discours prononcé pour l'ouverture du cours d'histoire moderne à la Faculté des lettres de Paris*, Paris, la Librairie française, Ladvocat éditeur, 1820, page 15-16.

performatif ? Ce moteur, c'est l'avènement de la « classe moyenne », la constitution de la bourgeoisie en classe capable d'unifier la nation où elle est instituée pour y établir, au bénéfice de tous, sa domination sociale. Nul mieux qu'Augustin Thierry, confrère et compagnon de Guizot en ces années-là, ne l'a mieux exprimé : « La bourgeoisie, nation nouvelle dont les mœurs sont l'égalité civile et l'indépendance dans le travail, s'élève entre la noblesse et le servage, et détruit pour jamais la dualité sociale des premiers âges féodaux. Ses instincts novateurs, son activité, les capitaux qu'elle accumule sont une force qui réagit de mille manières contre la puissance des possesseurs du sol<sup>5</sup>. » Guizot dit-il autre chose ? Non. Si l'on suit les énoncés de son *Histoire de la civilisation en Europe* (1828) rééditée par Pierre Rosanvallon chez Hachette en 1985 (Col. « Pluriel »), on lira successivement que « l'affranchissement » des bourgeois au Moyen Âge « avait créé une classe générale et nouvelle » parce qu'ils « étaient des hommes engagés dans la même situation », possédaient des « intérêts en commun », partageaient « les mêmes mœurs », qu'entre eux se tissaient un « lien, une certaine unité, qui devait enfanter la bourgeoisie. » Et de conclure : « La formation d'une grande classe sociale, de la bourgeoisie, était le résultat nécessaire de l'affranchissement local des bourgeois. » Quoique lents à dominer leur timidité et « l'excessive modestie de leurs prétention quant au gouvernement de leur pays », les bourgeois n'en finirent pas moins à afficher « cet esprit vraiment politique qui aspire à influencer, à réformer, à gouverner<sup>6</sup> ».

Le principe de cette marche en avant bourgeoise de l'histoire, Guizot historien, la voit comme la réalisation, la *naturalisation* en vérité, dans la nation considérée, d'une *hégémonie* sociale c'est-à-dire l'établissement « d'un certain esprit général, une certaine communauté d'intérêts, d'idées, de sentiments, qui ont triomphé de la diversité et de la guerre (guerre civile, sous-entendu, et étrangère, le cas échéant) ». Principe général, applicable selon lui à toute l'histoire de l'Europe, quoique variablement selon les pays, un principe dont Charles de Rémusat, le collègue et l'ami, dira

---

<sup>5</sup> THIERRY A., *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers état*, Paris, Furne (rééd.) 1860, p. 132.

<sup>6</sup> GUIZOT F., *Histoire de la civilisation en Europe* (1828), Paris, Hachette, 1985, p.180-183 de la réédition de 1985 par Pierre Rosanvallon.

plus tard qu'il entraîne la « conviction géométrique qu'il existe une loi des révolutions du monde moderne<sup>7</sup> ». Ainsi sont d'ailleurs relativisés les effets mortifères des révolutions politiques et sociales dès lors qu'elles aboutissent à ce résultat qui est au centre du progrès des sociétés et de la « civilisation ». Pour Guizot « Les secousses qu'on appelle les révolutions sont bien moins le symptôme de ce qui commence que la déclaration de ce qui s'est passé » : le solde en quelque sorte d'un passé révolu qu'il fallait abolir. La Révolution française par exemple « a violé la justice, opprimé la liberté », et il en fut victime à travers l'exécution de son père, compromis dans le mouvement fédéraliste. Guizot le concède évidemment aisément, acceptant même « d'entrer dans l'examen des causes de ces funestes écarts », mais il n'en déclare pas moins que « le germe en était déposé dans le berceau même de la révolution », c'est-à-dire dans ce qui résultait du fonctionnement de l'Ancien Régime aboli et de sa crise finale<sup>8</sup> !

La philosophie de l'histoire qui inspirait Guizot explique aisément le grand succès que connurent ses ouvrages, notamment sous la Restauration. Dans son magnifique essai, déjà cité, sur le journal *Le Globe* et son groupe littéraire de 1824 à 1830, paru en 1995, Jean-Jacques Goblot montre à la fois l'extrême attention que les « Globistes » portaient aux travaux de Guizot qui n'était cependant pas membre du premier cercle, et, simultanément, le fait que les adversaires du *Globe* tenaient Guizot pour en être l'inspirateur. La raison en résidait dans le fait qu'entre ceux qui, au *Globe*, dominaient le champ de l'histoire et de la philosophie (Dubois, Leroux, Jouffroy, Guizard, Trognon, et même Cousin, etc.) et l'historien de la Révolution d'Angleterre, existaient alors une profonde complicité intellectuelle. Dans sa réédition de *l'Histoire de la révolution d'Angleterre*, Laurent Theis rappelle qu'« aucune œuvre dans *Le Globe*, n'a bénéficié d'un tel traitement (p. XLVII) », c'est-à-dire d'une promotion systématique, fondée sur la parution, avant sortie publique, de « bonnes feuilles », puis de comptes rendus élogieux sous la plume des meilleurs chroniqueurs (Guizard, Trognon, Jouffroy) et enfin, à la suite de rappels explicites et implicites de la portée de l'oeuvre. On pourrait penser que le journal ne

---

<sup>7</sup> *Politique libérale ou défense de la Révolution française* (1860), cité par GÉRARD A., *La Révolution française. Mythes et interprétations (1789-1970)*, Paris, 1970, p. 37.

<sup>8</sup> *Du gouvernement de la France*, Paris, 1820, 3<sup>e</sup> éd., p. XXVII.

pouvait pas ne pas honorer l'un de ses propriétaires – Guizot n'était pas homme, il est vrai, à renoncer à ce genre de petitesse ! – puisqu'il figurait, du moins en 1827, au nombre de ses treize actionnaires. Mais si l'on suit la démarche précautionneuse et érudite de Goblot, la vraie raison est cette communauté de pensée qui s'était établie, dès l'origine du journal, entre les « Globistes » et ce Guizot d'après 1820 qui n'était plus un homme de pouvoir. Et de rappeler que Guizot avait favorisé la naissance du *Globe* et le rassemblement à ses côtés des meilleurs esprits du temps. C'est pourquoi, il n'est pas excessif de penser que Guizot devait fort bien se retrouver dans les thèses qu'énonçait inlassablement *le Globe* relatives à la manière de penser l'histoire, notamment, l'histoire politique et l'histoire des révolutions en particulier. Or, de cette manière de penser, Marcellin Desloges, l'un des plus avertis parmi les chroniqueurs du *Globe*, en a donné une expression d'une admirable clarté. Entendons-le comme sans doute l'a fait Guizot qui en fut peut-être l'un des inspireurs :

Toute révolution politique a pour cause une désharmonie quelconque survenue entre les positions sociales et les institutions qui les consacrent. D'où vient ce désaccord ? De ce que l'un des termes a changé. Ce n'est pas la loi [...mais] la société [...] La plupart n'ont vu la société que dans son état politique ; d'autres plus avisés, l'ont envisagée aussi dans sa vie intellectuelle, s'arrêtant à la superficie des choses et nous donnant la littérature seule comme l'expression du génie national ; très peu se sont imaginés qu'il pouvait être important de l'examiner en même temps dans son existence matérielle. Il est clair que la vie sociale se compose de toutes ces choses, mais chacune d'elles en particulier n'est pas la société<sup>9</sup>.

Ici se lit l'énonciation d'une *doxa* à la fois méthodologique et philosophique qu'on verra à l'œuvre dans toute l'*Histoire de la révolution d'Angleterre*.

Revenons donc à cette histoire et à l'interprétation générale qu'en produit François Guizot, particulièrement en 1850 quand il en rédige cette présentation synthétique d'ensemble qu'on connaît sous le titre de *Discours sur l'histoire de la révolution d'Angleterre*. Trois traits me paraissent caractériser l'interprétation générale de la Révolution d'Angleterre telle que la pense Guizot.

---

<sup>9</sup> *Le Globe*, tome IV, n° 91 du 13 mars 1827 ; cf. GOBLOT J.-J., *op. cit.*, page 277.

En premier lieu, elle incarne un cycle de transformation qui est dominé par son rythme propre, c'est-à-dire par une scansion chronologique dont les nœuds sont donnés par des décisions politiques stratégiques qui orientent, ou réorientent, l'évolution d'ensemble, tandis que de longues plages événementielles et institutionnelles, simplement évolutives, s'intercalent entre les épisodes décisifs. Je relève ainsi trois moments forts, proprement déterminants qui marquent une sorte de flexure dans le *continuum* des choses et des approches. Ainsi lorsque Charles 1<sup>er</sup> se réjouit publiquement, le 24 juin 1643, de la mort, suite à ses blessures, du leader parlementaire si populaire en raison de son exemplaire probité et de sa fermeté, le fier John Hampden, Guizot marque avec l'évocation de cet épisode, le moment définitif où nul compromis ne pourra plus être trouvé entre le monarque et ce que Guizot désigne désormais comme le « parti national » (Première partie, Livre iv, p. 227) ; dès lors tout dépendra du sort des armes et de l'issue de la guerre civile. Autant dire que Charles venait de créer les conditions politiques et psychologiques qui le conduiront, détesté par le peuple anglais, aux marches de l'échafaud ! Autre moment, autre nécessité de choisir : observant l'état de l'opinion en Angleterre dans les années 1650, Guizot note l'existence prégnante d'un « esprit d'innovation qui ne se bornait pas, à cette époque, en Angleterre, aux seules questions de gouvernement et d'ordre politique » mais touchait à un programme de réorganisation sociale radicale. Jusqu'où pouvait-on aller dans la voie incertaine de la subversion sociale des anciennes institutions communes qui fondaient les dominations d'hier ? Fallait-il soutenir les propriétaires et les entrepreneurs en général ou bien faire droit aux exigences partageuses, sociales et politiques, du petit peuple gagné aux millénarismes issus de la Réforme ? Face à ce partage social et idéologique, s'imposa vite la nécessité de choisir son camp, une nécessité qui allait s'imposer à tous, à Olivier Cromwell en particulier. Ici Guizot observe que Cromwell « sur toutes ces questions d'organisation, civile ou religieuse, n'avait point de principes arrêtés ni de parti pris ». Ni « esprit systématique », ni porté par les « idées générales », Cromwell possédait cependant un « vif instinct des sentiments et des vœux populaires ». Devant l'urgence d'un choix qui préfigurait un avenir possible, « plein de passion autant que de ruse et pressé de porter les grands coups », Cromwell, après quelques hésitations et diverses consulta-

tions, passa finalement du côté des nantis et des bourgeois, adeptes de la recherche d'un compromis stable avec l'établissement anglican et avec les porte-parole de l'aristocratie foncière qui avaient survécu à la guerre civile. Ce choix stratégique, nous démontre Guizot, orientait la République dans la voie de la conservation sociale intérieure en donnant pour contrepartie à cette orientation nouvelle, face à une opinion qui doutait, la construction d'une totale hégémonie de l'Angleterre, associée à l'Écosse presbytérienne, sur l'ensemble des îles britanniques et l'assurance d'une position renforcée sur le commerce de la mer du Nord. Mais, ce faisant, Cromwell préparait en même temps le rétablissement d'un pouvoir monarchique, qui prit d'abord la forme de son protectorat puis, en continuité objective plus qu'en rupture, qui créait objectivement, comme on l'a dit, les conditions de la restauration de la monarchie « légitime » des Stuart. Une évolution cependant qui allait à l'opposé du vœu explicite du protecteur et de ses fidèles devenus bien rares. Mais l'histoire est plus forte que les choix individuels de ceux qui en sont les acteurs ou que l'on tient pour tels ! Dernier moment : celui de Monk. Guizot détaille les incertitudes, palinodies et retournements du général de 1658 à 1660, mais surtout il montre comment, fort du soutien apparent des « républicains », mais désireux de s'imposer à eux « comme le premier des sept membres chargés du gouvernement de l'armée », ce qu'on lui refusait, il fut conduit, petite cause, grands effets, à favoriser, avec l'appui de la City, la « tendance monarchique » qui finit par dominer le reste (la « queue ») du « long » parlement précédemment rappelé. Ainsi, pour le dire d'un mot d'aujourd'hui, c'est par son « côté gauche », et même par son petit côté, que s'est enclenché le processus événementiel accéléré de restauration, et que, malgré les véhémentes protestations de Milton, de Scott et des autres fervents républicains<sup>10</sup>, fut rétabli au sommet de l'État, le pouvoir de l'Angleterre conservatrice (Troisième partie, Livre IV, p. 1009-1010).

---

<sup>10</sup> Dans son récit, Guizot cite avec faveur et en entier la déclaration relative à la mort de Charles Stuart, faite par le député Scott devant le « long Parlement » en train de se dissoudre : « Bien qu'aujourd'hui, je ne sache où abriter ma tête, je reconnais que j'y ai pris part, non seulement de la main, mais du cœur, et je ne souhaite pas, en ce monde de plus grand honneur que d'avoir cette inscription gravée sur mon tombeau : ci-gît un homme qui a concouru, du cœur et de la main, à l'exécution de Charles 1<sup>er</sup>, roi d'Angleterre (p. 1009). »

Le second trait qui m'a paru significatif de la conception de Guizot du processus révolutionnaire en Angleterre, réside dans la prise en considération de sa durée. Le *Discours* de présentation de 1850 n'hésite pas à traiter de la Révolution d'Angleterre comme d'un processus unitaire de longue durée qui englobe, par dessus la Restauration de 1660 à 1688, jugée plus ambiguë et menaçante que rétrograde, l'établissement du nouveau régime imposé par la « *Glorious révolution* » dont il nous dit cursivement, comme en passant, qu'un « Parlement extraordinairement convoqué sous le nom de Convention, se réunit à Westminster pour consacrer et régler la révolution (p. 66) » avant de procéder à « l'élévation de Guillaume et Marie, prince et princesse d'Orange au trône d'Angleterre ». Mieux encore, Guizot inscrit la défaite politique et militaire des jacobites « factieux (*sic*) » et des partisans des Stuart soutenus par la France en 1745, au crédit des « mêmes forces sociales qui, en 1688, avaient fait la révolution ». Celles-ci, selon Guizot, n'obtinrent de vraie « tranquillité politique » qu'après l'avènement de George III en 1760. Il écrit : « Il fallut à l'établissement de 1688 soixante-dix ans de laborieuses et douloureuses épreuves pour surmonter les vices naturels de toute révolution, ramener dans la société la paix, et devenir un régime incontesté (p. 71). » Encore mieux, contre l'exclusivisme anglais, Guizot n'hésite pas à placer la révolution et l'indépendance des treize colonies d'Amérique et la fondation des États-Unis, dans le sillage paradoxal du processus révolutionnaire libéral et bourgeois entamé en Angleterre en 1640 ! Dans la galerie des portraits qu'il dessine au terme du *Discours*, Cromwell, considéré comme le plus « éminent (*sic*) », Guillaume III et Washington, incarnent selon lui, dans « l'histoire », les « représentants de ces crises souveraines (*sic*) qui ont fait le sort de deux grandes nations ». Pardonnez-moi ce commentaire : aujourd'hui, alors que l'historiographie dominante depuis un demi-siècle en Occident, s'évertue à opposer un monde anglo-saxon présenté comme pacifié par nature, non-révolutionnaire en principe, terre de compromis par définition, à une histoire « révolutionnaire » de la France, violente par essence, incoercible par habitude, constamment dominée par le spectre d'une guerre civile menaçante et le souvenir des effets du prétendu « génocide franco-français », la lecture de Guizot paraît vraiment paradoxale<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup> Dans le contexte idéologique de notre temps, elle se donnera à celles et ceux qui

Le troisième élément de l'interprétation de la Révolution d'Angleterre par Guizot, est relatif à la question de sa causalité. Guizot énonce sans faiblesse la thèse selon laquelle la révolution bourgeoise dans sa dimension sociale et politique résulte du progrès des arts et du commerce, plus généralement des progrès de la « civilisation » dont la bourgeoisie incarnait le principe moteur. En cela, il ne se différencie ni de Barnave (dont l'*Introduction à la Révolution française*, rédigée dans sa prison en 1793 et conservée sous forme de manuscrit inédit à Grenoble dans les fonds de la bibliothèque, avait été publiée en 1843 par les soins de Béranger de la Drôme, pair de France et membre de l'Institut), ni d'une tradition interprétative dont Germaine de Staël, Benjamin Constant, et surtout, le premier dans cette phalange, Boulay de la Meurthe, l'auteur célèbre de l'*Essai sur les causes qui en 1649 amenèrent en Angleterre l'établissement de la République, sur celles qui devaient l'y consolider, sur celles qui l'y firent périr* (1799) avait formulé le topos<sup>12</sup>. Le plus significatif et le plus original dans la continuité de cette démarche interprétative, est d'avoir saisi la « lutte des classes » comme le moteur des luttes politiques qui traversent l'histoire de cette ascension bourgeoise, finalement destinée à donner à la « classe moyenne » le contrôle social de l'ensemble de la (ou des) nation(s) par le biais du contrôle de l'État. Mais avant cet avènement salvateur, « la lutte des classes remplit l'histoire moderne (*sic*) » puisque « l'Europe moderne est née de la lutte des diverses classes de la société<sup>13</sup> ». Rien cependant d'élémentaire dans la vision que propose Guizot des luttes de classes : loin

---

l'étudieront, comme un écho anticipateur à la thèse récemment exposée avec force et pertinence par le philosophe italien Domenico Losurdo et comme un retour salutaire à une juste manière de penser l'histoire vraie des transformations sociales et des processus politiques à travers lesquels elle se réalise ! Cf. LOSURDO D., *Le révisionnisme en histoire. Problèmes et mythes* (1996), Paris, Albin Michel, 2006, trad. de l'italien. L'auteur (p. 53) compare le jugement de Guizot à celui de Constant et de Ranke, qu'il oppose sur ce point à l'entreprise révisionniste » de François Furet.

<sup>12</sup> Avant d'évoquer la place centrale de Londres dans le processus de la révolution anglaise, Boulay notait que la puissance économique croissante de la bourgeoisie du fait des progrès du commerce et des « arts », expliquait qu'on « apercevait là (...) une des causes principales du retour de l'Europe à la civilisation et à la liberté (souligné par moi sur la page 31 de l'opuscule) » : du Guizot avant la lettre !

<sup>13</sup> GUIZOT F., *Histoire de la civilisation en Europe*, *op. cit.*, (réédition par Pierre Rosanvallon) p. 181-182.

d'opposer seulement les pauvres et les riches, les plébéiens et les patriciens comme dans la littérature d'inspiration babouviste qui avait fleuri plus ou moins ouvertement dans sa prime jeunesse, Guizot observe les formes subtiles, médiates, complexes, à travers lesquelles se met en place une lutte de classe à partie triple où se jouent, d'une part, l'avenir de l'aristocratie de sang condamnée à disparaître ou à transformer son statut, celui des couches populaires diverses mal unifiées qu'on croyait saisir derrière la référence globalisante de « multitude » (comme chez François Mignet), celui enfin de la « classe moyenne », c'est-à-dire, d'une bourgeoisie à la fois propriétaire et éclairée, à laquelle on accède par le talent et l'effort autant que par l'enrichissement, lequel comme chacun est supposé le savoir, profite à la nation entière. Les soubresauts de l'histoire de l'Angleterre depuis deux siècles sont pour Guizot, la mise en musique de cette dialectique complexe et variable au cours de laquelle « la fidélité du vassal » devenue « loyauté du sujet » inspirait les héritiers d'un « régime féodal » décomposé et à demi ruiné, accrochés qu'ils étaient à la prérogative royale, tandis que « de leur côté, les bourgeois, les artisans, le peuple des villes, avaient aussi, *sous d'autres formes* leurs moyens d'action indépendante ». Au gré des événements et des configurations, la dynamique de lutte produit de l'idéologie, fait naître des projets, impose des formes de vie collective et suggère des comportements : « À l'ombre même des presbytériens, la révolution suscitait à la fois contre eux des enthousiasmes, des philosophes, des libertins. Toutes les questions prirent dès lors un tour nouveau ; la fermentation sociale changeait de caractère » note ainsi Guizot à propos de l'effervescence des années 1640 quand se construit la phase ascendante de la Révolution anglaise (Première partie, Livre v, p. 246).

On comprend à lire ces lignes de Guizot pourquoi Marx qui le détesta comme homme politique, n'a jamais hésité à le hisser au côté des Thiers, Mignet, Thierry, en qui il voyait les fondateurs de la science historique moderne et les observateurs lucides d'une histoire dont ceux-là se jugeaient d'ailleurs aussi bien les analystes que les héritiers et les apologistes inspirés<sup>14</sup>.

---

<sup>14</sup> Laurent Theis évoque (d'après MARX K ET ENGELS F., *Werke*, Berlin, 1969, tome VII, p. 207-212) le commentaire élogieux de l'*Histoire de la révolution d'Angleterre* paru en 1850 sous la signature de Marx, non dans la célèbre *Neue Rheinische Zeitung* comme l'écrivit L. Theis (cf. Présentation, p. LVII) puisque le journal avait cessé de paraître, mais dans l'un des quatre numéros de la *Revue* postérieure portant ce titre, rédigée à Londres où Marx,

## Conclusions

Je voudrais conclure en soulevant deux questions relatives à ce que j'appellerais l'investissement personnel, subjectif, de François Guizot dans l'histoire qu'il nous a laissée de la Révolution d'Angleterre.

### *Guizot disciple de Calvin ?*

D'abord, cette première interrogation : dans quelle mesure la foi chrétienne et le protestantisme toujours affiché de Guizot, se trouvent-ils impliqués dans le récit qu'il nous donne de l'ébranlement révolutionnaire de l'Angleterre réformée ? L'extrême attention qu'il porte aux mouvements religieux, la place qu'il laisse aux Églises, la catholique et l'anglicane, aux sectes, aux pratiques et aux convictions, celles des puritains ou des « indépendants », aux presbytériens d'Écosse, aux calvinistes du continent,

---

exilé, a trouvé refuge, et imprimée à Hambourg. Dans ses commentaires publiés dans la *Revue*, Marx ne manquait pas de souligner que Guizot s'illusionnait sur la signification religieuse du discours bourgeois qui, pour lui, était d'abord une production de l'idéologie. Il écrira d'ailleurs peu après qu'en Angleterre, le prophète Habacuc a vite cédé sa place au philosophe John Locke ! Plus généralement, notons que dans le *Manifeste du Parti communiste* paru à Londres en 1848, Guizot était ravalé au rang « du pape, du tsar, de Metternich, des radicaux de France et des policiers d'Allemagne », que dans la *Nouvelle Gazette rhénane*, Marx, que Guizot avait fait expulser de France en mars 1847, ne cessait de stigmatiser Guizot comme homme politique symbolique, instigateur cynique de la corruption parlementaire (reprise d'une accusation du temps) et incarnation de la réaction bornée : le 23 juin 1848, Marx identifiait le ministre prussien Hansemann à « un Guizot » ; le 29 juin, il en faisait le symbole de « l'ordre » : « L'ordre, tel fut le cri de guerre de Guizot » écrivait-il, méprisant. Engels, pour sa part, y dénonça, le 24 novembre, la « lâche politique de Guizot » et le 22 avril 1849, observant par avance les compromissions à venir des députés à l'assemblée de Francfort, il annonçait le moment où « commencera pour eux la vie sans souci de la routine constitutionnelle, de la déclamation, faite de rien, partant de rien, pour aboutir à rien, une existence d'intrigues, de protections, de changements de ministères, etc. ; cette vie de cocagne olympienne qui, à Paris, a perverti les Odilon, les Thiers et les Molé français et que Guizot aimait tant appeler " le jeu des institutions constitutionnelles " ». Dans ces années tournantes d'élaboration de leur théorie d'ensemble, la rudesse de la bataille politique et de l'affrontement de classe, n'excluait donc pas pour Marx et Engels la reconnaissance des qualités de Guizot, historien et penseur (on se réfère ici à l'édition en français de *La Nouvelle Gazette rhénane*, trois volumes, Paris, Éd. sociales, 1971, traduction de Lucienne Netter).

aux diverses obédiences anti-papistes, pourraient laisser croire au lecteur pressé, à une histoire d'abord soumise à la main de Dieu plus qu'orientée par les enjeux profanes qui travaillent la société. Erreur ! Comme l'a fortement marqué Laurent Theis, « Guizot historien évacue Dieu de la matière dont il traite, soucieux là comme ailleurs de distinguer nettement entre la sphère divine et la sphère terrestre (p. XVIII) ». Dieu, la Providence, comme la fatalité, sont des figures de l'histoire que raconte Guizot, mais ce sont des figures de rhétorique non l'invocation d'intervenants actifs dans le processus. L'on sait qu'adepte d'un calvinisme libéral et modéré, une foi dont Charles-Henri Pouthas mettait autrefois en exergue la continuité tout au cours de la vie de son héros, Guizot n'a pas retenu du magistère intellectuel et gnoséologique de Jean Calvin la thèse théologique de la « prédestination » qui a dominé l'état terminal de l'évolution doctrinale de l'auteur de *l'Institution de la religion chrétienne*. Mais Guizot a poussé jusqu'à leur extrême logique la théorie calvinienne de l'élection et l'idée de l'altérité absolue de l'Éternel et de sa créature, à laquelle, dans sa miséricorde, il n'a laissé pour s'orienter dans le temps et l'espace du monde, que la parole et le témoignage de sa présence. De cette absolue dépendance de l'homme à Dieu, découle le fait que dans l'ignorance totale de son destin au regard de l'éternité qui est par définition hors du temps et du monde, l'homme, les sociétés humaines, ne peuvent que construire sous leur unique responsabilité, le destin terrestre qui sera le leur. De cette absolue soumission théorique à la détermination divine qui s'impose à l'homme, sourd la réalité prometteuse d'une liberté humaine concrète. Dans le récit historique que construit Guizot, Dieu et la Providence sont présents mais seulement dans la représentation que se font les protagonistes individuels ou institutionnels de l'histoire. Mais la transcendance, elle, n'est jamais présente comme force active dans le déroulement de cette même histoire ! Dans le Livre iv de la deuxième partie de *l'Histoire de la révolution d'Angleterre*, Guizot reproduit *in extenso* et sur six pages, une longue conversation courtoise qu'eut dans le parc de Saint-James en septembre 1652, l'orateur parlementaire et futur mémorialiste Whitelocke avec Olivier Cromwell, autour de l'idée de Cromwell d'établir une monarchie républicaine dont il deviendrait le protecteur : dans cette discussion, chacun se réfère à l'Éternel mais dans le seul but de valoriser ses choix terrestres et politiques. Invoquée

par les acteurs de l'histoire, la présence divine est réduite à n'être qu'une figure de style et un fait de langage qui ne change rien aux déterminations réelles qui sont des produits du temps et du monde : osera-t-on ici écrire que l'écriture historique spontanée du croyant Guizot est matérialiste en son principe et dans sa pratique ? Mais n'y verra-t-on pas également l'un des effets de la Réforme calvinienne qui est d'avoir laïcisé l'expérience humaine, autonomisé l'effort de connaissance de l'histoire des hommes et d'avoir fondé en théorie la liberté des pratiques politiques ? Ma thèse est donc celle-ci : dans sa démarche d'historien, Guizot se montra tout autant un calviniste convaincu que dans la foi qui inspirait son comportement familial et social quotidien. C'est quand il ne parle pas de Dieu qu'il se montre cet authentique disciple de Calvin qu'il n'a jamais cessé d'être.

### *L'idéologue du libéralisme conservateur*

Homme politique français par naissance, par vocation et engagement pratique et tout autant par passion, François Guizot ne cesse de penser à la France quand il évoque l'histoire de l'Angleterre et réciproquement. La comparaison entre l'histoire anglaise et la française, il la reprend inlassablement, explicitement dans ses premiers cours en Sorbonne en 1820 et dans les longs essais qui seront publiés sous les titres de *Cours d'histoire moderne* et d'*Histoire de la civilisation*, implicitement dans le récit de l'*Histoire de la révolution d'Angleterre*. Pour le dire d'une formule brève, on peut affirmer que Guizot acquiert l'intelligence de la Révolution d'Angleterre par la confrontation de son cycle long de réalisation, avec l'histoire de la Révolution française, à ses yeux, chaotique, incertaine dans son cheminement, inaboutie. À l'inverse, sans récuser la nécessité et l'originalité de la Révolution française, il en juge les suites idéologiques, politiques et sociales, à l'aune du modèle anglais. De celui-ci, il exalte la fécondité : « C'est surtout en 1688 que la nation anglaise a recueilli le fruit de cet heureux mélange de hiérarchie et d'harmonie dans l'ordre social [...] Elle fut réduite à la redoutable nécessité d'une révolution (mais accomplie) par des hommes d'ordre et de gouvernement, non par des révolutionnaire<sup>15</sup>. » Certes, de la Révolution française, il en avait dit la nécessité, à la tribune de la Chambre des députés, le 3 mai 1837 : « Tout ce que j'ai pu dire ou écrire sur la

<sup>15</sup> GUIZOT F., *Discours...*, *op. cit.*, p. 68.

politique a eu pour objet de prouver que notre révolution de 1789 était la victoire glorieuse et définitive de la classe moyenne sur le privilège et sur le pouvoir absolu<sup>16</sup>. » Mais la France n'a pu maîtriser sa révolution. Pourquoi ? Parce que ses élites pliant sous la revendication égalitaire, et ses dirigeants s'employant à perturber l'ordre européen, la classe moyenne s'est obligée en fin de compte à recourir au despotisme militaire avant de finir (calamité supplémentaire) par redonner le pouvoir aux partisans de la revanche. 1830 et la monarchie de Juillet donnaient enfin sa chance à la réalisation d'une issue heureuse, comme celle que l'Angleterre avait péniblement réussi à consolider entre 1688 et 1753 : « Ce que nous nous étions promis de la révolution de Juillet, c'était un gouvernement constitutionnel, un vrai gouvernement capable de concilier et de protéger à la fois l'ordre et la liberté<sup>17</sup>. » Hélas ! 1848 a montré l'inanité de ce projet. Sous le Second Empire, Guizot juge la révolution qui l'a chassé du pouvoir : « La révolution de 1848 n'a pas eu tous les résultats qu'elle pouvait entraîner, ni fait tous les maux qu'elle pouvait faire ; mais elle les tous fait entrevoir et redouter<sup>18</sup>. » La France sera-t-elle donc condamnée à ne jamais trouver l'état d'équilibre que l'Angleterre s'est donné cent ans plus tôt ? Désabusé à la fin de sa vie, confronté, après 1870, à l'établissement bien précaire d'une « république », François Guizot en prend acte mais n'en persiste pas moins à penser que pour un « gouvernement libre », « la république n'est plus sa seule forme naturelle, ni la seule bonne, ni la seule possible ; il admet, il exige, dans certains cas, celle de la monarchie<sup>19</sup> ».

C'est en raison de cette persévérance que, à l'instar de la plupart des protagonistes du fameux colloque du Val Richer de 1993 réunis autour de son message politique et de sa pensée théorique, tous les libéraux-conservateurs d'Europe et d'Amérique le considèrent, plus que jamais, comme le plus authentique et le moins opportuniste de leurs inspirateurs ou de leurs ancêtres. Le *hic*, cependant, est que le « libéralisme conservateur » désormais au pouvoir dans presque toute l'Europe et l'Amérique du Nord de notre temps, est partout devenu ferment d'instabilité, de crise et de retour-

<sup>16</sup> Cité par BARDOUX A., *Guizot. Les grands écrivains français*, Paris, Hachette, 1894, p. 202.

<sup>17</sup> Guizot F., *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Paris, M. Lévy, 1858-1867, 8 vol., t. II, p. 176.

<sup>18</sup> *Mélanges biographiques et littéraires*, Paris, Lévy, 1868, p.162.

<sup>19</sup> Guizot F., *Mémoires...*, *op. cit.*, t. VIII, p. 2.

nements : cela, Guizot ne l'avait évidemment pas envisagé. En sorte que si la haute réputation de l'historien qu'il fut ne pâtit pas de l'histoire réelle qui est venue après lui, beaucoup jugent et jugeront que c'est en raison de ses croyances politiques que sa pensée date et date irrémédiablement !

Claude Mazauric

## François Guizot historien des origines franques et sa postérité en France et en Allemagne

Aux yeux de l'historiographie des années 1820-1830, la question de la fin de l'Empire romain d'Occident et de l'institution d'une royauté franque en Gaule tient de l'énigme historique. Pour la résoudre, il faut s'efforcer de comprendre le plus exactement possible, « l'état social de cette époque », ainsi que le François Guizot précise dans la dix-neuvième leçon de son *Cours d'histoire moderne* (1828-1832)<sup>1</sup>. Son intérêt pour cette question s'exprime d'abord par la traduction de l'ouvrage d'Edward Gibbon *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain* qu'il annote et préface<sup>2</sup>, puis à travers la réédition critique des *Observations sur l'histoire de France* de l'abbé Mably, dont la première édition datait de 1765<sup>3</sup>. Son œuvre personnelle, d'historien d'une part, d'éditeur de sources de l'autre, dans le cadre de la *Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle*, et de la Société de l'Histoire de France, fondée en 1833, lui permet ensuite de proposer une approche originale de la question. Ce thème, celui des origines franques, apparaît en effet crucial intellectuellement et politiquement pour la France de la Restauration et de la monarchie de Juillet, et pour ses politiciens qui souhaitent organiser le meilleur régime possible aux vues de l'équité, du droit et de l'histoire, et qui permette à la France de recouvrer sa puissance. La lecture historiographique de Guizot, influencée par celle de Nicolas Fréret (1688-1749)<sup>4</sup>, de Voltaire et de

---

<sup>1</sup> GUIZOT F., *Histoire de la civilisation de la France, Cours d'histoire moderne* t. III, Dix-neuvième Leçon, p. 226, Paris, 1828-1832.

<sup>2</sup> GIBBON E., *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain*, trad. fr. par François et Pauline Guizot, Paris, 1812.

<sup>3</sup> GUIZOT F., *Essais sur l'histoire de France, pour servir de complément aux observations sur l'histoire de France de l'abbé Mably*, Paris, 1823.

<sup>4</sup> On sait que son mémoire *De l'origine des Français et de leur établissement dans la Gaule*, présenté en 1714 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui remettait en cause le

l'abbé Mably, vise à conforter un idéal de concorde nationale, fondé sur une optique libérale et contractuelle, contre les anciennes lectures féodales ou nobiliaires (comte de Boulainvilliers), ou monarchistes (abbé Dubos). L'historiographie du siècle précédent se divisait en effet, suivant l'analyse même de Guizot, entre trois courants distincts : les publicistes féodaux, défenseurs des intérêts de la noblesse, et dont la thèse avait été exposée par le comte Henri de Boulainvilliers (1658-1722) ; des publicistes monarchistes, défenseurs des intérêts du roi, dont les arguments avaient été développés par l'abbé Jean-Baptiste Dubos (1670-1742) ; enfin des publicistes libéraux, dont Guizot se sent le plus proche, même s'il ne partage pas l'ensemble de leur approche<sup>5</sup>. Cette dernière tendance, incarnée par l'abbé Gabriel Bonnot Mably (1709-1785), frère de Condillac, place les institutions et le droit au centre de son propos et dénonce ce qu'il nomme toute forme de « despotisme légal ».

Chacun de ces courants définit la légitimité historique comme un droit fondé sur l'ancienneté et la durée : c'est respectivement à la noblesse de naissance, formée des descendants des conquérants francs, ou à la royauté, issue de l'illustre branche troyenne, ou encore aux institutions, que reviennent le mérite d'être identifié comme acteur primordial de l'histoire française, et le rôle de leader à l'intérieur du processus de civilisation. Tous renient la force comme fondement du pouvoir et en appellent à des idées plus nobles. Mais en 1789, les partisans de la Révolution soulignent la dimension violente de la conquête franque, dont procède l'instauration de la monarchie mérovingienne sur le sol gaulois. Ils dénoncent alors l'illégitimité originelle de la dynastie régnante, du statut privilégié de la noblesse, et des fondements institutionnels de la royauté française. Le célèbre discours sur le tiers état de l'abbé Sieyès prend partie en faveur des dits descendants de la souche gallo-romaine : « Pourquoi [le tiers état] ne renverrait-il pas dans les forêts de la Franconie toutes ces familles qui conservent la folle

---

mythe d'une origine troyenne, valut à son auteur l'embastillement. Voir la notice rédigée par Constant Leber, « Opinion de Fréret sur l'origine des Français », in LEBER C., *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France, composée en grande partie de pièces rares, ou qui n'ont jamais été publiées séparément*, Paris, 1838, t. 1, p.128.

<sup>5</sup> Comte de BOULAINVILLIERS, *Histoire de l'ancien gouvernement de la France*, Paris, 1727, 3 vol. ; Abbé DUBOS, *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, Paris, 1734. Sur ces enjeux, NICOLET C., *La fabrique d'une nation*, Paris, 2003, chap. 1 et 2.

prétention d'être issues de la race des conquérants et d'avoir succédé à leurs droits ? La nation, alors épurée, pourra se consoler, je pense, d'être réduite à ne se plus croire composée que des descendants des Gaulois et des Romains. En vérité, si l'on tient à vouloir distinguer naissance et naissance, ne pourrait-on pas révéler à nos pauvres concitoyens que celle qu'on tire des Gaulois et des Romains vaut au moins autant que celle qui viendrait des Sicambres, des Welches et autres sauvages sortis des bois et des étangs de l'ancienne Germanie<sup>6</sup> ? » Ce raisonnement est repris et enrichi par Augustin Thierry (1795-1856). Il rejette les arguments légalistes de la thèse monarchiste, qui défendait une transmission légale du pouvoir impérial romain à Clovis. Sa mise en scène de la violence de la conquête puis de la décadence morale rapide des souverains mérovingiens dès la fin du VI<sup>e</sup> siècle souligne l'illégitimité du pouvoir des Francs sur le peuple gaulois<sup>7</sup>. En 1820 déjà, quelques lignes du très polémique *Du gouvernement de la France depuis la Restauration et du ministère actuel* semblent indiquer l'adhésion de François Guizot à cette analyse : « Le résultat de la Révolution n'était pas douteux. L'ancien peuple vaincu était devenu le peuple vainqueur. » Pourtant il précise : « Francs et Gaulois, seigneurs et paysans, nobles et roturiers, tous, bien longtemps avant la Révolution, s'appelaient également Français, avaient également la France pour patrie [...] »<sup>8</sup>. » Tout en sacrifiant à la rhétorique combative des « deux nations opposées » chère à Boulainvilliers, à Sieyès et à Thierry, Guizot souligne l'efficiencia et l'ancienneté du creuset français. Dans ses ouvrages ultérieurs, il renonce à tout postulat polémique et privilégie une optique mesurée, dominée par une double stratégie : d'une part consolider l'unité nationale face à la scission factice d'une société divisée entre nobles descendants des Francs, et tiers état descendant des Gaulois. De l'autre proposer aux citoyens français un socle commun de connaissances propre à renforcer le sentiment d'appartenance nationale.

La question des origines franques renvoie ainsi à celle du fondement de la puissance publique et de sa légitimité. Dès ses premières leçons en

---

<sup>6</sup> SIEYÈS E., *Qu'est-ce que le Tiers-État ?*, Paris, 1789, chap. 2, p. 8.

<sup>7</sup> THIERRY A., *Lettres sur l'histoire de France*, Paris, 1827, p. 80 et suiv. ; sur la fin du VI<sup>e</sup> siècle, *ibidem*, *Récits des temps mérovingiens*, Paris, 1842.

<sup>8</sup> GUIZOT F., *Du gouvernement de la France depuis la Restauration et du ministère actuel*, Paris, 1820, cité par DE BROGLIE G., *Guizot*, Paris, 1990, p. 80-81.

Sorbonne, Guizot explique à son auditoire ce qu'il nomme le « principe de civilisation », qui, selon lui, domine l'histoire. La civilisation européenne tire sa force et sa modernité de son origine multiple : contrairement aux civilisations antiques, elle ne relève pas d'un unique principe. Divers éléments se trouvent « dans son berceau [...] au moment de la chute de l'Empire romain<sup>9</sup> ». Guizot en énonce quatre, et s'inspire ainsi de plusieurs approches : premièrement la tradition impériale romaine et son régime municipal (suivant la thèse de Dubos et de Mably), le christianisme et son influence morale (contre celle de Gibbon), l'idée de liberté individuelle (un apport spécifiquement barbare, il rejoint là Boulainvilliers et Gibbon), enfin le lien d'homme à homme (d'essence germanique encore, et explicatif de la féodalité, ainsi que l'a énoncé Montesquieu). L'arrivée des Barbares provoque la rencontre de ces éléments et permet l'éclosion de la civilisation européenne. Lors de sa traduction de l'*Histoire de la décadence de l'Empire romain*, Guizot se distancie de l'analyse négative proposée par Gibbon quant à l'impact du christianisme sur le Bas-Empire : l'Anglais, selon lui, altère certains faits pour servir sa vision personnelle, anticatholique, et déroge à la démarche scientifique de l'historien qui se doit objective et dépourvue de préjugés. En écrivant que « la légitimité politique est un droit fondé sur l'ancienneté, sur la durée », Guizot propose une lecture mesurée qui valide le fonctionnement monarchique constitutionnel qu'il défend. Mais cette légitimité politique ne doit jamais trouver son origine dans la force. Une conquête violente d'une partie du pouvoir impérial par les Francs ne peut donc pas légitimer leur statut, ainsi que le défendait l'historiographie nobiliaire. « Le premier caractère de la légitimité politique, c'est donc de renier la force comme source du pouvoir, et de se rattacher à une idée morale, à une force morale, à l'idée du droit, de la justice, de la raison<sup>10</sup> ». L'option de l'invasion et du coup de force retire aux Francs, donc à la monarchie française, sa légitimité. Celle-ci doit se refonder sur une constitution initiée et votée par les représentants du peuple.

Même si elle est moins radicale que celle d'Augustin Thierry, l'approche de Guizot apparaît caractéristique de l'historiographie libérale qui assimile les temps mérovingiens à un chaos. Guizot privilégie la notion

---

<sup>9</sup> GUIZOT F., *Cours d'histoire moderne, op. cit.*, t. 1, p. 94.

<sup>10</sup> *Ibidem*, p. 98.

de race à celle de climat que défendait Montesquieu<sup>11</sup>. Les Francs se distinguent des peuples germains déjà ethniquement structurés. Ces conquérants n'ont pas le statut de nation. Ils proviennent, comme l'écrivait Fréret, d'« une ligue de différens peuples de la Germanie, établis sur le Rhin<sup>12</sup> ». Leur arrivée en Gaule procède de deux phénomènes distincts : des bandes armées d'une part, organisées autour d'un chef et qui prennent le pouvoir ; de l'autre des colonies de peuplement dont la migration s'effectue sur le long terme et qui constituent pour les bandes un appui numéraire intéressant lors de la conquête. L'analyse de Guizot insiste sur le caractère brutal du changement politique pour les populations gallo-romaines. Mais la rupture est avant tout morale. Elle provient du fait que les populations exogènes, issues des migrations, s'apparentent à des sauvages primitifs :

Je ne connais qu'un moyen, Messieurs, de parvenir à se représenter, avec quelque vérité, l'état social et moral des peuplades germaniques, c'est de les comparer aux peuplades, qui, dans les temps modernes, sur différens points du globe, dans l'Amérique septentrionale, dans l'intérieur de l'Afrique, dans l'Asie du Nord, en Arabie, sont encore à un degré de civilisation à peu près pareil, et mènent à peu près la même vie [...]. Je vais mettre sous vos yeux les principaux traits de ce rapprochement, et vous serez étonnés de la ressemblance avec les mœurs des Germains et celles des Barbares plus modernes<sup>13</sup>.

Cette présentation péjorative accentue l'effet de rupture et justifie le terme de « révolution » pour qualifier la transition du v<sup>e</sup> siècle. Elle s'incarne dans la métaphore diluvienne<sup>14</sup> : « l'inondation de la Gaule par les barbares » caractérise la fin d'un monde et annonce la construction d'une nouvelle société, postérieure aux Mérovingiens. Ce motif vétérotestamentaire, présent dans la littérature tardo-antique (Salvien), connaît un succès grandissant dans l'historiographie classique, puis romantique<sup>15</sup>. L'approche négative du phénomène migratoire se double d'un préjugé latent vis-à-

<sup>11</sup> MONTESQUIEU, CH. DE S. DE, *De l'Esprit des Loix*, Paris, 1803, p. 49 et suiv.

<sup>12</sup> LEBER C, « Opinion de Fréret », *op. cit.*, t. 1, p. 128.

<sup>13</sup> Guizot F, *Cours...*, *op. cit.* ; du même, *Histoire de la civilisation en France*, Paris, 1829, t. 1, p. 270.

<sup>14</sup> *Ibidem*, t. III, 1830 : « submergé », « le flot », « inondé », « la vague », « la marée ».

<sup>15</sup> GRACEFFA A., « *Inundarunt Gallias gentes barbarae* : du succès du thème de l'inondation de la Gaule par les Barbares dans l'historiographie du xviii<sup>e</sup> siècle », in Belleguic T. et de Baere B. (éds), *Repenser la catastrophe à l'Âge classique*, Genève, sous presse.

vis des formes de vie nomade, qui correspondent, selon la thèse téléologique de la civilisation par stades successifs, à un état des plus élémentaires, donc des plus sauvages<sup>16</sup>. Dans cette analyse où la civilisation tient lieu de « moteur de l'histoire<sup>17</sup> », le moment mérovingien s'apparente à une régression. Il ne connaît « point de frontière, point de gouvernement, point de peuples, une confusion générale des situations, des principes, des faits, des races, des langues<sup>18</sup> », c'est-à-dire aucune idée supérieure de l'État, de la nation ou du bien commun. Un État est, selon Guizot, un territoire défini par des frontières, doté d'une capitale, et composé d'hommes ayant un projet commun. L'énonciation de cette définition lui démontre par défaut son absence à l'époque franque : l'État franc est dépourvu de frontière, de capitale, et de projet commun. Les premiers siècles de la monarchie française se caractérisent ainsi par « un désordre continu à l'intérieur du territoire européen<sup>19</sup> ». Une approche similaire se retrouve chez les historiens libéraux François Raynouard (1761-1836), Claude Fauriel (1772-1844), Benjamin Guérard (1797-1854), ou Henri Martin (1810-1883), jusqu'aux *Récits des temps mérovingiens* d'Augustin Thierry qui mettent en scène littérairement ce chaos<sup>20</sup>.

Cette absence d'unité provient des Francs eux-mêmes qui ne forment pas une nation homogène, mais une confédération de tribus. La dénomination de « peuple » leur est déniée puisqu'il s'agit simplement de chefs entourés de compagnons barbares, c'est-à-dire de « bandes armées<sup>21</sup> ». La concentration locale de chacune d'entre elles est à l'origine des distinctions territoriales : « la distribution des Francs sur le territoire gaulois », ainsi que celle des autres populations barbares, détermine le dessin des régions fran-

---

<sup>16</sup> DELEUZE G., GUATARRI F., *Mille plateaux*, Paris, 1980, c. 12, p. 424 ; DESCOLA P., *Par-delà nature et culture*, Paris, 2005, p. 58-133.

<sup>17</sup> GUIZOT F., *Cours... Histoire de la civilisation en Europe*, *op. cit.*, p. 60.

<sup>18</sup> *Ibidem*, p. 101.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>20</sup> RAYNOUARD F., *Histoire du droit municipal en France sous la domination romaine et sous les trois dynasties*, Paris, 1829, t. I ; FAURIEL C., *Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germains*, Paris, 1836, t. I et II ; GUÉRARD B., *Polyptique de l'abbé Irmino*, et suiv., Paris, 1844, t. I, p. 199 ; MARTIN H., *Histoire de la France*, Paris, 1833, t. I ; THIERRY A., *Récits...*, *op. cit.*

<sup>21</sup> GUIZOT F., « Histoire des origines du gouvernement représentatif et des institutions politiques de l'Europe », neuvième leçon, in *Essai sur l'histoire de France*, Paris, 1824.

çaises, et particulièrement celui de la frontière rhénane. Cet impact ethnogéographique détermine à long terme les identités régionales françaises. Il constitue une conséquence majeure de la construction mérovingienne. La Loi salique est l'expression « transitoire » de la « combinaison progressive » des sociétés romaines et germaniques. Son caractère personnel et non territorial correspond à un indice majeur de primitivité. Il n'y a pas même d'unité religieuse puisque de nombreux païens s'opposent à l'Église. La période mérovingienne apparaît totalement dominée par le particulier et la race, à l'opposé de toute idée de nation. Cet emploi du terme de « race » ne s'entend alors que dans l'acception classique stricte de « famille », et pour qualifier les dynasties royales, ainsi que le privilégiait la tradition.

Cette absence totale d'unité empêche jusqu'à l'emploi du terme « mérovingien » : il est impropre car il suppose une unité. Guizot préfère les expressions de « société Franco-Gauloise » ou « Gallo-franque », qui rappellent les travaux de François Hotman (1524-1590)<sup>22</sup>. La population franque occupe le territoire, la population gauloise l'habite, mais il n'existe aucune association politique<sup>23</sup>. Le principe aristocratique, conséquence de la révolution sociale, domine cette société. Parce qu'il repose sur le droit du plus fort (du guerrier conquérant et au-delà du compagnon du roi ou antrustion) et du plus riche (le propriétaire foncier), il apparaît illégitime. Et il instaure une organisation non étatique mais structurée par des liens personnels de protection et de domination qui annonce le régime féodal<sup>24</sup>.

---

<sup>22</sup> HOTMAN F., *Franco-Gallia*, Genève, 1573. L'ouvrage établit une parenté entre Gaulois et Francs face à l'oppresseur romain. Rejetant le mythe de la filiation troyenne, l'auteur présente le nom de *francus* comme un titre de gloire décerné aux guerriers envahisseurs et libérateurs venus d'outre-Rhin, suivant l'étymologie *francus/franc* « libre », qui s'oppose au peuple soumis au joug romain. Cette « guerre de libération » s'étale sur deux siècles avant la victoire finale des bandes germaniques ; ceux-ci s'unissent aux Gaulois en une seule nation, élisent ensemble par suffrage Hildéric (Childéric), fils de Mérovée, et gouvernent d'abord un petit territoire entre Meuse et Escaut avant que Clovis et ses fils ne reconquièrent l'ensemble du royaume. François Hotman, juriste et protestant, établit ainsi la souveraineté de l'ensemble du peuple constitué (c'est-à-dire de la noblesse et des gens de robe), la légitimité historique des assemblées ou corps constitués (Parlement, Champs de Mars, États) et son droit à s'opposer à l'absolutisme royal au nom de l'antique constitution.

<sup>23</sup> GUIZOT F., *Cours... Histoire de la civilisation en France*, op. cit., t. III, p. 227-228.

<sup>24</sup> *Ibidem*, p. 252.

Guizot défend l'idée d'une fusion progressive des populations franques, germaniques, et gallo-romaines, mais refuse au pouvoir franc la capacité d'avoir lui-même organisé ou même favorisé cette intégration ethnique. Les souverains mérovingiens, parce qu'ils étaient moins civilisés que les Romains, échouèrent à former véritablement un royaume. La fusion s'effectue grâce à la reprise progressive du processus de civilisation, et au succès du creuset territorial gallo-franc. Selon Guizot, les gouvernements font les peuples et inversement : l'état primitif des Francs explique leur incapacité à organiser un État sur le sol gaulois. L'organisation sociale dépend de l'ordre moral, ce qui explique que le faible niveau de civilisation, donc de morale, entraîne un échec social et une décadence.

De 1830 à 1850, la référence aux travaux de Guizot fonctionne à la fois comme une évidence et une obligation pour l'ensemble de la communauté des historiens. Bien que les mentions bibliographiques ou les notes ne soient pas encore une pratique académique clairement établie, les préfaces ou les introductions des principales synthèses qui paraissent sont l'occasion de rappeler l'apport théorique de l'écrivain ou de discuter ses positions. Dans les ouvrages érudits, cette référence perdure ponctuellement jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et disparaît ensuite. Son approche est globalement validée par l'historiographie libérale. Guizot défend en effet une position mesurée, entre un Augustin Thierry d'une part et un Jules Michelet (1798-1874) de l'autre. Le premier radicalise la dynamique de guerre des races à laquelle Guizot n'adhère pas. Le second, après s'être réclamé de Guizot, s'en éloigne progressivement en gommant la dimension barbare, anarchique, en un mot négative de la société franque<sup>25</sup>. Cette barbarie, ce chaos, s'assimile davantage pour Michelet à une innocence enfantine : il insiste sur la naïveté et la pureté du christianisme mérovingien et de cette société. Pour l'historien de la France, les Barbares forment des « corps mous et blancs<sup>26</sup> », c'est-à-dire qu'ils constituent une sorte de matière première à partir de laquelle s'élabore le processus de civilisation constitutif de la nation.

---

<sup>25</sup> MICHELET J., *Histoire de France*, Paris, 1833, t. 1, livre 2. Lors des rééditions, la référence à Guizot est supprimée. Cf. PETITIER P., « Le premier volume de l'*Histoire de France* », in Michelet J., *Histoire de France*, Paris, 2008, t. 1, p. XXVIII-XXIX ; *Id.*, *Cours au Collège de France 1815-1851*, Paris, P. Viallanex éd., Paris, 1987, t. 1, p. 27 et 363.

<sup>26</sup> *Ibidem*.

Au contraire des libéraux, les historiens catholiques ou ultras rejettent fermement l'analyse de Guizot. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, René de Chateaubriand (1768-1848) apparaît comme le chef de file de l'historiographie chrétienne française. Ultra sous la première restauration, fidèle à la tradition monarchique et exaltant le rôle de la religion chrétienne, il se place dans une posture assez marginale vis-à-vis de la nouvelle génération d'historiens formés à l'étude des archives. Son approche, sa formation et son style le rangent davantage aux côtés des « littérateurs » du XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1831, l'homme, déjà âgé, est essentiellement motivé par son opposition à l'orléanisme. La préface des *Études historiques* (1831) dénonce tant « l'histoire descriptive », qui met au centre de son propos l'individu, le fait et sa narration (à l'image de Barante), que l'histoire « fataliste » ou « école politique » dominée par l'espèce, la société ou le mouvement de civilisation. Cette seconde tendance, représentée par Thiers ou Mignet, « réformée » par Thierry et Guizot, correspond à un héritage de l'histoire philosophique et critique du siècle précédent. La première tendance serait au contraire l'héritière de l'histoire érudite et religieuse du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>27</sup>. « Deux partis » existent également dans les travaux allemands : le premier, « philosophique et historique », dominé par la figure d'Hegel, et le second, « historique », avec Niebuhr et Savigny<sup>28</sup>.

Chateaubriand conteste deux éléments de la lecture libérale : d'une part les Francs ne sont pas des sauvages, et de l'autre l'avènement des Carolingiens n'est pas le produit d'une « seconde » invasion comme le soutient Guizot<sup>29</sup>. L'approche de l'auteur du *Génie du christianisme* s'assimile à une apologie de la religion chrétienne et à une exaltation des débuts de la monarchie franque, digne héritière de l'empire romain. Grâce à cette perspective, il propose une chronologie originale qui fait commencer le Moyen Âge au III<sup>e</sup> siècle et souligne le caractère hautement civilisé des Francs. Le royaume mérovingien, nommé « empire romain-barbare », commence plus d'un siècle avant Augustule<sup>30</sup>. Chateaubriand note d'ailleurs qu'une

---

<sup>27</sup> CHATEAUBRIAND, F. R. vicomte DE, *Études ou discours historique sur la chute de l'empire romain, la naissance et les progrès du christianisme et l'invasion des barbares, suivie d'une analyse raisonnée de l'histoire de France*, Paris, 1834, t. I, préface, p. 30-45.

<sup>28</sup> *Ibidem*, p. 47 et suiv.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 85.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 115 : « C'est ce qu'on n'a pas remarqué et qui explique pourquoi, au moment de

loi de Constantin permettait aux empereurs « de s'allier au sang des Francs, tant ce sang paraissait noble<sup>31</sup> ». Le degré d'intégration de ce peuple à la culture gréco-romaine est tout autant élevé, comme en témoigne la scène de la demande en mariage de Clotilde par Clovis, en fait transposée de *L'Odyssee*<sup>32</sup>. La mutation politique s'inscrit donc sous le signe de la continuité administrative et culturelle vis-à-vis de la romanité. Les rois mérovingiens ne sont pas des barbares<sup>33</sup>. Ils possèdent le culte de l'intelligence (intérêt pour la littérature, la philosophie et la théologie), la connaissance de l'administration romaine (tant municipale, que fiscale, publique et domestique), l'art de la fortification et du perfectionnement des machines de guerre, c'est-à-dire des compétences à l'innovation technologique. L'aspect du territoire lui-même au VII<sup>e</sup> siècle apparaît inchangé : « Les Gaules, et surtout le Lyonnais, l'Auvergne, la Provence, le Languedoc, la Guyenne étaient couverts de temples, d'amphithéâtres, d'aqueducs, d'arcs de triomphe et de villes ornées de capitoles ; les voies militaires existaient partout. » Sous la plume de Chateaubriand, le royaume franc devient un modèle de république monarchique chrétienne, à l'opposé d'une tyrannie, incarnée quant à elle par le Haut-Empire romain, la Terreur ou l'épisode napoléonien<sup>34</sup>. Cette approche refonde l'ancienne thèse romaniste en l'adaptant au nouveau régime d'historicité instauré par la Révolution française ; elle s'enrichit bientôt des travaux de l'historien Julien-Marie Lehuërou (1807-1843), élève de Jules Michelet, et du spécialiste de littératures germaniques, Frédéric Ozanam (1813-1853)<sup>35</sup>.

---

la fondation des royaumes barbares, rien ne paraît changé dans le monde : aux malheurs près, c'étaient toujours les mêmes hommes et les mêmes mœurs. »

<sup>31</sup> *Ibidem*, p. 223.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 230.

<sup>33</sup> Il concède quelques traits amoraux, mais pratique une distinction subtile : « Dans ces crimes de Clotaire et de Childebert, distinguez ce qui appartient à la civilisation de ce qui tient à la barbarie. Le massacre par les propres mains de Clotaire est du sauvage ; le désir d'envahir un trône et d'accroître un État est de l'homme civilisé. » *Ibid.*, p. 227.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p.108 et 109 : « La même admiration que l'on accorde à la Terreur... Défions-nous de ce mouvement d'amour-propre qui nous fait croire à la supériorité de notre esprit, à la fortitude de notre âme, parce que nous envisageons de sang froid les plus épouvantables catastrophes. »

<sup>35</sup> LEHUËROU J.-M., *Histoire des institutions mérovingiennes et du gouvernement mérovingien*, Paris, 1842 ; OZANAM F., *Études germaniques*, Paris, 1847-1849 ; id., *La civilisation au V<sup>e</sup> siècle*, Paris,

À plus long terme, la référence à Guizot dans l'historiographie de la question franque s'effectue autour de trois idées : premièrement l'origine barbare de la féodalité ; deuxièmement une naissance précoce des identités régionales fondées sur les migrations dites germaniques ; troisièmement la division de l'installation franque en deux formes, celle des bandes d'une part, des tribus de l'autre.

La première de ces thèses est enrichie par son contemporain, l'historien François Mignet (1796-1864). Même si ce dernier n'écrit que peu sur le début du Moyen Âge, sa licence sur le *Jus Romanum des Institutes de Justinien* l'a confronté aux rapports entre lois romaine et salique, et aux travaux de Carl-Friedrich von Savigny. En 1843, ses *Mémoires et notices historiques* développent, à partir des arguments de Guizot, la thèse d'une féodalité d'origine barbare<sup>36</sup> : le noyau politico-social des populations germaniques installées sur le territoire gaulois est constitué par la clientèle militaire. Forme primitive de civilisation<sup>37</sup>, son origine réside dans les « bandes germaniques ». L'expression désigne des proto-armées rassemblées autour d'un chef, auxquelles revient le dynamisme de la conquête. Selon le modèle de Guizot également, les bandes existent parallèlement aux tribus. Le succès de ce système de clientèle s'observe par le développement des liens féodaux, qui se substituent progressivement aux structures sociales romano-gauloises antérieures<sup>38</sup>. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et selon une optique opposée, Numa Denys Fustel de Coulanges (1830-1889) reprend ce dossier dans le cinquième tome des *Institutions franques*. Il convoque alors Guizot, d'abord pour saluer son emploi mesuré de la théorie féodale, mais surtout pour s'opposer à sa thèse selon laquelle l'origine des bénéfices et du fief se trouve chez les Germains<sup>39</sup>. L'analyse de l'origine de la féoda-

---

1856.

<sup>36</sup> MIGNET M., *Compte rendu de l'Académie*, Paris, 1843, t. 4, p. 344 et suiv.

<sup>37</sup> MIGNET M., « Comment l'ancienne Germanie est entrée dans la société civilisée... », *Notices et Mémoires historiques*, Paris, 1843.

<sup>38</sup> MIGNET M., *De la féodalité*, Paris, 1822.

<sup>39</sup> FUSTEL DE COULANGES, N. D., *Institutions franques*, Paris, D. Jullian, 1890, t. v, Les origines du système féodal, p. 15, : « La théorie de Montesquieu n'est plus admise toute entière. Déjà Guizot l'a réduite à des termes plus mesurés, quand il a dit : Dans ces compagnons, dans ces présents que le chefs leur fait, Montesquieu voit les vassaux et les fiefs ; il eût dû se borner à les prévoir. Mais Guizot n'en pense pas moins que là est l'origine des bénéfices et des fiefs. Dans la seconde leçon de son Cours de 1829, il fait remonter

lité demeure ainsi un marqueur de la posture germaniste – privilégiée par Montesquieu, Guizot et Mignet – ou romaniste – défendue par Fustel de Coulanges.

Dans les *Institutions de la France*, parues en 1880, l'archiviste et historien Jules Tardif (1827-1882) s'appuie quant à lui sur le second élément majeur du discours de Guizot, à savoir une logique ancienne des identités régionales, que l'installation des Barbares explique. Cette référence permet à Tardif de distinguer trois types de territoire : premièrement le royaume initial au nord de la Somme ; deuxièmement celui de la première conquête, qui bénéficie d'une importante densité de population franque, situé entre Rhin, Meuse et Loire ; troisièmement, le reste du territoire, d'obédience plus récente<sup>40</sup>. L'impact spécifique des implantations alamanes au Nord-Est, burgonde au Centre-est, wisigothe et ostrogothe au Sud-Ouest et Sud-Est, sont rappelées. Jules Tardif montre, toujours selon l'analyse de Guizot, qu'un mouvement de désagrégation politique touche l'unité territoriale à partir du VII<sup>e</sup> siècle, et se manifeste par la séparation de la Neustrie et de l'Austrasie<sup>41</sup>. Contrairement à la thèse de Mignet, il suppose la permanence d'une entité supérieure de l'État, sans pour autant défendre la thèse romaniste. Le gouvernement ne s'exerce réellement que sur la partie septentrionale, là où une densité de population franque supérieure et l'ancienneté de son installation la légitime. Cette approche territoriale, combinée à la thèse de l'unité dynastique, trouve dans la définition des quatre capitales (Paris, Orléans, Soissons, Reims) et de leur proximité une dernière justification.

Cette postérité de l'approche guizotienne connaît en Allemagne un développement plus paradoxal : les historiens allemands contemporains lisent et citent souvent Guizot, mais ils utilisent le plus souvent cette référence comme contre-modèle. L'analyse de leurs discours montre que la *Verfassungsgeschichte* (histoire constitutionnelle) allemande, initiée par Georg Waitz (1813-1886), s'est en effet structurée *contre* l'analyse de

---

le bénéfice à ces usages germains, en faisant cette seule réserve que les dons d'objets mobiliers étaient remplacés par des dons de terres. »

<sup>40</sup> TARDIF J., *Institutions de la France. Etudes sur les institutions politiques et administratives de la France. Période mérovingienne*, Paris, 1881, p. 24-25.

<sup>41</sup> *Ibidem*, p. 26 : l'auteur reprend littéralement l'analyse de Guizot. GUIZOT F., *Essais*, p. 60-62.

Guizot. Notre auteur se reconnaît pourtant comme un admirateur de la Prusse, et un défenseur de la culture allemande<sup>42</sup>. Ses connaissances linguistiques et littéraires, acquises durant ses années de formation genevoises, lui permettent d'ailleurs de traduire, en 1816, l'ouvrage de Frédéric Ancillon, *Souveraineté des formes de gouvernement*. Acquis à la pensée des Lumières, sensible à la philosophie kantienne, Guizot s'intéresse à la production historiographique germanique comme en témoignent les comptes-rendus d'œuvres érudites allemandes qu'il livre, comme celui de l'*Histoire des Maires du Palais* de Georg Heinrich Pertz, en 1828, dans *La Revue Française*.

Sa critique des Francs ne cache aucune germanophobie. Pourtant elle contrecarre implicitement la stratégie historiographique des historiens allemands, qui vise à attester l'existence précoce d'un « génie » allemand. Elle implique la défense d'une image positive de la société des anciens Germains. L'assimilation entre Germains, primitifs et sauvages, proposée par Guizot, rencontre donc leur ferme opposition<sup>43</sup>. Assistant de Pertz aux *Monumenta Germaniae Historiae* avant d'en devenir le président en 1875, Waitz enseigne à l'Université de Kiel puis de Göttingen. Son approche de la question franque s'appuie sur une vision positive des anciens Germains et rejette toute suspicion de sauvagerie. Les termes de *Wilde* ou *Roheit* (sauvagerie, barbarie) ne peuvent les caractériser. Ils résultent d'une lecture pervertie et fautive des textes de Tacite. Les sources antiques témoignent au contraire de la hauteur morale des anciens Germains, que traduit d'ailleurs leur beauté physique<sup>44</sup>. Cette haute moralité s'allie à une société

---

<sup>42</sup> Sur les rapports de Guizot et la culture allemande, THADDEN R. von, « Guizot et la pensée allemande », dans Valensise M. (éd.), *François Guizot et la culture politique de son temps*, Paris, 1991, p. 83-92 ; id., « Guizot und Deutschland », *Les échanges universitaires franco-allemands du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, M. Parisse éd., 1991, p. 131-138.

<sup>43</sup> WAITZ G., *Deutsche Verfassungsgeschichte* I, Kiel, 1<sup>re</sup> édition (1844), p. 184.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 32 : « Sehr verschieden lauten die Schilderungen welche man von den alten Germanen gegeben hat und denen die Nachrichten des Tacitus zur Begründung dienen sollten. Einheimische, besonders aber fremde Schriftsteller gefielen sich in der Behauptung, die Deutschen, mit denen die Römer in Berührung kamen, seien Wilde gewesen, wie sie heute und seit Menschengedenken in den andern Erdtheilen wohnen, nicht wesentlich verschieden weder in der Art des Lebens und allen äusseren Zuständen noch an sittlichen Eigenschaften und geistigem Vermögen ». Guizot est cité (n.1) pour illustrer cet ancien postulat –faux selon Waitz.

bien structurée, politiquement, juridiquement, socialement, aux antipodes du schème du chaos. L'ensemble de l'historiographie allemande s'accorde après 1850 pour dénoncer toute suspicion de sauvagerie chez les anciens Germains, et la référence à Guizot devient l'archétype du modèle à ne pas suivre. L'ancienne société germanique possède une langue, une culture, des codes de lois, une constitution. Elle est régie par des règles complexes qui prouvent son haut degré de civilisation, divergent mais égal en qualité à celui des Romains.

En France comme en Allemagne au <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle, la postérité de Guizot historien ne relève plus que de la réputation d'estime. Les médiévistes se réfèrent rarement à son œuvre, qui est davantage considérée comme un document historiographique. En lien avec la mise en science de l'histoire et sa mise en discipline, les progrès de la méthodologie historique et de l'érudition s'accélérent à partir du milieu du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, et rendent périmées les grandes synthèses qu'avait données la première génération d'historiens universitaires. *Les Récits des temps mérovingiens* d'Augustin Thierry, par sa stratégie celtiste et républicaine, et par son lien direct à sa source Grégoire de Tours, reste l'une des seules œuvres qui échappe à cette logique. L'influence de la science allemande, reconnue et assumée par un Gabriel Monod, devient le modèle unique pour « faire de l'histoire ». Mis à part leurs collègues d'outre-Rhin, les médiévistes français ne se reconnaissent désormais plus comme prédécesseurs illustres que chartistes et érudits. La dimension pragmatique de l'œuvre de Guizot – que lui-même revendiquait – le dessert. L'action détermine sa vie et s'il se doit de servir la science, la science, elle, doit servir son projet. Sa conception des études historiques vise donc essentiellement l'efficacité, et il apparaît agacé par la posture trop timide d'un chercheur tel que Fauriel, dont l'excès de probité intellectuelle paralyse l'action : « Vous passez votre vie, écrit-il à son aîné, à sacrifier l'action à l'espoir de la perfection ; il en résulte que, tandis que vous vous satisfaites en cherchant le mieux, le bien que vous avez trouvé ne profite à personne<sup>45</sup>. »

L'action de Guizot historien est pourtant triple, et pour ainsi dire, totale : outre son activité d'enseignement et son rôle politique, il fut éditeur

---

<sup>45</sup> Lettre du 15 août 1818, éditée in « Lettres de Fauriel à Guizot », *La Nouvelle Revue*, 1.12.1901, p. 340.

de sources, producteur de synthèses savantes, et organisateur de l'enseignement primaire et secondaire. Il a su percevoir l'importance pour l'historien de ces trois niveaux que sont la mise à disposition des sources, leur analyse synthétique, la transmission des connaissances vers le plus grand nombre. Il offrit ainsi à la communauté scientifique des historiens les possibilités de son développement, par la production d'outils appropriés et par la légitimation de la discipline histoire dans la formation scolaire. Son approche de la question franque reste emprunt des intérêts de sa stratégie politique, et de certaines erreurs que la recherche a depuis corrigée. Elle demeure un modèle de synthèse mesurée et explicative auquel vise tout historien.

Agnès Graceffa



## Espagne et espace européen : José Ortega y Gasset, lecteur de François Guizot

On distingue l'homme exceptionnel de l'homme ordinaire, car si le premier est très exigeant envers lui-même, le second ne s'impose rien.

José Ortega y Gasset.

Lorsqu'en 1930 José Ortega y Gasset (1883-1955) publie *La Rebelión de las masas*, il a déjà réalisé une œuvre importante et il est très connu et écouté dans les milieux intellectuels et politiques espagnols et du domaine hispanisant, mais aussi français, anglais et allemand. Son cosmopolitisme, sa culture et sa pensée européennes toute en nuances, sa connaissance et sa pratique de nombreuses langues étrangères, ses voyages et les cours et conférences qu'il a donnés, en Allemagne surtout, font de lui un personnage proche de son contemporain Valéry Larbaud. Tous deux ont aussi un idéal en commun : ils sont cosmopolites et européens<sup>1</sup>.

*La Rebelión de las masas* connaît immédiatement le succès, le livre sera vivement discuté et commenté, traduit dans de nombreuses langues, et Louis Parrot en donnera une traduction en français, publiée chez Stock en 1937. L'enseignement diffusé dans ce livre – il est inséparable de l'œuvre antérieure (livres et nombreux articles) du même auteur – est l'aboutissement, à un moment donné, de la réflexion d'Ortega y Gasset sur l'histoire conjointe de l'Espagne et de l'Europe autour des concepts de rébellion, de révolte, de liberté, d'autorité, de démocratie, de dictature, d'homme

---

<sup>1</sup> Cette recherche a été menée en même temps que celle de Marc Firoud pour la rédaction de son mémoire de diplôme. FIROUD M., *Rationalisme et politique. L'éthique libérale face au nihilisme dans la pensée de José Ortega y Gasset (1917-1931)*, à l'Institut d'études politiques de l'Université Paul-Cézanne-Aix-Marseille III, en 2007-2008. Je ferai référence à cet excellent mémoire, que je cite avec l'autorisation de l'auteur, et j'ai suivi une autre voie de recherche.

et d'homme-masse<sup>2</sup>, concepts qui relèvent des domaines philosophique, sociologique et psychologique autant que du domaine strictement politique – celui-ci n'est toutefois pas absent de cette réflexion.

Un rappel du contexte historique espagnol de la pensée ortéguienne permet de mieux la saisir. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Espagne connaît une augmentation de sa population (de six à un peu plus de onze millions de personnes), une relative prospérité (agriculture, commerce, développement portuaire en expansion, accroissement du potentiel industriel). Le pouvoir royal établit petit à petit l'unité du pays par l'instauration d'un centralisme, non exempt de heurts sociaux : si l'Espagne est encore un pays où l'illettrisme domine, où la religion a une grande influence, une minorité éclairée s'approche, assez timidement, des idées nouvelles mais de fortes résistances se maintiennent, dans la noblesse, le clergé de base et les campagnes. Cette minorité ne renie pas la foi, elle en critique fermement les dérives : la puissance financière du haut clergé est l'une des raisons de l'expulsion des jésuites. Le capitalisme naissant trace son chemin en Espagne. Mais le principe monarchique n'est pas remis en cause, seules les dérives sous Charles IV font vaciller le pays, Goya l'exprimera dans son œuvre et Napoléon pensera en tirer profit, sans avoir cependant pris en compte deux faits capitaux : si l'Espagne s'ouvre aux idées extérieures et à une timide européanisation, elle ne saurait renoncer à son « *casticismo* », son identité profonde et consubstantielle. La guerre d'Indépendance en est la manifestation.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, de Ferdinand VII à la régente Marie-Christine, qui souhaite gouverner avec les modérés éclairés, l'Espagne connaît encore une situation intérieure très agitée, par de multiples « *pronunciamentos* », par la tentative d'instauration en 1873 de la République en Espagne par Salmerón (fortement influencé par la philosophie allemande de Krause), et par un événement capital en 1898, un « désastre national » : l'Espagne perd ses dernières colonies, Cuba et les Philippines. L'empire sur lequel le soleil ne se couchait jamais est réduit à une péninsule. Canovas del Castillo,

---

<sup>2</sup> « Le thème de “l'homme-masse” participe de la renommée de l'analyse sociopolitique d'Ortega y Gasset. Rappelons juste que ce n'est pas une notion sociologique, mais psychologique. Cela se réfère à un état d'esprit ; l'“l'homme-masse” n'a rien à voir avec l'appartenance à certaines classes sociales », écrit Marc Firoud. FIROUD M., *op. cit.*, p. 30.

libéral et homme pragmatique marqué par le XVIII<sup>e</sup> siècle mais conservateur par philosophie personnelle, et le libéral Sagasta essaient d'adapter l'Espagne à tous ces événements. Alphonse XIII, qui règnera jusqu'en 1931 et qui préférerait l'autorité du pouvoir et la vie facile aux devoirs moraux de la charge, ne saura pas conduire son pays vers de nouveaux changements.

1898 a suscité une abondance de textes et ravivé une interrogation fondamentale : quel avenir pour l'Espagne ? Ouverture vers une Europe en formation ou nationalisme ? Ces deux idéaux dépassent le cercle des seuls intellectuels. Les Espagnols, lassés des troubles politiques incessants, de la cherté de la vie, des prévarications de toutes sortes, de l'illettrisme, se révoltent, bien que l'Espagne connaisse encore une situation économique assez correcte. De violents troubles, attisés par la Première Guerre mondiale, naissent dans le pays, l'anticléricalisme et l'idée républicaine gagnent du terrain, les syndicats ouvriers se développent fortement, et la question marocaine – les ambitions des militaires et l'enrichissement des politiciens la marquent – ne peut rester sans solution. La dictature de Primo de Rivera (1923-1930), acceptée par le roi, sera un échec, malgré l'instauration d'une assemblée consultative en 1927 et la promulgation d'une constitution en 1929.

Trois textes importants, parmi d'autres, de peu antérieurs à la défaite de 1898 mais qui constatent à des degrés divers la perte d'influence mondiale de l'Espagne, ont cristallisé ces remous et ces idéaux : *L'Essence de l'Espagne*, cinq essais de Miguel de Unamuno publiés dans la revue *España Moderna* au cours du premier semestre de l'année 1895 (réunis en un volume dès 1902), et *Idearium español* (1896) et *El Porvenir de España* (cinq articles parus dans la revue *El Defensor de Granada* de juillet à septembre 1898 et réunis sous ce titre en 1912, ce sont quelques lettres ouvertes entre Unamuno et Ganivet) par Ángel Ganivet (1865-1898). Pour Ganivet, l'Espagne doit effectuer un repli temporaire sur elle-même dans une attitude stoïcienne, le « régénérationisme ». Elle doit réfléchir sur sa grandeur passée et retrouver son authenticité, avant d'affronter de nouveaux défis – la réflexion de Ganivet se dirige déjà vers le futur.

En revanche, Unamuno pense et écrit qu'il faut dès à présent songer à l'ouverture vers l'Europe, inéluctable parce qu'historique, à condition que l'Espagne définisse d'abord pour elle-même les concepts de patrie, de

nation et d'Europe, pour préserver son identité et reprendre une place et un rôle dans cette Europe dont le territoire et l'esprit sont à parfaire, mais dont la philosophie ne serait ni le patriotisme ni le nationalisme exacerbés. Miguel de Unamuno, figure emblématique de cette ouverture parce que pétri de culture européenne, s'inscrit lui aussi dans la postérité et l'euro-péanisme de Guizot, et sa réflexion se fera avec une patiente et exigeante subtilité.

Au sujet de l'Espagne et de son rapport à l'espace européen, Guizot professe dès 1828 dans ses cours, presque aussitôt publiés sous le titre *Histoire de la civilisation en Europe depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la révolution française*, que :

L'Europe travaillait à sortir de cet état [de barbarie]. Il est dans la nature de l'homme, même quand il y est plongé par sa propre faute, de ne pas vouloir y rester. Quelque grossier, quelque ignorant, quelque adonné qu'il soit à son propre intérêt, à sa propre passion, il y a en lui une voix, un instinct qui lui dit qu'il est fait pour autre chose, qu'il a une autre puissance, une autre destinée. Au milieu de son propre désordre, le goût de l'ordre et du progrès le poursuit et vient le tourmenter. Des besoins de justice, de prévoyance, de développement, l'agitent jusque sous le joug du plus brutal égoïsme. Il se sent poussé à réformer le monde matériel, et la société, et lui-même ; il y travaille, même sans se rendre compte du besoin qui l'y pousse. Les Barbares aspiraient à la civilisation, tout en étant incapables ; que dis-je ? tout en la détestant dès que sa loi se faisait sentir<sup>3</sup>.

Il constate qu'« en Espagne, c'est une autre force, celle de l'Église, qui essaie de recommencer la civilisation [en opposition aux « mœurs barbares »]<sup>4</sup> » et que « jusqu'à la grande invasion des Arabes, ce fut donc le principe théocratique qui tenta de relever la civilisation<sup>5</sup> ». Mais il établit la différence entre la « législation personnelle », appliquée « aux hommes de la même race », et la

législation réelle fondée sur le territoire. Eh bien ! la législation des Visigoths n'est point personnelle, elle est fondée sur le territoire. Tous les habitants de l'Espagne,

---

<sup>3</sup> GUIZOT F., *Histoire de la civilisation en Europe depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la révolution française*, Paris, Librairie académique Didier, 1860 (7<sup>e</sup> édition), p. 82-83.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 86.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 87-88.

Romains ou Visigoths, sont soumis à la même loi. [...] Le principe de l'égalité de valeur des hommes devant la loi est établi dans la loi des Visigoths<sup>6</sup>.

Plus avant dans ses cours, Guizot évoque les Cortès<sup>7</sup> puis la société moderne dans « l'espace parcouru et les chemins par lesquels nous avons passé<sup>8</sup> », avant d'en venir à la « centralisation » et à « la liberté et l'intelligence de l'homme<sup>9</sup> ». Doivent être soulignées la récurrence de certains mots : « homme », « civilisation », « liberté », « intelligence », « centralisation », « territoire », et la qualité de ces cours, fondés sur une connaissance des faits et leur mise en perspective, marqués par un esprit de synthèse philosophique et morale, et exprimés dans une langue rompue aux effets de l'éloquence qui convainc au lieu de persuader.

C'est en fonction et en conséquence de l'histoire de l'Espagne – de son pays, de sa patrie, de sa nation – et des travaux des doctrinaires qu'Ortega y Gasset publie *La Rebelión de las masas*. Dès les premières lignes il précise son but :

Il y a un fait qui, en bien ou en mal, est actuellement le plus important dans la vie publique européenne. Ce fait est l'accès des masses au plein pouvoir social. Comme, par définition, les masses ne doivent ni ne peuvent diriger leur existence propre, et encore moins régenter la société, je tiens à dire que l'Europe subit aujourd'hui la crise la plus grave que puissent supporter les peuples, les nations, les cultures. Cette crise est survenue plus d'une fois au cours de l'histoire. Sa physionomie et ses conséquences sont connues. On connaît aussi son nom. Elle s'appelle la rébellion des masses. Pour la compréhension de ce fait formidable, il convient dès maintenant d'éviter de donner aux mots « rébellion », « masses », « pouvoir social », etc., une signification exclusive ou principalement politique. La vie publique n'est pas seulement politique, aujourd'hui comme auparavant, mais intellectuelle, morale, économique, religieuse ; elle contient tous les us et coutumes collectifs et inclut la façon de se vêtir et celle de jouir. Ainsi la meilleure manière de s'approcher de ce phénomène historique consiste à nous référer à une expérience visuelle, en soulignant un trait de notre époque visible avec les yeux de la figure (...) le fait de l'agglomération, du « plein »<sup>10</sup>.

---

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 292-293.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 299.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 301 et p. 302.

<sup>10</sup> ORTEGA Y GASSET J., *La rebelión de las masas*, Madrid, Editorial Espasa Calpe, 1993, p. 74-75.

Donc, pour Ortega y Gasset, conscient des troubles et des soubresauts longtemps subis par son pays et des changements radicaux et nécessaires – induits et avivés par la Première Guerre mondiale – à apporter dans le monde, et spécialement en Espagne et en Europe, un renouveau ne peut intervenir qu'à deux conditions : que l'histoire ne conditionne et ne régle pas le devenir de l'être humain (c'est une condamnation des totalitarismes et du collectivisme), mais que l'homme se détermine selon sa personnalité, ses attentes et le contexte politique et social dans lequel il vit, pour améliorer ce contexte. C'est affirmer la primauté de la vie sur l'histoire, du citoyen sur l'État, c'est installer la liberté et la diversité au centre du choix de société : l'histoire chaotique de l'Espagne nécessite de repenser la forme du pouvoir de chacun. Seul un nouveau libéralisme, qui allie la part de l'État – sur lequel s'exerce la vigilance de l'être humain si cette part est trop importante – à la conscience de lui-même chez l'homme, apporte une réponse positive, contextuelle et perfectible à tous moments. Ortega y Gasset se méfie de l'anarchie et de la démocratie totale, son libéralisme conçoit qu'il y ait des gouvernants et des gouvernés, mais les premiers doivent être à l'écoute des seconds et savoir alors prendre les décisions qui s'imposent. Ce serait ainsi éviter la rébellion des masses, car l'être humain, quand il devient homme-masse, peut céder à la violence pour croire ainsi régler les problèmes sociaux et politiques, développés par l'augmentation de la population et par les innombrables conséquences sociales et sociétales qu'entraîne cette augmentation : il y a subversion de l'histoire et de l'esprit humain, et l'identité de l'être se perd. Les repères mémoriaux de base s'effacent, le présent se désorganise, et le futur est encore plus incertain.

Cependant, Ortega y Gasset ajoute à son livre, en mai 1937, un « Prologue pour les Français », en décembre de la même année un « Épilogue pour les Anglais », car il pense avec justesse que ces deux nations du domaine européen ont besoin d'explications au sujet de son texte, après que d'autres événements ont marqué le courant de l'histoire au xx<sup>e</sup> siècle et montré la fragilité de l'ensemble des régimes politiques.

C'est dans ce « Prologue pour les Français » que Guizot est convoqué, à l'appui de l'argumentation développée par l'écrivain et philosophe espagnol : bien que « le vieux libéralisme ne soit pas une idée pleinement raisonnable », Ortega y Gasset pense que ce vieux libéralisme est encore

« une doctrine sur la société beaucoup plus profonde et chère que ne le supposent ses détracteurs collectivistes, qui commencent par le méconnaître. De plus, il y a en lui une intuition hautement perspicace de ce qu'a été l'Europe<sup>11</sup> ».

Malgré ce passé composé, Ortega y Gasset conserve à l'Europe sa force et son devenir dans un espace géographique et politique toujours vivace, au-delà de la Révolution de 1917 et des régimes autoritaires, et il pense à nouveau l'Espagne dans ce double espace, c'est une actualisation de la notion de « territoire » convoquée par Guizot. Il explicite sa démonstration :

Quand Guizot, par exemple, met en contrepoint la civilisation européenne et les autres, en notant qu'en elles [les autres] jamais aucun principe, aucune idée, aucun groupe et classe n'ont triomphé dans l'absolu, et que l'Europe doit à cela sa croissance permanente et son caractère progressif, nous ne pouvons faire moins que d'écouter ce propos avec bienveillance. Cet homme sait ce qu'il dit. L'expression est insuffisante parce qu'elle est négative, mais ses mots nous arrivent chargés de visions immédiates. Comme du scaphandrier qui sort de l'eau s'exhalent des odeurs abyssales, nous voyons que cet homme arrive du passé profond de l'Europe d'où il a su émerger. En effet, il est incroyable que dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, temps rhétorique et de grande confusion, ait été composé un tel livre, *Histoire de la civilisation en Europe*. Cependant, l'homme d'aujourd'hui peut y apprendre comment la liberté et le pluralisme sont deux choses réciproques et comment toutes les deux constituent les entrailles permanentes de l'Europe. Mais Guizot a toujours souffert d'une mauvaise presse, comme, en général, en ont souffert les doctrinaires. Cela ne me surprend pas. [...] De la sorte, je crois avoir le courage d'affirmer que ce groupe des doctrinaires, de qui tout le monde a ri et sur qui on a fait des plaisanteries facétieuses, est, à mon jugement, le plus courageux qu'a connu la politique du continent durant le XIX<sup>e</sup> siècle. Ils furent les seuls à voir clairement ce qu'il fallait accomplir en Europe depuis la Grande Révolution, et ils furent de plus des hommes qui surent créer dans leur personne une attitude digne et distante, au milieu de la vulgarité et de la frivolité croissantes en ce siècle.

Ortega y Gasset définit ensuite le portrait moral de Guizot et des doctrinaires avant d'en tirer les conséquences actuelles :

Guizot a su être, comme Buster Keaton, celui qui ne rit pas. Il ne s'abandonne jamais. En lui sont condensées diverses générations de protestants nîmois qui

---

<sup>11</sup> *Ibidem*, p. 50.

avaient vécu en perpétuelle alerte, sans pouvoir ni flotter à la dérive dans le contexte social, ni se laisser aller. En eux, l'impression radicale qu'exister c'est résister, qu'avoir les pieds dans la terre c'est s'opposer à la déroute, était devenue un instinct. En une époque comme la nôtre, de « déroutes » et d'abandons, il est bon d'avoir des contacts avec des hommes qui « ne se laissent pas maîtriser ». Les doctrinaires sont un cas exceptionnel de responsabilité intellectuelle, c'est-à-dire de ce qui a le plus fait défaut aux intellectuels européens depuis 1750 ; défaut qui est, cette fois, une des causes profondes du désordre présent<sup>12</sup>.

Ces mots s'inscrivent dans la suite et la résonance de ceux de Guizot et l'on peut a posteriori les rapprocher de cette pensée d'Hannah Arendt – elle qui a subi l'expérience et l'épreuve de l'histoire :

Le besoin de raison n'est pas inspiré par la recherche de la vérité, mais par la recherche du sens. Et sens et vérité ne sont pas la même chose<sup>13</sup>.

Chez Ortega y Gasset, et dans une langue aussi limpide que celle de Guizot<sup>14</sup>, on remarque une identique connaissance des faits et de leur mise en perspective temporelle, une même référence à la diachronie historique et un même rapport à la vie publique et à la recherche de l'être humain dans la société – être ici sorti de la masse. En 1937, collectivisme et dictatures sont en place : Hitler en Allemagne, Mussolini en Italie et Staline en Union soviétique. Franco se prépare, mais en 1936 le gouvernement français dirigé par Léon Blum a refusé d'aider militairement l'Espagne républicaine, sous le principe de la non-intervention diplomatique et politique dans ce qui est en train de devenir la Guerre civile et l'installation progressive au pouvoir du général Franco, avec la bienveillance active et passive d'un monde européen et extra européen qui sent venir la Seconde Guerre mondiale. Léon Blum a d'autres préoccupations que la situa-

---

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 51-52.

<sup>13</sup> ARENDT H., *La Vie de l'esprit*, Paris, PUF, 1992.

<sup>14</sup> Albert Camus procèdera de même par le style et le vocabulaire de ses articles et de ses conférences, immédiatement compréhensibles, conditions du parler sincère et vrai au plus grand nombre et avec un engagement constant et sans langue de bois : toute atteinte à la liberté fondamentale, en quelque lieu et sous quelque régime politique soit-elle portée, doit être mise à la connaissance du lecteur-auditeur-citoyen, et réparation doit intervenir. « L'Europe n'a jamais été que dans cette lutte entre midi et minuit. Elle ne s'est dégradée qu'en désertant cette lutte. » écrit Camus dans *L'Homme révolté*, livre qui fait encore débat, et c'est de salubrité publique.

tion politique en Espagne – et les paroles fortes de Malraux, Chamson, Guéhenno resteront des paroles.

La référence à Guizot ne relève pas seulement d'un emprunt de philosophe-historien à historien-philosophe, par communauté d'idéal et dans le souci de maintenir vivace une diachronie européenne nécessaire – au sens philosophique et politique du terme – ou de la réactivation contextuellement établie d'une pensée européenne liée à la place de l'Espagne en Europe. Si le politique réunit les points de vue d'Ortega y Gasset et ceux de Guizot, si une conception très proche de l'histoire anime leurs travaux et publications, ces éléments appartiennent au factuel. Il ne faut cependant ni minimiser, ni réduire ce factuel à une permanence forte d'une pensée européenne par-delà les époques et les frontières. Il convient de l'apprécier à l'aune de la morale, pas la seule morale politique, mais la morale philosophique, celle qui donne par essence et indissolublement une dimension humaine, avant les seules dimensions économique et politique, à cet engagement dans la « civilisation » et à cette responsabilité, consentis, délibérés. Guizot, qui valorise l'être dans l'homme :

Vous comprendrez d'avance, Messieurs, que, dans cette recherche, il est impossible que nous ne rencontrions pas sur notre chemin les plus grandes questions de la philosophie morale. Quand nous voudrions savoir en quoi un événement, un système, a contribué au développement de l'homme et de la société, il faudra bien que nous sachions quel est le vrai développement de la société et de l'homme, quels développements seraient trompeurs, illégitimes, pervertiraient au lieu d'améliorer, entraîneraient un mouvement rétrograde au lieu d'un progrès<sup>15</sup>.

En écho, Ortega y Gasset, qui cherche l'être dans « l'homme-masse » pour lui rappeler ses obligations – droits et devoirs d'altruisme – :

Arrive la vraie question. C'est la question : l'Europe est restée sans morale. Non que l'homme-masse méprise une morale surannée [le communisme ou l'anticommunisme] au bénéfice d'une autre morale naissante, mais parce que le centre de son désir vital se tient précisément dans son aspiration à vivre sans s'assujettir à une morale quelconque. N'en croyez pas un mot, quand vous entendez les jeunes parler de la « nouvelle morale. » Je nie sans détours qu'existe aujourd'hui, dans quelque coin du continent, un groupe quelconque soutenu par un nouvel *ethos* qui tienne lieu de morale. Quand on dit « nouvelle », on commet un acte immoral

---

<sup>15</sup> GUIZOT F., *op. cit.*, p. 94-95.

de plus et l'on cherche le moyen le plus commode pour se mettre à l'écart. Pour cette raison, il serait ingénu de reprocher à l'homme d'aujourd'hui son absence de morale. Le lui imputer serait lui ôter toute inquiétude ou, mieux, le flatterait. L'immoralisme est devenu une denrée bon marché, et c'est vantardise que de le pratiquer<sup>16</sup>.

Ce dialogue, à contextualiser, entre Guizot et Ortega y Gasset est aussi nourri par celui avec Unamuno, qui refusait de même toute dictature (Primo de Rivera l'avait exilé) et toute violence – il connaîtra les toutes premières violences franquistes. Mais Guizot emploie dans son cours des syntagmes divers : « la civilisation en Europe », « la civilisation européenne », « l'Europe ». L'Europe de Guizot, et de nombre de ses contemporains, est encore l'Europe des lettres et de la pensée – philosophique et politique – réduite aux territoires d'élection que sont la Grèce ancienne et Rome, l'Allemagne et l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie. L'Europe d'Ortega y Gasset, si elle couvre elle aussi le territoire de l'Europe des lettres et de la philosophie, est un transfert affectif : comment un honnête homme, aux convictions fortes, Ortega y Gasset, doit-il assumer en Espagnol responsable et engagé les bouleversements et les violences qui ont marqué et marquent encore l'histoire de son pays, et contribuer à installer ce pays dans la paix, dans la prospérité, dans la « civilisation » ? Cela ne se peut que par une « intégration » dans l'Europe inter-nationalisée – c'est passer de la Patrie à la Nation – et dans un régime nouveau, libéral, débarrassé du nationalisme, du trop d'État et du totalitarisme, et imprégné de la conscience active de l'être humain (gouvernants et gouvernés) au service d'une politique sociale efficiente.

À Guizot qui écrit dans la dernière page de son livre :

J'espère pourtant avoir atteint mon but, qui était de marquer les grandes crises du développement de la société moderne. Permettez-moi encore un mot. J'ai essayé, en commençant, de définir la civilisation, de décrire le fait qui porte ce nom. La civilisation m'a paru consister dans deux faits principaux : le développement de la société humaine et celui de l'homme lui-même ; d'une part, le développement politique et social, de l'autre, le développement intérieur, moral. Je me suis renfermé cette année dans l'histoire de la société. Je n'ai présenté la civilisation que sous son point de vue social : je n'ai rien dit de l'homme lui-même. Je n'ai point

---

<sup>16</sup> ORTEGA Y GASSET J., *op. cit.*, p. 226-227.

essayé de vous exposer l'histoire des opinions, de développement intellectuel de l'humanité<sup>17</sup>,

avec la récurrence signifiante et inchoative du mot « développement », Ortega y Gasset répond, dans un mouvement d'identité nécessaire de (se) connaître et d'aller de l'avant, malgré une Europe à son époque malade – ce sont respectivement les derniers mots du « Prologue pour les Français » et ceux, poétiques, de l'« Épilogue pour les Anglais » :

D'aucuns diraient que ces deux choses – la civilisation et la culture – ne me sont pas des questions. La vérité est qu'elles sont précisément les questions que je pose depuis mes premiers écrits. Mais je ne devais pas compliquer les sujets traités. Quelle que soit notre attitude face à la civilisation et à la culture, c'est en elles, comme un facteur de premier ordre avec lequel il faut compter, que se tient l'anomalie représentée par l'homme-masse. Il était urgent pour cela d'isoler ses symptômes. Cependant, le lecteur français ne doit pas espérer plus de ce volume qui n'est, au fond, rien de plus qu'un essai de sérénité au milieu de la tourmente<sup>18</sup>. Dans l'immédiat, viendra une *articulation* de l'Europe en deux aspects distincts dans la vie publique : la présence d'un nouveau libéralisme et celle que, sous un nom impropre, l'on peut appeler « totalitarisme ». Les peuples faibles adopteront des gouvernants de transition et transitoires. Cela sauvera l'Europe. Une fois encore, il sera évident que toute forme de vie a besoin de sa forme antagoniste. Le « totalitarisme » sauvera le « libéralisme », le nettoyant comme on le fait d'une ruche, le dépurant, et grâce à celui-ci nous verrons bientôt un nouveau libéralisme tempérer les régimes autoritaires. Cet équilibre purement mécanique et provisoire permettra l'accès à une nouvelle étape dans un calme minimal, imprescriptible, pour que jaillisse au profond du bois où sont les âmes la source d'une foi nouvelle. Ceci est le pouvoir authentique de la création historique, mais il ne sourd pas au milieu de l'altération, seulement dans la modestie d'un retour sur soi<sup>19</sup>.

Il me semble alors préférable de traduire *La Rebelión de las masas* par *La Rébellion des masses* et non par *La Révolte des masses*. Le concept de rébellion appartient essentiellement au champ sémantique de l'idée et de l'idéal, alors que la révolte contient la réalisation de cette idée et de cet idéal par la violence, verbale et surtout non verbale – mais par métonymie la révolte est contenue dans la rébellion. En cela même le livre d'Ortega y Gasset s'inscrit mieux dans une diachronie fondée sur la connaissance et l'explicitation des

---

<sup>17</sup> GUIZOT F., *op. cit.*, p. 408-409.

<sup>18</sup> ORTEGA Y GASSET J., *op. cit.*, p. 71.

<sup>19</sup> *Ibidem*, p. 267.

faits historiques et dans leur lecture sous l'angle de la morale et du concept de progrès<sup>20</sup>, diachronie dans un espace-temps long dont Guizot a été l'un des points d'ancrage essentiels, Ortega y Gasset en étant un autre, par l'héritage spirituel de Guizot et par un post-kantisme acquis à l'université de Marbourg. Laurent Theis précise dans sa biographie de Guizot que celui-ci a été « initié à la philosophie allemande, à Kant en particulier, ce qui est alors une nouveauté en France » par Philippe-Albert Stapfer, « ministre des Cultes et de l'Instruction publique puis ambassadeur à Paris de la République helvétique entre 1798 et 1803, pasteur de formation, germaniste de culture<sup>21</sup> ». Dans *La Rébellion des masses* Ortega y Gasset revitalise l'énergie du sujet pensant, souligne la qualité morale que ce sujet acquiert car il ne peut qu'être libre et animé par la volonté de connaissance, et il renforce dans l'État l'alliance de cette liberté avec la conscience humaine et sociale, sous l'égide d'un texte constitutionnel régi par ces deux paramètres indissolublement liés. Ce qu'Emmanuel Kant défendait respectivement dans la *Critique de la raison pure*, en 1781, dans la *Critique de la raison pratique*, en 1788, et dans la *Métaphysique des mœurs*, en 1797 (la chaire de métaphysique avait été attribuée à Ortega y Gasset, en 1910, à Madrid). Attitude post-pascalienne : la liberté pascalienne – si faible l'homme puisse-t-il être parfois – est le contraire du « divertissement » et de « l'amour-propre<sup>22</sup> ».

Cette insertion dans une diachronie pose déjà la question de la place et du rôle (disjoint ou conjoint) de l'intellectuel et de l'homme politique dans la posture morale de l'homme d'État ou dans la responsabilité du citoyen. Conscient qu'il l'était de la force, de la conviction et de la ténacité avec lesquelles Guizot avait concilié vie intellectuelle et vie politique – en acteur et avec les caractéristiques de son temps, celles des « doctrinaires » du XIX<sup>e</sup> siècle – Ortega y Gasset, en homme du XX<sup>e</sup> siècle qui a aussi lu Hegel et Nietzsche et qui a été député aux Cortès, apporte avec autant de force, de conviction et de ténacité une réponse à la question, par son œuvre et par un triple refus : celui du « vieux libéralisme » devenu une

---

<sup>20</sup> « Tout accomplissement est une servitude. Il oblige à un accomplissement plus haut. » CAMUS A., *Carnets I*, janvier 1942-mars 1951, Paris, Gallimard, 1964, p. 345. Cet aphorisme est contemporain de *L'Homme révolté*.

<sup>21</sup> THEIS L., *François Guizot*, Paris, Fayard, 2008, p. 15-16,

<sup>22</sup> « Les mouvements de grâce, la dureté du cœur, les circonstances extérieures. » PASCAL B, « Pensées », in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, coll. Pléiade, 2000, p. 788, fragment 595.

impasse, celui du repli sur soi (différent d'un retour sur soi), impossible dans le monde tel qu'il est dans cette première moitié du xx<sup>e</sup> siècle (et il faut prendre en compte l'efficacité des moyens de transport et de communication), et celui du collectivisme versus totalitarisme qui sont des échecs politique, économique et humain. Il ne reste que la solution d'un nouveau libéralisme, du « ratiovitalisme » qui « est avant tout une attitude issue de la volonté d'enraciner la compréhension humaine du monde dans la vie » selon Marc Firoud<sup>23</sup>, en une Espagne européenne. Mais cette insertion dans une diachronie pose aussi la question du territoire comme facteur naturel, géographique, économique et culturel d'échange et de paix. C'est en 1995 que l'Espagne intègrera officiellement l'Europe, l'Europe comme patrie d'élection et l'histoire comme lieu générique de l'être humain responsable.

En 1954, Albert Camus fit un séjour en Italie, à l'invitation de l'Association culturelle italienne qui lui avait demandé de prononcer une conférence consacrée à « L'Artiste et son temps. » En 1955, il participa à Athènes à une table ronde dont il était le principal invité. Le thème en était : « L'Avenir de la civilisation européenne. » Il est intéressant de lire des fragments des *Carnets* de Camus consacrés à Ortega y Gasset (Camus a emporté sans ses bagages un exemplaire de *La Révolte des masses*).

Camus se savait écrivain et journaliste – son engagement constant en faveur de la liberté, où qu'elle ait été bafouée, le prouve – mais il se définit comme un moraliste. Ces références à Ortega y Gasset, écrivain espagnol dont on n'a pas encore mesuré l'importance dans la pensée de Camus l'Espagnol de cœur et de chair, sont une étape dans la construction européenne. Elles montrent aussi comment, de Guizot à Ortega y Gasset, et de celui-ci à Camus, la « conscience européenne », pourvu qu'elle se fonde sur un projet moral et non moralisateur, a de l'avenir hors des crises.

Ortega y Gasset. Qui veut savoir à qui il parle pour écrire.

La liberté et le pluralisme sont les deux dominantes de l'Europe.

Ortega y Gasset. L'histoire, lutte éternelle entre les paralytiques et les épileptiques.

Toute société est basée sur l'aristocratie, car celle-ci, la vraie, est exigeante à l'égard de soi-même et sans cette exigence toute société meurt.

---

<sup>23</sup> FIRLOUD M., *op. cit.*, p. 11. Marc Firoud cite et analyse de nombreux autres textes d'Ortega y Gasset pour développer la connaissance de la pensée ortéguienne.

Ortega y Gasset. La vie créatrice suppose un régime de haute hygiène, de grande noblesse, de constants stimulants qui excitent la conscience, et de rajouter, la vie créatrice est une vie énergique<sup>24</sup>.

Jean-Louis Meunier

---

<sup>24</sup> CAMUS A., *Carnets III – mars 1951-décembre 1959*, Paris , Gallimard, 1989, p. 134 et 135.

## L'Europe de François Guizot : le dernier échec ?

Même si l'historiographie n'a que tardivement offert à Guizot la place qui lui convenait, il termine tout de même sa vie politique sur un échec, et quel échec !

Le 22 février 1848, lorsque la Révolution éclate, c'est d'abord sur le ministère des Affaires étrangères – qu'occupe Guizot – que les émeutiers jettent des pierres<sup>1</sup>. Ils manifestent ainsi leur refus d'un régime figé dont il est l'un des principaux acteurs, mais aussi leur hostilité à la politique étrangère qu'il conduit depuis près de huit ans. Or cette dernière est pour l'essentiel une politique européenne. En effet, les relations de la France avec le reste du monde sont encore réduites, pour des raisons pratiques – il y a peu de représentations diplomatiques hors d'Europe – mais aussi en vertu d'une vision du monde qui n'accorde qu'une place restreinte aux autres continents. C'est donc, en même temps que le régime, la politique européenne de Guizot qui est conspuée par les opposants de 1848.

Cette incompréhension ne naît pas pour autant brutalement, mais émerge progressivement dès le début des années 1840. Les critiques sévères sur « lord Guizot<sup>2</sup> », le « valet de l'étranger<sup>3</sup> » se multiplient<sup>4</sup> alors que le ministre engage avec l'Angleterre une politique d'« Entente cordiale », avant de constituer un leitmotiv des articles de la presse d'opposition, cette dernière usant des qualificatifs les plus méprisants sur ce qui est alors considéré comme la trahison de Guizot à la nation. Cette focalisation se fait d'autant plus forte que les thèmes de politique étrangère occupent

---

<sup>1</sup> Pour une chronologie précise des 22, 23 et 24 février 1848, voir DE BROGLIE G., *Guizot*, p. 355-364, Paris, Perrin, 2<sup>e</sup> édition 2002.

<sup>2</sup> DAIRNELL G., *Histoire peu française de lord Guizot, organe des intérêts anglais dans le cabinet*, p. 12, Paris, Librairie historique, 1842.

<sup>3</sup> MARCHAL C., *Lord Guizot, sa politique et son voyage à Londres*, p. 24, Paris, Librairie historique, 1844.

<sup>4</sup> Pour une liste plus complète voir DARRIULAT P., *Les patriotes*, Paris, Seuil, collection L'Univers historique, 2001, p. 94-95.

une place centrale – et rarement retrouvée depuis – dans la presse<sup>5</sup>. Le ministère de Guizot coïncide donc avec un temps de sensibilité exacerbée de l'opinion vis-à-vis de la question de l'Europe – et plus généralement du rapport entre la France et l'Europe – et l'on peut dès lors s'interroger sur le rôle que joue la politique européenne de Guizot dans cette excitation des réflexes nationaux. Pourquoi la politique européenne de Guizot a-t-elle suscité une telle réaction ? Et, en retour, cette politique permet-elle de comprendre l'échec final de Guizot en 1848 ?

Pour répondre à ces questions, je propose de découper mon propos en trois temps. Tout d'abord, il convient de présenter le projet européen de Guizot, de décrire les grandes lignes de sa politique vis-à-vis du reste du continent. Dans un second temps, je m'attacherai à la fois aux outils développés et utilisés par Guizot pour faire vivre son projet, et aux pratiques politiques qu'il met en œuvre, notamment à la Chambre et au sein du milieu conservateur. Enfin, je m'interrogerai sur les résistances que Guizot rencontre dans la mise en œuvre de son projet, et sur l'incompréhension grandissante entre une opinion publique arc-boutée sur la question nationale et un Guizot plus que jamais convaincu de la nécessité d'imposer l'Europe à la France.

### **Affaires étrangères, affaires européennes**

Le projet de Guizot aux Affaires étrangères, poste qui constitue le point d'orgue de sa carrière politique, est résolument européen : le ministre fait du renouvellement des relations entre la France et le reste du continent le socle de son action boulevard des Capucines : « Dans la complication diplomatique qui agitait l'Europe, je voyais une occasion éclatante de pratiquer et de proclamer hautement une politique extérieure très nouvelle et très hardie au fond, quoique modeste en apparence ; la seule politique extérieure qui convînt en 1840 à la position particulière de la France et de son gouvernement, et aussi la seule qui soit en harmonie avec les principes dirigeants et les besoins permanents de la grande civilisation à laquelle aspire et tend aujourd'hui le monde<sup>6</sup>. » De fait, le concept d'Europe répond à la personnalité politique de Guizot comme à ses intérêts.

---

<sup>5</sup> TUDESQ A.-J., *Les grands notables en France*, Bordeaux, Delmas, 1964, vol. 2, p. 745.

<sup>6</sup> GUIZOT F., *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Paris, Levy, 1864, t.vi, p.7.

Guizot est d'abord un intellectuel, pour lequel l'Europe a constitué un champ d'étude, et, plus encore, dont il a décelé et démontré l'unité. L'Europe, prise comme un tout, sert de vecteur à la définition de la civilisation : « Il est évident qu'il y a une civilisation européenne ; qu'une certaine unité éclate dans la civilisation des divers États de l'Europe ; qu'elle découle de faits à peu près semblables, malgré de grandes diversités de temps, de lieux, de circonstances ; qu'elle se rattache aux mêmes principes, et tend à amener à peu près partout des résultats analogues<sup>7</sup>. » Dans son cours sur l'*Histoire de la civilisation en Europe*, Guizot montre en effet, derrière l'apparente hétérogénéité des faits, les principes politiques communs au continent, et à l'œuvre depuis le Moyen Âge : lente maturation d'un pouvoir représentatif, notamment grâce aux communes, et instauration de royaumes stables et dotés d'une autorité politique légitime. Pour lui, la France ne peut s'extraire de ce processus commun, dont elle a été et demeure l'un des principaux acteurs.

Plus encore, elle en est désormais le point d'aboutissement. En effet, selon Guizot, la Révolution de 1830 et le régime politique de la monarchie de Juillet qui en a découlé, constituent une pure réalisation du gouvernement représentatif, un juste-milieu, un équilibre conceptuellement trouvé entre révolution et réaction. La place éminente de la France sur le continent est dictée par l'histoire :

La France [...] peut parler à tout le monde ; [...] elle a des idées, des sentiments, des intérêts communs avec les deux grandes forces, les deux esprits puissances qui se balancent aujourd'hui en Europe, avec les réformateurs et les conservateurs ; la France sait les comprendre et se faire comprendre des uns et des autres ; la France peut les aider et se faire aider des uns et des autres ; la France peut entrer en intelligence, en relation avec les peuples et avec les gouvernements, avec les amis du progrès et les amis de la liberté, avec les amis de l'ordre et les amis de la conservation. C'est là une situation admirable, une situation pleine d'indépendance et de force, une situation de vrai juste-milieu<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> GUIZOT F., *Cours d'Histoire Moderne. Histoire de la civilisation en Europe* [document électronique], Leçon 1, p. 3. URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k88598g>. Consulté le 20 novembre 2008.

<sup>8</sup> GUIZOT F., *Histoire parlementaire de France*, Paris, Levy, 1864, t. III, p. 9, Discours LXXIX. Chambre des pairs. 10 janvier 1837.

Cette position particulière de la France et de son gouvernement structure un véritable projet européen. La France, cessant d'être un facteur de désordre et de division du continent, doit désormais constituer un point d'équilibre en Europe, et ce dans un intérêt mutuel. En effet, la monarchie de Juillet a besoin de l'Europe pour redonner à la France son statut de puissance – altéré depuis 1815 –, peser dans les négociations internationales, être reconnue comme un régime légitime. Mais l'Europe a également besoin de la stabilité de la France pour mettre un terme aux soubresauts révolutionnaires qui fragilisent toutes les puissances du continent, et assurer une paix qui soit aussi un gage de prospérité. Au fond, la France détient la clé de l'équilibre européen, et l'Europe détient la clé de la stabilité française : seule une coopération active de l'une envers l'autre est raisonnable. À ce titre, Guizot opère un renversement fondamental de la politique étrangère française : de belliqueuse, aventureuse, elle doit devenir régulière, prévisible, rassurante<sup>9</sup>. À l'affrontement, à la méfiance réciproque entre la France et ses voisins doivent succéder la coopération, la conciliation. La paix devient un objectif prioritaire, à la fois assumé et revendiqué : « Le gouvernement de Louis-Philippe s'imposa, dès le 1<sup>er</sup> jour, une tâche plus grande et plus (puissante) : il voulut maintenir la paix et grandir la France en Europe au sein de la paix. En donnant à l'ordre européen son appui, il entreprit de concilier, à la politique française, l'aveu et même le concours européen<sup>10</sup>. »

Et pour garantir la paix, Guizot choisit d'inscrire la France au sein du système né du Congrès de Vienne : les traités de 1815 constituent le socle juridique et pratique sur lequel s'appuyer pour construire ces relations apaisées entre la France et l'Europe, ce qui suppose, effectivement, une rupture ; intégrer les principes posés par ces traités – et donc par la défaite napoléonienne – c'est tourner la page : « Contester sur le passé est périlleux et vain. Il faut travailler sur l'avenir<sup>11</sup>. » Et pour concrétiser son propos, Guizot peut compter sur la structure diplomatique commune

---

<sup>9</sup> BULLEN R., « La politique étrangère de Guizot », in *François Guizot et la culture politique de son temps*, actes du colloque de l'Association François Guizot-Val Richer, Paris, Gallimard, 1991, p. 192-195.

<sup>10</sup> Arch. nat. 42 AP 36. Notes pour les débats des Chambres. Politique de la paix. Sans date.

<sup>11</sup> *Ibidem*.

ébauchée par les puissances européennes lors du Congrès de Vienne ; il investit le monde diplomatique français pour donner corps aux principes de concertation formalisés pour régler les conflits.

### **Le réseau de Guizot en Europe**

Guizot constitue autour de lui un réseau de diplomates, partout en Europe où il estime nécessaire de pratiquer une politique nouvelle. Poussé par les circonstances, mais aussi par la volonté de changer les rapports de la France avec le reste de l'Europe, le ministre opère un renouvellement assez net des affectations, et exerce son pouvoir de nomination de façon à disposer de relais efficaces et fidèles, partout où cela lui est indispensable. Tout en manœuvrant avec prudence au sein d'un milieu presque exclusivement aristocratique, jaloux de ses prérogatives et de ses habitudes, Guizot parvient à disposer d'un personnel d'expérience et de confiance aux postes-clé que sont Londres, Madrid, Athènes et Rome. Ainsi, il installe dans la capitale espagnole le comte Bresson qui, tout en faisant partie du sérail diplomatique, a fait la preuve à Berlin de son implication et de son sens de l'intervention. À Londres, il réserve dès 1843 les missions les plus délicates au jeune Philippe de Rohan Chabot, comte de Jarnac, et ne laisse que l'ordinaire à l'ambassadeur, le vénérable comte de Sainte Aulaire. Puis, en 1847, une fois ce dernier retiré des affaires, c'est à son vieil ami le duc de Broglie qu'il confie l'ambassade. Il n'hésite pas non plus à recourir aux envoyés spéciaux pour des missions importantes intéressant toutes les grandes puissances du continent. Ainsi, Alphonse Pageot, premier secrétaire de l'ambassade de Madrid, est chargé en 1842 d'expliquer et de justifier la position de la France sur le futur mariage de la reine d'Espagne<sup>12</sup>.

Guizot ajoute à cette politique des personnes une implication sans faille dans la gestion des outils de communication entre le ministère et les agents diplomatiques, à savoir la correspondance, et, quand cela existe, le télégraphe<sup>13</sup>. Guizot écrit sans relâche aux uns et aux autres ; chef d'orchestre d'un personnel éparpillé et isolé, il transmet dans sa correspondance ses exigences quant aux pratiques, aux approches, aux méthodes de

---

<sup>12</sup> La France exige un mariage avec un Bourbon, et s'opposerait à tout autre projet.

<sup>13</sup> BAILLOU J. (dir), *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français*, t. 1 : de l'Ancien Régime au second Empire, p. 575-589, Éditions du CNRS, Paris, 1984.

travail des agents diplomatiques. Il attend un compte rendu régulier et varié de leurs activités, un écho fidèle de la vie officielle, des ambiances, des attitudes qui en disent parfois plus long que les discours. C'est à partir de ce matériau disparate qu'il décèle les voies sur lesquelles s'engager plus avant ou les perspectives sans issue, et dessine une véritable politique européenne. Ses instructions en la matière sont d'ailleurs extrêmement précises. En retour, il assure à ses agents un accès facilité à l'information, en faisant notamment circuler entre les ambassades des copies des lettres particulières qui lui sont adressées. Ainsi explique-t-il à Jarnac : « Il faut que vous soyez parfaitement au courant de tout ce qui tient à la question du mariage de la reine Isabelle. [...] Et pour que vous sachiez bien je vous envoie les faits et les pièces mêmes. Vous verrez là où l'on en est à Vienne, et où nous voulons en être, nous. Un de ces jours je vous ferai également bien connaître Madrid et Naples<sup>14</sup>. »

À cette direction des diplomates s'ajoute pour lui la nécessité de faire entendre sa voix dans des sphères plus larges – médiatique, parlementaire, gouvernementale – aussi bien en France qu'en Europe. Porté à la fois par ses intérêts et par sa personnalité – sa franchise devait être remarquable – Guizot s'engage dans une coopération ouverte avec certains acteurs du jeu diplomatique européen, au premier rang desquels son homologue britannique lord Aberdeen. À l'occasion des visites réciproques des souverains français et britanniques, les deux hommes échangent avec une rare spontanéité leurs analyses sur les questions qui les préoccupent, faisant ainsi la preuve de leur estime mutuelle en même temps que de leur volonté de dépasser des antagonismes stériles. Ils s'offrent un accès réciproque et étendu aux correspondances privées qu'entretiennent leurs ambassadeurs, y compris contre l'avis des intéressés<sup>15</sup>, de façon à connaître au mieux les conditions dans lesquelles se concrétise leur politique commune. Cependant, si cette connivence permet d'apaiser les tensions quand elles éclatent, les orientations politiques voulues par les deux hommes sont soumises à

---

<sup>14</sup> Arch. nat. 42 AP 7. Correspondance avec Jarnac. Londres. 26 août 1843.

<sup>15</sup> Guizot transmet par exemple à lord Aberdeen une lettre particulière que lui a adressée Bresson, alors même que ce dernier a exigé la plus grande confidentialité. Voir *La Fondation de l'entente cordiale. Lettres inédites de Lord Aberdeen et François Guizot (1843-1848)*, p. 55, Association François Guizot - Val Richer, 2006. Lettre de Guizot à Aberdeen. 3 janvier 1844.

l'approbation de leurs souverains – surtout en France – de leurs gouvernements, ainsi qu'aux ratifications parlementaires. Or, s'il peut se prévaloir de l'appui du roi, ni à la Chambre, ni auprès du Conseil, Guizot ne rencontre de soutien manifeste à son projet européen. Pour la majorité des ministres et des députés conservateurs, l'Europe est davantage objet de méfiance que d'adhésion. Au fond, la question européenne leur échappe, et ils ne sont pas prêts à soutenir l'ouverture voulue par Guizot. C'est la peur de la révolution qui les jette dans le camp de la réaction en octobre 1840<sup>16</sup>, et non la volonté d'instaurer de nouvelles relations entre les États du continent. À cela s'ajoute le poids croissant de l'électorat, qui cultive les préjugés hostiles aux Européens<sup>17</sup> ; nombre de députés, tout en se réclamant conservateurs, n'assument qu'à demi-mot la politique européenne de Guizot, quand ils ne s'en affranchissent pas totalement, comme en témoigne par exemple l'échec de Guizot au moment de l'Union douanière franco-belge<sup>18</sup> : « Les conversations sur l'union franco-belge ne me laissent point de loisir. Il faudra bien du temps pour que notre public comprenne cette question-là. Et quand le public est libre, il faut absolument qu'il comprenne<sup>19</sup>. »

Pour convaincre sa base électorale, Guizot utilise pourtant la presse, et notamment le *Journal des Débats* comme organe quasi officiel ; en échange d'un accès prioritaire et facilité à l'information diplomatique, *Les Débats* doivent rendre compte de la politique ministérielle aussi fidèlement que possible. Mais cela ne va pas sans heurt ; Guizot se plaint régulièrement des velléités critiques des *Débats*, en même temps qu'il constate les limites de son influence sur cet organe de presse. Et ce ne sont pas les organes de presse conservateurs, le *Times* à Londres ou l'*Heraldo*<sup>20</sup> à Madrid, qui le

---

<sup>16</sup> TUDESQ A.-J., *Les grands notables en France, op. cit.*, vol. II, p. 502-511.

<sup>17</sup> « Cette duplicité, qui consiste à parler, voire à voter contre l'alliance anglaise, et à soutenir en même temps le gouvernement qui pratique l'Entente Cordiale, marque un déclin du notable ; ce n'est plus l'homme désigné par ces concitoyens pour son seul prestige, mais il doit composer avec l'opinion de ses électeurs. » TUDESQ A.J., *Les grands notables en France, op. cit.*, p.779.

<sup>18</sup> DESCHAMPS H.T., *La Belgique devant la France de Juillet. L'opinion et l'attitude françaises de 1839 à 1848*, Bibliothèque de la faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège. Fascicule CXXXVII, 1956, p. 235-237.

<sup>19</sup> Arch. Nat. 42 AP 8. Correspondance avec Bresson. Berlin. 1<sup>er</sup> novembre 1842.

<sup>20</sup> Arch. Nat. 42 AP 8. Correspondance avec Bresson. Madrid. 13 août 1844.

satisfont davantage<sup>21</sup>. Sa politique européenne désarçonne, y compris au sein du monde conservateur, dont elle heurte à la fois les intérêts et les schémas de pensée ; il est plus facile de céder à la défense du sentiment national, conjointement soutenue par les industriels protectionnistes et par les libéraux. S'y combinent les résistances européennes auxquelles Guizot doit faire face, tant de la part des conservateurs que des libéraux, ce qui rend progressivement sa tâche aussi ambitieuse qu'impossible.

### Une politique européenne vouée à l'échec ?

Fort de ses convictions et de sa volonté de sortir de l'ère révolutionnaire, Guizot met pourtant en œuvre une politique européenne nouvelle dès 1840. Il fait tout d'abord appel à plusieurs reprises au concert européen<sup>22</sup>, et donc aux conférences multilatérales qui en sont la déclinaison concrète, pour tenter de résoudre successivement les crises en Orient, en Pologne et en Suisse. Son ministère est marqué d'entrée par cette inflexion diplomatique. Dès novembre 1840, il fait succéder aux provocations belliqueuses de Thiers une politique du dialogue, menée à Londres, dans le cadre de la conférence réunie pour régler les affaires d'Orient<sup>23</sup>. Guizot, s'appuyant sur la gravité de la situation<sup>24</sup>, obtient des grandes puissances un acte collectif, « quelque

---

<sup>21</sup> « PS : j'oubliais de vous dire la vive contrariété que m'ont causé les articles du *Journal des Débats*. Personne ne sait à quel point ce journal a, dans certains moments et sur certaines questions, ses propres idées et ses propres fantaisies, qu'il adopte et suit sans qu'on en soit prévenu, ou qu'on puisse l'en détourner. C'est un très utile et très habituel auxiliaire du gouvernement du roi et de la bonne politique, et de moi en particulier, mais il m'est absolument impossible de le diriger sur toutes choses ; il m'échappe de temps en temps, tantôt par inadvertance, tantôt à dessein, pour faire acte d'indépendance. J'ai été désolé que la réforme de la constitution espagnole fût pour lui l'occasion d'une de ces lubies. » Arch. nat. 42 AP 8. Correspondance avec Bresson. Madrid. 7 novembre 1844.

<sup>22</sup> SOUTOU H-G., « Le concert européen, de Vienne à Locarno », in *L'ordre européen du XVIIe au XXe siècle*, Actes du colloque de l'institut des recherches sur les Civilisations de l'Occident moderne (15-16 mars 1996). Textes réunis par Henri-Georges Soutou et Jean Bérenger, Presses de l'université Paris Sorbonne, 1998, p. 118-188..

<sup>23</sup> SCHROEDER P., *The transformation of European Politics*, 2<sup>nd</sup> edition, Oxford History of Modern Europe, Oxford, Clarendon Press, 1996, p. 738.

<sup>24</sup> En juillet 1840, la France a été isolée du concert pour avoir soutenu trop activement le pacha d'Égypte contre la Sublime Porte, et des menaces de guerre ont été prononcées contre elle.

chose d'européen avec la France<sup>25</sup> », à savoir la reconnaissance officielle de la neutralité et de l'intégrité de l'Empire ottoman. Ainsi, sans renier la position antérieure de la France, il la ramène dans le concert des grandes nations du continent.

Conforté et enhardi par ce succès, Guizot encourage l'appel au concert pour régler les crises suisse et polonaise, qui réitérent l'une et l'autre l'opposition frontale entre libéraux et réactionnaires. Cependant, il ne rencontre pas sur ces deux terrains diplomatiques le succès escompté. Si les protagonistes de ces deux crises – l'Autriche surtout, et dans une moindre mesure la Grande Bretagne, la Prusse et la Russie – ne condamnent pas officiellement toute tentative de résolution commune, les limites qu'elles posent à l'action collective, et notamment la défense prioritaire de leurs seuls intérêts, mettent rapidement à mal les essais de conciliation orchestrés par Guizot. En dépit de la constance avec laquelle il réclame et propose la réunion de conférences sur ces deux sujets, il est bien obligé d'admettre l'échec de ses tentatives : « Si je prenais ces paroles russes et prussiennes au pied de la lettre, j'en pourrais conclure qu'on est assez disposé à laisser la France et l'Autriche en tête-à-tête dans la question suisse, ce qui ne vaudrait rien, ni pour la question suisse en particulier, ni pour la question générale de l'Europe, car c'est dans l'union et l'attitude commune des grandes puissances continentales que résident, en ce moment, la force de l'ordre et la garantie de la paix<sup>26</sup>. »

Pire, il constate que toute réunion du concert ne ferait qu'attiser les tensions entre libéraux et réactionnaires, et menacerait ainsi directement la France, qu'il sait toujours travaillée par ce rapport de forces. Au fond, le concert européen, quoique formellement reconnu, est encore trop faible, aussi bien face aux mouvements politiques nationaux et libéraux, qui contestent les pouvoirs établis, que face aux monarchies réactionnaires, prêtes à user de la force pour défendre leurs intérêts.

Ceci dit, loin d'espérer béatement l'instauration de la paix par le dialogue mutuel, Guizot n'en abandonne pas pour autant tout ce qui peut

---

<sup>25</sup> Selon l'expression de Bourqueney plusieurs fois employée. Voir par exemple Arch. nat. 42 AP 9. Correspondance entre Guizot et Bourqueney. Lettre de Bourqueney. 2 mars 1841.

<sup>26</sup> Arch. nat. 42 AP 8. Correspondance avec Flahaut. Vienne. 21 décembre 1847.

assurer à la France son statut de puissance. Ainsi, tout autant que sur le concert, il mise sur des alliances bilatérales, plus faciles à négocier et à faire accepter de l'opinion. Il oriente rapidement ses efforts en direction de la Grande-Bretagne, construisant la première « Entente cordiale ». Fort de ses excellentes relations avec son homologue britannique lord Aberdeen, il met en place, dès 1842, une véritable coopération technique et diplomatique, portant sur des sujets aussi divers que des conventions postales, des traités d'extradition, ou encore le renouvellement de la politique de lutte contre la traite des noirs. Le résultat de ce travail commun est aussi important que mésestimé ; certes, les traités et conventions signés n'ont pas d'envergure exceptionnelle – Guizot échoue en particulier à obtenir un traité de commerce avec les Britanniques – mais ils n'en constituent pas moins un précédent entre deux pays dont les opinions se regardent encore comme des ennemis héréditaires. Au fond, avec ces accords de peu, Guizot pratique une diplomatie réaliste mais efficace, qui, à sa manière, et sans qu'on la remarque, consolide la paix. D'autant que s'y ajoutent des épisodes de prestige que sont les visites réciproques des souverains. À trois reprises, entre 1843 et 1845, Louis-Philippe et Victoria se rencontrent lors de séjours savamment orchestrés, qui servent tout autant à montrer l'alliance des monarchies constitutionnelles qu'à ancrer Louis-Philippe dans le paysage dynastique européen. Le barnum médiatique qui accompagne notamment la première visite de Victoria à Eu est pour Guizot un vrai moment de réussite politique, dont la dimension européenne est indiscutable : c'est bien par la souveraine britannique que la monarchie de Juillet s'enracine.

Mais l'alliance anglaise a elle aussi ses limites. Sollicitée plus souvent pour résoudre les crises que pour donner corps à une politique de coopération renforcée, l'Entente cordiale vacille à partir de 1844. Même si lord Aberdeen ne quitte le *Foreign Office* qu'en 1846, l'affaire Pritchard<sup>27</sup> montre que les deux pays ne sont pas à l'abri de tensions, et que l'étincelle

---

<sup>27</sup> Le missionnaire protestant Pritchard est expulsé en mars 1844 de Tahiti par Dupetit Thouars, alors que le protectorat français était sur l'archipel. Cet épisode provoque d'abord une vague de colère et de francophobie en Grande-Bretagne, avant d'alimenter une réaction anglophobe dans la presse et dans l'opinion françaises durant l'été 1844. L'affaire est réglée par le versement d'une indemnité compensatoire à Pritchard sur les fonds propres du roi.

nationaliste demeure. Plus profondément, la coopération entre les deux États se heurte à la défense de leurs propres intérêts. Ainsi, lorsque Guizot tente en 1842 de construire une union douanière entre la France et la Belgique, il est, outre celle des industriels français, aussitôt confronté à l'hostilité commune des Européens – Britanniques en tête –, qui refusent tout ce qui pourrait avantager excessivement la France, et invoquent à leur tour l'équilibre européen et donc la nécessité de ne pas augmenter imprudemment la puissance française - pour faire avorter le projet : « Les autres cabinets [...] ont le droit de s'opposer à une combinaison qui présenterait un danger réel pour l'équilibre européen<sup>28</sup>. »

Cet échec traduit bien les limites de la politique européenne de Guizot. Porté par ses convictions, le ministre ne tient que peu de cas des avis divergents lorsqu'il bouscule l'équilibre diplomatique antérieur. Mais il est bien obligé, par la suite, de mesurer leur force, et, en l'espèce, de renoncer. Même si ce projet d'union douanière esquissait au fond les premiers jalons d'une politique promise à un succès certain, sa volonté de soumettre les acteurs diplomatiques à son schéma de pensée traduit tout de même une certaine rigidité intellectuelle, voire un refus de composer avec les circonstances. Peut-être Guizot n'avait-il tout simplement pas le choix, écartelé entre, d'une part, sa volonté de faire coïncider Europe pensée et Europe réelle – au nom d'une lecture déterminée de l'histoire – et d'autre part son observation lucide d'un rapport de force de plus en plus défavorable à la monarchie de Juillet sur le continent, rendant nécessaires tous les moyens permettant de consolider son existence. En même temps qu'il devient la réponse apparemment évidente aux crises de plus en plus nombreuses qui déchirent l'Europe et menacent son intégrité, le régime s'affaiblit et perd l'influence nécessaire à sa pérennité : le compromis est aussi urgent qu'inaccessible. Ainsi, convaincu que « son » modèle politique est une réponse définitive à l'affrontement entre réaction et révolution – au delà des nuances propres à chaque situation particulière – Guizot encourage des évolutions institutionnelles vers le modèle français en Grèce ou en Espagne – il trace ainsi les grands traits de la constitution grecque de 1843<sup>29</sup>. Mais il ne réus-

---

<sup>28</sup> Arch. Nat. 42 AP 8. Correspondance avec Bresson. Berlin. 30 novembre 1842.

<sup>29</sup> PIERANGELO M., *Guizot et la Grèce. Questions d'influence*, Thèse de doctorat soutenue en Sorbonne en 2007.

sit pas à faire taire les oppositions croissantes entre les partis en Grèce, chacun utilisant d'ailleurs la puissance tutélaire d'un grand État pour défendre ses propres intérêts. Au lieu du concert, c'est la lutte fratricide entre le parti anglais et le parti français qui éclate à Athènes dès 1844. Au fond, alors que Guizot espérait construire une convergence européenne autour de la France, c'est précisément le juste-milieu qui perd progressivement sa force, entre une Angleterre résolument libérale et des puissances continentales tout aussi résolument conservatrices. Dès lors, Guizot, contraint de préserver les velléités de puissance de la France, quitte cette posture de synthèse qui faisait sa singularité ; en se ralliant par nécessité à l'Europe de la réaction, Guizot signe l'échec de son projet<sup>30</sup>.

Avant d'être emporté par la vague de 1848, Guizot ne peut que constater son incapacité à offrir une issue politique au continent, alors même que sa raison le conforte dans la nécessité d'adopter un régime de compromis : « Je suis en butte aux reproches les plus contraires : j'ai fait trop ou trop peu ; j'ai agi trop tôt ou trop tard, trop vite ou trop lentement ; j'ai eu de bonnes intentions ; j'ai pratiqué de bons principes, mais pas assez, pas efficacement. Pourquoi ces reproches contradictoires ? Parce que j'ai voulu ne pas m'attacher à une idée fixe et exclusive, parce que j'ai voulu tenir compte de tous les droits, de tous les intérêts, de tous les faits ; parce que j'ai voulu avoir sans cesse présente à l'esprit la question toute entière, tous ses éléments, toutes ces phases. [...] Je reconnais qu'il est résulté de là certains inconvénients. [...] Je n'en persiste pas moins à penser que j'ai eu raison, que j'ai fait mon devoir et que l'avenir, peut-être un avenir prochain, le démontrera<sup>31</sup>. »

Guizot finit ainsi sur un échec, ce qu'il reconnaît lui-même. Mais cet échec tient plus à son incapacité à imposer le compromis aux autres puissances – et donc à la faiblesse de structures politiques communes qu'à un aveuglement si souvent stigmatisé. De fait, le courant réactionnaire est encore très fort en Europe, et Guizot s'emploie à en juguler l'influence aussi bien intérieure qu'extérieure, au détriment de légitimes réformes. L'Europe aura finalement été pour Guizot un prisme si déformant qu'il

---

<sup>30</sup> SCHROEDER P., *The Transformation...*, *op. cit.*, p. 772-775.

<sup>31</sup> GUIZOT F., *Histoire parlementaire de France*, *op. cit.*, Discours CLXXXIX. Chambre des Pairs. 15 janvier 1848, vol. V, p. 511.

lui fut fatal. Mais plus encore, « faire l'Europe » supposait nécessairement de mettre de côté les aspirations nationales, ce qui n'était possible qu'avec un régime qui, en assumant totalement et véritablement les acquis de la Révolution de 1789, garantissait à la fois son intégrité et ses valeurs.

Il n'en reste pas moins que la dimension européenne de l'œuvre de Guizot entre 1840 et 1848 – aussi théorique que pratique – contribue ainsi à éclairer ce que l'on qualifie le plus souvent de routine, d'aveuglement, d'obstination devant la crise<sup>32</sup>, et donc à sortir, par le concept d'Europe, de cette linéarité reconstruite entre les manquements de Guizot et l'explosion révolutionnaire. 1848 est un échec conceptuel pour Guizot, dans la mesure où le modèle politique qu'il voyait gagner l'ensemble du continent est balayé par la vague révolutionnaire, mais cette fin ne doit pas masquer la pertinence de ses approches comme de sa pratique de la question européenne, fondées sur la négociation et le partenariat plus que sur les principes nationaux, et promises, comme il l'espérait, à un brillant avenir.

Servane Marzin

---

<sup>32</sup> ROSANVALLON P., *Le moment Guizot*, p. 305-319, Paris, Gallimard, 1985.



**Guizot après Guizot :  
quels héritages ?**



## La « loi Guizot » dans l'histoire de la civilisation française

À l'origine de cette réflexion, un constat quelque peu perplexe : pourquoi les Français se savent-ils (ou se croient, ou se disent-ils) les héritiers reconnaissants des « lois Ferry » et de leur promoteur, entrés dans la mémoire nationale presque au même titre que la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* et qu'un Charlemagne ou un Henri IV ? Et oublient-ils la loi Guizot, loi-mère d'une extraordinaire aventure collective ? Pourquoi l'image de Jules Ferry a-t-elle été aussi continûment positive (en dépit de relectures révisionnistes intervenues à partir des années 1960-1970), et celle de Guizot, lorsque l'on parvient à s'en souvenir, aussi continûment négative ? Le Guizot de ce trop célèbre, et médiatiquement cruel, « Français, enrichissez-vous », dont les historiens n'ont pas réussi à persuader la postérité que le commandement non tronqué comportait deux compléments essentiellement populaires, républicains ou démocratiques, comme l'on voudra, ce : « par le travail et par l'épargne » ? Prononcés dans la démocratie américaine chère à Tocqueville, ces mots auraient fait de Guizot un autre Franklin, dont du reste la morale sereinement utilitariste se diffusait dans la France de son temps.

Que s'est-il passé ? La crispation, sous son influence, de la monarchie de Juillet dans l'immobilisme, et la violence libératrice de 1848 suffisent-elles à expliquer la chute d'une statue dans la fosse des conservatismes écrasés par la marche progressiste de la grande nation ? La France toute noire ou toute rouge des utopies inversées, de Restauration en Juillet, de Juillet en Février 1848, de Juin 1848 en Décembre 1851, n'a-t-elle que faire de ces « moyenneurs » qui tentent de la revêtir de grisaille réformatrice et modérée ? Pour poser la même question sous une autre forme, serait-ce qu'une possible marque « protestante » dans l'histoire de France ne peut avoir légitimité ni reconnaissance, qu'il s'agisse des années 1830 comme des années 1870-1880, où Jules Ferry le ministre a presque totalement effacé, aux yeux de la postérité, Ferdinand Buisson l'homme orchestre d'une laïcité de source et d'odeur largement protestantes ? Pourtant, à côté de la filiation

Comte-Michelet-Littré-Ferry, la filiation Guizot-Quinet-Buisson-Ferry ne manque nullement de pertinence<sup>1</sup>. Sans surprise, c'est l'une des figures du courant protestant de la laïcité ferryste, l'ancien pasteur Félix Pécaut, qui a rendu un hommage majeur à la loi Guizot<sup>2</sup> : « Il y eut après 1830 (nos pères nous l'ont mille fois dit, et c'est pour nous un motif d'espoir) un beau prélude du mouvement que nous voudrions voir se développer », écrit-il dans *Le Temps* dès le 23 juillet 1871. « Ce fut une brillante aurore, hélas ! trop tôt éteinte, et que le plein jour n'a jamais suivie », ajoute-t-il, non sans quelque injustice<sup>3</sup>. Après avoir pris de l'avance sous la monarchie de Juillet, confirme Pécaut dans le même quotidien le 30 septembre 1873, « nous avons été distraits des grandes questions scolaires, pénitentiaires et autres par des évolutions politiques. [...] Nous restera-t-il désormais des loisirs et quelque attention pour nous occuper avec suite de nos enfants, de nos prisonniers, de nos pauvres ? » De même qu'il y a des après-guerres, consacrés aux restaurations et aux (re)fondations, il y a des après-révolutions, celui des années 1830 comme celui des années 1870, consacrés à de comparables restaurations et (re)fondations – précisons, même si la chose peut paraître inutile, que le chantier des années 1830 a pour cible la Révolution elle-même et celui des années 1870, la tragique Seconde République, passée d'une utopie aventureuse (le suffrage universel établi avant l'obligation scolaire)<sup>4</sup> au coup de force bonapartiste adoubi par le plébiscite. « L'instruction primaire avait été la promesse de 1789 : elle doit être une des œuvres de la révolution de 1830, qui a complété et affermi

---

<sup>1</sup> Je prends la liberté de renvoyer à mon ouvrage, CABANEL P., *Le Dieu de la République. Aux sources protestantes de la laïcité (1860-1900)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.

<sup>2</sup> On en trouverait bien d'autres en parcourant le *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* de Ferdinand Buisson : « cette loi fameuse du 28 juin 1833 qui a renouvelé la face de l'enseignement primaire en France », trouve-t-on par exemple dans le tome premier de la I<sup>ère</sup> partie. BUISSON F., *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette, 1882, p. 1013.

<sup>3</sup> Version légèrement différente du même article, repris dans PÉCAUT F., *Études au jour le jour sur l'éducation nationale, 1871-1879*, Paris, Hachette, 2<sup>e</sup> éd., 1881, p. 25-26.

<sup>4</sup> Cf. cette analyse féroce de Pécaut, encore : « l'une de nos principales faiblesses est de nous fier à la vertu magique des noms et des formules. On donne en un jour d'élection ou de révolution un vigoureux coup de collier pour mettre en branle le char de la Liberté ou de la République ; ensuite, on se croise les bras pour voir passer l'idole, l'adorer et recueillir sa bénédiction », PÉCAUT F., *op. cit.*, p. 19.

notre première révolution, en lui donnant son gouvernement naturel », peut-on lire dans le premier recueil publié, dès 1833, pour rassembler législation et statistiques nouvelles<sup>5</sup>. Or, si nous savons à peu près tout du grand chantier républicain et scolaire incarné dans la mémoire nationale par un Jules Ferry, nous avons par trop oublié le chantier constitutionnel et scolaire incarné quarante ou cinquante ans auparavant par un Guizot : une icône a chassé l'autre, une mémoire a été « écrasée » par l'autre, comme dit le vocabulaire de l'informatique. Le propos de cet article est de reconstituer le fichier écrasé et de tenter de mettre en lumière la modernité, l'ampleur, la générosité, la puissance fondatrice et « équipementière » du « moment Guizot » avant de le resituer, sans complexe, dans une histoire séculaire, dans le mouvement de la *civilisation* française, pour reprendre un mot cher à l'intéressé<sup>6</sup>.

Il ne s'agit pas de dessiner le portrait d'un saint scolaire, fût-ce pour l'opposer au démon grimaçant du « Enrichissez-vous ». À seule preuve, la mise en parallèle des lois des 28 juin 1833 et 18 mars 1882 (et ses lois-sœurs, dites Ferry). Même si l'exercice est déséquilibré, puisque l'on peut attendre d'un texte élaboré cinquante ans plus tard qu'il soit plus généreux ou plus audacieux que son lointain prédécesseur, il est sévère pour la loi Guizot. On ne trouve en elle, en effet, ni l'obligation scolaire, dont certains cantons ou États protestants offraient déjà l'exemple en Europe, ni la gratuité, ni la laïcité, ni les filles, pour le dire d'un mot, ni même une vraie confiance dans la promotion sociale par l'école. Constat sans appel... Et choix légitimés par Guizot lui-même, dans *ses Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, dont le tome v est consacré aux années 1832-1837, sous le titre *La fondation de l'école publique*<sup>7</sup>.

L'obligation ? Le ministre résolu de l'écarter « décidément », et aucun de ses collaborateurs ne s'y opposa, se souvient-il, sans citer Cousin, qui venait de rentrer avec un rapport de la Prusse pratiquant l'obligation, et qui avait pesé pour que la France l'adoptât. Les raisons de Guizot, qui

<sup>5</sup> « Introduction », p. 6 du *Code de l'instruction primaire contenant l'histoire de la législation primaire depuis 1783, la loi du 28 juin 1833...*, P. Dupont, 2<sup>e</sup> éd., 1834 [1833].

<sup>6</sup> Je partage pleinement l'analyse de Laurent Theis dans le chapitre VI, « Instruire », de sa biographie. THEIS L., *François Guizot*, Paris, Fayard, 2008.

<sup>7</sup> GUIZOT F., *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Paris, Michel-Lévy, 1858-1837, vol. 5, 1862. Aujourd'hui disponible chez Paleo, Clermont-Ferrand, 2003.

pourraient être discutées pas à pas, n'emportent pas la conviction, pour le moins : la France serait l'un de ces peuples libres à la « fière susceptibilité », qui ne pourraient supporter l'action coercitive de l'État et préfèrent attendre, « confiants et patients », les effets de la raison éclairée et de l'intérêt bien entendu... Sans doute est-ce là le pire visage d'un certain libéralisme... Seule l'impuissance de la loi à imposer l'obligation paraît un argument valable, surtout si l'on observe l'inefficacité à peu près complète d'obligations décrétées « trop tôt », sur le seul papier de lois augustes, dans l'Italie comme l'Espagne des années 1860.

La laïcité, comme on ne disait pas encore ? Il allait de soi que l'école publique fût confessionnelle, catholique ici (presque partout, comme il est normal), protestante là (dans les isolats ruraux réformés). Mais Guizot n'entendait pas même que l'enseignement religieux y tînt toute sa place, c'eût été amputer la religion que de la définir comme une étude ou un exercice particulier et de lui assigner son lieu et son heure : elle doit faire sentir sa loi « constamment et partout », et l'instituteur doit être l'auxiliaire fidèle du prêtre – dans le cas contraire, l'école perdrait sa valeur morale, et ne serait pas loin de devenir un péril pour la société... La gratuité, ce « rêve de généreux esprits » ? La question est réglée en quelques phrases, avec cette distinction entre l'offre et le don. « L'État doit offrir l'instruction primaire à toutes les familles et la donner à celles qui ne peuvent pas la payer ; et en cela il fait plus pour la vie morale des peuples qu'il ne peut faire pour leur condition matérielle. C'est là sur ce point le vrai principe, et ce fut celui qu'adopta mon projet de loi<sup>8</sup>. » L'ambition dans les milieux populaires désormais atteints par l'école ? Il faut se réjouir de sa présence, mais la contenir fermement, pour éviter ce que la pensée réactionnaire d'un Barrès devait appeler à la fin du siècle un « déclassement par le haut », et que Guizot, sans cacher son mépris de classe, nomme le « mauvais petit savoir populaire » et autres idées vagues, fausses et incohérentes qui rempliraient les têtes. C'est là, poursuit le ministre, l'origine des deux degrés d'instruction primaire institués par la loi : l'élémentaire, destiné aux campagnes les plus retirées et aux plus humbles conditions sociales ; et le supérieur, destiné aux seules populations urbaines. La loi n'avait pas, conclut Guizot, à encourager l'extension des programmes de l'instruction primaire

---

<sup>8</sup> GUIZOT F., *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, *op. cit.*, t. 5, p. 64.

universelle : « les lois ont pour objet de pourvoir à ce qui est nécessaire, non d'aller au-devant de ce qui peut devenir possible, et leur mission est de régler les forces sociales, non de les exciter indéfiniment<sup>9</sup>. » Voilà un très beau sujet de dissertation pour étudiants en philosophie politique ou en droit.

Que de conservatisme, que de malthusianisme social, que de pessimisme et de cynisme de classe dans ce commentaire de la loi par son mentor<sup>10</sup> ! On croit bien reconnaître là le Guizot et le régime dont ne voulait plus la France de 1848, toute bourgeonnante d'espérance politique et sociale. À quoi, cependant, on doit opposer deux remarques. La première est qu'il ne serait guère difficile de reprendre les mêmes accusations et de les appliquer à l'école de Jules Ferry, comme du reste ses adversaires « gauchistes », régionalistes, anticolonialistes, féministes, etc., de l'après-68 n'ont pas manqué de le faire : la distinction entre primaire et primaire supérieur n'a-t-elle pas été portée à son apogée sous la Troisième République, pour ne surtout rien dire du véritable « apartheid » scolaire qui rendit primaire (enfants du peuple) et secondaire (héritiers de la bourgeoisie), soigneusement hermétiques l'un à l'autre, à quelques exceptions fulgurantes près (un Péguy) ? Et de nos jours, pourquoi notre société, leaders de gauche en tête, accepte-t-elle avec une aussi bonne conscience, ou un tel aveuglement, la véritable ségrégation sociale qui sépare les étudiants de l'université de ceux des classes préparatoires puis des grandes écoles ?

La seconde remarque invite à revenir à la loi Guizot et à l'ensemble impressionnant de textes et d'institutions qui l'ont accompagnée, fécondée, démultipliée, pour en découvrir, après la face sombre des inégalités par elle maintenues, la face lumineuse de l'égalité, de la promotion, de l'équipement d'un peuple, par elle rendus possibles. Lisons à ce propos un texte contemporain, la *Circulaire adressée le 18 juillet 1833 à tous les instituteurs primaires en leur envoyant la loi du 28 juin 1833*<sup>11</sup>. L'auteur en

---

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 66.

<sup>10</sup> Sur les écoles de filles, en dépit du silence complet de la loi, voir plus bas.

<sup>11</sup> Texte dans les annexes du volume cité. GUIZOT F., *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, *op. cit.*, t. 5, p. 344-351, ou encore dans *Code de l'instruction primaire...*, *op. cit.*, p. 88-96 (avec en post-scriptum l'invitation faite aux instituteurs à accuser réception de la lettre, qui a disparu de la version des *Mémoires*). Dès le 4 juillet, Guizot avait adressé une circulaire aux préfets et recteurs, alors que les premiers, pourtant, ne relevaient pas de son autorité directe (on la trouve dans le même *Code*, p. 84-88).

est Rémusat, les destinataires en ont été les 39 300 maîtres de l'époque, dont 13 850, presque exactement un sur trois, ont accusé personnellement réception de la lettre, comme le ministre, soucieux de susciter ainsi une enquête à l'échelle nationale, le leur avait demandé. « Au moment où, sous les auspices d'une législation nouvelle, nous entrons tous dans une nouvelle carrière, au moment où l'instruction primaire va être l'objet de l'expérience la plus réelle et la plus étendue qui ait encore été tentée dans notre patrie », Guizot a souhaité s'adresser à chacun des maîtres : on ne saurait mieux dire la conception qu'il avait de la solennité d'un moment historique. Aussi invite-t-il les maîtres à se pénétrer de leur utilité et de l'importance de leur mission : l'enseignement est une sorte de magistrature. Les familles confient des enfants aux maîtres, ceux-ci doivent leur rendre d'honnêtes hommes et, au pays, de bons citoyens. Curieusement – mais ce paradoxe même est la marque d'une forme de vocation, voire de sainteté laïcisée –, et alors que la loi dispense l'instituteur du service militaire (preuve de la sollicitude qu'il inspire à la société) et lui assure un traitement fixe, accru par une rétribution spéciale et variable, qui le met à l'abri de l'arbitraire ou de la persécution, il est dûment averti : sa mission est de l'ordre du sacrifice.

La société ne saurait rendre, à celui qui s'y consacre, tout ce qu'il fait pour elle. Il n'y a point de fortune à faire, il n'y a guère de renommée à acquérir dans les obligations pénibles qu'il accomplit. Destiné à voir sa vie s'écouler dans un travail monotone, quelquefois même à rencontrer autour de lui l'injustice ou l'ingratitude de l'ignorance, il s'attristerait souvent et succomberait peut-être s'il ne puisait sa force et son courage ailleurs que dans les perspectives d'un intérêt immédiat et purement personnel. Il faut qu'un sentiment profond de l'importance morale de ses travaux le soutienne et l'anime, et que l'austère plaisir d'avoir servi les hommes et secrètement contribué au bien public devienne le digne salaire que lui donne sa conscience seule. C'est sa gloire de ne prétendre à rien au-delà de son obscure et laborieuse condition, de s'épuiser en sacrifices à peine comptés de ceux qui en profitent, de travailler enfin pour les hommes et de n'attendre sa récompense que de Dieu.

Le destin des futurs « hussards noirs » et du *Jean Coste* d'Antonin Lavergne et de Péguy se trouve déjà tout entier dans cette analyse de 1833, même si la religion aura disparu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et si certains milieux enseignants primaires auront choisi de répondre par l'action syndicale à cette hypocrisie sacrée d'un État qui du même mouvement vante et salue

ceux qu'il choisit de ne pas rémunérer suffisamment. Si l'on relit ensemble les lettres aux instituteurs de Guizot et de Ferry, que sépare exactement un demi-siècle, on trouvera que celle de Guizot est plus véritablement fondatrice et, sans jouer sur les mots, institutrice d'un nouvel ordre et d'une nouvelle espérance, alors que celle de Ferry est en apparence plus technique, mais quelle « technique » : celle-là même de la morale et de la société laïques. Alors même que Dieu habite la première et qu'il a été courtoisement congédié de la seconde, les deux textes sont bien des variations sur un même thème, celui d'un chef qui prépare une innombrable infanterie au combat du siècle.

Ce chef, Guizot sait l'être avec une maestria et une inventivité institutionnelle, intellectuelle, sociale, qu'il a tenu à raison à rappeler dans ses mémoires et dont l'historien doit évoquer le riche tableau, caractéristique de cet autre esprit des années trente – celles du XIX<sup>e</sup> siècle. La « loi Guizot », comme plus tard les « lois Ferry », ce sont en fait une série continue de règlements, de textes, de statistiques, d'institutions, de bâtiments, accumulés en une poignée d'années. Rappelons-les, dans l'ordre chronologique de leur apparition, et sans viser à l'exhaustivité. Dès son arrivée au ministère, Guizot demande au roi l'autorisation de créer un recueil périodique, le *Manuel général de l'instruction primaire*, à la fois « Journal officiel » de cette instruction et revue pédagogique, dont nous savons qu'il était appelé à un rayonnement et une longévité assez exceptionnels. Le *Manuel général...* devra comprendre les documents officiels relatifs à l'instruction populaire, la publication de tout ce qui intéresse ce sujet dans les principaux pays du monde civilisé, l'analyse des ouvrages relatifs à cette instruction, enfin des conseils et directions propres à assurer son succès. Guizot suggère que la direction en soit confiée à un haut fonctionnaire de l'Université. Il signale que les écoles les plus florissantes et efficaces se trouvent dans trois pays, Hollande, Allemagne, Écosse, où « la religion s'associe à l'instruction primaire et lui prête le plus utile appui » – ou comment parler du protestantisme sans le nommer –, et souhaite que la France ne reste pas en arrière : telle sera la mission de ce qu'il appelle l'éducation nationale, alors qu'il n'est encore que ministre de l'Instruction publique. Jean-Yves Mollier a reconstitué l'histoire de la naissance du périodique, qui étouffa plusieurs rivaux,

et dont la direction est confiée à un nouvel inspecteur général, le luthérien alsacien Jacques Matter, un auteur et protégé de Louis Hachette<sup>12</sup>.

La loi à laquelle il attache son nom étant à peine votée, Guizot lance une grande enquête, chère aux historiens de l'école, sur l'état de l'instruction primaire en France. Pendant quatre mois, 490 personnes, presque toutes fonctionnaires, visitent et décrivent pas moins de 33 456 écoles sur la surface du territoire national. L'enquête fut « pour le public, jusque dans les coins les plus reculés du pays, un témoignage vivant de l'active sollicitude du gouvernement pour l'éducation populaire, et elle remua fortement les instituteurs eux-mêmes en leur donnant le sentiment de l'intérêt qu'on leur portait et de la vigilance avec laquelle on les observait<sup>13</sup> ». Du sérieux de cette tournée d'inspection, et de l'extraordinaire photographie qu'elle nous a laissée de la France, je peux témoigner pour un département comme la Lozère, pourtant difficile d'accès et de traversée, où les inspecteurs passent de canton en canton et comptent la durée moyenne de la scolarité : de deux à cinq ans pour 20 écoles de la froide Margeride (quatre ans au moins dans 15 % des cas), de trois à six pour 15 écoles des Cévennes méridionales (et protestantes, ce qui est ici reconnu en toutes lettres), avec quatre ans au moins dans 46 % des cas. Les inspecteurs dénoncent les « prétendues sœurs » préférées par le clergé catholique aux instituteurs – il s'agit de l'institution célèbre des béates, qui ont quasiment le monopole de l'instruction des filles –, ou encore ces migrants saisonniers qui arrivent d'Auvergne pour se louer comme instituteurs dans les communes rurales de haute Lozère<sup>14</sup>.

Dix-huit mois plus tard, l'ordonnance et le statut des 26 et 27 février 1835 pérennisaient et institutionnalisait ces tournées en créant le corps des inspecteurs que l'on devait appeler plus tard « inspecteurs d'académie » (leur charge vaut pour le département), avant que des inspecteurs primaires, destinés à chacun des arrondissements, ne soient mis en place. C'est là une page technique, mais combien essentielle dans l'armature administrative et pédagogique de la France. À cet égard, la circulaire adressée

---

<sup>12</sup> MOLLIER J.-Y., *Louis Hachette (1800-1864). Le fondateur d'un empire*, Paris, Fayard, 1999, notamment p. 161 et 173.

<sup>13</sup> GUIZOT F., *Mémoires pour servir...*, *op. cit.*, t. 5, p. 77.

<sup>14</sup> Archives nationales, F 17\*/122.

par Guizot, le 13 août 1835, aux récents inspecteurs, est peut-être plus goûteuse, si l'on me passe le mot, que sa lettre aux instituteurs deux ans auparavant<sup>15</sup>. La péroration vibre, certes, de la même espérance : vous êtes chargés, écrit le ministre, de « réaliser les promesses de la loi du 28 juin 1833 », à l'aube de cette « grande tentative pour fonder universellement et effectivement l'éducation populaire ». Cette éducation, l'inspecteur en est l'homme dans le département, il lui appartient tout entier, rien de ce qui l'intéresse ne doit lui demeurer étranger. Mais l'essentiel me paraît tenir dans des considérations tellement concrètes et matérielles : nous voici dans l'arrière-boutique d'un grand moment d'histoire. L'inspecteur aura dressé une série de tableaux, dont celui des écoles qu'il se propose de visiter au cours de l'année. Comment va-t-il les choisir, puisqu'il ne pourra les voir toutes ? Il accordera toute sa sollicitude (sa « surveillance persévérante et systématiquement organisée ») aux écoles mêmes que la loi aura fait naître dans les campagnes :

En voyant que ni la distance, ni la rigueur des saisons, ni la difficulté des chemins, ni l'obscurité de son nom ne vous empêchent de vous intéresser vivement à elle, et de lui apporter le bienfait de l'instruction qui lui manque, cette population, naturellement laborieuse, tempérante et sensée, se pénétrera pour vous d'une véritable reconnaissance, s'accoutumera à mettre elle-même beaucoup d'importance à vos travaux, et ne tardera pas à vous prêter, pour la prospérité des écoles rurales, son appui modeste, mais sérieux.

À quelle époque de l'année l'inspecteur se mettra-t-il en route ? Toute époque devrait convenir également, sauf pendant les vacances dûment déterminées : mais le réalisme invite à reconnaître que les écoles sont désertées au cours du printemps et de l'été, par suite de l'ignorance par les familles de leurs véritables intérêts... Je ne reviens pas sur cette conception « libérale » de la loi, qui n'entend pas en faire un instrument pour forcer, mais seulement pour accompagner un mouvement. L'automne et l'hiver sont donc la vraie saison des écoles, ose écrire Guizot. Et c'est vers le milieu du mois de novembre que l'inspecteur devra ordinairement se livrer aux fatigues de ses tournées. Surviendra-t-il à l'improviste dans les classes, en ayant tenu secrète son arrivée ? Ce pourrait être utile, certes. Mais ses

---

<sup>15</sup> On la trouve dans les annexes des *Mémoires*. GUIZOT F., *Mémoires pour servir...*, *op. cit.*, p. 352-370.

relations avec les maires, les conseils municipaux, les comités locaux de surveillance mis en place par la loi (articles 17 et suivants), sont trop précieuses pour qu'il coure le risque de ne pas les trouver réunis à son arrivée, et de n'être pas accompagné par eux dans l'école même ; et son œil bientôt exercé lui permettra d'échapper aux pièges tendus par quelques instituteurs et de n'être pas dupe de représentations d'apparat... La réunion des comités lui permettra en outre de repérer et de s'attacher en leur sein tel ou tel membre – il en est toujours au moins un – spécialement zélé pour l'école ; ainsi devra-t-il en aller également du curé et du pasteur, membres de droit des comités. Que l'inspection des instituteurs, enfin, ne soit pas un examen superficiel et fait en courant, et que jamais le maître ne se sente « affaibli ou déchu dans l'esprit de ses élèves et de leurs parents. »

Ainsi se mettait en place, dans un mélange de hautes considérations et de conseils pleins de rurale saveur, une pièce centrale de la pénétration des villes et des campagnes par l'État moderne et l'une de ses ambitions qu'il avait en avance, en quelque sorte, sur bien des communautés et des familles. Au terme du premier hiver d'exécution de la loi (l'hiver est saison pédagogique, on vient de le voir...), Guizot pouvait se livrer au délice des chiffres, autre signal de cette nationalisation d'une idée. À la date du 15 avril 1834, qui est celle du rapport ministériel, la France comptait 2 000 écoles de garçons de plus (de 31 420 à 33 695), 450 000 élèves de plus (de 1 200 715 à 1 654 828), elle avait construit, réparé ou acheté 1 272 bâtiments scolaires et établi 15 nouvelles écoles primaires départementales. Fin 1847 – fin du régime de Juillet –, elle comptait 43 514 écoles de garçons (soit un gain de 12 000 écoles en quatorze années : plus de 850 par an), et 2 176 079 élèves (près d'un million de plus), et ses communes étaient devenues propriétaires de 23 761 maisons d'école (contre 10 316 en 1834, soit un investissement ou équipement portant sur 13 000 bâtiments) ; 76 départements (sur 86, à l'époque) étaient désormais munis d'une école normale primaire de garçons<sup>16</sup>. Certes, ces statistiques ne portent que sur les garçons, certes, l'effort avait commencé bien avant la loi Guizot et devait se poursuivre et surtout connaître une nouvelle et définitive accélération dans les années « Ferry », mais le gigantisme même relatif des chiffres est bien celui de l'entrée d'une nation dans l'éducation de masse, pour la première

---

<sup>16</sup> GUIZOT F., *Mémoires pour servir...*, *op. cit.*, p. 83-84.

fois de son histoire. Ajoutons que les crédits de l'instruction publique passent de 7,8 millions en 1832 à 12,4 millions deux ans plus tard, et que l'enseignement primaire fait proportionnellement bien mieux, puisque son budget passe de 1 million en 1832 à 5,9 millions en 1837, alors que celui de l'enseignement secondaire ne passe que de 1,7 à 2,6 millions dans la même période<sup>17</sup>. Parlera-t-on, à la manière des historiens de l'économie, d'un *take-off* de la scolarisation dans la France des années 1833-1835 ? Ce serait un peu abusif, mais le coup d'accélérateur, la systémativité de l'ambition, l'attention au détail, le sentiment d'un moment historique, sont indéniables.

D'autant que le tableau que j'ai présenté est très incomplet, et qu'il faudrait lui joindre une série d'initiatives, d'institutions, voire d'idées de génie (osons le mot), toutes exprimées ou expérimentées à la suite de la loi de 1833 ou de lois et circulaires immédiatement postérieures, et dont plusieurs devaient donner toute leur mesure sous la Troisième République. Cette dernière, on le sait, a moins innové que rempli une série de cadres mis en place sous Guizot ou sous Duruy mais restés quasiment vides, à l'évidence parce que la société n'était pas mûre pour s'en emparer, comme on a vu Guizot l'écrire sans scrupule particulier, et comme Roger Thabault l'a montré statistiques en mains dans son étude classique sur Mazières-en-Gâtine et ses écoles<sup>18</sup>. J'en signalerai quatre, dont chacune appellerait une étude à part. Voici les salles d'asile, futures écoles maternelles, dont on sait combien cette institution est devenue importante dans le système scolaire français jusqu'à nos jours : l'auteur de l'ordonnance du 22 décembre 1837 est ici le successeur de Guizot, le comte de Salvandy, dont on notera qu'il est lié par son mariage à Émile Oberkampf et à Mme Jules Mallet, dans ce milieu de la bourgeoisie protestante libérale, soucieuse de l'équipement moderne de la France, qu'il s'agisse d'industrie, de banque ou d'écoles<sup>19</sup>. Dès sa circulaire de juillet 1833 aux préfets et recteurs, Guizot avait vigoureusement plaidé la cause de ces salles tout comme, à l'autre bout de

---

<sup>17</sup> J'emprunte ces chiffres à THEIS L., *François Guizot, op. cit.*, p. 236.

<sup>18</sup> THABAUT R., 1848-1914. *L'ascension d'un peuple. Mon village. Ses hommes, ses routes, son école*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1982 [1943].

<sup>19</sup> LUC J.-N., *L'invention du jeune enfant au XIX<sup>e</sup> siècle. De la salle d'asile à l'école maternelle*, Paris, Belin, 1997.

la formation scolaire, celle des cours d'adultes. Le 23 juin 1836, enfin, une ordonnance royale dotait les écoles de filles d'un régime complet : l'assourdissant silence de la loi Guizot était en partie réparé<sup>20</sup>, même si le retard des filles ne devait pas être comblé avant les années 1880. Voici la rédaction de manuels scolaires : Guizot écrit avoir fait composer et publier cinq manuels élémentaires « propres à diriger les instituteurs dans le modeste enseignement dont [la loi] déterminait les objets et les limites<sup>21</sup> » ; l'édition de quatre de ces titres est confiée au normalien Louis Hachette, dont Jean-Yves Mollier a montré la proximité avec Guizot. D'une certaine manière, l'essor de l'instruction primaire et celui de « l'empereur du livre » que fut Hachette au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle sont liés, y compris par une sorte de « vertu » capitalistique et nationale, puisque l'entrepreneur privé fait fortune grâce aux commandes publiques, tout en mettant à leur service la force de frappe technologique et industrielle dont l'administration a besoin, un temps au moins, pour répondre à son ambition de scolarisation de masse – une telle « collusion » a été évidemment dénoncée à l'époque.

Riches de promesses dont la réalisation a été à vrai dire renvoyée à des générations futures, dans les deux cas après une « station » Duruy également marquée par au moins un demi-échec, voici deux autres innovations du ministère Guizot aujourd'hui disparues du paysage scolaire, mais non sans avoir donné toute leur mesure, et laissé quelques nostalgies pas toujours avouées : la mise en place d'un enseignement primaire supérieur (article 10 de la loi. Les chefs-lieux de département et toute commune dont la population excède 6 000 âmes devront avoir une École primaire supérieure<sup>22</sup>) et la création d'un certificat d'études primaires (article 19 des

---

<sup>20</sup> Même si l'ordonnance est signée alors que Guizot, provisoirement, n'est plus ministre de l'Instruction publique... Lire le texte de l'ordonnance à l'article « Filles » du *Dictionnaire de pédagogie*, *op. cit.*, t. 1, p. 1013-1015 : « Et pourtant cette loi [Guizot] ne traite qu'une moitié de la question », le nom des écoles de filles n'a pas même été prononcé, regrette l'article avant de trouver une consolation dans l'ordonnance de 1836. GUIZOT F., *Mémoires pour servir...*, *op. cit.*, t. v, p. 74.

<sup>21</sup> GUIZOT F., *Mémoires pour servir...*, *op. cit.*, t. v, p. 74.

<sup>22</sup> Sur cette aventure, voir BRIAND J.-P., CHAPOULIÉ J.-M., *Les collèges du peuple. L'enseignement primaire supérieur et le développement de la scolarisation prolongée sous la Troisième République*, INRP, CNRS, ENS Fontenay-Saint-Cloud, 1992. Les auteurs montrent que des directeurs d'écoles primaires supérieures dans les années 1830 jouent un rôle actif quarante ans plus tard, au moment de la recréation du système (p. 27-29).

*Statuts sur les écoles primaires élémentaires communales*, du 25 avril 1834 : « il sera dressé une liste particulière des élèves qui termineront leurs cours d'études primaires, et il sera délivré à chacun d'eux un certificat, sur lequel le jugement des examinateurs, pour chaque objet d'enseignement, sera indiqué par l'un de ces mots, très bien, bien, assez bien, mal »), un diplôme dont on sait combien l'étoile devait briller au ciel des Troisième et Quatrième Républiques<sup>23</sup>.

Qui ne reconnaîtrait là autant de prodromes de ce qui fit la modeste grandeur de l'école républicaine dite de Jules Ferry ? Presque tout a été nommé, élaboré, écrit, bâti, formé, tenté ou mis en place au cours des années 1830. Un dernier exemple : si le *Dictionnaire de pédagogie* appartient à la génération du maître des Vosges, le principe du *Tour de la France par deux enfants*, son contemporain (1877), a déjà connu de beaux succès sous la monarchie de Juillet, que les ouvrages concernés aient été publiés au cours des années 1820<sup>24</sup> ou surgissent au début des années 1830<sup>25</sup>. Cette chronologie, entre tant d'autres, nous avertit de ne pas plus prêter à un Guizot qu'à un Ferry, évidemment, l'honneur d'un commencement absolu : tout ministre, même dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, s'inscrit dans l'héritage de ses prédécesseurs proches et lointains et dans la continuité des fonctionnaires de son administration, qui ne dépendent pas, eux, des jeux parlementaires contribuant à la formation ou à la ruine des ministères. Empruntant donc à Pierre Rosanvallon l'expression de « moment Guizot », je rappellerai qu'il s'agit de ces fécondes années trente, par-delà les dates extrêmes du passage de Guizot à la tête de l'instruction publique (1832-1837), au cours desquelles le pays est entré massivement (filles comprises, même modestement) en scolarisation et alphabétisation ;

---

<sup>23</sup> CABANEL P., *La République du certificat d'études. Histoire et anthropologie d'un examen (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Belin, 2002.

<sup>24</sup> *Les Jeunes voyageurs en France* de Depping et de M<sup>me</sup> de Flesselles, deux ouvrages en plusieurs tomes parus sous le même titre, en 1821 et 1822 respectivement, avec de nombreuses rééditions.

<sup>25</sup> *Jean et Julien ou les petits colporteurs*, d'Eymery (1831) ; *Le Tour de France*, de Frédéric Soulié (1834-1835) ; *Alfred ou le Jeune voyageur*, de Marlès (1835) ; *La France historique, industrielle...*, de Berthoud (1835-1836) ; *Voyage en France*, de M<sup>me</sup> Tastu. Pour une analyse de ces titres et de ce genre même de littérature scolaire, cf. CABANEL P., *Le tour de la nation par des enfants. Romans scolaires et espaces nationaux (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Belin, 2007.

par « Guizot », j'entends volontiers un personnage collectif : la loi qui porte son nom n'a-t-elle pas été préparée et rédigée par Cousin, et la circulaire la présentant aux instituteurs, par Rémusat ? Ce personnage et ce moment appelés « Guizot », l'homme, dont on sait le regard sur le temps long des nations et de la « civilisation », n'a pas hésité à les insérer dans sa réflexion d'historien. Revenant sur les rapports sur l'instruction publique présentés en leur temps par Talleyrand, Condorcet et Daunou, Guizot voit une pensée commune les habiter : « l'homme règne seul en ce monde, et la révolution de 1789 est l'avènement de son règne ; il s'y lance confiant dans sa toute-puissance, disposant en maître de la société humaine, dans l'avenir comme dans le présent, et assuré de la façonner à son gré<sup>26</sup>. » L'intelligence et la science se sont répandues et *sécularisées*<sup>27</sup> (je souligne ce mot qui nous est devenu si familier), note encore l'ancien ministre. D'où la question cruciale des sociétés modernes, le gouvernement des esprits :

Il y a un fait trop peu remarqué. Parmi nous et de nos jours, le ministère de l'instruction publique est de tous les départements ministériels le plus populaire, celui auquel le public porte le plus de bienveillance et d'espérance. Bon symptôme dans un temps où les hommes ne sont, dit-on, préoccupés que de leurs intérêts matériels et actuels.

[...] Une idée se joint à ces sentiments [les affections de famille] et leur prête un nouvel empire, l'idée que le mérite personnel est aujourd'hui la première force comme la première condition du succès dans la vie, et que rien n'en dispense. Nous assistons depuis trois quarts de siècle au spectacle de l'insuffisance et de la fragilité de toutes les supériorités que donne le sort, de la naissance, de la richesse, de la tradition, du rang ; nous avons vu en même temps, à tous les étages et dans toutes les carrières de la société, une foule d'hommes s'élever et prendre en haut leur place par la seule puissance de l'esprit, du caractère, du savoir, du travail. À côté des tristes et mauvaises impressions que suscite dans les âmes ce trouble violent et continu des situations et des existences, il en sort une grande leçon morale, la conviction que l'homme vaut surtout par lui-même, et que de sa valeur personnelle dépend essentiellement sa destinée. En dépit de tout ce qu'il y a dans nos mœurs de mollesse et d'impertinence, c'est là aujourd'hui, dans la société française, un sentiment général et profond, qui agit puissamment au sein des familles. [...] La société humaine fermente jusque dans ses dernières profondeurs, et travaille à faire sortir de son sein des hauteurs nouvelles. Ce vaste et obscur

---

<sup>26</sup> GUIZOT F., *Mémoires pour servir...*, *op. cit.*, t. v, p. 25.

<sup>27</sup> *Ibidem.*, p. 15.

bouillonnement, cet ardent et général mouvement d'ascension, c'est le caractère essentiel des sociétés démocratiques, c'est la démocratie elle-même<sup>28</sup>.

Allons-nous laisser le mot de la fin, cette définition de la démocratie, à l'homme qui est tombé sous les coups mêmes de la démocratie, la proclamation du suffrage universel masculin suivant de peu sa chute ? Je ne le crois pas impossible : ces phrases parlent bien d'espérance et d'ascension, de mérite personnel et de bouillonnement collectif, d'insuffisance des héritages et de valeur du travail et du savoir. Ce n'est rien d'autre que son « Enrichissez-vous par le travail et par l'épargne » ; ce n'est pas la démocratie au sens formel et politique du terme, mais c'est cette société sécularisée, mobile, individualiste, *en travail* (à tous les sens du mot), dont l'école est l'instrument, le lieu, l'espérance emblématiques. « Guizot », entendons le personnage collectif du moment scolaire 1832-1837, a su lui fournir l'institution qu'elle attendait et méritait. Mouvement séculaire, allant au moins de la Révolution (et plus en amont encore<sup>29</sup>) à Jules Ferry (et plus en aval encore) : s'il n'y a pas et ne doit pas y avoir, aux yeux de Guizot, de concurrence et encore moins de lutte entre l'École et l'Église, du moins la première a-t-elle pris définitivement le dessus dans la conduite des esprits et des sociétés. Mieux que lui, encore englué dans son présent, nous savons combien son analyse a été vérifiée : les écoles, bientôt les palais scolaires voulus par la Troisième République (mais on bâtit dès les années 1830), ont remplacé les églises dans les investissements, les préoccupations, les fiertés de l'État et des communautés. En m'appuyant sur des observations faites dans les années 1880-1900, alors que la France était un immense chantier scolaire, j'ai déjà eu l'occasion d'émettre l'idée selon laquelle l'histoire millénaire de la nation se souviendrait un jour qu'à l'an mil des églises romanes aurait succédé un an « mil neuf cent » des écoles primaires, avec un même peuple et deux formes d'une peut-être commune espérance (le mot que Guizot ne craint pas d'employer<sup>30</sup>). Les mémoires nationales

---

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 11-13.

<sup>29</sup> Cf. l'hommage appuyé rendu par Guizot, tout protestant et ministre de l'Université napoléonienne qu'il est, aux Frères des écoles chrétiennes de saint Jean-Baptiste de la Salle, actifs depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle dans le domaine de l'instruction primaire. *Ibid.*, p. 79-82.

<sup>30</sup> CABANEL P., « Un autre an Mil : le blanc manteau d'écoles laïques et la mystique républicaine », Munier M.-O., dir., *De l'Antiquité à nos jours : histoire et méthodes de l'enseignement*, Albi,

étant avares de noms et préférant les oublis, les zones obscures et les icônes éblouissantes à d'interminables taxinomies, je gage qu'elle retiendra les noms de deux architectes seulement : Ferry, bien sûr, mais aussi Guizot. Plus exactement, donc, Guizot et Ferry. Ce texte espère avoir rappelé pour quelles raisons le chef d'orchestre des années 1830 mérite de rejoindre celui des années 1880 au sein de notre panthéon scolaire et démocratique.

Patrick Cabanel

**Les conceptions de la presse  
à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle  
comme commentaires  
du « moment Guizot »**

La Restauration et la monarchie de Juillet ont été marquées par une réflexion sur la place de la presse dans la société française, visant plus précisément à définir son rôle dans la reconstruction d'une société cohérente et la préservation de la stabilité du régime : les conceptions de Guizot en sont l'exemple le plus éloquent. D'une certaine manière, le début de la Troisième République est le moment d'une « relance » de ce type de réflexion. Il s'agit, en effet, d'une période caractérisée à la fois par l'évaluation des transformations de la structure de la société française, par la prise de conscience des bouleversements affectant les moyens de communication et par la recherche des conditions les plus aptes à garantir l'influence réelle d'une élite dirigeante.

L'examen des transformations de la société se traduit par une tentative de compte rendu des caractéristiques nouvelles de la société française, dans lequel la question de la formation des classes dirigeantes au sein d'une démocratie devient de plus en plus prégnante. Alors que la fin du siècle approche, la réflexion s'oriente donc nettement vers une détermination des conditions optimales à réunir pour qu'une « élite intellectuelle et morale » puisse se dégager et agir avec efficacité. Mais ces évaluations sont fréquemment liées à un examen de l'évolution de la presse et à une reconsidération de son rôle dans la société française. Ce thème est même peut-être l'un des thèmes principaux de réflexion de cette période, une réflexion qui, marquée par une préoccupation à l'égard de la formation d'un groupe social dirigeant, peut se spécifier en une critique quelquefois violente de la presse et tend, en tout cas, à définir l'attitude adéquate à adopter en face des journaux. Étant donné les manifestations nombreuses de ce double examen (réalisé par des auteurs quelquefois bien oubliés), qui porte sur l'évolution de la société et sur l'évolution de la presse, il n'est peut-être pas incongru de considérer qu'il s'agit là d'une série de commentaires du

« moment Guizot », dont certains sont exprimés de manière implicite et d'autres de manière explicite.

### **Le pouvoir de la presse et les transformations de la société**

Sous la monarchie de Juillet, Émile de Girardin, fondateur de *La Presse* en 1836, mettait en lumière une différence capitale entre les journaux français et les journaux anglais et américains<sup>1</sup> : « Ceux-ci sont, avant tout, recherchés pour leurs annonces et leurs nouvelles. Les doctrines et les opinions n'y sont qu'accessoires. » Dans cette optique, il lui paraissait impossible de trouver en France un seul journal où la publicité – au sens de diffusion des informations au public – « soit indépendante et impartiale, sans restriction et sans alliage impur » et où la polémique « ait pour fin le triomphe des principes avant celui des personnes ». C'est pourquoi il lui semblait nécessaire de réformer la presse par des mesures destinées à « amender la polémique au moyen de la publicité », de façon à promouvoir l'impartialité propre aux journaux anglais. Même appréciation sous le Second Empire, avec, par exemple, Émile Ollivier<sup>2</sup>, qui considérait, d'une part, qu'un journal est « une manifestation de l'opinion d'un certain nombre de citoyens », d'autre part, qu'il est « un instrument de publicité pour tous ». L'utilité de cette distinction lui apparaissait comme résidant dans sa capacité à fonder la conception d'un journal idéal, un journal comme le *Times*, qui « offre [...] lui-même les moyens de juger, et qui oblige ses lecteurs à se former une opinion par eux-mêmes ». Cette tendance concernant les jugements portés sur la communication journalistique s'inscrit, en fait, dans une évolution plus globale de l'appréciation des discours. Ainsi, Joseph Reinach, examinant en 1894 les transformations de l'éloquence<sup>3</sup>, montre qu'elles conduisent à condamner l'éloquence « sonore » dans laquelle les images prennent la place des « réalités » et des « faits », et à donner, au contraire, de plus en plus d'importance aux discours « où ce sont les faits qui parlent et non les mots ». Cependant, si la presse anglaise et américaine constitue une référence récurrente dans le débat sur la presse qui s'institue au XIX<sup>e</sup>

---

<sup>1</sup> GIRARDIN É. DE, *Études politiques*, Paris, Mairat et Fournier, 1842.

<sup>2</sup> Émile Ollivier, discours du 22 janvier 1867 au Corps législatif repris dans OLLIVIER É., *Démocratie et liberté*, Paris, Librairie internationale, 1867.

<sup>3</sup> REINACH J., *L'éloquence française depuis la Révolution jusqu'à nos jours*, Paris, Delagrave, 1894.

siècle, la perspective change peu à peu. Pendant la monarchie de Juillet, il s'est agi d'intervenir dans le champ d'une presse destinée à un public relativement cultivé pour stigmatiser ce qui peut apparaître comme une perversion de l'expression des opinions. Dans les premières décennies de la Troisième République, c'est, au contraire, la surabondance de ces nouvelles qui attire l'attention et motive les inquiétudes les plus marquantes : l'éloge du *Times* est moins fréquent et le modèle anglo-américain est devenu, sinon un contre-modèle, du moins une référence controversée. En effet, ce qui apparaît, dès lors, chez les défenseurs d'une République éducatrice, c'est le souci de combattre les effets supposés sur les classes populaires de la diffusion d'une multitude de faits, souvent réduits au statut de faits divers présentés sous forme de récits passionnants, mais plus ou moins exacts et plus ou moins dangereux.

Cette préoccupation suscite une interrogation sur la « force des idées » et, plus particulièrement, de celles qui sont véhiculées par la presse. Ainsi, en prologue à la présentation d'une enquête sur les effets de la presse, Henry Bérenger estime que le journal, parce qu'il suggère sans jamais commander, a la capacité d'asservir ses lecteurs en les persuadant qu'il les affranchit<sup>4</sup>. Pour Bérenger, il est clair que la presse corrompt la démocratie, en favorisant la débauche, en trompant le peuple, en décourageant l'élite, en provoquant la criminalité... C'est dire par là même que les idées véhiculées ont une force, force à laquelle Alfred Fouillée s'intéresse spécifiquement<sup>5</sup> : « S'imaginer que la littérature obscène laissera intacte la pureté des mœurs, que la littérature violente ne déchaînera pas la violence, que les *idées* ne seront pas des *forces*, que les passions excitées resteront dans le cœur sans passer dans les actes, c'est ignorer les résultats les mieux démontrés de toute la psychologie physiologique. » Par ailleurs, Fouillée insiste sur la nécessité d'admettre que des idées, parce qu'elles ont une force, peuvent être aussi pernicieuses que des actes<sup>6</sup>. Le rôle de la presse dans ce passage de l'idée à l'acte, c'est d'abord l'incitation indirecte ou directe au crime : elle est indirecte lorsque les actes immoraux sont excusés, elle est directe lorsqu'ils sont

<sup>4</sup> BÉRENGER H., « Les responsabilités de la presse contemporaine », *Revue bleue*, 4<sup>e</sup> série, t. VIII, 1897, p. 706-710.

<sup>5</sup> FOUILLÉE A., « Quelques réflexions sur la criminalité et le socialisme », *Revue bleue*, 4<sup>e</sup> série, t. VIII, 1897, p. 546-551.

<sup>6</sup> FOUILLÉE A., *La France au point de vue moral*, Paris, Alcan, 1900.

racontés de telle manière qu'ils attirent les lecteurs et peuvent susciter, chez les plus faibles d'entre eux, le passage à l'acte par imitation (Fouillée parle aussi de contagion et de suggestion). Il s'agit là d'une conception qui s'inscrit dans une réflexion plus large : celle qui se développe alors sur l'information en général. Ainsi, Émile Zola examine<sup>7</sup> ce qui relève, pour lui, de la pathologie mentale : « Le virus de l'information à outrance nous a pénétrés jusqu'aux os, et nous sommes comme ces alcooliques qui dépérissent dès qu'on leur supprime le poison qui les tue. Il serait si bon de ne pas porter dans le crâne tout le tapage du siècle, la tête d'un homme aujourd'hui est si lourde de l'amas effroyable des choses que le journalisme y dépose pêle-mêle quotidiennement. » Le phénomène est vu par lui comme aggravé par la tendance qu'auraient les reporters à privilégier le sensationnel – voire à l'inventer –, au détriment de la véracité.

Mais toutes ces inquiétudes en face d'une presse qui atteint désormais un véritable grand public ne peuvent être dissociées d'analyses portant sur les transformations de la société française. Dès 1875, par exemple, Charles Bigot, historien et journaliste, reprend la comparaison classique entre les orateurs de la démocratie athénienne et les journalistes modernes<sup>8</sup> : d'une part, en effet, l'objectif est, dans les deux cas, de s'adresser au peuple, avec la différence, cependant, que le journal permet au journaliste de se faire entendre sans difficulté et partout ; d'autre part, les journalistes, comme les orateurs antiques, se sont donné la mission, sans avoir de titre spécifique pour le faire, de se préoccuper des affaires publiques et de devenir à la fois « les propagateurs de leurs idées et les éducateurs de la foule ». Bigot montre que l'absence de titre spécifique pour intervenir dans les affaires publiques est la source du dédain qui se manifeste quelquefois à l'égard des journalistes, considérés alors comme des « individualités sans mandat » ; c'est pourquoi il lui semble nécessaire de souligner que le mandat en question existe bel et bien, puisqu'il vient du « droit qu'a tout homme, fils d'une race solidaire, de prendre en main les affaires de tous ». Pourtant, il estime que les journaux français présentent deux défauts fondamentaux :

---

<sup>7</sup> ZOLA É., préface pour *La Morasse* (ouvrage publié par les secrétaires de rédaction), Paris, Marpon et Flammarion, 1889 ; lettre-préface pour CHINCHOLLE C., *Les mémoires de Paris*, Paris, Librairie moderne, 1889.

<sup>8</sup> BIGOT Ch., *Les classes dirigeantes*, Paris, Charpentier, 1875.

l'ignorance et la frivolité. L'ignorance d'abord, dont il pense qu'elle atteint des sommets car « seule entre toutes les carrières libérales, la presse est accessible à tous » : elle peut accueillir par conséquent des gens ne connaissant rien du domaine dont ils vont parler, qu'il s'agisse de s'instituer critique artistique ou homme politique, et qui, néanmoins, trouveront à s'imposer grâce à leur aplomb. La frivolité ensuite, qui lui semble en partie la conséquence de l'ignorance – même si l'absence de liberté sous le Second Empire est aussi responsable, en ayant contraint les journalistes à se tourner vers la frivolité pour échapper à la censure –, et qui se traduit par la disparition progressive des articles demandant un certain effort au lecteur, ne serait-ce que par leur longueur.

Le public également doit être mis en cause, comme le montre Bigot, car l'ignorance et la frivolité du journaliste ont leurs pendants dans celles du lecteur, qui, du coup, collabore aux méfaits de la presse en participant à un processus d'action et de réaction par lequel « chacun est tour à tour corrompu et corrompueur ». Plus précisément, ce sont les classes dirigeantes qui sont visées : celles-ci lui apparaissent comme caractérisées par une « incroyable paresse d'esprit » que le journal ne fait que renforcer, dans la mesure où, en fournissant une distraction toujours disponible – que l'on soit en chemin de fer, dans un fauteuil ou dans un lit –, il a introduit la possibilité de placer « un écran entre sa pensée et soi » et a donc empêché désormais toute réflexion véritable, liée au « tête-à-tête avec soi-même », de s'amorcer. Alors que le peuple et la petite bourgeoisie sont encore capables de lire afin de s'instruire, y compris après une journée de travail, les membres des classes dirigeantes semblent à Bigot d'autant plus enclins à se contenter d'une lecture de faits divers que, d'une part, ils sont, justement, habitués à ne pas travailler et que, d'autre part, ils ont besoin d'éléments destinés à alimenter leurs conversations. De plus, selon lui, si la confiance aveugle dans l'imprimé a disparu, elle a malheureusement été remplacée par un scepticisme à l'égard de toute opinion politique ou religieuse qui, paradoxalement, ne protège nullement de la naïveté, bien au contraire, ce qui produit une situation dans laquelle des journaux peuvent, à la fois, être méprisés par les membres des classes dirigeantes et exercer une grande influence sur eux ou sur une grande partie d'entre eux. À propos de l'influence exercée, Bigot avance d'ailleurs très précisément une thèse. D'une

part, il considère que l'influence en matière de politique passe désormais par l'usage de la « réclame », c'est-à-dire par la répétition des énoncés dont on veut que les lecteurs soient persuadés qu'ils sont vrais, l'hypothèse adoptée étant qu'il existe un rapport étroit entre la répétition de « Le meilleur chocolat est le chocolat Perron » ou de « Tous les voleurs sont républicains » et la persuasion qui doit en résulter. D'autre part, il estime que la publicité commerciale et son équivalent politique se différencient en ce que la première touche surtout les membres des classes dirigées, tandis que la seconde touche bien plutôt les membres des classes dirigeantes.

### **La nécessaire reconquête de la presse par l'élite intellectuelle et morale**

En fait, le dernier quart du siècle est peut-être moins marqué par une stigmatisation des classes dirigeantes existantes que par l'affirmation de la nécessité de la reconstitution d'une élite sociale capable de diriger convenablement la presse et le pays. Émile Littré, notamment, va défendre l'idée qu'il faut, en démocratie, reconstituer une aristocratie<sup>9</sup>, une aristocratie non pas fermée mais ouverte. En effet, selon lui, c'est le moyen pour la démocratie de résister « aux dangers de sa propre nature, qui sont les tendances à une égalité mauvaise, à la jalousie des supériorités réelles, à la médiocrité générale, à l'abaissement des esprits, à l'inhabile gestion des affaires ». Il souligne particulièrement le fait que « tout ce qui est savoir spécial, technique, administratif, législatif, juridique, militaire » ne peut en aucune façon relever de l'action du suffrage universel. De même, pour Alfred Fouillée, les contenus mêmes d'un enseignement proprement démocratique doivent être discutés dans le cadre d'une conception générale de la vie politique<sup>10</sup> qui met l'accent sur l'intellectualisation de la richesse sociale : « Il existe une propriété foncière collective, une propriété mobilière collective, une propriété politique collective, enfin une propriété intellectuelle collective. Ce sont ces deux dernières qui tendent à devenir les principales par le progrès même de la civilisation. » Selon lui, la double conséquence de ce mouvement est qu'il faut admettre que « la plus haute

---

<sup>9</sup> LITTRÉ É., *De l'établissement de la Troisième République*, Paris, Bureaux de La philosophie positive, 1880.

<sup>10</sup> FOUILLÉE A., *La propriété sociale et la démocratie*, Paris, Hachette, 1884.

culture scientifique, morale et politique, est aussi la forme la plus féconde de la propriété sociale » et que, pour surmonter les antinomies du suffrage universel (« antinomie de l'égalité politique et du progrès social, antinomie du droit et de la capacité, antinomie des tendances socialistes et de la liberté individuelle »), il faut recourir à l'instruction universelle. Celle-ci apparaît, en effet, comme indispensable à l'émergence des « supériorités naturelles » et à l'accès de celles-ci au pouvoir et à la propriété.

Dans le prolongement de cette conception, la question qui se pose, à partir du moment où le pouvoir de la presse est reconnu, c'est de savoir à quoi elle sert. Pour Henry Bérenger<sup>11</sup>, il est clair que, pas plus que l'École ou le Parlement, elle n'a eu « l'influence prédite par les logiciens de la démocratie », étant donné qu'elle a notamment refusé la mission qui aurait pu faire d'elle « d'une part, un bureau de renseignements exacts, et, de l'autre, un conseiller sincère du peuple ». C'est pourquoi il exprime nettement le souhait de voir se constituer une aristocratie « intellectuelle et morale ». Il n'hésite d'ailleurs pas à formuler l'espoir que ceux auxquels l'enquête qu'il a dirigée donne une « voix consultative » – elle s'adresse aux hommes d'État, aux sociologues et aux journalistes « les plus autorisés » – puissent prochainement bénéficier d'une « voix délibérative » qui leur serait accordée par la loi. En conséquence, le projet qui se développe est très clairement celui d'une reconquête de la presse : son salut doit venir d'une « aristocratie », selon l'expression de Bérenger, ou d'une « élite », selon l'expression de Fouillée. Celui-ci publie en effet, en 1900, une analyse très minutieuse de la situation de la France<sup>12</sup> dans laquelle il met particulièrement en lumière les caractéristiques de la presse et considère que le problème qui se pose à la démocratie est précisément « la reconquête de la presse par l'élite intellectuelle et morale ». Pour lui, la nourriture intellectuelle fournie par les journaux se réduit au « reportage à outrance », au « feuilleton obscène » et au « feuilleton sanguinaire » ; risquant de mener progressivement à « un scepticisme moral et politique plus dangereux que ne l'était la vieille crédulité », elle légitime qu'il soit rappelé à la presse que, dans une démocratie, elle a aussi, à côté d'une fonction de simple information, une mission d'éducation. Rappel d'autant plus indispensable,

---

<sup>11</sup> BÉRENGER H., *art. cit.*, p. 706-710.

<sup>12</sup> FOUILLÉE A., *La France au point de vue moral*, Paris, Alcan, 1900.

selon Fouillée, que la classe dirigeante est dépeinte comme adonnée à tous les vices par la presse radicale ou socialiste. La valorisation de la mission d'éducation se veut une réponse à l'existence des maux qui accompagnent les bienfaits apportés par la démocratie. Convaincu que la conception ancienne du sacerdoce de la presse n'a rien perdu de son actualité, il juge cette mission d'éducation d'autant plus importante que le peuple n'a souvent que le journal comme lecture et que ses mœurs sont précisément dirigées par cette lecture. Dans cette perspective, les mesures à envisager relèvent des individus – faiblement – et des associations – un peu plus –, qui peuvent tenter de moraliser la presse, mais, surtout, de l'État, en tant qu'État démocratique.

Alors que la fin du siècle approche, la réflexion s'oriente de plus en plus nettement vers une évaluation du bilan de l'établissement de la République « définitive » et, plus spécialement, vers une détermination des conditions optimales à réunir pour qu'une élite dirigeante puisse être formée et puisse agir. C'est le cas chez Jean Izoulet, qui deviendra professeur au Collège de France en 1897. Celui-ci intitule « Le suicide des démocraties » l'introduction à la deuxième édition de l'ouvrage dans lequel il expose et défend une « hypothèse bio-sociale » dont l'intérêt est de consacrer le rôle de l'élite<sup>13</sup>. Selon lui, l'acceptation de cette thèse de la spécialisation permet de sauver la démocratie, car « il n'y a de salut pour la Démocratie que dans et par l'Aristie ». Il se réjouit, d'ailleurs, que certains démocrates n'hésitent désormais plus à utiliser le mot « aristocratie » ou le mot « élite » de manière positive. L'analogie présentée est la suivante : de même que les cellules du cerveau, devenues « hyper-esthésiques », acquièrent une « information supérieure » et que celle-ci « se communique sans doute de quelque façon et en quelque mesure à l'animal tout entier », les membres de l'élite exercent une action éducatrice sur la foule. C'est une position très proche qui est adoptée par Henry Bérenger et par Alfred Fouillée. Le premier considère<sup>14</sup> qu'il faut promouvoir une véritable « noocratie ». Cette « noocratie », selon lui, est constituée par « l'ensemble de tous les esprits supérieurs qu'une démocratie peut fournir et par lesquels elle doit

---

<sup>13</sup> IZOLET J., *La cité moderne. Métaphysique de la sociologie*, 2<sup>e</sup> éd. (augmentée), Paris, Alcan, 1895.

<sup>14</sup> BÉRENGER H., *L'aristocratie intellectuelle*, Paris, Armand Colin, 1895.

se laisser diriger, de la même manière que, dans le corps humain, les tissus cellulaires, musculaires et osseux se soumettent, sans pour cela déchoir, au système nerveux ». Quant au second, il rappelle<sup>15</sup> que « la direction de notre corps s'impose aux cellules cérébrales du cerveau, non à celles de l'estomac » et estime que c'est au « cerveau de la nation » qu'il revient, à la fois, l'honneur et l'obligation de « représenter et faire prévaloir les plus hautes pensées directrices et les plus hautes volontés de la patrie ». En effet, selon lui, « quand une démocratie n'a pas de partie dirigeante, il est fatal, n'étant plus dirigée, qu'elle soit "menée" ; elle tombe alors au pouvoir des politiciens, des hommes de plume et des hommes d'affaires ». Il est remarquable que, pour préciser sa position, Fouillée insiste sur le fait que l'objectif à atteindre est bien de renforcer la politique républicaine en France.

Précision nécessaire ou superflue ? La question se pose car l'on ne peut, à la lecture de telles analyses, s'empêcher d'y voir la reprise, au moins partielle, de positions plus anciennes : celles de François Guizot et des doctrinaires. En effet, l'idée selon laquelle il est nécessaire que l'opinion publique ait une certaine maturité avant d'être soumise aux effets de la liberté des journaux ne paraît pas très éloignée. En attendant que cette éducation politique soit réalisée, Guizot pensait ainsi qu'il fallait protéger les lecteurs des effets d'écrits séditieux<sup>16</sup> aptes à séduire « une multitude ignorante et légère ». De même, lorsque Guizot se prononçait en faveur du cautionnement<sup>17</sup> des journaux (entraînant une forte limitation de la liberté de la presse), il s'agissait, pour lui, fondamentalement, d'adopter une mesure de préservation sociale. Selon lui, le cautionnement devait garantir « que les éditeurs des journaux sont des hommes qui appartiennent à une classe un peu élevée dans la société », il devait prouver « l'importance de l'opinion qu'un journal représente, le prix que cette opinion attache à être représentée » et il avait pour objet « de placer la direction et la responsabilité de la presse périodique dans une sphère élevée, d'empêcher que la rédaction ne puisse tomber dans les mains du premier venu ». De même encore, il est

---

<sup>15</sup> FOUILLÉE A., *Les études classiques et la démocratie*, Paris, Armand Colin, 1898.

<sup>16</sup> GUIZOT F., *Quelques idées sur la liberté de la presse*, Paris, Le Normant, 1814.

<sup>17</sup> GUIZOT F., discours du 8 novembre 1830 à la Chambre des députés ; repris dans Guizot, F., *Histoire parlementaire de France*, Paris, Michel Lévy, 1863-1864.

difficile de ne pas établir des rapprochements entre les analyses précédentes et celle de Guizot, lorsque, s'intéressant à la fonction des encyclopédies<sup>18</sup>, il reliait cette fonction à une appréciation globale des changements de la société. Pour lui, en effet, la civilisation « intellectuelle » n'était pas à la hauteur de la civilisation « sociale », en ce sens que, consécutivement à la Révolution, il existait de nombreux « citoyens honnêtes, influents, importants par leur fortune, leur activité, leur clientèle, et dont l'instruction n'est pas au niveau de leur situation, qui n'ont pas les lumières de leur influence, ni les principes de leur conduite, ni les croyances de leurs sentiments ». Il était donc souhaitable, à ses yeux, que ces citoyens bénéficient d'une amélioration de leur état de connaissances, étant entendu que « l'instruction, la propagation des connaissances positives, le développement complet et libre des esprits » ne pouvaient plus, désormais, être des facteurs de troubles, mais constituaient, au contraire, des facteurs d'ordre et de stabilité.

### **François Guizot : une référence explicite pour la République ?**

En fait, dans certains cas, il s'agira bien de rendre hommage très précisément à Guizot. Ainsi, l'instruction universelle apparaissant à Alfred Fouillée comme indispensable à l'émergence des « supériorités naturelles » et à l'accès de celles-ci au « pouvoir » et à la « propriété », il ne répugne pas à se référer au ministre de Louis-Philippe<sup>19</sup> :

Joint à une instruction universelle, le droit égal de suffrage n'aura plus pour effet de supprimer le pouvoir directeur de l'ensemble, l'autorité supérieure, mais au contraire de la constituer par voie de sélection intelligente. Guizot, peu suspect de tendresse pour la démocratie, a parfaitement montré le double courant qui doit aller ainsi de la nation au gouvernement et du gouvernement à la nation.

Certes, on peut penser, comme le dit Agénor Bardoux<sup>20</sup>, que Guizot, en acceptant un élargissement du suffrage électoral, « eût permis aux classes moyennes, qui se renouvellent par le travail et l'économie, de

---

<sup>18</sup> GUIZOT F., « Encyclopédie », premier traité de l'*Encyclopédie progressive ou Collection de traités sur l'histoire, l'état actuel et les progrès des connaissances humaines*, Paris, Bureau de l'*Encyclopédie progressive*, 1826 ; repris dans Guizot, F., *Discours académiques*, Paris, Didier, 1862.

<sup>19</sup> FOUILLÉE A., *op. cit.*

<sup>20</sup> BARDOUX, A., *Guizot*, Paris, Hachette, 1894.

s'organiser, de prendre plus conscience d'elles-mêmes et de faire une plus large place, à côté de la richesse, à cette autre force qui s'appelle le savoir. » Cependant, l'hommage n'est peut-être pas si paradoxal : il n'est sans doute qu'apparent, comme Félix Cadet le montre bien<sup>21</sup>. Celui-ci considère, en effet, que l'auteur de la première loi organique de l'instruction populaire en France a des droits tout particuliers au souvenir et à la reconnaissance de la démocratie, alors même que cette démocratie a été continuellement combattue par lui. Il souligne que Guizot, en réalité, a servi la démocratie « en lui assurant par l'école la condition indispensable de son existence, la principale garantie de sa durée, les moyens de s'instruire, de s'élever et de conquérir ainsi les droits politiques qu'il lui déniait avec tant de morgue ». La loi de 1833 lui apparaît comme peut-être « le fait capital de notre histoire intérieure dans ce siècle » et il pense que Guizot « a certainement été inspiré par un sincère amour du bien public et par un réel pressentiment des besoins de la génération suivante ». Il note également que, dans ses *Mémoires*, Guizot a écrit que « [...] la société humaine fermente jusque dans ses dernières profondeurs et travaille à faire sortir de son sein des hauteurs nouvelles. Ce vaste et obscur bouillonnement, cet ardent et général mouvement d'ascension est le caractère essentiel des sociétés démocratiques, c'est la démocratie elle-même. » C'est ce qui lui permet de formuler un rapprochement audacieux : « Ne croirait-on pas bien plutôt entendre le langage de Gambetta ? »

Chez un libéral comme Émile Faguet, le commentaire est certes plus mitigé<sup>22</sup>. Pour lui, l'opinion, c'est « ce qu'on dit ; et ce qu'on dit est déjà quelque chose de plus intellectuel que ce qu'on veut », c'est « ce qu'on ose et ce qu'on peut avouer » ; dès lors, l'opinion ne coïncide pas nécessairement avec la volonté générale et « des deux, dans les pays de facile communication et de rapide information, c'est l'opinion qui, en tout temps non révolutionnaire, gouverne ». Et c'est la classe moyenne qui, selon lui, fait l'opinion : c'est cette classe, en effet, qui parle, qui transforme la volonté générale en opinion, « parce que la classe inférieure ne sait que sentir et ne sait point parler ; parce que la classe supérieure, qui saurait parler, est trop

---

<sup>21</sup> Cadet F., introduction à GUIZOT, F., *Instruction publique, éducation*, Paris, Belin, 1889.

<sup>22</sup> FAGUET É., *Politiques et moralistes du dix-neuvième siècle. Première série*, Paris, Lecène et Oudin, 1891.

loin de tout le monde pour connaître ce qu'il veut et pour s'inspirer de ce qu'il sent ». Guizot apparaît à Faguet comme celui qui a voulu montrer que l'histoire de l'Europe depuis l'Antiquité est, précisément, celle de « l'élaboration de la classe moyenne, et, par suite, du gouvernement d'opinion, et par suite du gouvernement représentatif », mais qui n'a pas vu que cette classe est sans doute loin de posséder l'unité qu'il lui attribue. Dans cette optique, si la classe moyenne – « juste-milieu national » – doit gouverner en faisant l'opinion, elle doit aussi gouverner directement en pratiquant une politique à la fois raisonnable et libérale. Une politique raisonnable, d'abord, car il ne peut y avoir de souveraineté que celle de la raison ; la classe moyenne aura donc pour devoir, d'une part, de « tirer d'un peuple toute la somme de raison qu'il contient », d'autre part, de tenir compte de la tradition, c'est-à-dire de ce qui a la durée pour soi, afin d'allier le « juste milieu intellectuel » au « juste milieu continu à travers l'histoire » (Faguet pense que Guizot se représente le gouvernement idéal à sa propre image). Une politique libérale, ensuite, mais suivant une conception particulière qui exclut tout individualisme et n'envisage jamais la liberté comme un droit personnel : il s'agit d'assurer à l'individu « une participation de plus en plus grande au gouvernement », étant donné que la liberté n'est pas autre chose que la liberté politique.

Faguet juge la théorie politique de Guizot « excellente », mais avec deux réserves : la première est qu'elle est trop « dédaigneuse » à la fois des « choses qui ne sont pas d'application et de pratique immédiates » et du « sentiment confus de la foule », qu'il est pourtant très dangereux d'ignorer ; la seconde est qu'elle s'est révélée une « théorie des classes moyennes au service d'une politique aristocratique », dans la mesure où, d'une part, Guizot a négligé d'intégrer l'ensemble de la nation et où, d'autre part, il n'a pas vu que, loin de constituer la classe moyenne, son parti et lui représentaient, en fait, la grande bourgeoisie, c'est-à-dire une aristocratie et non une classe moyenne, une aristocratie qui, parce qu'elle croyait ne pas en être une, a pris le risque politique de se sentir infaillible et de prêter peu d'attention à l'opinion publique. Selon Faguet, les penseurs politiques de 1800 à 1830 ont, en fait, bien vu ce qui serait « le problème politique du XIX<sup>e</sup> siècle » : les uns, comme Bonald ou Maistre, « ont repoussé l'individualisme sous ses deux formes, ont combattu la liberté et la démocratie

tout ensemble » ; les autres – Constant, Staël, Royer-Collard et Guizot – « ont cherché à combattre l’individualisme sous sa forme démocratie par l’individualisme sous sa forme liberté », tout en étant, d’après lui, aussi réactionnaires que les premiers, dans la mesure où ils ont eu pour objectif d’échapper à la souveraineté populaire et ont espéré vainement « gagner de vitesse la démocratie » en lui opposant des corps aristocratiques nouveaux (il dit que l’impopularité de Guizot a tenu à ce qu’il a gouverné « dix ou quinze années environ après le moment où la nation avait généralement cessé de comprendre la langue qu’il parlait »). Malgré l’échec, leur réflexion, à son avis, reste intéressante car, si la démocratie est à peu près complète à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il reste que son extension n’empêche nullement, d’une part, que « l’instinct de liberté » soit resté très fort en France et, d’autre part, que de nouvelles aristocraties puissent s’y créer.

C’est bien plutôt chez un compagnon de Gambetta que l’on trouvera l’appréciation la plus favorable (ce qui paraît confirmer la validité de la comparaison effectuée par Félix Cadet entre Guizot et Gambetta...) : Eugène Spuller. D’une part, celui-ci rappelle<sup>23</sup> que Gambetta et tous les fondateurs de *La République française* ont cherché, en reprenant la tradition du « journalisme impersonnel » – sans signatures –, à renouer avec les habitudes « de la presse de discussion et de controverse, de la seule presse qui puisse tout ensemble associer un parti à une œuvre générale et concourir à l’éducation quotidienne de chacun de ses lecteurs ». Pour ce qui le concerne personnellement, il considère que, malgré son souci de défendre une cause, il n’a jamais rien écrit qui ne puisse servir à « l’éducation intellectuelle et morale, sociale et politique de la démocratie républicaine ». Notant qu’il a rédigé des articles sur les sujets les plus divers, il souligne qu’il a voulu enseigner aux « hommes du peuple » – il est lui-même d’origine populaire –, aux membres des « nouvelles couches sociales » qui sont entrées dans la vie publique (allusion à ce qu’avait dit Gambetta en 1872) : « [...] j’ai voulu leur apprendre sur les hommes et sur les choses de notre temps tout ce que j’avais appris pour eux, depuis que j’avais l’âge de raison et que je comprenais mes devoirs d’homme et de républicain. » D’autre part, et surtout, Spuller porte un jugement très flatteur sur la politique

---

<sup>23</sup> SPULLER E., *Figures disparues*, Paris, Alcan, 1886.

doctrinaire<sup>24</sup>, dont il pense qu'on ne peut guère lui refuser « l'éloge qui est dû à l'une des conceptions de l'esprit humain les plus élevées et les plus ingénieuses tout ensemble » et dans laquelle il voit et apprécie particulièrement « cette haute et sévère idée de la prééminence nécessaire, dans la politique des peuples libres, des droits sur les intérêts et des principes sur les événements ». Cette politique lui semble ancrée dans son temps et ne pas pouvoir, en conséquence, être réitérée. Pourtant, elle lui apparaît comme une référence, peut-être même comme un exemple à suivre, à condition de l'étendre à la démocratie. Pourquoi en est-il ainsi ? Parce que l'analyse de la situation de la France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle montre que le gouvernement du peuple par lui-même est « la plus impraticable des utopies » et que la démocratie devrait chercher à « se régler, se contenir, se modérer elle-même par une éducation supérieure, dans le régime de la liberté sous la loi ».

Faut-il alors en conclure que les différentes composantes du « moment Guizot » constituent bien des « sous-sols » de la République<sup>25</sup> en ce qu'elles inspirent une grande partie de la politique des débuts de la Troisième République ? Faut-il, plutôt, rappeler l'importance de la référence républicaine à Auguste Comte<sup>26</sup> et estimer que c'est elle qui explique le rôle joué par la sociologie dans le processus d'institution du régime ? Les éléments rassemblés ici confortent la première thèse, mais sans, bien évidemment, invalider la seconde. Peut-être invitent-ils, en revanche, à examiner plus attentivement les rapports entre Comte et Guizot.

Roger Bautier et Élisabeth Cazenave

---

<sup>24</sup> SPULLER E., *Royer-Collard*, Paris, Hachette, 1895.

<sup>25</sup> ROSANVALLON P., *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985.

<sup>26</sup> CINGOLANI P., *La république, les sociologues et la question politique*, Paris, La Dispute, 2003.

## **Économie et pensée économique sous Guizot et aujourd'hui**

Lorsque l'on m'a proposé de participer à ce colloque, moi qui ne suis pas historien, j'ai évidemment pensé que l'on attendait de moi une vision économique de l'action de Guizot. La fameuse parole « Enrichissez vous » qu'on lui prête, m'a alors fait penser, dans son soubassement idéologique, à celui qui sous-tendait les projets du nouveau pouvoir en place en France depuis 2007. C'est de ce point de vue que je suis parti.

Puis la crise financière est venue, semble-t-il, changer cette philosophie économique sous-jacente. On met en place un nouvel interventionnisme tous azimuts. Devais-je abandonner mon thème ?

Il m'a semblé que non ! Il n'est pas certain du tout que l'actuel pouvoir ait durablement changé de doctrine économique.

Je vais donc tenter de faire ressortir les similitudes que l'on peut trouver entre les situations économiques relatives de la France à l'aube des deux gouvernements que je compare, les pensées économiques aux mêmes époques et enfin, les politiques économiques effectivement menées ou plutôt les événements économiques acceptés, par Louis-Philippe et Guizot et par ce que j'appellerai, si vous me le permettez, avec toute la déférence requise, Sarkozy I.

### **Situations économiques relatives de la France à l'arrivée des deux gouvernements**

Une cinquantaine d'années avant Louis-Philippe et Guizot, la France de Louis XV était encore l'État dominant en Europe. Mais quand ils arrivent, la situation est toute différente. Depuis le traité de Paris, qui met fin en 1763 à la guerre de Sept ans, la situation s'est entièrement retournée. La France a abandonné le Canada de Jacques Cartier, qui s'est avéré être bien plus que les « quelques arpents de neige » qu'y voyait Voltaire, ainsi que l'Inde de Duplex. Sans doute récupère-t-elle Saint-Pierre-et-Miquelon, et ses lucratives Antilles, mais elle a globalement échoué, face à la Grande-

Bretagne, dans la constitution de son premier empire colonial. Avec le sien, au contraire, la Grande-Bretagne a jeté les bases d'une domination d'un siècle et demi.

Le règne de Louis XVI sera plutôt une série d'occasions de réformes ratées, que l'échec de Turgot symbolise parfaitement. La Révolution de 1789, sans doute mondialement fondatrice sur le plan politique, va jeter violemment les bases d'une domination bourgeoise sur laquelle aurait pu immédiatement germer et se développer une économie prospère. Napoléon organisa assez remarquablement, sur le plan administratif et juridique, cette économie potentielle, mais sera amené à la ruiner par une succession de conflits. Waterloo et le Congrès de Vienne sonnent comme deux échos renforcés du traité de Paris. La Grande-Bretagne sort une deuxième fois victorieuse, moins sur le plan militaire et diplomatique que, potentiellement, sur le plan économique. Et les deux règnes de la Restauration n'apporteront guère de correctif. Les historiens auront à dire si la conquête violente de l'Algérie fut séculièrement positive ou négative pour la France !

C'est donc une France handicapée que trouvent Louis-Philippe et Guizot. Une France dont, certes, le produit intérieur brut total, et même par habitant, tel qu'évalué par le grand historien de l'économie Kuznets, est encore supérieur à celui de la Grande-Bretagne. Mais, sur le plan du développement industriel, cette dernière, en 1830, a pris déjà trente à quarante ans d'avance, et, sur le plan du commerce international, notamment colonial, elle est environ, deux fois plus performante que la France. À preuve de cette avance britannique dans le développement industriel : la répartition de la population. En France elle est encore à 75 % rurale ; en Grande-Bretagne, elle ne l'est déjà plus qu'à 50 %.

Cette première base historique jetée, passons à l'autre période de la comparaison. Quelle est la base de départ de l'économie française d'aujourd'hui ? Un retour en arrière est inévitable.

Partant, pour simplifier, de 1960, on constate que la croissance française fut, tant globalement que par habitant, plus élevée que celle de la Grande-Bretagne, malgré une démographie française relativement plus dynamique. L'Allemagne, qui redevenait un partenaire essentiel, présentait des performances intermédiaires entre les deux pays et, au terme de

la période, en PIB par habitant, c'est l'Allemagne qui domine devant la France et largement devant le Royaume-Uni.

Réalité économique connue : deux économies plus détruites que celle de la Grande-Bretagne, semblent donc avoir été plus dynamiques dans leurs reprises.

Arrive alors le premier choc pétrolier de 1974/75, puis le second, auquel s'ajoute un choc dollar, en 1980/81. Période dite de stagflation qui va durer jusqu'en 1996/1997 ! Elle sera suivie d'une reprise assez nette, temporairement interrompue par l'attentat aérien du *World Trade Center*, mais largement relancée au niveau mondial par l'essor des BRIC : Brésil, Russie, Inde et Chine, depuis cette époque.

C'est à partir de là que la France va reculer. De 1973 à 1990, déjà, notre pays recule de la cinquième à la septième place sur les 14 pays concernés. L'Allemagne et la Grande-Bretagne sont loin devant. En 2000 la France n'est plus que dixième. Les Pays-Bas, la Belgique et l'Irlande lui sont passés devant. L'Allemagne, aussi, a reculé dans le classement, par rapport à 1990, en raison de l'intégration, avec un mark à parité, de sa partie Est, largement sous-développée. Elle est néanmoins restée devant nous. En 2007, nous avons encore perdu un rang ; l'Italie nous est passée devant.

À quoi tient ce déclin que nombre d'articles et de livres ont décrit ? Plusieurs facteurs ont joué. Sans doute notre démographie plus rapide a-t-elle freiné notre PIB par tête par rapport à d'autres pays d'Europe, comme on peut le constater surtout de 2000 à 2007. Mais nos volumes et choix d'investissements sur longue période expliquent aussi notre déclin.

Aujourd'hui, dans un monde presque totalement ouvert, le révélateur de la compétitivité d'un pays, c'est sa balance commerciale, sa balance des biens et services. Comme on peut le constater Allemagne et Japon accumulent les excédents sur les produits technologiques, Chine et Brésil aussi, respectivement sur les produits de main d'œuvre et alimentaires. Mais la France, comme d'ailleurs le Royaume-Uni, ne sont pas assez compétitifs et affichent d'importants déficits commerciaux. Témoignent aussi de cette faiblesse, la part des exportations françaises dans les importations des pays émergents les plus importants, les BRIC, Brésil, Russie, Inde, et Chine.

Nos investissements techniques, comme dans les fameuses TIC, technologies de l'information et de la communication, ont été relativement insuffisants en regard de notre PIB, par rapport à l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Japon, Les différences de pourcentages qui peuvent paraître faibles représentent des milliards d'euros en moins pour nous.

Le vieux rival économique d'outre-Manche, surplombant le XIX<sup>e</sup> siècle, n'est certes plus dans une aussi bonne posture par rapport à nous, mais son chômage comme son déficit budgétaire, plus faibles, le placent quand même encore largement devant nous pour ce qui est de la santé économique. Et le nouveau rival, l'Allemagne, est en bien meilleure posture, malgré l'énorme effort de l'intégration de sa partie Est, sans oublier les petits pays d'Europe du Nord qui ont opéré des redressements spectaculaires.

Les situations économiques relatives, à 175 ans de distance, sont donc bien comparables. Le rival a changé, même si l'ancien se porte encore un peu mieux que nous, c'est même un rival pluriel, dans une économie mondialisée, mais la France est encore distancée, malgré quelques belles réussites techniques. Deux nouvelles équipes arrivent au pouvoir, Louis-Philippe et Guizot en 1830, Nicolas Sarkozy en 2007. De quels corpus de pensée économique disposaient-elles, chacune à son époque ?

### **Pensée économique comparative**

En France, durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, à la suite des écrits de Vauban et Boisguilbert, la protestation contre les entraves au commerce intérieur, en particulier celui des blés, avait progressé. A la fin du XVIII<sup>e</sup>, l'intendant Vincent de Gournay, qui a inspiré Turgot, avait déjà prôné le libéralisme commercial. « Ces deux mots, laisser faire et laisser passer, sont deux sources continuelles d'actions, et seraient donc pour nous deux sources continuelles de richesses » disait-il en 1753. Même si l'on attribue le fameux « laisser faire, laisser passer » au marquis d'Argenson, il en fut ainsi le plus brillant promoteur.

Mais sur les mécanismes économiques, la pensée dominante au début du XIX<sup>e</sup> siècle, était celle des physiocrates. Quesnay ( 1694-1774) et son école s'affirmeront libéraux en matière commerciale durant toute la fin du

siècle. Cependant, ils appartiennent, si l'on peut dire, au passé de la pensée économique, en ce que pour eux la seule classe productive est celle des agriculteurs, comme l'exprime le fameux *Tableau économique* de Quesnay dans *L'Encyclopédie*. Seule la terre laisse un « produit net » que se partagent ensuite les industriels, les commerçants et la noblesse.

Vers la même époque, en Grande-Bretagne, l'Écossais Adam Smith (1723-1790) témoigne, par son centre d'intérêt, l'industrie, de l'avance britannique dans ce domaine. Il visite la France en 1764 ; ayant été en contact étroit avec les idées physiocrates, il retient leur libéralisme commercial, mais ne comprend pas le primat qu'elles donnent à l'agriculture. De retour en Grande-Bretagne, il se consacre à la rédaction de son fameux livre *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776), qui développe les facteurs d'augmentation de la production nationale et la répartition des fruits de cette production « entre les diverses classes du peuple ». Il prend l'exemple de la fabrication des aiguilles pour illustrer l'augmentation de la productivité dans l'industrie par la division du travail.

Mais c'est, sans contexte, David Ricardo (1772-1823), qui fera faire des pas de géant à l'économie. Devenu député, en 1819, il affirmera son libéralisme en défendant le libre échange international, en particulier l'abrogation des *corn laws* de 1815 en 1846-1849, qui limitaient les importations de blé. Entre temps, en 1817, il aura publié son œuvre maîtresse *Principe de l'économie politique et de l'impôt*, dans lequel il développe trois théories : celle de la valeur travail, qui le pose comme le vrai fondateur de l'école classique en économie, et celle de l'avantage comparatif dans le commerce international, qui fonde en théorie ses positions libérales en matière douanière. Son livre expose enfin un modèle de répartition des revenus, qui débouche sur une vision très pessimiste de l'avenir, car l'augmentation de la population doit, selon lui, nécessairement conduire à une hausse des prix des biens de subsistance, donc des salaires, ce qui, la rente versée aux propriétaires étant fixe, écrasera les profits.

De ce côté-ci de la Manche émerge Jean-Baptiste Say (1767-1832). La famille Say, protestante comme Guizot, originaire de Florac, avait fui à Genève l'abrogation de l'édit de Nantes. Jean-Baptiste reviendra à Lyon où il sera employé chez Castanet, d'origine nîmoise. Il aura l'occasion en 1785-1786, de passer deux ans à Londres et de voir de près le développe-

ment industriel britannique. Il y lira Adam Smith, mais évidemment pas Ricardo. C'est en 1803 qu'il publie son *Traité d'économie politique*.

L'œuvre est mal accueillie par Napoléon, qui lui demande de réécrire certaines parties de son traité afin de mettre en avant l'économie de guerre basée sur le protectionnisme et les régulations. Le refus de Say l'empêcha de publier une seconde édition du traité.

Say défend une pensée économique libérale : il met en avant la propriété privée, la libre-concurrence et un rôle de l'État aussi limité que possible. Il se situe donc dans le prolongement direct de l'école physiocratique. Il énonce aussi la fameuse « loi des débouchés » : la production ouvre des débouchés aux produits, ce qui disqualifie l'hypothèse de stagnation. Il s'opposera donc à Ricardo, quand celui-ci publiera ses *Principes*. Pour lui l'action étatique est néfaste et, même si les déséquilibres temporaires sont possibles, les crises générales sont impossibles. Mais il rejoint Ricardo dans le libre échange international.

C'est cet optimisme que contredit Thomas Malthus (1776-1833). On connaît surtout celui-ci, en France, pour la comparaison qu'il fait entre la croissance linéaire des ressources et la croissance exponentielle de la population, ce qui l'amène à un noir pessimisme sauf abstinence sexuelle généralisée des travailleurs.

Mais Malthus fut aussi un des grands fondateurs de l'économie. Voulant théoriser les crises dites de surproduction, dont Jean-Baptiste Say refuse la plausibilité, il énonce une théorie de la demande, que Keynes développera si largement un siècle plus tard qu'on lui en attribuera la paternité, alors que Malthus l'y a précédé. Selon Malthus, l'offre ne crée pas forcément la demande, car une partie des revenus peut être épargnée, ce qui peut provoquer un recul de l'activité économique. Malthus dit donc que la loi des débouchés est fautive puisque les produits ne s'échangent pas uniquement contre des produits, mais beaucoup s'échangent contre du travail. Le système capitaliste peut donc craindre une insuffisance de débouchés. Marx développera plus encore cette théorie, cinquante ans plus tard, dans *Le Capital*.

Enfin dans ce panorama des économistes, il faut évidemment citer Jean Charles Léonard Simonde de Sismondi, économiste genevois, qui, après avoir partagé un moment les idées libérales, dénonça, dans ses *Nouveaux*

*principes d'économie politique* de 1819, le machinisme et la surproduction qu'il entraîne du fait de la sous-consommation ouvrière, les revenus des ouvriers étant insuffisants pour acquérir les produits. Il plaidera pour un interventionnisme de l'État par réduction du temps de travail et interdiction du travail des enfants, ce qui fera remonter les salaires.

Finalement, au moment où Guizot entre en scène, deux écoles de pensée économique s'affrontent, l'une qui croit en la perfection du marché pour équilibrer en permanence l'offre et la demande au meilleur prix, y compris le marché du travail, l'autre qui met en avant l'exigence d'une demande préalable. Mais c'est très nettement la pensée libérale qui s'impose. Le libéralisme est en pleine construction triomphante.

Qu'en est-il aujourd'hui ? En 1936, Keynes (1883-1946), avec sa *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, expliqua à l'encontre des néo-classiques, ralliés au tout marché, que ce dernier peut équilibrer l'offre et la demande de travail à un niveau inférieur au plein emploi. Il préconisa donc une intervention de l'État pour lutter contre la crise et le chômage. Une école keynésienne importante, avec des grands noms comme Michal Kalecki (1899-1970), Bruno Sraffa (1898-1983), Roy Harrod (1900 -1978), Joan Robinson (1903-1983), Nicolas Kaldor (1908-1988), développa ses idées, puis, plus tard, Edmund Phelps, Joseph Stiglitz. Certains, comme John Hicks (1904-1989), Robert Solow et Paul Samuelson, tentèrent une synthèse avec les néo-classiques, ce qui leur vaut d'être traités par M<sup>rs</sup> Robinson de « keynésiens dégénérés ».

En face de Keynes et des keynésiens, cependant, se tenaient les héritiers des libéraux classiques, dénommés « néo-classiques », ou « marginalistes » parce qu'ils croyaient donner un statut de science à l'économie en lui appliquant le calcul différentiel : Léon Walras, Carl Menger, Stanley Jevons, Wilfredo Pareto, Alfred Marschall. Mais leur pensée, encore dominante en 1930, fut éclipsée dans l'opinion et dans l'esprit des gouvernants, pendant une quarantaine d'année, par le keynésianisme. Conséquence de l'incapacité avérée des gouvernements libéraux français, anglais et américains (Laval, Baldwin et MacDonald, Hoover) à venir à bout de la crise de 1929.

Dès le lendemain de la guerre, cependant, en 1947, était créé, lors d'une conférence organisée par Friedrich Hayek (1898-1992), critique absolu des

notions de justice sociale ou de démocratie sociale, et, par voie de conséquence, du keynésianisme, la « Société du Mont Pèlerin ». Y participèrent de nombreuses personnalités, comme les Français Maurice Allais, Bertrand de Jouvenel, et les Anglais, bien connus des économistes, Ludwig Von Mises, Georges Stigler, ou des sociologues et philosophes comme Michaël Polanyi ou Karl Popper. Toutes ces personnalités s'accordaient, en réaction immédiate au keynésianisme et à l'interventionnisme étatique, pour favoriser l'économie de marché et la société ouverte à l'échelle mondiale. Cette société du Mont Pèlerin fonctionne toujours.

Dans les années 60, Milton Friedman (1912-2006), qui avait participé à la fondation du Mont Pèlerin et avait créé la fameuse « École de Chicago », relayait largement ces idées. Ils trouvèrent, dans les années 80, un large écho auprès des partis conservateurs aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Milton Friedman fut l'inspirateur des programmes de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher. Il fut aussi conseiller économique écouté des dictatures sud-américaines, notamment d'Augusto Pinochet.

Dans ces années 80, le « keynésianisme » et sa composante principale, le « fordisme », montrèrent leurs limites. La pression fiscale, en vue de la redistribution, touchant les couches moyennes, devenait impopulaire, ce qui explique que les programmes inspirés du libéralisme, incluant notamment baisses d'impôts, baisses des dépenses publiques et privatisations, ont conduit à des victoires électorales de la droite. De plus, l'ouverture des frontières a rendu beaucoup moins efficaces les politiques keynésiennes de relance par la consommation, car celles-ci alimentent les importations. Depuis lors, les idées libérales ont largement repris le dessus sur le keynésianisme.

Finalement, l'analyse économique qui domine aujourd'hui, jusqu'à ce que la crise financière n'amène notre gouvernement à se rallier à l'interventionnisme, ressemble assez à celle dont disposaient Louis-Philippe et Guizot. Après l'interventionnisme bonapartiste, Say triompha, même si Ricardo et Malthus contredirent l'optimisme béat que sous-tendent ses théories. De façon semblable, aujourd'hui, les libéraux sont plutôt dominants après le néo-keynésianisme, même si une pensée critique alternative se maintient, représentée, dans sa forme modérée, par la revue *Alternatives économiques* ou *Le Monde diplomatique*, et dans sa forme extrême par

certaines altermondialistes. C'est dans ces pensées économiques comparées, que Louis-Philippe et Guizot d'une part, l'actuel gouvernement français d'autre part, ont tiré leurs politiques économiques respectives ou, du moins, s'agissant de Louis-Philippe et Guizot, leur « attitude » vis-à-vis du déroulement des événements économiques.

### **Projets économiques comparés : 1830-1848 et 2000-2008**

Pourquoi cette précaution de langage ? Pourquoi parler de « déroulement des activités économiques » plutôt que de politique économique de Louis-Philippe-Guizot ? Pour deux raisons.

D'abord, il faut bien reconnaître qu'ayant constitué, sans aucun doute, avec Thiers, le duo principal de la politique de 1830 à 1848, François Guizot, même s'il a été le principal animateur du gouvernement, que Laurent Theis baptise fort justement Soult-Guizot, n'a jamais occupé le poste de ministre des Finances, où officia longtemps son ami Human.

Par ailleurs, à vrai dire, l'économie n'était pas vraiment le sujet principal de réflexion de cet historien philosophe. S'il fut classé, par moquerie journalistique, parmi les « doctrinaires<sup>1</sup> », ce qu'il n'était d'ailleurs pas sauf en matière constitutionnelle et plus précisément électorale, sa doctrine proprement économique, on le verra, fut assez simpliste et peu fixée.

Mais – seconde raison pour laquelle je ne parle pas de « politique économique de Louis-Philippe et Guizot – l'idée même que l'État doit mener une politique économique leur est étrangère. Le ministère de l'Économie eût presque été un oxymore. C'est donc plus une pensée économique implicite, induite des événements économiques du règne, que nous allons évoquer.

Et ce projet économique implicite, le fameux « Enrichissez-vous », le résume assez bien. Comme le dit Guy Antonetti, dans son livre sur Louis-Philippe, « enrichissez vous » est au règne de Louis-Philippe, ce que « l'État c'est moi » était au siècle de Louis XIV. Laurent Theis nous dit que ces deux mots, en forme de maxime, n'ont jamais été prononcés sous cette forme lapidaire. « Usez de vos droits, fondez votre gouvernement, affermissiez vos institutions, éclairez vous, enrichissez-vous ». Mais, même sortis par

---

<sup>1</sup> Il semble que cet adjectif ait été attribué par dérision à certains des fondateurs, comme Royer Collard, qui avaient fait leurs études chez les « pères de la doctrine chrétienne ».

l'histoire de ce contexte, les deux mots résument cependant assez bien la philosophie économique du roi et de son ministre. Guizot était convaincu que le peuple devait accepter l'idée que les gens aisés, engagés dans les affaires, étaient seuls aptes à les guider vers le progrès. C'est ce qu'il disait encore au soir des élections favorables du 1<sup>er</sup> août 1846 : « Toutes les politiques vous promettent le progrès ; la politique conservatrice seule vous le donnera. »

Cette philosophie de l'« enrichissez vous » grâce à l'ordre et dans l'ordre, a été assez comparée, par René Vienet, dans la revue *Le Monde chinois*, de l'automne 2007, à la recommandation de Deng Tsiao Ping à ses compatriotes en 1978. Deng Tsiao Ping avait été victime de la « Révolution culturelle » maoïste, comme le père de Guizot l'avait été de la Terreur de 1993. Le fameux « qu'importe qu'un chat soit noir ou gris pourvu qu'il attrape des souris », qui enterrait le communisme économique, avait fondamentalement le même sens.

Louis-Philippe et Guizot, qui ne connaissent pas vraiment le monde des affaires, même si le roi, avant son règne, a su bâtir une petite fortune et a défendu sa « liste civile » avec âpreté, vont donc se comporter en parfaits disciples du « laisser faire » et vont laisser simplement les Français s'enrichir. Et les Français s'enrichiront en effet sous la monarchie de Juillet. Voyez la valeur des successions et donations durant ces années .

Il est un point, bien sûr, où ils seront rétifs au libéralisme, c'est le commerce extérieur. Mais, bien qu'admiratifs des Anglais, je ne pense pas que l'on puisse dire que Louis-Philippe et Guizot aient été libre-échangistes. On constate d'ailleurs, si l'on considère le volume du commerce extérieur de certains produits, une grande stabilité dans les flux sous Guizot, avec seulement une pointe d'importation de blé russe en 1847, pour faire face aux deux mauvaises récoltes successives.

Seuls les planteurs des Antilles, après une large corruption de députés, obtinrent, dans la loi sur le sucre de 1840, à la fois une baisse des droits sur leur sucre de canne et l'imposition du sucre de betterave, compromis bien dans la faconde de Guizot .

Incidemment, cette posture plutôt protectionniste, notamment envers l'agriculture, a orienté pour au moins 150 ans nos structures économiques et fut une des raisons de nos moindres performances industrielles par

rapport au Royaume-Uni. Par ses importations de blé, suite aux recommandations de Ricardo, le Royaume-Uni a décimé son agriculture, mais a nourri ses prolétaires mieux et à plus bas prix. L'évolution des divers prix montre que seul baisse le prix du sucre, suite à la loi susdite, mais que froment et bœuf restent stables ou augmentent.

En matière sociale, par contre, le libéralisme économique de Guizot et de Louis-Philippe est patent. Dans les différentes insurrections, il fut toujours du côté de l'ordre ; bien qu'hostile à Thiers, il l'appuie dans l'assomption du massacre de la rue Transnonain. Pour lui, les « patrons », maîtres-fabricants qui donnent le travail aux artisans comme les canuts, doivent être soutenus.

Il y eut bien la loi de février 1841 sur l'interdiction du travail nocturne des enfants et la limitation de l'amplitude diurne à huit heures de huit à douze ans, et douze heures de douze à seize ans. Toutefois, le travail de jour s'entend à l'époque entre cinq heures du matin et vingt-et-une heures. Guizot, logiquement, compte tenu de sa loi sur l'enseignement primaire de 1833, a bien prévu que les patrons doivent laisser les enfants mineurs de douze ans aller à l'école pendant les heures de travail, mais sur la base du bon vouloir patronal. Les critiques de gauche soulignent d'ailleurs qu'en développant l'enseignement primaire, dans un monde industriel qui se complexifiait, Guizot, élevant le niveau intellectuel du prolétariat, donc sa productivité, travaillait aussi au bénéfice des capitalistes.

Guizot considère, c'est la trace de son calvinisme, approfondi à Genève durant l'exil, que chacun a sa chance, qu'il doit l'accepter et l'assumer, en tentant, par son labeur, de s'enrichir dans le commerce et d'épargner, afin, éventuellement, de devenir électeur censitaire. Ce fut le sens qu'il donna lui, à la création de la société « Aide-toi, le ciel t'aidera » en 1827. Il était alors allié à des démocrates, car il s'agissait de renverser Charles X.

C'est en ce sens aussi qu'il donne un nouvel élan aux caisses d'épargne, qui avaient été créées en 1818 et qui n'avaient pas eu un développement suffisant. Guizot leur donne la garantie de l'État et ordonne, en 1837, l'affectation de leurs fonds à la Caisse des dépôts, jusque-là récipiendaire des seuls dépôts des notaires

Libéraux et conservateurs, Louis-Philippe et Guizot ne sont par contre guère orthodoxes en matière de finances publiques, ce qui est d'ailleurs

fréquemment le cas des gouvernements libéraux. Le déficit s'est creusé, car Guizot ne se résolvait pas à augmenter l'impôt. La dette ne put donc qu'augmenter sous la pire forme de la dette flottante. Karl Marx, censeur postérieur intransigeant, souligne d'ailleurs que l'endettement de l'État satisfaisait une bourgeoisie française avide des titres de ses emprunts, plutôt que d'actions industrielles.

Si une loi à portée vraiment économique doit être mise à l'actif de Guizot, c'est évidemment la loi de 1842 sur les chemins de fer. Avant la fameuse loi d'avril 1842, toutes les lignes avaient été construites, sur terrains concédés et sur fonds privés, dans les zones des entreprises houillères.

Les saints-simoniens auraient voulu que l'État prit à sa charge toute la construction des lignes, mais aussi son organisation et ses profits. Lamartine plaïda, lors du vote de la loi, pour une étatisation. Mais l'esprit de la loi du 11 avril 1842 est tout autre : l'État se charge des voies (sans les rails), des gares et de leur entretien, en partage avec les collectivités locales (1/3 et 2/3), soit le plus lourd et le moins rentable. Le privé se charge des rails et des trains, le plus rentable, avec une concession d'usage de 99 ans.

Tel a été le « laisser faire » en actes de la monarchie de Juillet. Un laisser faire qui ne voit l'État « faire » que pour faciliter le développement des affaires. Un « laisser faire » dont Guizot est tout aussi comptable que Louis-Philippe et que le sont les autres ministres des gouvernements auxquels il participa. Mais un « laisser faire » plutôt tourné vers le passé proche : l'agriculture, car l'influence des physiocrates était sans doute encore grande, le commerce, l'immobilier. Tout au contraire des industrialistes comme Saint-Simon, il pensait que l'industrialisation était dangereuse dans la mesure où elle a comme corollaire d'entraîner la formation d'un prolétariat qu'il considérait comme socialement instable et politiquement dangereux. C'est Napoléon III qui sera saint-simonien et industrialiste.

Certes, la France, sous la monarchie de Juillet, rattrapa un peu du retard accumulé face au Royaume-Uni, depuis 1760/70, dans les industries nouvelles, les productions de charbon et de fer, le nombre de machines à vapeur industrielles qui fut multiplié par huit. Mais en 1860, les productions de houille et de fer restaient respectivement dix et sept fois moins élevées en France qu'en Grande-Bretagne. Le développement de nos chemins de fer fut aussi bien moins rapide. Si la croissance industrielle de

la France, au-delà des deux crises de 1825 et 1846, fut, en moyenne, de 2,8 %, proche de celle de la Grande-Bretagne, cette croissance se faisait plutôt à l'ancienne en forme d'industrie *dispersée*, la fabrication étant réalisée par des artisans individuels, comme les canuts, ou par des paysans pendant la saison inactive.

L'épargne française était – déjà ! – plus réticente que la britannique à s'investir dans l'entreprise, préférant le foncier, l'immobilier et les rentes d'État

C'est encore Karl Marx qui, dans ses *Luttes de classes en France*, décrit le mieux la société de la monarchie de Juillet dont Guizot prit tant de soin à maintenir la structure politique : « Ce n'est pas la bourgeoisie industrielle qui régnait sous Louis-Philippe, mais une fraction de celle-ci : banquiers, rois de la bourse, rois des chemins de fer, propriétaires de mines de charbon et de fer, propriétaires des forêts et de la propriété foncière ralliés à eux, ce que l'on appelait l'aristocratie financière. »

La bourgeoisie industrielle, celle qui aurait pu, comme au Royaume-Uni, développer un tissu industriel puissant et un réseau commercial international, formait, en France, une fraction de l'opposition officielle, représentée comme minorité dans les chambres. Son opposition se fit de plus en plus nette au fur et à mesure que le développement de l'hégémonie de l'aristocratie financière devenait plus net et que la répression dans le sang des émeutes de 1832, 1834 et 1839 assurait sa domination sur la classe ouvrière.

Par contre, autour des industries de base naissantes, comme des chemins de fer et de l'immobilier, une intense spéculation s'est développée, que la *Comédie humaine* a décrite sous ses multiples facettes. Léon Faucher, opposant à Guizot, nous dit : « on ne pense plus qu'à s'enrichir et l'on ne mesure plus les événements qu'au thermomètre de la Bourse. »

Ce projet économique implicite du couple Guizot-Louis-Philippe peut-il, selon l'objet de cet exposé, être comparé, non sans un certain anachronisme, il est vrai, au projet initial de l'actuel gouvernement, celui développé pendant la campagne présidentielle et mis en œuvre jusqu'à l'amorce de l'actuelle crise ? Je crois que oui.

Je rappelle d'abord la similitude entre l'anglophilie du célèbre Nîmois et l'admiration que notre président voue aux Anglo-Saxons, et à leur

« modèle » économique, tant vis-à-vis de la Grande-Bretagne pendant sa campagne, que vis-à-vis des Américains ensuite.

Comment résumer le « projet » gouvernemental français actuel sans s'engager dans la polémique ? La combinaison du constat économique qui s'imposait en 2007, de la pensée économique alors dominante que nous avons décrite et de l'admiration non feinte vis-à-vis du monde anglo-saxon et de son libéralisme économique, conduit logiquement à un projet que je qualifierais de libéral, au sens économique moderne, et de politique indirecte de l'offre. Il s'agit, selon ce projet, de libérer les initiatives, de laisser les capitaux s'investir librement, si possible en les incitant à revenir au pays, et d'alléger les contraintes du droit social sur les entreprises, notamment en rendant caduque la loi sur les 35 heures, analysée comme une des principales causes des difficultés et en allégeant le plus possible les charges.

Pour ce faire la première disposition prise fut la loi dite TEPa (Loi en faveur du travail, de l'emploi et de pouvoir d'achat) de juillet 2007. Celle-ci abaissait les impôts sur les successions, amplifiait à 50 % le « bouclier » fiscal, excluait 30 % de l'habitation principale de celui-ci, en excluait aussi, à hauteur de 50 000 euros les sommes censées être investies dans les PME. Elle détaxait les heures supplémentaires, dont le nombre maximal allait ensuite être ajusté, de façon à permettre aux employeurs d'offrir plus d'heures et à inciter les salariés à les accepter.

Il ne s'agit pas ici de porter un jugement moral sur l'équité de ces mesures. Il s'agit de les qualifier dans la panoplie économique. Ces mesures, comme les déclarations répétées des ministres et des députés de la majorité, constituent bien une politique de l'offre, mais de l'offre indirecte. Celle-ci vise à restaurer la croissance par l'investissement des entreprises dans lesquelles, espère-t-on, l'épargne, à la taxation allégée et revenue de ses fuites en Suisse et dans des paradis fiscaux, allait s'investir. Par la suite, d'autres textes, incluant habilement des réformes utiles, comme la nouvelle représentativité syndicale, visèrent à modifier sensiblement le code du travail, plutôt en faveur des entreprises.

On ne peut pas ne pas voir là une similitude avec le projet implicite de Guizot et Louis-Philippe. « Enrichissez-vous », aujourd'hui, aurait été « politiquement incorrect », mais l'esprit est bien le même. Dans ses premiers moments d'ailleurs, ce gouvernement prit logiquement soin de

lancer une sorte de déculpabilisation collective de la richesse. Les riches sont utiles car ils dépensent et investissent. Les taxer est donc contre-productif. Soyons heureux qu'ils existent. Telle était bien la tonalité des projets gouvernementaux entre mai 2007 et l'automne 2008.

Telle était aussi la pensée constante de Guizot. Victor Hugo à la suite d'une réception organisée par le duc et la duchesse de Montpensier, au parc des Minimes à Vincennes, dont le luxe l'avait ébloui sans lui faire perdre sa lucidité, écrivait : « Quand on montre le luxe au peuple dans les jours de disette et de détresse, il ne se dit pas que ce luxe le fait vivre, qu'il lui est utile. Il se dit qu'il souffre et que voilà des gens qui jouissent [...] Quand la foule regarde les riches avec ces yeux là, ce ne sont pas des pensées qu'il y a dans tous les cerveaux ; ce sont des événements. ».

Il y a une autre similitude : disons, pour être modéré, une acceptation relativement aisée des déficits publics et de l'endettement de l'État. Dès le début, on a demandé aux autres Européens d'avoir la possibilité d'attendre 2010 pour présenter un budget en équilibre. Puis ce fut 2012. Aujourd'hui, crise oblige, on n'en parle plus et l'on franchira aisément les 3 % du PIB en 2009.

En conclusion, à 170 ans d'écart, on retrouve bien deux mouvements politiques, héritiers de situations dégradées, deux écoles de pensées économiques libérales dominantes assez proches et deux politiques qui, dans une certaine mesure, peuvent toutes deux être résumées par le trop fameux « enrichissez vous ». C'est Napoléon III qui sortira la France des conséquences politiques mais aussi économiques de la crise de 1848. Dans un article récent du *Monde*, Pierre Milza comparait l'actuel président au dernier empereur des Français. Réussira-t-il, comme ce dernier, à sortir notre pays de l'actuelle crise ?

Jean Matouk



## Actualité du « gouvernement des esprits »

Guizot est l'un des grands et sombres mystères de l'histoire politique française. Il incarne un courant philosophique et politique déjà mal considéré, le libéralisme, mais, en outre, il porte presque seul, au moins pour la postérité, l'échec du premier régime vraiment libéral. Guizot est donc victime d'un double opprobre. Avec lui, ce sont certains des apports majeurs de la monarchie de Juillet qui nous demeurent mal connus. Parmi ces apports, la fondation de l'instruction publique universelle est, nous l'avons vu, à peine plus fameuse. C'est peut-être à ce progrès que songeait François Furet quand il écrivait que « non seulement la monarchie de Juillet n'a pas su capitaliser à son profit les vrais progrès qu'elle a fait accomplir à la vie publique, mais ceux-ci se sont même retournés contre elle<sup>1</sup> ».

Ce domaine est assez symbolique des incohérences qui frappent cette période au regard de la postérité. On peut en effet considérer que l'instruction généreusement répandue sur la population a joué son rôle dans la révolution de 1848. Car ces lumières éclairaient aussi les imperfections du régime, et notamment, vers la fin, son immobilisme. Cette question de la place de l'instruction publique dans l'œuvre de Guizot contribue, si je puis dire, à épaissir le mystère. Car, au fond, en quoi une politique relativement interventionniste est-elle compatible avec les principes libéraux d'un gouvernement modeste ? C'est cette question que je souhaiterais évoquer aujourd'hui. J'aimerais le faire en allant au-delà de la dimension éducative, en interrogeant plus largement la relation que le pouvoir libéral est censé entretenir avec la morale et avec l'intelligence.

En lui restituant toute sa complexité, j'aimerais ainsi voir comment ce que Guizot désignait lui-même comme le « gouvernement des esprits » peut éclairer notre présent. Le gouvernement des esprits, c'est-à-dire l'ensemble des politiques menées par Guizot, de façon singulièrement volontariste,

---

<sup>1</sup> FURET F., *Terminer la Révolution. De Louis XVIII à Jules Ferry (1814-1880)*, Paris, Hachette, coll. Pluriel, 1988, t. II, p. 219.

dans le champ de l'éducation, mais aussi de la recherche, de la mémoire, de l'éthique ; bref, ce que nous qualifierions aujourd'hui, sans doute improprement, j'y reviendrai, la « politique culturelle ». Pour cette exploration, j'aurai largement recours à la parole de Guizot et, en particulier, je citerai ses *Mémoires* et ses discours parlementaires. Rassemblés de façon exhaustive par leur auteur dans un recueil intitulé, en toute modestie, *Histoire parlementaire de France*, ces textes représentent une contribution irremplaçable à l'histoire des idées « en action ». Car les discours parlementaires ne sont pas seulement des contributions à des débats : prononcés dans l'enceinte législative, ils sont un élément de la loi<sup>2</sup>. J'ajoute que la période d'activité de Guizot correspond à l'un des sommets de l'éloquence parlementaire<sup>3</sup>. Les plus grands hommes de l'époque se succèdent à la tribune et les débats sont un extraordinaire moyen d'observer l'évolution des idées.

## La responsabilité morale du pouvoir libéral

Mais j'en reviens à ma question préliminaire : en quoi cette politique interventionniste en matière éthique et intellectuelle est-elle compatible

---

<sup>2</sup> Pour Françoise Mélonio, « la Révolution fait brusquement du dire éloquent un faire ; les droits de l'homme existent parce qu'ils sont déclarés, les institutions parce qu'elles sont proclamées ; chaque mot crée un monde. » La tribune parlementaire apparaît ainsi comme « le grand théâtre où la société se représente », « l'ultime pointe d'une série de lieux, journaux, académies ou salons, où se tient la conversation publique grâce à laquelle se dégage progressivement la raison. » in MÉLONIO F., « Lumières et libertés. Les dix-huitième et dix-neuvième siècles », in Rioux J.-P. et Sirinelli J.-F. (dir.), *Histoire culturelle de la France*, Paris, Le Seuil, 1998, t. III, p. 208-211.

<sup>3</sup> Selon Benoît Yvert, la publication des discours parlementaires « est un procédé propre au XIX<sup>e</sup> siècle, et plus particulièrement aux orateurs de la Restauration et de la monarchie de Juillet. Outre Guizot, Chateaubriand, Constant, Broglie ou Pasquier l'ont employé, ce qui atteste de l'extraordinaire impact de l'éloquence parlementaire sur l'opinion publique d'alors. Si le caractère aristocratique de la société constitue naturellement un élément d'explication, la raison essentielle provient de l'exceptionnelle qualité des orateurs du temps et de l'importance des sujets traités : la liberté de la presse, le pouvoir royal, le gouvernement représentatif ou la souveraineté constituant des sujets plus excitants que le budget, même si une des caractéristiques de cet âge de l'éloquence parlementaire consistait justement à savoir sortir en permanence des sujets les plus techniques pour élever la discussion en les rattachant aux grandes questions de la philosophie politique. » in ROSANVALLON P., *Politique libérale. Bibliographie sélective du libéralisme politique français (1814-1875)*, (préf.), Paris, Librairie historique « Le Conservateur », 1994, n° 120.

avec les principes libéraux qui prescrivent plutôt un gouvernement modeste ? La réponse que je donnerai à cette question est sans équivoque : non seulement cet interventionnisme n'est pas contradictoire avec le libéralisme, mais je dirais qu'il rencontre son essence même. Fondé sur les Lumières et la rationalité pratique, le gouvernement libéral appelle naturellement l'extension du savoir. Pour Guizot, la Raison avec un « R » majuscule est même la seule source légitime du pouvoir. « Je ne crois ni au droit divin, ni à la souveraineté du peuple, écrit-il en 1820. Je crois à la souveraineté de la raison, de la justice et du droit : c'est-là le souverain légitime que cherche le monde<sup>4</sup>. » En rejetant les deux grands principes alors en concurrence, le droit divin et l'onction populaire, en renvoyant, au fond, dos-à-dos l'Ancien Régime et la Révolution, Guizot entend ouvrir une troisième voie à la légitimité politique. Elle fut jugée alors bien circonstancielle et bien opportuniste<sup>5</sup>. Elle est pourtant d'une modernité absolue.

En 1830, après quarante ans de passions révolutionnaires, les libéraux veulent fonder le pouvoir sur la raison, sur le pragmatisme, sur l'efficacité<sup>6</sup>. L'extension des lumières est donc une condition centrale de ce grand dessein. Mais la politique de l'instruction publique est-elle uniquement justifiable par cette approche rationaliste du gouvernement ? Il existe en effet une autre dimension du « gouvernement des esprits » : le volontarisme moral<sup>7</sup>. Il faut citer ici un discours prononcé par Guizot en 1834. Alors

---

<sup>4</sup> GUIZOT F., *Du gouvernement de la France depuis la restauration et du ministère actuel*, Paris, Librairie française de Ladvocat, 1820, p. 201.

<sup>5</sup> Elle est pourtant d'une modernité absolue. C'est elle qui conduit, selon Pierre Manent, à « délivrer le libéralisme des habitudes oppositionnelles » et, pendant dix huit ans, le rendre « gouvernant ». MANENT P., *Histoire intellectuelle du libéralisme*, Paris, Hachette, coll. Pluriel, 1988, p. 202.

<sup>6</sup> Comme l'écrit Guizot dans ses *Mémoires*, « En acceptant franchement la nouvelle société française telle que toute notre histoire, et non pas seulement 1789, l'a faite, [les Doctrinaires] entreprirent de fonder son gouvernement et pourtant toutes autres que les théories au nom desquelles on avait détruit l'ancienne société, ou les maximes incohérentes qu'on essayait d'évoquer pour les reconstruire. [...] leurs idées se présentaient comme propres à régénérer en même temps qu'à clore la Révolution. » in GUIZOT F., *Mémoires pour servir l'histoire de mon temps*, Paris, Michel Lévy Frères, 1858-1867, t. 1, p.157-159.

<sup>7</sup> Le terme « moral » désigne tout ce qui concerne les valeurs de l'esprit : comme l'écrit Guizot, ce sont « les croyances religieuses et les idées philosophiques, les sciences, les lettres, les arts. » Ces faits proprement moraux qui, précise-t-il, « paraissent s'adresser à l'homme, soit pour le perfectionner, soit pour le charmer, et avoir plutôt pour but son

ministre de l'Instruction publique, il plaide devant les députés pour une extension de son budget. « Il n'en est pas des besoins moraux et intellectuels comme des besoins matériels. [...] ; moins ils sont satisfaits et moins ils aspirent à se satisfaire ; moins on est éclairé et moins on sent le besoin des lumières [...] . Il faut alors que le gouvernement, que la portion supérieure de la société aillent provoquer dans le sein des masses ce besoin de lumières, ce besoin d'élévation morale qu'elles ne sentent pas. » Et Guizot d'ajouter : « rendez-vous compte de la tâche du pouvoir obligé de soulever ce poids énorme d'une population qui ne sent pas le besoin de s'élever et à qui il faut l'inspirer<sup>8</sup>. »

Si Guizot parle des Lumières, il évoque aussi une dimension morale qui n'est pas réductible au besoin d'instruction. Ce faisant, il assigne au pouvoir un rôle « ontologique » relativement inédit. Pour Guizot, en dépit de son libéralisme, la responsabilité de l'État est donc immense. Elle regarde le champ de l'intelligence mais aussi celui de l'éthique. Dans un passage de ses *Mémoires* qui mérite ici d'être longuement cité, Guizot nous donne la clé de cette responsabilité nouvelle. « L'Église avait seule jadis le gouvernement des esprits, elle possédait à la fois l'autorité morale et la suprématie intellectuelle. Elle était chargée de nourrir les intelligences comme de régler les âmes, et la science était son domaine presque aussi exclusivement que la foi. » Depuis, « l'intelligence et la science se sont sécularisées ; les laïques sont entrés en foule dans le champ des sciences morales et l'ont cultivé avec éclat ». Et « précisément parce qu'elles sont maintenant plus laïques, plus puissantes et plus libres que jadis, l'intelligence et la science ne sauraient rester en dehors du gouvernement de la société<sup>9</sup> ». Celui-ci ne doit pas davantage « rester étranger au développement moral des générations successives, et [...] à mesure qu'elles paraissent sur la scène,

---

amélioration intérieure, ou son plaisir, que sa condition sociale» in GUIZOT F., *Histoire de la civilisation en Europe*, Paris, Hachette, coll. Pluriel, édition de Rosanvallon P., 1985, (1<sup>re</sup> éd. 1828-1832), p. 59-66.

<sup>8</sup> « Discours de M. Guizot, ministre de l'Instruction publique, dans la discussion générale du budget de l'instruction publique », MAVIDAL J. et LAURENT E. (dir.), *Archives parlementaires de 1787 à 1860, recueil complet des débats législatifs et politiques des chambres françaises, imprimé par ordre du Corps législatif*, deuxième série (1800 à 1860), Paris, Librairie administrative Paul Dupont, 1868, t. XC, chambre des députés, 8 mai 1834, p. 98.

<sup>9</sup> GUIZOT F., *Mémoires*, *op. cit.*, t. III, p. 15-16.

il (doit pouvoir) établir des liens intimes entre elles et l'État » ; cela constitue, conclut Guizot, « la part légitime et nécessaire du gouvernement civil dans l'ordre intellectuel<sup>10</sup> ».

Pour Guizot, aucun gouvernement ne pourra donc plus s'affranchir d'assumer cette autorité morale et spirituelle, autrefois propriété quasiment exclusive de l'Église, et dont elle a été dépossédée sans retour. À la tribune du Parlement, Guizot ne cessera de défendre cette idée. Ainsi, dès mars 1830, quelques mois avant son accession au pouvoir, il expose en quelque sorte le programme du futur régime. Élu depuis quelques semaines à la Chambre des députés, il y prononce un discours dans lequel il théorise très précisément le transfert de cette autorité au profit de l'État : le gouvernement, déclare-t-il, « ne consiste pas uniquement dans les actes positifs et matériels par lesquels il se manifeste ». Il lui faut aussi jouir de « l'autorité sur les esprits, [de] l'ascendant moral, cet ascendant qui convient si bien dans les pays libres, car il détermine les volontés sans rien commander. [...] C'est là une importante partie du pouvoir, la première peut-être en efficacité comme en dignité. [...] C'est aussi celle [...] dont le rétablissement est aujourd'hui le plus désirable pour notre patrie<sup>11</sup>. »

Au fond, comme Marcel Gauchet l'affirme au sujet de la III<sup>e</sup> République, il est permis de dire que, dès 1830, « la puissance temporelle est mise en demeure d'affirmer sa prééminence « spirituelle<sup>12</sup> ». Si la religion n'est pas exclue de l'édification de la morale publique, elle n'en est plus l'unique inspiratrice. Avant la III<sup>e</sup> République, il revient à la monarchie de Juillet d'être le premier régime à institutionnaliser solennellement cette évolution. En effet, dans la charte de 1830, l'article disposant que « la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'État », cet article est supprimé. Désormais simple religion « professée par la majorité des Français », le catholicisme, pas davantage qu'un autre culte, n'est plus élevé « au rang de vérité légale », selon l'expression du libéral Barante, mais revêt à présent la simple condition « des sentiments, des espérances, des opi-

<sup>10</sup> *Ibidem*, t. III, p. 14-17.

<sup>11</sup> *Discussion de l'adresse au roi, Archives parlementaires, op.cit.*, t. LXI, Chambre des députés, 16 mars 1830, p. 601.

<sup>12</sup> GAUCHET M., *La religion dans la démocratie. Parcours de la laïcité*, Paris, Gallimard, coll. Le Débat, 1998, p. 46.

nions<sup>13</sup> ». De même, comme il n'appartient plus à l'Église de déterminer ce qui est moral dans la conduite du gouvernement, c'est à l'État d'assumer un rôle explicitement ontologique.

S'il y est contraint, c'est parce qu'une refondation morale est indispensable. En 1820, dans l'un de ses premiers essais politiques, Guizot esquisse une analyse du vide moral qui saisit la France après la chute de l'Empire : « Il y a un grand malheur pour la génération qui va paraître. Elle n'hérite des temps qui l'ont précédée que des besoins et des intérêts. [...] Nuls principes fixes, nulles nécessités reconnues, nulles habitudes réglées ne lui ont été transmises. [...] Lois, opinions, sentiments, situations mêmes, tout a été obscur ou incertain autour de son berceau. » Et il ajoute : cette génération « cherche sa nourriture morale<sup>14</sup> ».

La raison principale de cette dissolution est, pour Guizot, l'hégémonie de l'égalitarisme établie depuis la Révolution. Saisissant tout objet, l'égalité entrave les efforts que supposent des domaines fondés sur l'excellence. La morale, l'intelligence, l'art ne peuvent progresser quand tout se juge à l'aune d'une seule toise. C'est ce qui justifie qu'une entité supérieure vienne assurer l'indépendance nécessaire aux progrès de ces sphères immatérielles. Comme le déclare Guizot, depuis « l'introduction du principe de l'égalité dans toutes les parties », la « puissance publique est la seule qui soit réelle et forte<sup>15</sup> ». Ainsi, l'action du pouvoir dans ce « développement moral des générations » appelé par Guizot apparaît bien comme une condition essentielle de sa légitimité. Il revient donc à la monarchie de Juillet d'assumer pour la première fois aussi explicitement, ce magistère moral.

## Le « gouvernement des esprits » en actes

Nous l'avons vu, le premier des besoins moraux est celui de disposer des lumières. Le volontarisme éducatif du régime constitue donc l'incarnation par excellence du déplacement de la production des valeurs de l'Église

---

<sup>13</sup> *Discours de M. de Barante sur le projet de loi relatif au sacrilège, Archives parlementaires, op. cit., t. XLIII, Chambre des pairs, 12 février 1825, p. 134.*

<sup>14</sup> GUIZOT E., *Du gouvernement de la France depuis la Restauration et du ministère actuel*, Paris, Librairie française de Ladvocat, 1820, p. 152.

<sup>15</sup> *Discours de M. Guizot relatif au projet de loi sur les Journaux et les Écrits périodiques, Archives parlementaires, op. cit., t. XXIV, Chambre des députés, 3 mai 1819, p. 166.*

vers la puissance publique. Il s'agit là d'un combat mené par les libéraux tout au long de la Restauration. Geste symbolique, la charte de 1830 (art. 69) fait rentrer l'instruction publique dans le cercle des obligations constitutionnelles. « L'instruction primaire est une dette de l'État envers la population<sup>16</sup> », déclare Guizot quand il vient défendre son projet de loi. En profonde cohérence avec les engagements du régime et sa philosophie, ce volontarisme éducatif est naturellement l'incarnation d'une valeur. Celle que les lumières sont préférables à l'ignorance. Or, un tel positionnement ne va pas de soi à cette époque. Durant la Restauration, le Parlement sera le théâtre d'un nombre infini de débats sur ce thème. Ainsi, dès 1823, le chef des députés libéraux, Royer-Collard ne déclare-t-il pas dans le débat sur le budget de l'instruction publique : « Il y a des personnes, [...] qui croient que l'ignorance est bonne, qu'elle dispose les classes inférieures au respect et à la soumission, [...] qu'elle est un principe d'ordre. Quand j'entends ces choses [...] j'avoue que je serais tenté de demander s'il y a deux espèces humaines<sup>17</sup>. » Dans ce même débat, Benjamin Constant, remarque à son tour : « Il est clair qu'on ne désire pas que l'instruction soit universellement répandue dans la nation ; il est clair qu'on veut laisser dans un état plus ou moins grand d'ignorance l'immense majorité des Français<sup>18</sup>. » Lors d'un autre débat sur ce sujet, en 1831, Lamartine appelle, je le cite, « le gouvernement à exercer son initiative en faveur du vaste et complet système d'instruction et de moralisation publique ». Il importe « que tous nos efforts civilisateurs se concentrent et se vivifient dans un grand ministère de l'intelligence publique », œuvrant « pour que les écoles normales se multiplient », « que les livres élémentaires se propagent », et enfin « que les hautes études, les lettres et les beaux-arts [...] obtiennent place, action et propriété dans nos institutions<sup>19</sup> ».

---

<sup>16</sup> *Discours de M. Guizot, ministre de l'Instruction publique, relatif au projet de loi sur l'instruction primaire, Archives parlementaires, op. cit., t. LXXXIII, chambre des pairs, 6 mai 1833, p. 371.*

<sup>17</sup> *Discours de M. Royer-Collard dans le débat relatif au budget de 1823. Chap. IV. Collèges royaux et établissements d'instruction publique, Archives parlementaires, op. cit., t. XXXVII, Chambre des députés, 25 juillet 1822, p. 660.*

<sup>18</sup> *Discours de M. Benjamin Constant dans le débat relatif au budget de 1823. Chap. IV. Collèges royaux et établissements d'instruction publique, Archives parlementaires, op. cit., t. XXXVII, Chambre des députés, 26 juillet 1822, p. 661.*

<sup>19</sup> *Discours de M. de Lamartine dans la discussion générale du budget de l'instruction publique, Archives*

Si l'État est investi d'un tel rôle, affirme Guizot, c'est que l'Église « ne peut suffire aujourd'hui à une telle destination<sup>20</sup>. » Pourquoi ? Parce qu'au cœur du gouvernement des esprits, se tient la défense de la liberté<sup>21</sup>. Et, je cite Guizot : « Il faut bien le dire, la liberté de la pensée et de la conscience, ce ne sont pas des influences religieuses qui l'ont conquise, ce sont des influences civiles, des idées civiles, des pouvoirs civils. » Sans doute, conclut-il, « l'État n'est point athée; mais l'État est laïque et doit rester laïque, pour le salut de toutes les libertés que nous avons conquises<sup>22</sup> ».

Dans ses *Mémoires*, Guizot s'explique longuement sur la façon dont il s'est efforcé d'inscrire concrètement ce « gouvernement des esprits » dans les institutions. Il fallait, je le cite, que « les forces vouées aux travaux intellectuels, les supériorités lettrées et savantes » soient « attirées vers le gouvernement, librement groupées autour de lui et amenées à vivre avec lui en rapport naturel et habituel<sup>23</sup> ». Aussi, « désireux d'exercer [...] quelque influence sur les travaux des lettres et des arts<sup>24</sup> », Guizot souhaite donner à cette administration qui n'avait jusque-là, précise-t-il, « guère été qu'un expédient [...] son extension légitime et son organisation rationnelle ». Son vœu est bien de la transformer « en rouage complet et régulier, capable de rendre à la société et au pouvoir, dans l'ordre intellectuel et moral, les services dont [...] ils ne sauraient se passer<sup>25</sup> ».

Dès 1830, Guizot avait eu l'occasion de donner une traduction matérielle à ce credo. Nommé ministre de l'Intérieur par le nouveau régime

---

*Parlementaires*, op. cit., t. xc, Chambre des députés, 8 mai 1834, p. 96.

<sup>20</sup> *Discours sur le projet de loi relatif à la liberté d'enseignement en matière d'instruction secondaire, chambre des pairs, 25 avril 1844* in GUIZOT F., *Histoire parlementaire de France*, Paris, Michel Lévy Frères, 1864, t. IV, p.325.

<sup>21</sup> Pour Jacques Billard, le gouvernement des esprits prôné par Guizot « n'est en aucun cas une restriction de la liberté de penser, tout simplement parce que le gouvernement des esprits n'est pas le gouvernement de la raison. En elle-même, la raison est proprement ingouvernable. [...] L'esprit, au contraire, a besoin d'être gouverné [...], il faut [...] l'habituer à ne se rendre qu'à la seule raison ». BILLARD J., *De l'École à la République : Guizot et Victor Cousin*, Paris, PUF, 1998, p. 62-86.

<sup>22</sup> *Discours de M. Guizot sur le projet de loi relatif à la liberté d'enseignement en matière d'instruction secondaire, chambre des pairs, 25 avril 1844*, *Histoire parlementaire de France*, op. cit., p. 326.

<sup>23</sup> GUIZOT F., *Mémoires*, op. cit., t.III, p. 16-17.

<sup>24</sup> *Ibidem*, t. II, p. 68.

<sup>25</sup> *Ibid*, t. III, p.35.

quelques jours seulement après les Trois Glorieuses, il entreprend de réformer profondément le ministère et crée à cette occasion une direction des sciences, des belles-lettres et des beaux-arts. Gabriel de Broglie souligne l'originalité de cette innovation : « C'était la première fois qu'une grande administration se consacrait aux questions intellectuelles et culturelles<sup>26</sup>. » Très étendu au cours d'une période de seulement trois mois, l'activisme du nouveau ministre dans ce domaine se traduit notamment par la création de l'Inspection générale des monuments historiques. Lors de son retour au gouvernement, deux ans plus tard, Guizot dispose avec le ministère de l'Instruction publique d'un instrument plus adapté à ses desseins.

L'ordonnance du 11 octobre 1832, qu'il prend pour réorganiser son administration, lui confère, écrit-il dans ses *Mémoires*, outre « ses possessions et ses limites naturelles », une tutelle sur « d'une part, tous les grands établissements d'instruction fondés en dehors de l'Université, le Collège de France, le Muséum d'histoire naturelle, l'École des chartes, les écoles spéciales de langues orientales et d'archéologie ; d'autre part, les grands établissements consacrés, [...] au progrès des sciences et des lettres, l'Institut, les diverses sociétés savantes, les bibliothèques, les encouragements scientifiques et littéraires ». Si les beaux-arts n'entrent pas dans ce découpage, Guizot le déplore, jugeant qu'une tutelle de son ministère dans ce domaine représente « la part d'influence qui devrait lui appartenir » car « les arts ont, avec les lettres, des liens naturels et nécessaires<sup>27</sup> ». En dépit de ce qu'il désigne comme des lacunes, Guizot pose les bases administratives d'un volontarisme auquel les régimes suivants ne renonceront pas. Pour la première fois, l'essentiel des domaines concernés par ce que l'on désignerait aujourd'hui comme les « affaires culturelles » est explicitement intégré dans un champ unifié de compétences ministérielles. Le « gouvernement des esprits » se voit donc doté d'un instrument à l'efficacité et la lisibilité

---

<sup>26</sup> BROGLIE, G. DE, *Guizot*, Paris, Perrin, 1990, p.129.

<sup>27</sup> Et Guizot ajoute, avec une modernité saisissante si l'on songe à la future création d'un ministère des Affaires culturelles : « Placés hors de la sphère des lettres et dans le domaine de l'administration ordinaire, les arts courent le grand risque de tomber sous le joug, ou de la seule utilité matérielle, ou des petites fantaisies du public. Le département de l'instruction publique a encore, sous ce rapport et dans l'intérêt des arts eux mêmes, une importante conquête à faire. », GUIZOT F., *Mémoires, op. cit.*, t. III, p. 34-35.

inédites et qui préfigure ce « grand ministère de l'intelligence » souhaité par Lamartine<sup>28</sup>.

Toutefois, une telle révolution ne peut se faire sans réticence. Les relations que le pouvoir entretient avec le monde intellectuel, sont traditionnellement embarrassées. Dans la mesure où il appartient aux deux univers, tour à tour « savant et politique », Guizot est en position de modifier la donne. Comme il l'écrit dans ses *Mémoires*, « J'entrai au ministère de l'instruction publique profondément convaincu que c'est maintenant pour le gouvernement de la France, quelque nom qu'il porte, un intérêt éminent de se montrer, exempt de toute crainte, mais bienveillant et protecteur pour les travaux de l'esprit humain<sup>29</sup> ». Il faut désormais « sortir [...] de l'ornière administrative » et « agir autrement que par des commis et des instructions ». En connaissance de cause, Guizot esquisse donc une nouvelle économie de relations entre le pouvoir, les lettres et les sciences. Très conscient de la méfiance réciproque qui les anime, il donne les principes qui doivent gouverner la relation entre ces deux mondes : « Pour traiter convenablement avec les lettrés et les artistes, ce n'est pas assez d'une sympathie générale et protectrice [...]. L'esprit est une puissance libre et fière, et qui ne donne sincèrement sa bienveillance que lorsqu'elle se sent respectée dans sa dignité et sa liberté [...]; elle attend de ses patrons autre chose que leurs faveurs ; elle n'est satisfaite et reconnaissante que lorsqu'elle rencontre en eux une appréciation intelligente et vive de ses mérites et de ses œuvres<sup>30</sup>. »

Cette vision d'une relation apaisée et réciproquement éclairée entre savoir et pouvoir, est naturellement un élément central du gouvernement des esprits. Une fois parvenu aux responsabilités ministérielles, Guizot s'emploie à concrétiser cette approche dans des institutions durables. En particulier, sa volonté de développer une politique mémoriale et historienne, lui en donne l'occasion. Guizot croit profondément que la France pourra clôturer le cycle révolutionnaire initié en 1789, tant par l'édification d'une *mémoire* commune, que par l'écriture d'une *histoire* nationale. Histo-

---

<sup>28</sup> *Discours de M. de Lamartine dans la discussion générale du budget de l'instruction publique, Archives Parlementaires, op. cit., t. xc, Chambre des députés, 8 mai 1834, p. 96.*

<sup>29</sup> GUIZOT F., *Mémoires, op. cit., t. III, p.146.*

<sup>30</sup> *Ibidem, t. II, p. 64-65.*

rien avant d'être ministre, il est persuadé du rôle moral que peut jouer la connaissance du passé dans la refondation que poursuit le régime. Il écrit dans ses *Mémoires* : « Plus j'y ai pensé, plus je suis demeuré convaincu que je ne m'exagérais point l'intérêt que doit avoir, pour une nation, sa propre histoire, ni ce qu'elle gagne, en intelligence politique comme en dignité morale, à la connaître et à l'aimer<sup>31</sup>. » La connaissance du passé revêt aussi une dimension stratégique essentielle pour le nouveau régime. En plaçant son avènement sous le signe de la civilisation en marche, du triomphe historique de la raison, la monarchie de Juillet entend renforcer sa légitimité.

Il s'agit d'abord de rompre avec les contradictions de la Restauration, entre son obsession commémorative incarnée par la loi sur le deuil, et la politique de l'oubli instituée par la charte qui, par exemple, prohibe la recherche des opinions passées. Guizot entend promouvoir l'instauration progressive d'une mémoire dépassionnée, éclairée par le travail des historiens. Le régime manifeste cette intention par de nombreuses initiatives. Naturellement, le musée historique de Versailles, dédié « à toutes les gloires de la France » occupe une place de choix dans cette politique mémoriale. Ce musée vise à relever le triple défi devant lequel le régime est placé : fonder sa propre crédibilité en s'inscrivant dans une continuité historique désignée comme étant « nationale » ; obliger les partis à se réunir derrière lui en offrant au pays une « image », au sens propre, de la réconciliation générale ; œuvrer à la refondation morale de la société postrévolutionnaire en érigeant la mémoire comme une valeur supérieure.

Mais l'un des grands combats de celui qui reste un historien positiviste, soucieux de travailler sur des documents originaux, sera la protection et la diffusion des archives. L'action la plus significative de Guizot est ici l'installation, en 1835, au ministère de l'Instruction publique, d'un Comité permanent des travaux historiques et scientifiques chargé de conduire la publication, financée par l'État, des archives majeures de l'histoire de France. D'une longévité exceptionnelle, – il existe toujours – on peut dire que cet organe est à l'origine du plus important programme de publication d'archives que la France ait jamais connu. Guizot participe aussi directement à la création de l'École française d'Athènes (1847) dont l'objet est de contribuer au développement de l'archéologie et de l'histoire antique.

---

<sup>31</sup> *Ibid.*, t. III, p.170-171.

Par ailleurs, il inspire la réforme de l'École des Chartes en vue d'accroître ses moyens et son prestige. Une autre innovation majeure est évidemment la création de l'Inspection des monuments historiques. Elle aussi a résisté aux vicissitudes de l'administration. Et dès ses débuts, Mérimée devait lui conférer ses lettres de noblesses et de notoriété.

\*

Je conclurai en évoquant une dernière création de Guizot. Il s'agit en fait de la refondation d'une institution abolie par Napoléon : l'Académie des sciences morales et politiques, qui s'appelait la « classe » des sciences morales et politiques lors de sa création par le Directoire. La lettre que Guizot adresse au roi en 1832, à l'appui de sa proposition, constitue une synthèse remarquable de ses intentions : créer un lieu indépendant capable d'élaborer un savoir scientifique sur le gouvernement. « Les motifs de cette proposition sont puisés dans les principes mêmes du gouvernement de Votre Majesté, de ce gouvernement qui s'appuie sur la raison publique [...] Les sciences morales et politiques [...] influent directement parmi nous sur le sort de la société, elles modifient rapidement et les lois et les mœurs. » Elles ont acquis « un caractère vraiment scientifique ». Il est donc utile aujourd'hui de leur « consacrer une institution spéciale, et de les constituer en un corps savant destiné à les cultiver en commun, [et] à en propager hors de son sein l'étude et le développement<sup>32</sup> ». Il précise les objectifs qu'il poursuit dans ses *Mémoires* :

Nous vivons dans une société à la fois dissoute et concentrée, qui montre partout l'individu isolé face à la toute puissance de l'État. Nous cherchons depuis longtemps déjà quelques remèdes à ces lacunes d'un état social qui, à côté de grands bienfaits publics, laisse les droits bien faibles, les libertés bien mal assurées et les existences individuelles à la fois bien languissantes et bien mobiles. Les académies sont aujourd'hui, dans l'ordre intellectuel, le remède naturel et presque unique à ce grave défaut de notre société générale ; elles groupent sous un drapeau pacifique, sans leur imposer aucun joug, ni aucune unité factice, des hommes distingués qui, sans ce lien, resteraient absolument étrangers les uns aux autres ; et en les groupant, elles procurent à tous, avec les plaisirs de généreuses relations, des moyens d'influence et des garanties d'indépendance. Au dehors, elles attirent les

---

<sup>32</sup> *Lettre proposant au roi le rétablissement de l'Académie des Sciences morales et politiques*, publiée dans *Le Moniteur* du 24 octobre 1832.

esprits vers les études et les questions où ils peuvent s'exercer et se satisfaire sans se déchaîner ; elles les contiennent dans certaines limites de raison et de convenance en provoquant leur activité et en soutenant leur liberté<sup>33</sup>.

Pour Pierre Rosanvallon, le but poursuivi par Guizot « était de constituer une sociabilité intellectuelle et savante vivant d'elle-même à l'ombre de l'État, de créer une puissance morale librement alliée au pouvoir<sup>34</sup> ». Au fond, la refondation de cette académie illustre assez bien l'ambition centrale du « gouvernement des esprits » : dans une société désormais démocratique et, par conséquent, désertée par la transcendance, dans un univers où tout est considéré à l'aune de l'égalité, le seul moyen de permettre la réflexion sur les fins dernières, sur la beauté, sur la vérité, sur la justice, en échappant à la loi du nombre, à la tyrannie de l'opinion, le seul moyen n'est-il pas de confier à l'État la protection d'institutions libres et indépendantes, capables d'accueillir et de faire progresser cette réflexion ? Le gouvernement des esprits est donc moins une politique « culturelle » au sens actuel, qu'une entreprise dédiée à promouvoir la carrière de l'esprit ; une carrière sans entrave, nourrie par les sociabilités libres, et lui permettant d'exprimer toutes ses potentialités. Or, cette ambition n'est-elle pas l'essence même de la vision libérale du rôle assigné à l'État ?

À certains égards, la politique culturelle d'aujourd'hui, dans la mesure où elle entend « démocratiser l'accès à la culture », voire « démocratiser la culture » elle-même, cette politique se situe souvent à l'opposé d'une telle démarche. En 1830, Guizot se lamentait de ce qu'aucun acteur ne s'était substitué à l'Église pour assurer « l'autorité morale et la suprématie intellectuelle » qui la caractérisait sous l'Ancien Régime. L'État apparaissait alors comme l'unique puissance susceptible de faire triompher l'intérêt général en ces matières. Les choses ont aujourd'hui changé mais cette responsabilité de l'État demeure. En effet, peut-on prétendre que l'indépendance morale et intellectuelle de tous est assurée quand les productions de l'industrie culturelle concurrencent désormais l'ensemble des œuvres intellectuelles, morales et artistiques ? C'est encore la puissance publique qui est la seule à pouvoir proposer une alternative à ces acteurs hégémoniques. A tout le moins, c'est la seule qui peut encore protéger

---

<sup>33</sup> GUIZOT F, *Mémoires*, *op. cit.*, t. III, p. 158-159.

<sup>34</sup> ROSANVALLON P, *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985, p. 227.

ces entités non entièrement dépendantes des données économiques. Et surtout, c'est toujours à l'État que revient d'assurer une éducation nationale capable de transmettre à tous les outils d'une autonomie véritable.

Comme Guizot le prescrivait pour la monarchie libérale, notre État devenu démocratique ne peut sans déchoir, renoncer à prendre sa part dans le « développement moral des générations ». Comme en 1830, l'époque actuelle est dominée par les problèmes de l'éducation, de la mémoire collective et d'une certaine « dissolution » de la société. Le moment est peut-être venu de repenser notre politique de l'esprit, à la lumière de cette leçon libérale que nous administre Guizot.

Jean-Miguel Pire

# Conclusions



## François Guizot : Passé-Présent

« Guizot : passé-présent », cela signifie d'abord, comme toujours en histoire, qu'il faut se méfier des anachronismes. S'agissant du récit des événements et des données biographiques, c'est l'évidence même, et chacun prend des précautions pour respecter ce principe. Pour l'histoire des idées, c'est moins facile et tout aussi nécessaire d'ailleurs, et la communication de Mme Marzin l'a souligné : la haute figure de Guizot est marquée du signe de l'échec. Quelles sont les raisons de cet échec en politique ? C'est sur ce point que j'aimerais échanger quelques réflexions avec vous, parce que les démêler est un exercice délicat et difficile. Sa longévité, ses multiples champs d'action comme historien, doctrinaire, gouvernant, son propre caractère, sa puissance intellectuelle, amènent à des efforts, selon les périodes, des efforts d'accommodation historique, et le thème de ce colloque y oblige d'ailleurs.

« Guizot : passé-présent » ; il y a deux manières d'entendre ce thème général. La première, c'est Guizot dans l'histoire et dans l'actualité. Bien des intervenants ont adopté ce point de vue, légitimement d'ailleurs, et c'est peut-être l'intérêt principal. Ça a été excellemment traité, et nul ne doute que les actes de ce colloque apporteront à la connaissance de Guizot, sous de multiples aspects, des compléments, des mises au point, des éclairages tout à fait intéressants. L'autre manière d'entendre le thème général, c'est le passé et le présent de Guizot et, bien entendu, de nombreux intervenants se sont aussi livrés au travail de chasser les anachronismes. Et cette approche est peut-être celle qui permet le mieux de discerner les raisons de l'échec politique de Guizot. C'est celle que je privilégierai. Et pour mieux centrer la recherche des causes, j'essaierai de partir de la notion qui fait le plus nettement apparaître l'échec objectif : c'est la montée de la démocratie. Et pour mieux comprendre la perception de Guizot, tout d'abord, j'aimerais comparer ses conceptions avec celles de deux penseurs qui se sont trouvés sur le même sujet à développer leurs pensées à peu près à la même époque. Je veux parler de Chateaubriand et de Tocqueville.

Chateaubriand, sans se laisser emporter par « le torrent poétique et prophétique », comme le dit Marc Fumaroli, a concentré ses analyses sur le sujet dans le dernier livre des *Mémoires d'outre-tombe*. L'avènement victorieux de la démocratie est, pour Chateaubriand, lié historiquement à la décadence de la noblesse, et nous avons tous présent à l'esprit le début des *Mémoires* : l'aristocratie a trois âges successifs, l'âge des supériorités, l'âge des privilèges, l'âge des vanités ; sortie du premier, elle dégénère dans le second et s'éteint dans le dernier. Tout est dit. S'ouvre l'âge de la démocratie, et il souligne qu'au contraire de l'aristocratie anglaise, l'aristocratie française n'a pas su maintenir ses traditions, son autorité et son rôle à l'égard des libertés de l'ensemble de la population, rôle qu'a exercé l'aristocratie anglaise, même au milieu des turbulences politiques. Donc, Chateaubriand prend acte de ce fait irréversible : l'âge de la démocratie a sonné ; la Restauration n'est qu'une étape destinée à marquer le pas après les événements de la Révolution et de l'Empire. Et puis, le dernier livre des *Mémoires d'outre-tombe* arrive comme un testament, comme une véritable eschatologie de la société démocratique ; je ne répète pas, mais nous avons tous à l'esprit ces lignes, ces pages fulgurantes, au rebours de la philosophie des Lumières. Chateaubriand s'en explique : il dit que l'instruction plus largement répandue, qui éclaire l'intelligence et élargit les idées, ne réussira pas seule à rendre à la société démocratique une cohésion sociale que la Révolution a définitivement ruinée. Pourquoi cela ? Parce que la liberté procurée par les lumières de l'esprit ne s'appuie pas sur les lumières de la religion. « Oui, la société périra – je cite Chateaubriand –, la liberté qui pouvait sauver le monde ne marchera pas ; faute de s'appuyer sur la religion, l'ordre qui pouvait maintenir la régularité ne s'établira pas solidement, parce que l'anarchie des idées le combat ». C'est un pronostic un peu sombre, mais le principe général, le principe salvateur pour Chateaubriand c'est la religion, c'est même, précise-t-il, l'Évangile. Partant de ce constat, il affirme que le christianisme renferme, outre la loi divine et la loi morale, la loi politique, c'est-à-dire la liberté, l'égalité et la fraternité. L'avènement de la démocratie est un processus historique inéluctable dont la Révolution n'a été qu'un moment. Mais si l'humanité veut sauvegarder son avenir, elle doit retrouver l'inspiration chrétienne, terme ultime de la loi évangélique qui est l'idéal même de la démocratie.

Tocqueville rejoint, dans une certaine mesure, la haute analyse exigeante de Chateaubriand. Il y a bien des points communs entre les deux penseurs, et tous deux ont conscience d'appartenir à une catégorie sociale condamnée par le cours de l'histoire. Tous deux pensent que la montée du phénomène égalitaire est constatable dans tout l'univers chrétien, disent-ils, et Tocqueville dit : « c'est le fait continu le plus ancien et le plus permanent de l'histoire. » Toutes les classes de la société ont concouru, volontairement ou non, au développement de l'égalité des conditions, aveugles instruments dans la main de Dieu. Le clergé a ouvert ses rangs à tous ; l'aristocratie s'est ouverte aussi à d'autres catégories, la monarchie a eu le soin de niveler toutes les catégories de la population, et le développement progressif de l'humanité est pour Tocqueville un fait providentiel. Providentiel, cela ne veut pas dire seulement dans son esprit, nécessaire, qui heureusement est arrivé. Non, il dit providentiel au sens de Bossuet, c'est-à-dire qu'il voit dans ce fait la sagesse d'un plan divin. Tocqueville, on le sait, recourt fréquemment au vocable religieux ; devant la montée de la démocratie, il évoque une terreur religieuse et il affirme : vouloir arrêter la démocratie, c'est lutter contre Dieu même. Le recours à ce vocabulaire religieux peut rapprocher Chateaubriand et Tocqueville ; la démocratie est pour Tocqueville conforme à l'essence du christianisme. « Le christianisme, qui a rendu les hommes égaux devant Dieu, ne répugne pas à voir tous les citoyens égaux devant la loi. » Mais ayant dit cela, l'œuvre de Tocqueville abonde en notations péjoratives sur la démocratie ; il ne se laisse pas impressionner et il emploie un autre registre de vocabulaire, le registre de la catastrophe. Pour lui, c'est le raz-de-marée, c'est l'inondation. Il va même, dans ses *Souvenirs*, jusqu'à affirmer que les fous jouent un grand rôle dans la révolution démocratique. Et lorsqu'il peint ce que pourrait être une société démocratique, tous les termes utilisés concourent à définir le règne de la médiocrité. Je le cite : « le spectacle de cette uniformité universelle m'attriste et me glace, et je suis tenté de regretter la société qui n'est plus. » Tocqueville est bien, sur ce terrain, l'héritier spirituel de Chateaubriand ; il y a une nostalgie qui s'exprime par rapport à la grandeur passée, mais l'avènement de la société démocratique étant pour tous les deux inéluctable, ils ont à cœur de mener une réflexion sur la façon dont la société à venir peut faire émerger le meilleur.

Trouve-t-on la même vision chez Guizot ?

On ne trouve pas exactement cette ambivalence. Guizot n'est pas sensible au déclin de l'aristocratie qui rend inéluctable l'avènement de la démocratie. Il se place d'emblée dans la période d'après et il dit à Tocqueville, non sans cruauté : « pour moi, vous êtes un aristocrate vaincu qui avez accepté sa défaite. » Mais apprécier le jugement de Guizot, est à la fois plus facile et plus complexe que chez Chateaubriand et Tocqueville. Plus facile parce que Guizot n'a pas varié d'un pouce, pas même introduit de nuances. Il a une formule, utilisée en 1848, mais déjà avant, et longtemps après : « la démocratie – dit-il – est une idolâtrie. » Plus complexe, parce qu'il est à la fois un homme de pensée et d'action, dont l'activité se déploie sur de multiples plans successifs, parfois simultanés. On ne peut dissocier l'historien qu'il est toujours, du doctrinaire qui essaie de s'appuyer sur l'historien, du gouvernant qui est historien au pouvoir, qui est doctrinaire au pouvoir, mais qui est un politique, un pragmatique, dans l'exercice du pouvoir. Sa conception de la démocratie est donc fondée sur l'état de la civilisation au moment de la Révolution, et sa philosophie et son action s'appuient sur l'expérience. Et c'est ici qu'intervient la distinction que j'ai esquissée au commencement de ces propos : le passé de Guizot et le présent de Guizot.

Pour le passé de Guizot, il faut rappeler que le surgissement de la Révolution française, et surtout l'épisode de la Terreur, ont bouleversé son existence. C'est aussi le cas de Chateaubriand et de Tocqueville. Chateaubriand a vu, dans son exil londonien, son frère aîné partir sur l'échafaud, sa mère, sa femme et ses sœurs jetées en prison, il a vu aussi sa famille d'adoption, les Malesherbes, à laquelle il était lié par le mariage de son frère Jean-Baptiste, être décimée par la Terreur : l'illustre Malesherbes, sa fille, Madame de Rozambo, son mari, sa petite-fille et son mari Jean-Baptiste Chateaubriand ont été exécutés en 1794. Ces disparitions successives ont marqué également le jeune Tocqueville, qui bien que né, lui, en 1805, était lui-même l'arrière-petit-fils de Malesherbes et le neveu par alliance de Chateaubriand. Guizot, né en 1787, vit son père, avocat, girondin, monter sur l'échafaud à Nîmes ; il ne le vit pas monter, mais je rappelle qu'il lui rendit visite quelques jours avant sa mort – il avait sept ans – et ceci dans un contexte familial particulièrement douloureux, puisque son beau-père, procureur général, et syndic du département du Gard, c'est-à-dire quelque

chose comme préfet, s'était refusé à intervenir pour le sauver. Ce bref rappel historique n'a pas seulement une valeur anecdotique ; d'ailleurs, ils ne sont pas les seuls. Il faut rappeler que Louis-Philippe est un fils de guillotiné, Molé, Victor de Broglie, tous fils de guillotines. Ils n'en parlaient jamais, mais ils avaient tous la hantise du retour de la violence, des événements tragiques ; cette hantise dominera leur vie, leur pensée, mais aussi la conscience de la catégorie dominante de la population à l'époque, la bourgeoisie, qui s'opposera toujours au retour des violences. C'est un des traits permanents de l'histoire de la France au XIX<sup>e</sup> siècle. Le passé de Guizot, c'est aussi le fait que le mouvement démocratique en France, contrairement au mouvement des idées d'égalité en Angleterre, ne peut grandir et prospérer que dans l'alliance et au service d'un pouvoir absolu, et donc l'absence de corps intermédiaires, de contrepoids, et peut-être de décentralisation. Guizot partage donc de ce point de vue les analyses de Chateaubriand et de Tocqueville, et pour les mêmes raisons : pour éviter le nivellement par l'égalité.

Le passé et le présent de Guizot, c'est son action de gouvernant. Et auparavant, son action de doctrinaire. Il construit l'œuvre de doctrinaire en vue de l'action qu'il commence déjà à exercer sous la Restauration et qu'il continue sous la monarchie de Juillet. À cet égard, la construction de la philosophie politique de la France nouvelle, ce qu'il essaya de faire, est une application, si on veut, de la maxime d'Auguste Comte : savoir pour comprendre ; comprendre pour agir. Et toute la doctrine de Guizot, le premier « moment Guizot », consiste à achever la Révolution française, en évacuant l'aspect passionnel, mais en retenant l'aspiration à la liberté, à construire le gouvernement qui convient à la France nouvelle, le gouvernement représentatif, stable, fondé sur la raison, et donc progressiste, et enfin à rechercher les principes d'une société qui retrouve les conditions de la paix sociale, c'est-à-dire l'épanouissement de l'homme par les trois principes qui lui paraissent fonder cette paix sociale : la propriété, la famille et la religion.

Le présent de Guizot, c'est dix-huit ans d'exercice du pouvoir. Je dis dix-huit ans dont huit représentent la longévité la plus grande au sommet de l'exercice du pouvoir, de 1840 à 1848. À cet égard, il faut mentionner l'extraordinaire couple gouvernemental qu'il a constitué avec Louis-

Philippe ; on ne s'est pas suffisamment interrogé sur la nature des relations entre Louis-Philippe et Guizot. La correspondance entre le roi et son ministre n'est pas entièrement exploitée, analysée, et Guizot lui-même s'est très peu exprimé sur ses relations avec le personnage de Louis-Philippe, ô combien fascinant et subtil, changeant et difficile. Leur tête-à-tête fut évidemment un élément essentiel du présent de Guizot pendant dix-huit ans. On remarquera d'ailleurs que dans son œuvre il n'y a pas de grand portrait de Louis-Philippe. J'ai relevé une phrase, que j'aime citer, parce qu'elle est pur Guizot. Elle est constituée de monosyllabes, elle forme un bel alexandrin : « Le monde a peu connu d'aussi vraiment bon roi. » Voilà tout ce que Guizot en a dit. C'est pourtant déterminant.

Revenons au présent de Guizot ; on s'achemine vers la fin de la monarchie de Juillet et on voit croître l'idolâtrie démocratique. Guizot a marqué sa pensée d'un texte, *De la démocratie en France*. Le titre, évidemment inspiré de Tocqueville, la date, marquent très nettement cet ouvrage qui ne peut être considéré comme un ouvrage fondamental de la pensée de son auteur. Il y a en fait deux ouvrages dans ce petit opuscule. Il y a un pamphlet, extrêmement daté, de 1848, et qui s'exprime de manière évidemment violente contre la démocratie, avec des phrases qui sont difficilement compréhensibles de nos jours. Il faudrait d'ailleurs s'interroger sur les raisons qui poussèrent Guizot à écrire ces lignes. Mais ce ne sont au fond que quelques formules ; ce n'est pas l'essentiel du livre. Le livre contient en effet une réflexion assez profonde sur les conditions de la paix sociale en France. Cette partie-là est *de facto* détachable de la condamnation de la démocratie. La recherche de cette paix est séparée de la montée du phénomène démocratique, et c'est là que réside une des raisons de l'échec de Guizot : il a cherché à assurer le progrès de la société et les conditions de la paix sociale en France de manière totalement détachée de la montée du phénomène démocratique.

Guizot avait taxé ses adversaires de cécité politique. Ne peut-on pas lui retourner un tel reproche ? Venant d'un tel personnage, dont la puissance intellectuelle et l'acuité politique sont indéniables, on peut se demander quel sens accorder à ce refus obstiné de considérer même le mouvement démocratique, alors que d'autres esprits libéraux aussi brillants que lui n'ont pas tardé à le reconnaître. Ni Chateaubriand, ni Tocqueville n'ont été, bien

entendu, séduits par la démocratie ; ils la redoutaient même au fond de leur cœur autant que Guizot, mais ils n'ont pas refusé d'admettre l'émergence d'un phénomène qui leur paraissait inéluctable. Guizot ne méconnaissait pas la puissance de l'aspiration égalitaire. Il a parlé d'une « séduction en masse » et il a même affirmé que « le monde n'a jamais rien connu de pareil ». Il a cherché peut-être à intégrer cette réalité à sa vision du monde, mais pas à sa doctrine. De la même manière que Tocqueville, il pensait que le système démocratique était bon pour les jeunes nations, et l'Amérique en particulier, mais qu'il n'était pas adapté aux vieilles nations européennes dont la société était déjà constituée et n'allait pas se laisser bouleverser par ce mouvement montant. Comme Tocqueville, il estimait qu'une nation doit être gouvernée par ses élites. Mais Guizot pratiquait moins que Tocqueville le culte de la liberté, laquelle ne lui paraissait respectable qu'en tant qu'elle se manifestait par la puissance d'obéir à la raison, et surtout d'y conformer ses actes. À ce titre, écrivait-il, « la liberté est très respectable, mais à ce titre seulement ». La liberté ne pouvait donc être un culte. En un mot, Guizot, même au pouvoir, avait conservé un certain esprit de système, celui qu'il avait construit était même devenu un programme de gouvernement. Or, la montée du mouvement démocratique n'entrait pas dans le cadre conceptuel et historique qu'il s'était forgé. Il n'est pas exagéré d'affirmer qu'il a fait preuve, dans cette circonstance, et sur ce sujet, d'une cécité politique certaine. S'il a refusé de céder sur la question de la réforme électorale, c'est que celle-ci, à son avis, était devenue un slogan politique, et qu'il ne voulait pas y céder. Il n'avait pas compris que c'était une évolution nécessaire, que la Grande-Bretagne – qu'il admirait tant et qu'il connaissait mieux que personne – l'avait accompli pacifiquement et par degrés depuis déjà de nombreuses années. Il n'a donc pas aperçu non plus qu'en refusant de céder à cette revendication, il refusait une conséquence inéluctable des réformes qu'il avait lui-même conduites, à savoir l'élargissement de l'instruction et toute la politique du gouvernement des esprits. Il refusa alors de mettre en perspective son action gouvernementale et les conséquences de son action gouvernementale sur le terrain de l'opinion et de la montée du phénomène démocratique. Il faut, bien entendu, reconnaître à Guizot toute la puissance de sa pensée, toute la richesse de ses réflexions, et sur le sujet qui fait l'objet de ma réflexion maintenant, toutes ses réflexions

sur les conditions de la paix sociale en France, dont il n'a jamais perdu de vue la recherche. Il faut donc lui conserver cette préoccupation sincère du progrès de la société qu'il poursuit dans une large mesure comme gouvernant. Cela rend d'autant difficilement compréhensible le blocage, la fermeture de la fin, car, comme réformateur et comme agent du progrès économique et social en France pendant la période où il a gouverné, il a su, si j'ose dire, faire ses preuves.

« Guizot : passé-présent », vous voyez que l'exercice amène à des ajustements d'optique, à des accommodations qui ne sont guère aisés. C'est en partie pour cela que j'aborde dès lors le présent, le présent de Guizot, notre présent à nous. Depuis deux décennies, de très nombreux travaux historiques, de très grande qualité, ont été consacrés à cette figure, à sa pensée, et à l'exercice qui consiste à faire coïncider son action gouvernementale et sa pensée. J'y vois la preuve que notre époque est prête à tirer profit des enseignements d'un homme à la personnalité riche et à la puissance intellectuelle affirmée. Notre présent de Guizot se terminera donc par là : il me semble en effet qu'il en vient à se produire une inversion des différents « moments Guizot ». Le premier moment, le moment du doctrinaire, rayonne à mon avis plus que jamais en vertu des travaux d'analyse et des commentaires qui ont été faits depuis déjà un certain temps. En ce qui concerne le deuxième « moment Guizot », celui du gouvernant, je noterai qu'il interpelle de plus en plus et que l'on peut en tirer des enseignements très actuels, intéressant non seulement le mode d'exercice du pouvoir, mais aussi la réalité de celui-ci en matière économique, sociale, sans parler de la politique culturelle et du gouvernement des esprits, tels qu'ils furent exercés par un esprit libéral et tolérant. Quant au troisième « moment Guizot », c'est celui de l'échec, celui aussi du gouvernant. À mon avis, il tend à s'estomper dans sa gravité, dans son caractère inéluctable et radical, et peut-être impardonnable. On essaie de mieux comprendre les choses, et si je peux, pour terminer, rassembler à nouveau Chateaubriand, Tocqueville et Guizot, ils ont tous les trois vu l'arrivée du mouvement démocratique. Ils en ont été inquiets et plus qu'inquiets, ils en ont été épouvantés. Ils l'ont donc dénoncé. Ils avaient alors à l'époque la possibilité de s'y opposer. Devant la montée de semblables mouvements, nous ne pouvons aujourd'hui plus le faire ; c'est peut-être une des grandes différences qui explique notre vision des choses,

face à la vision qui pouvait être celle de ces hommes en 1848. De là, peut-être, les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui à les suivre.

J'attribue le mérite de cette meilleure compréhension de la situation de Guizot à l'égard des circonstances de son époque aux travaux historiques qui ont été conduits, et en particulier aux travaux scientifiques récents et, bien entendu, j'y range ce colloque, dont les actes constitueront un prolongement, une contribution essentielle à la connaissance de Guizot. Peut-être contribueront-ils à la solution de la question que je me suis permis d'évoquer : celle des raisons de l'échec de Guizot.

Gabriel de Broglie



## Table des matières

Avant-propos	7
Introduction	11
Les auteurs	15

### **Première partie**

#### **Guizot et Nîmes**

Les patries de François Guizot : Nîmes et Genève Laurent Theis	19
Vu de l'académie de Nîmes : François Guizot, l'enfant du pays Pierre-Yves Kirschleger	27
François Guizot au milieu des académiciens de Nîmes : portraits de groupes et affinités (1807-1874) Danielle Bertrand-Fabre	49

### **Deuxième partie**

#### **Guizot, opposant, homme de gouvernement et d'État**

La polémique royaliste suscitée par les écrits de Guizot pendant la Restauration Olivier Tort	69
Guizot, ministre de l'Instruction publique. L'étonnante politique de généralisation de l'enseignement simultané Christian Nique	83
Peut-on parler d'une politique économique de Guizot ? Francis Démier	93
La monarchie de Juillet de Guizot : idéal politique d'une fin de l'histoire ? Jean-François Jacouty	117

Guizot et la démocratie en 1849 :  
à propos de *De la démocratie en France*  
Alain Encrevé 133

### **Troisième partie**

#### **Regards croisés sur Guizot**

L'atelier d'une pensée. L'historiographie littéraire du jeune Guizot  
Stéphane Zékian 163

Victor Cousin et Guizot  
Jérôme Grondeux 177

Guizot-Ozanam : destins croisés  
Gérard Cholvy 197

L'éloquence de François Guizot vue par ses contemporains  
Pierre Triomphe 211

Guizot ou le gouvernement par la parole :  
l'exemple du débat du 26 janvier 1844 lors de la  
discussion de l'adresse (débat sur la flétrissure)  
Anne Vibert 229

François Guizot, homme de pouvoir  
vu par l'histoire républicaine de l'époque  
Raymond Huard 251

### **Quatrième partie**

#### **Guizot et l'Europe : passé-présent**

François Guizot et la Révolution d'Angleterre  
Claude Mazauric 269

François Guizot historien des origines franques  
et sa postérité en France et en Allemagne  
Agnès Graceffa 289

Espagne et espace européen : José Ortega y Gasset,  
lecteur de François Guizot  
Jean-Louis Meunier 305

L'Europe de François Guizot : le dernier échec ? Servane Marzin	319
---	-----

### **Cinquième partie**

#### **Guizot après Guizot : quels héritages ?**

La « loi Guizot » dans l'histoire de la civilisation française Patrick Cabanel	335
---	-----

Les conceptions de la presse à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle comme commentaires du « moment Guizot » Roger Bautier et Élisabeth Cazenave	351
--	-----

Économie et pensée économique sous Guizot et aujourd'hui Jean Matouk	365
--	-----

Actualité du « gouvernement des esprits » Jean-Miguel Pire	381
---	-----

### **Conclusions**

François Guizot : Passé-Présent Gabriel de Broglie	397
---	-----

**L'HARMATTAN, ITALIA**

Via Degli Artisti 15 ; 10124 Torino

**L'HARMATTAN HONGRIE**

Könyvesbolt ; Kossuth L. u. 14-16  
1053 Budapest

**L'HARMATTAN BURKINA FASO**

Rue 15.167 Route du Pô Patte d'oie  
12 BP 226 Ouagadougou 12  
(00226) 76 59 79 86

**ESPACE L'HARMATTAN KINSHASA**

Faculté des Sciences Sociales,  
Politiques et Administratives  
BP243, KIN XI ; Université de Kinshasa

**L'HARMATTAN GUINÉE**

Almamy Rue KA 028 en face du restaurant le cèdre  
OKB agency BP 3470 Conakry  
(00224) 60 20 85 08  
harmattanguinee@yahoo.fr

**L'HARMATTAN CÔTE D'IVOIRE**

M. Etien N'dah Ahmon  
Résidence Karl / cité des arts  
Abidjan-Cocody 03 BP 1588 Abidjan 03  
(00225) 05 77 87 31

**L'HARMATTAN MAURITANIE**

Espace El Kettab du livre francophone  
N° 472 avenue Palais des Congrès  
BP 316 Nouakchott  
(00222) 63 25 980

**L'HARMATTAN CAMEROUN**

Immeuble Olympia face à la Camair  
BP 11486 Yaoundé  
(237) 458.67.00/976.61.66  
harmattancam@yahoo.fr

**L'HARMATTAN SÉNÉGAL**

« Villa Rose », rue de Diourbel X G, Point E  
BP 45034 Dakar FANN  
(00221) 33 825 98 58 / 77 242 25 08  
senharmattan@gmail.com

